



HAL
open science

Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIX^{eme} siècle aux indépendances

Chantal Ndami

► **To cite this version:**

Chantal Ndami. Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIX^{eme} siècle aux indépendances. Histoire. Université Sorbonne Paris Cité, 2018. Français. NNT : 2018USPCC070 . tel-02186340

HAL Id: tel-02186340

<https://theses.hal.science/tel-02186340>

Submitted on 17 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thèse de doctorat
de l'Université Sorbonne Paris Cité
Préparée à l'Université Paris Diderot

École doctorale 382 : Économies, Espaces, Sociétés, Civilisations : Pensée critique, politique
et pratiques sociales
Laboratoire CESSMA

Agricultures familiales et dynamiques de genre au Cameroun, de la fin du XIX^{ème} siècle aux indépendances

Par Chantal Ndami

Thèse de doctorat d'Histoire

Dirigée par Odile Goerg

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 1^{er} juin 2018

Jury :

Françoise Blum, HDR, Histoire, CHS XX^{ème} siècle UMR 8058, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
rapporteuse

Odile Goerg, Professeure, Histoire, Université Paris Diderot-CESSMA, directrice de thèse

Hélène Guétat-Bernard, Professeure, Sociologie, ENSFEA, UMR LISST-Dynamiques Rurales, Université
de Toulouse, co-directrice de thèse

Didier Nativel, Professeur, Histoire, Université Paris Diderot-CESSMA, président

Meredith Terretta, Professeure agrégée, Histoire, Université d'Ottawa, rapporteure

Christine Verschuur, Professeure, Anthropologie et Sociologie, Centre Genre, IHEID, Genève



A Pauline et Rudy

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mes directrices de thèse, Mmes Odile Goerg et Hélène Guétat-Bernard, qui ont accepté d'encadrer cette thèse dans des conditions difficiles. En effet, vivant à Aix-en-Provence et travaillant à temps complet, les échanges se sont déroulés pour l'essentiel par voie électronique. Leurs conseils avisés, leurs critiques et remarques m'ont néanmoins guidée dans la construction de ma réflexion et la production de cette thèse.

Je remercie les membres de mon comité de suivi de thèse (CSI), Richard Marin, Randi Deguilhem et Fatiha Talahite pour leurs conseils méthodologiques et appuis constants dans la réalisation de cette thèse.

Je remercie les membres du jury, Françoise Blum, Didier Nativel, Meredith Terretta et Christine Verschuur, pour avoir accepté de participer à mon jury de thèse.

J'ai pu bénéficier au Cameroun du soutien de nombreuses personnes, en particulier Alice Wankeu, qui m'a aidée à rencontrer la plupart des paysannes interviewées. Qu'elle en soit ici remerciée. Ma gratitude va également aux paysannes bamiléké qui m'ont accordé un moment dans un emploi du temps chargé, souvent en interrompant leur travail, dans les champs, pour répondre à mes questions et me faire part de leurs expériences de femmes agricultrices.

Je remercie particulièrement Brigitte, Yoshiko, Lilia, Donald et Rose pour leur présence et soutien dans des moments de doute.

Mes pensées vont à Sylvain et Rudy dont la présence réconfortante et l'affection m'ont donnée la force d'aller jusqu'au bout de ce travail.

A tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce travail, qu'ils-elles veuillent bien trouver ici l'expression de ma reconnaissance.

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	8
PREMIERE PARTIE	48
LE SUD-CAMEROUN AU TOURNANT DU XXEME SIECLE : COLONISATION ET EVOLUTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLE : 1884-1930	48
Chapitre I	52
Division sexuelle du travail agricole et implications sociales et économiques	52
I.1. Contexte géographique et social et répartition sexuée des activités agricoles	53
I.1.1. Zone de transition entre la forêt équatoriale au sud et la savane au nord	55
I.1.2. Dynamiques migratoires et stabilisation des populations au début de la pénétration européenne	59
I.1.2.1. Les Béti du sud-forestier : une société décentralisée organisée autour du fondateur du village (<i>mod nnam</i>), de ses femmes et ses dépendants	62
I.1.2.2. Les Bamiléké des Hauts-plateaux de l'Ouest : des chefferies structurées autour du <i>Fo</i> , chef héréditaire, au sommet de la hiérarchie sociale	70
I.2. Une responsabilité partagée ? Les femmes, les hommes et le travail agricole	77
I.2.1. Répartition du travail agricole entre les sexes en pays béti	80
I.2.1.1. L'espace agricole béti	80
I.2.1.2. Plantes cultivées et organisation sexuée	85
I.2.2. Répartition du travail agricole entre les sexes en pays bamiléké	89
I.2.2.1. L'espace agricole bamiléké	89
I.2.2.2. Plantes cultivées organisation sexuée du travail agricole	100
I.2.2.3. Un calendrier agricole calqué sur les rythmes pluviométriques	107
I.2.2.4. Méthodes de culture, systèmes de fertilisation : l'implication des hommes et des femmes dans la préservation des sols en pays bamiléké	111
I.2.3. Un investissement plus important des hommes dans des activités non agricoles : guerre, chasse, commerce, pêche, artisanat et travaux de construction	116
I.3. Implications sociales et économiques de la division sexuelle du travail agricole	121
I.3.1. Contrôle des moyens de production : la force de travail des femmes et la terre	122
I.3.2. Organisation du temps de travail, contrôle des récoltes et outils de production	128
I.3.3. Production agricole et solidarité féminine	134
Chapitre II	137
Économie de plantation, mobilités masculines et systèmes locaux de production 1884-1930	137
II.1. Plantations capitalistes et mobilisation de la main d'œuvre masculine (1885-1930)	138
II.1.1. Des Africains incapables de développer une économie de plantation ?	139
II.1.2. Les Duala : premiers planteurs Camerounais (1890-1930)	143
II.1.3. Migrations forcées ou volontaires : la mobilisation de la main d'œuvre masculine dans les plantations capitalistes	147
II.2. Répercussions des migrations sur le travail agricole et la production alimentaire	152
II.2.1. Migrations masculines et effets sur les rapports de production	153
II.2.2. Articuler économie de plantation et production alimentaire (1908-1930)	157
II.3 : Approche coloniale de l'alimentation et mutation des régimes alimentaires des colonisés	163

II.3.1. Représentations coloniales de l'alimentation des populations africaines	165
II.3.1.1. Colonisation européenne et désarticulation des sociétés locales : effets sur les systèmes de production alimentaire	169
II.3.1.2. Lutter contre « l'insouciance et l'imprévoyance des Africains » : des sociétés africaines pensées comme incapables d'assurer leurs besoins alimentaires	173
II.3.2. Mesures administratives contraignantes et pratiques alimentaires des populations locales : 1920- 1930	181
II.3.2.1. Politique de la viande : développer la pêche et vulgariser la consommation des protéines animales	182
II.3.2.2. Réquisitions des vivres, développement de nouvelles cultures alimentaires et délégitimation de la place des femmes en agriculture	187
II.3.2.3. Quelle application concrète de la politique alimentaire coloniale ?	195
DEUXIEME PARTIE	201
DE « L'ARCHAÏSME » A LA « MODERNISATION » DE L'AGRICULTURE FAMILIALE : RHETORIQUE COLONIALE, ENJEUX DE GENRE ET CULTURES DE RENTE AU CAMEROUN (1930-1960)	201
Chapitre III	206
Modernisation de l'agriculture : la construction de l'invisibilité des femmes : 1930-1960	206
III.1. Priorité aux cultures d'exportation (cultures masculines) et investissement limité dans les cultures vivrières féminines	207
III.1.1. Assurer l'éducation culturelle de l'indigène	209
III.1.2. Organiser le paysannat local et accroître la productivité des cultures d'exportation : 1930-1945	214
III.1.3. Politique de modernisation agricole et nouveau cadre du paysannat : 1945-1960	223
III.2. Production vivrière négligée : effet d'une perception tronquée du travail des femmes en agriculture : 1930-1960	231
III.2.1. Production vivrière et enjeu de l'approvisionnement des villes	232
III.2.2. Sortir les femmes des champs ? : les missions catholiques et le travail des femmes	245
III.2.2.1. Le combat de la JACF* pour le « droit au foyer » des paysannes métropolitaines exporté au Cameroun par la congrégation du Saint-Esprit (1930-1945)	246
III.2.2.2. Polygamie et main d'œuvre féminine	248
Chapitre IV	260
Contrôle des terres agricoles : évolution des droits d'accès des femmes dans un système foncier coutumier en tension	260
IV.I. Restriction des droits d'accès des femmes aux terres à usage collectif à partir des années 1930	261
IV.I.1. Législation coloniale sur le foncier et accélération du processus de privatisation des terres	261
IV.I.2. Tensions autour de l'appropriation des terres de réserve utilisées par les femmes	267
IV.II. Transformation du statut des terres et droits fonciers des femmes	275
IV.II.1. Changements des modes d'attribution des terres de culture aux femmes	276
IV.II.2. Accession des femmes à la propriété foncière : un enjeu d'autonomie pour les agricultrices commerçantes	286

Chapitre V	292
Café, conflits sociaux et tensions de genre en pays bamiléké années 1930-années 1950	292
V.1. Le café en pays bamiléké : d'une culture élitiste à une culture populaire (années 1930- années 1950)	294
V.1.1. L'exclusion des cadets sociaux et des femmes de la culture du café (1929-1954)	297
V.1.2. Lutte pour la libéralisation de la culture du café : la solidarité sous condition des femmes	310
V.1.3. Culture libre du café (1954-1960) : accès à tous les hommes, mais pas aux femmes	318
V.2 : café, cultures vivrières et tensions de genre	323
V.2.1. Politique de conservation des sols: faire avec ou sans les femmes ? 1950-1960	326
V.2.1.1. Gestion de la fertilité des sols : des savoir-faire locaux ignorés	329
V.2.1.2. Lutte contre la dégradation des sols : des pratiques paysannes efficaces et peu valorisées	335
V.2.2. Une cohabitation difficile : choisir entre café et cultures vivrières ?	350
V.2.2.1. Résistance des femmes à la monoculture du café	351
V.2.2.2. Une institution pourvoyeuse de main d'œuvre : la polygamie au secours de la caféiculture ?	358
V.3. Des droits sociaux et économiques à préserver: négociation dans la sphère privée et revendications sur la scène publique (1950-1960)	363
V.3.1. La capacité d'action des femmes devant les tribunaux coloniaux et dans l'espace public (1948-1960)	364
V.3.2. Femmes « planteurs » : Entre pragmatisme et transgression	374
 CONCLUSION GENERALE	 380
 SOURCES ET DOCUMENTATION	 394
 ANNEXES	 412

Sigles et abréviations

AEF: Afrique Équatoriale Française

ANOM: Archives Nationales d'Outre-Mer

ANY : Archives Nationales de Yaoundé

AOF: Afrique Occidentale Française

ALCAM : Assemblée Législative du Cameroun

APO : Archives Provinciales de l'Ouest

ATCAM : Assemblée Territoriale du Cameroun

BNA : Buea National Archives

CDC : Cameroon Development Corporation

CRACOUS : Comité Régional Africain central pour la conservation et l'utilisation des sols

ENFOM : École nationale de la France d'outre-mer

FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FIDES: Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social des
Territoires d'Outre-Mer

IFAN : Institut Français d'Afrique noire

IRD : Institut de recherche pour le Développement

JACF : Jeunesse Agricole Catholique Féminine

JOC : Journal Officiel du Cameroun

JOTC : Journal Officiel du Territoire du Cameroun

JOTOAC : Journal officiel des territoires occupés de l'ancien Cameroun

MIDEVIV : Mission de développement des vivres

ONU : Organisation des Nations Unies

ORSTOM : Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer

ORT : Office régional du travail

SAP : Société Africaine de Prévoyance

SDN: Société des Nations

SEITA: Service d'Expérimentation et d'Intensification du Tabac

SEMCA : Secteur de Modernisation des Cacaoyères

SEMCEM : Secteur de Modernisation du Centre

SEMEST : Secteur de Modernisation de l'Est

SEMNO : Secteur de Modernisation du Nord

SINCOA: Société Industrielle de l'Ouest Africain

SIP : Société Indigène de Prévoyance

SEMCA: Secteur de Modernisation des Cultures d'Altitude

TOM: Territoire d'Outre-Mer

UPC : Union des Populations du Cameroun

Liste des tableaux

Tableau 1	Évolution des importations de poissons et viandes au Cameroun sous administration françaises entre 1920 et 1930	p. 186
Tableau 2	Évolution des importations de riz, farine de blé, sucre raffiné et sel entre 1921 et 1930 au Cameroun sous administration française	p. 193
Tableau 3	Évolution du coût des principales denrées alimentaires à Bafoussam entre 1950 et 1956	p. 235
Tableau 4	Taux d'impôt de capitation dans quelques circonscriptions du sud-Cameroun de 1921 à 1931	237
Tableau 4	Statistiques agricoles : Région agricole Bamiléké Dschang, campagne 1957, Poste agricole de Bafoussam	p. 325
Tableau 6	Tonnage de produits vivriers commercialisés sur la période 1953-1957 dans la subdivision de Bafoussam	p. 325

Introduction générale

Cette thèse de doctorat propose une lecture des modalités d'insertion des agricultures familiales bamiléké et bété dans l'économie coloniale, de la fin du XIXe siècle aux indépendances. A cette fin, le choix a été fait de placer au cœur de la démonstration les enjeux de genre qui sous-tendent ces processus. Une telle démarche a le mérite de mettre en lumière le rôle joué par les femmes dans la dynamique des transformations des systèmes de production et, par extension, des sociétés étudiées. Ces deux sociétés sont localisées géographiquement dans le Sud du Cameroun. Elles ont adopté respectivement le café et le cacao dans les années 1920. Tout en présentant des organisations politiques très différentes, elles ont en commun une féminisation importante de leur système agricole.

Les pages qui suivent explicitent les différentes étapes de la construction de l'objet de cette recherche.

A. Le genre, outil pertinent d'analyse des mutations des systèmes familiaux de production en Afrique

En 2011, la FAO (l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) consacre son rapport annuel sur « la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture » au « rôle des femmes dans l'agriculture ». Partant du constat que les mauvaises performances de l'agriculture dans plusieurs pays découlent du fait que les femmes n'ont pas accès aux mêmes ressources et opportunités que les hommes, elle propose des mesures afin de « combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement »¹. Elle fait ainsi le lien entre la persistance de la pauvreté dans les pays du sud, et particulièrement en Afrique subsaharienne, et les inégalités structurelles entre les hommes et les femmes dans la production agricole.

L'Organisation des Nations Unies en proclamant l'année 2014 « Année internationale de l'Agriculture familiale » souligne l'urgence de remettre l'agriculture familiale au centre des programmes de développement compte tenu du rôle fondamental qu'elle joue dans la « réduction de la pauvreté et de la faim, pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'amélioration des moyens d'existence, la gestion des ressources naturelles, la

¹ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture. Comblant le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, Rome, FAO, 2011.

protection de l'environnement et le développement durable, en particulier en milieu rural »².

En Afrique subsaharienne, où les femmes occupent une place importante dans l'agriculture, les effets des inégalités de genre pèsent effectivement sur le développement de nombreux pays. Historiquement, la production et la transformation des produits alimentaires relevaient dans beaucoup de sociétés du domaine presque exclusif des femmes et le savoir-faire agricole faisait partie intégrante de l'identité féminine. Ce constat encourage à s'interroger sur les dynamiques qui ont abouti à l'invisibilisation des femmes dans l'agriculture. Les transformations induites par la colonisation, notamment la généralisation de la monétarisation des échanges et surtout les modalités d'insertion de ces sociétés dans les échanges internationaux à travers les nouvelles cultures d'exportation, sont des angles décisifs pour analyser ces mutations et comprendre la situation contemporaine.

Depuis le XIX^{ème} siècle en effet, les politiques coloniales ont cherché à promouvoir un modèle d'agriculture familiale calqué sur celui des métropoles. Au Cameroun, dans notre zone d'étude, cette greffe, fruit d'une vision déformée liée à l'histoire de l'agriculture familiale occidentale, a produit en fait deux modèles de production : celui des cultures d'exportation, géré par les hommes et celui des cultures vivrières sous le contrôle des femmes. Cette réalité s'explique par le fait que les cultures d'exportation se sont inscrites dans les systèmes de production agricole existant en s'appuyant sur la division du travail entre les sexes.

La recherche historique sur les mutations des agricultures familiales africaines aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles³ s'est dans un premier temps concentrée sur les transformations économiques et sociales induites par l'introduction des cultures de rente. Elle n'a pas suffisamment mis en lumière leurs effets sur les rapports de production en articulant les dynamiques agricoles et alimentaires, essentielle pour comprendre l'évolution des rôles des femmes. En effet, l'historiographie, d'une manière générale, et

² Centre d'actualités de l'ONU, FAO : coup d'envoi de l'année internationale de l'agriculture familiale 2014, page internet www.un.org, consulté le 12 janvier 2016.

³ Se référer à ce sujet entre autres, aux travaux de Antony G Hopkins, *An economic history of West Africa*, New York, Longman, 1973; Sara. Berry, *Cocoa, custom, and socio-economic change in rural Western Nigeria* Londres: Clarendon Press, 1975.

dans tous les contextes, a longtemps été une histoire des hommes, le masculin étant pris pour l'universel, occultant le rôle des femmes dans la marche des sociétés. Les recherches sur l'histoire des femmes, qui se sont développées durant les décennies 1970 à 2000⁴ à la faveur du mouvement féministe, s'intéressent aux expériences spécifiques des femmes dans le passé avec comme principal enjeu leur visibilité⁵. Dans cette perspective, de nombreux travaux consacrés aux femmes d'Afrique subsaharienne ont permis de montrer qu'elles ont été des actrices à part entière des sociétés colonisées, qu'elles y ont laissé leurs empreintes et ont été à leur tour affectées par les changements intervenus, en particulier dans le secteur de l'agriculture⁶. Catherine Coquery-Vidrovitch⁷ a été l'une des précurseur-es en la matière si l'on considère exclusivement la recherche africaniste en France. Son ouvrage sur l'histoire des femmes d'Afrique subsaharienne pose le cadre et s'inscrit dans cette optique de visibilité, pour faire comprendre les rôles et les fonctions des Africaines dans leurs sociétés. Cependant, rendre visibles les femmes dans l'histoire a été la première étape permettant de dépasser les frontières (et de les critiquer) entre les sphères privées et publiques, entre les structures familiales et les structures économiques et politiques.

La perspective genre a favorisé ce saut méthodologique. Elle offre à l'historien-ne les outils pour questionner le passé, et en l'occurrence celle des sociétés colonisées d'Afrique, sous l'angle des rapports sociaux⁸. L'approche genre s'impose donc pour comprendre les dynamiques agricoles. Elle propose un cadre interprétatif favorable à la restitution d'une histoire des agricultures familiales africaines au temps de la colonisation

⁴ En France, nous pouvons citer les ouvrages de Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire* Paris, Flammarion, 1998; Geneviève Fraisse, *Les Femmes et Leur Histoire* Paris, Gallimard, 1998, Paris, Gallimard, 1998 ; Françoise Thébaud, *Ecrire L'histoire Des Femmes*, Fonteney, ENS éditions Fontenay Saint-Cloud, 1998.

⁵Fabrice Virgili, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Vol. 75. n° 3, 2002, p. 5.

⁶ L'intérêt de ces travaux réside aussi dans leur contextualisation, qui permet de voir la diversité des expériences des femmes partout sur le continent. Voir par exemple, Catherine Coquery-Vidrovitch, Françoise Thébaud, *Femmes d'Afrique*, *Clio*, N° 6, 1997; J. Allman. S. Geiger, N. Musisi, *Women in African Colonial Histories*, Bloomington, Indiana University Press, 2002 ; Marjorie Keniston McIntosh(ed.), *Yoruba women, work, and social change*, Bloomington, Indiana University Press, 2009; Kathleen E. Sheldon, *Pounders of grain: a history of women, work, and politics in Mozambique*, Portsmouth, Heinemann, 2002.

⁷ C. Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines - Histoire des femmes d'Afrique noire*, Paris, La Découverte, 2013.

⁸ Odile Goerg (Coord.), *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.6.

qui prenne en compte les spécificités, les contraintes, les ressources et les opportunités dont se sont saisies les hommes et les femmes. Elle nous permet de mettre en lumière les tensions de genre et les choix faits par les femmes, en particulier sur les questions touchant à la sécurité alimentaire de leurs familles.

L'agriculture familiale n'est pas un modèle uniforme. Elle présente des caractéristiques différentes en fonction du type d'exploitation familiale qui, selon Lamarche, correspond à « une unité de production agricole où propriété et travail sont intimement liés à la famille »⁹. Le degré d'intégration des exploitations familiales à l'économie de marché semble être un aspect fondamental de différenciation des types d'agriculture familiale¹⁰, au même titre que l'ancrage social, environnemental et historique. L'agriculture familiale¹¹ englobe donc des réalités différentes et se définit en fonction des contextes sociaux et économiques, des technologies utilisées et des choix politiques. Il est plus juste de parler « des agricultures familiales » pour exprimer cette extrême diversité qui caractérise ce mode de production, et d'intégrer dans l'analyse à la fois les spécificités des organisations internes des exploitations, et la complexité des organisations familiales¹², afin de saisir les enjeux en termes de responsabilités des hommes et des femmes, de la prise de décision, de l'organisation du travail familial et de la répartition des ressources¹³ (notamment la gestion du foncier) et des revenus.

Dans les sociétés anciennement industrialisées, malgré la tendance à la transformation de l'agriculture en activité industrielle et des exploitations agricoles en entreprises ces exploitations épousent encore majoritairement les contours d'une unité de

⁹ Hugues Lamarche, *L'agriculture familiale, comparaisons internationales: I. Une réalité polymorphe*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 10-11.

¹⁰ Ibid., p. 12.

¹¹ Alice Barthez, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982, p. 10-20; Jean-Michel Sourisseau, « Agriculture familiale, de quoi parle-t-on ? » dans H. Guétat-Bernard et M. D. De Suremain (coord.) *Féminin-Masculin...*, op.cit., p. 9.

¹² Isabelle Droy, « Une visibilité toujours réduite : la prise en compte du genre dans les systèmes d'information sur l'économie rurale en Afrique de l'Ouest », dans Colloque, *Genre et Agriculture Familiale et Paysanne, Regards Nord-Sud*, Bordeaux, 2013, p. 3.

¹³ Pour une compréhension du concept de ressources, leur nature et les enjeux de genre autour de leur accès, se référer à l'analyse de H. Guétat-Bernard, Pauline Texier-Teixeira dans Hélène Guetat-Bernard, Marie-Dominique de Suremain, *Féminin-masculin genre et agricultures familiales*, Versailles, Éd. Quae, 2014, p.15-19 ; Sara Berry, « Access, control and use of resources in African agriculture: An Introduction », *Africa, Journal of the International African Institute*, vol. 59, n° 1, 1989, p. 1-5.

production rattachée à un ménage unitaire, mononucléaire¹⁴, constitué de l'homme, chef d'exploitation, de l'épouse et de leurs enfants. Dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, l'unité de production peut être constituée par un lignage englobant plusieurs ménages, placés sous la dépendance du chef de lignage qui dispose d'un droit sur l'affectation des ressources de production (mobilisation de la main d'œuvre, répartition du foncier...); c'est l'exemple du *nda bot* en pays bété (Cameroun). Cependant, il n'existe pas dans l'absolu une centralisation des revenus. Cette caractéristique s'est accentuée avec la monétarisation des échanges. Les femmes sont responsables d'une part importante des travaux dans le cycle de production et disposent de manière générale des produits de leurs parcelles individuelles¹⁵. Au total, l'agriculture familiale se distingue par la prééminence du travail familial et l'imbrication des rapports professionnels et des rapports familiaux. Elle est traversée par des rapports de pouvoir fondés sur le genre et la génération¹⁶.

Au Cameroun, après une brève période d'expérimentation de grandes plantations capitalistes promue par les Allemands à la fin du XIX^{ème} siècle, l'économie de plantation, assise sur des productions destinées exclusivement à l'exportation¹⁷, (café, cacao, coton...) a pris appui sur de micro exploitations familiales. Les cultures d'exportation dépendant du marché extérieur et les cultures vivrières assurant l'alimentation familiale ont évolué parallèlement au sein de ces exploitations. Cette thèse rend compte des processus historiques permettant de comprendre les modalités et les enjeux de cette cohabitation. Elle se focalise sur les transformations des rôles des hommes et des femmes dans les systèmes de production bamiléké et bété en lien avec cette réalité économique. Le genre, « catégorie utile d'analyse historique »¹⁸ est l'outil approprié pour

¹⁴ Barthez, *famille, travail et agriculture*, *op. cit.*, p.6., p.114-122.

¹⁵ I. Droy, « Une visibilité toujours réduite... » *op.cit.* p. 13.

¹⁶ Les rapports de genre et de génération au sein des exploitations familiales constituent les grands axes de l'ouvrage d'Alice Barthez *Famille, travail et agriculture*, *op. cit.*, p.123-180. Elle explicite les liens entre rapports de travail et rapport familial, qui sont inséparables. L'analyse des rapports familiaux implique celle de la relation entre les catégories d'âge et de sexe au sein de l'exploitation familiale.

¹⁷ Jean-Lucien Ewangué, *L'économie de plantation au Cameroun sous administration française, 1945-1960*, thèse de doctorat, dirigée par O. Goerg, Université Paris 7 Diderot, 2007, p. 26.

¹⁸ Titre d'un article de l'historienne Joan Scott, l'une des premières théoriciennes du genre, paru en 1986.

produire une « explication significative »¹⁹ de ces changements. La mobilisation de cet outil éclaire la manière dont certaines catégories- position sociale, sexe, âge- structurent les inégalités sociales et expliquent à bien des égards cette « complicité sociale »²⁰ qui concourt à la légitimation de la prééminence masculine. Le genre est ainsi une clé de lecture du changement social, qui permet d'éclairer les processus sociaux et historiques qui sous-tendent ou renforcent les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources et aux opportunités²¹, et in fine d'analyser les relations de pouvoir qui en découlent.

B. État de la question sur le genre et les agricultures familiales en Afrique

L'agriculture en Afrique, au-delà de l'aspect agronomique, est un sujet qui intéresse plusieurs disciplines des sciences sociales (sociologie, anthropologie, histoire, économie, géographie). Depuis la période coloniale, de nombreux travaux ont été menés pour expliquer ces mutations suite aux bouleversements induits par la domination coloniale. Ces travaux ont été d'abord l'œuvre de botanistes, géographes et agronomes tropicaux, à l'instar d'Auguste Chevalier, qui se sont davantage préoccupés de l'aspect technique et agronomique (inventaire de la faune et des plantes cultivées par exemple, qualité des sols etc...) et ont peu mis l'accent sur les interactions entre l'organisation des sociétés et les systèmes agricoles qu'ils décrivent. Ils ont néanmoins inspiré les politiques coloniales de mise en valeur agricole qui se sont fondées sur les paysanneries locales²².

D'une manière générale, l'approche genre dans l'analyse des mutations des agricultures familiales s'est développée plus tardivement, dans le sillage des conférences mondiales

¹⁹ Joan Scott, « Genre, une catégorie utile d'analyse historique », dans, Jeanne Bisilliat, Christine Verschuur (dir.), *Le genre : un outil nécessaire : Introduction à une problématique*, Genève, Graduate Institute Publications/ L'Harmattan, 2000, p. 55.

²⁰ Selon Miriam Goheen, la perpétuation de la domination masculine se fonde sur le travail de production agricole des femmes et à l'acceptation par ces dernières de la hiérarchie qui existe entre les sexes. Elles sont donc en quelque sorte complices, tout en étant conscientes, de cette situation: Miriam Goheen, *Men Own the Farm, Women Own the Crops: Gender and Power in the Cameroon Grassfields*, Madison, University of Wisconsin Press, 1996, p.8.

²¹ Isabelle Hillenkamp, « Genre, systèmes agraires et vulnérabilités alimentaires : une analyse nécessaire », dans Christine Verschuur (éd.), *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, coll. Yvonne Preiswerk, Genève/ Berne, IUED/DDC/UNESCO, 2011, p.367-443.

²² Christophe Bonneuil, « Auguste Chevalier, savant colonial. Entre science et Empire, entre botanique et agronomie », dans, R.Waast, P. Petitjean (éd.), *Les sciences hors d'occident au 20ème siècle* Paris, ORSTOM, 1996, p. 15-35.

sur les femmes organisées par l'Organisation des Nations Unies entre 1975 et 1995. Ces conférences ont amené les acteurs du développement et les chercheurs à porter un regard critique sur la manière donc les programmes de développement, censés lutter contre la pauvreté, ont été conçus et mis en œuvre. Le constat partagé est celui de l'échec de ces programmes, dû en partie à l'absence de prise en compte des besoins spécifiques des femmes, notamment des femmes rurales, parmi les plus vulnérables face à la pauvreté.

Le travail d'Ester Boserup en 1970²³, a mis en lumière l'importante contribution des femmes dans la production agricole en Afrique subsaharienne. Il a montré que la méconnaissance et la dévalorisation du rôle des femmes dans les systèmes productifs locaux par les acteurs du développement, depuis la colonisation, ont conduit à la détérioration de leur statut social et économique. A la suite de ce travail plutôt général sur l'Afrique subsaharienne, quelques travaux partant de contextes géographiques plus restreints ont été entrepris, avec pour ambition d'affiner ces conclusions. Jette Bukh a travaillé sur le peuple Ewe, réparti entre le Ghana et le Togo. Elle soutient que l'introduction du cacao dans les systèmes de production familiaux et le développement de l'économie de marché ont renforcé la division sociale et sexuelle du travail dans les familles paysannes Ewe. Les femmes ont été confinées dans des activités de subsistance, avec la responsabilité d'assurer la survie quotidienne de la famille, tout en étant confrontées à des difficultés d'accès aux ressources essentielles comme la terre, la main d'œuvre ou encore l'éducation, tandis que les hommes ont investi le secteur de l'économie de rente à travers la production du cacao ou le travail salarié²⁴. Elle analyse cette nouvelle division sociale du travail dans la sphère familiale comme la cause actuelle de la subordination économique des femmes Ewe.

L'étude menée par Jean Allman et Victoria Tashjian²⁵, avec pour cadre la société ashanti du Ghana, décrit les effets de ces transformations sur les femmes. Elles ont étudié les changements qui ont marqué la vie quotidienne (principalement la christianisation et l'économie du cacao) de la première génération de femmes Ashanti nées sous la domination coloniale. Elles expliquent que l'expansion de la cacaoculture a altéré les

²³ Ester Boserup, *woman's role in economic development*, Londres, Earthscan Publications, nouvelle édition, 1989, p.15-65.

²⁴ Jette Bukh, *The village woman in Ghana*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1979. p.11.

²⁵ Jean Allman, Victoria Tashjian, « *I will not eat stone* »: *A women's history of colonial Asante*, Portsmouth, NH, Heinemann, 2000, p.133-220.

droits et obligations réciproques caractérisant les relations entre maris et femmes. Le passage du modèle matrilineaire au modèle patrilineaire a été pour les femmes ashanti un facteur d'insécurité sociale et économique même si, ce caractère matrilineaire leur donnait plus de marge de manœuvre que leurs consœurs d'autres régions pour affronter les changements introduits par le système colonial et l'intégration à l'économie capitaliste. Contrairement aux hommes, leurs droits fonciers par exemple n'ont pas été confortés dans l'attribution des droits de propriété sur de nouvelles terres affectées à l'établissement des plantations de cacao. Elles ont également été écartées des revenus du cacao et leur travail dans les plantations de leur mari n'a pas été valorisé. Pourtant, à cause de cet investissement dans le travail des plantations, elles ont dû abandonner des activités génératrices de revenus qu'elles effectuaient auparavant et qui garantissaient leur autonomie économique. Ce processus de dégradation de la position économique des femmes a été observé dans d'autres sociétés d'Afrique subsaharienne. Chez les Kikuyu du Kenya, la culture du café développée pendant la colonisation britannique, a profondément transformé les rapports économiques et donc de pouvoir et a modifié les modalités de contrôle des ressources entre les hommes et femmes, et largement en faveur des premiers²⁶.

L. Creevey²⁷ adopte un angle de recherche différent en partant des expériences des femmes rurales maliennes contemporaines, pour montrer la permanence des inégalités de genre dans le secteur agricole. Plusieurs décennies après les indépendances et autant de mise en œuvre de programmes de développement, la situation décrite par Boserup semble ne pas avoir évolué du point de vue de la répartition des rôles de genre et du statut économique des femmes rurales. L'auteur propose de considérer les rôles de genre et leur spécificité dans l'analyse des activités de production en milieu paysan. En effet, le constat demeure qu'une plus grande attention est portée aux activités de production dont les hommes sont les principaux bénéficiaires. Ceci s'explique par le fait que les programmes de développement se fondent sur le principe d'une neutralité du genre. Ainsi les améliorations techniques des exploitations, l'introduction de cultures plus rentables, la mise en place des circuits de commercialisation, la formation, les réformes foncières ne

²⁶ Patrick Mbataru, « Women in the coffee society : the case of Nyeri, Kenya », *Etudes rurales*, n° 180 vol. 2, 2007, p.101-116.

²⁷ Lucy E. Creevey, *Women farmers in Africa : rural development in Mali and the Sahel*, Syracuse, Syracuse University Press, 1986, p. 57-65.

touchent pas automatiquement les femmes lorsqu'elles sont pensées de manière globale et peuvent avoir l'effet inverse en affectant leur productivité et leur autonomie. L'auteur relève aussi que les activités féminines sont concentrées dans des sphères moins valorisées, et font l'objet de peu d'intérêt de la part des experts en développement, alors qu'elles sont indispensables dans le processus de développement et la sécurité alimentaire.

Ces études ont en commun, en partant des spécificités de chaque contexte, de pointer la prégnance des effets sociaux et économiques du modèle de production colonial sur les paysannes. Les sociétés qui se sont insérées dans l'économie de marché à travers les cultures d'exportation pendant la colonisation sont encore marquées par les structures économiques construites pendant cette période. Celles-ci se sont certes adossées sur des structures préexistantes, mais les ont transformées pour en créer de nouvelles, avec des conséquences sur les ruraux, et particulièrement les femmes, que mettent en évidence ces travaux de recherche.

Les femmes ont déployé des stratégies individuelles ou collectives pour faire face au double système d'oppression, à la fois colonial et patriarcal, qui se sont conjugués pour contraindre leurs actions. Ceci est important à souligner, car les paysannes d'Afrique subsaharienne n'ont pas été des victimes silencieuses et résignées de ces systèmes de domination. Allman et Tashjian mettent en évidence les luttes des femmes ashanti pour reprendre le contrôle sur leur travail de production et de reproduction. Celles-ci ont mobilisé des stratégies conjugales déjà utilisées par leurs aînées, par exemple le divorce ou le refus du mariage (ou choix du célibat) comme moyen de gagner ou défendre leur sécurité économique en investissant leur force de travail dans leurs propres entreprises (plantations ou petit commerce)²⁸ plutôt qu'au seul profit des hommes dans le cadre conjugal. Elles ont également employé des moyens nouveaux proposés par la société coloniale, les tribunaux en l'occurrence, pour exiger de leur mari une compensation financière contre l'utilisation de leur force de travail dans les plantations ou revendiquer des droits de propriété ou d'héritage sur des plantations créées en commun.

Au Mali, Chantal Rondeau²⁹ décrit les stratégies déployées par les femmes senufo, minyanka et dogon au cours du XX^e siècle, afin de préserver leurs « espaces de

²⁸ J. Allman, V. Tashjian, *"I will not eat stone"* op.cit. p.134-159

²⁹ Chantal Rondeau, *Les paysannes du Mali, Espaces de liberté et changements*, Paris, Karthala, 1994.

liberté » analysés à travers le mariage, la capacité des femmes à garder le contrôle sur leur vie, leur force de travail, et au final à préserver leur autonomie économique dans un contexte où le pouvoir masculin est conforté et où apparaissent de nouveaux besoins dont elles ont la charge. Elles y répondent en diversifiant leurs activités et leurs sources de revenus ou en refusant de travailler plus sans gain. En pays Bété, selon J. Guyer, c'est à travers un investissement accru dans les productions vivrières et leur commercialisation que les femmes ont réussi à préserver leur autonomie face à la confiscation des revenus du cacao par leur mari. Elles se sont insérées par ce biais dans l'économie marchande. Cette thèse affine ces travaux en montrant le rôle contradictoire joué par les missions chrétiennes dans l'émancipation des femmes en pays bété. Celles-ci, comme les femmes bamiléké à la même période, ont eu recours aux tribunaux coloniaux pour exiger de nouveaux droits, principalement le droit à l'héritage et à la propriété foncière dont elles étaient exclues en général.

A travers le croisement des questions agricole, agraire et alimentaire, ce travail corrobore ces résultats et apporte d'autres éclairages sur les réactions des Bamiléké et des Bété aux politiques agricoles coloniales. Nous identifions distinctement les réponses des hommes et des femmes. Cette approche a pour objectif de montrer que les femmes, confrontées au même titre que les hommes aux effets de la domination coloniale, ont été solidaires dans les combats contre l'oppression coloniale (par exemple la liberté de la culture du café ou encore la lutte pour l'indépendance). En même temps, elles ont mené leur propre combat, parfois contre les hommes lorsque des choix faits par ces derniers étaient susceptibles de menacer la sécurité alimentaire de leurs familles, dont elles étaient responsables. Elles ont, à ce titre, contesté ouvertement l'ordre patriarcal.

Les stratégies collectives mises en œuvre par les femmes se sont adossées à leurs organisations, associations et réseaux féminins. Au Mali C. Rondeau a identifié les associations et les tontines comme autant d'espaces de liberté qui permettent aux femmes de mobiliser des ressources nécessaires à l'accroissement de leurs activités productrices. Au Cameroun, ces associations (par exemple celles des sociétés des grassfields: Fombuen, Anlu, Ndofoumbgui), ont été des points d'appui décisifs pour les mobilisations féminines. Selon C. Fonchingong, Yenshu Vubo et Ufon Beseng, ces associations ont servi de base aux mouvements de résistance des femmes contre la remise en question de leurs rôles dans la production et la reproduction sociale par les politiques foncières coloniales. Elles se

sont servies de ces structures anciennes pour contester, à travers des actions collectives, les choix politiques visant à imposer de nouvelles techniques culturelles. Mais aussi pour contrer les hommes dans leur volonté de transformer les modalités de gestion des terres agricoles et leur marchandisation³⁰. A travers une analyse plus globale des mouvements de résistance des femmes de la région des Grassfields (Bamiléké et Bamenda) nous montrons que ces stratégies s’ancrent dans un rapport de pouvoir mettant en jeu la légitimité des hommes et des femmes à décider de l’affectation des ressources de production.

La perspective à la fois historique et genrée de ces recherches aide à comprendre les processus qui ont favorisé la tendance à la concentration des ressources (terre, main d’œuvre, revenus des cultures de rente) en faveur des hommes depuis l’époque coloniale. Elles mettent particulièrement l’accent sur l’analyse des systèmes de domination qui structurent les rapports de pouvoir au sein des exploitations familiales : les modalités de la division du travail entre les sexes, la cohabitation des cultures vivrières et des cultures d’exportation et les enjeux en termes de revenus monétaires et de prestige social, l’accès aux ressources productives et les modalités de leur répartition. Il est fondamental de comprendre ces concepts et la manière dont ils rendent compte des inégalités de genre dans les agricultures familiales dans divers contextes.

B.1. Concept de la division sexuelle du travail et sa réalité dans les exploitations familiales

La division sexuelle du travail est une modalité institutionnelle de répartition des activités de production présente dans toutes les sociétés et qui attribue des fonctions différentes aux hommes et aux femmes dans le processus de production. Les chercheuses féministes l’ont théorisé dans les années 1970 pour analyser les facteurs de hiérarchisation sociale entre les sexes et l’infériorisation des femmes³¹ en développant l’idée que cette division sexuelle du travail est la résultante du rapport de pouvoir entre les hommes et les femmes et qu’elle justifie et renforce le système d’oppression existant. Parce qu’elle détermine les responsabilités des hommes et des femmes dans la dynamique de

³⁰ Charles C. Fonchingong; Emmanuel Yenshu Vubo; Maurice Ufon Beseng, « Traditions of women’s social protest movements and collective mobilisation: Lessons from Aghem and Kedjom women », dans *Civil society and the search for development alternatives in Cameroon*, Dakar, CODESRIA, 2008, p. 125-141.

³¹ Hélène Hirata, « Les différentes approches de la division sexuelle du travail : divergences théoriques et perspectives disciplinaires », *Marché du travail et genre*, n°3-4, 1995, p.111-113.

reproduction du groupe social, elle est une composante essentielle des relations sociales. L'approche par le concept de la division sexuelle du travail a été utilisée depuis les années 1920 par des anthropologues³² pour la lecture des sociétés rurales africaines. Danièle Kergoat la définit comme la

forme de division du travail social découlant des rapports sociaux de sexe ; cette forme est modulée historiquement et socialement. Elle a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc.). Cette forme de division sociale du travail a deux principes organisateurs : le principe de séparation (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes) et le principe hiérarchique (un travail d'homme « vaut » plus qu'un travail de femme). Ils sont valables pour toutes les sociétés connues, dans le temps et dans l'espace³³.

Il est important d'insister sur ces principes de séparation et de hiérarchisation, car la division du travail entre les sexes implique souvent une valeur différenciée affectée à une tâche selon qu'elle est effectuée par les femmes ou par les hommes. Ces principes sous-tendent en fait la corrélation entre masculinité et pouvoir et expliquent l'investissement des plus hautes valeurs dans la virilité. Par exemple, lorsqu'on dit d'une femme qu'elle « est un homme » en pays bamiléké, cela veut dire qu'elle est capable ou qu'elle a montré des capacités à réaliser des choses importantes, d'une grande valeur pour la société, qui vont au-delà du rôle attendu des femmes. Pour comprendre la division sexuelle du travail et ses modalités, il faut donc analyser « les systèmes symboliques », c'est-à-dire disséquer les « processus de signification » qui renseignent sur la manière donc le genre est représenté et articulé avec « les règles de relations sociales »³⁴.

Il convient de tenir compte des contextes culturels et historiques dans lesquels se construisent ces relations entre les sexes³⁵. Oyerumi suggère que la ligne de démarcation,

³² Herman Baumann, « The Division of Work According to Sex in African Hoe Culture », *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 1. n°3, 1928, p 289-319; Dwight B. Heath, « Sexual division of labor and cross-cultural research », *Social forces*, vol. 37, n°1, 1958, p.77-79 ; Judith K. Brown, « A note on the division of labour by sex », *American Anthropologist, New series*, vol. 72 n°5, 1970, p. 1073-1078.

³³ Danièle Kergoat, « La division sexuelle du travail », dans H. Hirata, F. Laborie, H. Le Doaré, D. Senotier (coord.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, p. 35-44.

³⁴ Joan Scott, « Genre, une catégorie utile d'analyse historique », *op.cit.* p.51.

³⁵ Oyeronke Oyewumi, « De-Confounding Gender : Feminist Theorizing and Western Culture , a Comment on Hawkesworth ' s " Confounding Gender », *Signs*, vol. 23, n° 4, 1998, p.1049-1062.

dans certaines sociétés africaines, n'est pas toujours liée aux caractéristiques biologiques. Dans la société Yoruba précoloniale en particulier, elle défend l'idée que les rapports sociaux s'articulent autour de la séniorité et qu'il n'existe ni opposition ni hiérarchie concernant les catégories « homme » et « femme »³⁶. Le caractère universel du phénomène de la division sexuelle du travail est néanmoins une donnée sur laquelle s'accordent les anthropologues³⁷, mais historiquement, la différenciation des rôles masculins et féminins s'est construite suivant des formes différentes en fonction des sociétés.

L'approche féministe de la division sexuelle du travail réinterroge d'un point de vue théorique et épistémologique le concept de travail d'une part, qui introduit un clivage entre l'univers domestique, et l'univers du travail, et donc entre la sphère reproductive et la sphère productive, et d'autre part le concept de la division sociale du travail en mettant en lumière sa dimension sexuée³⁸. Christine Delphy³⁹, à partir d'une analyse matérialiste de l'économie politique, oppose au mode de production capitaliste un mode de production domestique qui en constitue la base et dans lequel les femmes sont assignées à un travail indispensable mais non rémunéré : entretien des enfants, tâches domestiques... La notion de travail (et donc celle du travail invisible des femmes) se trouve ainsi au cœur du débat sur le système du patriarcat, théorisé comme un système inégalitaire et hiérarchique d'oppression des femmes. Pour les féministes, il s'agit de remettre en cause l'acceptation du travail comme « activité productrice et rétribuée »⁴⁰ qui renie les activités de reproduction et de production des femmes ou au mieux les considère « comme particularisme d'un modèle général masculin »⁴¹.

Le déni du droit « au travail » des femmes s'est manifesté en Europe et particulièrement en France au lendemain de la Première Guerre mondiale à travers une campagne offensive menée à la fois par les milieux catholique, patronaux et syndicaux en

³⁶ Oyèrónké Oyèwùmí, *The invention of women : making an African sense of Western gender discourses* Minneapolis/ Londres, University of Minnesota Press, 1997, p. 32-33.

³⁷ D.B. Heath, "Sexual division of labor and cross-cultural research" *op.cit.*, p.77.

³⁸ D. Chabaud-Rychter ; V. Descoutures; A.-M. Devreux ; E. Varikas (éd.), *Sous les sciences sociales, le genre*, Paris, La découverte, 2010, p. 9-10.

³⁹ Christine Delphy, *L'ennemi principal I : économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1999.

⁴⁰ Yvonne Knibiehler et Régine Goutalier (éd.) *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock 1985, p. 241.

⁴¹ Yvonne Knibiehler et Régine Goutalier (éd.) *La femme au temps des colonies, op.cit.*, p. 11.

faveur de « la mère au foyer » en vue de ramener dans le cadre domestique les femmes salariées ou non⁴². Cette campagne occulte ainsi une situation déjà bien ancrée, une évolution du travail des femmes qui s'affirme dans les luttes féministes du XXème siècle. Ces revendications portent non seulement sur une visibilité de l'implication des femmes dans l'activité économique, car elles sont présentes dans plusieurs secteurs d'activité, et en particulier dans l'agriculture⁴³, mais aussi la reconnaissance de leur travail dans la sphère domestique. Il s'agit pour la recherche féministe de remettre en cause le concept de travail et l'un de ses clivages, à savoir la dichotomie entre production et reproduction en proposant une approche globale des structures familiales et des systèmes productifs dans l'analyse des rapports sociaux de sexe et la division du travail.

Les femmes en milieu rural ont été en première ligne du fait qu'elles sont identifiées dans les discours comme modèles de « la femme gardienne du foyer », dépositaires des valeurs qui fondent la famille⁴⁴. Pourtant, dans la France rurale jusqu'au début du XXème siècle comme l'a montré Martine Segalen, le modèle d'organisation du travail dans la famille paysanne est construit autour de la solidarité maison-ménage-exploitation, où le rôle des femmes comme productrices est important et reconnu dans un système de séparation des tâches, mais surtout de complémentarité entre mari et femme sur l'exploitation familiale⁴⁵. Cette solidarité entre hommes et femmes dans une mutuelle dépendance va s'effriter avec la modernisation de l'agriculture française entamée au lendemain de la seconde guerre mondiale. Une autre logique s'impose dès lors présentant le travail des agricultrices comme un travail d'épouse. Le statut d'agriculteur est dévolu au mari, chef d'exploitation, ce qui favorise l'éviction des femmes du métier⁴⁶.

Si la femme est ainsi assignée au domestique, cette dernière sphère englobe en milieu rural à la fois l'éducation des enfants, les activités domestiques liées à l'entretien de la maison et à la préparation des repas, mais aussi ce qui est considéré comme le

⁴² Voir à ce sujet l'analyse de Céline Schoeni, *Travail féminin : retour à l'ordre !*, Lausanne, Editions Antipodes, 2012, p. 329-351.

⁴³ Sylvie Schweitzer, *Les Femmes ont toujours travaillé : Une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, p.134-140 ;

⁴⁴ Martyne Perrot, « la jaciste : une figure emblématique », dans Rose-Marie Lagrave (dir.) *Celles de la Terre. Agricultrices, l'invention politique d'un métier*, Paris, Ed. de L'EHESS, 1987, p.33-60.

⁴⁵ Martine Segalen, *Mari et femmes dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, p. 8-16.

⁴⁶ Lagrave, *Celles de la terre...*, *op. cit.*, p. 12-19.

prolongement extérieur de ces activités, par exemple, le potager et le petit élevage (poules, lapins etc...) ⁴⁷. E. Boserup soutient que, quel que soit le niveau de développement d'une société, la division du travail au sein de l'exploitation familiale, fondée sur le sexe, est généralement considérée comme « naturelle », c'est-à-dire une évidence du fait de la différence biologique entre les hommes et les femmes ⁴⁸. S. Dahache fait la même analyse et observe que l'organisation du travail agricole est historiquement basée sur une division sexuée des activités de production, traçant ainsi les frontières entre les femmes et les hommes, « en naturalisant les compétences associées à leurs fonctions et leurs statuts » ⁴⁹.

La réalité tend à battre en brèche cette approche naturalisante de la différence des sexes, car on observe que les rôles attribués aux hommes et aux femmes et la nature des travaux exécutés diffèrent d'une société à l'autre. Cependant, la hiérarchisation des relations entre les sexes semble partout constituer le fondement des rapports sociaux de production.

En Afrique subsaharienne, la répartition du travail de production entre les sexes est une réalité documentée depuis le XIX^{ème} siècle. Plusieurs recherches ont été consacrées aux différentes modalités de cette division du travail ⁵⁰. En effet, ces sociétés sont pour la plupart caractérisées par une distinction nette des activités, mais aussi des responsabilités entre les femmes et les hommes dans le cycle de production agricole. Il est important d'avoir à l'esprit ces modalités pour comprendre pourquoi, avec la monétarisation de l'économie, cette répartition des activités a également affecté la gestion des ressources monétaires générées par elles. Indépendamment des types de familles (monogame ou polygame), les femmes et les hommes gèrent leurs revenus le plus souvent séparément, et assument de la même manière les charges familiales et les responsabilités sociales qui leur incombent.

⁴⁷ M. Ségalen, *Mari et femme...op.cit.* p.123

⁴⁸ Ester Boserup, *Woman's Role in Economic Development, op.cit.*, p. 15.

⁴⁹ Sabrina Dahache, « L'évolution de la place des femmes en agriculture au prisme des rapports familiaux de production », dans P. Gasselien; J.P. Choisis; S. Petit; F. Purseigle; S. Zasser (coord.), *L'agriculture en famille : travailler, réinventer, transmettre*, EDP Sciences, 2014, p. 165-182, WEB.

⁵⁰ Voir le bilan historiographique dressé par C.R. Doss « Twenty-five years of research on women farmers in Africa: lesson and implications for agricultural research institutions with annotated bibliography » Economics Program Paper No. 99-02, Mexico City CIMMYT, 1999.

Les études anthropologiques ont cherché à expliquer les raisons de la diversité des modèles de division sexuelle du travail dans les agricultures familiales africaines, au regard notamment de la place des femmes et des hommes, et des conditions de leur transformation. Parmi les facteurs les plus couramment cités pour expliquer les variations de l'intensité de la participation des femmes et des hommes aux travaux agricoles, on trouve le niveau technologique et le stade d'évolution de l'agriculture de la société considérée, la démographie ou encore le rôle des facteurs environnementaux (climat par exemple). Selon Baumann⁵¹, repris par Boserup, une plus grande implication des hommes irait de pair avec la pratique d'une agriculture intensive, la mobilisation de technologies plus élaborées, et la valorisation sociale du travail agricole, surtout dans un contexte de forte pression démographique imposant la réduction des jachères⁵². Sur ce dernier point, Boserup montre que l'agriculture féminine domine dans des régions à faible densité de population, où l'agriculture itinérante et la pratique de longues jachères sont courantes. Son analyse se concentre cependant sur la sphère productive et n'établit pas de liens entre les fonctions reproductives et productives assumées par les femmes⁵³.

L'étude de White et al. sur les modalités de la division sexuelle du travail agricole en Afrique subsaharienne met en évidence le rôle des conditions écologiques qui influenceraient le niveau d'implication des femmes dans les activités de production agricole. Dans les régions humides où dominant les cultures à tubercules, cette implication est maximale, les femmes sont présentes dans tous les stades du cycle de production contrairement aux régions sèches, où dominant les cultures céréalières⁵⁴. Ces dernières connaissent une plus grande participation des hommes aux travaux des champs⁵⁵ et les femmes y jouent un rôle beaucoup moins déterminant dans l'agriculture. Les activités domestiques, parce qu'elles comportent des tâches astreignantes, exigent des femmes un plus grand investissement en temps : corvée d'eau (du fait de la distance à parcourir pour s'en procurer), régime alimentaire à base d'aliments dont la transformation nécessite un

⁵¹Baumann, "The Division of Work According to Sex in African Hoe Culture", *op.cit.* p.289-319.

⁵² Ester Boserup, *La femme face au développement économique*, Paris, PUF, 1983, p 62-63.

⁵³ L. Beneria, G. Sen, « Accumulation, Reproduction, and women's role in Economic. Boserup Revisited », *Signs, Development and sexual division of labour*, vol. 7 n° 2, 1981, p. 279-298. .

⁵⁴ Douglas R. White, Michael L. Burton, et Malcolm M. Dow, « Sexual Division of Labor in African Agriculture: A Network Autocorrelation Analysis », *American Anthropologist, New series*, vol. 83, N° 4, 1981.

⁵⁵ C. Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines...*, *op.cit.* p.22-23.

savoir technique et des temps de préparation plus longs. Cela veut dire en fait que les activités liées à la reproduction sociale exercées par les femmes prennent dans ce cas le pas sur celles de production au sens strict. Cette thèse est défendue par Judith Brown⁵⁶ lorsqu'elle lie l'intensité de la participation des femmes aux activités de production agricole à la latitude que leur laisse la réalisation de leurs tâches reproductives. C'est-à-dire que cette participation est d'autant plus élevée lorsque les activités de production ne présentent pas de caractère de pénibilité et de dangerosité et sont compatibles avec une plus grande disponibilité des femmes pour les activités domestiques. Quels que soient les arguments avancés pour expliquer la diversité des modèles de la division sexuelle du travail agricole, nous retenons avec Daune-Richard que ces sociétés ne traçaient pas de frontière, pour les femmes, « entre leurs rôles de mère et de travailleuse-productrice... Toutes étaient à la fois mères et productrices »⁵⁷. C'est la monétarisation des sociétés et le développement du capitalisme qui ont favorisé cette « autonomisation relative » entre la production et la reproduction dans les sociétés colonisées d'Afrique subsaharienne.

Cette évolution a également réduit le poids des facteurs religieux et culturels qui, autrefois pesaient dans la définition des rôles masculins et féminins dans le cycle de production. P. Kaberry, Laburthe-Tolra et Goheen décrivent le processus de production et de transformation des aliments dans ces sociétés comme un espace de pouvoir dont les femmes, pleinement conscientes de ses enjeux, n'hésitent pas à se servir comme contrepoids au pouvoir des hommes. En effet, dans les sociétés bété, nso ou bamiléké, on leur attribue le pouvoir de féconder la terre, ce que corrobore l'existence de plusieurs rites associant la fécondité des femmes à la fertilité de la terre⁵⁸.

⁵⁶ Brown, « A note on the division of labour by sex », *op. cit.* p. 1075.

⁵⁷ Anne-Marie Daune-Richard, « Sociologie du développement ou développement de la sociologie : la question des femmes et de leur travail », *Tiers Monde*, tome 23 n° 90, 1982, 375-387.

⁵⁸ Phyllis Kaberry, *Women of the Grassfields, a Study of the Economic Position of Women in Bamenda*, Londres, Colonial Research Publications, 1952 p. 53; Susan Diduk, « Women's Agricultural Production and Political Action in the Cameroon Grassfields », *Africa : Journal of the International African Institute*, 59, n°3 1989, p. 338-355 ; Philippe Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Bété du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 281 ; Isabelle Grangeret-Owona, *L'agriculture bamiléké vue à travers sa gestion de la fertilité agronomique*, thèse de Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique, Université des Sciences Agronomiques de Gembloux/ ORSTOM, sous la direction de B. Michel et G. Courade, 1997, p. 83-84.

L'équilibre de pouvoir que semble supposer les symboles attachés aux activités des femmes dans la production traduit d'une certaine manière la complémentarité entre les hommes et les femmes dans une forme de « responsabilité partagée ». Kaberry et Goheen voient ainsi dans la division sexuelle du travail une interdépendance entre les hommes et les femmes, un rapport d'équilibre dans lequel les premiers sont tenus par exemple de mettre à la disposition des secondes la terre nécessaire à la production des aliments et les secondes de fournir aux premiers leur nourriture quotidienne. La question est de savoir si complémentarité rime avec égalité. Goheen y répond par la négative, en montrant que l'évolution de la société Nso et son intégration dans l'économie capitaliste a fait pencher la balance du pouvoir du côté des hommes. Dans le domaine foncier par exemple, l'accès des femmes à la terre est beaucoup plus contraint qu'autrefois. Sur ce point précis, cette recherche explore les voies de contournement des femmes face à ces contraintes, en étudiant la manière dont elles mobilisent les cadres juridique coutumier et moderne pour conserver, voir acquérir de nouveaux droits fonciers. L'accent est mis sur le sens donné par les femmes à leurs actions au regard de leur besoin d'autonomie économique et leurs responsabilités alimentaires.

La division sexuelle du travail est donc loin d'avoir un caractère figé et universel dans ses modalités. C'est une réalité multifacette⁵⁹ qu'il faut analyser en tenant compte de la dimension historique et du contexte socioculturel, car elle se redéfinit et s'adapte en permanence, suivant l'évolution des sociétés. Lorsqu'elle est considérée dans les systèmes productifs familiaux, l'approche doit prendre en compte la société concernée dans sa globalité en intégrant l'organisation sociale et les structures économiques. C'est dans cette perspective qu'est menée ici l'étude de la division sexuelle du travail agricole dans les sociétés bamiléké et bété, avant l'intégration des cultures d'exportation, et leur implication dans l'organisation sociale. Cette analyse est nécessaire afin de saisir les changements ultérieurs.

La colonisation avec le déploiement des cultures nouvelles destinées à répondre aux besoins des métropoles, les migrations masculines, et la généralisation de l'usage de la monnaie a été un moment clé par l'ampleur des changements qui sont intervenus dans la

⁵⁹ Jane I. Guyer, « Food, cocoa, and the division of labour by sex in two West African Societies », *Comparative studies in society and history*, vol. 22, n° 3, 1980, 355-373.

division sociale et sexuelle du travail agricole dans les sociétés qui ont été exposées à ces phénomènes à partir du XIX^{ème} siècle.

Un angle de lecture de ces changements dans la division sexuelle du travail est sans conteste le rapport entre les cultures d'exportations et les cultures vivrières et leur signification dans la répartition du travail entre les hommes et les femmes dans les systèmes agraires en Afrique subsaharienne.

B.2. Cultures de rente versus cultures vivrières : controverse autour d'une cohabitation

Les relations entre les cultures d'exportation et les cultures vivrières sont appréhendées le plus souvent de manière binaire dans la littérature sur les agricultures familiales en Afrique. Les cultures d'exportation, tournées vers le marché international, ont constitué le socle du développement économique de la plupart des États. Ces cultures ont mobilisé en priorité les hommes qui ont reçu l'accompagnement technique et l'outillage appropriés pour leur développement⁶⁰. Les cultures vivrières sont davantage orientées vers l'autoconsommation et le marché local et sont de la responsabilité des femmes, qui assurent aussi leur commercialisation, dans beaucoup de sociétés. Elles ont fait l'objet de moins d'attention de la part des États. Selon M.A. Savané, ou encore G. Courade, l'extension des cultures d'exportation leur ont été préjudiciables. La conclusion qui est souvent tirée de cette situation est la dégradation de la condition des femmes. C. Coquery-Vidrovitch invite à nuancer cette affirmation⁶¹. Une étude plus approfondie des situations locales pousse à un jugement moins catégorique. En effet, si les débuts de la colonisation sont marqués par « l'oubli »⁶² des femmes de la part du pouvoir colonial (représenté exclusivement par des hommes) les femmes sont arrivées à partir du milieu du XX^{ème} siècle à rentrer elles aussi dans l'économie marchande. Cette thèse interroge d'une part les choix faits par les femmes de miser sur leur expertise dans les cultures vivrières en assurant leur transformation et leur commercialisation pour les nouveaux marchés urbains. Et d'autre part les modalités de leur investissement dans le secteur des cultures

⁶⁰ Ingrid Palmer, « The Impact of Agricultural Development Schemes on Women's Role in Food Supply » dans J. Bisilliat; G. Courade; Y. Diallo-Leguen et A. Morel (ed.), *Femmes et sécurité alimentaire*, Actes du séminaire international sur la place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires, Paris, ORSTOM, 1985, p. 268-279, C. Coquery-Vidrovitch, *Les africaines...op.cit.* p. 23.

⁶¹ C. Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines...* p. 13

⁶² C. Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines...op.cit.*, p.109

d'exportation, puisqu'elles ont réussi, par divers moyens, et parallèlement à leurs activités vivrières, à y rentrer.

Selon Janin, les cultures d'exportation ont été intégrées dans les systèmes agricoles bamiléké et bété « sans provoquer de véritable traumatisme »⁶³. Dans la même ligne, Grangeret-Owona, trouve qu'il y a eu, dans l'association du café et des cultures vivrières en pays Bamiléké, une parfaite complémentarité grâce notamment aux effets bénéfiques sur les cultures vivrières de l'utilisation des intrants destinés aux caféiers⁶⁴. Ces auteurs n'évoquent pas les tensions de genre qui ont précédé la mise en place de cette association entre café et cultures vivrières aux premières heures de l'introduction du café dans le système agraire bamiléké.

L'analyse de la cohabitation entre ces deux types de culture et les symboles qui leur sont attachés, révèle en effet qu'elle n'a pas toujours été « paisible ». Leur confrontation a influencé la recomposition des identités de genre dans ces sociétés. L'analyse en terme économiques et du point de vue genre permet de mieux saisir l'enjeu de cette dichotomie. Des années 1940 aux années 1970, les revenus des cultures d'exportation, et donc des hommes, ont été globalement supérieurs à ceux tirés des cultures vivrières, et par conséquent des femmes. Le secteur vivrier a reçu peu d'investissements, ce qui fait dire à G. Courade que les femmes rurales ont été exclues du développement⁶⁵. Cette thèse analyse l'interaction entre les cultures vivrières et les cultures d'exportation, sous le prisme des facteurs de production (terre, travail et investissement en capital), en envisageant ces liens non seulement en termes de complémentarité mais aussi de concurrence. A la suite de M-A. Savané, elle envisage l'inégalité de traitement entre ces deux types de cultures comme une conséquence de l'inégalité de genre⁶⁶.

⁶³ Pierre Janin, *L'immuable, le changeant et l'imprévu. Les économies de plantation bamiléké et bété du Cameroun confrontées aux chocs extérieurs*, thèse de doctorat, Université Paris IV, 1995, p. 15.

⁶⁴ I. Grangeret-Owona, *L'agriculture bamiléké...*, *op.cit.*, p. 151.

⁶⁵ Georges Courade, « La sécurité alimentaire implicite : les femmes hors développement au Cameroun (Etat des lieux) », dans *Femmes et politiques alimentaires*, *op.cit.* p. 371-392.

⁶⁶ Marie-Angélique Savané, « Femmes, production et crise alimentaire en Afrique au sud du Sahara : Les origines de la faible productivité des femmes » dans *Femmes et politiques alimentaires ...*, *op.cit.*, p.280-291.

B.3. Le contrôle des ressources productives (la terre, la main d'œuvre, le capital) par les hommes et les formes de résistance des femmes

« ...dans toutes les cultures, le genre détermine les pouvoirs et les ressources dont disposent les femmes et les hommes »⁶⁷. L'accès et le contrôle des ressources sont la condition de l'autonomie des femmes et sont effectivement un enjeu majeur de l'égalité entre les hommes et les femmes. Avant la période coloniale, dans les sociétés agraires d'Afrique le contrôle des facteurs de production en particulier la terre, est une prérogative masculine. Il existe cependant des nuances en fonction de la position sociale des individus, hommes ou femme (en pays bamiléké par exemple, les *mafo* disposent des droits de propriété sur la terre). Les systèmes matrimoniaux et les modes d'appropriation des terres excluaient d'une manière générale les femmes de la propriété foncière même si partout leurs droits d'usage semblent garantis. Depuis la colonisation, la question de l'accès à la terre est au cœur des revendications des femmes⁶⁸. Le contrôle du foncier rentre dans un système de relations complexes. Car si les hommes détiennent une position dominante, ils sont en même temps dépendants vis-à-vis de la production agricole féminine⁶⁹. Cette étude analyse les implications de ce lien de dépendance sur la latitude dont disposent les hommes dans la gestion du foncier et les marges de manœuvre des femmes.

La terre est devenue avec l'extension des cultures d'exportation, l'urbanisation, et la monétarisation, un facteur essentiel dans le processus d'accumulation des richesses. Les modalités d'accès au foncier ont évolué pour les femmes. Les nouvelles procédures de privatisation, introduites par le droit positif, ont surtout conforté les positions des chefs de lignage et en général des hommes qui pouvaient justifier de droits coutumiers antérieurs⁷⁰. L'étude de quelques affaires portées devant les tribunaux coloniaux permet de voir également les stratégies employées par des *mafo* et des femmes influentes, dans cette compétition pour l'appropriation des terres agricoles.

⁶⁷ FAO, "comblent l'écart - Programme de la FAO pour l'Égalité entre les Sexes", Rome, FAO, 2009, p. 6.

⁶⁸ Voir à ce sujet l'étude menée au Sénégal par Fatou Diop Sall sur la difficulté des femmes du Sénégal à accéder et à contrôler cette ressource. Fatou Diop Sall (éd.) *Sénégal : les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*, Dakar, Langaa Research & Pub. CID, 2012, p.170-177.

⁶⁹ Miriam Goheen, *Men own the farms...op cit*, p.8.

⁷⁰ Chantal Ndami, « Les agricultrices et la propriété foncière en pays bamiléké: un droit foncier coutumier en tension », *Cahiers du Genre*, n° 62, 2017, p. 119-139.

Les innovations technologiques accompagnant le déploiement des cultures d'exportation ont été aussi des marqueurs de genre. Elles n'avaient pas vocation, selon les colonisateurs, à être utilisées par les femmes. Cependant, ces dernières ont dans certains contextes, détourné à leur profit ces éléments nouveaux. Par exemple dans le projet agro-industriel de l'office du Niger, établi dans les années 1930 par l'administration coloniale française au Mali pour la production du coton et du riz en vue de l'exportation, Twagira a démontré que les femmes, exclues du projet, sont arrivées à s'approprier certaines innovations (machines, processus de production et de commercialisation) et les ont adaptées pour leurs propres besoins, à savoir la production et la transformation des aliments⁷¹. L'appropriation par les femmes des innovations agricoles sous la colonisation s'est faite de manière souvent détournée, parce qu'elles ne leur étaient pas à priori destinées. Comme les maliennes, les femmes bamiléké ont employé cette stratégie, au profit de leurs cultures vivrières.

L'étude des liens entre l'agriculture familiale et l'activité commerçante des femmes éclaire les dynamiques des rapports de genre. Au Ghana, Allman et Tashjian analysent l'existence d'une activité commerçante ancienne des femmes bien avant la monétarisation de l'économie associée à l'expansion de la culture du cacao. Dans les années 1930, les femmes détiennent le monopole du commerce de détail de produits vivriers en pays ashanti et commencent à étendre leurs réseaux commerciaux dans d'autres régions de la colonie de Gold Coast⁷². J.P. Warnier a étudié les échanges commerciaux entre les différents peuples des Grassfields et avec leurs voisins à l'époque précoloniale. Il a montré le rôle important des femmes dans la production pour l'échange et le commerce des grains, mettant ainsi en évidence une production vivrière destinée à la vente⁷³. Au Mali, les femmes rurales ont également une longue pratique ancienne du commerce couplée à leurs activités agricoles. Le commerce comme activité génératrice de revenus est ancré dans l'histoire des femmes en Afrique.

⁷¹ Laura Ann Twagira, *Women and gender at the office du Niger (Mali) : Technology, environment, and food CA 1900-1985*, thèse de Doctorat en Histoire, Université d'Etat du New Jersey, sous la Direction de Barbara Cooper, 2013), p. 175-196.

⁷² J. Allman, V. Tashjian, *'I Will not Eat Stone'...op cit*, p. 9-17.

⁷³ Jean-Pierre Warnier, *Echanges, développement et hiérarchies dans le Bamenda précolonial*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1985, p.22-34.

Leur insertion dans l'économie monétaire, à travers la production, et la commercialisation des produits vivriers ou des aliments transformés, s'inscrit dans cette dynamique ancienne. L'enjeu est toujours la préservation de leur autonomie économique et leur capacité à assumer les charges qui leur incombent, car le partage des responsabilités entre maris et femmes demeure la règle au sein des familles en milieu rural. Le rapport des femmes à l'argent semble indissociable de leur rôle reproductif. Notre étude montre à ce propos que l'accès aux ressources monétaires a été un point de tension entre les hommes et les femmes dans les sociétés bamiléké et bété. La tendance à la concentration des ressources de production comme la terre et la force de travail entre les mains des hommes a été favorisée par une politique agricole coloniale pensée exclusivement en direction des hommes. Ceci leur a permis d'accéder en premier aux principales innovations agricoles et à l'argent. Ils ont ainsi pris de l'avance sur les femmes dans le processus d'accumulation de richesses.

Les ressources immatérielles constituées par les relations sociales et les savoirs, en l'occurrence ceux liés à l'agriculture, rentrent en compte dans ces processus d'accumulation, comme le montrent les recherches de H. Guetat-Bernard⁷⁴ et Sara Berry⁷⁵. Ainsi, au-delà de l'étude de l'évolution des modes d'accès au foncier, de l'influence du droit colonial et son implication sur les droits fonciers des femmes, des stratégies d'accès aux revenus monétaires des hommes et des femmes, des tensions autour de l'utilisation de la main d'œuvre féminine, cette thèse envisage les réseaux féminins (réseaux de solidarité et échanges, notamment des semences, qui constituent l'un des canaux de redistribution des droits de culture entre femmes) et les modes de transmission des savoirs agricoles comme des ressources utilisées par les femmes pour asseoir ou sauvegarder leurs positions sociales et économiques.

C'est bien souvent par le biais de ces réseaux que les femmes se sont organisées pour contester des choix faits par leur mari et faire valoir des points de vue différents dans l'affectation des ressources productives, que constituent la terre, le travail, et le capital. Ces contestations se sont fondées sur leurs fonctions reproductives, en particulier la maternité. L'importance de cette fonction reproductive dans les sociétés africaines

⁷⁴ Héléne Guetat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre, mobilité et argent au Cameroun*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p. 50-51.

⁷⁵ Sara Berry, "Access, control and use of resources in African agriculture: an introduction", *op. cit.* p. 2.

précoloniales a été le point central de l'argumentaire contestant l'idée de l'infériorité et de la soumission des femmes africaine⁷⁶ porté par des féministes comme T.Awori, F. Sow appelait à la prudence en pointant le risque que cette approche axée sur une « maternité-pouvoir » pouvait se transformer en « maternité-otage »⁷⁷ et donc contribuer à enfermer les femmes dans un rôle. Dans le cas des femmes Bamiléké nous montrons que cette stratégie leur a néanmoins permis de préserver leurs droits d'accès à la terre, menacés par la diffusion de la culture du café et la transformation de leur statut en biens marchands. A la suite des recherches déjà mentionnées au Ghana, aussi bien chez les Ashanti (Allman et Tashjian) que chez les *Ewe* (J. Bukh), au Nigéria chez les *Yoruba* (J. Guyer) ou au Kenya chez les *Kikuyu* (P. Mbataru), cette thèse renforce l'idée que le contrôle des ressources productives a généré des tensions entre les femmes et les hommes pendant la période coloniale.

C. Etat de la question sur les agricultures familiales au Cameroun

En ce qui concerne le Cameroun, il existe quelques travaux sur les agricultures familiales et leur mutation au cours des XIXème et XXème siècles. Quelques monographies réalisées pendant la période coloniale présentent les formes d'organisation sociale et les activités économiques (en particulier l'agriculture). Nous pouvons citer les travaux de Dugast consacrés aux Banen, entreprises entre 1934 et 1953⁷⁸. Comme les Béti, les Banen sont localisés dans la zone forestière du sud-Cameroun. Elle décrit minutieusement leurs pratiques agricoles, en particulier la répartition du travail entre les sexes et les techniques utilisées. Sa période d'étude correspond à la phase d'introduction des cultures d'exportation chez les Banen (cacao et café). Les Banen pratiquaient une agriculture itinérante sur brûlis et, selon Dugast, le travail agricole était assez équilibré entre les hommes et les femmes. Les hommes s'occupaient des grosses tâches de défrichage et les femmes avaient à charge les tâches de culture (semailles, sarclages, récoltes), la transformation des produits alimentaires et la préparation des repas. Cette

⁷⁶ Thelma Awori, "The myth of the inferiority of the african women", dans Collectif, *La civilisation de la femme dans la tradition africaine The civilization of the woman in African tradition*, Paris, Presence africaine, 1975, p. 30-35.

⁷⁷ Fatou Sow (dir.), *La recherche féministe francophone. Langue, identités et enjeux*, Paris, Karthala, 2009, p. 22.

⁷⁸ Idelette Dugast, « L'agriculture chez les Ndiki, de population Banen », *Bulletin de la société d'études camerounaises*, vol. 8, 1944; *Monographie de la tribu des Ndiki (Banen du Cameroun).T.II Vie sociale et familiale*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1955.

étude peut servir de point de comparaison avec la société bété, qui a adopté massivement le cacao, à la même période. Elle nous permet de mesurer les changements survenus dans la répartition des tâches agricoles entre les hommes et les femmes.

Dans le même registre, l'ouvrage de P. Kaberry *Women of the Grassfields*, se base sur des recherches menées dans l'ancienne province de Bamenda⁷⁹ au Cameroun sous administration anglaise entre 1948-1950. Les peuples qu'elle observe ont pour la plupart la même organisation sociale et politique que les Bamiléké. Ce sont des chefferies dirigées par des *fon* héréditaires. Elle analyse la vie quotidienne de ces populations encore peu affectées par les transformations coloniales (christianisation partielle, cultures d'exportation peu développées car l'introduction du café arabica a été tardif, monétarisation de la société en progression). Nous saisissons dans le détail les activités agricoles des femmes et en même temps le rôle social de premier plan qu'elles revendiquent du fait de ces activités⁸⁰. Elle montre d'une part la pénibilité de la vie des femmes, mais aussi leur fierté à assumer des tâches aussi importantes, en particulier celle de nourrir la société.

Dans sa monographie sur les institutions sociales et politiques des populations Bamiléké, éditée en 1950, l'administrateur colonial R. Delarozière, analyse la complexité du droit foncier en vigueur dans les chefferies Bamiléké avant l'introduction du café. Ce droit reconnaît le caractère absolu de la propriété réelle et effective dont bénéficie chaque chef de famille libre sur les terres attribuées par le chef du groupement. Mais en même temps, ce droit reste instable puisque le chef peut le retirer sous certaines conditions. Nous comprenons au regard de l'évolution ultérieure le rôle capital qu'ont joué les élites coutumières, de par leur fonction traditionnelle de « répartiteurs des terres »⁸¹ dans la dynamique de marchandisation du foncier, avec comme corollaire la fragilisation des droits d'accès des femmes. Hurault⁸² (1970) précise que le système foncier coutumier

⁷⁹ Pour rappel, Les peuples du plateau de Bamenda appartiennent à la même aire culturelle que les peuples Bamiléké et faisaient partie d'un ensemble appelé Grassfields au temps des allemands. Ces peuples ont été séparés après la deuxième guerre lors du partage de l'ancienne colonie du Kamerun entre la France et l'Angleterre.

⁸⁰ P. Kaberry, *Women of the Grassfields...*, *op.cit.* p.29- 103.

⁸¹ Robert Delarozière, « Les Institutions politiques et sociales des populations dites Bamileke », Dakar, Etudes Camerounaise, vol. 2, n° 27-28, p. 127-175.

⁸² Jean Hurault, « Essai de synthèse du système social des Bamiléké », *Africa : Journal of the International African Institute*, vol. 40, n°1, 1970, p. 1-24.

permettait à certaines femmes (femmes du chef, les *mafo* et leurs héritières), d'accéder à ce droit de propriété dans les mêmes conditions que les chefs de famille libres. Cette thèse analyse la manière dont ces femmes ont usé de ce privilège pour accéder à la propriété foncière dans le cadre du droit positif.

Même si dans l'ensemble ces travaux n'ont pas une approche genre, ils constituent néanmoins une source de connaissance importante pour comprendre l'univers de représentation de ces sociétés. Pour les femmes, aussi bien en zone forestière que dans les Hautes Terres (Grassfields) la production agricole fait partie intégrante de l'identité féminine.

Des travaux plus récents apportent d'autres éclairages sur cette période de transition. Dans son ouvrage consacré aux « anciens Béti » du Sud Cameroun, Laburthe-Tolra décrit les activités de production des hommes et des femmes. Dans les grandes lignes, cette description correspond à celle faite par I. Dugast au sujet des Banen. Mais selon Laburthe-Tolra⁸³, l'agriculture n'est pas une activité proprement masculine car ce sont les femmes qui « ont partie liée avec la terre » car « entre la fertilité de la terre et la fécondité de la femme s'établit un parallèle proche de l'identité »⁸⁴. Les hommes contrôlent pourtant de manière pratique le cycle de culture puisque le défrichage de nouveaux champs dépend d'eux et par extension, les temps des jachères et la rotation des cultures. Il existe en réalité entre les hommes et les femmes une interdépendance dans la conduite des activités de production agricole, en lien avec le système agraire béti. La cacaoculture a conduit à sa transformation et ce faisant, à l'évolution du travail des hommes et des femmes. D'autres travaux mettent justement l'accent sur les effets de l'introduction des cultures d'exportation sur les sociétés bamiléké et béti. J.L. Dongmo⁸⁵ insiste sur les conséquences néfastes de l'extension du café sur le système agraire bamiléké. Ses travaux pointent quelques-uns de ces effets : la réduction importante des activités liées à l'élevage dont l'intégration à l'agriculture assurait l'équilibre du système de culture intensif développé par les Bamiléké; l'occupation des terres de réserve et la disparition de la jachère, l'épuisement des sols. Il relève aussi que l'accès à cette culture a permis aux hommes

⁸³ P. Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt. Essai sur le passé historique...*, op.cit. p. 281.

⁸⁴ Ibid., p. 281

⁸⁵ Jean-Louis Dongmo, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun). I : la maîtrise de l'espace agraire*, Centre d'Édition et de Production pour l'Enseignement et la Recherche - Yaoundé, 1981, p. 145-151.

bamiléké, hauts dignitaires comme simples habitants, d'accéder à la richesse monétaire et de s'insérer dans l'économie coloniale. Nous relevons que cette dynamique d'enrichissement n'a pas concerné les femmes, d'où l'intérêt d'une analyse des mécanismes d'exclusion des femmes de la culture du café.

M. Kuété, géographe, retrace l'itinéraire du café en pays bamiléké au travers de ses acteurs. Tout en reconnaissant que la femme est à cette époque « la plaque tournante de la culture du café »⁸⁶, l'auteur passe sous silence leurs luttes pour reconnaître cet investissement et les présente surtout en victimes de la caféiculture. En rompant avec cette analyse victimisante, cette thèse développe une approche différente du rôle des femmes en mettant en lumière leurs capacités d'action. Elle explore les formes de résistance individuelles et collectives qu'elles ont déployées contre les dérives liées à l'extension du café et analyse l'impact de ces luttes dans le cours de l'histoire de la caféiculture en pays bamiléké.

Jane Guyer⁸⁷ analyse l'évolution du système agraire bété et l'impact du développement de l'économie coloniale sur la transformation du système de production agricole et des relations sociales. Les privilèges octroyés aux élites traditionnelles par l'administration coloniale ont favorisé l'extension de la grande polygynie et le contrôle de la force de travail des femmes par ces élites. Par ailleurs, elle montre que le développement de la culture du cacao s'est inscrit dans le système de production bété en respectant les modalités antérieures de la division sexuelle du travail qui laissait aux hommes la responsabilité des cultures arbustives et aux femmes celle des cultures vivrières. Elle affirme par ailleurs que les politiques alimentaires coloniales et postcoloniales n'ont pas suffisamment soutenu les femmes en créant des conditions favorables à l'essor et à la commercialisation de leurs productions. A partir d'une comparaison avec le système agraire bamiléké, cette thèse apporte un éclairage sur ces logiques coloniales au regard des représentations de la place des femmes dans ces sociétés et analyse leur marginalisation comme une conséquence de la dévalorisation de leur rôle productif.

⁸⁶ Martin Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture des hautes terres de l'Ouest-Cameroun : grandeur et crise d'une plante identitaire : les réponses paysannes*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 170.

⁸⁷ Jane Guyer, *Family and Farm in Southern Cameroon*, Boston, African studies center, Boston University, 1984.

En partant des travaux de Kaberry cités plus haut, M. Goheen étudie les mutations de la société *nso* (peuples du Plateau de Bamenda) après 1960. Elle démontre que les femmes, à l'image de leurs aïeules décrites par Kaberry, s'appuient sur leurs responsabilités dans la reproduction sociale pour revendiquer le maintien de leurs droits d'accès au foncier, dans un contexte où l'extension des productions d'exportation favorise la marchandisation et la privatisation de la terre. Nous soutenons cette idée que si les hommes détiennent la propriété de la terre, leur dépendance vis-à-vis des femmes pour leur alimentation leur impose de tenir compte de leurs besoins dans la gestion du patrimoine foncier familial.

Les thèses de géographie soutenues par P. Janin sur les économies de plantation bamiléké et bété et de P. Pedelahore sur les cacaoculteurs bété⁸⁸ sont intéressantes pour notre recherche dans la mesure où elles s'appuient sur des enquêtes menées auprès des planteurs des zones étudiées, et prennent en compte la dimension historique dans leurs analyses des systèmes de production. Ces travaux mettent en lumière les adaptations des planteurs face aux crises qui ont jalonné l'histoire de ces cultures depuis l'époque coloniale. Ils donnent la mesure de la confiance placée dans ces cultures par les planteurs camerounais, mais aussi sur leurs désarrois face aux incertitudes inhérentes à leur dépendance aux marchés extérieurs.

La thèse d'histoire de J.L. Ewangué⁸⁹ consacrée à l'économie de plantation au Cameroun sous administration française et basée sur un travail d'archive minutieux, retrace la genèse et les modalités de la diffusion des cultures d'exportation dans le sud-Cameroun. L'auteur analyse leur poids dans l'économie du Cameroun sous administration française. Ses recherches établissent un développement suivant une spécialisation zonale qui a accentué les déséquilibres économiques anciens entre les différentes régions du pays. Il adopte une approche globale qui inclue tout autant les grandes plantations capitalistes créées par les Européens que les petites plantations familiales des autochtones. Il met en lumière le rôle de ces cultures dans la construction d'une bourgeoisie rurale et l'affirmation du statut du planteur. Son étude nous donne une vision précise du

⁸⁸ P. Janin, *L'immuable, le changeant et l'imprévu...*, *op.cit.*; Philippe Pedelahore, *Stratégies d'accumulation des exploitants agricoles : l'exemple des cacaoculteurs du Centre Cameroun de 1910 à 2010*, Thèse de Doctorat, Université de Toulouse II Le Mirail, sous la direction de Laurien Uwizeyimana, 2012.

⁸⁹ J.L. Ewangué, *l'économie de plantation et son impact au Cameroun sous administration française...* *op.cit.*

phénomène des plantations au Cameroun, qui a concerné une large palette de cultures d'exportation promues par les autorités coloniales: le cacao, le café, le palmier à huile, la banane. Notre approche est différente, car nous partons des structures de production familiales et des pratiques agricoles des populations bamiléké et bété. Nous mettons en évidence le « fossé »⁹⁰ en termes d'opportunités qu'a créé le déploiement des cultures d'exportation entre les hommes et les femmes pendant cette période coloniale et dont les conséquences se font encore sentir de nos jours.

Ces travaux sur les agricultures familiales bamiléké et bété et sur l'économie des plantations au Cameroun constituent une base de connaissance importante pour comprendre la trajectoire et les enjeux des cultures d'exportation, en particulier le cacao et le café, dans le Sud-Cameroun. Cependant, l'approche de genre, en permettant une analyse à partir des rapports sociaux, éclaire davantage en donnant leur juste place aux hommes et aux femmes dans les dynamiques des agricultures familiales.

Quelques mémoires soutenus principalement à l'Université de Yaoundé I, nous ont aiguillés dans cette perspective. Les résultats de ces recherches nous renseignent sur le rôle des femmes dans le développement des cultures de café et de cacao au Cameroun. En pays Bamiléké, C. Voufo décrit l'investissement des femmes de l'actuel département de la Ménoua (Dschang) dans les plantations de café de leur mari et la surcharge de travail qui en a résulté pour elles⁹¹. M.L. Fouomekong met l'accent sur l'évolution des modalités du mariage, en particulier l'accroissement d'une polygamie « de main d'œuvre » dans l'actuel département de Bamoutos (Mbouda)⁹². Dans le Mounou, I.H. Anafack Dongmeza⁹³ décrit le travail effectué par les femmes dans les plantations familiales, mais aussi les grandes plantations européennes (y compris celles des missionnaires qui possédaient des plantations de café). Ses recherches révèlent le recrutement des femmes

⁹⁰ Nous avons vu précédemment que la FAO a identifié clairement les inégalités de genre en agriculture comme une cause structurelle de la pauvreté dans les pays du sud. L'enjeu actuel est de réduire ce fossé, qui s'est creusé selon nous parce que les femmes n'ont pas eu dans cette période cruciale de la colonisation, accès aux mêmes opportunités que les hommes. C'est ce que nous montrons dans notre thèse.

⁹¹ Charlotte Voufo, *Le rôle de la Femme dans la caféiculture: le cas de la Ménoua, 1930-1990. Esquisse d'une étude historique*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.

⁹² Marie-Louise Fouomekong, *Caféiculture et condition de la femme dans le Bamoutos, 1930-1990*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé I, 1998.

⁹³ Irène Hortense Anafack Dongmeza, *Les femmes et les cultures de rente dans le Mounou, 1930-1960*, Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

dans les grandes plantations du Moungo comme travailleuses saisonnières dès les années 1930. Leur travail était particulièrement apprécié pour la récolte du café. L'auteur n'analyse pas les incidences de ce travail salarié des femmes sur les rapports de production dans la sphère familiale. En Pays Béti, nous retenons le travail de Colette Ma qui considère que les femmes ont été, pour leur mari, des « instruments de travail » dans les plantations de cacao⁹⁴. Elle soutient aussi que l'avènement du cacao en pays Eton a engendré « une polygamie utilitaire »⁹⁵ avec des conséquences sur le statut social des femmes.

Ces recherches s'inscrivent davantage dans le courant de l'histoire des femmes plutôt que dans le genre. Notre recherche part de leurs acquis, avec une approche genre, et interroge les représentations coloniales sur le travail agricole des femmes. Elle analyse les conséquences des assignations de genre, notamment à travers le modèle de la famille nucléaire prôné par les acteurs de la colonisation, sur la division traditionnelle du travail agricole entre les sexes et partant, sur les responsabilités assumées par les hommes et les femmes.

Nous proposons donc ici, dans la continuité de toutes les recherches citées, une lecture des mécanismes d'insertion des agricultures familiales dans l'économie coloniale, en partant d'une analyse des systèmes de production et des rapports sociaux (et en particulier les rapports sociaux de sexe) qui les structurent. Notre thèse se veut une contribution à l'enrichissement des connaissances sur les agricultures familiales au Cameroun et plus largement en Afrique subsaharienne.

Notre problématique s'inscrit à la fois dans les champs des recherches historiques et du genre.

D. Problématique et hypothèses

Les sociétés béti et bamiléké ont adopté respectivement le cacao et le café au début du XX^e siècle, suivant des modalités différentes. S'écartant du modèle de grandes plantations capitalistes développé par les Allemands à la fin du XIX^e siècle, l'administration coloniale française s'appuie sur les systèmes locaux de production pour

⁹⁴ Colette Ma, *Les femmes Eton et l'économie coloniale au Cameroun sous administration française, 1920-1960*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Yaoundé I, 2004.

⁹⁵ Ibid., p. 80.

promouvoir ces cultures qui ont été à l'origine de l'émergence d'une bourgeoisie rurale entre les deux guerres⁹⁶. Dans le contexte de la colonisation, et compte tenu de la division sexuelle du travail dans ces sociétés, le cacao et le café sont perçus socialement comme des « cultures symboliques du chef de famille »⁹⁷, c'est-à-dire les hommes. Dans le discours colonial, ces cultures étaient par ailleurs associées à la « modernité »⁹⁸ par opposition à « l'archaïsme » des systèmes de culture locaux et par extension des cultures vivrières assurées par les femmes.

Les sociétés bamiléké et bété sont caractérisées par une agriculture à prédominance féminine. Ce sont des foyers importants de production vivrière dans le sud-Cameroun. Elles ont aussi alimenté des courants migratoires soutenus depuis l'installation du régime colonial pour des raisons tenant à la fois aux demandes en main d'œuvre des pouvoirs publics coloniaux, mais aussi à la recherche de nouvelles opportunités par les jeunes hommes, avec des conséquences sur le travail agricole des femmes.

La colonisation et l'expansion des cultures de rente vont donc avoir des répercussions importantes sur ces sociétés. La généralisation du modèle de petites exploitations familiales de cultures d'exportation dans les années 1920 a accompagné la transition des structures agraires d'un mode de production tourné en priorité vers la satisfaction des besoins alimentaires locaux vers un mode de production défini suivant les exigences des marchés métropolitains. Au-delà des innovations techniques sur le plan agricole, il faut surtout noter des recompositions qui s'opèrent dans les rapports sociaux, et en particulier les rapports de genre. En effet, l'importance que prennent les cultures d'exportation, parallèlement à la généralisation des échanges marchands, accroît les tensions autour des terres agricoles ou encore de l'affectation de la main d'œuvre familiale. Ces tensions interrogent les rapports de genre et les interactions entre agriculture d'exportation et cultures vivrières au regard de l'utilisation et du contrôle des facteurs de production.

⁹⁶ Jane I. Guyer, « Head Tax, Social Structure and Rural Incomes in Cameroun, 1922-1937. », *Cahiers d'études africaines*, vol. 20, n° 79, 1980, p. 305-329.

⁹⁷ H. Guétat-Bernard, « Culture du café et dynamiques des rapports de genre en pays bamiléké au Cameroun. Similitude avec la situation Kikuyu au Kenya », *Les Cahiers d'Outre Mer*, n° 243 vol. 3, 2008, p.339-354.

⁹⁸ Pour une analyse critique du concept de modernité et de son utilisation, voir Frederick Cooper, *Le colonialisme en question théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, pp 153 à 202.

Cette recherche examine dans un premier temps la mise en œuvre des politiques agricoles et la manière dont elles ont affecté les rôles sociaux de sexe dans les sociétés bamiléké et bété sous domination coloniale. Il s'agit ici de procéder à une lecture critique de la politique rurale coloniale et des structures d'encadrement mises en place au regard de la place des femmes.

L'analyse porte sur le processus d'invisibilisation du travail agricole des femmes, à partir de l'hypothèse que les structures des inégalités préexistantes entre les hommes et les femmes dans le contrôle des ressources productives (terre, force de travail) ont favorisé la captation de ces dernières par les hommes, et marginalisé de fait les femmes.

Dans un deuxième temps, partant du constat que les hommes et les femmes ont été affectés et que leurs places dans les systèmes productifs ont été bouleversés, cette étude interroge les tensions sociales engendrées par l'intégration des cultures de rente. Quelles ont été les réactions des hommes et des femmes face à ces évolutions ? L'objectif est de mettre en lumière leurs attitudes et stratégies de résistance, aussi bien individuelles que collectives. L'hypothèse qui appuie cette argumentation est que d'une part les femmes ont remobilisé les valeurs inhérentes à leurs fonctions reproductives (maternité et responsabilité nourricière) pour revendiquer de nouveaux droits d'accès aux ressources productives. D'autre part, les hommes (les cadets sociaux) ont envisagé l'accès aux cultures de rente comme un puissant facteur de mobilité sociale.

E. Cadre géographique et chronologique

Cette thèse concerne le sud-Cameroun, principalement les pays Bamiléké et Bété qui forment deux aires socio-culturelles et économiques différentes. La configuration géographique du pays Bamiléké est un héritage de la colonisation, tout comme le nom qui désigne cet ensemble de populations structurées en chefferies autonomes. Les Bamiléké sont un sous-ensemble d'une aire culturelle et linguistique beaucoup plus étendue. Celle-ci englobe les populations du plateau de Bamenda. Ces populations se distinguent de celles des plaines environnantes par des institutions politiques et sociales comparables⁹⁹. A l'époque allemande, elles étaient toutes identifiées en référence à leur habitat situé sur les

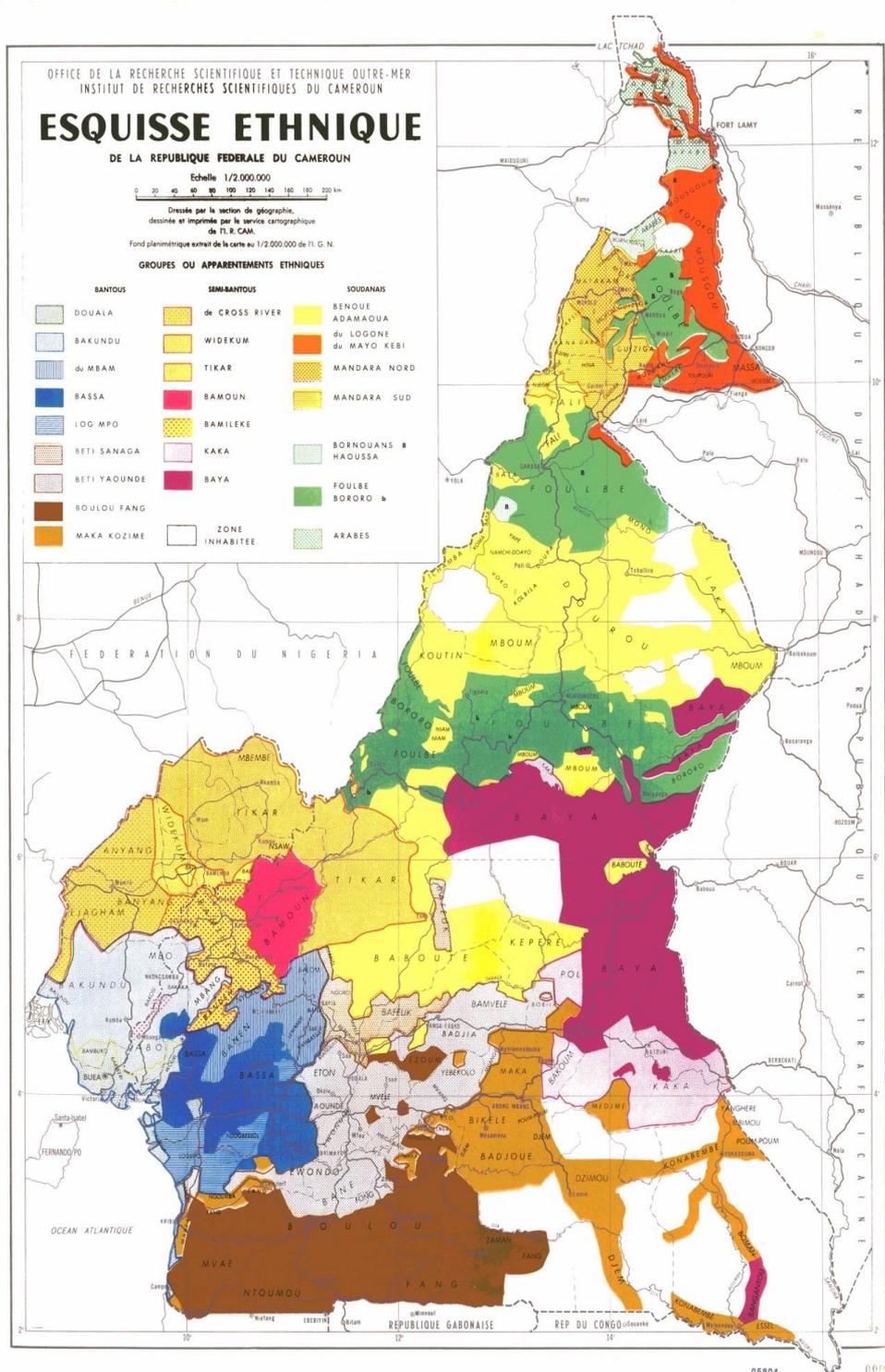
⁹⁹ Jean-Pierre Warnier, *Échanges, développement et hiérarchies...op.cit.*, p. 3-5.

Hautes terres de l'Ouest du pays, appelé Grassland et plus tard Grassfields¹⁰⁰. Après le partage de l'ancienne colonie allemande opéré au lendemain de la Première Guerre, entre la France et l'Angleterre, la frontière passant sur la ligne de crête du mont Bamboutos a séparé ces populations. A la suite de J.P. Warnier, ce travail n'opère pas de distinction fondamentale entre les Bamiléké sous domination française et les Grassfields sous domination anglaise, même s'il est beaucoup plus question des premiers.

Les populations des hautes terres de l'Ouest-Cameroun se différencient dans leur organisation sociale, très hiérarchisée, de celles de la zone forestière, à dominante lignagère. Ces dernières appartiennent principalement au groupe bété/ bulu/fang, rattachées par des ethnologues au grand groupe pahouin. Elles sont communément appelées « bété » depuis la colonisation.

Dans la continuité des travaux de recherches sur ces deux grands groupes de population, la terminologie issue de la colonisation sera adoptée dans cette thèse.

¹⁰⁰ Jean-Claude Barbier, « Les sociétés bamiléké de l'Ouest du Cameroun : Etude régionale à partir d'un cas particulier », dans Colloque, *Communautés rurales et paysanneries tropicales*, Paris: O.R.S.T.O.M, 1976, p.103-122.



Esquisse ethnique de la République Fédérale du Cameroun

Source : IRD cartoθήque

S'agissant des bornes chronologiques, l'étude commence avec la mise en place de la domination coloniale allemande à la fin du XIX^{ème} siècle. La colonisation allemande a en effet enclenché des transformations décisives en introduisant l'économie de plantation, poussant des mobilités masculines, accentuant la monétarisation des échanges que nous analysons comme des facteurs de déstabilisation, mais aussi d'opportunités pour les hommes et les femmes. L'étude couvre toute la période coloniale du Cameroun et s'achève donc avec l'accession à l'indépendance politique, obtenue en 1960 pour la partie francophone du pays et en 1962 pour la partie anglophone.

F. Méthodologie et sources

Tout en inscrivant cette recherche dans le champ de l'histoire sociale et économique, la clé de la démarche est celle de l'approche genre. Elle s'avère particulièrement pertinente dans l'analyse des interactions entre l'agriculture familiale et les rapports sociaux de sexe et leur évolution dans les sociétés rurales étudiées. Cette approche consiste à traiter les questions posées en identifiant spécifiquement la manière dont elles affectent les femmes et les hommes séparément et conjointement. Afin de comprendre d'une part la construction sociale des rôles et comment le travail agricole est réparti et valorisé selon le genre et d'autre part les processus de prise de décision, les rapports des hommes et des femmes aux ressources de production sous la colonisation.

L'analyse des rapports sociaux de sexe est incomplète si elle ne croise pas d'autres formes d'oppression qui peuvent se fonder, dans notre contexte d'étude marqué par la domination occidentale, sur la classe et /ou l'âge. Oyerumi a explicité la centralité de la séniorité dans les rapports sociaux dans certains contextes culturels d'Afrique. Elle identifie la séniorité comme la catégorie d'analyse qui permet de comprendre les rapports sociaux et de pouvoir dans la société Yoruba. Tout en reconnaissant l'importance de l'âge dans les rapports de pouvoir au sein des sociétés bamiléké et bété, le genre apparaît comme la catégorie qui structure le plus les rapports sociaux. La séniorité est certes une source de pouvoir pour les femmes, comme le précise Fatou Sow, mais « est reconnue à un âge très tardif »¹⁰¹. Ce qui veut dire que la différence de sexe détermine aussi l'affectation des rôles sociaux.

¹⁰¹ « Mouvements féministes en Afrique », *Revue Tiers Monde*, vol. 209, n°1, 2012, p. 145-160.

L'approche par l'intersectionnalité nous paraît pertinente pour comprendre toutes ces dimensions des rapports de pouvoir dans les sociétés étudiées. Ce concept a été théorisé, à l'origine dans le courant des recherches féministes « Black feminism » par K. Crenshaw¹⁰² permettant de déterminer, dans l'analyse des rapports de genre et donc des systèmes de pouvoir qui les structurent, l'imbrication et la consubstantialité des rapports sociaux. Ce concept interroge l'articulation entre différentes formes d'oppressions sociales. Cette recherche sur les mutations de l'agriculture familiale au Cameroun sous la colonisation, mobilise ce concept pour mieux saisir les rôles et les opportunités offertes aux hommes et aux femmes en fonction de leur place dans la hiérarchie sociale et la classe d'âge à laquelle ils appartiennent, et d'appréhender la manière dont les rapports de genre et les rapports de production s'imbriquent dans un contexte de domination coloniale et de transformation rapide des sociétés.

Cette approche permet d'expliquer les privilèges dont disposent certaines catégories de population, par exemple les reines mères (*mafo*) et les femmes de chefs et notables chez les Bamiléké, les premières femmes et les favorites chez les bété, dans l'accès à certaines ressources par rapport aux autres femmes; la domination des héritiers (hommes) et des élites traditionnelles dans le processus de décision concernant l'affectation des ressources collectives et des privilèges économiques au détriment des cadets sociaux.

Pour soutenir l'argumentation, une grande diversité de sources a été mobilisée : des sources primaires constituées essentiellement de documents d'archives ; des sources secondaires consultées dans divers centres de documentation et bibliothèques ; des sources orales issues d'entretiens effectués au Cameroun.

Les sources d'archives, issues des administrations coloniales principalement, nous renseignent sur les choix politiques en matière d'agriculture, sur les représentations des acteurs coloniaux et l'environnement social, politique et économique qui ont déterminé leurs choix. L'exploitation de ces sources administratives nous permet d'appréhender la lecture des sociétés colonisées par les colonisateurs et les forces en présence.

Aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM) à Aix-en-Provence, les fonds de l'Agence économique de la France d'outre-mer concernant le Territoire du Cameroun ont été

¹⁰² Kimberlé Williams Crenshaw, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, n° 39, 2005, p.51-82.

exploités, en particulier ceux relatifs à la main d'œuvre et sa réglementation, aux conditions de vie des populations, aux chefferies et sociétés locales vues à travers les récits de tournée des administrateurs coloniaux. Ces sources donnent des indications sur les rapports entre les populations et le pouvoir colonial (par exemple la question de l'impôt), et contiennent des données intéressantes sur les modes de vie, les pratiques agricoles etc... Les recensements effectués lors des tournées permettent d'analyser certaines réalités démographiques et l'ampleur des migrations.

Ces dossiers renseignent aussi sur la mise en œuvre des politiques en faveur des productions agricole d'exportation, de la politique alimentaire ou encore de la conservation des sols. Ils contiennent des rapports des différentes missions d'inspection envoyées au Cameroun entre 1920 et 1958. Le fonds des archives du FIDES (Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer) a été utile pour analyser l'engagement financier de la métropole dans le secteur des cultures d'exportation au Cameroun, et la priorité accordée au développement du cacao et du café après la seconde guerre. Toujours aux ANOM, le fonds contenant les mémoires soutenus à l'École de la France d'outre-mer et des conférences données par les coloniaux, acteurs de terrain, dont d'anciens administrateurs passés par le Cameroun présente un intérêt certain pour l'analyse des mutations des agricultures familiales sous la colonisation.

Aux archives nationales de Yaoundé et de Buéa, les correspondances et rapports administratifs relatifs à la mise en valeur agricole des Territoires sous tutelle française et britannique fournissent des informations sur la nature des rapports entre les colonisateurs et les paysans et paysannes, et permettent une analyse des représentations coloniales sur les agricultrices. Les rapports d'étude de l'anthropologue Phyllis Kaberry sur les femmes des Grassfields et ceux des administrateurs concernant l'émigration des Bamiléké et leurs conditions de travail dans les plantations allemandes du mont Cameroun au lendemain de la première guerre ont permis d'analyser les changements intervenus dans la première moitié du XX^{ème} siècle dans les sociétés des Grassfields.

Aux archives provinciales de l'Ouest à Bafoussam des compte-rendu de jugements des tribunaux de premier degré de Dschang et de Bafoussam impliquant les femmes (affaires de divorce, affaires foncières), ainsi que de nombreux documents portant sur la

politique de conservation des sols ont fourni des éléments d'analyse des stratégies de contestation de l'ordre social bamiléké et de l'ordre colonial employées par les femmes.

La consultation des fonds d'archives des missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit à Chevilly-Larue a été d'un grand intérêt dans l'analyse des représentations des rôles des femmes par les missionnaires en poste au Cameroun dans les années 1920 et 1930. Le point d'entrée a été le combat mené par les missions catholiques contre l'institution de la polygamie au Cameroun sous administration française.

Les sources secondaires utilisées pour ce travail ont été mobilisées dans divers centres de documentation (BDCl, ex ISH Yaoundé), diverses bibliothèques universitaires. Des ressources documentaires en ligne, principalement les bases de données bibliographiques de l'Institut pour la recherche et le développement (IRD) ont été exploitées. Les Mémoires et thèses en relation avec le sujet ont été consultés au département d'Histoire de l'Université de Yaoundé I.

Des entretiens menés au Cameroun auprès d'une quinzaine de femmes agricultrices en activité ou non, agricultrices-commerçantes ont complété ces recherches. L'objectif était de mobiliser la mémoire orale pour comprendre les éléments objectifs des changements analysés dans notre étude. L'intérêt de croiser la mémoire orale et les sources d'archives se justifie à plusieurs niveaux pour la problématique traitée. D'une part, les sources administratives coloniales traitant des questions agricoles sont silencieuses quant aux savoirs et pratiques agricoles des femmes. Elles ne sont évoquées que pour caractériser leur « archaïsme ». Il existe donc un décalage évident entre ce silence des archives et la réalité du travail des femmes. D'autre part, partir autant que possible du point de vue des femmes est l'un des partis pris de la thèse. Le recueil de témoignages de femmes, l'analyse de leurs expériences et la confrontation avec les discours coloniaux ont constitué l'un des moyens d'y parvenir.

G. Plan

Cette thèse comporte deux parties. La première partie explore les quatre décennies que nous considérons comme une période de transition en ce qui concerne les systèmes agraires des sociétés Béti et Bamiléké. Le passage d'une économie domestique fondée principalement sur la production vivrière à une économie marchande basée sur les cultures d'exportation, dans un contexte de domination coloniale.

L'analyse porte sur les modalités de la division sexuelle du travail agricole dans ces sociétés, les processus de diffusion des cultures d'exportation, l'accélération des phénomènes de mobilité masculine et les transformations d'ordre alimentaire.

La deuxième partie s'intéresse aux politiques dites de modernisation de l'agriculture et les mécanismes de marginalisation des femmes. Elle met en exergue les processus d'invisibilisation des agricultrices dans les activités de production valorisées par la colonisation, et analyse l'évolution du statut des terres et la juxtaposition de deux systèmes juridiques, coutumier et occidental, directement liée à l'emprise des nouvelles cultures d'exportation. A partir de l'exemple du café en pays Bamiléké, l'étude montre comment ces transformations ont bousculé l'ordre social et entraîné l'émergence de mouvements de contestation dans lesquels les femmes se sont inscrites, en revendiquant principalement des droits sociaux et économiques davantage que des droits politiques.

Première Partie

**Le Sud-Cameroun au tournant du XXème siècle : colonisation et
évolution des systèmes de production agricole : 1884-1930**

C'est en 1885, avec la signature du traité connu dans l'histoire sous le nom de « traité germano-duala » entre les allemands et quelques chefs de clans duala que commence l'annexion coloniale des territoires qui deviendront quelques années plus tard le Kamerun allemand. Ce territoire présente une grande diversité tant physique qu'humain. Il s'étend sur 1200 kilomètre du sud au Nord entre 1.38 et 13.05 de latitude Nord. Le sud est influencé par le climat équatorial humide et le nord par le climat sahélien. Les sociétés qui constituaient le Cameroun précolonial ne vivaient pas en vase clos. Elles étaient organisées suivant des systèmes politiques égalitaires ou hiérarchisés et entretenaient de nombreuses relations qui pouvaient être conflictuelles, mais aussi fondées sur les échanges et le commerce. Dans les sociétés du sud du territoire, quelle que soit leur forme d'organisation, l'économie repose sur l'agriculture et le travail des femmes. La division sexuelle du travail agricole est partout un principe fondamental qui permet de contrôler leur force de travail. Elles sont à la base de l'accumulation des richesses, contrôlées par les hommes, puisqu'elles assurent par leur production et leur reproduction la continuité et l'élargissement du groupe familial.

A partir du XVIème siècle, le développement du commerce transatlantique favorise la circulation de nouvelles plantes et l'intégration de celles-ci dans les systèmes de culture. C'est aussi une période troublée avec des tensions liées au commerce des esclaves et aux migrations. Les conquêtes allemandes de la fin du XIXème siècle imposent la stabilisation des groupes ethniques et ouvrent une nouvelle ère, celle de la colonisation européenne dont le but affiché est de se procurer au profit des métropoles les richesses, et de « civiliser » les populations africaines. Ces dernières adoptent plus ou moins volontairement de nouvelles façons de communiquer, de croire, de se vêtir, d'habiter, de vivre ensemble, de manger.

Cette période de transition qu'on peut globalement situer entre 1885 et 1930 correspond à la consolidation de l'ordre colonial et au démarrage d'un processus irréversible de transformations multidimensionnelles des sociétés du Sud-Cameroun. Sur le plan politique, l'administration coloniale soumet sous son autorité les chefs coutumiers et en impose là où n'existe aucun système hiérarchique de domination politique. Sur le plan économique, l'exploitation du potentiel agricole du Sud-Cameroun s'appuie sur une économie de plantation orchestrée par l'administration. Elle utilise tous les moyens de contrainte qu'autorise la domination coloniale et la soumission des peuples vaincus pour fournir aux colons les moyens de production nécessaires : terres agricoles arrachées aux populations, main d'œuvre réquisitionnée de manière forcée, travaux forcés de construction et d'ouverture de voies de communication pour l'évacuation des produits des plantations etc...L'ordre colonial impose

des mobilités, surtout de travail, qui affectent les systèmes de production agricole. Les hommes jeunes qui partent travailler dans les plantations européennes, ou qui sont mobilisés pour le portage, ne peuvent plus assumer leur part de travaux définie par le calendrier agricole. Les femmes s'adaptent en adoptant des plantes moins exigeantes ou des variétés aux rendements plus importants, ou innovent dans des techniques de fertilisation qui permettent l'intensification des cultures et la réduction de la jachère. Elles doivent aussi composer avec de nouveaux aliments importés que cherche à diffuser l'administration coloniale. Celle-ci remet en cause les traditions culinaires et la qualité de l'alimentation des populations africaines qu'elle juge inadaptée aux besoins, insuffisante et pauvre. « La mission civilisatrice » s'emploie ainsi à apprendre à manger aux Africains, impose des cultures vivrières forcées et initie les hommes, qui traditionnellement n'interviennent que pour des tâches précises dans la production agricole, aux techniques « modernes » d'agriculture.

L'économie monétaire se répand rapidement, et l'imposition des hommes, mais aussi des femmes accélère leur intégration dans le système économique colonial : produire, vendre, acheter, accumuler si possible, permet de s'insérer dans le mouvement de la « modernisation » et de la « civilisation ». Cette dynamique est accentuée par l'adoption des cultures de rente par les hommes, denrées produites exclusivement pour l'exportation et le marché occidental qui se développe parallèlement à la production traditionnelle de subsistance, qui repose désormais presque exclusivement sur le travail des femmes. Ces cultures sont principalement le cacao qui intéresse les Duala dès la fin du XIX^{ème} siècle et ensuite les Bété dans les années 1920 et le café introduit en pays bamiléké à partir des années 1930.

Cette première partie de notre travail est consacrée à cette période de transition : transition économique avec l'apparition des cultures de rente, d'organisation du travail agricole et de nouvelles cultures vivrières génératrices de revenus ; transition sociale avec d'une part, la naissance du travail salarié et de nouvelles classes sociales non agricoles et d'autre part la transformation de l'alimentation. Nous tentons, dans le premier chapitre, une présentation des rapports de genre dans les sociétés du sud du Cameroun au moment où s'installe et se consolide le système colonial, à travers l'étude de leur organisation sociale et de l'institution de la division sexuelle du travail agricole. Notre analyse s'intéresse aussi bien à l'univers domestique qu'à l'organisation sociale (structures économiques et institutions

politiques) qui nourrissent le système de genre¹. Le deuxième chapitre s'intéresse aux conditions de l'expansion coloniale et les transformations d'ordre économique qui en découlent. Nous analysons notamment l'accélération des phénomènes de mobilité masculine, orchestrée par l'administration coloniale, pour les besoins de la colonisation et ses effets sur l'organisation de la production agricole traditionnelle. Nous insistons sur le développement de l'économie de plantation et le début de sa diffusion dans les sociétés du sud Cameroun. Le troisième chapitre explore les transformations d'ordre alimentaires, avec la diffusion de nouveaux aliments et la mise en œuvre d'une politique alimentaire, en particulier sous l'administration française dans l'objectif de « résoudre le problème de la sous-alimentation » des africains. Après avoir décidé que cette dernière était la cause principale du sous-peuplement et de l'insuffisance de la main d'œuvre nécessaire à l'exploitation des richesses coloniales. Nous examinons les ressorts de cette politique alimentaire au regard du rôle traditionnel des femmes dans la production alimentaire dans les sociétés du sud Cameroun.

¹ J. Scott, « Le genre, une catégorie utile d'analyse historique », *op.cit.* p. 57.

Chapitre I

Division sexuelle du travail agricole et implications sociales et économiques

Le poids des femmes dans l'économie des sociétés précoloniales, notamment leur participation aux activités de production, caractéristique de la division sexuelle du travail en œuvre dans ces sociétés, a souvent justifié des qualificatifs péjoratifs comme « bêtes de sommes » ou « esclaves ». Au même moment, l'image de l'homme africain paresseux s'imposait dans tous les contextes coloniaux. Une représentation empreinte de préjugés racistes² fondée sur la conception occidentale de la famille où l'homme pourvoyeur assume les besoins matériels tandis que la femme se consacre à ses fonctions reproductives. Une manière de voir justifiant, mais sans grand succès en milieu rural, les politiques coloniales visant à opérer un changement structurel dans la répartition des tâches entre les hommes et les femmes. La mise à l'écart des femmes des structures de production créées pour accompagner la colonisation agricole et l'enrôlement des hommes dans la construction de la nouvelle économie en est une des conséquences. Ce processus est conforme à l'évolution des rapports de genre, de la fin du XIX^e siècle à la fin des années 1930, dans les sociétés colonisatrices où le travail salarié des femmes, soumis par exemple à l'autorisation maritale en France, est dénoncé comme une menace à l'équilibre familial. Une offensive est ainsi menée contre le salariat féminin, en mettant en avant un discours de protection, dont l'objectif est en réalité de privilégier l'emploi masculin et de contraindre les femmes à retourner au foyer³. Ce discours est d'ailleurs principalement adressé aux citadines, à un moment où l'exode rural, et en particulier celui des femmes, en recherche de travail salarié dans les villes, crée dans les campagnes un déséquilibre et contraint beaucoup d'agriculteurs au célibat. Dans le milieu rural en effet, la différence entre le travail domestique et le travail dans les champs est tenue dans la mesure où la production alimentaire d'autoconsommation est considérée comme le prolongement du travail domestique et de ce fait relève de la responsabilité des paysannes.

Dans le contexte de sociétés dominées d'Afrique subsaharienne, on retrouve dans les milieux coloniaux, ces discours moralisateurs et hygiénistes en faveur du recentrage des

² Ann Whitehead, « "Lazy men", time-use, and rural development in Zambia », *Gender and Development*, Vol. 7, n° 3, 1999, p. 49-61.

³ Catherine Omnes, « Les trois temps de l'emploi féminin : réalités et représentations », *L'Année sociologique*, vol. 53, n° 2, 2003, p. 373-398.

femmes à la sphère reproductive, pourtant celles-ci sont dans une très large majorité des rurales.

Pour mieux comprendre la portée de ces représentations coloniales et de leurs effets sur les sociétés du Cameroun, il nous semble important de présenter et d'analyser les rôles masculins et féminins dans la vie économique à la veille de la colonisation, à partir des activités liées à la production agricole, leurs implications sur l'organisation sociale et les statuts des individus, en particulier ceux des femmes.

I.1. Contexte géographique et social et répartition sexuée des activités agricoles

Plusieurs recherches ont mis en lien, dans l'analyse de la division sexuelle du travail dans les sociétés agricoles d'Afrique, à l'exemple des sociétés Béti et Bamiléké, la prédominance des facteurs écologiques et démographiques. Burton et White ont notamment suggéré que ces facteurs, en particulier la durée de la saison sèche, sont déterminants dans l'intensité de la participation des femmes à l'activité agricole⁴. Dans les sociétés que nous étudions, l'écosystème a en effet influencé le peuplement et la dynamique des systèmes agraires : système de culture itinérante sur brûlis en zone forestière qui abrite les groupes béti, avec de faibles densités et un système d'agriculture intensive en zone de savane, sur les hautes terres densément peuplées de l'ouest du Cameroun, habitat des Bamiléké.

La configuration du relief, la végétation, l'hydrographie, le régime des pluies ont en partie orienté les migrations du XIX^{ème} siècle (béti-bulu-fang), et l'installation des groupes humains qui recherchaient pour leur habitat un environnement propice aux activités agricoles. Le Sud-Cameroun est formé dans sa majeure partie d'un vaste plateau appelé plateau sud-Camerounais, dont l'altitude moyenne est de 700 mètres. La dorsale camerounaise le délimite à l'Ouest par une succession de montagnes orientées Nord-Est-Sud-Ouest dont le sommet le plus haut, le mont Cameroun, culmine à 4070 mètres au bord de l'océan atlantique. Les hautes terres de l'ouest, habitat des Bamiléké, constituent un ensemble de plateaux intégrés à cette chaîne montagneuse. Le Sud-Cameroun est dans sa globalité une région dominée par le climat équatorial humide à quatre saisons, couverte en majeure partie par la forêt équatoriale au sud

⁴ Michael L Burton et Douglas R White, « Sexual Division of Labor in Agriculture », *American Anthropologist, New Series*, vol. 86, n°3, 1984, 568-571.

et une zone tampon dominée par une savane arborée que drainent les fleuves Sanaga, le plus important du pays, et le Mbam au nord et nord-ouest. Sur le plan administratif, le Sud-Cameroun est aujourd'hui divisée en sept régions : L'Est, le Sud, le Centre, l'Ouest, le Littoral, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.

Les groupes humains qui peuplent cette vaste zone ne sont pas homogènes. Il y a eu des phénomènes de brassage, d'intégration et d'assimilation qui rendent complexe et difficile tout exercice de reconstitution historique de la trajectoire migratoire de chaque groupe ethnique. Les recherches ethnologiques et anthropologiques menées au XX^{ème} siècle, ont avancé des hypothèses et tenté une classification. A l'heure actuelle, peu de travaux ont permis de dérouler le point de départ, les étapes et la chronologie du parcours de ces différents groupes humains à travers le continent. Ce qu'il faut noter, c'est que ces mouvements ont été marqués par de nombreux métissages au fil du temps, renforcés par des contacts, pacifiques ou conflictuels, entre les différents groupes. Qu'il s'agisse des Bamiléké ou des Bété, toutes les études ont révélé la dynamique d'assimilation et de recomposition à l'œuvre dans ces groupes, processus historique qui rend la notion d'ethnie assez relative tant leurs origines, leurs langues, leurs coutumes se sont entremêlées au cours de leurs périples jusqu'à leur installation définitive dans leurs habitats actuels⁵. Ces populations présentent des modèles d'organisation sociale divers. Globalement, on peut les classer dans deux catégories : les sociétés centralisées ou inégalitaires et les sociétés décentralisées, lignagères ou segmentaires. L'économie est partout fondée sur l'agriculture, mais des systèmes d'échanges locaux et des réseaux commerciaux de longue distance ont construit progressivement des liens étroits et pas toujours conflictuels entre ces populations, loin de l'image d'anarchie décrite par les colonisateurs.

⁵ Le mot Bamiléké par exemple, devenu catégorie ethnique, n'existait pas avant la colonisation. Voir R. Delarozière « Les Institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké », p. 5-8 ; de même, le terme Bété désignait à l'origine le statut des personnes nées libres, non un groupe ethnique. Il s'applique depuis la colonisation à un groupe inclus dans un ensemble plus large, se référer à ce propos aux travaux de Laburthe-Tolra, en particulier l'ouvrage: *Les seigneurs de la forêt* ...p. 30-49.

Sur la critique de la construction coloniale de l'ethnie et son usage en colonie, voir par exemple Jean Loup Amselle et Elikia Mbokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, Editions La découverte, 1985.

1.1.1. Zone de transition entre la forêt équatoriale au sud et la savane au nord

Le territoire du Cameroun présente une distinction nettement affirmée entre le sud et le nord du point de vue géographique et humain. Les anthropologues et les ethnologues, à partir de critères linguistiques et morphologiques essentiellement, classent les peuples du sud dans l'aire culturelle bantou et ceux du nord dans le groupe soudanais. La limite naturelle entre ces deux parties du territoire est formée par le plateau de l'Adamaoua, composante de la dorsale camerounaise qui s'étend de l'ouest (frontière nigériane) à l'est (frontière centrafricaine).

La région communément appelée « sud-Cameroun » s'étend de l'océan atlantique à l'ouest à la frontière orientale de l'ancienne Afrique Équatoriale Française (AEF). Elle couvre dans sa partie sud et sud-est, la zone forestière du Cameroun dont la limite nord est schématiquement le fleuve Sanaga, et dans sa partie ouest et sud-ouest les hautes terres de l'ouest et la plaine littorale. C'est une région dominée par la mousson, dont l'effet est tempéré à l'ouest par l'altitude. Le climat humide et pluvieux et le réseau hydrographique dense en font une zone propice à l'agriculture.

Le relief du Sud-Cameroun est constitué dans sa partie ouest par les hautes terres volcaniques de l'ouest et dans la partie sud et est par le plateau sud-camerounais. Les hautes terres de l'ouest sont un ensemble de trois plateaux étagés séparés par des escarpements souvent très abrupts. D'ouest en est, nous avons le plateau de Bamenda qui comporte deux niveaux distincts constitués par la plaine de Ndop compris entre 1000 et 1300 mètres d'altitude et les Grassfields entre 1600 et 2300 mètres d'altitude. On y rencontre des reliefs volcaniques dont les plus importants sont le mont Santa à 2550 m et le Mont Oku, qui culmine à 3008 m à l'est de Kumbo⁶ ; le plateau Bamiléké situé entre 1400 et 1800 mètres d'altitude et enfin le plateau bamoun haut de 1100 à 1200 mètres⁷. Le Mont Bamboutos, d'une altitude de 2740 m, sépare les plateaux bamiléké et bamenda. Sur le plateau Bamoun émerge trois reliefs constitués par le mont Mbam (2335 m) le Nkogam (2263 m) et le mont Mbapit (1989 m). L'activité volcanique de ce dernier est à l'origine de la formation des sols fertiles qui recouvrent la région de Foumbot et une partie du plateau bamiléké. Cet ensemble des hautes terres est isolé des pénéplaines périphériques par des escarpements abrupts. Une falaise de plus de 700 mètres sépare ainsi par endroits le plateau de Bamenda de la plaine de

⁶ Jacques Champaud, *Atlas régional Ouest 2*, Paris, ORSTOM, 1973, p.21.

⁷ Collectif, *Atlas de l'Afrique : Cameroun* - Paris, Jaguar, 2010, p. 76.

Mamfé. A l'est, le plateau bamoun domine la plaine Tikar par un escarpement de près de 800m ; dans la partie sud, le plateau bamiléké borde la plaine des Mbo par une dénivellation de 700 à 800 m et domine la région de Nkondjok par un escarpement de 1000 m⁸.

Le plateau sud-camerounais couvre pratiquement le tiers de la surface entière du Cameroun. Son altitude varie de 650 m à 900 m. La monotonie du plateau est rompue à divers endroits par des massifs et des « buttes résiduels, témoins de surfaces d'aplanissement antérieures⁹ ». A l'ouest et au nord-ouest de Yaoundé s'étend un paysage de collines qui dominent des vallées profondément encaissées. Cette région concentre les reliefs montagneux les plus élevés du plateau : le Mbam Minkon d'une altitude de 1295m, Nkolondom, 1221 et Eloumden, 1169m¹⁰. On trouve aussi plus au sud, au-delà du Nyong, entre Ngomedzap, Ebolowa, Sangmélima et Lolodorf, des reliefs dont plusieurs sommets dépassent 1000m et présentent des vallées encaissées. Au sud-est, le plateau s'incline légèrement vers la cuvette du Congo. Sur les rebords nord et sud du plateau, la Sanaga, le Mbam et le Ntem ont modelé des pénéplaines ou des vallées marécageuses qui constituent des gradins intermédiaires de 300 à 600 mètres d'altitude et à l'est, entre Nanga Eboko et Bertoua, on peut distinguer plusieurs niveaux d'altitudes croissantes de 600 m à 800 m¹¹.

L'abondante pluviométrie que connaît le Sud-Cameroun a favorisé la constitution d'un réseau hydrographique très dense. Ses principaux cours d'eau appartiennent à plusieurs bassins fluviaux qu'on peut intégrer dans le bassin atlantique et celui du Congo. Dans la région des hautes terres de l'ouest la ligne de partage des eaux située sur les monts Bamboutos délimite les bassins de la Bénoué, de la Cross River, du Mungo et du Nkam à l'ouest de celui de la Sanaga à l'Est qui draine les eaux du Noun et du Mbam. Les hautes terres constituent le deuxième château d'eau du Cameroun après le plateau de l'Adamaoua¹². Avec le Nyong, et le Wouri, cet ensemble s'intègre plus largement dans le bassin atlantique. Au sud-est, l'inclinaison du plateau camerounais draine vers le bassin du Congo des rivières tributaires du Congo, le Dja et la Sangha.

⁸ Dongmo, *le dynamisme bamiléké op. cit.*, p. 25.

⁹ Ewangué, *L'économie de plantation au Cameroun...op.cit.*, p. 66.

¹⁰ Ibid., p. 66.

¹¹ Champaud, *Atlas régional sud-Ouest 2, op.cit.*, p. 7.

¹² Champaud, *Atlas régional sud-Ouest 2, op.cit.*, p. 21.

Le fleuve Sanaga parcourt le Cameroun d'Est en Ouest sur 920 km. En saison pluvieuse, son débit peut s'élever à 7600 mètre cube par seconde¹³. Il a une place particulière dans l'histoire du peuplement du Sud-Cameroun. Sa traversée a marqué pour la plupart des peuples le passage d'un environnement de savane à celui de la forêt. Les traditions d'origine de nombreux groupes ethniques du Sud-Cameroun font référence à ce fleuve et sa traversée comme d'une étape décisive dans leur migration en direction de la mer¹⁴. Grossièrement, on peut considérer que son tracé marque la limite entre deux écosystèmes caractérisés par une zone de végétation plus dense (zone forestière) au sud et une zone de savane arbustive au nord.

Le relief et la végétation sont des facteurs de différenciation qui permettent d'expliquer les nuances climatiques que l'on observe dans cette partie du Cameroun, entre la forêt dense humide au sud, la savane arbustive ou péri-forestière au nord et la savane herbeuse (grassfields) sur les hautes terres de l'ouest. Les climats dominants sont de types subéquatoriaux et équatoriaux avec des variations en fonction de l'altitude, des masses d'air et de l'éloignement de la mer.

Sur le plateau sud-camerounais, le climat chaud et humide est influencé par le régime de mousson qui domine de mi-mars à mi-novembre et donne des précipitations. Cette période correspond à la saison des pluies. Il existe cependant des variations en fonction des déplacements des masses d'air dont la conséquence est l'existence de plusieurs régimes de pluies. Ces variations permettent de distinguer quatre saisons : une petite saison des pluies de mi-mars à début Juillet suivie d'une petite saison sèche en juillet et Août ; une grande saison des pluies de septembre à la mi-novembre et une grande saison sèche de la mi-novembre à mi-mars. La sécheresse est plutôt relative et tempérée par une hydrométrie assez élevée, qui s'élève à 83 en juillet à Yaoundé¹⁵. Il existe quelques nuances dans la répartition des pluies. Celles-ci diminuent du sud au nord : Sangmélima située plus au sud, reçoit 1705 mm de pluies tandis que dans la plaine du Mbam, au nord de la Sanaga, on ne relève qu'un maximum de 1500 mm de pluies par an. Cette pluviosité inégale influence la végétation qui se différencie nettement du sud (forestier) au nord (domaine de la savane). Les températures moyennes sont de 25° C.

¹³ Collectif, *Atlas de l'Afrique, Cameroun, op.cit.*, p. 76

¹⁴ P. Laburthe-Tolra, *Essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens Béti du Cameroun*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, p. 58.

¹⁵ Champaud, *Atlas régional Sud-Ouest 2, op.cit.*, p. 8.

Sur les hautes terres de l'ouest, l'altitude et le relief contribuent à créer un climat tropical d'altitude dit climat camerounais d'altitude. L'influence de la mousson diminue au profit d'un climat de type continental au fur et à mesure de l'éloignement de la mer, de l'altitude et de l'orientation des principaux reliefs. On remarque ainsi sur le plan de la pluviométrie, une dissymétrie marquée dans la répartition des pluies de part et d'autre de la ligne de crête de la chaîne des Bamboutos. Les versants occidentaux connaissent une intensité pluviométrique plus importante que les versants orientaux. Un exemple est donné avec les localités de Dschang et Fontem situées à la même latitude, séparées par une distance de 20 km. Fontem sur le versant occidental reçoit 4300mm de pluies par an et Dschang n'en reçoit que 1900 mm¹⁶. Deux grandes saisons dominent, une sèche de mi-novembre à mi-mars et une pluvieuse. Cette distinction n'est cependant pas nette puisqu'on ne trouve que deux à trois mois vraiment secs. Par ailleurs le niveau d'humidité reste élevé même en saison sèche (62% en moyenne en janvier à Bafoussam) et la fréquence des brouillards matinaux contribuent à atténuer davantage l'effet de la sécheresse¹⁷. Les températures sont modérées par l'altitude. Elles sont en moyenne de 20°C (maximum 32°C et minimum 8°C) et les gelées peuvent apparaître sur les zones les plus en altitude.

La forêt couvre la majeure partie du plateau sud-camerounais. A la fin du XIXème siècle, au moment de la pénétration européenne, l'impact de l'homme sur le couvert végétal présentait de fortes disparités liées à l'ancienneté ou non de sa présence et donc des défrichements. Jacques-Félix estimait en 1950 à 50% l'étendue de la Grande forêt¹⁸ défrichée ou de forêt secondaire ancienne.

Les effets de l'humanisation sont plus visibles au nord du Nyong, aux abords de Yaoundé et sur la rive gauche de la Sanaga où une bande de 30 kms marque une zone de transition entre forêt et savane¹⁹. Les galeries forestières situées le long des cours d'eau témoignent de cette action humaine de défrichement et déboisement. En revanche, l'occupation de l'homme est moins marquée dans les forêts de l'Est, c'est une région qui reste encore aujourd'hui parmi les moins peuplées du Cameroun. Sur les hautes terres de l'ouest, la

¹⁶ Champaud, *Atlas Régional de l'Ouest 2*, op.cit. p. 22.

¹⁷ Ibid. P. 23

¹⁸ H. Jacques-Félix, *Géographie des dénudations et dégradations du sol au Cameroun, conditions physiques et humaines*, Paris, MINFOM, *Bulletin scientifiques n°3*, 1950, p. 8.

¹⁹ Champaud, *Atlas Régional Sud-Cameroun*, op.cit. p. 8

transformation de la végétation naturelle par l'homme est presque totale au début du XXème siècle.

L'environnement détermine en majeure partie les activités économiques dans ces sociétés agricoles dans la mesure où les cycles agricoles se calquent sur le régime pluviométrique. Le relief a joué par ailleurs un rôle déterminant dans le développement des systèmes de culture. Dans les hautes terres de l'ouest, le système de billonnage prédomine et constitue une adaptation aux fortes pentes et, pour les agricultrices, une des mesures de préservation des sols contre l'érosion. Dans la zone forestière, jusqu'à l'introduction du cacao, les cultures itinérantes sur brûlis couplées à des jachères longues (jusqu'à 25 ans) permettent la reconstitution des sols après quelques années de culture.

1.1.2. Dynamiques migratoires et stabilisation des populations au début de la pénétration européenne

Les premières études, parfois contradictoires, sur les populations camerounaises réalisées par des administrateurs coloniaux ou des ethnologues²⁰ font une distinction nette entre les populations de la partie nord du territoire et celles du sud. Cette délimitation correspond sur le plan géographique, à la zone de savane et la zone forestière respectivement. Dans chacune de ces grandes zones, on peut opérer également une distinction entre les populations des plaines et celles des montagnes. De la même manière, à partir des langues en usage dans les différents groupes, les populations du sud sont classées globalement, dans la catégorie « bantou » et celles du nord dans l'ensemble « soudanais »²¹. Ces études insistent sur le morcellement des groupes ethniques dont les aires d'extension vont au-delà des

²⁰ Nous avons par exemple l'étude sommaire faite par J. Deboudaud, administrateur de colonies en poste au Cameroun et P-H. Chombart de Lauwe, membre de la mission scientifique Sahara-Cameroun, réalisée dans les années 1930 et dont les résultats ont été publiés dans le *Journal de la Société des Africanistes* en 1939. Idelette Dugast, membre de l'Institut Français d'Afrique Noire, Centre du Cameroun a publié en 1949 un *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun* qui donne des indications sommaires sur les principaux groupes ethniques de cette partie du territoire au milieu du XXème siècle. R. Delarozière, administrateur colonial, a réalisé une étude sur les *Institutions politiques et sociales des populations Bamiléké* en 1949 dans laquelle il revient notamment sur l'origine coloniale du terme « Bamiléké ». Claude Tardits a mené une étude sur la population Bamiléké, publiée en 1960. Pierre Alexandre et Jacques Binet ont publié en 1958 une monographie détaillée sur les Pahouins. Ce groupe est réparti entre le sud du Cameroun, l'ancienne Guinée espagnole et certains territoires de l'ex AEF : le Gabon, le Congo.

²¹ J. Deboudaud, P.H Chombart de Lauwe, « Carte schématique des populations du Cameroun », *Journal de la société des africanistes*, vol. 9, n°2, 1939, 197-204.

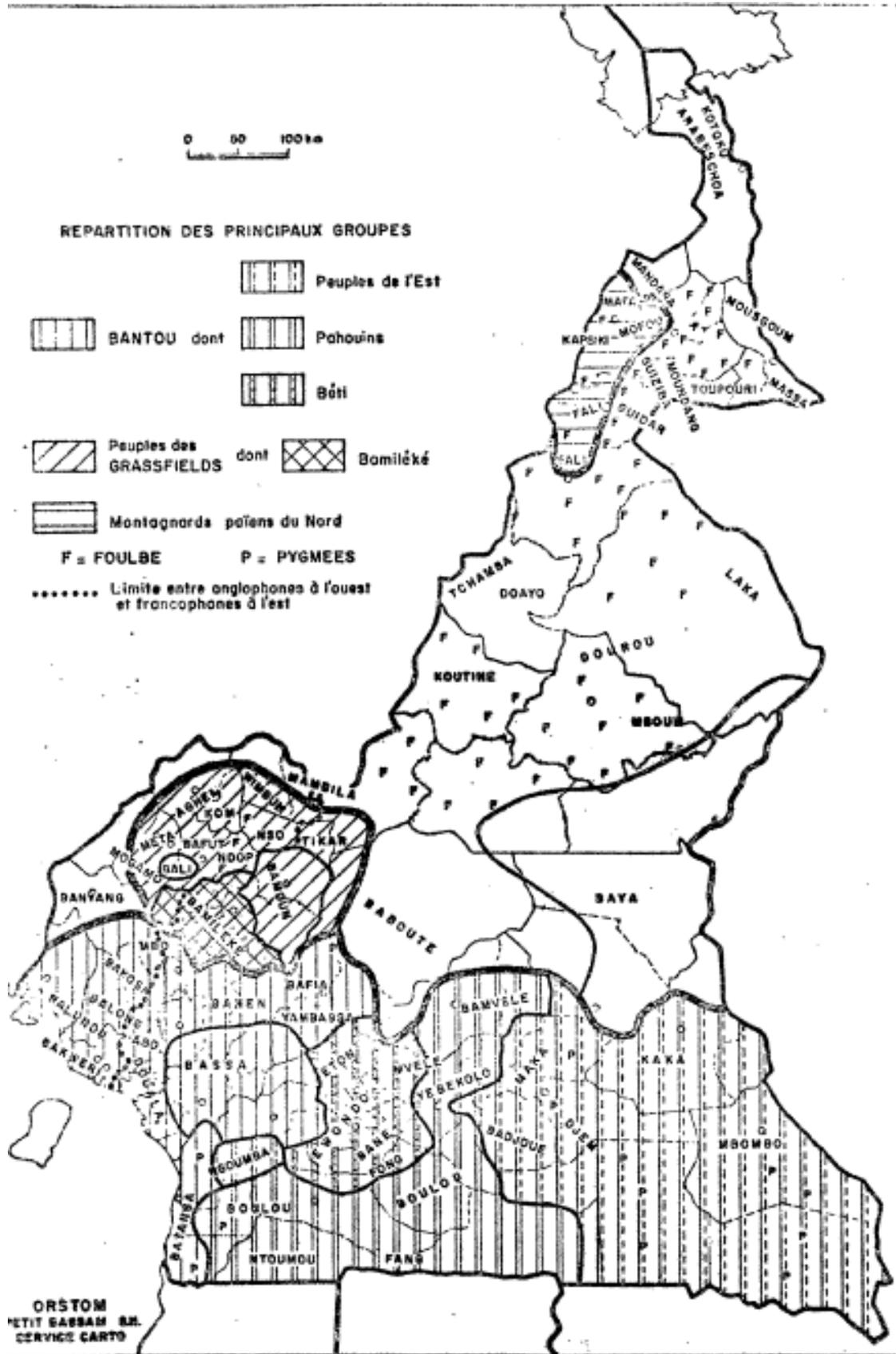
frontières déterminées par les puissances coloniales pour certains. Si l'on s'en tient par exemple à l'étude succincte réalisée en 1939 par J. Debourdaud, les Bamoun et les Tikar, populations dont l'habitat se situe sur les plateaux de l'ouest du Cameroun et la cuvette du Noun, se rattachent aux soudanais du nord du territoire, avec une « incertitude sur les Bamiléké », dont la langue « présente des affinités certaines avec le bantou »²². La classification des Bamiléké a fait l'objet de controverses entre les anthropologues du fait de leur diversité et des caractéristiques qui les rapprochent à la fois du groupe soudanais et de celui des bantous. Leur rattachement à un groupe « semi-bantou » exprime cette difficulté.

Ces tâtonnements ne sont pas spécifiques aux Bamiléké. Il y a eu des controverses également sur l'appartenance ou non du groupe fang à la mouvance bantou²³. C'est à partir du milieu du XXème siècle, avec des travaux de l'institut Français de l'Afrique Noire (IFAN), centre du Cameroun, que les recherches sur ces populations permettent d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur leurs origines, leurs modes de vie et leur nombre. L'étude détaillée réalisée par I. Dugast en 1949 a permis dans ce sens, de situer les principaux groupes ethniques du sud-Cameroun et d'avoir des données sur leur importance démographique et, de manière très prudente, sur leurs origines.

Les monographies de R. Delarozière et de Claude Tardits sur les Bamiléké respectivement en 1950 et en 1960, de P. Alexandre et J. Binet en 1958 sur les Pahouins, groupe dans lequel est rattaché le peuple bété, ont apporté d'autres éclairages et davantage de précisions dans la connaissance de ces populations. Ces travaux soulignent l'enchevêtrement des différents groupes et les mélanges résultant de migrations encore en cours au début de la colonisation. Par leur volonté de contrôler les populations, de les engager dans les projets de mise en valeur coloniale, les colonisateurs les ont forcées à se fixer, mettant ainsi fin à leurs migrations vers la mer. Nous adoptons dans cette présentation une approche par les structures sociales, ce qui nous permet de distinguer les sociétés lignagères des sociétés centralisées. Pour les premières, nous prenons l'exemple des Bété, et les secondes celui des Bamiléké.

²² J. Deboudaud, P.H Chombart de Lauwe, « Carte schématique des populations du Cameroun », *op.cit.*, p. 202.

²³ *Ibid.* P. 200.



Source : Y. Marguerat, *Les peuples du Cameroun*, Vivant Univers, vol. 306, 1976.

I.1.2.1. Les Béti du sud-forestier : une société décentralisée organisée autour du fondateur du village (*mod nnam*), de ses femmes et ses dépendants

Les peuples de la forêt du sud du Cameroun ont, à quelques exceptions près, une organisation sociale de type lignager qui s'appuie sur les liens familiaux réels ou mythiques²⁴. Les principaux groupes répertoriés sont à l'est les Bikélé, Badjoué, Djem, Kaka, Maka, au centre, les Eton, Ewondo, Bané, les Boulou plus au sud et les fang à la frontière gabonaise. Les pygmées forment le groupe humain le plus ancien du Sud-Cameroun. Ils se répartissent en petits groupes familiaux dans la forêt, des régions sud-est à la côte atlantique à l'ouest²⁵.

Nous retiendrons ici les groupes Béti-Bulu-Fang communément appelés Béti qui ont assimilé de nombreux autres groupes dans leur parcours migratoire et qui sont selon Laburthe-Tolra, eux-mêmes des « acculturés »²⁶. Ils se sont installés dans leur habitat actuel au cours des XVIIIème et XIXème siècles²⁷. Les conquêtes coloniales menées à la fin du XIXème siècle et la mise en place du régime colonial au début du XXème siècle les ont définitivement fixés.

Le groupe béti est numériquement le plus important groupe ethnique du sud du Cameroun. Comme tous les autres, ce groupe ne présente pas d'homogénéité. Ses différents peuples ont été soit des groupes assimilés, soit des groupes conquérants qui ont adopté le parler des peuples conquis. Selon Laburthe-Tolra, le mot « béti » peut être traduit par « noble » ou seigneurs »²⁸. Ce terme n'a donc aucune référence à une ethnie ou à un pays et les populations qu'il désigne s'identifient par rapport à leur clan²⁹. Ces populations présentent en tout cas des similitudes dans leurs structures sociale et religieuse, leur organisation politique décentralisée. C'est à la faveur de la colonisation qu'a été amorcé le processus d'uniformisation qui donne actuellement l'impression d'une certaine unité entre ces

²⁴ Yves Marguerat, "Les peuples du Cameroun", *Vivant univers*, n° 306, 1976, p. 9.

²⁵ Ibid., p.9.

²⁶ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt, essai sur le passé historique...*, op. cit. p.51.

²⁷ Christian Santoir et Athanase Bopda (éd.), *Atlas régional Sud-Cameroun*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1998, p. 14.

²⁸ Pour plus d'explications sur la signification du mot « Béti », voir Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt, Essai sur le passé historique...*, op.cit. p. 49.

²⁹ C. Santoir et A. Bopda, *Atlas régional sud-Cameroun*, op. cit. p.86.

différentes populations de la région forestière du Cameroun³⁰. Le groupe bété rassemble donc divers peuples qui s'identifient par des habitudes, des coutumes et des croyances proches et « s'emboîtent les uns dans les autres »³¹ sur une aire culturelle assez étendue. Il s'apparente à un « groupe-nation »³². L'étude de Dugast s'appuie sur les travaux entrepris par des ethnologues allemands à la fin du XIX^e siècle et identifie les différents groupes à partir de leurs parcours migratoires, les données historiques et les affinités linguistiques. Elle relève que

Dans le sud, c'est-à-dire à partir du plateau central de l'Adamaoua, on a l'impression de populations autochtones assez anciennes. Mais pour cette partie de l'histoire du peuplement du Cameroun, si l'on peut en présumer certains faits, il serait néanmoins imprudent de les affirmer avec certitude. Car ces populations forment une trame dont les fils sont difficiles à reconnaître : elles ne sont pas de souches absolument identiques, mais elles ne sont pourtant pas très différentes les unes des autres : elles ont toutes, en effet, cette caractéristique de parler des langues bantou. En voisinant, elles se sont compénétrées, et autant en linguistique qu'en culture matérielle ou en anthropologie somatique, elles ont agi et réagi les unes sur les autres. A tous ces points de vue, elles apparaissent essentiellement « mélangées »³³.

Les populations Bété-Bulu-Fang sont rattachées à l'ensemble *pahouin*. Pierre Alexandre et Jacques Binet, comme d'autres chercheurs plus tard, ont attiré l'attention sur le caractère « impropre » de ce terme, car aucun mot africain ne s'applique à cet ensemble de populations. Comme le mot « bamiléké », il est inconnu des populations qu'il désigne et a été utilisé par des ethnologues à l'époque coloniale³⁴ comme le montrent les nombreuses controverses dont nous venons de faire état. C'est donc par commodité que les chercheurs et l'administration coloniale ont utilisé le mot « pahouin ». Aujourd'hui, il l'est de moins en moins et l'usage du mot « bété » s'est généralisé pour désigner ces groupes de population au Cameroun. Nous adoptons donc cet usage. Les Bété occupent la majeure partie du plateau sud camerounais, au sud-est de la Sanaga jusqu'à la frontière gabonaise. Ces populations ont migré en suivant une direction Nord-Est-Sud-Ouest et ont assimilé dans leur parcours migratoire plusieurs autres groupes bantou et formé par ce processus une aire culturelle qui se distingue nettement des autres groupes ethniques voisins du sud-Cameroun à l'exemple des

³⁰ Philippe Laburthe-Tolra, *les seigneurs de la forêt...*, *op.cit.* p. 199.

³¹ C. Santoir et A. Bopda, *Atlas régional sud-Cameroun*, *op. cit.* p. 89.

³² *Ibid.*, p. 14.

³³ Dugast, *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun...*, *op.cit.*, p. 1.

³⁴ Frederick Quinn, « Bété society in the nineteenth century », *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 50, n°3, 1980, p. 293-304.

Bassa, des Bakoko ou des Duala³⁵. Cette migration s'est faite par vagues successives « dont les plus récentes se sont amalgamées (généralement subordonnées) les précédentes, mais la symbiose résultante ne s'est jamais faite à sens unique, tant s'en faut »³⁶. Les traditions orales relatent l'épopée de la traversée de la Sanaga, qui a marqué une étape décisive dans le parcours de ces peuples vers le sud et la mer. Située dans une zone tampon, la Sanaga fait office de frontière entre un écosystème de type forestier au sud et de type savane au nord. Sa traversée a donc plongé ces peuples dans un environnement moins familier. Ces groupes ont par la suite transformé leur mode de vie, leur habitat, leur agriculture pour s'adapter à ce nouvel environnement. Ce processus a contribué à forger un socle commun de coutumes, de traditions et de genres de vie. Les fang ont été les premiers à s'infiltrer dans la forêt. Ils seraient arrivés de la vallée de la Haute Sangha à l'est et pénétré la forêt au sud de la Sanaga où ils ont rencontré la résistance des basaa avant de prendre la direction du Gabon au sud. Les Béti sont arrivés après les fang, mais avant les Bulu dans la zone forestière et se sont surtout concentrés autour de Yaoundé. Leur origine se situerait près du confluent du Mbam, dans la savane qui couvre la rive droite de la Sanaga. Leur entrée dans la forêt remonterait à la fin du XVII^e siècle. Il est établi que les vagues migratoires des Béti-Bulu-Fang résultent principalement de l'invasion fulbé du Nord Cameroun. Mais, comme le note Santoir, d'autres facteurs ont probablement contribué à donner de l'ampleur à ces mouvements.

La dynamique interne des groupes, qui, sous l'effet de l'évolution démographique, des scissions lignagères, de l'épuisement des terroirs, ou des épidémies, les pousse sans cesse à changer de milieu. Les migrations ont pu résulter aussi, non pas d'une poussée ou d'une répulsion quelconque, mais peut-être d'une attraction, d'une quête. L'attrait de la mer et de ses richesses (dont le sel) a pu jouer dans ce sens³⁷.

Les migrations se sont étendues sur plus de deux siècles. Les Pahouins ont atteint l'arrière-pays de la côte gabonaise dans les années 1840. D'après Alexandre,

...peu après 1840, des traitants gabonais rapportèrent aux comptoirs de l'Estuaire la nouvelle de l'arrivée dans l'arrière-pays des avant-gardes d'une tribu inconnue, venue du cœur mystérieux du continent : les 'Mpangwè'³⁸.

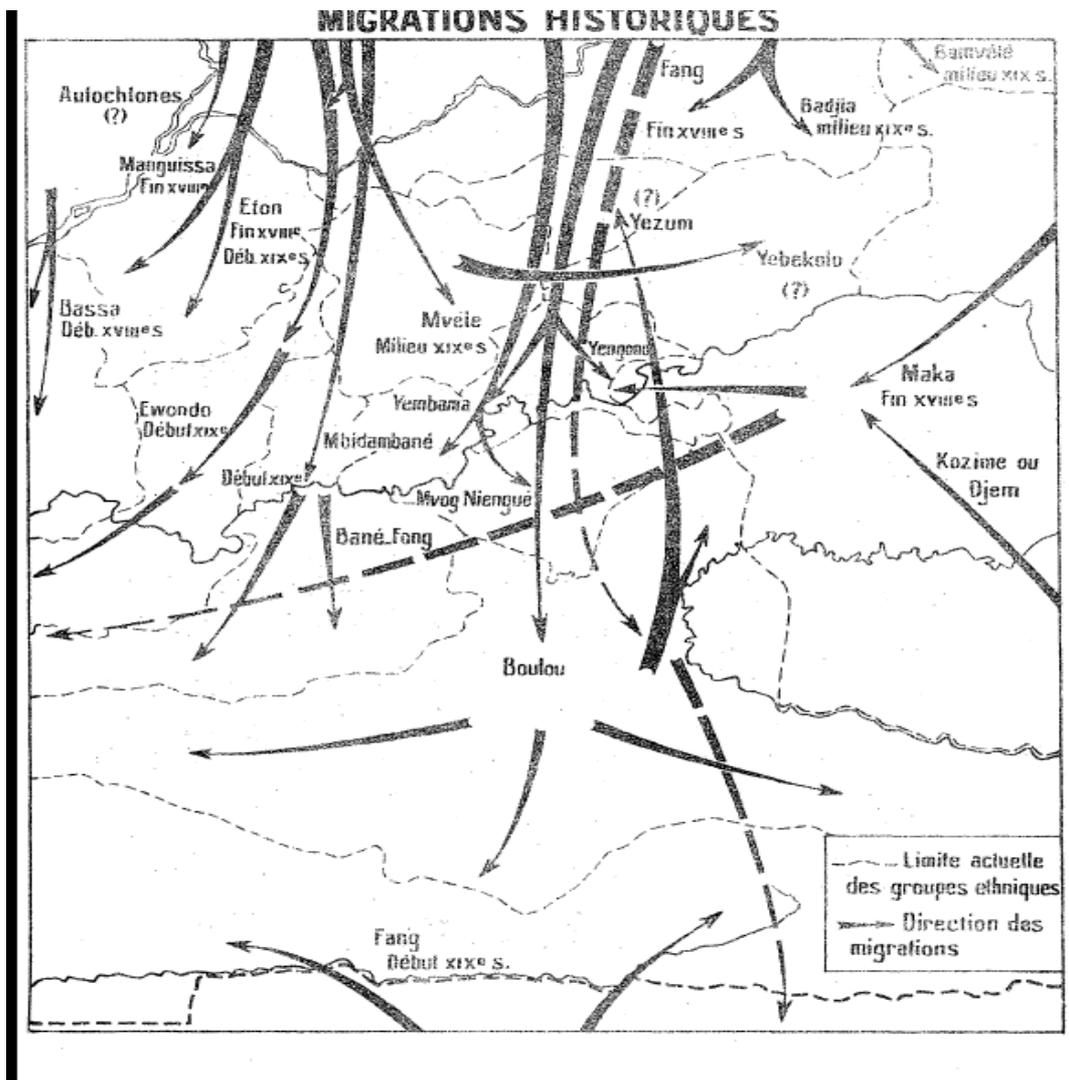
³⁵ Dugast, *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun...*, *op.cit.*, p. 46.

³⁶ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*, *op. cit.*, p. 192.

³⁷ C. Santoir, A. Bopda, *Atlas Régional Sud-Cameroun*, *op.cit.*, p. 79.

³⁸ Pierre Alexandre, « Protohistoire du groupe Béti-Bulu-Fang : essai de synthèse provisoire », *Cahiers d'études africaines*, vol. 5, n°20, 1965, 503-560.

Cette migration était encore en cours lorsque les Allemands, dans leur entreprise de conquête du territoire, ont pénétré dans la région de Yaoundé dans la dernière décennie du XIXème siècle. Le décompte effectué par Binet et Alexandre en 1958 donne une estimation de 623000 individus appartenant à ce groupe au Cameroun, sur un total de 814000 répartis au Cameroun, au Moyen-Congo, au Gabon et en Guinée espagnole³⁹.



Carte des migrations historiques des peuples du sud-forestier, élaborée par Champaud.

Source : J. Champaud, *Atlas régional Sud-Ouest*, 1965.

³⁹ Pierre Alexandre et Jacques Binet, *Le groupe dit pahouin: fang-boulou-béti*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, p.11.

La société bété est caractérisée par une organisation de type lignager ou segmentaire⁴⁰. Les relations entre les différents lignages structurent la vie sociale. La nomenclature établie par P. Alexandre identifie la famille étendue qui englobe la famille nucléaire, *nda bod*, rassemblée autour de l'aîné *ntol*, le sous clan *mvôk* (ou *mvog*) qui porte le nom de l'ancêtre commun masculin, le clan *ayon* et la tribu⁴¹.

Cette société est, plus généralement, structurée par une agrégation de lignages autonomes dont la constitution se fait suivant le même modèle et processus. La segmentation des lignages est en effet le trait marquant de l'organisation sociale. Le point de départ d'un nouveau lignage est le mariage et l'installation d'un fils par le chef du groupe familial. Celui-ci affirme son autonomie en créant et en agrandissant sa cellule résidentielle, *mvog ou dzal* (village) en contractant plusieurs mariages qu'il espère aussi féconds que possible, en prenant sous son autorité ses frères non encore mariés (lors du partage de l'héritage du père). Un chef puissant, donc riche dispose dans son *dzal* et à son service, en plus de ses femmes, enfants et frères, des dépendants qui se répartissent en esclaves de case (*belo*), esclaves prisonniers de guerre (*minkom*) et des clients volontaires (*mintobo*), venus lui offrir leurs services en échange de sa protection. Ils reçoivent du chef « le gîte, la nourriture et une partenaire sexuelle » et en retour, travaillent et font la guerre à son profit. Le chef s'attribue également leur progéniture éventuelle⁴².

L'homme a sa maison, l'*abaa* et chaque épouse la sienne, la cuisine-chambre à coucher *nda*. Chaque segment lignager jouit d'une indépendance vis-à-vis des autres, mais ne vit pas en autarcie. En effet, les différents segments d'un lignage se retrouvent lorsque leur survie est en jeu. La guerre, la chasse et les activités rituelles constituent ainsi des moments cruciaux au cours desquels se forment et se renforcent l'unité du groupe⁴³. Il n'existe pas d'institutions permanentes, mais des conseils réunissant des chefs de familles qui siègent occasionnellement pour résoudre un litige entre les familles et restaurer l'harmonie. Par ailleurs, l'exogamie étant de règle, les alliances matrimoniales cimentent de manière permanente et stabilisent les relations entre divers lignages.

⁴⁰ Cette organisation caractérise l'ensemble des sociétés de la zone forestière et de la zone côtière, des Duala de l'estuaire du Wouri aux Maka de la forêt de l'est.

⁴¹ Alexandre, « protohistoire du groupe Bété-Bulu-Fang... », *op. cit.*, p. 516.

⁴² *Ibid.*, p. 364.

⁴³ Laburthe-Tolra, *les seigneurs de la forêt*, *op. cit.*, p. 226 et suivant.

Le chef de lignage a la responsabilité de marier ses fils et ses autres dépendants. Le mariage d'un fils implique en principe son installation et donc la fondation de son village, *dzal*. Ce dernier procède au défrichage de la portion de forêt qui lui a été indiquée ou qu'il a choisi pour y construire sa maison et celle de sa femme (la première femme est appelée « fondatrice » et son travail va contribuer à l'agrandissement du village et va permettre à son mari de doter d'autres femmes). Il devient ainsi autonome et exerce son autorité sur le territoire qu'il a ouvert dans la forêt et contrôle l'ensemble des ressources qu'il contient : la terre, la production de son champ, les produits d'échange, et surtout la force de travail de ses femmes. A la tête de son groupe familial, le *mod nnam* (le chef du village) concentre les fonctions religieuses et politiques et surtout exerce un contrôle sur les ressources de production.

La richesse repose donc avant tout sur les individus, et surtout sur les femmes qui assurent l'essentiel de la production agricole et contribuent par leur fonction reproductive à la croissance numérique du groupe. Elles donnent au chef de lignage des garçons et des filles qui lui permettent de renforcer son armée et ses richesses à travers la dot. L'importance du *ntol* ou *mod nnam* est donc en lien avec le nombre d'individus de son village (*nda bod*). Le *Nkukuma*, littéralement celui qui possède la richesse, doit ainsi son prestige au nombre de ses femmes et dépendants, de l'importance de leur production agricole, et pour les groupes situés géographiquement sur la route du commerce de traite, aux prélèvements qu'il effectue sur les biens transitant sur son territoire⁴⁴. La naissance des filles est, dans cette perspective, pour le *ntol* une donnée essentielle dans la consolidation de son pouvoir. Elles rapportent des dots qui facilitent la conclusion des alliances avec d'autres groupes en même temps qu'elles lui offrent la possibilité d'agrandir le nombre de sa clientèle.

Parmi les femmes, il existe aussi une inégalité des statuts qui tient à la fois à leur rang d'épouse, à leur fonction dans le clan ou à leur origine sociale, et surtout à l'âge. En effet, pour toutes les femmes, la fin de la période de fécondité est investie d'une grande valeur sociale en pays bété. Ainsi, sortie du temps social de l'activité reproductrice, qualifiée de

⁴⁴ Quinn, "Bété Society in the Nineteenth Century", *op. cit.*, p. 294.

« ménopause »⁴⁵ dans le contexte occidental, la femme devient « *nya mininga* qui veut dire « femme importante, femme accomplie »⁴⁶.

Les premières épouses (*ekomba*) ont un statut plus élevé et un pouvoir de contrôle dans la production et de la reproduction des jeunes épouses de leur mari. L'*ekomba* assure plusieurs fonctions dans clan. Elle a une fonction éducative de par sa responsabilité dans l'éducation des jeunes épouses, car celles-ci arrivent le plus souvent impubères en mariage. C'est la « fondatrice », celle qui « apporte la chance ». Elle est dans ce sens reconnue dans la fonction d'« organisatrice du village »⁴⁷. Elle tire sa légitimité de ce que la puissance de son mari, c'est-à-dire le nombre de personnes qu'il contrôle (femmes, enfants, dépendants) est en partie liée à sa fécondité et son travail productif. Si elle a mis au monde des filles, celles-ci ont rapporté des dots qui ont permis au chef de famille de marier ses fils ou d'établir des alliances stratégiques avec d'autres clans. En bref, c'est l'*ekomba* qui donne au *mod nnam*, « l'homme du pays », sa stature de chef respecté. Elle lui donne son avis dans le choix de son épouse favorite et des nouvelles épouses.

La favorite *mkpeg* est après l'*ekomba* la deuxième personnalité féminine du groupe familial. Ce sont elles qui « gardent le village ». C'est la femme de confiance du mari, celle avec qui il passe l'essentiel de son temps de loisirs. Elle doit être avenante, sérieuse et avoir de bonnes manières. Elle habite une maison spéciale près de l'*abaa*, la maison du chef de famille, plus grande que celle des autres femmes. L'homme confie à la garde de la favorite ses biens les plus précieux (son troupeau de caprins ou d'autres objets d'importance comme par exemple le grenier à igname (*akag*)). Elle prend aussi soin des hôtes de passage. Mais la favorite est révocable contrairement à l'*ekomba*⁴⁸. Elle doit donc déployer en permanence des efforts pour continuer à plaire au chef de famille et maintenir sa confiance. La contrepartie de ce statut spécial de la favorite est finalement une plus grande soumission à ce dernier. Elle est étroitement surveillée et doit faire face aux rivalités que se livrent les coépouses pour accéder à ce statut envié.

⁴⁵ Cécile Charlap, « La naturalisation de la ménopause : parcours d'une catégorie façonnée par le genre », *Emulations*, n°15, 2015, p. 59-72.

⁴⁶ Rose Ndengue, *Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : le cas du Cameroun (1945-années 2000)*, thèse de doctorat en Histoire, en cours, Université Paris 7 Diderot, sous la direction d'Odile Goerg, 2018.

⁴⁷ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...op. cit.* p. 227.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 257.

La première femme et la favorite bénéficient d'un traitement préférentiel de la part du mari sur le plan matériel. Elles reçoivent toujours la plus grande part des éventuels cadeaux qu'il réserve à ses femmes

D'une manière générale, les épouses issues de grands lignages sont traitées avec beaucoup plus d'égard par le mari que celles issues de lignages vassaux. Les premières ont parfois à leur service des servantes (*etuga*). Ces dernières les ont accompagnées en mariage. Pour leurs pères, envoyer leurs filles en mariage avec des servantes est aussi un moyen de marquer leur influence auprès des autres clans. Les filles de familles nobles sont mariées à la puberté, donc moins précocement que la majorité suivant le système de mariage par échange l'*alùg mvol*. Ce système consiste pour les chefs de clan à échanger des femmes de « même valeur »⁴⁹ et il « ne concernait que les jeunes filles nobles »⁵⁰. Ce type de mariage se conclue en effet sans aucune forme de compensation matrimoniale en biens matériels.

Enfin, la catégorie regroupant des femmes gagnées au jeu, captives de guerre, reçues en héritage, ou appartenant aux lignages vassaux se trouve tout en bas de cette hiérarchie féminine. Ce sont des femmes peu considérées (*minlua*). Selon le portrait que dresse P. Laburthe-Tolra, de ces femmes, elles peuvent malgré cette déconsidération sociale susciter l'intérêt du mari pour leur fécondité. Ce dernier accorde la plupart du temps à ces femmes des amants qui deviendront pour lui des clients (*ntobo*) et serviront au renforcement du potentiel humain de son village⁵¹.

Elles sont aussi offertes aux hôtes du mari suivant « l'usage de ne pas laisser sans femme un hôte tant soit peu considéré »⁵².

Les relations entre les coépouses ne sont pas toujours apaisées et cordiales comme l'exprime l'adage « le mariage, c'est la guerre ». Surtout dans les « ménages-villages »⁵³ où la différence de statut et de traitement entre les femmes est toujours susceptible de créer des rivalités entre elles. Les accusations fréquentes de sorcellerie sont révélatrices de cette rivalité. En effet, la difficulté pour une femme de procréer, la mort d'un enfant, une mauvaise

⁴⁹ P. Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*, *op.cit.* p. 241.

⁵⁰ Jeanne-Françoise Vincent, *Tradition et transition, entretien avec des femmes bété du sud Cameroun*, Paris, ORSTOM/ Berger Levrault, 1976, p. 8.

⁵¹ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*, *op.cit.*, p. 256

⁵² *Ibid.*, p. 243

⁵³ Cette expression est de J.-F. Vincent, *Tradition et transition...*, *op. cit.* P. 9.

récolte etc... sont souvent interprétés comme les effets de pratiques de sorcelleries exercées par une coépouse.

Chaque chef fondateur de village cherche constamment à accroître sa prospérité par l'augmentation de sa démographie. Les femmes en constituent le pivot. Des guerres ont souvent pour but d'arracher aux clans rivaux des femmes, ou de récupérer une femme victime de rapt dans un autre clan. S'il existe autant d'enjeux autour des femmes, c'est en partie parce que leur travail agricole procure au chef de famille les biens d'échange, et lui permet de recevoir ses hôtes dignement⁵⁴ et par conséquent lui confère un certain prestige social.

I.1.2.2. Les Bamiléké des Hauts-plateaux de l'Ouest : des chefferies structurées autour du *Fo*, chef héréditaire, au sommet de la hiérarchie sociale

C'est dans les montagnes de l'ouest du Cameroun, qui comprennent les plateaux bamiléké, bamenda et bamoun que l'on rencontre les plus fortes concentrations humaines du Sud-Cameroun⁵⁵. Les Bamiléké représentent après les Béti le deuxième groupe ethnique le plus important. Leur nombre est estimé en 1949 à 415000 individus. Le mot « bamiléké » est utilisé, comme le mot « Pahouin », par commodité. Il est, à l'origine, méconnu des populations qu'il désigne. Les Allemands sont les premiers à l'employer sous la forme *bam'leke* à partir de 1905⁵⁶. Au XIXème siècle, avant la conquête allemande, les anglais, présents en assez grand nombre au Cameroun (des missionnaires et des commerçants), nomment ces montagnards des « grassfielders » ou « grassfields ». Ces termes sont devenus les appellations usuelles pour désigner ces populations, par les autres groupes ethniques du Cameroun, mais les Bamiléké se définissent eux-mêmes uniquement par rapport à leurs chefferies d'origine⁵⁷. Ils se sont appropriés le mot « bamiléké » assez tardivement, dans l'entre-deux-guerres, au fur et à mesure que leur poids démographique se renforçait dans les zones d'émigration comme le Moungo ou la ville côtière de Douala. Les années de lutte

⁵⁴ Vincent, *Tradition et transition...*, *op.cit.* P. 9.

⁵⁵ Dans cette région dite des « Grassfields », la plupart des sociétés ont une organisation sociale de type centralisé). On peut citer les puissantes chefferies Bandjoun, Bafou, Bali ou encore Nso.

⁵⁶ Claude Tardits, *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, Paris, Berger-Levrault, 1960, p. 9.

⁵⁷ Meredith Terretta, *Nation of Outlaws, State of Violence. Nationalism, Grassfields Tradition, and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, 2014, p.12-13.

pour l'indépendance (1955-1971) ont conforté davantage cette conscience d'appartenance au groupe « bamiléké ».

Les populations bamiléké sont réparties en une centaine de chefferies indépendantes les unes des autres et se définissent par rapport à elles et à leur chef. Les administrateurs coloniaux et les ethnologues comme Tardits, se basant sur les récits des membres des lignées royales, ont affirmé que l'installation des Bamiléké sur leur habitat actuel remonte au XVIIIème et XIXème siècles. Ils se seraient réfugiés dans ces montagnes, par vagues successives, chassés par les Bamoun qui fuyaient eux-mêmes devant les invasions peules⁵⁸. Les recherches archéologiques, les données basées sur la phytogéographie et la linguistique ont cependant permis d'établir et de préciser l'ancienneté du peuplement de cette région, même si de nombreux brassages se sont produits par la suite. D'après Warnier, « on peut affirmer catégoriquement que les grassfields ont été peuplés depuis plusieurs millénaires, de manière très probablement continue, et que la genèse des paysages humanisés que nous connaissons aujourd'hui est fort ancienne »⁵⁹. En effet, le pays bamiléké était anciennement couvert de forêt. La forêt primaire n'existe plus lorsqu'arrivent les premiers européens au début du XXème siècle. C'est le signe d'une présence humaine ancienne et continue. Warnier affirme également, sur la base des recherches récentes, l'ancienneté de l'émergence de royautés sacrées dans la région qui serait survenue bien avant le XVIIIème siècle. Par ailleurs cette région des Grassfields constitue « un centre autonome d'accumulation du capital démographique, économique, culturel, politique et symbolique »⁶⁰. Autrement dit, les migrations décrites précédemment ont eu peu de liens avec l'origine du peuplement et la constitution des chefferies.

Les traits caractéristiques du système agraire, notamment les modes d'exploitation intensive et extensive du sol expriment cette ancienneté de l'humanisation de la région.

La chefferie bamiléké « s'individualise par un territoire bien délimité, une population bien définie et un pouvoir qui les contrôle réellement »⁶¹. C'est une société fortement

⁵⁸ R. Delarozière, *Les Institutions politiques et sociales des populations dites Bamiléké*, *op.cit.*, p.8.

⁵⁹ Jean-Pierre Warnier, « Histoire du peuplement et genèse des paysages dans l'ouest camerounais », *The Journal of African History*, vol. 25, n°4, 1984, p. 395-410.

⁶⁰ Jean-Pierre Warnier, « Un parcours pluridisciplinaire dans les Grassfields du Cameroun », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 37, n°1, 2013, p.45-58.

⁶¹ Dongmo, *Le dynamisme bamiléké : la maîtrise de l'espace agraire... op.cit.*, p. 45.

hiérarchisée et inégalitaire « mais en même temps très mobile »⁶². Le chef de chaque famille transmet par héritage ses titres et son pouvoir, mais à un héritier unique désigné par le défunt parmi ses fils⁶³. Les fils non héritiers deviennent les fondateurs de nouveaux lignages et peuvent par leur travail et la richesse qu'ils arrivent à accumuler, accéder aux titres prestigieux et aux associations coutumières qui leur donne une certaine visibilité politique, c'est-à-dire un rôle influent dans les cercles du pouvoir.

Dans chaque chefferie, le chef est issu du lignage royal. Il dirige entouré de dignitaires et de serviteurs. Il représente la chefferie à l'égard des étrangers, conduit les guerres, est garant du patrimoine collectif, surtout la terre. Il est enfin le protecteur et le juge suprême du groupement⁶⁴. Dans les grandes chefferies, le chef délègue à un sous-chef la direction d'un quartier (*nteng la'a*), donc certains de ses pouvoirs, par exemple la gestion du patrimoine foncier. A ce titre, les sous-chefs ont la responsabilité d'établir les jeunes hommes qui souhaitent fonder leur propre « *la'a* » (concession et donc lignage). Comme en pays bété, l'accumulation est fortement corrélée au nombre de personnes que contrôle un chef de concession. Plus ils sont nombreux, plus son prestige est grand. Ce sont ses femmes, ses enfants, ses dépendants, c'est-à-dire des hommes qui travaillent pour lui et qui attendent en retour une épouse et une parcelle de terre à cultiver.

Les femmes Bamiléké, à l'image de leurs consœurs Bété, jouent un rôle économique central, puisque la production alimentaire repose sur elles. Mais dans le domaine politique, elles sont absentes des cercles de décision, notamment les institutions de gouvernance qui assistent le *fo* dans la conduite des affaires de la chefferie, le *Kamveu* ou le *Kungang*. Les femmes disposent certes de leurs associations coutumières, mais celles-ci n'ont qu'un rôle mineur dans la direction politique de la chefferie même si elles apparaissent comme des relais dans la transmission des messages du chef ou des chefs de quartiers aux femmes de la chefferie. Par exemple, c'est à travers les associations de femmes que s'organisent les travaux des champs du chef ou de ses femmes, ou que le chef effectue des dons aux femmes du village en remerciement des travaux effectués : viande, sel, huile de palme, sont par ce canal redistribués aux femmes de la chefferie⁶⁵.

⁶² Dongmo, *op.cit.*, p. 51.

⁶³ Tardits, *contribution à l'étude des populations dites Bamiléké...op.cit.* p.25

⁶⁴ R. Delarozière, *Institutions sociales et politiques...op. cit.* p. 52-53.

⁶⁵ Entretien avec Mme Tchaptchet Pauline, Bangangté, 25 février 2015.

Il existe néanmoins une hiérarchie féminine et la mère du *fo*, la *mafo*, est un personnage influent qui peut jouer un rôle politique de premier plan. En l'absence du chef, elle peut assumer ses fonctions politiques. Nous pouvons citer l'exemple à Bana de la reine mère, Habi, qui a pris en main les affaires de cette importante chefferie en 1916 après la déportation à Nkongsamba puis à Douala du chef Fanna à qui les alliés reprochent son soutien aux Allemands⁶⁶.

Elle détient donc un pouvoir d'influence et est la personnalité féminine la plus importante de la chefferie. Son statut est comparable à celui des notables, elle est d'ailleurs intronisée et initiée à l'exercice du pouvoir comme les autres hauts dignitaires de la chefferie. Elle dispose d'insignes de commandement et de symboles de pouvoir propres à son rang. La *mafo* supervise la société des femmes. Delarozière donne un témoignage instructif de l'autorité qu'exercent les *mafo* et de leur influence, en particulier auprès des femmes :

Son autorité est absolument indiscutée dans ce domaine, et le chef du groupement, lui-même, évite d'entrer en conflit avec elle. La *mafo* a en effet autorité sur les sociétés de femmes, auxquelles incombe de décider de toute l'activité agricole du groupement. Les hommes, en effet, ne travaillent pas la terre. Un conflit ayant opposé, il y a quelques années un chef du groupement de Bangou (Subdivision de Bafoussam) avec la *mafo*, celle-ci a déclenché une grève des femmes dans tout le groupement, et le chef a été obligé de composer⁶⁷.

L'influence de la *mafo* peut se mesurer également à sa participation aux assemblées des hommes. Dans certaines chefferies, elle est admise lors des délibérations du *kamveu*. Le titre de *mafo* littéralement reine-mère, se transmet par héritage comme tous les titres prestigieux du système social bamiléké. Ce statut lui donne droit à une concession, qui peut s'étendre à l'échelle d'un quartier de la chefferie, disposant de tous les types de terroirs indispensables au fonctionnement autonome d'une concession : les champs de raphia pour la construction des maisons et des greniers, les zones de pâturages pour l'élevage des chèvres principalement, les terres agricoles qu'elle gère et cède une partie aux femmes qui lui en font la demande pour leurs cultures.

Les *mafo* sont des médiatrices que les habitants consultent en cas de différend avec un notable de la chefferie ou pour obtenir les faveurs de ces derniers ou du *fo*⁶⁸. Elles ont à leur

⁶⁶ Archives Nationales d'Outre-mer (ci-après ANOM), AGEFOM//929, Cameroun 1915-1916, occupation anglaise, Dschang : « handing over notes of the Bana district from Capt. M.H. Corsellis, to capt H.R.H Crawford , february 1916.

⁶⁷ R. Delarozière, « Les institutions sociales et politiques... », *op.cit.*, p. 47.

⁶⁸ Entretien avec des femmes du chef Balengou, 8 février 2015.

service des serviteurs, qu'elles choisissent librement, ou qui sont affectés par le chef. Elles les marient et disposent sur leurs filles de droits du *nkap*⁶⁹ c'est-à-dire du droit de percevoir des dots en lieu et place des pères. Elles choisissent leurs héritières à qui elles transmettent leurs domaines avec tous les privilèges⁷⁰.

Ce statut leur donne le droit de disposer de la force de travail des femmes de la chefferie, y compris des femmes du chef⁷¹. Ces dernières bénéficient en retour de leur générosité et de leur sollicitude. Elles supervisent les associations féminines dont les plus importantes se tiennent chez elles.

Les femmes de chef jouissent de certains privilèges et de beaucoup de considération de la part des habitants. C'est toujours un honneur pour un chef de famille de « placer » sa fille à la chefferie comme épouse du chef. Les femmes du chef disposent de serviteurs qui entretiennent leurs maisons, leurs clôtures et les aident dans les travaux de portage ou de collecte de bois. Elles ont aussi des « nourrices » qui s'occupent de leurs enfants. Pour l'entretien de leurs champs, elles peuvent compter sur l'aide des femmes du village. Il existe une hiérarchie parmi elles, en fonction de leur ordre d'arrivée à la chefferie, visible dans l'ordonnement de leurs maisons respectives et leur architecture.

Si les *mafo* et les femmes de chef ont une influence certaine au niveau des chefferies, pour les autres femmes, des voies d'accès dans la hiérarchie féminine existent, car l'organisation sociale bamiléké promeut la mobilité⁷². Les statuts ne sont pas figés et cette réalité est valable pour les hommes autant que pour les femmes. Dans cette société où la procréation est une donnée fondamentale, mettre au monde des enfants est une voie potentielle de mobilité sociale pour les femmes. Une femme dont le fils est désigné comme héritier d'une grande concession, acquiert de fait un statut privilégié. Elle est honorée pour avoir donné à son mari le fils le plus digne de lui succéder⁷³. Les avantages associés à ce statut sont en lien avec le nombre de femmes et des dépendants du chef de famille. Elle

⁶⁹ Le *Nkap* est une modalité de mariage qui permet à un homme de prendre femme sans verser de dot. Il renonce alors à des droits sur les filles issues de son mariage au profit du père de sa femme, dans ce cas de figure, au profit de la *mafo*.

⁷⁰ Entretien avec des femmes du chef Balengou, 8 février 2015

⁷¹ Idem.

⁷² J.L. Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké*, *op.cit.* p. 44.

⁷³ Simon David Yana, « Fécondité et famille au Cameroun : Les Bamiléké et les pahouin (Fang-béti-bulu) », dans K. N'Guessan, A. Guillaume, P. Vimard, B. Zanou, (éds.), *Maîtrise de La Croissance Démographique et Développement En Afrique*, Paris, ORSTOM, 1994, p.121-142.

dispose de droits d'accès sur une portion plus importante de terres de la concession et peut donc en redistribuer aux femmes de sa clientèle. Les naissances gémellaires sont aussi pour les femmes un élément d'anoblissement. Les mères de jumeaux (*magni*) sont en effet honorées et admirées. En pays bamiléké, les jumeaux, symboles de fertilité et de richesse, sont considérés comme des êtres dotés de pouvoirs mystiques et sont craints. Il existe dans certaines chefferies des associations de mères de jumeaux. Celles-ci bénéficient donc d'un statut particulier.

Comme en pays béti, l'ordre d'arrivée des épouses dans une concession affecte leur statut. Les premières épouses sont souvent partie prenantes dans le choix des coépouses ou tout au moins sont consultées par le mari. Elles sont chargées de leur accueil et de leur intégration dans la vie de la concession, et plus largement de la chefferie (très souvent, les épouses sont originaires d'autres chefferies). Elles les font rentrer dans les associations féminines et jouent un rôle de conseillères et de formatrices.

Les premières épouses détiennent en général des droits d'usage sur les meilleures terres de la concession.

Le statut social des femmes découle aussi à l'évidence de celui de leur mari. Ainsi au sein des associations féminines, les femmes de chef ont une préséance sur les épouses des notables et celles-ci sur les autres femmes du village.

Pour toutes les femmes, la vieillesse, comme en pays béti, s'accompagne d'un accroissement de leur influence dans la société. Comme l'ont montré plusieurs recherches, la catégorie « âge » est déterminante dans l'analyse des rapports sociaux en Afrique. Oyerumi Oyeronké explique par exemple que la hiérarchie sociale, dans la société Yoruba précoloniale, est fondée sur la séniorité davantage que sur le sexe. Elle démontre que les catégories « femme » et « homme » ne déterminent ni les rôles, ni les positions et encore moins l'organisation sociale⁷⁴. Dans les sociétés bamiléké et béti, l'âge confère un statut qu'on qualifierait davantage d'honorifique et ne suffit pas, pour les hommes à constituer une source de pouvoir politique et économique. Les personnes âgées sont respectées, et considérées comme détentrices de sagesse et de savoirs⁷⁵. Elles portent en elles la mémoire du lignage et

⁷⁴ Oyerumi Oyeronké, *The Invention of Women...*, *op.cit.*, p. 40-49.

⁷⁵ C.-H. Pradelles de Latour, « les relations entre générations dans une chefferie bamiléké », dans M. Abelès, Chantal Collard (dir.), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Paris, karthala, 1985, p.317-330.

ont une fonction importante de socialisation des enfants⁷⁶. La hiérarchie sociale n'est cependant pas fondée sur l'âge. Par exemple, la désignation de l'héritier du chef de famille ou du *fo* se fonde sur d'autres critères que l'âge (même si symboliquement l'héritier, quel que soit son âge réel devient « l'aîné et le père » du fait qu'il prend la place du défunt chef de famille ou *fo*).

Pour les femmes, mais davantage celles qui ont eu beaucoup d'enfants, la séniorité peut atténuer les différences de statut, car elle est source de privilèges indépendamment de leur statut social. Cela est cependant en rapport avec leur fécondité et les réseaux amicaux et d'alliance qu'elles ont pu et su constituer et consolider. En effet, l'accès à la terre est facilité pour les femmes par ces facteurs (maternité nombreuse et réseaux). Au cours de leur vie de travail, elles ont généralement réussi à contrôler l'accès à plusieurs parcelles de terres, acquises au fil du temps, sur lesquelles elles disposent de droits d'usage difficilement contestables par le mari ou son héritier. Elle peut en céder une partie à ses belles-filles ou ses propres filles qui seront auprès d'elle et lui apporteront de l'aide au fur et à mesure qu'elle avance en âge.

Les Bamiléké et les Bété du sud-Cameroun font donc partie de la grande aire linguistique bantou. Si ces populations se différencient par leur mode d'organisation politique et leurs structures sociales, de nombreux points de similitude existent. Les rapports sociaux de sexe sont dans les deux contextes globalement déséquilibrés, en faveur des hommes qui détiennent l'essentiel du pouvoir politique et ont la mainmise sur les ressources foncières et la force de travail des femmes. A côté de cette hiérarchie fondée sur le sexe, existe une hiérarchie basée sur les statuts des personnes. Dans les deux contextes en effet, les femmes ont des statuts différents et par conséquent n'ont pas accès aux mêmes privilèges. Par ailleurs, les élites masculines contrôlent la force de travail d'une catégorie d'hommes dépendants, soumis ou sans ressources (*mbuong* chez les Bamiléké ou clients volontaires recherchant la protection du chef de concession).

Par ailleurs, nous observons de nombreuses similitudes dans l'organisation de la vie économique de ces populations. L'une des particularités les plus marquantes est la séparation des sphères masculines et féminines et la répartition sexuelle du travail, avec un investissement plus important des femmes dans l'agriculture et celui des hommes dans les

⁷⁶ Oyerumi Oyerunke, *The Invention of Women...*, *op.cit.*, p.41.

activités guerrières, la chasse, de commerce de longue distance (mais les femmes n'en sont pas exclues) ou le travail du bois, du fer et de l'ivoire. Dans les deux contextes, la production alimentaire, la préparation des repas et la maternité sont intimement liées et associées à la féminité.

I.2. Une responsabilité partagée ? Les femmes, les hommes et le travail agricole

En Afrique, les revendications des femmes pour le contrôle des ressources productives, documentées pendant la période coloniale, et encore de nos jours, s'appuient sur leur rôle reproductif et surtout sur la maternité qui apparaît comme le symbole du pouvoir féminin. Dans les sociétés bamiléké et bété précoloniales, si l'on se réfère à l'importance accordée à la procréation et à la production alimentaire, bref à la reproduction sociale, condition de survie des groupes, force est de constater que les femmes sont détentrices d'un pouvoir qui impose au groupe social la prise en compte de leurs intérêts spécifiques. Les responsabilités des femmes ne sont certes pas de même nature que celles des hommes, mais elles concourent au maintien de l'équilibre du groupe en assurant les conditions de sa reproduction. Cette thèse est défendue dans les années 1970 par des féministes africaines dont Thelma Awori :

In a subsistence economy the maintenance of law and order is very important but cannot be said to be more important than the production and preparation of food as well as the care of and early socialization of the child. These were and still are basic functions a society must fulfill if it must survive. Food is an indispensable part of survival both in its production and preparation. Without it the group starves to death⁷⁷.

Ces féministes africaines défendent l'idée que les fonctions sociales assumées par les femmes, notamment la maternité, leur confère dans les sociétés précoloniales un statut équivalent à celui des hommes. La division sexuelle du travail est ainsi appréhendée en termes de partage de responsabilités entre les hommes et les femmes.

Ces sociétés, à l'image de celle des Gouro de côte d'ivoire décrite par Meillassoux, sont caractérisées par l'autosubsistance « où l'économique, le social, le politique, le culturel,

⁷⁷ Thelma Awori, "The myth of the inferiority of the african women", *op. cit.*, p. 35.

le religieux (...) s'interpénètrent et se commandent les uns les autres »⁷⁸. On ne peut comprendre et analyser le déroulement du travail de production agricole, le rôle qu'y jouent les femmes et les hommes qu'en ayant une vision d'ensemble de toutes ces dimensions qui cimentent la vie du groupe social. A propos d'autosubsistance, Claude Meillassoux explique qu'elle

est la caractéristique majeure des sociétés dites traditionnelles ou primitives et organisées selon un système de parenté. Certes, peu de sociétés sont totalement auto subsistantes, mais les conditions d'exploitation demeurent les mêmes tant que les échanges avec l'extérieur n'ont pas introduit la spécialisation du travail à l'intérieur du groupe, c'est-à-dire tant qu'ils n'ont pas atteint un seuil critique au-delà duquel le groupe est incapable de se passer des biens importés sans bouleverser ses structures fondamentales⁷⁹.

Nous retiendrons cette définition qui s'applique aussi bien aux sociétés segmentaires que centralisées du sud-Cameroun précolonial, même si on peut nuancer avec Warnier dont les travaux sur les réseaux d'échanges dans la région de Bamenda précolonial mettent en lumière l'existence de spécialisations régionales assez poussées avant la pénétration européenne. En effet, la survie de ces sociétés est conditionnée par leur production agricole, dans la mesure où les familles se nourrissent essentiellement de ce qu'elles produisent. L'enjeu est donc existentiel. Dès lors, l'organisation politique, les structures sociales et économiques, notamment le régime des terres, le système de parenté, le système magico-religieux et les régimes matrimoniaux et de filiation concourent à créer les conditions nécessaires à la satisfaction de ce besoin vital qui permet au groupe de se maintenir mais aussi de se reproduire.

Dans les sociétés bamiléké et bété, les fonctions reproductives des femmes sont en lien avec leur poids dans les tâches de production alimentaire⁸⁰. « Ce sont les femmes qui nourrissent le pays », proclame une expression du pays bamiléké. Celle-ci résume le poids de la responsabilité des femmes dans la satisfaction des besoins alimentaires, mais aussi du choix des plantes cultivées et consommées, de la gestion des semences. Sans être exclusivement une

⁷⁸ Claude Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire: de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Editions de l'EHESS, 2013, p. 10.

⁷⁹ Meillassoux, *Anthropologie économique des Gouro...op.cit.*, p. 10.

⁸⁰ Claude Meillassoux a mis en évidence les liens entre production et reproduction dans l'analyse des sociétés caractérisées agricoles de subsistance. La reproduction et le travail des femmes sont contrôlés par les hommes à travers notamment des règles qui régissent leur circulation. *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, l'Harmattan, 1992, p.97-121. Martine Ségalen analyse également ce lien dans la France rurale du XIXème siècle dans *mari et femme dans la société paysanne*, *op.cit.* p.94-103.

affaire des femmes, la production alimentaire repose tout de même sur leur ingéniosité. Dans beaucoup de sociétés du monde, nous expliquent les anthropologues, les femmes ont été des pionnières dans l'agriculture, elles auraient endossé la responsabilité de la production alimentaire dès lors que les sociétés se sont sédentarisées en passant de la cueillette à l'agriculture⁸¹. En tout cas, dans les sociétés du Sud-Cameroun précolonial, leur travail de production et leur capacité reproductive constituent un enjeu politique et économique majeur⁸².

Au-delà de nourrir les membres du groupe familial, les produits issus de l'agriculture peuvent avoir une fonction particulière dans la vie sociale et dans les processus de construction et de consolidation des alliances. Certains aliments jouent incontestablement un rôle social et culturel. Par conséquent, les choix des cultigènes et la place qui leur est donnée dans le système agraire d'une part, le rôle des femmes et des hommes dans leur production d'autre part, et en général les innovations techniques et la maîtrise des savoirs liés à leur culture sont déterminés par ces processus sociaux⁸³.

Dans ces sociétés, en effet, les femmes ont la responsabilité sociale et économique de fournir une part importante de la nourriture quotidienne dont leurs familles ont besoin et de constituer des réserves pour les préserver de la disette quelles que soit les circonstances. Les hommes fournissent le complément constitué de plantain, d'ignames, de graines de courge et les protéines animales (viandes de chasse par exemple). La satisfaction de ces besoins alimentaires implique une connaissance empirique des plantes, de leur qualité nutritive, de leur cycle végétatif et des soins qu'il convient de leur donner, et enfin des types de sols adaptés à leur croissance. Ces systèmes alimentaires sont caractérisés par une grande variété de plantes, cultivées en association et dénotent le souci constant de diversification des cultures manifesté par les femmes. Ces savoirs féminins sur l'agrobiodiversité sont donc à mettre en lien avec leurs responsabilités alimentaires et leur fonction reproductive. Leur reconnaissance est actuellement un enjeu pour la préservation de la biodiversité et des ressources

⁸¹ Alain Testard, *l'Amazone et la cuisinière : Anthropologie de la division sexuelle du travail*, Paris, Gallimard, 2014.

⁸² Jean-Claude Barbier (éd.), *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1985, p. 14.

⁸³ H. Guétat-Bernard, M. Saussay (éds.), *Genre et savoirs, pratiques et innovations rurales au sud*, Marseille, IRD, 2014), p. 14-20.

environnementales⁸⁴ d'une part, le maintien de la sécurité alimentaire qui a toujours soutenu le travail des paysannes d'autre part.

Ces systèmes de cultures ont connu des évolutions dans le temps et l'espace et se sont adaptés aux contraintes environnementales au gré des migrations et des transformations sociales.

1.2.1. Répartition du travail agricole entre les sexes en pays bété

Le pays bété présente le même schéma de vie familiale que le pays bamiléké. Les hommes et les femmes vivent et travaillent séparément. Le système agraire est fondé sur une agriculture itinérante sur brûlis, qui exige une forte implication des hommes. Ces derniers choisissent les terrains à préparer pour l'établissement des champs et par conséquent du village et procèdent à l'abattage des arbres. Les femmes assurent l'essentiel de la production alimentaire et gèrent les parcelles qu'elles reçoivent après chaque défrichement de manière autonome, celles portant notamment les champs d'arachide.

1.2.1.1. L'espace agricole bété

A la fin du XIX^e siècle, les peuples bété se répartissent en grande majorité dans une vaste région comprise entre la rive gauche de la Sanaga et le sud du fleuve Nyong, jusqu'à la frontière gabonaise. Venus des savanes du nord, leur régime alimentaire reflète la diversité des milieux qu'ils ont traversés. Ils connaissent l'autosuffisance alimentaire⁸⁵.

L'igname en particulier est une plante de savane qui a accompagné leur migration vers le sud. Ils en connaissent de nombreuses variétés. En milieu forestier, ils ont adopté le manioc, consommé quasi quotidiennement. D'autres plantes comme la banane plantain, l'arachide et la courge jouent un rôle de premier plan dans les nombreux rituels qui rythment leur vie sociale. Comme en pays bamiléké, la préparation des repas est l'affaire des femmes tandis que les boissons sont fournies par les hommes. Il s'agit en premier lieu du vin de palme ou de raphia, dont la consommation, avec la noix de kola et le tabac, est indissociable des temps forts de communion sociale⁸⁶. Le vin de palme ou de raphia est consommé le plus souvent en dehors des repas et « lié à la fête ou à la conversation, à l'échange des paroles avec

⁸⁴ Guétat-Bernard, M. Saussay (éds.), *Genre et savoirs, pratiques et innovations rurales au sud*, op.cit., p. 17.

⁸⁵ Jane I. Guyer, "The Food Economy and French Colonial Rule in Cameroun", *The Journal of African History*, vol. 19. N° 4, 1978, p. 577-597.

⁸⁶ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...op. cit.*, p. 289.

des visiteurs ou des étrangers »⁸⁷. Les jus de canne à sucre et de banane douce comptent aussi parmi les boissons.

Deux éléments principaux sont présents dans la composition de chaque repas : les féculents fournis par les tubercules dont le taro, le macabo, le manioc, l'igname et plusieurs variétés de banane-plantain ; un met d'assaisonnement, le *nnam* accompagne le féculent. Il en existe plusieurs types en fonction des ingrédients utilisés pour sa préparation : des légumes et diverses feuilles, des champignons, de la viande, du poisson, des arachides, des graines de courge. La consommation du plantain et du manioc sous diverses formes est quotidienne.

Georg Zenker, l'un des premiers explorateurs allemands du sud-Cameroun à la fin du XIX^{ème} siècle avait noté cette grande variété des menus en pays bété lors de son passage en 1895:

le menu est très varié. En plus du plantain cuit ou sauté, des ignames, des épinards, des courges, il y a aussi diverses sortes de soupes d'huile de palme avec des graines de courges, des champignons, des aubergines, etc... Il existe aussi plusieurs plats de viande⁸⁸.

Les mets les plus appréciés sont préparés à partir d'igname, de plantain, d'arachide, de graines de courge accompagnés de gibier ou de poisson pêché dans les rivières. Les sauces sont à base d'arachides et de graines de courge. Le *nnam owondo* gâteau d'arachide et le *nnam ngon* gâteau de graines de courge sont avec le *ndombe*, plat de viande cuit en papillote sur feu de bois, des mets spéciaux servis pour honorer des hôtes ou à des occasions festives. Ils sont également incontournables dans les repas rituels. Les viandes sont fournies par la chasse (gibiers et oiseaux, reptiles), mais aussi le petit élevage de moutons, de chèvres et de porcs, de poules et poulets. Certains de ces animaux ont un rôle rituel et sont tués uniquement à l'occasion de fêtes religieuses. Le poisson est pêché dans les rivières, surtout en saison sèche et concerne en général des silures⁸⁹.

Les vers blancs (larves de palmiers) *fos*, les chenilles *mimbin* ou les termites *kab*, les escargots complètent l'apport en protéines animales. D'après Zenker,

⁸⁷ Ibid., p. 288.

⁸⁸ P. Laburthe-Tolra, *Yaoundé D'après Zenker (1895)*, Extrait des Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Yaoundé, n° 2, Dijon, Imprimerie Darantière, 1970, p. 73.

⁸⁹ R. Masseyeff, A. Cambon, *Enquêtes sur l'alimentation au Cameroun. I. Evodula*, Paris, IRCAM/ORSTOM, 1955, p. 23.

Les chenilles, les cocons, les larves, les sauterelles, les termites et les fourmis forment des mets particulièrement raffinés. Ceux-ci sont tous finement préparés avec de l'huile de palme, du poivre, etc. et mangés de bon appétit⁹⁰.

La consommation du sel est moins importante qu'en pays bamiléké où tous les mets en contiennent. Il est surtout apprécié dans les plats de viande ou de poisson. Le sel est fabriqué comme en pays bamiléké à partir des cendres végétales *engongoan* ou *kabad* ou des feuilles de palmiers à huile et de raphia suivant un même procédé, expliqué par Laburthe-Tolra :

Les cendres ainsi obtenues (*akpa*) étaient placées dans un pot percé de trous ou dans un entonnoir-filtre (*nganda*) et l'on versait dessus l'eau permettant d'obtenir la saumure (*ekon*, de *kon*, « humecter »). Cette saumure était ensuite bouillie pour obtenir les cristaux de sel⁹¹.

Les produits alimentaires ont une grande importance dans les échanges de biens et la conclusion des alliances politiques et les relations commerciales entre les groupes. L'igname ou les graines de courge sont à cet égard particulièrement prisés.

Cette description des habitudes alimentaires des Béti et des Bamiléké tranche avec celle présentée par les administrateurs coloniaux pendant les années 1920. Sous la plume des médecins coloniaux fleurissaient alors des adjectifs comme « pauvre » « monotone » « inadaptée aux besoins » pour qualifier ces régimes alimentaires. Nous analysons au chapitre III la politique alimentaire mise en œuvre par l'administration coloniale.

Le terroir occupé par les Béti avant leur migration dans la forêt équatoriale plus au sud était situé à cheval entre la savane et la forêt. C'est dans cet environnement qu'a été forgé leur système de culture comprenant à la fois des champs (*afub*) portant des types de culture spécifiques aux zones de savane, dont le plus emblématique est le champ d'arachide (*afub owondo*) et des champs de culture de zone forestière (*esep*).

Ces deux catégories de champs bien différenciés, forment le pilier du système agraire, basé sur une agriculture extensive et itinérante sur brûlis. Ils matérialisent par ailleurs la complémentarité entre les hommes et les femmes dans la production agricole⁹². L'*esep* désigne le champ fraîchement dégagé de la forêt et protégé des animaux sauvages par une

⁹⁰ P. Laburthe-Tolra, *Yaoundé D'après Zenker (1895), op.cit.*, p. 73.

⁹¹ P. Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...* op.cit., p. 287.

⁹² Guyer, *Family and farm in southern Cameroon, op. cit.*, p. 23.

barrière construite à partir des troncs d'arbres abattus. A cause des souches qui mettent un certain temps à pourrir et à être dégagées de la terre, le sol ne peut pas être retourné à la houe.

La création de l'*esep* intervient pendant la grande saison sèche (décembre à février). Ce champ est l'œuvre de l'homme. La capacité d'un garçon à créer un *esep* consacre sa maturité⁹³. Il peut dès lors prétendre à s'affranchir de son chef de lignage pour fonder son propre village. L'*esep* porte peu de plantes. En plus des courges, on y sème, mais pas toujours, le maïs, le plantain ou certains tubercules. Les semences sont faites immédiatement après la création de l'*esep*, sans retourner le sol, simplement à l'aide des plantoirs. Ailleurs, chez les Banen par exemple, les hommes plantent aussi les ignames dans ces champs après les défrichements. Pour leur assurer une bonne croissance, ils préparent « des centaines, parfois des milliers de rames fourchues pour y faire grimper les ignames »⁹⁴.

Ce premier cycle de culture a pour but d'accélérer la décomposition des troncs d'arbres coupés et le pourrissement des souches, nécessaire avant le travail à la houe. Les feuilles grimpantes des courges contribuent à ce processus. Au bout de deux ans ou moins, l'*esep*, débarrassé des racines grâce à l'action des matières organiques produites en partie par les feuilles de courge, est prêt à accueillir les cultures d'arachide et de divers légumes. Le sol est alors entièrement retourné à l'aide de la houe. L'*esep*⁹⁵, est le champ de forêt, associé à l'homme, parce qu'il existe par son travail de défrichage, même si les travaux de semailles, d'entretien et de récoltes sont effectués en grande partie par les femmes⁹⁶. Le lien entre l'*esep* et le sexe masculin est clairement établi dans les rituels bété, car l'ouverture d'une clairière dans la forêt exige des efforts soutenus pendant des mois et une grande force physique, c'est une tâche éminemment masculine. C'est dans ce sens que la création d'un champ de forêt symbolise la maturité du garçon.

Après une ou deux saisons de culture effectuées sur l'*esep*, les dernières souches d'arbres détruites par le feu et retirées, les femmes retournent le sol à la houe et le préparent pour les semailles d'arachide. A l'opposé de l'*esep*, l'*afub owondo* est le champ féminin par excellence. Les femmes y apportent beaucoup de soins. Chaque femme mariée a droit à sa

⁹³ Guyer, *Family and farm in southern Cameroon*, *op. cit.*, p. 20.

⁹⁴ Dugast, « L'agriculture chez les Ndiki, de population Banen », *op.cit.*, p. 22.

⁹⁵ Guyer, *Family and farm...*, *op. cit.*, p. 20. Selon l'auteur, L'*esep* recouvre plusieurs réalités : le champ de saison sèche, le champ de forêt, le champ de l'homme, le champ de graine de courge etc...il est donc difficile de lui donner une équivalence unique et satisfaisante dans une autre langue.

⁹⁶ Jane I. Guyer, 'Food, Cocoa, and the Division of Labour by Sex in Two West African Societies', *Comparative studies in Society and History*, vol. 22, n°3, 1980, p. 355-373.

parcelle autant qu'à sa cuisine dans laquelle elle conserve ses récoltes et prépare ses repas. *L'afub owondo*, contrairement à ce qu'indique son appellation, ne porte pas que la culture d'arachide, mais aussi la plupart des plantes essentielles à l'alimentation quotidienne. Les hommes n'interviennent dans aucune phase de travail dans ces champs féminins⁹⁷. De la préparation de la terre à la récolte, elles conduisent seules l'ensemble des travaux de production sur ces champs. Dans l'environnement forestier, l'*esep* et l'*afub owondo* alternent sur un même espace, devenant les deux piliers du système de culture⁹⁸ en pays bété avec une dépendance importante des femmes à l'égard du travail de déboisement (création d'*esep*) effectué par les hommes. Elles n'ont aucune latitude sur le choix de l'emplacement de leurs champs, car la décision d'ouvrir un *esep* à un endroit donné se prend dans les cercles masculins. Une fois l'emplacement d'un site choisi pour l'installation du village, chaque chef de famille identifie pour ses fils et dépendants capables de créer un *esep* la parcelle à déboiser. Le choix du terrain se fait après un certain nombre d'observations et de tests pour vérifier la fertilité du sol, en identifiant la présence de certains types d'herbes, en procédant à la vérification de la faune et de la couleur du sol, en contrôlant enfin l'épaisseur de l'humus⁹⁹. Ces techniques sont de nos jours reconnues par l'agroécologie pour leur intérêt dans la préservation de la biodiversité. Par l'observation, elles permettent en effet à ces populations de tirer parti des diverses fonctionnalités qu'offre l'environnement pour satisfaire leurs besoins essentiels tout en minimisant l'impact de leurs activités.

De ce travail préalable de défrichage effectué par les hommes dépend la dimension des champs cultivés par les femmes. Plus la clairière créée est grande, plus les champs sont étendus. Ces travaux mobilisent les hommes pendant des heures d'affilée, jusqu'à 7 heures par jour dans certains mois et durent environ trois mois dans l'année, en général pendant la saison sèche de décembre à février¹⁰⁰. Après quelques saisons de cultures, le terrain exploité est laissé en jachère et retourne à l'état de forêt avant d'être à nouveau, au bout d'une longue période de repos, cultivé. Ce cycle peut prendre vingt à vingt-cinq ans¹⁰¹. L'ouverture d'une

⁹⁷ Jane I. Guyer, *Family and farm...op. cit.*, p. 24.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 21.

⁹⁹ J. Weber, "Structures Agraires et Évolution Des Milieux Ruraux. Le cas de la Région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun", *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. 14, n°2, 1977, p. 113-139.

¹⁰⁰ Idelette Dugast, *Les Banan Du Cameroun*, Paris, Centre des Hautes Études d'Administration Musulmane, 1952, p. 19.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 21.

clairière dans la forêt présente ainsi pour chaque chef de famille un caractère impérial, puisqu'il détermine son autonomie à l'égard des autres chefs de familles du clan¹⁰².

A côté de ces deux types de champs, les Béti cultivent également des terres situées à proximité des villages, appartenant aux chefs de lignage, et y font pousser des plantes médicinales, quelques plantains et du tabac. Dans les *elobi*, champs de saison sèche, situés aux abords des rivières et des ruisseaux, dans les nombreuses vallées marécageuses aux sols humides et fertiles qu'on rencontre un peu partout, d'autres denrées alimentaires sont produites, principalement le maïs, consommé au moment de la soudure, c'est-à-dire à la fin de la saison sèche. Cette période correspond aux grands travaux de plantations dans la forêt et dans les petites clairières de savane¹⁰³. Mais pour la culture des ignames, plantes exigeantes, même si elle est faite dans le champ des femmes, les hommes participent à son entretien et aux récoltes. C'est la seule culture dans le système agraire béti à solliciter « une complémentarité coordonnée »¹⁰⁴ entre les hommes et les femmes.

Dans les champs de forêt (*esep*), ensemencés pour la première fois, le sol n'est pas meuble et ne peut pas être retourné à la houe. Les plantations sont effectuées après une opération de nettoyage sommaire qui consiste à enlever les mauvaises herbes et à les brûler.

Dans les champs d'arachide par contre, les femmes procèdent au buttage de la terre. En pays béti, le billonnage tel qu'il est pratiqué en pays bamiléké est inconnu. Les terrains de culture sont plats et les problèmes d'érosion par ruissellement des eaux de pluies ne se posent pas. Le buttage permet aux femmes béti d'enrichir la terre par enfouissement de l'engrais avant les plantations. Celui-ci est constitué, comme chez les Bamiléké, de déchets de cuisine, de cendres issues des incendies de forêt ou d'herbes séchées ou fraîchement arrachées.

I.2.1.2. Plantes cultivées et organisation sexuée du travail agricole

Il existe en pays béti précolonial un lien fort, entre les types de champs et les sexes (*esep* pour les hommes et *afub owondo* pour les femmes). Mais, en ce qui concerne les plantes, à l'exception des arachides, aucune n'est réservée exclusivement à l'un ou l'autre sexe. La culture de l'igname se fait en complémentarité entre l'homme et la femme. Les

¹⁰² Guyer, *Family and farm in southern Cameroons*, op.cit., p. 20.

¹⁰³ Dugast, *Les Banen du Cameroun*, op.cit., p. 20.

¹⁰⁴ Jane Guyer, *Family and farm in southern Cameroons*, op. cit., p. 23.

femmes préparent le sol avant la plantation tandis que les hommes participent aux récoltes et veillent à la bonne croissance de la plante, en confectionnant les tuteurs.

Les plantes associées aux hommes, c'est-à-dire celles cultivées dans les *esep*, (graines de courge, igname) et les plantes cultivées dans les champs des femmes (champs d'arachide), ont par ailleurs une égale importance dans le régime alimentaire et les circuits d'échange. Les deux types de champs portent chacun des produits alimentaires qui composent les principaux mets réservés aux hôtes du chef de famille.

L'arachide est pour les femmes une culture prestigieuse et incontournable. Entretenu avec soin, le champ d'arachide fait la fierté de sa propriétaire. Il illustre son savoir-faire, sa compétence dans les travaux agricoles. Le champ d'arachide comporte d'autres types de cultures, plantées en association : le maïs, le taro, les pois voandzou, le manioc, certaines variétés d'ignames et de légumes verts¹⁰⁵.

La forêt est le milieu de l'homme : il y abat les arbres pour créer les champs ou installer son domaine, il y chasse. Comme en pays bamiléké, les plantes arbustives sont associées aux hommes. Le palmier à huile pousse naturellement dans la forêt. Chaque homme s'approprie les fruits des arbres situés sur l'espace qu'il contrôle. La banane plantain est généralement plantée aux abords des champs et matérialise leurs limites. Les hommes les plantent également aux abords des maisons. La culture emblématique de l'homme est cependant la courge, dont les graines constituent avec les arachides, des ingrédients recherchés des principaux mets.

Les graines de courge sont les cultures les plus importantes des champs des hommes. Ceux-ci confectionnent des tuteurs à l'aide des branches des grands arbres abattus. C'est l'une des rares cultures avec le plantain, qui ne nécessite pas d'intervention féminine.

Les hommes s'adonnent aussi à la culture de certaines variétés d'ignames, mais ont besoin de l'aide des femmes pour édifier les buttes de terre¹⁰⁶. Il faut rappeler que le *mod dzal* fondateur du village, délaisse ces travaux au fur et à mesure que le nombre de personnes sous son autorité, en particulier les *mintobo* (concubins de ses femmes) augmente. Il revient dès lors à ces derniers de défricher les nouveaux champs pour les femmes, construire leurs maisons, leurs greniers, planter les ignames et les courges, récolter le vin de palme etc...

¹⁰⁵ Guyer, *family and farm in southern Cameroon*, op. cit. p. 28.

¹⁰⁶ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...* op. cit. p. 280.

En 1952, Dugast, a donné une description détaillée de la répartition du travail entre les hommes et les femmes chez les Banen (peuples voisins des Bété, qui partagent avec ces derniers un même système cultural). Ses observations montrent qu'au milieu du XXème siècle prédomine encore, dans les sociétés non encore entièrement converties à la cacaoculture, comme les Banen, un système agraire basé sur l'agriculture itinérante. Ici, le travail agricole familial est selon l'auteur assez « bien équilibré » entre les hommes et les femmes :

aux hommes les grosses taches de défrichage, ce qui pendant l'année l'occupe bien trois mois. C'est la femme qui cultive, sarcle, pendant presque toute l'année. Le mari entretient les plants d'ignames, grosse tâche. Pendant les mois d'inactivité, le mari entretient les cases, les toitures, construit une nouvelle case (travail long). La femme travaille plus que l'homme, naturellement, mais il serait injuste de déclarer celui-ci inactif¹⁰⁷.

Malgré une forme d'à priori sur le caractère « naturel » du travail des femmes, on peut penser que cette observation de la vie des Banen faite en 1949, reflète quelque peu ce qu'elle était un demi-siècle plutôt, pour l'ensemble des peuples de la zone forestière, dont les Bété, en migration vers le sud et la côte atlantique jusqu'à l'établissement effectif du régime colonial au début du XXème siècle. On voit ainsi que le travail des hommes, dans ce contexte forestier et ce système de culture itinérante, est primordial dans le maintien de la sécurité alimentaire des populations. Le schéma du calendrier agricole ci-dessous donne une idée du déroulement des activités agricoles et de la place des hommes.

¹⁰⁷ Dugast, *Les Banen du Cameroun*, op. cit. p. 26.

saison	mois	travaux	responsable
<i>Asil</i> (petite saison des pluies)	mars	Défrichements, Nettoyage des champs, ramassage des mauvaises herbes,	H/F
		Préparation des rames pour les courges et les ignames, Récoltes manioc macabo igname	H
	mi-mars à avril Mai	Semailles des arachides, du sésame du maïs, des haricots culture des légumes, repiquage du manioc	H F
		Sarclage du champ	F
<i>Oyon</i> ou petite saison sèche	Juin-Juillet-Août	Récolte des arachides et du maïs, ignames, macabo, bananes	F
		Défrichage de nouveaux champs et brûlis	
	mi-Août	Récolte de vin de palme, construction des greniers Nettoyage des champs de case et des champs d'arachide puis semilles	H F
<i>Akap</i> ou grande saison des pluies	Début septembre	Plantations et récoltes des arachides, du maïs	F
	mi-septembre-mi novembre fin novembre	Semailles (arachides, maïs igname, taros patates sésame repiquage du manioc	
		Sarclage du champ	
		Semailles de maïs	
<i>Eseb</i> ou grande saison sèche	Décembre	Suite de la récolte du sésame des arachides et des ignames	F
	Janvier-février	Défrichage de nouveaux champs, abattage des arbres, dessouchage et brûlis,	H
		Préparation du sol, et semilles de maïs, arachides, voandzou,	F
		Récolte des taros	
		Buttage, plantation des ignames	H
		Récolte vin de palme	F

Le calendrier agricole en pays bété

Source : Philippe Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...op.cit.*

Colette MA, *Les femmes Eton et l'économie coloniale au Cameroun sous administration française (1920-1960)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, université de Yaoundé I., 2004.

La pluviométrie, comme ailleurs, dicte le calendrier agricole. En général, les femmes et les hommes bété ont une connaissance pratique des plantes et de la période appropriée pour leur semis.

En définitive, le travail agricole implique à la fois les hommes et les femmes en pays bété. Les activités agricoles masculines et féminines sont clairement définies dans le cycle agricole. Elles dépendent les unes des autres. En effet, les hommes ouvrent la campagne agricole en établissant l'*esep* qui, une fois le sol ameubli grâce aux premières cultures (courges, ignames) faites par les hommes, devient un champ vivrier travaillé par les femmes, avec une culture dominante, l'arachide.

1.2.2. Répartition du travail agricole entre les sexes en pays bamiléké

En pays bamiléké, de prime abord, l'observation du calendrier agricole montre une mobilisation des femmes tout au long de l'année, sur toutes les opérations de production : la préparation du sol, les semailles, les sarclages, les récoltes et leur conservation. Une analyse plus fine du système agraire et de l'ensemble des activités de production permet de nuancer cette première impression. Les hommes ont des responsabilités dans la réalisation des objectifs de production qui permettent à chaque famille de produire l'ensemble des denrées essentielles dont elle a besoin pour vivre, mais aussi pour tenir son rang social et satisfaire aux obligations rituelles.

1.2.2.1. L'espace agricole bamiléké

La localisation des champs dans l'espace agricole en pays bamiléké

Le pays bamiléké bénéficie globalement d'un environnement plutôt favorable au développement de nombreuses plantes tropicales et même de climat tempéré. Sa démographie dynamique et l'ingéniosité de ses habitants ont permis l'émergence d'une agriculture ouverte aux innovations. La plupart des plantes cultivées de nos jours ont été introduites au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles¹⁰⁸. La satisfaction des besoins alimentaires d'une population en forte croissance a motivé cette recherche de diversité et d'intégration des plantes les plus intéressantes du point de vue de leurs rendements et de leurs qualités nutritives. Ces connaissances se fondent sur l'expérience et la transmission entre générations de savoirs empiriques sur la qualité et les bienfaits supposés des aliments comme l'atteste par exemple l'existence de catégories d'aliments consommés spécifiquement par des femmes enceintes,

¹⁰⁸ Rémi S. Pasquet, Martin Fotso, « Le niébé face aux haricots américains (Cameroun) », dans Monique Chastanet (dir.) *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris, Karthala/CRA, 1998, p.231-249.

des nouvelles accouchées, des nourrissons, ou suivant son état de santé, pour se revigorer ou surmonter une fatigue passagère¹⁰⁹.

Cette responsabilité est dévolue principalement aux femmes, mais les hommes s'occupent de quelques cultures qui ont certes un rôle marginal dans l'alimentation quotidienne, mais ont une fonction sociale importante, par exemple la kola, le plantain et certaines variétés d'ignames. Pourtant, sous la colonisation, la recherche agronomique s'est focalisée sur les plantes nouvellement introduites comme le riz, les pommes de terre, le soja qui n'étaient pas présents dans la diète locale ou n'étaient pas destinées à y rentrer comme le café et le cacao d'une part, et les conseils techniques ont longtemps eu pour seuls destinataires les hommes, identifiés comme chefs de familles et seuls capables d'assimiler les innovations¹¹⁰.

L'espace agricole bamiléké est caractérisé par une distinction des différents types de terroirs et l'intégration de l'élevage, qui relève de la responsabilité masculine, dans le système de production agricole. Cette configuration crée une interdépendance entre les hommes et les femmes dans la conduite de leurs activités respectives sur le même espace. Les champs portant les cultures vivrières¹¹¹ et travaillés par les femmes, sont également plantés de plantains, de kolatiers ou d'autres arbres fruitiers, placés sous la responsabilité des hommes. Cependant, ces derniers gèrent de manière exclusive les champs de raphia situés dans les bas-fonds. Ils fournissent les matériaux de construction pour les maisons d'habitation et les greniers, et le vin de palme principale boisson d'agrément. Dans certaines chefferies, à Dschang par exemple, il est fréquent de trouver des champs appartenant aux hommes, plantés de plantains, de canne à sucre et d'ignames¹¹².

¹⁰⁹ Entretien avec Mme Tchami Rose, Baré, le 22 janvier 2015.

¹¹⁰ Hélène Guétat-Bernard, « *Développement, mobilités spatiales, rapport de genre : Une lecture des dynamiques des ruralités contemporaines (Inde du sud, Ouest Cameroun, Amazonie brésilienne)* Essai, Habilitation à diriger des recherches, Tome 3, Université de Toulouse Le Mirail, 2007, p. 6.

¹¹¹ Les cultures vivrières destinées à la consommation du groupe familial, s'opposent depuis le XIX^{ème} siècle aux cultures commerciales destinées à l'exportation développées à l'initiative des colonisateurs comme vecteur de la monétarisation des campagnes. Dans certaines sociétés africaines, comme chez les Bamiléké, le commerce du vivrier est cependant ancien comme l'indiquent les recherches de Warnier sur le Bamenda précolonial. Les marchés Bamiléké ont toujours été des plaques tournantes du commerce vivrier. Mais son essor est lié à l'expansion des villes. Ces dernières ont fait rentrer le vivrier marchand dans le champ des cultures commerciales. Voir également l'exemple de la Côte d'Ivoire avec, Jean-Louis Chaléard, *Temps des villes. Temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1996.

¹¹² Claude Tardits, *Contribution à l'étude des populations Bamiléké...op. cit.*, p 70.

En fonction de leur situation dans l'espace agraire, on distingue les *nka*, champs des concessions, et les *tsuet*, champs situés en périphérie des villages sur des terres de réserve. La concession est le domaine des principales cultures. Elle se distingue dans le paysage par un système de clôtures qui donne son aspect bocager au pays bamiléké. La concession (*la'a*) est l'unité de production, elle renferme à la fois les habitations (*mba*) et l'espace cultivé (*nka*). Le *mba* est l'ensemble constitué par les domiciles des femmes et du chef de famille, qui vivent séparément. Suivant le statut du chef de famille, et l'importance de son domaine, on peut également trouver parmi les habitations celles des serviteurs, hommes à tout faire du chef de concession. La dispersion de l'habitat matérialise l'esprit d'indépendance des Bamiléké. Chaque concession forme un hameau isolé, plus ou moins important suivant la stature sociale de son chef auquel il s'identifie. On dira par exemple le *la'a* d'un tel en parlant d'une concession¹¹³. L'habitat dispersé traduit dans le paysage des chefferies la « segmentation sociale au niveau de la famille élémentaire qui veut que chaque garçon non héritier devienne fondateur d'un nouveau lignage »¹¹⁴.

Les champs situés dans les *nka* sont cultivés de manière intensive. La jachère y est peu ou pas du tout pratiquée. D'autres techniques de fertilisation sont mises en œuvre pour prévenir la dégradation des sols. Ces champs de concessions sont cultivés avec un soin particulier. Ils portent la quasi-totalité des plantes utilisées dans l'alimentation quotidienne, les plantes aussi bien cultivées par les femmes que par les hommes : céréale (maïs et par endroits le mil ou le sorgho), les tubercules (igname, taro, patate douce), les légumineuses (haricot, voandzou, arachide, courges), de nombreux végétaux verts, les bananiers plantains, et les arbres fruitiers, surtout le kolatier dont les fruits font l'objet d'un commerce actif avec des régions lointaines. Dans la partie basse du *nka*, se trouve le champ de raphia, où l'homme se rend quotidiennement pour effectuer des saignées sur les palmiers afin de recueillir le vin

¹¹³ Cette organisation spatiale a été fortement ébranlée pendant la guerre d'indépendance, entre 1955 et 1971. Dans les chefferies touchées par la guerre, le regroupement des habitants dans des centres administratifs créés pendant la période coloniale a été ordonné par les autorités politiques afin de lutter contre les rebelles et démanteler plus facilement leurs réseaux. Dans le département du Ndé par exemple, peu de familles ont réintégré leur *mba*, à la fin de la guerre mais s'identifient toujours par rapport à leur *la'a*, qui abritent les crânes des ancêtres. C'est encore là que sont enterrés leurs morts et où se font les cérémonies rituelles, d'après les informations recueillies auprès de nos informatrices.

¹¹⁴ Dongmo, *le dynamisme bamiléké, la maîtrise de l'espace agraire*, p. 92. Voir aussi R. Delarozière, « Institutions politiques et sociales des populations Bamiléké », p. 25-27 ; Jean Hurault, « l'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », *Etudes rurales*, n° 37-39, 1970, p. 232-256; Emmanuel Ghoms, *Les Bamiléké du Cameroun (Essai d'étude historique des origines à 1920)*, thèse de doctorat, Université de Paris, 1972, ; Jean Joseph Chendjou Kouatcho Nganso, *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun : pouvoirs, économie et société : 1850-1916*, thèse de doctorat, Université de Paris 1, 1986.

de raphia qui accompagne ses repas. Le champ de raphia fournit par ailleurs les matériaux pour la construction des maisons, des greniers, des clôtures ainsi que la matière première pour la confection des nattes ou des paniers utilisés dans la vie quotidienne.

Le deuxième type de champs est constitué par les *tsuet*, champs que les femmes cultivent sur des terres non encore concédées, réservées à un usage collectif ou encore des terres sujettes aux inondations qu'elles cultivent de manière ponctuelle. Ces champs sont en général situés à la périphérie des villages et sont exploitées de manière extensive, avec moins de soins que les champs des concessions. En effet, elles ne disposent d'aucun droit sur ces terres dont l'accès peut être interdit à tout moment suite à une donation du chef par exemple. Les femmes y cultivent des aliments d'appoint, qui permettent d'augmenter les disponibilités familiales et de dégager des surplus qu'elles vont vendre pour acquérir d'autres produits, ou faire des dons à leurs relations. Avec l'introduction du café, au milieu du XX^{ème} siècle, ces terres ont été soustraites de l'usage collectif et appropriées dans leur grande partie par les chefs et les notables. Mais nous verrons dans notre dernier chapitre que les femmes ont réussi, malgré ces appropriations, à maintenir des droits d'exploitation sur ces terres pour leurs surplus vivriers.

L'une des caractéristiques de l'agriculture bamiléké est l'intégration de l'élevage du petit bétail dont le rôle sur l'équilibre du système agraire s'avère fondamental. Cette association constitue la base de l'organisation du terroir dans la mesure où elle détermine le mode d'exploitation des terres agricoles, principalement celles des concessions (*nka*) exposées à une exploitation intensive. Selon Hurault la nécessité de cette intégration

s'exprime de la façon la plus impérieuse dans la division en zones naturelles, dans le système des chemins, dans la configuration du parcellaire, dans la répartition de l'habitat. Elle a marqué également le système agricole, le choix des plantes cultivées, leur date de plantation et de récolte étant imposées par les nécessités du stationnement des animaux dans les champs¹¹⁵.

L'espace agricole est donc aménagé en deux parties : le domaine pastoral et le domaine cultural. Le premier, est exploité avec « le moins d'efforts possible et sans laisser des traces durables » tandis que le second, où se concentrent l'essentiel des cultures, reçoit plus de soins et porte « des aménagements minutieux »¹¹⁶. Ces deux domaines sont eux-mêmes intégrés dans trois grands types de terroirs définis par rapport à la topographie, ce que

¹¹⁵ Hurault, « l'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké » *op.cit.*, p. 233.

¹¹⁶ Dongmo, *le dynamisme bamiléké : la maîtrise de l'espace agraire*, *op. cit.* p. 97.

Dongmo nomme le complexe pente-sol-eau dont chaque volet joue un rôle indispensable dans le système agraire et l'autonomie de chaque concession¹¹⁷.

Les pâturages occupent les parties supérieures des pentes. Exposées à l'érosion, elles ne sont mises en culture que périodiquement, ou portent des cultures peu exigeantes. C'est la partie du terroir réservée au bétail. Les animaux y pâturent sans surveillance particulière. La zone agricole occupe la partie inférieure des pentes, peu affectée par l'érosion, elle dispose de sols plus fertiles. C'est le domaine des principales cultures. Il est divisé en parcelles réparties entre les femmes pour leurs cultures vivrières. Les fonds de vallées sont plantés de palmiers-raphia exploités par les hommes pour le vin, le bois, les matériaux de construction ou le gibier.

Cette configuration des concessions permet à chaque chef de famille de disposer de ces trois types de terroirs, c'est-à-dire un domaine en continu de la vallée au sommet d'interfluve. Au XIX^{ème} siècle, l'occupation intégrale du territoire des chefferies a favorisé l'apparition des enclos et donné à l'échelle du plateau un paysage de bocage. Cette évolution s'est imposée par la nécessité pour chaque chef de famille de marquer son appropriation du sol, mais aussi comme une adaptation du système agraire à la pression démographique et l'intensification de l'agriculture qui s'en est suivie. Le capital terre devenant rare, il a fallu en effet organiser l'espace de manière judicieuse pour permettre aux activités agricoles et d'élevage de continuer à cohabiter. L'association des deux activités s'est révélée salutaire dans ce processus d'intensification. Elle a aussi transformé la physionomie des concessions.

La cohabitation des animaux d'élevage et des cultures dans un même espace agricole a en effet conduit à la construction des haies délimitant les zones agricoles (dans lesquelles sont établies les concessions) des parcs à bétail. Dans chaque concession familiale, les parcelles de culture cédées aux femmes sont délimitées elles-mêmes par un système de haies vives, plantées et entretenues par les hommes. Ces haies sont des réserves de combustible (bois) utilisés pour la cuisine et la conservation des récoltes par séchage (arachides, haricots maïs). Parfois, la taille réduite des parcelles du domaine familial, ou le besoin d'accroître la production, pousse les femmes à rechercher ailleurs d'autres parcelles. Dans les chefferies les moins pourvues en sols fertiles, il est fréquent qu'une femme cultive plusieurs parcelles à différents endroits, même en dehors de sa chefferie de résidence.

¹¹⁷ Ibid., p.101.

Ce phénomène de mobilité des femmes à la recherche de nouvelles parcelles à cultiver s'est accentué avec la pression démographique, mais surtout le développement du café et la croissance de la demande urbaine en produits vivriers à partir des années 1940. Les femmes bamiléké ont en effet investi le secteur du commerce des vivres, qualifié par les géographes de « vivrier marchand »¹¹⁸.

Les anciennes terres de pâturage, situées sur la partie haute des montagnes et les plaines périphériques du plateau ont été progressivement intégrées dans le domaine agricole cultivé des Bamiléké et mises en valeur par les femmes.

En dehors de ces zones agricoles, il existe une autre catégorie de terres, constituée de forêts sacrées (*chuep'si*). Ces sites sacrés sont décrits par M. Terretta comme des lieux de protection et de médiation où le *fo* et ses notables rendent justice et où les habitants font des sacrifices aux ancêtres. Ils ont une fonction spirituelle et contribuent à forger une identité commune

Grassfields sacred sites were the visible manifestations of a spiritual alliance between the living humans and the spirits, ancestors, and gods inhabiting the chieftaincy. The *chuep'si* also served as historical markers inscribed into the landscape of *gung*, designating the rightful occupants of a plot of land and legitimizing the presence of Grassfields settlers on the territory¹¹⁹.

Ces sites sacrés, qui s'apparentent à des réserves forestières, sont interdits de culture. Les arbres qui s'y trouvent sont coupés exclusivement pour l'artisanat royal (portes d'entrée des maisons des *fo* sculptées, sièges destinées aux *fo*, figurines, masques) et d'une manière générale pour la fabrication d'objets sacrés.

La satisfaction des besoins alimentaires

Les besoins alimentaires sont couverts par les céréales, les tubercules, de nombreux végétaux verts, les épices, les fruits, produits localement. La viande est exclusivement fournie par la chasse. La cueillette des champignons et le ramassage de termites (*ngou*) complètent l'apport en protéines. La consommation du poisson est assez rare. C'est pendant la période

¹¹⁸Pour comprendre les enjeux du développement du vivrier marchand en Afrique, se référer aux travaux de Jean-Louis Chaléard qui en donne une illustration à partir de l'exemple ivoirien, *Temps des villes, Temps des vivres*, op.cit., « Croissance urbaine et production vivrière en Afrique subsaharienne », *Afrique contemporaine*, n° 185, 1998.

¹¹⁹ Meredith Terretta, *Nation of Outlaws, State of Violence. Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, 2013, p. 40.

coloniale que le poisson sous forme séchée va entrer dans l'alimentation quotidienne. Les mets consommés sont variés et à base de produits cultivés localement, sauf l'huile de palme. Bien qu'essentielle dans la confection de nombreux mets consommés quotidiennement et les repas rituels (offrandes aux ancêtres par exemple), l'huile de palme est peu produite en pays bamiléké, car le palmier à huile ne pousse que dans des localités situées aux abords méridionaux du plateau (certaines chefferies des départements actuels du Haut Nkam et du Ndé). Elle est donc importée en grande quantité. Par exemple, l'huile de palme vendue sur les marchés de la région de Bangangté, est en partie achetée à Bazou, dont le marché est ravitaillé par des producteurs venus des zones productrices situées au sud du pays bamiléké. Parce que les prix y sont plus abordables, Il arrive aussi que des femmes des chefferies limitrophes de Bazou s'y rendent spécialement pour en acheter pour la consommation familiale¹²⁰.

Les palmistes, produits dérivés des noix de palme séchées, servent à la fabrication d'une huile, (*meu-gna*, huile de palmiste) également consommé en abondance sur le plateau. Elle est utilisée comme hydratant et pour soigner les rougeurs de peau des bébés. L'huile de palme est la seule matière grasse utilisée dans la cuisine. Avec les sels alimentaires (*ngwa*) elle est un élément indispensable dans la préparation de la plupart des mets. Le sel marin importé des régions côtières, pouvait être remplacé dans la cuisine par le *tschèn*, sel traditionnel obtenu à partir de la calcification de végétaux (peaux d'une variété de bananes *nke mbou* ou de plantain), puis lessivage de cendres et recristallisation¹²¹. Ce procédé de fabrication du sel est également employé en pays bété, à partir de divers végétaux. Ce sel traditionnel n'est plus fabriqué depuis la généralisation du sel marin raffiné au XXème siècle.

Les femmes bamiléké agrémentent leurs mets de divers condiments et épices qu'elles font pousser sur leurs champs des *nka* et à défaut, les achètent sur les marchés. L'épice la plus répandue est sans doute le piment (*sog*) qu'on rencontre sous diverses formes et couleurs (rouge, vert, ou jaune). On trouve aussi le poivre noir, le *maànyanjeu*, graine en forme de haricot, le *soup*, petit fruit rond rouge orangé en grappe à l'état frais et brun rougeâtre à l'état sec, le *ne-tchuan*, petite gousse noirâtre allongée contenant de petits grains jaune brun clair et d'autres produits d'origine végétale qui contribuent par leur parfum ou leur saveur à relever le

¹²⁰ Entretien avec Mme Tchami Rose, Baré, le 22 janvier 2015.

¹²¹ B. Bergeret, « les marchés bamiléké de saison sèche », *Médecine tropicale, revue du corps de santé colonial*, vol.16, n°5, 1956, p. 698-708, information complétée par Mmes Mbiagne et Tchaptchet à Bangangté le 25 février 2015.

goût des mets cuisinés¹²² : des racines, des gousses, des écorces, des bois aromatiques. L'un des mets spécifiques au pays bamiléké, le *nkui*, préparé à base de la sève extraite de l'écorce de l'arbre qui porte le même nom, contient douze épices différentes : *düim-nkag*, *düim-nde*, *nga'ncu*, *kub-düim*, *tsèn-ngwè*, *mbaàtu'u*, *maànyanjeu*, *kan-nwà*, *sog*, *funyu*, *debàn*, *seu-bo*¹²³. Considéré comme un repas diététique, et léger, sans matière grasse, le *nkui* s'accompagne de couscous de maïs et est servi chaud. C'est le principal repas de la nouvelle accouchée pendant les premières semaines qui suivent l'accouchement. Il favorise « l'élimination des liquides accumulés dans le ventre durant la grossesse »¹²⁴. Ces épices entrent aussi dans la préparation du taro, plat de fête par excellence en pays bamiléké et sont encore disponibles sur les marchés bamiléké actuels.

Le rituel des repas est conforme au mode de vie familial, caractérisé par la séparation entre les sexes. Les hommes et les femmes prennent leurs repas séparément, chacun dans sa maison. Dans les familles polygamiques, les femmes cuisinent à tour de rôle pour le mari. La première femme organise le plus souvent le calendrier et les jours de passage dans la maison du mari pour chacune des femmes. Cette fonction lui donne un réel pouvoir et une ascendance sur les autres femmes. Elle peut en effet « oublier »¹²⁵ une coépouse qu'elle n'aime pas ou qu'elle souhaite punir pour une raison ou une autre. Rappelons-nous l'enjeu de la maternité pour les femmes bamiléké pour comprendre la portée de cette organisation et l'influence que détient la première femme dans la concession.

Le régime alimentaire s'est enrichi, depuis la colonisation, de l'apport de nouveaux aliments que les Bamiléké ont intégré avec plus ou moins de bonheur dans leur système de culture, souvent dans un objectif à la fois de commercialisation et d'autoconsommation. Le manioc, venu de la zone forestière du sud, a complété la gamme très variée des tubercules cultivés : taro, macabo, patate douce, et surtout plusieurs variétés d'ignames. Ces dernières, malgré la disparition de quelques variétés anciennes, a cependant bien résisté face à ces nouvelles cultures vivrières¹²⁶, souvent moins exigeantes. Plusieurs types de plantes,

¹²² Bergeret, « les marchés Bamiléké de saison sèche », *op. cit.*, p. 707.

¹²³ Ces appellations ont cours dans le groupement de Bangangté, et nous ont été précisées par Mme Yobo Madeleine, le 25 février 2015, à Bangangté.

¹²⁴ Entretien avec Mme Tchaptchet Pauline, Bangangté, le 25 février 2015.

¹²⁵ Entretien avec M. Tchoupi Jacob, 78 ans, Notable et chef du quartier Ndepnou, chefferie Bangwa, 14 janvier 2015.

¹²⁶ Roland Dumont, Perla Hamon, Christian Seignobos, *Les ignames du Cameroun*, Editions CIRAD, 1994, p.31.

introduits au départ pour le ravitaillement de la population européenne, sont rentrés depuis dans le régime alimentaire des camerounais. Ces aliments étaient désignés sous l'appellation générique de « légumes européens » dans les documents administratifs coloniaux. Ce sont par exemple la pomme de terre, la tomate, le poireau, la carotte, le chou. Consommés d'abord par l'élite, ils se sont généralisés de nos jours et on en trouve sur tous les marchés.

Parallèlement, on a assisté à la disparition d'un certain nombre d'aliments du régime alimentaire. Dans l'ensemble des chefferies du plateau bamiléké et bamenda, nos informatrices se souviennent de certaines variétés d'ignames, de tubercules et de légumes qui ne font plus partie des plantes cultivés ou consommées.

Parmi les ignames disparus, on retrouve le *loungh*, igname à forte pilosité dont la chair est de coloration violacée, le *nhétwu* (non usité dans la chefferie Bangang dans le Bamboutos) tubercule cultivé pour ses vertus médicinales, car il contribuait à la régulation du transit. Connue à Bangwa sous l'appellation *Mveu Ngou* à Bansa et Bandjoun, cette igname ressemblait par sa forme à la carotte, et avait une couleur blanche. Il se consommait cru ou cuit.

Une étude sur les ignames au Cameroun précise que la disparition de certaines variétés s'est opérée sous la pression du commerce en pays bamiléké, dans les 50 dernières années¹²⁷. D'autres types de tubercule sont répertoriés par nos informatrices, tel le *Shunshung*, racine utilisée pour la préparation d'une sauce à base d'huile de palme, de sel traditionnel et de sel gemme, le *nôhsé*, racine consommée cuite sous forme de pâte accompagnée de sauce jaune. Le *Letouy*, plante grimpante à tubercule de forme ronde, consommée en période de soudure. Le *tsetseu* était une plante verte, qu'on trouve encore dans la nature. Ses feuilles étaient cueillies et rentraient dans la préparation d'une sauce cuisinée avec des graines de courge. Ce plat faisait partie des aliments préparés pour accompagner la fiancée chez son futur mari¹²⁸.

Dans tout le pays bamiléké, le plantain, le sel, l'huile de palme, la viande de chèvre et les volailles occupent une place particulière, car ils sont indispensables dans toutes les cérémonies rituelles et de ce fait, constituent des produits très prisés et onéreux. Ils sont pourtant consommés en abondance à cause de la grande fréquence et du nombre important de ces cérémonies. Il revient normalement aux hommes de les fournir dans ces circonstances. Par exemple, lors de la cérémonie de « l'enterrement du nombril ». Vers la 3ème semaine après la

¹²⁷ Dumont et al., *Les ignames du Cameroun*, op.cit., p.30.

¹²⁸ Entretien avec Mme Nana Julie, agricultrice, Balengou, 8 février 2015.

naissance, lorsque le cordon ombilical du bébé tombe, il est enterré (on parle alors de « cacher » le nombril) et le père de l'enfant fournit le plus grand régime de plantain de sa concession pour la préparation du repas qui s'en suit : le plantain est grillé dans la cendre chauffée et servi dans un pot contenant de l'huile de palme et du sel aux membres de la famille et du voisinage venus célébrer l'événement.

De même, le fiancé qui va chercher sa femme apporte avec lui une marmite de plantain cuit avec de la viande de chèvre, de l'huile, du sel et d'autres épices qu'il pose dans la cour principale de la concession du chef de famille de sa future femme. C'est le repas qui marque la célébration du mariage. Cette cérémonie est appelée en langue Bangangté « *kab tèt là'à* »¹²⁹.

On comprend dès lors l'importance du commerce du sel, de l'huile de palme, produits importés, et de l'élevage des chèvres en pays bamiléké. Selon nos informatrices, tous les chefs de famille possèdent des chèvres qui constituent l'élément le plus important de la dot. Le nombre de chèvres demandées pour conclure un mariage peut s'élever à des dizaines.

Chaque repas est composé d'un seul plat principal. La boisson qui accompagne le repas des adultes (hommes et femmes) est le vin de raphia (*ndou-kia*), recueilli une ou deux fois par jour à partir de saignées effectuées sur le tronc des palmiers raphia par les hommes. Le vin de raphia, avec la kola, est présent à tous les temps de communion sociale : mariage, funérailles, naissance d'un enfant, réunions de sociétés coutumières etc.... Il accompagne aussi le régime de plantain qu'un chef de famille offre au chef ou à un notable. La bière de maïs (*ndou-gofa*) est moins répandue que le vin de raphia. Bergeret signale sa présence sur les marchés du Haut-Nkam, villages de la subdivision de Bafang) en 1955¹³⁰. Il est probable que le contrôle exercé par l'administration coloniale sur la consommation des produits alcoolisés a entraîné la disparition de cette boisson.

Les principaux fruits sont la banane douce et le *buh* (fruit violacé ovoïde) consommé cuit, la canne à sucre (*ngoun kou*) ou encore l'avocat. Les fruits sont consommés en général par les enfants, pour calmer les petites faims.

Dans ce régime alimentaire, l'homme fournit l'huile de palme, le plantain et quelque fois l'igname (qu'il reçoit le plus souvent en cadeau lors de la visite des membres de ses

¹²⁹ Entretien avec Mme Yobo Madeleine, Bangangté, 25 février 2015.

¹³⁰ Bergeret, « Les marchés bamiléké de saison sèche », *op.cit.*, p. 699.

belles familles) le sel marin et la viande. Le plus souvent, les femmes ne reçoivent rien de leur mari, comme nous l'a confié une informatrice « c'est avec l'arrivée des européens qu'on sait qu'un homme doit donner de l'argent pour la nourriture à sa femme »¹³¹. Ce point est essentiel, et résume effectivement, comme nous le démontrons dans les chapitres suivants, le processus de reconfiguration des rôles sociaux de genre enclenché par la colonisation. La nouvelle norme établit les hommes en chefs de famille pourvoyeurs (ils ont par conséquent accès en priorité à l'instruction, aux innovations techniques et à l'emploi qualifié) et les femmes en épouses et mères en charge du bien-être de leurs foyers¹³². Nos informatrices évoquent avec une certaine ironie cet « argent de la ration » journalière, que les femmes des villes reçoivent de leur mari pour acheter sur les marchés la nourriture quotidienne, en indiquant qu'au « village » les femmes continuent à assumer cette responsabilité en produisant elles-mêmes la plupart des aliments qu'elles préparent pour leurs familles. Pour elles, l'argent du café n'a pas contribué à réduire le poids de cette responsabilité, et depuis la crise du café, elle a été étendue aux charges assumées par les maris (soins de santé, scolarisation, obligations familiales etc...) ¹³³.

Les femmes doivent donc trouver, lorsque les maris ne les fournissent pas, les ingrédients nécessaires à la cuisine. Par exemple en vendant une partie de leurs réserves de maïs, d'arachide, ou autre produit vivrier de leurs champs pour acheter le sel, l'huile de palme ou le « *ngou* », c'est-à-dire les termites séchés qui suppléent l'absence de viande de gibier, de plus en plus rare en pays bamiléké. La fabrication du sel traditionnel est une activité fastidieuse et pénible. D'où le recours autant que possible, au sel marin dont la disponibilité sur les marchés de toute la région est un indicateur de l'intensification des échanges commerciaux avec la côte. Cependant, c'est avec joie qu'une femme reçoit de son mari du sel

¹³¹ Entretien avec Mme Tchami Rose, Baré, 22 janvier 2015.

¹³² Le foyer est également un concept inconnu avant la colonisation dans ces sociétés. Les écoles ménagères destinées aux filles (surtout en ville) et les sixas, les œuvres des fiancées développées par les missionnaires catholiques, vont le populariser. C'est l'espace dans lequel la « maîtresse de maison » doit créer les conditions de l'épanouissement et du bien-être de toute sa famille. C'est un concept inopérant dans le contexte familial bamiléké que nous décrivons caractérisé par la séparation des lieux de vie entre hommes et femmes et une forte solidarité entre les femmes d'une même concession dans la vie quotidienne.

¹³³ Guétat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre, mobilité et argent au Cameroun*, op.cit.,...p. 145.

ou de l'huile de palme, sans pour autant considérer ces dons comme une obligation, puisqu'il lui revient de nourrir tout le monde, y compris le mari¹³⁴.

Au total, les besoins alimentaires quotidiens sont couverts à travers une diversité de plantes produites par les femmes dans leur majorité et quelques plantes cultivées par les hommes. Cette responsabilité sociale de nourrir leurs familles suppose pour les femmes une gestion rigoureuse de la biodiversité agricole : produire le plus grand nombre possible des aliments composant la diète quotidienne, en s'assurant de rendements suffisants, sélectionner les semences, essayer de nouvelles variétés sans risquer de mettre en danger l'approvisionnement de la famille, identifier pour chaque type de plante la meilleure association possible et gérer l'équilibre entre production et maintien de la fertilité des sols.

I.2.2.2. Plantes cultivées organisation sexuée du travail agricole

La répartition du travail agricole entre les hommes et les femmes concerne également une forme de spécialisation dans les types de plantes cultivées. Globalement les femmes prennent en charge les plantes consommées au quotidien, tandis que les hommes s'occupent plutôt des cultures arbustives ne nécessitant pas des soins continus et une présence assidue dans les champs. On peut cependant observer des nuances, par exemple avec la culture de certaines variétés d'igname, réservée aux hommes.

Les plantes cultivées par les femmes

Les femmes cultivent une variété d'aliments qui composent le régime alimentaire quotidien : les céréales, les légumineuses, les tubercules, divers végétaux et légumes ou encore des épices. Ce sont des espèces essentiellement d'origine tropicale humide dont la grande majorité est annuelle. Elles évaluent les besoins de leurs familles, et en fonction des parcelles de terre disponibles, de la qualité des sols et de la disponibilité de leur force de travail ou de l'aide dont elles peuvent bénéficier, font le choix des plantes à cultiver. Globalement, l'ensemble des plantes qu'elles cultivent leur permettent de fournir une alimentation assez variée¹³⁵ à leurs familles. A la veille de la colonisation, la plupart des plantes encore cultivées aujourd'hui étaient bien intégrées dans le régime alimentaire. Nous avons peu d'éléments de connaissance sur les plantes cultivées avant le XIX^e siècle. Les

¹³⁴ Entretien avec Mme Tchami, Baré, 22 janvier 2015.

¹³⁵ Une étude menée par le médecin colonial B. Bergeret en 1955 a abouti à cette même conclusion à partir d'une exploration des produits alimentaires présents sur les marchés bamiléké.

nombreux contacts avec les peuples de la forêt ou de la savane et les migrations ont sans doute favorisé la dissémination de plantes nouvelles et leur adoption. Les céréales formaient, comme aujourd'hui, la base de l'alimentation.

Le maïs : principale céréale cultivée par les femmes

Avant l'introduction du maïs au XIX^{ème} siècle, le mil et le sorgho sont les principaux aliments consommés par les Bamiléké. Ces céréales auraient été introduites lors des vagues migratoires des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles¹³⁶. Le mil est encore cultivé en association avec le maïs, au milieu du XX^{ème} siècle dans certaines chefferies du plateau de Bamenda¹³⁷. Le sorgho et le mil, plantes de régions sèches, ont un cycle végétatif long et produisent des rendements limités. Par ailleurs, ces céréales ne se prêtent qu'à une seule campagne par an. Ces inconvénients ont probablement pesé dans leur abandon au profit du maïs au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Les explorateurs allemands ont signalé la culture à grande échelle du maïs sur le plateau Bamiléké au milieu du XIX^{ème} siècle. Une des routes de diffusion du maïs en Afrique, notamment la variété blanche, a été selon Portères celle du Sahara, à partir de l'Égypte. Cette variété aurait ainsi transité par le Nil, puis l'Éthiopie jusqu'au Tchad au XVII^{ème} siècle. Si l'on admet cette hypothèse, le maïs blanc serait entré sur le plateau bamiléké à la faveur de conquêtes peules et de la vague migratoire qui s'en est suivie. Cette variété est encore consommée majoritairement dans la partie nord du Cameroun et en pays bamoun. Une autre porte d'entrée du maïs en Afrique a été la voie côtière à la faveur du commerce de traite. La variété du maïs jaune, la plus répandue sur le plateau bamiléké, a probablement suivi cette route. Quoiqu'il en soit, le maïs a considérablement bouleversé le régime alimentaire et le système agraire des sociétés africaines¹³⁸ en général et bamiléké en particulier.

Le mil et le sorgho, plantes venues des régions à longue saison sèche, n'ont pas trouvé dans cette région de hautes terres au climat frais des conditions optimales pour leur développement. Face à une démographie galopante, le maïs a offert une alternative plus intéressante. Ses rendements sont meilleurs et il exige une charge de travail moins rude, notamment au moment des récoltes, contrairement au mil. Pour les femmes, le passage du mil et sorgho au maïs s'est imposé, pour ces raisons, comme une nécessité. C'est une plante à

¹³⁶ Dongmo, *le dynamisme bamiléké, la maîtrise de l'espace agraire*, op.cit., p. 108.

¹³⁷ Kaberry, *Women of the Grassfields*, op.cit., p.68.

¹³⁸ Roland Portères, « L'introduction du maïs en Afrique », *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 2, n°5, 1955, p. 221-231.

croissance rapide qui a en outre l'avantage de s'adapter au climat pluvieux des hauts plateaux. Le maïs a cependant l'inconvénient d'épuiser rapidement les sols. C'est peut-être ce qui explique le choix de laisser les champs en friche pendant les mois qui suivent sa récolte (de septembre jusqu'aux semailles en mars). En effet, Jusqu'au milieu du XXème siècle, les femmes effectuent une seule campagne de culture de maïs par an, en association avec d'autres plantes, l'arachide et la patate douce¹³⁹.

La consommation du maïs est quasi quotidienne, sous forme de grains cuits à l'eau, ou grillé au feu de bois ; en bouillie, comme principal complément au lait maternel dans les premiers mois du jeune enfant ; en couscous ou en gâteaux.

Les légumineuses, noix, graines et amandes

La culture de l'arachide est pratiquée dans tout le pays bamiléké depuis la période précoloniale, non pas pour extraire de l'huile, mais principalement pour la préparation de sauces servies en accompagnement de mets à base de féculents (plantain banane, couscous de maïs, patate, igname, macabo etc..) ou gâteaux d'arachide. Car la seule huile de cuisine consommée est l'huile de palme, importée des plaines du sud du plateau. L'arachide constitue l'un des aliments les plus consommés. Cette plante a été introduite en même temps que le maïs. Moins exigeante que celui-ci, l'association des deux plantes est courante. Les arachides grillées ou cuites à la vapeur sont souvent servies en dehors des repas, dans des temps conviviaux. Séchées, elles se conservent longtemps et sont consommées jusqu'aux prochaines récoltes.

Le haricot est également une culture répandue. Plusieurs variétés cohabitent, par ordre d'importance le haricot noir, le haricot rouge et le haricot blanc. Le haricot est semé juste après la récolte du maïs en juillet-août. Une variété de pois très consommée, *ndjou* est également cultivée sous les arbres fruitiers ou les bananiers qui leur servent de tuteurs¹⁴⁰.

Le melon, *po* est une plante cultivée en association avec le taro, ou l'igname. Il est consommé en accompagnement de sauces à base d'arachide ou des végétaux verts, *ndjap*. Ses graines riches en matière grasse, servent à la préparation des sauces ou de gâteaux. La courge est aussi cultivée par les femmes pour ses graines et sa coque. Car une fois séchée, elle sert de

¹³⁹ Entretien avec Mme Tchaptchet Pauline, Bangangté, le 25 février 2015.

¹⁴⁰ Chendjou Kouatcho Nganso, *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun...*, *op.cit.*, p.268.

calebasse et sied parfaitement à la conservation de l'huile de palme ou des graines provenant des récoltes de haricot, d'arachide ou de maïs.

Racines féculentes (à amidon) : taro, ignames, patate douce, manioc

Le taro est un féculent préparé lors des événements spéciaux, pour accueillir un hôte de marque, pour fêter une naissance ou un mariage, ou encore pendant les cérémonies de funérailles. C'est un plat apprécié dans tout le pays bamiléké. Le taro est cuit à la vapeur et pilé pour obtenir une pâte lisse et homogène. Il s'accompagne d'une sauce jaune, dont la couleur vient du mélange de l'eau, de l'huile de palme et du sel gemme (*kanwa*). Suivant la période de l'année, les femmes y rajoutent des champignons fraîchement coupés. Le taro est planté dans les zones humides et à l'abri du soleil. On le trouve donc en bordure des cours d'eau, ou à l'ombre des arbres (kolatiers essentiellement). Il sert aussi à l'alimentation du jeune enfant¹⁴¹.

Plusieurs variétés d'ignames sont cultivées en pays bamiléké. Ce sont des tubercules riches en matière azotée et amylacée. La plus répandue est l'igname jaune qui se récolte entre septembre et février. L'igname jaune a l'inconvénient de ne pas se conserver au-delà de quelques jours. Sa récolte est donc étalée sur plusieurs mois. Contrairement au taro, l'igname est une plante qui s'accommode bien de sols peu fertiles. Les femmes les plantent sur les sols pauvres et érodés, sur la partie supérieure des *nka*.

La patate douce est également une plante peu exigeante, et facile à produire. Elle se cultive sur des terres pauvres et lessivées. Elle a un cycle végétatif court, deux campagnes annuelles sont possibles. Elle joue un rôle secondaire dans l'alimentation, sauf dans les chefferies aux sols moins fertiles comme celles de l'actuel département du Ndé où la patate douce permet de compléter avantageusement une alimentation moins abondante pendant les périodes de soudure. Les patates douces accompagnent les sauces ou des végétaux vert cuits à l'eau et assaisonnés de piment, d'huile de palme et de sel. Elles sont aussi séchées et se conservent beaucoup plus longtemps. Elles sont alors consommées comme une gourmandise et appréciées pour leur goût sucré.

Le manioc a fait son apparition de manière tardive dans l'assiette des Bamiléké. Avant la colonisation européenne, sa culture était plutôt rare et les plats à base de manioc, par exemple de *nkem-nkem* pratiquement inconnus. Il s'est répandu à la faveur des migrations de

¹⁴¹ Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké...*, op. cit., p. 108.

travail du début du XXème siècle, rapporté des régions côtières ou du sud où il constitue la base de l'alimentation. Il se bouture sur les bordures de concession ou de billons.

Les travaux champêtres réalisés par les hommes

La déforestation du pays bamiléké a laissé place à une agro-forêt façonnée par l'homme et intégrée au système de production. On peut affirmer que l'homme bamiléké est un arboriculteur de par sa maîtrise des techniques sylvicoles. Il a su trouver l'équilibre entre une production arbustive indispensable à l'économie de la concession et le développement des cultures vivrières sur une même parcelle de culture. Les plantes arbustives ne nécessitent pas un soin quotidien. La taille, les boutures et les plantations se font en saison sèche, après les dernières récoltes et avant les premières semailles qui interviennent en mi-mars. Les arbres sont répartis sur les parcelles de la concession et dans les haies vives. Ils sont plantés de manière à protéger le sol et les cultures sous-jacentes du soleil tout en laissant passer la lumière nécessaire à leur développement. Le repeuplement se fait le plus souvent par bouturage. La plantation et l'entretien des arbres est couplée à l'entretien du petit bétail, à l'aménagement des pistes qui conduisent aux pâturages et à la construction des haies vives qui se composent d'essences arbustives soigneusement choisies et dont l'une des fonctions est d'assurer une bonne cohabitation entre l'élevage et l'agriculture. Une distinction de classe entre les hommes s'observe dans la pratique de l'élevage. L'élevage du petit bétail (chèvres, moutons, porcs) est pratiqué par tous, mais les chefs et les notables se distinguent par la possession de troupeaux de gros bétail (bœufs, chevaux) entretenus par leurs serviteurs. C'est un signe de richesse et de noblesse¹⁴².

Au total, les hommes ne cultivent pas en principe la terre mais ces différents travaux les occupent une bonne partie de l'année¹⁴³. Enfin, par la chasse, ils procurent le gibier qui complète l'alimentation.

L'association d'une arboriculture, des cultures vivrières et l'élevage du petit bétail dans les concessions, fait rentrer ce système de culture bamiléké dans la catégorie des systèmes agroforestiers qui, suivant la définition qu'en donne Gautier, désignent

¹⁴² Enock Katté Kwayeb, *Les institutions de droit public du pays Bamiléké (Cameroun). Evolution et régime actuel*, Paris, Librairie Générale de droit et de Jurisprudence, 1960, p. 9.

¹⁴³ Certaines de nos informatrices ont gardé le souvenir de ce travail interminable et harassant qui occupait les hommes à l'ouverture de la saison des cultures et à d'autres périodes de l'année lorsque pour des rénovations.

à la fois des systèmes et des technologies d'utilisation des terres où des ligneux pérennes sont délibérément associés, sur une même unité d'aménagement, avec des productions végétales et/ou animales, dans un arrangement spatial et une séquence temporelle¹⁴⁴.

Ce système a été profondément perturbé par l'introduction du café au milieu du XXème siècle. L'élevage a progressivement disparu lorsque les terres de pâturage ont été mises en culture de manière permanente, avec l'extension des plantations de café dans les champs des *nka*. On a également assisté à la disparition progressive des haies vives. De même le développement de la culture maraichère consécutive à la crise du café depuis les années 1980 et l'opportunité offerte par le vivrier marchand, se fait au détriment de ce système agroforestier, notamment dans les bas-fonds anciennement occupés par des plantations de raphia.

Plantain et divers arbres fruitiers : kolatier, avocatier, safoutier

Les arbres jouent des fonctions multiples dans le système agraire bamiléké et la vie sociale. Ils sont plantés d'abord pour constituer les haies vives qui marquent les limites des concessions et donc l'appropriation de la terre. Les haies arbustives délimitent aussi les parcelles attribuées à chaque épouse à l'intérieur d'une concession. Elles jouent aussi une fonction de protection des cultures de la dégradation par le petit bétail. Leur tracé est en effet conçu de manière à « canaliser la circulation du petit bétail entre le pâturage, la rivière et la ferme sans avoir besoin de gardien »¹⁴⁵. La construction des haies vives a enfin un rôle antiérosif dans cette région de montagne aux pentes parfois abruptes. Enfin, ces haies constituent des réserves de bois servant de combustible, de matériaux de construction et de matière première pour la fabrication de divers objets utilisés au quotidien : sièges, mortiers, pilons, manches de machettes, houes, haches, couteaux etc. Les arbres sont également plantés sur des parcelles de cultures en semis isolés, de manière à ne pas leur faire trop d'ombrage. Leurs feuilles produisent de l'humus qui participe à la protection et la fertilisation des sols. Il s'agit le plus souvent d'arbres fruitiers donc certains, comme l'avocatier, ont une fonction alimentaire non négligeable¹⁴⁶. Parmi ces arbres, on trouve le safoutier et surtout le kolatier dont le fruit, la noix de kola, joue un rôle social important. Il représente pour les Bamiléké le

¹⁴⁴ Denis Gautier, « La diversité des systèmes agroforestiers Bamiléké et ses évolutions contemporaines », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, Bulletin n°2, *Phytogéographie tropicale : réalités et perspectives. Propos d'ethnobiologie*, 1994, p.159-178, p. 160.

¹⁴⁵ Dongmo, *le dynamisme bamiléké...*, op. cit., p.102.

¹⁴⁶ Denis Gautier, « la diversité des systèmes... », op. cit., p.163.

« symbole de l'amitié, de l'amour et de la réconciliation »¹⁴⁷ et est considérée par les hommes comme une « source de force ».

Le kolatier fait partie du paysage des concessions en pays bamiléké. Sa production est ancienne et alimente d'importants réseaux commerciaux locaux et lointains. Les sultanats Foulbé de N'Gaoundéré et Maroua dans le nord du Cameroun sont des centres de consommation de la kola produite en pays bamiléké. Pour acheminer dans de bonnes conditions les noix de kola jusqu'à ces destinations, elles sont soigneusement préparées et emballées afin d'éviter toute moisissure qui déprécie le produit sur ces marchés, où elle subit la concurrence de la kola importée de Guinée¹⁴⁸. Les femmes participent à ces opérations de préparation préalable à l'expédition de la kola. Les hommes parcourent parfois de longues distances pour les vendre à des prix plus intéressants sur certains marchés.

Le plantain est une culture ancienne de la région. Il est planté dans les champs de concession. Ses feuilles sont utilisées dans la cuisine comme emballage pour la cuisson de nombreux mets (gâteau de maïs, de haricot voandzou ou d'arachide, ...). Pour ces différentes plantes arbustives, les hommes s'occupent de l'ensemble du cycle de production : l'élagage, le bouturage, le repiquage ou la plantation et la récolte. Ces productions sont entourées d'un certain prestige. Par exemple, pour des dons au chef ou aux notables, le régime de plantain était incontournable. En pays bamiléké il accompagnait fréquemment la chèvre offerte pour solliciter un service ou remercier un dignitaire pour un service rendu.

Au total, l'arbre constitue un élément majeur du système de production des concessions, d'un point de vue à la fois agronomique et économique.

La pratique de l'élevage est courante. Dans la plupart des concessions, le chef de famille possède un troupeau de chèvres, et quelques animaux de la basse-cour. L'importance du troupeau donne une indication de son statut. L'élevage a été intégré dans le système de production comme activité masculine. En raison de l'importance de certains animaux, la chèvre et les volailles en particulier, dans les cérémonies coutumières, leur élevage est très répandu et entouré d'un certain prestige. La chèvre rentre en effet dans le paiement des dots,

¹⁴⁷ Pierre-Clovis Yamen Mbetkui, *Les mécanismes des échanges dans l'économie traditionnelle, entre la chefferie Bangangté et ses voisins Bamiléké : des origines à la pénétration allemande (1903-1909). Aperçu historique*, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Yaoundé, 1990, p. 50.

¹⁴⁸ Archives Provinciales de l'Ouest (ci-après APO), S. Etcheber, « La vente des Kolas Bamiléké sur les marchés du Nord Cameroun », rapport au chef de la Région du Noun, Dschang, 10 mai 1935, (Non classé).

le règlement de peines judiciaires, les transactions commerciales ou d'épargne¹⁴⁹. Sa viande est utilisée dans la préparation d'un repas incontournable lors des fêtes, le *kondre* (met à base de plantain et de viande de chèvre) servi à toutes les occasions : mariages, funérailles, fêtes d'intronisation. Les femmes ordinaires ne peuvent s'adonner à l'élevage des chèvres ou des moutons, seules les *Mafo* ont le droit de disposer de ces animaux pour elles-mêmes.

Au final, le régime alimentaire bamiléké est loin d'être monotone. En 1955, le pharmacien du corps de santé colonial B. Bergeret, a mené une étude sur l'alimentation des Bamiléké avec cette même conclusion : « qualitativement, on peut dire que nous avons affaire à un type alimentaire complet »¹⁵⁰. Un équilibre entre les féculents, nombreux, et suffisants pour couvrir les besoins en éléments glucidiques ; les lipides peu variés, mais suffisants et les protides, assurés par la consommation d'aliments animaux variés et d'aliments végétaux riches; des vitamines apportées par la consommation de légumes et fruits frais. L'étude relève l'absence totale de produits laitiers, inconnus chez les Bamiléké.

I.2.2.3. Un calendrier agricole calqué sur les rythmes pluviométriques

Les saisons et les rythmes pluviométriques déterminent les activités agricoles. Le calendrier agricole est le repère-temps de la société bamiléké. C'est le signe de sa précision et de l'importance de l'agriculture dans la vie sociale. Il est utilisé pour situer un événement dans le temps¹⁵¹. Il existe quatre saisons qui rythment le travail des agricultrices¹⁵² : la petite saison sèche, qui couvre les mois d'octobre et de novembre. La grande saison sèche qui court de novembre à février. La petite saison des pluies de mars à juin est la période où les femmes entretiennent les cultures et les débarrassent des mauvaises herbes par des sarclages. La grande saison de pluie de juillet à septembre¹⁵³ est la saison des récoltes. Les mois de janvier et février sont consacrés à la préparation du sol pour les principales cultures et les semailles : le maïs, l'arachide, le haricot, le taro, l'igname, la patate douce. Certaines études mettent en évidence deux grandes saisons, une sèche qui s'étend de la mi-novembre à la mi-mars et une

¹⁴⁹ Jean-Joseph Chendjou Kouatcho Nganso, « *Économie et société Bamiléké à l'époque précoloniale. Le commerce et les échanges dans la société Bamiléké à la veille et au début de la pénétration des européens dans les Hauts plateaux de l'Ouest Cameroun. Esquisse d'une genèse du dynamisme commercial des Bamiléké, 1850-1917*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Paris I, 1979, p. 66.

¹⁵⁰ B Bergeret, « les marchés Bamiléké de saison sèche », *op.cit.*, p. 708.

¹⁵¹ Chendjou Kouatcho Nganso, *Économie et société Bamiléké à l'époque précoloniale...*, *op. cit.*, p. 53.

¹⁵² Nous nous référons ici aux travaux de recherche de Ghomsi et Chendjou et des informations que nous ont fournies nos différentes informatrices Bamiléké au cours de nos entretiens entre janvier et mars 2015.

¹⁵³ Emmanuel Ghomsi, *Les Bamiléké du Cameroun (Essai d'étude historique des origines à 1920)*, Thèse de doctorat IIème cycle d'Histoire, Université de Paris Sorbonne, 1972, p. 194

pluvieuse de mi-mars à mi-novembre¹⁵⁴. Cette approche ne tient pas compte des petites variations qu'on observe dans le régime des pluies et qui influencent les travaux agricoles. Ceux-ci sont rythmés par les pluies qui déterminent les périodes d'intenses activités : les semailles à la mi-mars et les récoltes en juillet et août.

La préparation du sol et les semailles

Les mois d'octobre à fin février, correspondent à la saison sèche. Les champs sont laissés en friche après les principales récoltes qui s'achèvent en fin septembre¹⁵⁵. Jusqu'à la diffusion du café dans les années 1950, il n'y a qu'une seule campagne de cultures en pays bamiléké, de mars à octobre. Nos informatrices les plus âgées nous ont confirmé cette réalité¹⁵⁶. Les mois de saison sèche sont rudes. Les pluies sont rares, voire inexistantes et la poussière abondante. Les travaux agricoles sont limités aux récoltes des tubercules restés dans les champs au fur et à mesure des besoins de la famille : les ignames, le taro, la patate douce. Ces plantes permettent aux familles de ne pas connaître de pénurie alimentaire, car elles sont consommées au moment où les réserves faites après les récoltes des mois de juillet-septembre s'épuisent.

Les travaux de préparation des sols pour les nouvelles cultures démarrent en janvier¹⁵⁷. A cette période, l'activité des hommes est cruciale. Ils doivent débarrasser les champs des bois morts ou coupés pour constituer la réserve en bois de chauffage pour chaque femme de la concession, ce travail est difficile s'il reste de nombreuses souches à déterrer. Le désherbage proprement dit (*nten-na* ainsi appelé dans les villages proches de Bangangté) est ensuite mené par les femmes. Les herbes sont arrachées, rassemblées en tas entre les billons, c'est-à-dire dans les sillons effectués lors du précédent labour et brûlés, suivant un système d'écobuage parfaitement maîtrisé par les femmes.

Cette opération de brûlis est appelée *ntoka* ou *mounka* (dans les différentes langues du pays) : elle est réalisée dans la deuxième semaine de janvier. C'est une activité particulièrement délicate lorsqu'elle est pratiquée dans les champs des concessions, c'est-à-

¹⁵⁴ Jacques Champaud, *Atlas régional Ouest*, Paris, ORSTOM, 1973, p. 23.

¹⁵⁵ C. Tardits, *contribution à l'étude des populations...op.cit.* p. 71.

¹⁵⁶ Entretien avec Mme Pauline Tchaptchet, Bangangté, 25 février 2015.

¹⁵⁷ Il existe localement de légères différences dans le déroulé du calendrier agricole. La pluviométrie n'est pas uniforme. Les chefferies du sud (Bangangté, Bafang) sont moins arrosées que celles du nord (Dschang, Bafoussam, Mbouda). Cependant, les modalités de culture, les techniques agricoles et les plantes cultivées sont partout les mêmes. Nous nous référons aux travaux de Ghomsi, Chendjou et aux informations que nous avons recueillies sur le terrain, à Bangangté, Bangwa, Balengou, Baham et Bafoussam.

dire proches des habitations à cause des risques d'incendie. Afin de limiter ce risque, la technique d'écobuage est préférée au feu de brousse proprement dit. Les femmes enfouissent les herbes sous des petits tas de terre et y mettent le feu. Ce système de brûlis produit des cendres utiles à la fertilisation des sols. Les plantes à tubercules sont parfois plantées dans les poches d'herbes brûlées, pour obtenir de meilleurs rendements. Pendant que les femmes préparent ainsi le sol pour les semailles, les hommes s'assurent de la solidité des clôtures et engagent les travaux de rénovation si nécessaire. Les travaux de construction des barrières achevés, les hommes taillent les arbres et ramassent les bois morts qui leur permettent de constituer la réserve de bois de chauffage. Une fois le sol débarrassé des herbes et des souches d'arbres, les femmes préparent le sol en confectionnant les billons et effectuent les semailles.

Le dispositif de clôtures est important dans l'articulation entre l'agriculture et l'élevage car les pâtures des animaux dans les champs sont indispensables pour le maintien de l'équilibre du système agraire dans la mesure où elles favorisent l'enrichissement des sols par du fumier avant la mise en culture. Une fois les semailles effectuées, les animaux doivent être tenus éloignés des champs pour éviter tout risque de destruction des cultures.

Les semailles se font dès les premières pluies qui arrivent au mois de mars. Les femmes sèment les principales céréales, le maïs, le haricot, les végétaux verts (*ndzap*), les arachides, le taro. Le maïs comme les arachides et le haricot sont semés dans de petits trous creusés sur les billons. En général dans chaque trou sont placées trois graines de la même plante. Les semailles marquent la fin d'une période d'intenses travaux dans les champs. Après les premières pluies, les femmes surveillent la germination des différentes plantes et reprennent au besoin des semailles. Ensuite la pression se relâche jusqu'à la fin du mois d'avril où commencent les premiers sarclages.

Les sarclages

Les opérations de sarclages consistent à débarrasser les sillons des mauvaises herbes qui pourraient entraver la bonne croissance des plantes. C'est une tâche délicate et minutieuse, car la cultivatrice doit veiller, surtout lors des premiers sarclages, où les cultures sortent juste de terre, à ne pas les arracher en même temps que les mauvaises herbes. La configuration des semis faits en association (légumineuses, tubercules, céréales) rend la tâche particulièrement fastidieuse. Ce travail est effectué à l'aide d'une houe de taille plus petite que celle servant à la confection des billons. Les sarclages occupent les mois d'avril et mai. Les mauvaises herbes retirées sont rangées entre les billons pour une décomposition lente. Elles seront

recouvertes de terre au moment de la prochaine campagne de culture pour faciliter la régénération des sols. A la fin des sarclages, au mois de mai, elles commencent les premières récoltes des végétaux verts. Ce sont des jeunes pousses de haricots et une variété de légume, le *ndjap* très répandue en pays bamiléké. Ce légume est cuisiné avec de la pâte de maïs ou en ragoût en accompagnement de féculents (banane, plantain, taro) ou de couscous.

Plusieurs sarclages sont parfois nécessaires avant les récoltes qui commencent en juin¹⁵⁸. En effet, pour l'agricultrice bamiléké, il est important de tenir ses parcelles propres (sans mauvaises herbes). Un champ envahi de mauvaises herbes est souvent une indication que la responsable est en mauvaise santé ou a été frappée par un malheur. Ses voisines s'en inquiéteront et iront aux nouvelles (rappelons-nous que les femmes ont des parcelles situées ailleurs que dans leurs concessions, parfois dans d'autres chefferies).

Les récoltes

Les récoltes commencent avec le maïs et s'étendent sur les mois de juillet et août. La saison des récoltes mobilise les femmes et les enfants. Elle coïncide avec la grande saison des pluies. Le travail se fait donc à un rythme accéléré car les récoltes doivent sortir rapidement des champs pour éviter que l'eau de pluie ne les abîme. Tous les jours, à la tombée de la nuit, « on voit s'égrener sur les sentiers du village une file ininterrompue de femmes et d'enfants chargés de corbeilles remplies d'épis de maïs »¹⁵⁹. Après le maïs, les femmes enchaînent avec la récolte des arachides jusqu'au mois de septembre. Le maïs et l'arachide sont consommés frais ou séchés. Le séchage permet la conservation sur plusieurs mois et se fait principalement au moyen du feu de bois qui reste constamment allumé dans les maisons des femmes. Les réserves de vivres sont disposées dans les greniers. Chaque femme possède au moins deux greniers : l'un situé sous les toits et comportant parfois plusieurs compartiments dans lesquelles les femmes répartissent les récoltes qu'elles prélèvent au fur et à mesure des besoins ; l'autre contigu à sa maison, contenant des tubercules ou des céréales non encore transformées¹⁶⁰

¹⁵⁸ Entretien avec Mme Sephora Ngueleu, Bafoussam, 05 janvier 2015.

¹⁵⁹ Ghomsí, *les Bamiléké du Cameroun (essai d'étude historique des origines à 1920)*, op.cit., p. 195.

¹⁶⁰ Entretien avec Kanmogne Catherine, agricultrice, Baham, 6 février 2015

I.2.2.4. Méthodes de culture, systèmes de fertilisation : l'implication des hommes et des femmes dans la préservation des sols en pays bamiléké

Une forte croissance démographique combinée à une exigüité des terres agricoles a favorisé le passage d'une agriculture extensive à une agriculture intensive en pays bamiléké, bien avant la pénétration européenne. Par ailleurs, la topographie du pays, parsemé de massifs polyconvexes, de dépressions et de fortes pentes qui atteignent souvent 25° de déclivité, prédispose ces terres aux effets néfastes de l'érosion. Le maintien de la fertilité des sols est apparu dans ces conditions comme un enjeu majeur de la viabilité du modèle socio-économique bamiléké fondé sur l'autonomie de chaque concession en matière de production agricole. Les femmes, dont on a vu le rôle fondamental dans la production des principales denrées alimentaires, ont expérimenté et adopté diverses techniques en vue de préserver la qualité du sol et assurer une exploitation durable. Claude Tardits observait justement que

...la cultivatrice bamiléké tient compte, dans la rotation des cultures, ceci sans doute de façon variable, à la fois de la fertilité du sol et de la situation topographique du terrain : « association culturelle et types de rotation ne sont pas sans correspondre assez souvent à des principes agronomiques judicieux »¹⁶¹.

Elles ont été aidées en cela par les hommes dont l'activité d'élevage, intelligemment intégrée au cycle de production agricole¹⁶², a très avantageusement fournit de l'engrais animal au moment où disparaissait peu à peu la jachère. La lutte contre l'érosion et la dégradation des sols est une préoccupation permanente des femmes autant que des hommes. Les méthodes de cultures se sont adaptées à cette exigence. Le système de billonnage pratiqué par les femmes répond par exemple à la nécessité de tirer le meilleur parti d'une terre « souvent mince et durcissant à chaque saison sèche »¹⁶³. J.L. Dongmo nous fournit une description de cette méthode de culture :

Le billon se construit à la houe. A l'origine, c'est-à-dire à la première mise en culture d'une parcelle, les herbes sont couchées en tas parallèles qu'on recouvre ensuite avec de la terre creusée dans les intervalles. On obtient un paysage qui ressemble à la tôle ondulée. Les billons étant en saillie et les sillons en creux. La dénivellation entre le sommet d'un billon et le fond du sillon voisin est d'environ 50 cm ; la longueur des deux éléments est de 3 à 5 m, tandis que la

¹⁶¹ Tardits, *contribution à l'étude des populations...*, *op.cit.*, p. 72. L'auteur cite le rapport agricole de la Région Bamiléké de 1955.

¹⁶² J. Hurault, « l'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », *op.cit.*, p. 249-251.

¹⁶³ Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké...*, *op. cit.* p. 105.

largeur de chacun d'eux est d'environ 60 cm. Lors des sarclages, les mauvaises herbes sont jetées dans les sillons ; il en est de même des fanes de haricot ou d'arachide, des tiges de maïs, des feuilles de macabo et des troncs de bananiers lors de la récolte. Quand arrive le moment de cultiver, on y entasse aussi les herbes dont on a nettoyé le sol puis on détruit les billons voisins pour recouvrir ces « déchets », de sorte que d'une campagne de culture à l'autre, billons et sillons s'échangent de place¹⁶⁴.

Cette alternance de billons et de sillons permet aux femmes de cultiver la même parcelle en continu, tout en utilisant les herbes qui, recouvertes de terre, se décomposent et fournissent de l'humus qui aide le sol à se régénérer. Ce système de billonnage a aussi pour avantage de frayer un chemin d'écoulement des eaux de pluie à travers les sillons, et de limiter ainsi le transport dans les fonds de vallée des terres par les eaux de ruissellement lors des fortes pluies. Ce système de billonnage est caractéristique du pays bamiléké où la déclivité des pentes est parfois très forte sur certains versants.

Le pays bamiléké bénéficie d'une manière générale de sols fertiles, en particulier dans sa partie nord. C'est là une explication plausible des fortes densités de populations qui s'y sont maintenues, malgré la faible disponibilité des terres agricoles. La qualité des sols originels de la majeure partie du pays a certainement facilité l'intensification de l'agriculture. Cependant il existe des zones moins bien dotées. On peut classer en trois catégories¹⁶⁵ les différents types de sols. La première concerne les sols jeunes, riches en matières organiques, issus de la dernière phase de l'activité volcanique du massif Mbapit et de nombreuses montagnes situées dans la région de Foubot, en pays bamoun. Ils sont peu évolués, de faible profondeur avec une capacité limitée de rétention d'eau. Ils sont particulièrement sensibles à l'érosion.

Le deuxième type de sols se rapporte aux sols hydromorphes, dont la présence en pays bamiléké s'explique d'une part par « la faiblesse de l'érosion sur le plateau, d'autre part l'obstruction des vallées périphériques par des coulées volcaniques, entraînant l'ennoyage de la partie située en amont... »¹⁶⁶. Ces sols sont localisés dans les fonds de vallée où les hommes font pousser les plantations de palmier raphia. On trouve enfin des sols ferrallitiques dérivés des roches volcaniques et de roches mères, dont les plus répandus sur le plateau

¹⁶⁴ Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké...*, op. cit, p. 106.

¹⁶⁵ Champaud, *Atlas Régional de l'Ouest 2*, op.cit. p. 27.

¹⁶⁶ Dongmo, *Le dynamisme Bamiléké*, op. cit., p. 41.

Bamiléké sont les sols ferrallitiques rouges sur basaltes, dont la composition riche en argile les rend moins sensibles à l'érosion.

Les femmes autant que les hommes ont une conscience forte de la fragilité des sols. Le maintien de leur équilibre a conduit à la mise en place de méthodes parfois originales, et surtout adaptées à leur préservation. L'exemplarité des savoirs faire des agricultrices Bamiléké en cette matière a été reconnue par les études agronomiques¹⁶⁷. Ces techniques permettent une exploitation intensive des parcelles et des rendements suffisants pour répondre aux besoins alimentaires des familles¹⁶⁸. Nous pouvons distinguer : l'association des cultures, l'utilisation de l'engrais vert, des plantes de couverture (*sang*), les cendres domestiques, les ordures ménagères et du fumier animal grâce à l'association de l'élevage et de l'agriculture, l'écobuage. L'arboriculture a également une fonction antiérosive. Les haies vives et les arbres protègent les sols en limitant l'érosion pendant les fortes pluies. Ils favorisent la restitution organique et le recyclage des minéraux.

L'association des cultures tient compte de la vocation de chaque terroir et permet de disposer des denrées alimentaires pratiquement toute l'année. Grâce à cette technique, les agricultrices adaptent leur production aux besoins de leurs familles en sélectionnant diverses variétés d'aliments en fonction de leur compatibilité avec chaque type de sol et les autres plantes. L'association des cultures n'est pas une spécificité du système agraire bamiléké, mais elle est particulièrement adaptée à son système intensif de culture. Longtemps décriée par les agronomes coloniaux comme une technique archaïque, et combattue vigoureusement, l'association des cultures est remise à l'ordre du jour par la recherche agronomique actuelle et présentée comme une condition de la durabilité agro-écologique des systèmes de culture dans les zones tropicales¹⁶⁹. Pour les femmes bamiléké, au-delà de son impact sur la protection des sols, elle a toujours présenté l'avantage d'offrir sur une même parcelle une gamme variée de produits consommés au quotidien. C'est un dispositif central dans la recherche permanente de la sécurité alimentaire et le maintien de la production à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins alimentaires de chaque groupe familial.

¹⁶⁷ Isabelle Grangeret-Owona a consacré une thèse à l'étude des modes de gestion de la fertilisation des sols par les paysans et les paysannes bamiléké, *L'agriculture bamiléké...*, op. cit. p. 42-93.

¹⁶⁸ Dongmo, *le dynamisme Bamiléké...*, op.cit. p. 112.

¹⁶⁹ Philippe Jouve, « La croissance démographique, frein ou opportunité pour une intensification agricole durable en Afrique subsaharienne? Transition agraire et résilience des sociétés rurales. », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n° 52, 2004, p.101-106.

L'utilisation de la technique de l'écobuage dans la conservation des sols possède une originalité en pays bamiléké. Celle-ci est différente du brûlis simple, tel qu'on peut le voir dans les régions forestières, Ici, les femmes enfouissent les herbes issues du défrichage et les recouvrent de terres avant de les soumettre à une combustion lente et étouffée. Cette technique permet d'obtenir des sols « plus légers, plus faciles à travailler » et disposant d'une concentration minérale favorable à la nutrition des plantes¹⁷⁰.

Cet engrais vert obtenu par combustion ou par pourrissement lorsque les herbes ne sont pas soumises à l'écobuage, ajouté à du fumier animal, des détritiques de cuisine et les cendres domestiques, apporte aux sols des éléments nutritifs indispensables pour assurer des rendements satisfaisants aux cultures. Cette pratique agronomique est revalorisée aujourd'hui comme un moyen de lutte biologique contre la dégradation des terres¹⁷¹, de même que l'usage du feu dont l'efficacité de la cendre est reconnue dans la lutte contre certaines maladies de plantes à tubercules comme l'igname, et certains insectes et rongeurs qui causent des dégâts aux semences. Cette maîtrise de l'usage du feu, dans des champs situés autour des habitations, a été un élément décisif dans le processus d'intensification de l'agriculture Bamiléké. Elle a favorisé le maintien de la fertilité des parcelles sur lesquelles étaient plantés les tubercules les plus exigeants et plus globalement la plupart des aliments présents dans le régime alimentaire. L'amélioration des rendements et la qualité des récoltes a aussi été le résultat de la sélection des semences les mieux adaptées aux conditions des sols, en partie grâce à la circulation des semences et des savoirs à travers les réseaux constitués par les femmes entre les chefferies du plateau. Il est à noter enfin que l'association de l'élevage, activité masculine et de l'agriculture (activité principalement féminine) a joué un rôle majeur dans ce système, et témoigne de la prise de conscience par les Bamiléké de l'enjeu de conjuguer toutes les forces pour préserver le capital terre dans les *nka*, c'est-à-dire le patrimoine familial, et assurer la sécurité alimentaire des habitants.

La jachère est pratiquée dans les *tsuet*, les champs situés en dehors des concessions, cultivés de manière extensive. L'abandon de la jachère dans les champs des *nka* a accompagné l'intensification de l'agriculture. Les agricultrices ont substitué à la jachère

¹⁷⁰ Grangeret-Owona, « La fertilité des terres bamiléké dans tous ses états », dans Georges Courade, *Le désarroi camerounais : l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000, p. 49.

¹⁷¹ Hélène Guetat-Bernard, « Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun Agricultures familiales », *Revue Tiers-Monde*, n° 221, 2015, p. 89-106.

d'autres pratiques culturelles durables qui ont facilité la transition et la préservation de l'équilibre de l'écosystème des parcelles familiales, jusqu'au milieu du XXème siècle. Le calendrier agricole bamiléké, présenté de manière schématique ci-dessous, illustre cette interdépendance des activités masculines et féminines dans le cycle agricole.

Saison	mois	travaux	Responsable
<i>Dji'eunyèm</i> : grande saison sèche	Janvier	Entretien des haies vives, élagage et bouturage Élagage des arbres fruitiers et dessouchage <i>Mouka</i> (écobuage)	H H
	Février à mi-mars	Préparation du sol (ndze-tse) semailles	F F F
<i>Tchue</i> : petite saison des pluies	mi-mars	Semailles	F
	Avril à juin	<i>Su-una</i> , sarclage et entretien	F
<i>Dji'eu Soh</i> : grande saison des pluies	Juin-juillet	Sarclage, premières récoltes : prémices maïs Réfection des greniers	F H
	Août à septembre	Récoltes (maïs, arachide, ignames) Récolte safoutier	F H
	Septembre à octobre	2eme campagne patate douce et haricot : préparation du sol, semailles récolte de kola	F H
<i>Chou'ou</i> : petite saison sèche	Octobre-mi-novembre	Entretien, sarclage	F
<i>Dji'eunyèm</i> grande saison sèche	mi-novembre-décembre	Récolte des ignames et taro et patates douces	F

Calendrier agricole en pays bamiléké :

Sources : APO, calendrier agricole de la Ménoua ; Jean-Louis Dongmo, Le dynamisme Bamiléké, la maîtrise de l'espace agraire, Yaoundé, 1981. Emmanuel Ghoms, les Bamiléké du Cameroun (essai d'étude historique des origines à 1920). Thèse de doctorat IIIème cycle d'Histoire, Université de Paris Sorbonne, 1972.

Entretien avec Mme Tchaptchet Pauline, 85 ans, Bangangté, 25 février 2015.

1.2.3. Un investissement plus important des hommes dans des activités non agricoles : guerre, chasse, commerce, pêche, artisanat et travaux de construction

Au vu de ce qui précède, on peut affirmer avec Ester Boserup que l'agriculture est l'activité féminine par excellence¹⁷² dans ces deux sociétés du Cameroun précolonial. La division sexuelle du travail, qui organise la vie sociale, confère aux hommes des rôles prééminents dans d'autres secteurs, la chasse, la guerre, l'artisanat ou encore le commerce. Dans un contexte de migration, de conquête et de consolidation de nouveaux territoires, une partie de la population masculine est fréquemment mobilisée dans les activités guerrières ou de sécurité. Ces activités sont en rapport avec l'agriculture¹⁷³, puisqu'elles ont souvent pour but la conquête de nouveaux territoires, et donc des terres agricoles, ou la défense de celles déjà conquises. En règle générale, les hommes ont des champs d'activités plus diversifiées : guerre, chasse, commerce de longue distance, construction. Alors que les femmes ont pour principale activité la production alimentaire, le commerce (surtout en pays bamiléké) et accessoirement l'artisanat.

La chasse et la guerre représentent pour les hommes ce que sont le travail de la terre et la cuisine pour les femmes. Ce sont des activités viriles par excellence¹⁷⁴, et donc valorisantes. Les femmes, exclues de ces activités, ne détiennent aucun savoir lié au maniement des armes. La chasse assure aux hommes le contrôle sur la viande, enjeu de pouvoir du fait du prestige qu'entourent la capture de certains gibiers et leur consommation¹⁷⁵. Les forêts du pays bamiléké précolonial, autant qu'en pays béti, contiennent une faune abondante et riche : des éléphants, des buffles, des sangliers, des antilopes, des phacochères, des hyènes, des panthères et des singes. Ces animaux sont surtout chassés pour leur viande. Mais l'ivoire et les peaux de panthères sont des objets ornementaux prisés. Les techniques de chasse sont variées et le matériel est de fabrication locale ou, comme le fusil, importé. On distingue la chasse à la lance, au fusil de traite, à l'arbalète ou au piège. Selon les mythes fondateurs de certaines chefferies en pays bamiléké, la chasse a joué un rôle décisif dans la consolidation des royautés. Les fondateurs ont souvent été, comme à Bangangté, de valeureux chasseurs qui ont

¹⁷² Boserup, *Woman's Role in Economic Development*, *op.cit.*, p. 16

¹⁷³ Coquery-Vidrovitch, *Les africaines...* *op.cit.*, p.24.

¹⁷⁴ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt*, *op. cit.* p. 274.

¹⁷⁵ Tristan Fournier, Julie Jarty, Nathalie Lapeyre et Priscille Touraile « l'alimentation, arme du genre, », *journal des anthropologues*, n° 140-141, 2015, p. 19-49.

su par leur bravoure et leur ruse s'allier les populations de la localité et imposer leur autorité.

La guerre offre aux hommes un moyen de promotion sociale et est partie intégrante de l'éducation des jeunes garçons. « Toute la vie du jeune homme en temps de paix était une préparation militaire, par la chasse, par la danse, par la lutte, par la familiarité avec la brousse »¹⁷⁶. Le rituel béti d'initiation des garçons, le *so*, s'apparente d'ailleurs à un service militaire. La guerre arrive souvent de manière inopinée, par une embuscade ou une attaque par surprise. La préparation et la formation des guerriers s'avèrent donc nécessaire dès leur jeune âge. En pays bamiléké, tous les sociétés guerrières appelées *mandjon* constituent des lieux d'initiation des jeunes garçons à la guerre. Ils y sont admis dès l'âge de 12 ans dans la section réservée aux jeunes gens de 12 à 18 ans (*Mankui*) et intègrent effectivement le *mandjon* des adultes à leur mariage. On y trouve l'élite des guerriers de chaque chefferie¹⁷⁷.

Le travail artisanal constitue une autre occupation masculine même si les femmes n'en sont pas exclues. Les familles fabriquent elles-mêmes les objets utilisés quotidiennement (pots, ustensiles de cuisine, paniers divers, nattes, etc...). Les hommes travaillent les matériaux durs : le fer et le bois. Suivant les observations de Zenker chez les Béti, tous les jeunes hommes savent sculpter le bois et fabriquent des objets usuels, mais aussi des objets d'art comme des statues. Le travail du fer est une affaire de spécialistes dans chacune de ces sociétés, une source importante d'accumulation pour les hommes qui en maîtrisent l'art. Les forgerons produisent des outils de guerre, de chasse, ou des travaux agricoles et, en grande quantité des objets du quotidien tels que couteaux, lances, houes, bêches, haches, et la monnaie locale « *bikye* » utilisée dans les échanges et surtout « pour acheter des femmes »¹⁷⁸. En pays bamiléké, des lignées de forgerons, *ta lom*, « littéralement père forge »¹⁷⁹ se transmettent la technique du travail du fer de père en fils. Certaines chefferies, comme Bangoulap, sont réputées pour la dextérité de leurs forgerons. Ils fabriquent également des outils de guerre, de chasse, les houes, les haches et d'autres objets à usage domestique¹⁸⁰. Le métal utilisé provient des fourneaux de la région de Bamenda ou du Nord¹⁸¹.

¹⁷⁶ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*, op. cit. p. 322.

¹⁷⁷ Delarozière, *Les institutions politiques et sociales...* op.cit., p. 74.

¹⁷⁸ Laburthe-Tolra, *Yaoundé, d'après Zenker...* op. cit., p. 97-99.

¹⁷⁹ Raymond Lecoq, *Les Bamiléké, une civilisation africaine*, Paris, Editions Africaines, 1953, p. 45.

¹⁸⁰ Entretien avec Mme Tchami Rose, Baré, 22 janvier 2015

¹⁸¹ Emile-M. Buisson, « Les armes bamiléké actuelles et les formes préhistoriques », *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 27, n°11, 1930, p. 532-536, tome 27, N° 11, p.532-536.

Les hommes travaillent aussi le bois à partir duquel ils fabriquent des lits en rotin ou en axe de raphia, des cuillers, des assiettes et mortiers en bois, des claies et des étagères qui servent de séchoirs pour les denrées alimentaires récoltées et conservées dans les greniers. Parmi les objets usuels, on trouve aussi des pipes, des tableaux sculptés, des chaises, des peignes, des balais, des arbalètes et des flèches pour la chasse, des instruments de musique : tam-tam, tambour, xylophone, flute ; des jeux : damiers ou pions sculptés. En pays bamiléké, certains artisans sont spécialisés dans la production d'objets de prestiges ou sacrés pour les chefs et les notables des chefferies. Ils réalisent des sculptures d'encadrement des portes, de chaises, de statuettes etc. Certains, appelés *kam'jue* sont habilités à sculpter les meubles usuels des chefs (chaises, lits, tam-tams, masques divers) ¹⁸² dont certains ont une fonction culturelle, et sont fabriqués à partir d'arbres coupés dans le bois sacré de la chefferie.

L'artisanat féminin se présente comme une activité accessoire au regard des charges quotidiennes qu'ont les femmes dans la production alimentaire, l'entretien des enfants et la préparation des repas. Elles fabriquent des poteries à base d'argile, utilisés comme ustensiles de cuisine et pour la conservation des produits alimentaires comme les céréales ou l'huile de palme. A Bandjoun, en pays bamiléké, Raymond Lecoq décrit le processus de fabrication des poteries par des femmes :

Prise aux abords des marigots, cette argile est broyée sur une pierre au-dessus lisse et concave, puis pétrie à la main. La forme est donnée en partant d'une boule et les parois remontées peu à peu. Pour amincir l'intérieur, l'ouvrière emploie un morceau de fer plat de forme semi-circulaire et pour l'extérieur une lamelle en écorce de bambou ¹⁸³.

Le pot est ensuite lissé à l'intérieur, poli à l'extérieur et gravé suivant une gravure exécutée à l'aide de l'écorce d'un fruit noir. La gravure peut être obtenue aussi par impression, en roulant le pot sur une écorce de bambou tressée. Les pots sont ensuite séchés au soleil avant d'être cuits.

En pays bété, le savoir-faire artisanal des femmes s'exprime également dans la poterie, mais aussi dans la vannerie et le tissage. G. Zenker nous décrit le procédé de fabrication employé par des femmes à la fin du XIX^{ème} siècle :

L'argile bleu-vert et jaunâtre est malaxée avec un morceau de bois, ensuite les petites filles en forment des rouleaux que la potière pose en cercle ; elle consolide le pot en appuyant, elle lui

¹⁸² Lecoq, *Les Bamiléké*, op.cit., p.65.

¹⁸³ Ibid., p.68.

impose la forme voulue au moyen d'un petit bâton ou de noyaux de fruit ovales, et elle polit la surface. Quand le pot a une certaine hauteur et est terminé, on y met des ornements avec un bout de bois à entailles et on le laisse sécher ; plus tard, un beau soir, on cuit les pots¹⁸⁴.

La vannerie et le tissage permettent aux femmes de disposer de divers objets utiles dans la vie quotidienne. Des nattes pour le couchage, souvent offertes comme cadeau de mariage, des hottes qui servent au transport des récoltes ; des paniers dont certains sont utilisés pour la pêche¹⁸⁵.

Les activités commerciales ou d'échange entre les divers peuples du sud-Cameroun montrent qu'elles ne vivent pas dans un état de guerre « permanente » qui a justifié la conquête coloniale et la « pacification ». Le commerce est l'une des principales occupations des hommes, particulièrement en pays bamiléké. De nombreux réseaux régionaux de commerce de la kola, des noix de palme, de l'huile de palme, de sel existent en direction du sud vers la côte ou vers les sultanats fulbés du Nord-Cameroun.

Chaque chefferie Bamiléké dispose d'une place du marché, place principale de rassemblement des familles dispersées et isolées. Situé en général à l'entrée du domaine du chef, le marché se tient une fois par semaine. Le jour du marché est avec le jour sacré, des moments de pause dans les travaux agricoles pour les femmes, c'est-à-dire les jours où elles ne se rendent pas dans leurs champs. Le marché a une fonction sociale importante dans la société Bamiléké : On vient y prendre des nouvelles, annoncer la survenue d'un malheur ou d'un événement heureux dans la famille, présenter une jeune fiancée juste sortie de son initiation... C'est un temps de loisirs que les femmes s'autorisent au milieu d'une semaine de travail dans les champs. Voici la description que fait le Docteur Debarge, de la mission évangélique de Paris, en 1934, d'un marché Bamiléké. C'est un lieu

...où chacun vient voir les amis, apprendre les nouvelles. Les ordonnances y sont publiées. On y apprend deuil, fiançailles, mariages, naissances. Ici, ces êtres vêtus de guirlandes de feuillage, enduits de terre blanche portant de vieux sacs déchirés, annoncent sans paroles que la mort a frappé leur famille. Cette femme au corps enduit d'une poudre d'écorce vermillon, dit sa joie d'une nouvelle naissance, le collier de bois de celle-ci la désigne comme la mère respectée de jumeaux. Cette fillette trop grosse, que sa mère accompagne, sort de l'initiation, et sa mère recueille des

¹⁸⁴ Laburthe-Tolra, *Yaoundé d'après Zenker, (1895), op.cit., p. 97.*

¹⁸⁵ Colette Ma, *Les femmes Eton et l'économie coloniale..., op.cit. p. 20.*

félicitations sur le succès de cette cure d'engraissement¹⁸⁶.

L'activité commerciale des femmes est plus localisée. Elle se limite essentiellement aux marchés de leur chefferie ou celles des chefferies voisines où elles contrôlent le petit commerce des produits alimentaires ou des objets artisanaux qu'elles confectionnent¹⁸⁷. Il est probable que des femmes aient été également impliquées dans le commerce de longue distance. Une de nos informatrices, âgée de 75 ans, nous a décrit les activités commerciales de sa mère et de sa grand-mère. Vivant dans la chefferie de Bangang, elles allaient dans la plaine de Ndop, située à plus de 70 km au Nord. Ndop était un important carrefour de commerce à l'époque précoloniale. Elles s'y rendaient à plusieurs et achetaient de l'huile de palme qu'elles revendaient sur les marchés des chefferies de l'actuel département de Bamoutos (Mbouda)¹⁸⁸. Pour la majorité des femmes cependant, le commerce est une activité secondaire qu'elles pratiquent en fonction des quantités de surplus qu'elles ont obtenu de leurs champs et de leurs besoins en produits alimentaires complémentaires : huile de palme, sel et plus tard poisson sec et viande, ustensiles de cuisine, matériel agricole.

Dans la région des grassfields, l'organisation d'un système d'échange régional autour de la production et la distribution de l'huile de palme et des produits issus de l'industrie métallurgique est ancienne et « incrusté dans les paysages¹⁸⁹ ». L'huile de palme est le pivot d'un vaste courant commercial qui englobe le pays banen au sud-est, le pays bamoun à l'Est et les chefferies Banyang de la région de Cross river au sud-ouest. Le développement du commerce a stimulé l'émergence de véritables spécialisations régionales dans certains types de productions agricoles ou artisanales. En pays bété, existe de même un système local de production métallurgique, une organisation des artisans par spécialité, un réseau d'échange alimenté par les produits de traite¹⁹⁰.

Ce commerce de longue distance est surtout contrôlé par les hommes. Il concerne le bétail (chèvres surtout), la kola, l'huile de palme, le palmiste, le sel¹⁹¹. En dehors de quelques zones situées dans les chefferies du sud du plateau, le palmier à huile est très rare en pays

¹⁸⁶ Dr Josette Debarge, *La Mission Médicale Au Cameroun*, Paris, Société des Missions évangéliques, 1934, p. 43.

¹⁸⁷ Information concordante recueillie auprès de Mme Tchami à Baré, Mme Mbiagne à Bangangté et Mme Ngueleu à Bafoussam.

¹⁸⁸ Entretien avec Mme Sonkoué, 29 décembre 2014, Foumbot.

¹⁸⁹ Warnier, *Échanges, développement et hiérarchies dans le Bamenda précolonial*, op. cit. p.3.

¹⁹⁰ Guyer, *Family and farm in southern Cameroon*, op. cit. p. 15.

¹⁹¹ Tardits, *Les Bamiléké de l'Ouest Cameroun*, op.cit., p. 66.

bamiléké pourtant grand consommateur d'huile de palme. L'huile consommée provient donc pour la plus grande quantité des échanges commerciaux avec les peuples des plaines périphériques.

I.3. Implications sociales et économiques de la division sexuelle du travail agricole

Dans toutes les sociétés du Sud-Cameroun, les femmes sont au cœur des stratégies d'accumulation, de par leur rôle dans la production agricole et la reproduction. La division sexuelle du travail agricole, s'insère dans un système d'organisation sociale qui définit les rôles masculins et féminins en lien avec les représentations, les responsabilités et les statuts des femmes et des hommes dans ces sociétés. Production alimentaire et production d'enfants, sont les tâches essentielles des femmes. Aussi bien en langue ewondo qu'en langue bangangté par exemple, on utilise le même terme pour signifier la cuisson d'un repas et la mise au monde ou la gestation d'un enfant par la femme. On peut donc parler d'une interdépendance du pôle des activités féminines : travail de la terre, cuisson des aliments, maternité.

Mais comme pour contrebalancer ce poids des femmes, les hommes, en particulier les chefs, ont un rôle d'initiative et de contrôle sur l'agriculture. En pays bété, ce rôle est pratique puisque le défrichage préalable aux travaux féminins dépend d'eux. Dans les deux contextes sociaux, les chefs déterminent la durée des jachères et la rotation des cultures¹⁹². En pays bamiléké, c'est le chef qui inaugure la saison des cultures. Il effectue des offrandes aux dieux lorsque les premières pluies tardent à arriver ou si elles sont dévastatrices. Selon Chendjou Kouatcho Nganso,

afin de prévenir une sécheresse exceptionnelle ou au contraire des pluies diluviennes qui endommageraient les récoltes, les chefs des villages bamiléké devaient (...) se préoccuper de l'entretien des reliques des ancêtres fondateurs du groupe et des sacrifices rituels pour attirer leur bienveillance sur le groupe et pour que la terre soit féconde¹⁹³.

A la division sexuelle du travail par sexe se superpose, comme on l'a vu pour les femmes, une distinction des individus en fonction de leur statut social et de leur âge. De cette division sexuelle du travail agricole découle une répartition sexuée des droits et des responsabilités. Le rôle prépondérant des femmes dans la production alimentaire constitue une source d'indépendance économique et d'autonomie certaine : elles gèrent leurs champs

¹⁹² P. Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt ...op. cit.*, p. 281.

¹⁹³ Chendjou Kouatcho Nganso, *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun...*, *op. cit.*, p. 254.

propres et leurs récoltes, effectuent des dons aux chefs comme l'exigent les usages coutumiers et selon leur convenance à des proches ou d'autres relations, vendent ou échangent les produits de leurs récoltes en toute indépendance tout en accordant la priorité à la satisfaction des besoins alimentaires quotidiens de leurs familles.

Dans tous les cas, l'agriculture est pour les femmes un élément de reconnaissance sociale et une source de fierté. P. Kaberry observe chez les *Nso*, qu'une « bonne agricultrice reçoit des éloges de ses camarades, mais également des hommes du clan »¹⁹⁴.

Ces droits et responsabilités sont à nuancer au regard de la diversité des statuts des femmes dans chacune de ces sociétés. Entre la figure imposante de la *mafo* reine-mère bamiléké et l'*etuga*, la servante d'une femme de condition noble en pays bété, il y a une diversité de conditions féminines qui implique un accès différencié aux droits, notamment ceux sur la terre et l'appropriation de la force de travail.

1.3.1. Contrôle des moyens de production : la force de travail des femmes et la terre

L'organisation sociale et économique des sociétés bamiléké et bété du Sud-Cameroun est structurée autour des rôles producteur et reproducteur des femmes qui constituent la base de l'accumulation masculine. Les systèmes de concessions familiales, *la'a* ou de villages, *dzal*, sont des unités de production intégrées dans des réseaux socio-économiques plus larges à travers lesquels s'effectuent la circulation des femmes, c'est-à-dire la distribution de leur force reproductrice et de travail, autant que l'allocation des terres. Ces fonctions de production et de reproduction ne sont pas dissociées. Parce que les femmes assurent la reproduction du groupe social à travers la maternité, elles sont investies du devoir d'assurer sa subsistance. La responsabilité des femmes dans la production agricole peut être de ce fait analysée comme la continuité de leur rôle reproducteur. En donnant des fils et des filles à son groupe familial, en mettant en valeur par son travail les terres contrôlées par son mari ou sa famille, la femme participe à la consolidation de la puissance et de la richesse du groupe. Les administrateurs coloniaux, mais aussi les missions chrétiennes ont eu tendance à interpréter ces différentes fonctions sociales et économique des femmes, non pas du point de vue de ces sociétés et de la responsabilité qu'elles attribuent aux femmes, mais comme la conséquence de la soumission et de l'exploitation de ces dernières par les hommes. A ce propos, le chef de la Région du Noun en pays bamiléké, écrivait en 1925 que la seule ambition de l'homme bamiléké était

¹⁹⁴ Buea National Archives (ci-après BNA) Aa 4a 3755, Kaberry Dr. P., *Lady Anthropologist.*, p. 12.

d'accroître le plus possible le nombre de ses femmes, afin d'en avoir beaucoup d'enfants qui le rendront riche et puissant, et beaucoup de cultures qui, en lui fournissant beaucoup de vivres, et de produits d'échange accroîtront le bien-être de sa famille, sa richesse et par suite encore le nombre de ses femmes¹⁹⁵.

En somme, la contribution des femmes à la prospérité de leur « *dzal* » (village) ou « *la'a* » (concession) et la mobilité sociale et économique de leur mari est perçue comme un élément de leur exploitation. Mais si on envisage le problème d'un autre point de vue, celui de la stratification sociale, on observe que les femmes ne sont pas toutes en bas de la hiérarchie sociale de même que les hommes ne se situent pas tous au sommet de cette hiérarchie. Il est clair que le pouvoir politique est détenu, à quelques exceptions, par les hommes. Mais on peut dire au regard de la production agricole et des enjeux autour de la reproduction, que le pouvoir économique est aux mains des femmes.

Ces fonctions productive et reproductive des femmes sont non seulement reconnues, mais aussi valorisées et sont pour elles des contre-pouvoirs dans la hiérarchie établie entre les sexes, dans la mesure où ces fonctions constituent le fondement et la garantie du pouvoir et du statut même des hommes¹⁹⁶. En effet, le travail et la production des femmes déterminent leur ascension sociale et leur assise économique. En revanche, ces derniers ont une mainmise sur la terre qui constitue le principal moyen de production des femmes. Les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes peuvent être qualifiés de relations d'interdépendance. Quel que soit son statut au sein de la concession ou du village, une femme mariée est toujours assurée d'avoir accès à la terre et son travail de production et de reproduction compte. En contrepartie, les femmes ont la responsabilité de procurer au mari et aux enfants leur nourriture quotidienne et d'assurer la survie du groupe en mettant au monde autant d'enfants que possible.

C'est dans le but de contrôler ces fonctions de production et de reproduction des femmes à savoir les produits alimentaires et les enfants, que ces sociétés ont organisé et réglementé leur circulation et leur mobilité. L'importance de l'institution de la dot, mais aussi de la polygamie, illustre ce besoin de sécuriser et de contrôler ces ressources. La compensation matrimoniale versée à la famille de la femme à son mariage se réfère tout à la

¹⁹⁵ ANOM, AGEFOM// 940/3047 Chef de circonscription de Dschang: « condition de travail dans la société indigène », 1925.

¹⁹⁶ Goheen, *Men own the farm, women own the crops...*, *op.cit.*, p. 72.

fois aux valeurs sociale, symbolique et économique que représentent les femmes dans ce système.

L'indissociabilité des liens entre la production et la reproduction peut se lire à travers le langage, qui associe fréquemment la femme et la nourriture. Chez les Nso, un homme dira qu'il va « manger du porridge » pour annoncer qu'il prend femme¹⁹⁷. Chez les Bangwa, le terme *puong* est utilisé aussi bien pour qualifier une femme que de la nourriture. Cette association est aussi mise en avant dans des situations particulières, comme la demande d'une jeune fille en mariage que le jeune homme formule en ces termes à l'intention de sa future belle-famille « je viens parce que je n'ai personne pour préparer ma nourriture »¹⁹⁸. Cette expression veut dire qu'il a besoin d'une femme, qu'il est temps qu'il se marie. D'une manière générale, il est fréquent de rencontrer une forme d'assimilation de l'institution du mariage et donc la reproduction au domaine de la cuisine, qui est celui de la femme, « *na nda* » chez les Bangangté veut dire « mariage », et se traduit aussi par « cuisiner (ou cuire) dedans (la maison) »¹⁹⁹. La préparation de la nourriture est pour la femme une autre manière de s'affirmer comme procréatrice²⁰⁰.

En ce qui concerne la terre, principal facteur de production dans toutes ces sociétés, il revient à l'homme de l'acquérir et de la mettre à disposition des femmes de sa concession. Cependant, le statut de la terre est différent en pays bamiléké et en pays bété. C'est un bien précieux, concédé par le chef à un fondateur de lignage et transmis par héritage au seul fils héritier qui succède au chef de la concession en pays bamiléké. Par contre en pays bété, la valeur accordée à la terre est fonction du nombre de personnes dont on peut contrôler le travail de production. Ces différences de conception se répercutent sur les modalités d'accès des femmes à la terre.

En pays bamiléké, l'accès à la terre est réglementé pour les femmes à travers plusieurs niveaux de droits. Droits d'usage reçus sur des parcelles familiales ou droits de culture plus précaires sur des parcelles obtenues dans d'autres concessions familiales. La terre est propriété de l'homme et la femme peut y disposer de droits d'usage. Ce droit est acquis par le

¹⁹⁷ Goheen, *Men own the farm, women own the crops...* op.cit., p. 95.

¹⁹⁸ Marie-Lorraine Pradelles de Latour, « Paroles d'hommes, images de femmes », *L'Homme*, tome 20, n°1, 1980, p. 117-125.

¹⁹⁹ Pamela Feldman-Savelsberg, *Plundered kitchens, empty wombs. Threatened Reproduction and identity in the Cameroon Grassfields*, Michigan, The University of Michigan Press, 1999, p. 71-103

²⁰⁰ Guétat-Bernard, *Développement, mobilités spatiales, rapport de genre...*, op.cit., p.181.

biais du mari après son mariage, de son père sur les terres de sa famille d'origine, de son frère héritier etc... à l'exception de la *mafo* dont le statut lui donne droit à une propriété. Cependant, ce droit d'usage permet à la femme de s'opposer à toute tentative de cession à un tiers d'une terre qu'elle exploite par son mari sans son accord, même si cette cession se fait au bénéfice d'une autre épouse²⁰¹. Le droit d'usage obtenu dans le cadre du mariage est pérenne et n'est perdu qu'en cas de divorce.

Lorsqu'une femme dispose d'un droit d'usage sur une terre, acquis par alliance ou par lien de parenté directe, elle peut la céder temporairement à d'autres femmes de son réseau d'amitié à sa convenance. Ce sont des droits de culture, davantage précaires.

Les modalités d'appropriation individuelle sont principalement la cession par le chef et l'héritage. Par la première, le chef permet aux hommes en âge de s'installer de créer leur concession et de gérer en toute autonomie leurs terres tout en ayant accès aux terres collectives. L'héritage constitue la seconde modalité d'acquisition du foncier. Le système social exclue les femmes du droit de succession, et donc du droit de propriété foncière. Comme le précisait en 1949 le chef du groupement Bayangam, témoignant au tribunal dans une affaire de terrain, le système coutumier défend « rigoureusement qu'une femme possède en propre un terrain, sauf la *mafo* »²⁰². Les femmes dans leur majorité ne peuvent prétendre qu'aux droits d'usage sur la terre. Ce sont en effet les chefs de concession et leurs héritiers qui prennent en charge la régulation des droits d'accès au patrimoine foncier du lignage, mais, sans détenir des droits de propriété, les femmes titulaires de droits d'usage disposent de marges de sécurité qui leur permet d'éviter des évictions abusives.

Ces droits d'accès sont répartis entre les femmes qui exploitent effectivement les terres de la famille. Elles sont autonomes dans la gestion de leurs parcelles (*na'a*). En fonction des liens de parenté, de voisinage ou des réseaux de solidarité, ces droits sont plus ou moins étendus. Il arrive qu'un propriétaire mette à disposition de manière provisoire une parcelle libérée suite à un décès ou un divorce, c'est-à-dire accorde un droit de culture, avant de la céder à une nouvelle épouse. Dans cette configuration, une femme peut avoir sur ses

²⁰¹ Entretien avec Mme Lydie Mbiagne, agricultrice entretien, Bangangté 17 janvier 2015

²⁰² Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam. Témoignage du chef Bayangam dans une affaire jugée le 29 juillet 1949 suite à la plainte de M. Tayou Pierre contestant une décision de l'administrateur colonial en faveur de Mme Ema Tcheping qui réclamait la propriété de terres ayant jadis appartenu à son grand-père.

différentes parcelles, des droits d'usage en tant qu'épouse ou fille, et des droits de culture en tant qu'amie ou voisine²⁰³.

L'âge est un facteur déterminant dans l'étendue des droits qu'une femme détient sur la terre. En effet, au fil du temps, les femmes élargissent leurs réseaux et tissent des relations de confiance et de réciprocité qui sont autant de canaux facilitant l'accès à la terre. Il est important pour une femme de détenir des droits sur plusieurs parcelles à divers endroits en dehors de la concession de son mari. La rupture des liens de mariage s'accompagne souvent de la perte des droits d'usage sur les terres du mari et d'éventuels droits de culture sur les terres des membres de son lignage. La stratégie visant à rechercher en permanence de nouvelles parcelles permet aux femmes de continuer à assurer leur subsistance en cas de séparation. C'est aussi une sécurité pour ses vieux jours. Lorsqu'elle n'est plus en âge de travailler, elle cède ses droits à ses filles, ses nièces ou à d'autres connaissances qui en retour prendront soin d'elle.

La *mafo* est la seule femme à avoir le privilège d'accéder au droit de propriété foncière dans le système bamiléké. Elle transmet sa propriété à son héritière en même temps que tous ses attributs de pouvoir²⁰⁴. La *mafo* est aussi la seule femme de la chefferie à pouvoir contrôler à son profit personnel, la force de travail des autres femmes. En effet, comme nous l'ont précisé les femmes du chef de Balengou, la reine-mère a le droit de solliciter les femmes du chef et les autres femmes du village à travers leurs associations pour travailler ses champs. Elle redistribue les récoltes aux habitants sous forme de cadeaux. Elle se doit en effet d'avoir une réputation de femme généreuse et attentive à la souffrance des habitants de la chefferie. Chez les Nso, les sœurs, les tantes et la mère du chef ont un statut équivalent à celui de la *mafo* bamiléké. Elles portent le titre de *ya* (littéralement mère du chef) et la plus influente celui de *Yewong* (mère du pays). Elles participent à des assemblées d'hommes et jouissent d'un grand prestige. Les *ya* possèdent de grands domaines fonciers et certaines ont leur mot à dire dans le choix du futur chef²⁰⁵.

La *mafo* supervise les associations féminines de travail comme le *mandjon* (des femmes). Contrairement au *mandjon* des hommes, ces associations féminines n'ont pas une

²⁰³ Nos informatrices précisent que le chef accordait des droits de culture sur les terres de réserve à toutes les femmes de la chefferie lorsqu'il y en avait encore, et seule la force de travail de chacune déterminait la dimension de la parcelle qu'elle cultivait.

²⁰⁴ Madame Lysette Happi, femme du chef Balengou, agricultrice. Entretien à la chefferie de Balengou, 08 février 2015.

²⁰⁵ BNA, Sa/e(1948)2 women's section Grassland area reports, File n°869/6, Anthropology, September, 1949.

fonction de défense. Ce sont des sociétés d'entraide pour les travaux des champs et l'organisation de la mise en culture des terres collectives de la chefferie²⁰⁶.

En résumé, le contrôle de la terre et de la force de travail des femmes s'inscrit dans un système inégalitaire : les femmes cultivent la terre, mais celle-ci appartient aux hommes : maris et pères (ou héritiers)²⁰⁷. L'accès à la terre constitue le fondement de l'autonomie économique des femmes, un des principes caractéristiques de la société bamiléké. Ne pas travailler la terre est synonyme de précarité et d'indignité pour la majorité des femmes.

Mais les femmes ont une relative liberté dans la gestion des parcelles cultivées. Elles peuvent transmettre leur droit d'usage sur une parcelle à leurs héritières « sans toutefois qu'un exercice prolongé puisse jamais le transformer en droit réel opposable à celui du détenteur »²⁰⁸. Cette transmission ne signifie pas qu'elles en sont devenues propriétaires, car chaque parcelle cultivée est rattachée à une concession, et par conséquent à son chef.

En pays bété, la valeur de la terre est en rapport avec la force de travail disponible pour le chef de famille. Le *nkukuma*, l'homme riche, est en premier lieu riche par le nombre de personnes dont il peut contrôler la force de travail, c'est-à-dire ses fils, ses cadets, et surtout ses femmes. Chaque chef de famille, fondateur de village, exerce le contrôle sur l'ensemble des terres exploitées par « ses gens » : les *esep* ouverts dans la forêt ou les *afub owondo* champs d'arachide, cultivés par ses femmes. Après la création de l'*esep*, il distribue à chaque femme sa parcelle pour son usage. Il dispose autour de ce domaine composé de son *dzal* (village) et de l'espace cultivé, d'une zone d'influence qui correspond à son territoire de chasse. Dans cette vie de semi-nomades, les Bété ignorent le principe de « droit de propriété » au sens occidental et romain du terme. Dans cette vaste zone de la forêt équatoriale qui constitue leur habitat, la terre est considérée comme appartenant à tout le monde. Chaque homme, par son ardeur au travail, peut s'assurer le contrôle d'une portion, aussi longtemps qu'il s'y installe et y travaille. Il devient de ce fait le maître du pays (*mod nnam*, « l'homme du pays » en tant que l'organisateur, l'arrangeur). L'ouverture d'une clairière dans la forêt donne donc le droit d'installation, de chasse et de culture, mais non la propriété du sol²⁰⁹. Dans ce système agraire où les périodes de jachère se comptent en dizaines d'année et où la

²⁰⁶ R. Delarozière, « Institutions politiques et sociales... », *op.cit.*, p.90.

²⁰⁷ M. Jacob Tchoupi, notable Bangwa, entretien le 14 janvier 2015 à Bangwa.

²⁰⁸ J. Hurault, « Essai de synthèse du système social bamiléké » *op.cit.*, p. 1-24

²⁰⁹ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*, *op. cit.*, p.225.

mobilité des villages est la norme, l'accès des femmes à la terre est subordonné à la capacité des hommes à défricher la forêt.

1.3.2. Organisation du temps de travail, contrôle des récoltes et outils de production

Les femmes disposent d'une autonomie certaine dans la gestion de leurs champs, mais la répartition des travaux agricoles dans le temps est réglementée par certains interdits. En pays bamiléké, les travaux agricoles exécutés à la houe sont interdits certains jours de la semaine. Ce sont des jours de commémoration de décès de chefs. Ils sont donc différents d'une chefferie à l'autre. Dans les chefferies de Bangangté, on leur donne le nom de *li' nzeu*. Cela revient à dire que les femmes, qui sont seules à employer cet outil pour leurs travaux agricoles, doivent organiser leur travail en tenant compte de ces interdits, particulièrement au moment des confections de billons et des semailles car ces tâches se font uniquement à l'aide de la houe. On voit ici l'intérêt des associations de travail, qui consiste pour les femmes à se mettre à plusieurs pour travailler leurs parcelles à tour de rôle. Elles réduisent ainsi le risque d'avoir à semer par exemple une même parcelle à plusieurs jours d'intervalle, car dans certaines chefferies, on peut dénombrer jusqu'à trois journées d'interdiction de l'usage de la houe. Ce qui, dans la semaine bamiléké de huit jours, réduit les journées qu'elles consacrent à ces travaux à quatre puisque le jour du marché est en général dédié à d'autres occupations. Ces interdictions ne touchant que l'usage de la houe, les femmes ont le droit de se rendre dans leurs champs pour de menus travaux, par exemple la récolte des tubercules (taro, patate igname etc..), des légumes ou autre plante pour le repas du jour ou la vente sur le marché le lendemain. Pour ces tâches, elles n'ont pas besoin de la houe. P. Kaberry note également l'existence de ces traditions dans les chefferies des grassfields de Bamenda et en pays Tikar.

In most Bamenda tribes there are one or two days in the week, which are traditionally regarded as rest days in that the women do not do any heavy work at the farm unless, for various reasons, weeding has fallen into arrears or there is some task requiring urgent attention. Among many of the Tikar communities one of these days is associated with the death of a fon: the women refrain from using a hoe, and the reigning fon remains in seclusion²¹⁰.

Le jour du marché est considéré comme jour de détente, consacré aux loisirs. Les femmes ne se rendent généralement pas dans leurs champs. Elles se rendent au marché, pour

²¹⁰ Kaberry, *Women of the Grassfields...op. cit.* p. 71.

vendre ou pour acheter et parfois les deux. Le marché est un espace de socialisation important dans un contexte où les habitants vivent isolés dans leurs concessions. Les femmes comme les hommes se livrent au commerce, même si pour ces dernières il s'agit d'une activité secondaire. La principale étant l'agriculture.

La production agricole a pour fonction prioritaire la consommation familiale, mais aussi bien en pays bété qu'en pays bamiléké, une partie des récoltes de chaque chefferie ou village est donnée au chef. En pays bamiléké, chaque femme mariée apprête le « *Nti nveun* » en langue bangangté (panier du chef). La remise de la part du chef se fait collectivement suivant des dates arrêtées quartier par quartier. La quantité donnée dépend du bon vouloir de chaque femme. C'est parfois très symbolique²¹¹. En pays bété, une partie des récoltes de chaque femme est conservée chez la favorite du chef. Elle sert entre autres à la réception de ses hôtes de marque ou à constituer des dots de ses jeunes épouses. Cette production accumulée est destinée à être redistribuée, car le *mod dzal*, considéré comme le grenier du pays, ne doit jamais être en rupture de denrées alimentaires. Avec le courage, la générosité (*akab* c'est-à-dire généreux) est l'une des qualités attendues d'un grand chef. La redistribution de cette richesse accumulée va à ses pères, frères, voisins, dépendants, « voire l'étranger de passage à qui il donnera une large hospitalité »²¹².

En règle générale, le chef de famille conserve une partie des récoltes, principalement la production des graines de courges, pour les occasions de fête, pour les échanges ou encore comme semences. Les graines de courge rentrent dans le paiement de la dot. C'est une composante importante de sa richesse. Il redistribue une partie de cette production, effectuée par les hommes sur les nouveaux champs après la création de l'*esep*, aux femmes pour la consommation quotidienne. De même, l'igname produit dans l'*esep* est la propriété du chef de famille. Il est conservé dans son propre grenier, inaccessible aux femmes sans permission. Cette variété d'igname récoltée dans l'*esep* a une grande valeur sociale. L'igname est préparée pour accueillir des hôtes de marque du chef de famille, ou offerte comme présent.

En dehors de ces dons au chef, les femmes disposent en général d'une large autonomie sur la gestion de leur production agricole. Guyer affirme cependant que les femmes Bété n'ont qu'une liberté limitée dans ce domaine, dans la mesure où les surplus sont contrôlés par les

²¹¹ Entretien avec Mme Tchaptchet Pauline, Bangangté, 25 février 2015.

²¹² Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*, op.cit., p. 360.

hommes et participent au système de dons et échanges entre les chefs de familles²¹³, et donc de pouvoir entre les chefs de lignage. Malgré cela, le mari n'a pas accès aux greniers de ses femmes. Aussi bien chez les Béti que chez les Bamiléké, cette autonomie va de pair avec la responsabilité de subvenir aux besoins alimentaires de tous les membres de la famille en leur fournissant quotidiennement des repas en qualité et en quantité suffisante. Ne pas être à la hauteur de cette responsabilité est un élément de déshonneur pour les femmes.

En pays béti, la culture des arachides, exclusivement féminine, illustre cet enjeu de valorisation et de reconnaissance pour les femmes aux yeux de leur mari et des autres épouses comme l'explique J. Guyer

Each groundnut crop was unambiguously an individual achievement, and constituted one measure of a wife's capacity to increase the wealth of her husband. Spread out to dry in front of her kitchen, a woman's groundnut crop was, like the number of her children, a display of worth. The portion which she was able to contribute to the store in the house of the *mkpeg* was a matter of personal pride and status within the village²¹⁴.

Cette recherche de la reconnaissance et de la valorisation prend sens, au moment du décès du chef de famille et du partage de son héritage. En effet, la part d'héritage de chaque fils est calculée à partir d'une estimation de la contribution de sa mère dans la richesse du *mod dzal*. Celle-ci a pour base « la valeur de la compensation matrimoniale qui a été versée pour elle ; mais on tient soigneusement compte aussi des acquêts que la communauté lui doit : de son travail personnel... »²¹⁵. Le rendement de chaque épouse, sa contribution à l'accroissement des richesses du mari jouent ainsi sur l'avenir de leurs fils, qui reçoivent en fonction du travail de leur mère. La capacité de reproduction des femmes entre aussi en ligne de compte car le nombre de filles et de fils qu'elles ont mis au monde détermine la considération que l'héritier leur témoignera après le décès de leur mari.

L'obligation de fournir l'alimentation familiale est assumée par les femmes, à la condition toutefois qu'elles gardent le contrôle sur les surplus, par exemple en les vendant ou en les transformant pour leur compte.

L'anthropologue Phyllis Kaberry, à ce propos, prenant l'exemple du peuple *Nso*, écrivait en 1952 :

²¹³ Jane Guyer, "The Food Economy and French Colonial Rule in Central Cameroun", *op. cit.*, p. 579-580.

²¹⁴ Jane Guyer, *Family and farm in southern Cameroon*, *op.cit.*,p. 38.

²¹⁵ Laburthe-Tolra, *Les seigneurs de la forêt...*,*op. cit.* p. 227.

La femme possède les produits de ses récoltes. Mais une de ses principales fonctions d'épouse et de " mère de la maison » est de produire de la nourriture. Dans l'accomplissement de cette tâche et dans la gestion de la récolte, elle a les mains libres ; c'est " l'affaire de la femme " dans laquelle les hommes ne se sentent pas compétents pour intervenir. Cependant, elle doit faire preuve de jugement, placer les besoins de son mari et des enfants en priorité, s'assurer qu'il y a suffisamment de nourriture pour eux. Elle peut donner certes un peu de nourriture à des amis et parents, et vendre l'excédent pour acheter des produits supplémentaires pour la maison, des objets pour elle-même et peut-être pour sa fille. Mais elle n'a pas le droit de vendre toute la récolte²¹⁶.

Pour illustrer ce contrôle qu'exercent les femmes sur leurs récoltes, elle relate une mobilisation des femmes *nso* en 1947, contre une décision du *fo*, d'exclure du marché les femmes qui utilisent une partie de leurs récoltes pour la fabrication de la bière de maïs. Cette volonté du *fo* est sans doute liée au vaste mouvement tendant à lutter contre l'alcoolisme en Afrique subsaharienne, et le « gaspillage ²¹⁷ » des récoltes pour des brassages. Selon Kaberry, cette décision a suscité la colère des femmes qui se sont organisées pour résister à son application en mettant en avant justement leur droit de disposer de leurs récoltes.

Their attitude was that the women were always working, and that the food was theirs to dispose of as they pleased and that many depended on petty trade to provide necessaries for the household²¹⁸.

Rappelons que la bière fabriquée à partir des céréales locales, mil, sorgho ou maïs, par les femmes dans beaucoup de régions, était répandue dans toute l'Afrique subsaharienne avant leur substitution progressive par l'alcool de traite²¹⁹ et d'autres types d'alcool importés d'Europe.

La responsabilité en matière d'alimentation et de gestion, en autonomie, des besoins de la famille se mesure aussi au rôle que les femmes jouent dans la gestion des semences et leur circulation. La transmission des savoirs liés aux semences est un élément fondamental de l'éducation des jeunes filles. Elles détiennent souvent dans leur trousseau de mariage des

²¹⁶ Kaberry, *Women of the Grassfields*, *op.cit.*, p. 92. (la traduction est de nous)

²¹⁷ Christian Seignobos, « Trente ans de bière de mil à Maroua », dans Christine Raimond, Eric Garine, Olivier Langlois, (éds.) *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*, Paris, IRD Editions, 2005, p. 527-561.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 72.

²¹⁹ Henri Géralin, « Le problème de l'alcoolisme dans les territoires d'outre-mer », *Population*, n° 2, 1953, p. 291-310.

semences de diverses plantes pour leurs premières cultures²²⁰. Cette responsabilité alimentaire confère indubitablement aux femmes une forme de pouvoir social qu'elles n'hésitent pas d'ailleurs à utiliser pour manifester un désaccord vis-à-vis des maris²²¹. En pays bamiléké comme en pays bété, une femme mécontente de son mari le lui fera savoir par une moindre qualité ou quantité des aliments qu'elle prépare pour lui. Dans cet ordre d'idée, nos informatrices bamiléké nous ont rapporté que l'une des manières les plus courantes pour une femme de manifester son mécontentement vis-à-vis de son mari est de lui présenter un repas cuit sans sel ni huile de palme²²². Ces deux aliments sont achetés et agrémentent les repas. Normalement ils sont fournis par le mari. Leur absence dans le repas présenté au mari est un message rapidement décrypté par ce dernier. A l'inverse, pour un mari, le refus de manger la nourriture préparée par sa femme est un signe évident de mécontentement.

Le contrôle des moyens de production et des outils les plus performants permettent de contrôler la production et par conséquent de consolider son assise sociale. L'approche par les outils a amené Paola Tabet à conclure que l'évolution technologique, notamment l'utilisation des machines ou des outils complexes qui permettent une meilleure productivité du travail se fait au bénéfice des hommes dans la plupart des sociétés, conduisant à « une masculinisation » des activités liées à la machine²²³. L'introduction de nouvelles technologies, parce qu'elle s'accompagne d'une valorisation plus importante, en terme économique et sociale, d'une activité de production, conduit souvent à cette « masculinisation » même si cette activité était sous le contrôle des femmes²²⁴. L'adoption des outils plus perfectionnés peut donc aboutir à la marginalisation des femmes dans les systèmes de production. Il y a bien un lien entre la division sexuelle des tâches, les outils utilisés par les hommes et les femmes et la hiérarchisation des activités masculines et féminines. Les outils utilisés par les hommes et par

²²⁰ Entretien avec Mme Tchami Rose, Baré, 22 janvier 2015.

²²¹ Laburthe-Tolra, op. cit. p. 290.

²²² Entretien avec Mme Julienne Tchembou, Nkongsamba, 24 janvier 2015.

²²³ Paola Tabet et I, *La construction sociale de l'inégalité des sexes, des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

²²⁴ Plusieurs études analysent cette dynamique : En Gambie, Joachim Von Braun et Patrick J.R Webb montrent que les projets de modernisation de la culture du riz, traditionnellement faite par les femmes, en introduisant des techniques d'irrigation modernes, ont transformé cette culture en production masculine : Joachim Von Braun, Patrick J.R Webb, « The Impact of New Crop Technology on the Agricultural Division of Labor in a West African Setting », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 37, n°3, 1989, p. 513-534; Laura Ann Twagira a étudié ce lien entre technologie et masculinité dans le cas du développement du projet agroindustriel de l'office du Niger au milieu du XXème siècle : Laura Ann Twagira, « “Robot Farmers” and Cosmopolitan Workers : Technological Masculinity and Agricultural Development in the French Soudan (Mali), 1945-68 », *Gender & History*, vol. 26, n°3, 2014, p.459-477.

les femmes dans les systèmes agricoles bamiléké et bété sont bien distincts et associés à chacun des sexes. Les hommes manient la hache, la machette, le plantoir, les femmes principalement la houe.

La machette est le principal outil de travail des hommes. C'est une lame d'environ 40 cm de long et 5 cm de large recouvert à son extrémité par un manche de bois plat de 12 cm environ de long. Avec la hache, la machette sert aux travaux de défrichage et de débroussaillage. Aiguisés très régulièrement, ces outils permettent de couper les arbustes, et de venir à bout des hautes herbes. Ils utilisent également le plantoir et l'épieu, (*Nto*)²²⁵ qui servent à arracher les racines ou à déterrer les tubercules comme l'igname. Ces outils sont donc attachés à la masculinité.

En pays bamiléké, les meilleures agricultrices sont appelées *ma'su*, littéralement « mères de la houe ». Les *ma'su* sont admirées de tous et citées en exemple²²⁶. La houe est l'outil de travail exclusif des femmes. C'était autrefois un élément incontournable du trousseau de la jeune mariée. Plusieurs adages soulignent l'importance de cet outil dans la vie de travail de chaque femme : « La houe est la richesse de la femme »²²⁷, « la houe ne ment pas »²²⁸. Sans la houe, la femme est démunie, condamnée à la mendicité pour sa nourriture et celle de ses enfants, car elle ne dispose d'aucun autre moyen pour cultiver ses champs et produire sa nourriture. La houe est ainsi perçue comme l'outil qui permet à la femme de garder son indépendance économique, de faire valoir ses compétences agricoles et d'assurer le bien-être de sa famille. Et quand les femmes bamiléké disent que la houe « ne ment pas », elles entendent par là qu'une femme qui travaille la terre dans les règles de l'art, aura toujours de quoi nourrir sa famille, constituer des réserves, entretenir son capital social et subvenir à ses besoins en vendant le surplus de sa production.

Malgré l'évolution récente avec l'entrée des hommes dans les cultures maraîchères, et dans le *mpambé* (salarial agricole) la houe est toujours identifiée comme outil de travail féminin. Un homme qui porte à l'épaule la houe, à la manière des femmes, pour aller cultiver la terre suscite toujours des sourires amusés de la part des femmes et des hommes. Les

²²⁵ H. Jacques-Félix, « L'agriculture des Noirs au Cameroun. Enquêtes sur les plantes cultivées, sur les outils agricoles et sur les greniers », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, vol. 20, n° 232, 1940, p. 815-838.

²²⁶ Entretien avec Mme Lydie Mbiagne, Bangangté, 17 janvier 2015.

²²⁷ J.J Chendjou kouatcho Nganso, *Les Bamiléké de l'Ouest Cameroun...op. cit.* p.155.

²²⁸ Entretien avec Mme Sefora Ngeuleu, Bafoussam, 05 janvier 2015.

femmes ont aussi adopté les outils masculins comme la machette et la hache qu'elles utilisent pour les défrichages et pour arracher les souches des arbustes ou couper du bois, activités autrefois réservées aux hommes.

Les tenants de la thèse évolutionniste²²⁹ soutiennent que le passage d'une agriculture extensive dominée par les femmes à une agriculture intensive, plus masculine, est lié au progrès technique, par exemple à l'introduction de la charrue. Cette thèse ne se vérifie pas toujours comme le montre l'exemple du pays bamiléké où l'intensification de l'agriculture ne s'est pas accompagnée d'un retrait des femmes des activités de production agricole et encore moins d'une adoption de nouveaux outils. Les femmes ont atteint cet objectif par leur seule force de travail et le développement de techniques de conservation des sols adaptées et efficaces. La houe demeure encore aujourd'hui l'outil de travail principal des agricultrices.

1.3.3. Production agricole et solidarité féminine

Pour assumer leur responsabilité alimentaire en toute circonstance, les femmes ont construit des réseaux d'entraide qui sont des lieux privilégiés où s'expriment leur solidarité et leur complicité. On en rencontre dans la plupart des sociétés du sud-Cameroun précolonial. Le travail collectif, au-delà de son caractère pratique, est apprécié pour la convivialité et l'ambiance joyeuse qu'il offre aux agricultrices. C'est une organisation de travail efficace pour les femmes comme l'explique I. Dugast dans le cas des femmes Banen

si une femme devait seule nettoyer butter planter un demi-hectare de terrain, elle y passerait bien des jours de travail acharné. Et à la fin de sa tâche tant de journées se seraient écoulées que les mauvaises herbes commenceraient de réapparaître au début de son champ. Comment pourrait-elle préparer plusieurs plantations si elle donne tout son temps à la première ? Avant qu'elle ait pu venir à bout de champs d'ignames, de maïs, de pois wandzou, d'arachides, de taro, etc, avant qu'elle ait terminé de travailler près de la petite rivière et en forêt, l'époque de faire les cultures ne sera-t-elle pas passée avant qu'elle ait pu commencer les plantations de savane ?²³⁰.

Ces réseaux leur permettent de cultiver à tour de rôle leurs différentes parcelles, mais aussi, d'assister celles qui ont des difficultés du fait de leur âge avancé ou d'une indisponibilité passagère (accouchement, deuil ou maladie).

²²⁹ Hermann Baumann. *The Division of Work According to Sex in African Hoe Culture*, *op.cit.*, p.289-319; Ester Boserup, *woman's role in economic development*, *op. cit.*, p.24-35.

²³⁰ I. Dugast, « l'agriculture chez les Ndiki, de population Banen », *op.cit.*, p. 26-27.

En pays bamiléké, ces associations peuvent avoir un caractère formel ou informel. Les premières sont des *mandjon* et sont organisées à l'échelle des quartiers et à l'échelle de la chefferie (supervisées par les *mafo*). Ces associations sont des outils à disposition des *mafo* et plus généralement de l'élite féminine pour asseoir leur pouvoir sur les autres femmes et s'approprier leur travail pour « l'intérêt général » (nourrir le *fo* et les membres des sociétés secrètes rattachées à la chefferie, honorer ses invités et permettre aux *mafo* de manifester leur générosité envers leurs sujets). Elles gèrent les travaux collectifs exécutés pour le compte du *fo* et passent par ces associations pour faire cultiver leurs propres champs. Lorsque des pâturages (terres collectives) sont mis en culture, ce sont encore les *mafo* qui décident au moment des assemblées des *mandjon*, des modalités de leur exploitation²³¹. Lorsque ces associations sont informelles, elles sont appelées *mbou-nna*²³² ou *nseu*²³³ et rassemblent des amies ou des voisines, et souvent des coépouses. L'entraide dans les travaux des champs concerne l'ensemble du cycle de production, de la confection des billons aux récoltes. Ces associations de travail sont des cercles de circulation et de diffusion des innovations agricoles et d'échanges de semences. Dugast relève également la vitalité de ces regroupements d'entraide féminine en pays banen, en zone forestière, où ils sont appelés *biumwe* (*yumwe* au singulier)²³⁴.

En définitive, même si elles manquent de temps pour réfléchir à leur sort²³⁵ et remettre en cause la hiérarchie sociale, les paysannes du Sud-Cameroun ont une conscience nette de leur responsabilité en tant que nourricières. Elles sont confiantes en la valeur de leur contribution au sein de la société et du fait que le statut de leur mari est en partie garanti par leur travail productif et reproductif²³⁶. Dans ces sociétés, l'agriculture est reconnue comme le domaine d'expertise des femmes et le travail agricole est pour les femmes une source de fierté et de dignité. Il participe dès le plus jeune âge à la construction de l'identité féminine et contribue à forger les valeurs qui la sous-tendent. Chez les Bangangté, les jumeaux sont nommés affectueusement, « *mèn ndo menzui* », (littéralement enfant de la femme paresseuse) pour signifier que seule une cause plus grande, en l'occurrence la mise au monde de jumeaux,

²³¹ Informations recueillies auprès des femmes de la chefferie Balengou, à Bafoussam auprès de Mme Ngueleu Séfora, fille de notable Baham et à Bangwa auprès M. Jacob Tchoupi, notable Bangwa, Décembre 2014-Février 2015.

²³² Entretien avec Mme Yobo Madeleine, Bangangté, 17 janvier 2015.

²³³ J.J. Chendjou Kouatcho Nganso, *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun...* op. cit., p. 255.

²³⁴ I. Dugast, « L'agriculture chez les Ndiki.. » *op.cit.*, p. 28.

²³⁵ Coquery-Vidrovitch, *Les Africaines, histoire des femmes d'Afrique noire*, *op.cit.*, 1994.

²³⁶ Miriam Goheen, *Men own the farms...*, *op. cit.* p. 73.

peut justifier qu'une femme se laisse aller à la paresse et abandonne ses champs. Pour les femmes, l'agriculture est un enjeu vital pour leurs familles autant que la sécurisation foncière l'est pour les hommes. Devoir et responsabilité sont des principes inscrits dans les règles qui codifient les rôles sociaux de sexe et organisent la vie sociale, économique et politique.

Les pouvoirs coloniaux se sont adossés sur cette organisation traditionnelle pour mettre en œuvre leurs politiques agricoles. Le cacao et le café, plantes arbustives pérennes, qui vont s'insérer dans ces systèmes de production, vont devenir des « cultures d'hommes²³⁷ ». Elles présentent d'une part des caractéristiques qui font appel aux techniques culturelles masculines et d'autre part, elles favorisent une forme d'appropriation de la terre qui aboutit à la régression des droits d'accès des femmes.

Les colonisateurs ont véhiculé une image des femmes africaines proche des conditions d'esclavage²³⁸, image qui va de pair avec celle de l'homme paresseux qui n'a qu'un rôle de « parasite » dans sa société. Nous avons montré, à la suite d'autres chercheurs dans d'autres espaces coloniaux, qu'en réalité leur rôle est déterminant dans le cycle de production agricole.

Avant l'emprise coloniale et la généralisation de l'économie monétaire moderne, tout porte à croire que la charge alimentaire gérée par les femmes n'est pas considérée par ces dernières comme un fardeau que les hommes font porter sur elles. Elles en tirent au contraire une grande fierté et cette confiance placée dans leur expertise en matière agricole constitue un élément fondamental de leur dignité.

Dans son entreprise de « civilisation », la colonisation va chercher à réduire ce poids des femmes dans l'économie des sociétés locales et imposer une nouvelle organisation du travail où les hommes occupent les premiers plans, contribuant à affaiblir les positions économiques des femmes. Les Allemands, entre 1884 et 1914 développent une politique agricole exigeante en main d'œuvre qui déstabilise considérablement cette économie traditionnelle.

²³⁷ Guetat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre, mobilité et argent au Cameroun*, op.cit., p.41.

²³⁸ ANOM, Agence FOM/ 928//2903, Rapport SDN 1925 Dschang

Chapitre II

Économie de plantation, mobilités masculines et systèmes locaux de production 1884-1930

La conquête allemande et l'installation du régime colonial à la fin du XIX^{ème} siècle a été le point de départ de changements profonds dans l'organisation sociale et économique des sociétés du Sud-Cameroun. Le système colonial allemand, s'est surtout illustré, sur le plan agricole, par le développement de plantations capitalistes spécialisées dans la production de cacao, de caoutchouc et de palmier à huile. La forte demande du marché européen à la fin du XIX^{ème} siècle pour ces produits représente pour des investisseurs la garantie d'un placement sûr. Des sociétés capitalistes se constituent et lèvent des fonds sur les marchés boursiers allemands, encouragées par l'administration coloniale qui leur cède d'immenses territoires dans la Région du Mont Cameroun. Ces opérations sont réalisées au mépris du droit des autochtones, purement et simplement expropriés. Ce système de grandes plantations constitue une innovation dans le paysage du Sud-Cameroun. Il tranche avec les systèmes locaux de champs familiaux et fait appel à une main d'œuvre très nombreuse pour la production. La résolution de ce problème, essentiel, pour assurer la rentabilité des capitaux investis, amène le gouvernement colonial allemand, sous la pression des planteurs, à mettre en place diverses mesures dont certaines, comme les recrutements forcés, sont restées associées dans l'imaginaire des populations du Sud-Cameroun à la colonisation allemande. L'exploitation de ces plantations impose des mobilités, d'abord masculines, des régions parfois très éloignées vers la côte avec des difficultés d'acclimatation. Ces mobilités s'étendent progressivement vers la région du Moungo au fur et à mesure que s'intensifie l'économie de plantation. Elles vont également concerner les femmes, qui suivent, dans un premier temps, leur mari émigrés et contribuent à la stabilisation de ces derniers, et dans un second temps, elles partiront de leur propre initiative.

Ces dynamiques entraînent des bouleversements dans les rapports de genre et le travail agricole, dans la mesure où celui-ci tend à reposer entièrement sur les femmes. Les migrations affectent aussi le régime foncier, surtout en pays bamiléké où la pression sur les terres agricoles s'accroît avec la monétarisation de l'économie.

Le tournant du XX^{ème} siècle (1884-1930) peut être considéré comme une période de transition qui induit une recomposition des cadres sociaux, économiques et politiques des sociétés du Sud-Cameroun. Les hommes et les femmes vont chercher à s'adapter à ces évolutions. Les schémas traditionnels de division sexuelle du travail évoluent sous l'effet de l'urbanisation, des mobilités et des nouvelles opportunités économiques impulsées par la société coloniale.

Nous essayons dans ce chapitre d'analyser les mécanismes de ces changements durant cette période de transition et leurs effets sur l'organisation traditionnelle du travail et la production agricole. D'une part, la politique agricole allemande orientée en priorité sur le déploiement des plantations de cacao, d'huile de palme et d'hévéa sans aucune articulation avec les systèmes antérieurs de production et d'autre part la captation de la main d'œuvre qui mobilise principalement les hommes jeunes. Nous verrons leur répercussion sur les systèmes de production décrits au chapitre précédent, en particulier sur l'évolution du travail des femmes.

II.1. Plantations capitalistes et mobilisation de la main d'œuvre masculine (1885-1930)

Le Cameroun allemand est né après la signature de traités passés avec les principaux chefs Duala, peuples de la région côtière, en 1884. Ces traités ne liaient pas les peuples de l'intérieur et l'installation du régime colonial allemand sur l'ensemble du territoire ne fut effective qu'au début des années 1910 après de nombreuses guerres de « pacification ». Mais dès 1885, le pouvoir colonial allemand encourage et facilite l'acquisition d'immenses étendues de terres agricoles dans les régions du Mont-Cameroun et du Moungo par des colons pour l'établissement des plantations. Cette monopolisation des terres se fait aux dépens des populations locales¹. Quelques années seulement après la création des grandes plantations allemandes, les Duala s'engagent à leur tour dans l'économie de plantation en établissant dans la vallée du Moungo de vastes plantations de cacao sur le modèle allemand. Même s'il existait une forte tradition de mobilité des hommes, dans le cadre de leurs activités commerciales,

¹ Marc Michel, « Les plantations allemandes du Mont Cameroun, 1885-1914 », *Revue d'Histoire d'outre-mer*, vol. 57, n° 207, 1970, p. 183-213. .

notamment dans les grassfields, ces plantations capitalistes drainent une main d'œuvre en provenance de cette région. C'est le point de départ de profonds bouleversements dans les chefferies Bamiléké, où s'engage un processus d'émigration des hommes vers le sud avec le développement du salariat agricole qui ouvre de nouvelles opportunités pour les cadets sociaux. Il faut distinguer deux dimensions dans ce processus : d'une part, des déplacements forcés orchestrés par le pouvoir colonial avec l'appui des chefs locaux et d'autre part une émigration volontaire des jeunes désireux de s'affranchir des cadres coutumiers.

II.1.1. Des Africains incapables de développer une économie de plantation ?

L'Allemagne construit sa stratégie de colonisation du Cameroun, comme d'ailleurs toutes les puissances coloniales au XIX^{ème} siècle sur l'idée de la supériorité de la race blanche et de la nécessité, si ce n'est le devoir, d'apporter aux hommes et femmes colonisés la civilisation. Sous couvert de ces principes, il ne s'agit ni plus ni moins d'une entreprise d'exploitation théorisée par Jule Ferry en 1885 : « les colonies sont pour les pays riches un placement de capitaux des plus avantageux »². L'Allemagne s'applique à cette tâche dès 1885 avec pour objectif principal l'exploitation du potentiel agricole du Cameroun³. Après les déclarations de Jesko Von Puttkamer, Gouverneur du Cameroun allemand de 1895 à 1907, qui laisse entendre que les Africains sont « racialement et culturellement » incapables de développer une économie de plantation⁴, une propagande intensive menée par les offices coloniaux incite les Allemands à s'installer au Cameroun afin de profiter de ces richesses. Elle présente avec enthousiasme les atouts du territoire, en particulier la fertilité exceptionnelle des sols volcaniques du Mont Cameroun, et surtout son climat d'altitude qui en fait une région salubre pour un peuplement européen. Cet appel fut entendu et, rapidement, des firmes capitalistes allemandes s'activent pour établir des plantations de cacao, de palmiers à huile, de caoutchouc, de banane à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, principalement sur la région côtière, entre la région de Victoria au pied du mont Cameroun et celle de Kribi jusqu'à la frontière avec la colonie espagnole de Guinée équatoriale.

² Discours à l'assemblée nationale française, 28 juillet 1885 cité par Jean-Suret Canale, *Afrique Noire, Géographie, Civilisations, Histoire*, Paris, Editions Sociales, 1961, p. 244.

³ Achille Mbembe, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, 1920-1960 : Histoire des usages de la raison en colonie*, Paris, Karthala, 1996, p. 55.

⁴ William Gervase Clarence-Smith, "Plantation versus Smallholder Production of Cocoa: The legacy of the German Period in Cameroon", dans Peter Geschiere, Piet Konings (éd.), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris/Leiden, Karthala/ Afrika-Studiecentrum, 1993, p.187-216.

L'administration coloniale pose ainsi, au début du XX^{ème} siècle les bases de l'exploitation agricole du Cameroun, d'une part en élaborant un programme ambitieux d'équipement en infrastructure de communication, d'autre part en identifiant et en recherchant les possibilités de mise en valeur du potentiel de chaque région. Après avoir tergiversé sur les modalités d'exploitation entre le système des plantations capitalistes et les petites exploitations familiales, le gouvernement colonial opte pour la première solution. Les tenants de cette approche considèrent que le développement des plantations industrielles constitue la seule option viable pour la mise en valeur de la colonie du Cameroun⁵. Le décret du 10 juin 1896 consacre définitivement cette option. Par ce texte, le gouvernement allemand classe les terres du territoire non exploitées de manière effective en terres inoccupées et de fait considérées comme terres de la couronne. Il fait ensuite appel aux capitaux pour assurer la mise en valeur agricole. Cette option, dénoncée par la mission de Bâle, a pour objectif de freiner, voire de rendre impossible, « le développement d'un paysannat indigène autonome »⁶. Le Gouverneur, Von Puttkamer, est nommé au Cameroun en 1895 et se montre particulièrement favorable au système de grandes plantations. Il est proche des milieux d'affaires qui disposent des connexions dans les organismes d'État chargés des colonies, en particulier le Département des colonies et le Conseil colonial⁷.

Du point de vue des populations locales, la dynamique engendrée par cette politique de mise en valeur a des répercussions à long terme. Des expropriations accompagnent l'attribution de terres aux grandes compagnies capitalistes. Celles-ci ont obtenu du gouvernement local d'immenses concessions dont l'étendue suscite un temps l'émoi de l'opinion publique métropolitaine. Ainsi par exemple, le 28 novembre 1898, un acte de concession accorde la propriété d'un domaine de 5 millions d'hectares à la süd-Kamerun-Gesellschaft, avant de réduire sa superficie à 1 million et demi suite aux protestations des parlementaires Allemands⁸.

⁵ Richard Goodridge, "“ In the Most Effective Manner ”? Britain and the Disposal of the Cameroons Plantations, 1914-1924", *International Journal of African Historical Studies*, vol. 29, n°2, 1996, p. 251-277.

⁶ Marc Michel, « Les plantations allemandes du Mont Cameroun, 1885-1914 », *op.cit.*, p. 196.

⁷ William Gervase Clarence-Smith, "Plantation versus Smallholder Production of Cocoa..." *op. cit.*, p.197.

⁸ Engelbert Mveng, *Histoire Du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, p. 321.

L'attribution de ces vastes concessions⁹ génère des ressentiments des communautés locales qui ne comprennent pas pourquoi leurs droits d'usage sur des terres non cultivées deviennent désormais impossibles. Plus des 9/10ème des terres agricoles contrôlées antérieurement par les Bakweri sont appropriées par les colons avant 1903¹⁰. La constitution de terres de réserves décidée après ces accaparements, par l'administration, se révèle insuffisante pour le développement d'un paysannat local dans de bonnes conditions¹¹.

Le plan prévoit pour chaque famille expropriée l'octroi d'un ou de deux hectares de terre. Il est question de transformer ces populations, qu'on juge inaptes à la création de plantations et à leur entretien, en ouvriers agricoles indispensables pour accompagner l'établissement des plantations (défrichements de la forêt, et autres travaux d'entretien). Ce schéma d'expropriation ignore les droits de chasse, d'exploitation des forêts pour les produits aussi nécessaires que le bois, le vin de raphia, les noix de palme ou d'autres produits de cueillette. Une coalition constituée de missionnaires, de commerçants et certains partis politiques en Allemagne monte au créneau pour dénoncer ces dispositions, en pointant l'impossibilité pour une famille de subsister sur un ou deux hectares de terre, avec des cultures vivrières et les cultures de rente que les missions chrétiennes incitent les populations à développer. Finalement un compromis est trouvé avec l'affectation à chaque famille de 6 hectares de terres, souvent localisées sur des terres peu fertiles et rocailleuses, que les colons jugent inadaptées pour l'installation des plantations¹². La réduction drastique de l'espace cultivé affecte durablement l'organisation sociale et économique des populations concernées.

De ces terres appropriées de force émergent rapidement des plantations industrielles de palmier à huile, de cacao, d'hévéa, de tabac, de banane et d'autres produits d'exportation. Il faut noter que ces produits, à l'exception du cacao et du tabac, poussent naturellement dans diverses régions du Cameroun et sont exploités par les autochtones pour leur usage propre, mais aussi depuis le XVIIIème siècle, pour alimenter le commerce de traite avec les européens.

⁹ Les terres africaines font à nouveau l'objet de convoitises de la part des investisseurs et des États étrangers depuis la crise mondiale de 2008. Et nous retrouvons des arguments déjà avancés à l'époque des conquêtes coloniales : ces terres seraient sous exploitées, sous-valorisées, vides, inutilisées. L'ampleur de ces accaparements interroge, comme à l'époque coloniale, sur la prise en compte des communautés locales.

¹⁰ Georges Courade, "Marginalité volontaire ou imposée ? Le cas des Bakweri (KPE) du Mont-Cameroun", *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol.18, n°3, 1981-1982, p.557-388.

¹¹ Marc Michel, « les plantations allemandes du Mont Cameroun, 1885-1914 », *op.cit.*, p. 196.

¹² BNA, Annual Report, Cameroons Province 1929, by E.J. Arnett, SNR Resident, p.15.

Le développement rapide des plantations fait des planteurs allemands le deuxième groupe d'intérêt le plus influent après les commerçants au Cameroun. Ils sont installés prioritairement sur la côte et bénéficient de la proximité du port de Douala pour l'exportation de leur production. La rentabilité des plantations, selon la propagande officielle, est assurée grâce à cette proximité du port qui facilite l'évacuation des produits. Il s'installe ainsi une forme de concurrence entre commerçants et planteurs car les premiers redoutent que les produits collectés à l'intérieur (caoutchouc, huile de palme) et acheminés jusqu'à la côte par des porteurs, deviennent moins compétitifs à cause du surcoût que nécessite le transport depuis l'intérieur du territoire. Par ailleurs, les planteurs, réunis en syndicats, ont installé des usines de transformation de l'huile de palme près des grandes zones de production, à Bomono, Victoria, Mamfe, Mokundange, Ekona et livrent donc à Douala un produit prêt à l'exportation.

La région du Mont Cameroun connaît ainsi à la fin du XIX^{ème} siècle et jusqu'en 1914, un développement fulgurant des grandes plantations et devient même la plus grande zone de plantations d'Afrique occidentale¹³. A cette date, selon les statistiques officielles, 99559 hectares de terres agricoles ont été concédées pour les plantations sur l'ensemble de la colonie et 21796 sont effectivement exploitées. Ces expropriations ont donné lieu à des tensions avec les communautés locales expropriées. Elles sont préjudiciables au développement des plantations familiales d'autant plus que, jouant sur les différences de conception en matière d'appropriation foncière entre les colonisés et les Européens, certains colons vont négocier des achats de terres de gré à gré aux autochtones, sur une base biaisée comme le souligne justement H. Rudin,

getting a clear title to the land from the natives in early days was a relatively simple matter for the white man, for natives sold their land for little or nothing. It was difficult, however, to give natives an understanding of the significance to a European of the ownership of land. It was only when the native sought firewood in the land he had sold, or tried to till it, or found his goats and other animals impounded as estrays that he learned that the white man had different notions from his about ownership¹⁴.

A la veille de la Première Guerre, les productions européennes de cacao, de palmier à huile, de tabac, de caoutchouc, et de banane assurent l'essentiel des exportations de la colonie,

¹³ Marc Michel, « les plantations allemandes du mont Cameroun (1885-1914) », *op.cit.*, p.183.

¹⁴ Harry R Rudin, *Germans in the Cameroons, 1884-1914. A Case Study in Modern Imperialism*, New York, Greenwood Press, 1968, p. 249.

réduisant du même coup la proportion prise par les produits de traite. Ces premiers succès favorisent l'accélération de l'extension des plantations vers l'intérieur, principalement vers les régions du Mungo, de Kribi et d'Edéa à la faveur des guerres de « pacification » qui ont éliminé toutes les résistances et soumis les populations, de la construction de la voie ferrée du Nord et de l'ouverture de nouvelles voies de communication. Les plantations du Mont-Cameroun restent néanmoins les plus importantes du territoire¹⁵ avec une superficie totale d'environ 100000 hectares de terres appropriées par les colons¹⁶.

Le développement de ces plantations a entraîné une recomposition des sociétés locales, surtout celles des populations Bakweri, vivant antérieurement de l'agriculture de subsistance, du commerce et de la pêche. Privées de leurs terres les plus fertiles, et installées dans des réserves, ces populations ont subi durablement la désorganisation de leurs structures politiques et économiques que le travail salarié ou les nouvelles opportunités de la société coloniale (commerce de détail, services divers vendus aux populations immigrées, scolarisation) n'ont pas réussi à compenser. Les missions chrétiennes, surtout la mission de Bâle, les encouragent à s'engager dans les cultures d'exportation, peu convaincues de l'argument de l'incapacité des africains à conduire ces cultures. Le succès des Duala dans cette activité au début du XX^{ème} siècle leur donne raison.

II.1.2. Les Duala : premiers planteurs Camerounais (1890-1930)

Les Duala sont les premiers camerounais à expérimenter l'agriculture de plantation¹⁷ avec la culture du cacao. Le commerce très lucratif de traite, dans lequel ils détiennent un rôle de monopole, a fait passer l'agriculture au second rang, au profit du commerce. Ils sont ainsi devenus dépendants pour leur nourriture des produits alimentaires importés, achetés aux commerçants blancs¹⁸. Cette évolution ne concerne cependant que les élites, constituées de chefs de clans et de leurs familles qui se sont enrichis grâce à cette position d'intermédiaires commerciaux. L'agriculture de subsistance et surtout la pêche constituent les principales activités économiques du reste de la population suivant le modèle de division sexuelle du travail que l'on retrouve dans la plupart des sociétés du sud du Cameroun.

¹⁵ Ewangué, *L'économie de plantation...op.cit*, p.58.

¹⁶ Rudin, *Germans in the Cameroons...op.cit*. p.249.

¹⁷ Odile Chatap, *Changements et Ruptures Dans Le Mounjo de 1911 À 1950*, Thèse de Doctorat d'Histoire, Université de Provence, 1992, p. 59-60.

¹⁸ Rudin, *Germans in the Cameroons, 1884-1914, op.cit.*, p.77.

Lorsqu'ils perdent leur position d'intermédiaire commerciaux, les élites Duala se reconvertissent dans la production du cacao. Grâce à l'influence qu'ils exercent sur les peuples voisins, ils réussissent à approprier à leur compte de vastes terres fertiles dans la vallée du Moungo où ils installent leurs plantations. Avec ces nouvelles cultures, l'agriculture devient un moyen d'accès à la richesse et non plus une activité d'autoconsommation réservée essentiellement aux femmes.

Ces initiatives des Duala, sont encouragées par les commerçants allemands qui souhaitent voir se développer une production autochtone pouvant alimenter leur commerce. Ils sont également intéressés par toute activité lucrative susceptible de permettre aux colonisés de se procurer les produits qu'ils importent d'Europe. H. Rudin explique ainsi que:

Efforts to interest natives in plantations and the production of colonial products were made by traders, not by planters. Traders showed a regard for their own interests in this respect as well as when they pictured the horrors of forced labor, the condition of work on plantations, and the death rate of plantation workers. Traders wanted natives allowed to remain at home, to have their own plantations, to be given seeds for this purpose by the Government, to be taught the arts of planting and processing products for trade. Traders wanted natives to produce food, of which the available supplies for caravans of carriers along bush paths were frequently inadequate. Traders were also long interested in getting the Duala people taught the art of planting, a good occupation to recommend to natives who had been for many years successful trading competitors by reason of the monopoly they had enjoyed¹⁹.

Les planteurs allemands justifient leur méfiance vis-à-vis des entrepreneurs agricoles Duala par l'incompétence des africains à gérer ce type d'activités²⁰. Ils demandent même leur interdiction en faisant valoir entre autres, le risque de propagation des maladies. Ces arguments pointant l'inaptitude des africains dans la production d'exportation sera utilisé dans les mêmes termes par les planteurs français pour freiner, voir empêcher l'accès des Bamiléké à la culture du café arabica dans les années 1930. Les raisons de ces protestations sont à rechercher dans les difficultés d'accès à la main d'œuvre, qui malgré les nombreuses contraintes imposées par l'administration pour arriver à la mobiliser, reste insuffisante pour les planteurs. L'arrivée d'une nouvelle catégorie de planteurs est donc perçue comme une

¹⁹ Harry R Rudin, *Germans in the Cameroons... op. cit.*, p.79.

²⁰ Ralph A. Austen, "The Metarmorphoses of Middlemen: The Duala, Europeans and the Cameroon Hinterland, Ca.-1800- Ca. 1960", *The International Journal of African Historical Studies*, vol.16, n°1, 1983, p.1-24.

concurrence, d'autant plus que ces élites duala ne rencontrent pratiquement pas de problème de main d'œuvre²¹.

La réussite des Duala dans les cultures d'exportation dément de manière éloquente les préjugés portés par le pouvoir colonial allemand sur l'incapacité des africains à développer ces cultures. Il change donc de perspective et envisage la mise en œuvre d'une politique en faveur d'une production africaine de cultures de rente, appelée « volkskultur », permettant plus largement aux paysans africains d'avoir accès à cette activité et d'établir de petites exploitations familiales, sur les terres collectives avec l'emploi d'une main d'œuvre familiale. Le déclenchement de la Première Guerre en 1914 ne permet pas à cette politique de se déployer.

A la fin de la présence allemande au Cameroun, les Duala ont réussi leur investissement dans la production du cacao, ouvrant ainsi la voie à d'autres camerounais. Les autorités françaises ont été les témoins de cette réussite incontestables et s'en inspireront dans leur politique de promotion d'une agriculture familiale locale. Le chef de la circonscription de Douala décrivait ainsi l'ampleur prise par la culture du cacao dans le Moungo en quelques trois décennies, sans accompagnement des autorités publiques :

Les deux rives du Mungo ne sont qu'une vaste cacaoyère divisée en lots. Le cacaoyer est aussi très cultivé en bordure de la voie du chemin de fer du Nord, à partir de la station de M'bunga vers Nkongsamba, sur les bords du Wuri et de ses affluents navigables en pirogues²².

Ils y ont établi 240 exploitations avec des superficies variant de moins d'un hectare à plus de 50 hectares. La majorité, 70% environ sont cependant de dimension modeste, en dessous de 5hectares et on en compte que 5 de plus de 50 hectares, propriétés des principaux chefs de clan. Le Prince Duala Manga Bell dispose par exemple d'une plantation couvrant 200 hectares²³. Ces notables Duala gèrent leurs plantations de loin, ne s'y rendant qu'au moment des récoltes²⁴. Toutes les tâches de production sont effectuées par des ouvriers agricoles, parmi lesquels se trouvent des migrants bamiléké. Eckert précise que la main d'œuvre des plantations duala était jusqu'en 1907 constituée en partie d'esclaves

²¹ Ralph A. Austen, "The Metarmorphoses of Middlemen...", *op.cit.*, p. 17.

²² ANOM, AGEFOM/799 Circonscription de Douala, « Rapport en réponse à la circulaire n° 40 », 1924, p. 9.

²³ Clarence-Smith, "Plantation versus Smallholder Production of Cocoa..." *op. cit.*, p.212.

²⁴ ANOM, AGEFOM/799 Circonscription de Douala, « Rapport en réponse à la circulaire n° 40 », 1924, p. 9

domestiques²⁵. A la fin de la colonisation allemande, la production des planteurs locaux de cacao représente le 1/6eme de la production totale du pays²⁶.

Après la crise de 1930, et la chute durable des cours du cacao, ces pionniers duala abandonnent leurs plantations, pour la plupart au profit de leurs anciens salariés agricoles bamiléké. Cette opportunité d'accès aux cultures d'exportation est encouragée par la nouvelle administration coloniale française installée après le départ des Allemands. Elle contribue à accélérer l'émigration bamiléké vers le Moungo, créant ainsi une brèche dans le système traditionnel de contrôle des cadets par les aînés. Ce phénomène s'observe également en pays bété avec le développement des exploitations familiales de cacao. En 1924, les producteurs Camerounais fournissent déjà la plus grande part du cacao produit au Cameroun sous administration française, soit près de 90% du cacao exporté contre 10% pour les plantations européennes²⁷.

Le développement des plantations duala dans la vallée du Moungo peut être considéré comme le point de départ de la diffusion des cultures de rente au sein des populations du Territoire qui deviendra après la Première Guerre, le Cameroun sous administration française. Cependant, il ne s'agit pas encore de plantations paysannes. Celles-ci seront promues par l'administration française un peu plus tard. Les premières plantations duala sont constituées sur le mode capitaliste²⁸, et n'emploient pas une main d'œuvre familiale. Elles font donc appel, autant que les plantations européennes, à une main d'œuvre salariée.

L'indisponibilité de la main d'œuvre est une difficulté majeure que doivent affronter tous les planteurs. Dès la colonisation allemande, des solutions diverses ont été expérimentées, allant de la contrainte à la constitution d'un salariat agricole stable qui ont des répercussions sur les sociétés locales, notamment dans la répartition du travail entre les sexes.

²⁵ Andreas Eckert, "African Rural Entrepreneurs and Labor in the Cameroon Littoral", *The Journal of African History*, vol.40, n°1, 1999, p. 109-126.

²⁶ Harry R Rudin, *Germans in the Cameroons... op. cit.*, p. 252.

²⁷ Rapport Annuel du Gouvernement français à la Société des Nations sur l'administration du Cameroun placé sous mandat de la France (ci-après Rapport annuel), 1924, p. 103.

²⁸ Jacques Champaud, *Villes et Campagnes Du Cameroun de l'Ouest*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1983, p. 128

II.1 .3. Migrations forcées ou volontaires : la mobilisation de la main d'œuvre masculine dans les plantations capitalistes

Pour toutes les nations colonisatrices, l'exploitation des richesses de territoires conquis, en Afrique subsaharienne, a eu pour principale limite la disponibilité de la main d'œuvre. L'impossibilité de faire de ces territoires des colonies de peuplement n'a pas laissé d'autre choix que celui de composer avec les autochtones. La population étant très inégalement répartie, les administrations coloniales allemande puis française prennent des mesures contraignantes pour diriger la main d'œuvre des régions les plus peuplées vers les centres de production avec l'appui des chefs coutumiers locaux. A la fin du XIX^{ème} siècle, les chefferies des Grassfields, mais aussi le pays bété deviennent d'importants centres de recrutement et maintiennent ce statut pendant la colonisation française et anglaise. L'installation européenne et l'essor des plantations sont à l'origine d'importants déplacements de population dès la fin du XIX^{ème} siècle.

Les plantations allemandes ont été les premières destinations de ces migrations. En 1913, elles étaient au nombre de 58 et employaient 17827²⁹ travailleurs. Les premières migrations ont été possibles grâce à l'accord obtenu des principaux *fon* des Grassfields par les Allemands. Le chef de Bali, *Fon Galega*, a été l'un des pourvoyeurs de main d'œuvre pour les plantations allemandes³⁰. Entre 1891 et 1897, il signe plusieurs accords avec des planteurs représentés par l'explorateur Zintgraff par lesquels il s'engage à fournir aux plantations des centaines de travailleurs chaque année (hommes libres, esclaves domestiques ou achetés) contre une partie de leur rémunération, des fusils, et le soutien des Allemands contre des chefs rivaux³¹.

Une autre source d'approvisionnement de la main d'œuvre des plantations est constituée de prisonniers de guerre. En général, après les opérations de « pacification » de tribus rebelles à l'installation du régime colonial allemand, des dizaines d'hommes et de femmes sont envoyés comme travailleurs dans les plantations en guise de punition³². En novembre 1901, l'attaque contre une expédition militaire allemande se solde par des centaines

²⁹ Georges Courade, « Marginalité volontaire ou imposée ?... », *op. cit.*, p. 367.

³⁰ E. Chilver, "Paramountcy and Protection in the Cameroons: The Bali and the Germans, 1889-1915" dans Prosser Gifford (éd.), *Britain and Germany in Africa: Imperial Rivalry and Colonial Rule*, New Haven, Yale University Press, 1967, p. 492.

³¹ Clarence-Smith, "Plantation versus Smallholder Production of Cocoa..." *op. cit.*, p. 200, voir aussi Ghomsi, *Les Bamiléké du Cameroun...* *op.cit.* p. 216-218.

³² Clarence-Smith, "Plantation versus Smallholder..." , *op. cit.* p. 200.

de morts et la réquisition de 500 hommes des chefferies Mankon et Bafut aux travaux forcés, dont une partie est affectée dans les plantations comme le relate E. Chilver

...the expedition was unsuccessfully attacked during the night and followed by Mankon warriors on its march to Bafut, upon which three companies, reinforced by Bali irregulars, now closed. Bafut was laid waste in seven days; resistance was stout despite the use of Maxim guns and quickfiring mortars, and its chief avoided capture. In the fighting one thousand and sixty-two Bafut and two hundred and eighteen Mankon were killed, and three hundred and sixty-six Bafut and two hundred Mankon taken prisoner: in addition, three hundred Bafut and two hundred Mankon were levied as forced labourers³³.

Au même moment, l'ouverture de la route de Yaoundé au commerce, réclamée par les commerçants allemands s'accompagne de nombreux conflits armés et l'utilisation des prisonniers de guerre comme ouvriers agricoles dans les plantations. Les premiers contingents de travailleurs appartenant aux groupes Béti Ewondo et Bulu du Sud-Cameroun dans les plantations ont ainsi été constitués par des résistants à la colonisation allemande. Leurs compétences dans l'abattage des arbres sont largement sollicitées par les planteurs allemands pour défricher les forêts préalablement à l'établissement des plantations.

La réglementation sur la main d'œuvre promulguée en 1909 et la création d'un service de gestion et de contrôle favorise une émigration volontaire de travailleurs vers les plantations et met fin aux recrutements privés. Ces migrations volontaires s'expliquent aussi par la recherche de numéraires pour le paiement de l'impôt, institué depuis 1903 par l'administration allemande mais également par la volonté des populations locales de s'insérer dans l'économie coloniale.

Pour avoir un ordre d'idée de l'importance de ces migrations, qui ont continué pendant la Première Guerre, pour les seules années 1916 et 1917, 5000 travailleurs des grassfields ont émigré dans les plantations de la côte³⁴ avec des contrats dont la durée minimale était de six mois. La nouvelle frontière établie après le partage du Cameroun allemand en 1916 limite les migrations des Bamiléké vers les plantations dorénavant situées en zone anglaise et les orientent principalement vers les plantations du Moungo. Mais l'ouverture de nombreux chantiers par la nouvelle administration française, l'impôt de capitation et le travail forcé contribuent à réactiver un courant migratoire de jeunes bamiléké vers la zone anglaise et des

³³ E. Chilver, "Paramountcy and Protection in the Cameroons..." *op. cit.*, p. 495.

³⁴ BNA, Qc/f(1918)1 : cocoa Plantation : employment of labourers from the Bamenda and Dschang Divisions. Report upon labour conditions and recommendations for future control

jeunes bété vers les colonies espagnoles où ils sont recrutés comme salariés agricoles dans des plantations de cacao³⁵.

Les recrutements opérés par l'administration française pour la construction des infrastructures et les plantations européennes occasionnent des déplacements de populations jeunes dont la plupart ne retourne pas dans leurs villages à la fin de leur engagement. Ces travailleurs, en particulier les Bamiléké, cherchent à s'installer durablement comme salariés dans des plantations appartenant aussi bien aux européens qu'aux autochtones. Les plantations duala implantées tout au long du fleuve Moungo, se sont développées grâce à cette main d'œuvre venue des régions de l'intérieur³⁶.

Les administrateurs coloniaux justifient le flux migratoire soutenu des Bamiléké dès la fin du XIX^e siècle et leur ancrage dans le Moungo par l'opportunité de travail salarié offerte entre autre dans ces plantations duala où les conditions de travail semblaient plus favorables pour les travailleurs libres que celles endurées dans les plantations des colons³⁷. A la faveur de la Grande Dépression, ils ont réussi à supplanter leurs anciens patrons, qui dans l'impossibilité de rémunérer leurs employés, leurs ont cédé leurs plantations³⁸.

Les recrutements effectués à l'intérieur du territoire concernent cependant des hommes pour une très large majorité. D'une manière générale, les migrations sont le fait des jeunes hommes jusqu'aux années 1930. Elles menacent d'une part l'équilibre des systèmes de production agricole qui repose sur une forme d'interdépendance entre le travail des hommes et celui des femmes, notamment dans la zone forestière. Les migrations sont aussi perçues par les cadets sociaux comme une voie d'insertion rapide dans le circuit économique colonial d'une part et d'émancipation sociale d'autre part. Dans la région des Grassfields, compte tenu du rôle des femmes dans la production alimentaire et la reproduction, l'émigration féminine est contrôlée. Cependant, petit à petit, avec la stabilisation de la main d'œuvre encouragée par l'administration et les planteurs, le nombre de femmes originaires de cette région s'accroît dans les plantations allemandes. Elles accompagnent ou rejoignent leur mari déjà salariés et installés durablement dans la région des plantations. Ce sont aussi parfois des femmes

³⁵ ANOM, Fonds ministériel, AGEFOM//940/3047/ Lettre du Gouverneur Marchand au Ministre des colonies, 12 avril 1928.

³⁶ Mveng, *Histoire du Cameroun*, *op.cit.*, p. 327.

³⁷ Austin, "The metamorphoses of middlemen..." *op. cit.*, p. 17.

³⁸ Champaud, *Villes et Campagnes du Cameroun de l'Ouest*, *op.cit.*, p. 127-128.

divorcées ou veuves qui souhaitent échapper au contrôle des élites masculines de leurs chefferies³⁹.

Le rapport annuel du Gouvernement britannique à la Société des Nations de 1929 indique une proportion de femmes et d'enfants « faible »⁴⁰ dans les plantations. Elles faisaient donc partie de la main d'œuvre agricole, mais leur nombre exact est difficile à chiffrer car les statistiques les concernant n'ont pas été tenues dans la plupart des plantations. Dans la Division de Victoria, ce rapport de 1929 donne quelques chiffres pour les 13 plantations qui s'y trouvent : 1479 femmes et 9357 hommes répertoriés comme ouvriers agricoles dans les plantations allemandes.

La présence des femmes est pour les employeurs un facteur essentiel de stabilisation de la main d'œuvre masculine. Leur stratégie a donc été de favoriser leur présence en donnant par exemple un supplément de nourriture aux femmes et aux enfants et des parcelles de terre à cultiver pour les employés permanents, qui leur permettaient de ne pas dépenser une partie de leur salaire pour leurs besoins alimentaires. Ces parcelles sont bien sûr exploitées par les femmes⁴¹.

³⁹ Piet Konings, *Gender and Plantation Labour in Africa : The Story of Tea Pluckers' Struggles in Cameroon*, Leiden, Langaa Research and Publishing CIG, 2012, p. 6-8.

⁴⁰ BNA, Annual Report, 1929, p. 129

⁴¹ BNA, Ba 1429-5, Vol VII A, Annual Report, Cameroons Province, 1929, By Mr E.J. Arnett, SNR Resident., p. 129.



Main d'œuvre féminine dans une plantation allemande. Source, Marc Michel, « Les plantations allemandes du Mont Cameroun, » *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 57, n° 207, 2eme trimestre 1970, p. 197

Vers la fin de la colonisation, le nombre d'ouvrières agricoles a eu tendance à augmenter avec l'évolution économique des sociétés locales. L'introduction des cultures d'exportation a eu comme corollaire la transformation des modalités d'accès au foncier. Les droits d'accès des femmes à la terre en ont été affectés (nous le verrons au chapitre IV). L'émigration féminine des Grassfields vers les plantations de la côte s'est accentuée. Konings relie ces départs à une volonté des femmes d'échapper au contrôle patriarcal sur leur travail dans leurs villages⁴². Les statistiques effectuées dans les années 1985 permettent de confirmer cette affirmation. En effet, il existe une proportion élevée des ouvrières originaires des Grassfields dans les plantations de la côte, en particulier à Tole (créée en 1928) de l'ordre de 67%, alors que dans les plantations des grassfields (Ndu créée en 1957) et Djuttitsa créée en 1971, les hommes constituent l'immense majorité.

⁴² Piet Konings, *Gender and Labour plantation in Africa... op. cit.*, p. 11.

II.2. Répercussions des migrations sur le travail agricole et la production alimentaire

Dès le début de la colonisation, l'accès et le contrôle de la main d'œuvre a été pour l'ensemble des acteurs de l'économie coloniale un souci permanent⁴³. Certains se sont préoccupés, non sans arrière-pensée, des effets néfastes des ponctions réalisées dans la population masculine sur les structures sociales et économiques locales. Par exemple les commerçants Allemands dénonçaient les recrutements massifs des jeunes hommes dans les plantations, facteurs selon eux de désorganisation de la vie familiale et de la baisse de la natalité. L'amélioration progressive des conditions de vie dans les plantations et une surveillance accrue de l'administration a progressivement favorisé la stabilisation de cette main d'œuvre et encouragé des migrations volontaires. Les planteurs qui y avaient grand intérêt, ont mis en place les conditions indispensables au développement de la vie familiale dans les plantations. Ils ont créé des campements avec des maisons adaptées aux familles, ont alloué sur leurs domaines des parcelles de terres pour des cultures vivrières. Ces dispositions ont été favorisées par la réglementation de la durée des contrats, portées à 3 ans, voire 5 ans par l'administration coloniale allemande en 1909. Mais il semble que l'émigration masculine a continué, jusqu'aux années 1940, à être la norme parmi les populations du plateau bamiléké. En effet, en 1919, lorsque l'administration française s'installe au Cameroun, ses agents font le constat d'une émigration massive touchant les hommes jeunes : « les villages ne sont plus peuplés que par des vieillards, des femmes et des enfants en bas âge⁴⁴ » note le commandant Marabail. Ces migrations transforment progressivement les rapports de production et la répartition du travail agricole entre les sexes, laissant une lourde charge de travail aux femmes à un moment où la pression se fait plus forte pour l'intensification des cultures vivrières, en particulier celles destinées au ravitaillement des chantiers coloniaux.

⁴³ Léon Kaptué, *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime Français 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, 1986, p.9.

⁴⁴ Commandant Marabail, *Études sur les territoires du Cameroun occupés par les troupes françaises*, Paris, Ed. Emile Larose, 1919, p. 162.

II.2.1. Migrations masculines et effets sur les rapports de production

L'émigration constitue l'un des facteurs décisifs des transformations qui ont marqué les sociétés du sud-Cameroun sous l'ère coloniale, au regard des rapports de production et de la division sexuelle du travail notamment. Les pays bamiléké et Bété ont été dès le début de la colonisation affectés par l'émigration des hommes. Cette émigration n'a pas entraîné un recul de l'agriculture, celle-ci étant principalement une activité féminine⁴⁵, mais elle a fait peser une charge supplémentaire de travail sur les femmes. Les migrations amorcées à cette époque ont été d'abord des migrations de travail, organisées par les autorités coloniales pour les nécessités de l'exploitation des territoires conquis : constructions des chemins de fer et de routes, portages, plantations. Les Allemands aussi bien que les Français, mettent en place, un système de réquisition de la main d'œuvre masculine (travail forcé, prestations etc...) en vue de satisfaire la demande du commerce de traite (en fournissant des porteurs), des plantations capitalistes, et des chantiers de l'administration coloniale⁴⁶. Cette migration est aussi apparue comme un choix, une opportunité saisie par les cadets sociaux. Pour certains auteurs en effet, le développement de l'économie coloniale et l'évolution rapide des modalités coutumières de régulation sociale (par exemple le mariage ou le travail) ont constitué pour les cadets sociaux une occasion d'échapper aux cadres coutumiers et à la tutelle des aînés⁴⁷ c'est-à-dire en trouvant le moyen, par le travail salarié, de gagner leur autonomie et de trouver eux-mêmes les ressources nécessaires pour se marier.

Dans cet objectif, beaucoup émigrent vers des centres de production ou les centres administratifs alors en pleine expansion. Les Bamiléké s'imposent progressivement dans la région du Moungo⁴⁸ qui constitue depuis les premières heures de la colonisation allemande une zone de production agricole importante grâce à la fertilité de ses sols volcaniques. Ce phénomène se poursuit au-delà de l'indépendance en 1960. Ces départs créent un déséquilibre

⁴⁵ Dongmo, *le dynamisme Bamiléké. La maîtrise de l'espace agraire*, op.cit. p.108.

⁴⁶ Jeanne Koopman Henn, "Economic ties between peasant and worker: The Bété woman's rural labour and the urban wage", dans Jean-Claude Barbier (Ed.) *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelles*, op.cit. p. 393-394.

⁴⁷ Konings, *Gender and plantation labour in Africa*, op.cit., p. 6

⁴⁸ Ma Tchouake Noubissie, « La construction de l'imaginaire socio-politique bamiléké et les prémices de la rébellion dans l'Ouest-Cameroun », *Outre-mers*, tome 94, n° 354-355, 2007, p. 243-269.

démographique entre les sexes dans les tranches d'âges allant de 15 à 50⁴⁹. Il est particulièrement visible en pays bamiléké. Les statistiques démographiques réalisées par les administrateurs lors de leurs tournées dans les différentes chefferies donnent la mesure du phénomène migratoire dans l'entre-deux guerres. Dans la chefferie de Fotouni en 1935, le recensement effectué par le chef de la subdivision donne 683 hommes pour 1377 femmes. Le rapport note que les hommes de 16 à 30 sont « presque totalement absents »⁵⁰. A Bangangté, en 1937, on compte parmi les imposables 2200 hommes contre 4200 femmes. Les subdivisions de Bafang et de Bangangté, situées à la frontière sud, sont les plus touchées par l'émigration masculine volontaire en pays bamiléké. Le chef de Bangangté se désole d'avoir la majorité de ses sujets hors du territoire de sa chefferie à la fin des années 1930.

Ce phénomène migratoire touche également le sud forestier où les hommes sont réquisitionnés dès le début de la colonisation allemande pour la création des plantations autour du Mont-Cameroun. Leur maîtrise des techniques d'abattage des arbres s'avère particulièrement utile à cet effet. Cette région forestière, tout comme la région bamiléké, va encore fournir un contingent important d'hommes au moment de la construction des voies de communication, en particulier le chemin de fer du centre qui relie Douala à Yaoundé, achevé en 1927. Il y a enfin un courant important de migration volontaire vers les centres administratifs et les régions en plein essor comme le Moungo et la ville de Douala. Ces migrations ont des effets durables sur la démographie des régions concernées. Se basant sur les résultats de recensements effectués en 1967, Franqueville note le déséquilibre des sexes au détriment des hommes à partir de 15 ans, témoin d'une émigration ancienne remontant à la période coloniale et qui continue à marquer cette région du Sud où l'on observe un excédent féminin dans les statistiques démographiques⁵¹.

Le départ des jeunes hommes reporte sur les femmes la totalité des activités de production des « cultures familiales »⁵², c'est-à-dire des denrées alimentaires produites pour la consommation familiale, mais aussi, et de plus en plus pour répondre aux besoins de l'expansion coloniale. En pays bété, les femmes s'en plaignent lors des tournées des

⁴⁹ Roland Diziain, "Le Facteur de L'expansion Bamiléké Au Cameroun", *Bulletin de L'association de Géographie Français*, 1953, p. 235-236.

⁵⁰ Archives Nationales de Yaoundé (ci-après ANY) APA 11804/C Rapport de Tournée du chef de subdivision de Bafang, Lacour, 1935

⁵¹ André Franqueville, *Une Afrique entre le village et la ville. Les migrations dans le sud du Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1987, p. 26-27.

⁵² APO, Coût de la vie et salaires en pays Bamiléké, 1949

administrateurs. Même si ces derniers recommandent aux chefs coutumiers d'éviter des réquisitions de main d'œuvre durant la période d'abattage des arbres et de préparation des terrains pour les prochaines cultures, la situation ne s'améliore pas pour autant⁵³.

En effet, les administrations coloniales, tout en mobilisant les hommes loin de leurs villages, exigent des populations des vivres pour le ravitaillement des travailleurs mobilisés. Ce sont les femmes qui se retrouvent en première ligne et doivent produire plus pour répondre à ces demandes, tout en ne bénéficiant plus du travail complémentaire des hommes, par exemple la mise à disposition des nouvelles parcelles défrichées. Ce processus aboutit en pays bété à la disparition des *esep* et pousse les femmes à l'intensification de leurs cultures. Cette évolution a en partie conduit à l'abandon du système traditionnel de culture itinérante sur brûlis⁵⁴ et a accéléré la réduction de la part de l'igname dans le régime alimentaire au profit du manioc et le plantain, dont la production est moins exigeante en temps de travail. Les hommes se sont en effet retirés presque entièrement de la culture de l'igname. J. Guyer explique que les migrations de la main-d'œuvre masculine ont accentué davantage la féminisation de l'agriculture en pays bété parce qu'elles ont contraint les femmes à effectuer autant que possible, en plus de leurs tâches antérieures, les travaux dévolus aux hommes afin de continuer à satisfaire à l'ensemble des besoins alimentaires de leurs familles⁵⁵. Dans une note adressée au chef de la circonscription de Douala, en réponse à une demande d'autorisation de recrutement de la main d'œuvre pour l'assainissement de la ville, le Commissaire de la République reconnaît que les recrutements des travailleurs « désorganisaient la vie des villages dans les circonscriptions de l'intérieur »⁵⁶.

En pays bamiléké, foyer important de recrutement de la main d'œuvre depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'émigration des hommes entraîne la diminution de l'élevage. Les clôtures n'étant plus entretenues de manière régulière, à cause des absences plus ou moins longues, il devient difficile de conserver dans la concession ces animaux à cause du risque qu'ils font peser sur les cultures. Les femmes sont ainsi privées d'un élément essentiel de fertilisation des sols, le fumier animal obtenu grâce à l'association élevage-agriculture. Cette association

⁵³ Guyer, *Family and Farm...op.cit.*, p. 46

⁵⁴ Koopman Henn, "Economic ties between peasant and worker..." *op. cit.* p. 397.

⁵⁵ Guyer, "Food, cocoa, and the division of labour by sex..." *op.cit.*, p. 367.

⁵⁶ ANOM, AGEFOM//940/3047, Lettre du Commissaire de la République au chef de la circonscription de Douala, 15 mai 1927

favorisait le maintien de l'équilibre de ce système agricole intensif ainsi que la réduction de l'érosion grâce au système de haies vives.

Contrairement au sud forestier, le pays bamiléké était presque entièrement défriché au début du XIX^{ème} siècle. Il ne subsistait que quelques galeries forestières préservées dans chaque chefferie, formées par des sites sacrés où tout travail agricole était prohibé. A partir de ce moment, les femmes n'ont plus eu besoin des hommes pour défricher leurs champs avant les labours. Leur rôle était indispensable dans l'entretien des arbres dispersés dans les champs : élagage, ramassage de bois morts, dessouchage en cas d'abattage, confection des haies et clôtures etc... Leur travail était essentiel dans la lutte pour la préservation de la fertilité des sols. La forte émigration des jeunes hommes commencée avec les recrutements forcés à la fin du XIX^{ème} siècle a donc indéniablement pesé sur le maintien de cet équilibre entre la qualité des sols et une production intensive.

Les femmes ont dû modifier leurs méthodes de cultures. Les terres s'appauvrissant plus rapidement à cause d'un apport moins important et moins régulier en fumier, elles ont cherché à augmenter les surfaces cultivées, et aller toujours plus loin pour acquérir de nouvelles parcelles⁵⁷. En effet, si les hommes décident de ne pas rentrer au pays après leur démobilisation ou émigrent de leur plein gré pour tenter d'accéder à la culture du café dans le Moungo ou investir dans le petit commerce, les femmes ont le souci de consolider leur autonomie financière et d'assumer les charges qui leur incombent. Par exemple en saisissant l'opportunité de la croissance du commerce des produits vivriers, en particulier celui du maïs qu'elles produisent en abondance et dont la demande augmente⁵⁸.

L'émigration n'est d'ailleurs pas la seule cause de surcharge du travail des femmes. De nouvelles pratiques de mobilité se développent. Beaucoup d'hommes ont mobilisé, quand cela était possible, surtout dans les années 1950 avec l'expansion des cultures de rente, des terres familiales pour créer des plantations, et ont sollicité leurs femmes pour leur entretien. Ce premier investissement est souvent un tremplin pour accumuler le capital réinvesti dans d'autres secteurs d'activité, par exemple le transport des personnes et des marchandises ou encore le commerce qui imposent des absences prolongées hors de la concession.

L'émigration des hommes ou leur désengagement des activités agricoles affecte aussi le travail domestique des femmes, aussi bien en pays Béti qu'en pays bamiléké. Ainsi, l'approvisionnement en bois pour la cuisine et la conservation des récoltes devient une charge

⁵⁷ Entretien avec Mme Kanmogne Catherine, Baham, 06 février 2015

⁵⁸ APO, rapport annuel pour 1937, subdivision de Bangangté.

pour les femmes. Couper du bois dans les champs et les transporter jusqu'à la maison des femmes était l'une des tâches effectuées par les hommes que les femmes, du fait de l'absence de ces derniers, doivent assumer.

Le passage de l'économie précoloniale, caractérisée par une division du travail agricole entre les hommes et les femmes et une responsabilité partagée des charges liées à la production, à l'économie coloniale impliquant la mobilisation des hommes dans des activités nouvelles, parfois loin de leurs villages, a globalement alourdi la charge de travail des femmes à la fois dans les travaux agricoles et domestiques. L'économie coloniale se fonde ainsi, pour se développer, sur le secteur traditionnel de production, où les femmes dominent. Ce secteur traditionnel lui assure à peu de frais la reproduction de la force de travail⁵⁹.

II.2.2. Articuler économie de plantation et production alimentaire (1908-1930)

L'un des objectifs de l'entreprise coloniale a été la volonté de réorienter les systèmes agricoles locaux pour s'adapter aux besoins de la colonisation, en produisant non plus uniquement pour le groupe familial et les échanges, mais aussi pour le ravitaillement des centres administratifs et les travailleurs sur les nombreux chantiers coloniaux. Cette réorientation n'a pas toujours été une réussite, malgré une réglementation contraignante.

Les nombreuses difficultés que rencontrent les administrateurs pour approvisionner les travailleurs en vivre et le taux élevé de mortalité dans les plantations ont fini par décider l'administration coloniale allemande, et plus tard l'administration française, à se préoccuper de la question de la production et de la disponibilité des produits vivriers. La décision de rendre obligatoire les cultures vivrières fait partie de l'arsenal de répression mise en place pour s'assurer de l'augmentation des surfaces cultivées et des rendements. Les chefs de famille ou de village sont chargés de mettre en application cette décision en plantant une étendue donnée de plantes vivrières (maïs, taros, patates, manioc, igname, arachides) et de s'engager sur un tonnage de vivres à fournir à l'administration⁶⁰.

En 1909, L'administration coloniale allemande a élaboré un programme de développement intensif de la production agricole « indigène »⁶¹ présentée comme une

⁵⁹ Koopman Henn, "Economic ties between peasant and worker: ..." *op.cit.*, p. 394.

⁶⁰ Commandant Marabail, *Études sur les territoires du Cameroun occupés...op.cit.*, p. 60.

⁶¹ Lucien Fourneau, "L'Agriculture u Cameroun", dans *Congrès d'agriculture coloniale, Tome IV*, Paris, Challamel éditeur, 1918, p.148-224. ».

condition essentielle de l'extension de la colonisation vers l'intérieur, et préalable à la construction de la voie ferrée du centre, qui doit relier le poste administratif de Yaoundé à la côte. Un projet de cette envergure ne peut s'entreprendre sans l'assurance de pouvoir disposer d'assez de vivres pour l'alimentation des milliers de travailleurs réquisitionnés dans toutes les régions du Sud du pays.

L'administration réalise ainsi que le développement de l'entreprise coloniale et l'exploitation économique sont voués à l'échec si les systèmes locaux de production vivrière ne sont pas mobilisés pour accompagner le mouvement. L'urgence est à l'augmentation de la production des différentes cultures: maïs, bananes, taros, patates douces, arachide etc... afin de pourvoir les travailleurs des nombreux chantiers de construction en vivres frais acquis sur place et, en même temps de développer l'échange des produits vivriers entre « indigènes »⁶². Cette politique cherche donc à articuler la production vivrière autochtone à l'exploitation économique du Cameroun.

L'une des premières mesures est de prendre appui sur les jardins d'essais existants et d'en créer de nouveaux pour favoriser la diffusion de nouvelles cultures et sélectionner les variétés de plantes locales les plus intéressantes du point de vue de leur rendement. Des essais d'acclimatation de plantes européennes sont également effectués et concerne surtout des céréales telles que le seigle, l'avoine et l'orge, qui donnent d'ailleurs des résultats encourageants sur les plateaux Grassfields⁶³. Un service d'agriculture est créé ainsi que plusieurs centres de formation agricole⁶⁴. Ce service a pour mission d'explorer toutes les possibilités qu'offrent les diverses régions du territoire en matière agricole. Le jardin botanique de Victoria, fondé en 1892 pour acclimater les différentes plantes susceptibles d'être produites localement, constitue la pièce maîtresse de toutes les expérimentations entreprises. Il fournit les matériaux nécessaires à la création des stations d'essais. Il fait aussi office de centre de formation pour les moniteurs et les auxiliaires camerounais du service d'agriculture.

Peu à peu la plupart des régions du territoire sont dotées d'une station permettant d'effectuer des essais de culture en vue d'améliorer les productions locales ou nouvellement introduites. Les choix de cultures à développer sont imposés à chaque station par

⁶² L. Fourneau, « l'agriculture au Cameroun », *op.cit.* p. 201.

⁶³ Rapport annuel, 1922, p.98.

⁶⁴ Commandant Marabail, *Études sur les territoires du Cameroun ...*, *op.cit.*, p. 53.

l'administration en fonction des conditions environnementales. Elle souhaite obtenir rapidement des résultats probants pour des plantes susceptibles d'être essaimées, mais aussi, imposer aux populations autochtones de nouvelles techniques culturales jugées plus rationnelles. En 1912, il existe sur le territoire 30 jardins d'essais dirigés pour les plus importants par des fonctionnaires européens du service de l'agriculture.

Dans son rapport de tournée de reconnaissance effectué en novembre 1917, le sous-lieutenant Réallon note ces réalisations allemandes dans plusieurs centres administratifs comme à Dschang où un « très grand jardin potager » se trouve à « l'embranchement des routes de Bana et de Baré par Fong-Donera » Il y « constate en plus des carrés de pomme de terre, de choux, de haricots, etc... beaucoup de plants de fraisiers »⁶⁵. Sur le modèle du jardin botanique de Victoria, ces stations servent également d'écoles pratiques d'agriculture. Cependant, dans le programme du gouvernement, si la nécessité de former des camerounais aux techniques agricoles modernes s'impose, cet enseignement ne s'appuie pas sur les savoirs locaux, ne tient aucunement compte des systèmes cultureux caractérisés par l'association de plantes, et l'importance de certaines plantes dans les régimes alimentaires et les relations sociales. Par ailleurs, l'enseignement dispensé dans les centres de formation exclu les agricultrices, et s'adresse uniquement aux élites coutumières représentées par les chefs, notables ou leurs fils.

En 1910, une première expérience d'enseignement agricole est menée à Victoria, et un arrêté du 20 août 1913, permet de le formaliser en instituant des cours théoriques et pratiques d'agriculture. Cette première année, 97 élèves moniteurs agricoles et contremaîtres sont admis en internat à l'école de Victoria. L'admission est sélective et ne concerne que les élèves ayant obtenu le certificat de fin d'étude d'une école du gouvernement ou des missions, et aptes à parler et écrire l'allemand⁶⁶.

Les Allemands souhaitent développer au plus près des zones de production des denrées alimentaires des centres de formation destinés à vulgariser les techniques de cultures européennes appliquées aux cultures tropicales. Il s'agit clairement de constituer une nouvelle catégorie d'acteurs locaux déconnectés des formes traditionnelles d'organisation et de production agricole considérées comme « non rationnelles ». Le choix se porte sur des

⁶⁵ ANOM, AGEFOM//929, rapport de tournée sous-lieutenant Réallon, Dschang-Foumban-Ngambé-Yoko, 18 novembre 1917

⁶⁶ Lucien Fourneau, « L'agriculture au Cameroun », *op.cit.* p. 203.

« indigènes » « intelligents, capables de mettre en pratique les enseignements reçus et devant rester dans la région, à utiliser les méthodes de culture européennes et à les appliquer aux cultures tropicales »⁶⁷.

L'enseignement est donc avant tout pratique et destinée en priorité aux élites coutumières et les nouvelles élites instruites. L'objectif est de les familiariser avec de nouvelles techniques et outils agricoles, par exemple la charrue, les herses, les semoirs...

La nécessité s'impose d'accompagner, par une disponibilité de produits vivriers, l'expansion coloniale vers l'intérieur du pays, l'ouverture de nombreux postes administratifs, des maisons de commerce et de nouveaux fronts pionniers agricoles avec la création de plantations d'hévéa pour la production du caoutchouc.

Les populations visées par cette « politique agricole indigène » sont donc essentiellement celles de l'intérieur (Béti et Bamiléké en l'occurrence) considérées par les allemands comme de bons agriculteurs et « peu concernées par l'idée de l'indignité et la répugnance du travail »⁶⁸, qui caractérise selon eux les populations de la zone côtière, c'est-à-dire surtout les Bakweri et les Duala. En réalité, ces derniers ont à maintes reprises, manifesté leur hostilité vis-à-vis des méthodes de colonisation allemande, et après la perte de leur monopole commercial au profit des européens, ou les expropriations dont elles ont été victimes en ce qui concerne les Bakweri, ont montré de fortes réticences à se soumettre aux travaux forcés ou même au salariat agricole dans les plantations européennes. L'administration allemande, faute de pouvoir compter sur elles pour les cultures vivrières nécessaires aux besoins de la colonisation, s'est tournée vers les populations de l'intérieur qui venaient de subir les guerres de « pacification ». Elle a imposé à ces dernières, à partir des stations d'essai implantées un peu partout, les types de cultures à effectuer et, pour s'assurer du respect de ces prescriptions, les a contraintes à se fixer aux abords des voies fréquentées et à renoncer à l'établissement de leur habitat dans la forêt et à leur mode de vie itinérant. Ces villages ont été sommés de produire suffisamment de produits vivriers pour ravitailler les postes administratifs, les convois de porteurs et les hommes de passage⁶⁹.

Les instructions données aux chefs de familles ou de villages concernent l'obligation de mettre en culture un certain nombre de plantes vivrières locales (maïs, taros, patates,

⁶⁷ Fourneau, « L'agriculture au Cameroun », *op.cit.*, p. 23.

⁶⁸ Rudin, *Germans in the Cameroons...*, *op.cit.* p. 108 (la traduction est de nous)

⁶⁹ Lucien Fourneau, « L'agriculture au Cameroun », *op.cit.* p. 138.

manioc, ignames, macabos, arachides) ou nouvelles (pomme de terre ou riz). Cette production doit satisfaire aux demandes du gouvernement colonial et des réserves doivent être constituées pour faire face aux périodes de soudure. Cette politique de culture forcée a pour ambition de permettre à l'administration coloniale de mettre en route ses différents programmes de construction en assurant la sécurité de l'alimentation des travailleurs recrutés le plus souvent au loin. Cette politique coercitive est loin de produire les résultats escomptés si l'on en juge par le recours aux stations d'essai qui deviennent progressivement des centres de production spécialisés dans les produits vivriers destinés aux centres administratifs, aux travailleurs et aux postes militaires.

Les contraintes de production imposées aux villages s'adressaient en fait aux femmes, puisque les hommes ne géraient qu'à la marge les cultures vivrières et qu'une partie notable de la population masculine était mobilisée par ailleurs par le pouvoir colonial. Dans la mesure où les moyens de productions (outils, force de travail, temps de travail) dont disposaient les femmes n'avaient pas changé, elles ne pouvaient obtenir une augmentation substantielle de leurs productions. Il était donc difficile aux chefs de famille, malgré les pressions des autorités, de dégager des surplus à la hauteur des attentes de l'entreprise coloniale.

En fait la politique agricole « indigène » mise en œuvre par l'administration allemande au Cameroun n'a pas pour objectif une amélioration de la production locale au profit des colonisés, mais constitue un rouage essentiel de l'entreprise d'exploitation des richesses du Cameroun. Par ailleurs, cette politique de développement de la production agricole locale est conçue sans tenir compte de la fonction essentielle des femmes dans ces activités et l'interdépendance entre les hommes et les femmes.

La sollicitation des élites coutumières comme principaux vecteurs de changement dans les sociétés africaines a été une constante des politiques coloniales menées par les nations européennes. Ces politiques s'appuient très rarement sur une connaissance exacte des sociétés qu'elles visent à transformer. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les politiques agricoles. Nous avons montré que dans les sociétés du Sud-Cameroun, ces élites, du fait précisément de leur rang, et de la division sexuelle du travail, ne s'adonnent pas au travail de la terre, qu'ils délèguent à leurs dépendants et à leurs femmes. Pourtant, aussi bien l'administration coloniale allemande que française sont convaincues que le moyen le plus efficace de faire évoluer les systèmes agraires et d'intégrer les innovations qu'imposent une

économie moderne passe par la formation de ces élites et leur initiation aux « méthodes rationnelles de cultures »⁷⁰.

L'échec de la tentative faite par les Allemands de faire évoluer les systèmes locaux de production et le peu d'impact de la politique agricole « indigène » sur l'évolution de la production autochtone des vivres, illustre cette méconnaissance des sociétés du Sud-Cameroun. Néanmoins, quelques cultures nouvelles introduites sont devenues des aliments de base comme la pomme de terre et le riz.

La pomme de terre a été acclimatée dans les stations d'essai de Buéa, établi en 1889, de Sangmélima et de Dschang (1908), dans le but de ravitailler la population européenne du territoire, en particulier celle de Douala en légumes et fruits européens. La culture de cette plante se diffuse rapidement dans tout le pays bamiléké dans les années d'après-guerre, sous la colonisation française, surtout comme culture vivrière commercialisée. Elle conserve encore aujourd'hui ce statut. Elle a néanmoins été intégrée dans le régime alimentaire des Bamiléké, ruraux et citadins comme l'un des aliments de base.

Les différentes variétés de riz (riz aquatique et riz de montagne), acclimatées dans les stations d'essai de Dschang, de Yabassi et d'Ebolowa, ont eu moins de succès que la pomme de terre. Malgré l'importance de sa consommation, surtout dans les milieux urbains, et les politiques incitatives, sinon contraignantes menées par les administrations coloniales, la culture du riz n'a pas réussi à s'imposer comme la pomme de terre, dans les systèmes de production locaux.

Le développement de la colonisation et l'exploitation des ressources et du potentiel agricole du Cameroun ont trouvé une limite dans l'insuffisance de la main d'œuvre. Les stratégies mises en œuvre par l'administration coloniale allemande, basées sur la contrainte, ne suffisent pas à résoudre le problème, au contraire elles s'avèrent meurtrières et inefficaces⁷¹. Au niveau des sociétés locales, des bouleversements irréversibles se produisent. Ils touchent aussi bien celles qui ont subi des expropriations foncières que celles qui ont dû fournir de la main d'œuvre pour les plantations et les autres chantiers coloniaux. La mobilisation massive des hommes jeunes et leur départ des villages affecte directement l'organisation traditionnelle du travail et contribue à transformer les rapports de production et

⁷⁰ Lucien Fourneau, « L'agriculture au Cameroun », *op.cit.*, p. 130.

⁷¹ Clarence-Smith, "Plantation versus Smallholder Production of Cocoa.." *op. cit.*, p. 212.

les relations de genre dans ces sociétés. Les hommes sont intégrés dans les circuits économiques coloniaux tandis que les femmes se voient renforcées dans leurs rôles traditionnels de production et de reproduction, avec un surcroît de travail à assumer.

Les expropriations ou encore les méthodes de recrutements contraintes ont ébranlé l'unité et la stabilité des institutions sociales et économiques dans le sud-Cameroun. Cette période a été en effet marquée par l'intensification de la mobilité géographique des hommes, d'abord de manière involontaire avec les recrutements forcés, mais petit à petit, ces mobilités se sont inscrites dans des courants migratoires qui vont affecter les régions aux économies les plus dynamiques dans l'entre-deux guerres, en particulier le Mungo.

La nécessité d'une adaptation des systèmes agraires locaux aux évolutions en cours est apparue assez tardivement aux allemands, confrontés à l'épineuse question de l'alimentation des travailleurs et de la disponibilité des produits vivriers. Les tentatives d'adapter les systèmes de production locaux aux nouvelles exigences de la société coloniale, avec le développement des jardins d'essai, les cultures vivrières forcées ou encore la formation agricole des élites coutumières se sont soldées par un échec. Celui-ci peut être attribué à l'absence de connaissances des administrateurs sur le fonctionnement des systèmes de production locaux, intégrés aux structures sociales et culturelles, et surtout au rôle fondamental des femmes dans la production et l'équilibre alimentaires des populations locales.

II.3 : Approche coloniale de l'alimentation et mutation des régimes alimentaires des colonisés

Le régime alimentaire des sociétés que nous étudions comporte encore de nos jours des aliments comme l'igname dont certaines variétés ont été domestiquées sur place⁷². Avant la colonisation européenne, ce régime a déjà largement intégré des aliments venus d'ailleurs en suivant les nombreuses routes commerciales qui sillonnent le continent. A travers le Sahara sur les routes caravanières, d'ouest en est, du nord au sud et des côtes des océans indien et atlantique aux régions les plus éloignées de l'intérieur, ces routes commerciales ont contribué à la diffusion de nombreuses plantes dont certaines, comme le maïs, le manioc ou la patate

⁷² H. Jacques-Félix, "Ignames sauvages et cultivées du Cameroun", *Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, vol. 27, n° 293, 1947, p.119-133 .

douce, ont pris une importance centrale dans les régimes alimentaires des populations africaines en général et camerounaises en particulier. Le commerce de traite à partir du XVIème siècle et la colonisation européenne au XIXème siècle ont constitué, à l'époque contemporaine, les deux temps forts de cette diffusion des plantes nouvelles en Afrique avec des processus différents. Pendant la période de traite, l'introduction des plantes relevait du choix des agriculteurs d'adopter et d'intégrer de nouvelles plantes, démarche qui pouvait s'accompagner de changements dans les pratiques culturelles et dans le calendrier agricole, et au final d'une africanisation de ces plantes. La période coloniale est caractérisée au contraire par une diffusion quelquefois contrainte de plantes nouvelles avec d'abord pour objectif d'accompagner l'installation et la mise en œuvre de la colonisation : nourrir les ouvriers, assurer le ravitaillement des populations européennes des colonies en denrées alimentaires spécifiques etc....

Au Cameroun, dès le début de la colonisation, les systèmes de production locaux subissent le contrecoup des guerres de « pacification », c'est-à-dire les guerres de conquête menées par les Allemands qui s'accompagnent de massacres des populations résistantes ou d'exils forcés vers les plantations de la côte, de la mobilisation des hommes, mais aussi des femmes dans les entreprises coloniales (portage, cultures forcées, travaux publics coloniaux etc...),. La création de postes administratifs favorise une demande croissante en produits vivriers qui contribue également à mettre sous pression les systèmes de production. Par ailleurs, le désordre causé par la Première Guerre mondiale avec des combats meurtriers pour les populations locales entre les troupes allemandes et alliées est un facteur à prendre en compte. Ces éléments ont pesé sur les structures économiques traditionnelles en perturbant l'équilibre entre les travaux masculins et féminins dans les cycles de production. Des adaptations émergent, et prennent quelque fois la forme de substitutions en faveur de plantes moins exigeantes ou de variétés plus productives sans arriver partout à retrouver le niveau de production d'avant l'installation coloniale.

Dans les années qui suivent la fin de la première Guerre Mondiale, la situation alimentaire apparaît ainsi préoccupante dans bien des régions du Cameroun. Sans faire le lien entre ce contexte d'après-guerre et la pénurie alimentaire, qui touche également toutes les colonies d'Afrique équatoriale française, les médecins et agronomes coloniaux posent le problème sous un angle idéologique en focalisant l'attention sur le caractère « monotone et pauvre » de l'alimentation des Africains. La situation alarmante qu'ils décrivent est surtout

circonstancielle et ne reflète en rien ce qu'ont toujours été les pratiques alimentaires de ces populations.

L'objectif est ici de montrer l'ampleur des clichés racistes développés par les colonisateurs qui se proposaient d'apprendre aux africains « à manger »⁷³ et surtout la méconnaissance des pratiques alimentaires africaines et de leur histoire. Sur la base de ces éléments, les pouvoirs coloniaux ont fait de la transformation de l'alimentation des populations un enjeu de l'œuvre de « civilisation » au Cameroun. Ce processus s'est aussi accompagné d'une délégitimation du rôle des femmes dans la production alimentaire, rompant avec la situation antérieure.

II.3.1. Représentations coloniales de l'alimentation des populations africaines

Le régime alimentaire d'un groupe humain se rapporte à l'ensemble des préparations alimentaires qui lui permettent de subsister. Cette définition est incomplète si elle ne tient pas compte de ce que l'alimentation n'est pas réduit à la satisfaction d'un besoin nutritionnel, fut-ce vital, mais comporte un aspect symbolique qui découle de formes d'organisation sociale et religieuses et de systèmes de production et de consommation alimentaires. La manière dont une population s'alimente est liée à son genre de vie, aux ressources de son milieu, entendu comme environnement physique, mais aussi culturel et religieux. Les pratiques alimentaires d'une communauté, sans être figées, sont donc forcément en harmonie avec ces ressources. Autrement dit, ces pratiques alimentaires sont « des phénomènes culturels révélateurs de l'organisation sociale et des rapports qu'une société entretient avec ses membres et le milieu naturel environnant »⁷⁴. Les habitudes alimentaires nous renseignent sur les traits caractéristiques de civilisation d'une communauté à un moment donné de son histoire⁷⁵. En Afrique comme partout ailleurs, les aliments ont une fonction sociale et culturelle. C'est la raison pour laquelle l'alimentation des Africains n'a pas échappé à l'entreprise de « civilisation » menée par l'Europe au XIXème siècle. Comme dans beaucoup d'autres

⁷³ Henri Labouret, "La Géographie alimentaire en Afrique occidentale", *Annales de géographie*, tome 46, n°264, 1937, p. 591-610.

⁷⁴ Abdoulaye Bathily, « Evolution économique et transformations des habitudes alimentaires. Esquisse d'une histoire de la production vivrière dans le bassin du fleuve Sénégal des origines à l'époque contemporaine », dans Igor de Garine (éd.), *Les changements des habitudes et des politiques alimentaires en Afrique : aspects des Sciences Humaines, Naturelles et Sociales*, Paris, Publisud, 1991, p. 55.

⁷⁵ Ibid., p. 55.

domaines, l'intérêt porté à cette question a été empreint de préjugés racistes et de présupposés sur la supériorité de l'homme blanc d'une part, et visait principalement à légitimer le projet colonial d'autre part.

En effet, la manière dont la question de l'alimentation des populations africaines a été posée à partir des années 1920 par les milieux coloniaux en métropole et par les administrations coloniales en général montre d'une part le besoin d'une légitimation de l'action coloniale après une guerre qui a considérablement affaibli l'Europe, et d'autre part l'ignorance ou la volonté des acteurs de la colonisation de ne pas mesurer les effets des bouleversements produits par les guerres coloniales de la fin du siècle, des travaux forcés, des réquisitions des populations pour le portage et de la guerre de 14-18 sur les systèmes de production agricole et la disponibilité des produits alimentaires. La construction des chemins de fer, des routes, des ports, des bâtiments administratifs avait pour corollaire de soustraire aux sociétés locales une force de travail indispensable à la production alimentaire et au maintien de l'équilibre nutritionnel des populations⁷⁶. Mais aux yeux des colonisateurs, la situation alimentaire précaire des populations locales, considérée comme la cause du dépeuplement observé en Afrique équatoriale surtout, était due à leur « imprévoyance et insouciance ». Auguste Chevalier, l'un des plus célèbres agronomes coloniaux, écrit en 1922 que « la sous-alimentation et l'instabilité des populations sont les principales causes de ce dépeuplement »⁷⁷. La préoccupation des acteurs de la colonisation se focalise essentiellement sur l'impact de l'alimentation sur la disponibilité de la main d'œuvre. L'objectif est donc d'en assurer la préservation.

Pour garantir la bonne santé des hommes appelés à travailler et augmenter leur productivité, l'amélioration de leur alimentation devient une priorité absolue⁷⁸. Celle-ci étant jugée insuffisante, irrégulière et mal équilibrée⁷⁹, il faut l'enrichir en y introduisant les éléments azotés c'est-à-dire les protéines, qui manquent à peu près partout selon les autorités,

⁷⁶ La construction du chemin de fer Congo-océan dont les travaux ont démarré au début des années 20, fournit un exemple de l'impact des mobilisations massives des hommes pour les travaux coloniaux sur la production agricole et avec des effets sur la stagnation de la population et son déclin.

⁷⁷ Auguste Chevalier, "La culture du bananier en Afrique tropicale en vue de l'alimentation des Noirs", *Revue de Botanique Appliquée et D'agriculture Coloniale*, n°12, 1922, p. 414.

⁷⁸ Hélène d'Almeida-Topor « Travail et alimentation : la ration des salariés en Afrique occidentale française dans la première moitié du XXème siècle » dans H. D'Almeida-Topor, M. Lakroum et G. Spittler (ed) Monique Lakroum, G. Spittler, Hélène D'Almeida-Topor (eds), *Le travail en Afrique noire : Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003, p. 201-213

⁷⁹ Labouret, « La Géographie alimentaire en Afrique Occidentale... », *op. cit.*, p. 610.

ensuite, encourager et au besoin ordonner l'extension des cultures vivrières et l'adoption de plantes nouvelles, jugées plus intéressantes du point de vue nutritionnel.

En Afrique comme dans d'autres contextes sociaux, l'alimentation ne peut être déconnectée des systèmes de représentations et de pratiques sociales et culturelles des groupes ethniques. Comme toute pratique sociale, elle n'est pas figée et évolue en fonction des contingences. La France en a fait un enjeu de sa politique coloniale en définissant, comme dans le domaine de l'éducation, de l'hygiène, de la production agricole et beaucoup d'autres, ce qui était désormais bon pour les africains et devait constituer la nouvelle norme, plus en phase avec « la civilisation ». Cette volonté de transposer, sur fond de domination coloniale, les normes de la consommation alimentaire européenne dans les sociétés d'Afrique crée de fait une confrontation entre deux cultures de l'alimentation.

Il y a, dans les sociétés africaines comme ailleurs un effet genre dans les pratiques alimentaires, c'est-à-dire une différence de consommation en fonction du sexe. Les interdits alimentaires sont à ce titre liés au contrôle social exercé sur les femmes, en rapport avec leur fonction reproductive. Les femmes enceintes sont particulièrement concernées. Elles ne doivent pas consommer des abats, la moelle des os, et boire le vin de palme⁸⁰. Les interdits alimentaires traduisent une certaine représentation des corps de la femme, que la société cherche à prémunir contre tout danger pouvant affecter sa fonction première qui est celle de la procréation. Il s'agit donc avant tout de préserver les capacités reproductives des jeunes filles et des femmes en âge de procréer d'une part, de protéger l'enfant à naître d'autre part. Ces interdits sont levés pour la plupart lorsque la femme arrive à la ménopause. En pays bamiléké et Bété, les interdits alimentaires imposés aux femmes concernent surtout la viande, et en particulier certains gibiers. C'est l'un des constats que fait l'explorateur allemand Zenker en 1895, alors qu'il séjourne chez les Ewondo:

Il existe aussi plusieurs plats de viande, d'un côté ceux que les hommes mangent, mais aussi ceux des femmes. Pour ces dernières, sont honnies aussi bien les viandes de mouton et de chèvre que certaines espèces de gibier⁸¹.

L'interdiction de la viande de mouton et de chèvre concerne les bêtes tuées à l'occasion des funérailles⁸². Idelette Dugast indique aussi des interdits alimentaires touchant

⁸⁰ R. Masseyeff, A. Cambon, *Enquêtes sur l'alimentation au Cameroun. I. Evodula*, Paris, IRCAM/ORSTOM, 1955, p. 37.

⁸¹ Laburthe-Tolra, *Yaoundé d'après Zenker (1895)*, op.cit., p. 73.

⁸² R. Masseyeff, A. Cambon, *Enquêtes sur l'alimentation au Cameroun. I. Evodula*, op. cit., p. 37.

les femmes en ce qui concerne la consommation des viandes d'oiseaux, d'escargot et de léopard⁸³. Certains animaux comme l'antilope sont interdits aux femmes parce que la consommation de leur viande « a la réputation de provoquer des troubles menstruels et des hémorragies au moment de l'accouchement »⁸⁴. La viande de serpents est interdite aux femmes, mais aussi aux jeunes garçons. Sa viande serait responsable de certaines maladies de la peau.

Les normes alimentaires évoluent et s'inscrivent dans des dynamiques sociales propres à chaque société. Elles se construisent et se déconstruisent à partir des interactions entre les croyances, les expériences quotidiennes, les savoirs empiriques et l'environnement dans lequel la société évolue. Les normes alimentaires ne sont donc pas figées. L'histoire de l'appropriation de certaines plantes vivrières américaines comme le maïs ou le manioc par les sociétés africaines illustre ce dynamisme des pratiques culturelles et alimentaires. Le système colonial a cherché à imposer sur le plan alimentaire comme sur d'autres aspects de la vie quotidienne des colonisé-e-s, des normes nouvelles qui vont de pair avec la déconsidération de leur régime alimentaire, présenté comme déficient et inadapté à leurs besoins. Un médecin colonial en poste au Congo Belge, écrit en 1933 qu'il faut apprendre à l'Africain à « s'alimenter, mettre à sa disposition une ration minutieusement calculée au point de vue quantité et variété dans la composition »⁸⁵.

Dans le contexte des années 1920, où cette question s'est imposée dans les débats coloniaux, il faut rappeler que les sociétés africaines ont été intégrées de force dans la première guerre mondiale, après avoir subi des années de traite et des guerres de conquête jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Elles ont été affectées durablement par ces quatre années de conflit. Pour cette raison, il est intéressant de revenir dans un premier temps, sur la situation sociale et économique des sociétés du sud-Cameroun, avant d'analyser les représentations coloniales de l'alimentation et les politiques mises en place dans les années d'après-guerre.

⁸³ Dugast, Monographie de la tribu des Ndiki (Banen du Cameroun), T. 2 : Vie familiale et sociale, *op.cit.*, p. 24

⁸⁴ R. Masseyeff, A. Cambon, *Enquêtes sur l'alimentation au Cameroun. I. Evodula, op.cit.*, p.36.

⁸⁵ E De Wildeman, *Documents pour l'étude de l'alimentation végétale des indigènes du Congo Belge*, Mémoire de l'Institut royal colonial Belge, 1934, p. 13.

II.3.1.1. Colonisation européenne et désarticulation des sociétés locales : effets sur les systèmes de production alimentaire

Les études menées dans plusieurs contextes africains montrent que la situation alimentaire préoccupante observée à certains endroits, dans les premières années de la colonisation, loin d'être le reflet de l'incapacité de ces populations à anticiper sur leurs besoins alimentaires et à les satisfaire convenablement, est à relier aux bouleversements engendrés par le commerce atlantique, les conquêtes coloniales et l'exportation en Afrique des conflits européens. En effet, pendant plusieurs siècles, l'Afrique a subi une ponction importante de sa population la plus dynamique. Des millions d'hommes et de femmes ont été capturés et vendus. Ce commerce a créé un contexte d'insécurité permanente dans les sociétés africaines. Dans les pays du fleuve Sénégal par exemple, Abdoulaye Bathily explique que cette période a été marquée par des crises alimentaires chroniques avec un déclin important de la production vivrière en qualité et en quantité et une réorientation de la production vers le ravitaillement des navires négriers pour l'alimentation des personnes capturées pendant leur transfert vers l'Amérique⁸⁶. Comme nous l'avons montré dans l'étude des systèmes de culture dans le sud du Cameroun à la veille de la colonisation, les sociétés du sud-Cameroun présentaient un tableau moins sombre du point de vue alimentaire au moment où les premiers européens entreprennent l'exploration de l'intérieur du pays, quelques décennies après l'abolition de la traite négrière. Même si ses effets se font encore sentir, ces sociétés ont retrouvé une certaine stabilité qui leur a permis d'atteindre leur autosuffisance alimentaire.

Cette stabilité a été de nouveau remise en cause au moment des conquêtes coloniales et de la Première Guerre Mondiale. Dans les premières années de la colonisation, le transport des produits coloniaux vers les ports pour l'exportation est exclusivement assuré par le portage, en l'absence de voies automobiles et de cours d'eau navigables. Cette activité mobilise de milliers d'hommes et de femmes, autant de bras qui vont cruellement manquer à la production agricole et entraîner rapidement une rupture dans l'approvisionnement des populations en denrées alimentaires en qualité et quantité suffisantes. Pour avoir un ordre d'idée de cette mobilisation, E. Mveng estime à environ 80000 le nombre de porteurs⁸⁷ sur une population évaluée à 2 millions d'habitants, sur les pistes reliant le poste administratif de Yaoundé, à la côte à Kribi, soit environ 280 km, en 1913. Ces hommes et ces femmes

⁸⁶ Bathily, « Évolution économique et transformations des habitudes alimentaires... », op.cit., p. 59.

⁸⁷ Mveng, *Histoire du Cameroun*, op.cit., p. 92.

transportent les produits de traite dans les deux sens, ils sont décrits comme sous alimentés et surexploités. Il faut ajouter à cela la contrainte de l'impôt, qui touche au Cameroun les hommes et les femmes. Pour le payer, Certains parcourent la forêt pour exploiter les plantations naturelles de caoutchouc ou de palmier à huile. Ces produits sont particulièrement demandés sur le marché européen. D'autres se mettent au service, de manière volontaire ou contrainte, de l'administration coloniale ou des entreprises européennes du commerce, de l'agriculture. Le portage, le travail dans les plantations européennes ou les cultures forcées contribuent en quelques décennies à fragiliser les cadres coutumiers des sociétés du sud-Cameroun. L'impôt institué partout s'avère être, pour la colonisation, un formidable instrument de coercition.

La Première Guerre Mondiale survient à un moment où les structures coloniales sont en phase de consolidation dans la plupart des colonies d'Afrique subsaharienne. Les guerres de « pacification » sont pratiquement achevées même si dans quelques contrées, comme au Sud-Cameroun, les résistances aux recrutements forcés succèdent aux guerres anticoloniales⁸⁸. A peine les derniers foyers de résistance éteints, les populations doivent faire face à un conflit qui les dépasse. Les forces alliées des colonies (Congo français et Nigéria) lancent une offensive contre les Allemands. Au Cameroun certaines populations les accueillent avec soulagement et participent à la défaite allemande, dont l'expérience coloniale est, si l'on en juge par le ressenti des camerounais, marquée par la violence, la peur, la famine et la souffrance⁸⁹. L'effort de guerre est d'ailleurs exigé aux colonisés dans toutes les possessions africaines. Dans les colonies françaises, il prend la forme d'une contribution économique qui touche aussi bien les hommes que les femmes. Sur le plan militaire, le recrutement des hommes adultes est organisé pour faire face à la baisse des effectifs sur les fronts de guerre en Europe. Environ 181512 hommes adultes et aptes au service militaire ont été ainsi mobilisés en AEF et AOF pendant la durée de la Grande Guerre⁹⁰ pour renforcer les effectifs militaires métropolitains.

Les mobilisations des hommes décidées par la métropole ont d'ailleurs été à l'origine de soulèvements de population entre novembre 1915 et Août 1916 en AOF (dans les cercles

⁸⁸ Frederick Quinn, "An African Reaction to World War I: The Béti of Cameroon", *Cahiers d'Etudes Africaines*, vol.13, n°52, 1973, p. 722-731.

⁸⁹ Stefanie Michels, « The Germans were brutal and wild » dans Albert-Pascal Temgoua, Stefanie Michels, (éds.), *La Politique de la mémoire coloniale en Allemagne et au Cameroun*, Munster, Lit Verlag, 2005, p.50.

⁹⁰ Marc Michel, "La genèse du recrutement de 1918 en Afrique noire française", *Revue Française D'histoire D'outre-Mer*, vol. 58, n°213, p.433-450.

du Haut Sénégal-Niger). La répression de ces mouvements a causé l'exode des populations vers les colonies voisines, et désorganisé les structures économiques locales. Comme en Europe, les paysans constituaient une part importante des appelés. Leur départ laisse aux femmes l'ensemble des travaux agricoles. Même les colons se plaignent de l'impact sur la disponibilité de la main d'œuvre pour les plantations et les entreprises locales⁹¹. Les Allemands font autant au Cameroun en procédant à une levée autoritaire de troupes pour la défense de la colonie devant l'offensive des alliés. La campagne militaire dure 18 mois de la prise de Douala par les troupes anglaises le 27 septembre 1914 à l'anéantissement des dernières résistances allemandes à Mora, le 19 février 1916. Elle mobilise côté allemand 6000 hommes de troupe et 14000 civils qui seront internés à Rio Mouni, dans la colonie espagnole de Guinée équatoriale après la victoire des alliés⁹².

A la fin de la guerre, nombre de villages et plantations sont dévastés, on observe une désorganisation des services administratifs, notamment les services de santé et des systèmes de production agricole. L'insécurité créée par la présence des troupes militaires et le contexte de guerre, entraîne des pénuries alimentaires dues aux réquisitions de vivres pour les soldats et à l'abandon des cultures. Le rapport Roubaud cite à ce propos le docteur Jamot qui écrit en 1918 :

Une compagnie de tirailleurs passait dans la région pour aller participer aux opérations de guerre au Cameroun. Elle eut besoin de vivres, et comme il fallait aller vite, on réquisitionna, dans ces villages en pleine prospérité, la presque totalité des vivres qu'ils possédaient, y compris leurs vivres de réserves, et on oublia de les remplacer. Les conséquences de cette négligence ne se firent pas attendre et la famine ne tarda pas à sévir dans tous ces groupements⁹³.

La dégradation de la situation sanitaire des populations, renforcée par l'état de guerre, est aussi en partie aggravée par l'introduction de nouvelles maladies répandues à la faveur des déplacements des troupes et des populations. Parmi ces maladies, on peut citer la variole, la rougeole, la tuberculose et la syphilis qui font des ravages au sein de la population. A cela s'ajoute la maladie du sommeil, qui devient dans les années 1920 et 1930 un fléau

⁹¹ Marc Michel, « La genèse de recrutement... », p. 440.

⁹² Victor T. Le Vine, *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, 1984, p.59.

⁹³ Eugène Jamot, « État sanitaire et dépopulation au Congo », *Bulletin de la société de pathologie exotique*, t.XIII, 1920, cité par M. Roubaud, *Rapport sur la question de l'alimentation dans les possessions française*, Paris, Académie des sciences coloniales, 1925.

pratiquement incontrôlable, et s'étend « par l'ouverture de l'intérieur au trafic, à partir de foyers restreints vers des régions jusqu'alors indemnes »⁹⁴.

Le continent africain dans sa globalité a donc connu une longue période de perturbations qui ont eu des effets sur l'organisation des sociétés, leur stabilité et donc forcément leur production agricole et au final l'équilibre alimentaire des populations.

L'administration française, dès les premières années de son installation au Cameroun, a eu pour tâches prioritaires la gestion de la pénurie alimentaire et surtout la stabilisation des populations qu'elle s'est employée à rassurer à travers une campagne qui entendait rompre avec les méthodes allemandes. La France reprochait aux allemands d'avoir négligé le développement des cultures vivrières et mobilisé « sans mesure » la main d'œuvre disponible pour les plantations européennes. « Peu à peu, la récolte des produits alimentaires devint insuffisante, et des mesures furent nécessaires pour ramener la population aux cultures vivrières »⁹⁵. Ces mesures sont effectivement explicitées dans le décret du 31 décembre 1920, signé par le Commissaire de la République française au Cameroun, qui rendait obligatoire les cultures vivrières:

les cultures vivrières et l'élevage sont obligatoires au Cameroun. On entend par cultures vivrières les bananes, le maïs, le manioc, le macabo, l'igname, le riz, la patate, et d'une façon générale tous les produits rentrant dans l'alimentation indigène... Les collectivités indigènes, les propriétaires et détenteurs de biens privés, les chefs d'entreprise publiques et privées, sont tenus de justifier à toute réquisition, de la mise en culture vivrière d'une superficie jugée suffisante, ou de la possession d'un troupeau ou d'une quantité de volaille jugée suffisante pour alimenter largement tous les membres des collectivités indigènes...⁹⁶

Notons que parmi les produits cités par le décret, le riz est inconnu dans beaucoup de sociétés du Cameroun, particulièrement celles du Sud. Sa culture a été cependant recommandée par des agronomes coloniaux, qui estimaient qu'il était, d'un point de vue nutritionnel, beaucoup plus intéressant que le manioc par exemple. Entre 1923 et 1924, l'importation du riz est passée de 870.758 kgs à 1.412.927 kgs⁹⁷.

La publication de ce texte est révélatrice du contexte difficile dans lequel se trouve le

⁹⁴ Robert Debussmann, "Médicalisation et pluralisme au Cameroun allemand : autorité médicale et stratégies profanes", *Outre-Mers*, vol. 90, n°338, 2003, p.225-246.

⁹⁵ Agence économique des colonies, *Guide de la colonisation du Cameroun*, p. 87.

⁹⁶ Journal Officiel des territoires occupés de l'ancien Cameroun (JOTOAC), arrêté rendant obligatoire les cultures vivrières et l'élevage au Cameroun, 31 décembre 1920.

⁹⁷ Rapport annuel du gouvernement français à la Société des Nations, 1924, p. 105

Cameroun, aussi bien sur le plan social qu'économique, au lendemain de la Première Guerre. Le passage de la domination allemande à celle de la France ne s'est pas faite sans heurts. Dans l'Ouest du Cameroun, où les populations ont une tradition ancienne du commerce, la monnaie allemande a depuis longtemps remplacé les anciennes monnaies et la substitution du franc au mark entraîne quelques résistances dont l'une des conséquences est la désertion des marchés vivriers du pays bamiléké par des commerçants qui protestent contre « les mesures prises pour imposer la monnaie française »⁹⁸.

Il faut cependant nuancer ce tableau. La situation est loin d'être alarmante dans toutes les régions du Cameroun. Le Docteur Gustave Martin, en mission au Cameroun en 1921, note une abondance de ressources alimentaires dans plusieurs circonscriptions du Cameroun français : Sangmélima, Ebolowa, ou Bana en pays bamiléké⁹⁹. Il faut garder à l'esprit que ces préoccupations sur la disponibilité des cultures vivrières, comme à l'époque allemande, sont aussi dictées par la peur de ruptures d'approvisionnement des postes administratifs où sont concentrées les populations européennes et surtout des travailleurs réquisitionnés et les troupes coloniales¹⁰⁰. Le système de l'indigénat permet à l'administration d'imposer aux populations locales des types de cultures à entreprendre, et la fréquence des approvisionnements dans les postes administratifs (surtout Yaoundé) et sur les chantiers publics, en particulier dans le sud forestier. En fait un système de réquisition de vivres, mis en œuvre avec la contribution des chefs coutumiers, s'est maintenu jusqu'en 1946.

Ces préoccupations sur l'alimentation dans les colonies d'Afrique font l'objet, en France, de débats à l'académie des sciences coloniales, à l'académie de médecine et dans d'autres institutions coloniales et est posé comme une urgence absolue.

II.3.1.2. Lutter contre « l'insouciance et l'imprévoyance des Africains » : des sociétés africaines pensées comme incapables d'assurer leurs besoins alimentaires

Dans les années 20 et 30, la question de l'alimentation des colonisés devient pour les puissances coloniales un des enjeux de leur mission de civilisation. La grande Bretagne, la

⁹⁸ APO, Rapport circonscription de Dschang, 3 ème trimestre 1926, non classé

⁹⁹ Gustave Martin, *L'existence au Cameroun : études sociales, études médicales, études d'hygiène et de prophylaxie*, Paris, Emile Larose, 1921, p. 60-61.

¹⁰⁰ Guyer, « Food Economy... », *op.cit.*, p. 580.

Belgique, l'Italie, et la France prennent des directives à la suite des alertes données par des médecins coloniaux sur la situation nutritionnelle des africains. Ces directives cherchent à contrôler et à transformer les pratiques alimentaires jugées néfastes à la santé et responsables du dépeuplement du continent¹⁰¹. Il s'agit d'intervenir non seulement sur les modèles alimentaires, mais aussi sur les types d'aliments en imposant de nouvelles plantes dans les systèmes de cultures ou en important des denrées dont la production est localement impossible ou difficile.

Dans les colonies françaises, le débat est ouvert à l'académie des sciences coloniales à la suite d'un Rapport sur la question de « l'insuffisance alimentaire des indigènes dans les Possessions françaises » présenté sur la proposition du docteur Calmette, par le professeur Roubaud, rapporteur de la Commission technique de l'Académie des sciences coloniales en 1925. Les conclusions de ce rapport ont orienté de manière décisive l'angle d'approche de la question de l'alimentation des Africains adopté par les administrations locales et ont influencé directement les choix politiques opérés par le ministère des colonies. Ce rapport reste vague sur les méthodes d'investigation utilisées par les auteurs pour recueillir les données ayant servi de base à ces analyses, se contentant d'indiquer :

De l'enquête faite par les soins de l'Académie des sciences coloniales, il résulte en effet que nos populations indigènes ne trouvent que rarement, dans les ressources vivrières auxquelles elles font appel, les conditions d'une ration normale d'entretien¹⁰².

Les arguments développés dans ce rapport reposent sur l'idée d'une inadaptation des productions alimentaires des africains à leurs besoins nutritionnels. A la lumière de notre analyse des systèmes de production des Bédi et Bamiléké (chap. I.) avant l'emprise coloniale, il est évident que cette dévalorisation des régimes alimentaires locaux est une remise en cause des systèmes de production dans lesquelles les femmes décident, comme nous l'avons vu, des types de plantes alimentaires à cultiver et d'une manière générale de la satisfaction des besoins alimentaires de leurs familles.

L'Afrique équatoriale est particulièrement pointée par les membres de cette commission et déclarée en danger en raison de la « sous-alimentation générale » des

¹⁰¹ R. Devisch, F. De Boeck, D. Jonckers (dir.), *Alimentations, traditions et développements en Afrique intertropicale*, Paris, L'Harmattan, 1995, p.18-19.

¹⁰² ANOM, AGEFOM // 940/3047/ « Rapport sur la question de l'insuffisance alimentaire des indigènes dans les Possessions françaises », présenté à l'académie des sciences coloniales par M. Roubaud, Rapporteur de la commission technique de l'Académie, p. 1.

populations, facteur d'aggravation des maladies endémiques, en particulier la maladie du sommeil. Pour ces auteurs, « l'insouciance et l'imprévoyance » des Africains, leur incapacité à assurer leurs besoins alimentaires sont responsables de cet état de fait. Les principaux problèmes observés par les médecins coloniaux et les administrateurs, au rang desquels « la mortalité infantile, la dépopulation, la misère physiologique, le nomadisme et l'absence de propriété individuelle ou familiale » sont intimement liés, d'après eux, à la sous-alimentation. Cette situation est en plus aggravée par une déficience générale en viande et produits de pêche.

Les auteurs en arrivent à la conclusion que ces insuffisances sont à l'origine de la persistance de pratiques anthropophagiques chez certaines populations africaines. Afin de remédier à cette situation, quelques propositions sont faites à l'intention des autorités locales, encouragées à prendre des mesures urgentes favorisant l'augmentation de la consommation de viande et de poisson. Par exemple une structuration d'une industrie de la pêche et l'appropriation par les pêcheurs de techniques appropriées de conservation et la création de circuits de commercialisation pour faciliter la diffusion de poissons séchés, fumés ou salés dans les zones les plus reculées. L'élevage domestique devait également être encouragé dans des régions propices à cette activité.

Le rapport Calmette et Roubaud préconise de rendre obligatoire les cultures vivrières « dans les colonies d'Afrique équatoriale et occidentale où l'insouciance des indigènes les met constamment à la merci d'une crise fortuite de production ». Ils proposent la diffusion de cultures riches en azote, en particulier l'arachide et le soja, et une distribution gratuite de semences.

Pour assurer son efficacité, cette politique s'accompagne de mesures ciblées telles que la multiplication des jardins d'essai, la formation des moniteurs de cultures vivrières, l'obligation de créer des champs de cultures vivrières dans les corps des troupes coloniales afin d'inculquer le goût et la pratique des cultures aux « indigènes » de passage dans les formations militaires. Dans l'espoir que ceux-ci les reproduisent dans leurs communautés et facilitent leur vulgarisation. Les rapporteurs vont encore plus loin en suggérant la formation des moniteurs de cuisine chargés de contrôler dans les villages la consommation effective des différents aliments prescrits (viande, poisson, légumes auxquels les africains ne sont pas habitués) et la mise en pratique des nouveaux procédés de préparation de ces aliments. Ces préconisations constituent pour les femmes une double dévalorisation : en tant

qu'agricultrices et en tant que cuisinières. Elles interrogent aussi sur les logiques coloniales. D'un côté les filles sont destinées à devenir des épouses et mères au foyer exemplaires et sont donc, lorsque des écoles existent, orientées en priorité vers la formation ménagère, et de l'autre, la mise en œuvre de la politique alimentaire ne fait aucune référence à leur capacité, en tant que responsables de l'alimentation de leurs familles, à faire évoluer les régimes alimentaires.

Les rapporteurs de la commission Calmette proposent aussi la création dans chaque colonie d'un service technique de l'alimentation indigène pour traiter de toutes les questions relatives au développement des cultures et de l'élevage, à la surveillance et à l'amélioration de l'alimentation. Les gouverneurs sont invités à prendre des mesures afin d'exempter les populations des zones particulièrement touchées par la maladie du sommeil de tout recrutement, impôts et prestations pendant quelques années où les seules contraintes seraient pour elles de construire des habitations confortables, d'organiser des cultures rationnelles et de s'alimenter à leur faim, grâce à des distributions régulières de graines, de semences, de poisson ou de viande séchés ou fumés. Enfin, le rapport pointe la nécessité d'introduire dans les programmes scolaires les notions indispensables d'hygiène et d'alimentation et de créer des écoles de cuisine « indigène »¹⁰³.

Au Conseil supérieur des colonies, M. Gruvel, Professeur au muséum d'histoire naturelle de Paris, insiste également sur le fait que l'alimentation des colonisés est l'un des problèmes qui présente pour « l'avenir général des colonies une importance capitale »¹⁰⁴, car ces populations sont sous-alimentées et il y a urgence à agir notamment en améliorant la qualité de l'alimentation des mères et des enfants :

Il est bien de créer des maternités, des gouttes de lait, des visites de femmes en couche, mais il serait encore mieux, à notre avis, de nourrir convenablement les parents, les mères surtout, pour qu'elles mettent au monde de beaux enfants et qu'elles ne soient pas obligées, faute de lait, de les alimenter avec ce qu'elles ont à leur disposition : riz, couscous, pâte de banane etc...quand ce n'est pas pis encore. Les enfants seraient ainsi plus capables de résister aux maladies endémiques et épidémiques, si nombreuses en pays noir et si meurtrières pour de petits êtres débilités par une nourriture mal appropriée¹⁰⁵.

¹⁰³ ANOM, AGEFOM//940/3047, Rapport sur la question de l'insuffisance alimentaire des indigènes dans les possessions françaises.

¹⁰⁴ ANOM, AGEFOM//940/3047 rapport sur les productions marines et fluviales de nos colonies, présenté par M. Gruvel au Conseil supérieur des colonies, 11 juin 1928

¹⁰⁵ Ibid.

Les conclusions de ces diverses institutions scientifiques, qui ont autorité sur les questions relatives aux colonies, sont accueillies sans réserve dans les instances de décisions politiques aussi bien en Métropole que dans les colonies. Pourtant Ces conclusions ne s'appuient sur aucune étude nutritionnelle de l'alimentation réalisée dans les colonies. Elles reposent essentiellement sur « un étalage sommaire des différentes maladies de carence alimentaire qui y ont été constatées par les services de santé »¹⁰⁶ et sur des données plus que contestables issues des observations empiriques des administrateurs coloniaux sur les surfaces affectées aux cultures vivrières et une évaluation approximative de la production alimentaire. Le domaine de l'alimentation n'est d'ailleurs pas le seul à souffrir de ces analyses fondées sur des données sommaires. Pendant les décennies d'après-guerre (1920-1930), les travaux scientifiques sur l'Afrique subsaharienne, quel que soit le domaine d'investigation, s'appuient souvent sur des sources militaires, d'explorateurs ou d'administrateurs dont les méthodes de recueil et d'analyse sont très souvent éloignées des normes scientifiques admises¹⁰⁷.

Malgré ces approximations, Monsieur Daladier, Ministre de la France d'outre-Mer, dans une note datée du 30 décembre 1924, relative aux mesures à appliquer dans la défense contre les « principales causes de dépeuplement et de déchéance des races indigènes »¹⁰⁸ reprend les propositions de l'Académie des sciences en soulignant la nécessité d'établir dans toutes les colonies françaises une « véritable politique de l'alimentation indigène » et la mise en œuvre des mesures de contrainte pour le développement des cultures vivrières. Les administrations coloniales locales sont encouragées à prendre des dispositions pour ouvrir des jardins modèles dans tous les postes administratifs, former des moniteurs, procéder à la distribution de semences, développer la pêche et des techniques de conservation pour alimenter les régions éloignées des côtes, multiplier les fermes d'essais pour la sélection des espèces animales pouvant s'acclimater.

Afin d'améliorer les conditions d'hygiène, les médecins et sages-femmes sont incités à multiplier les tournées afin de procéder à des démonstrations pratiques et de donner « aux

¹⁰⁶ Vincent Bonnacase, "Avoir faim en Afrique Occidentale Française : investigations et représentations coloniales (1920-1960)", *Revue D'histoire Des Sciences Humaines*, vol. 2, n°21, 2009, p.151-174.

¹⁰⁷ Marie-Albane De Suremain, "Métamorphoses d'un continent. L'Afrique des Annales de Géographie, de 1919 au début des années 1960", *Cahiers d'études Africaines*, vol. 39, n°153, 1999, p.145-168.

¹⁰⁸ ANOM, AGEFOM//940/3047, Ministère des colonies, Notion annexe sur les mesures d'ordre général à appliquer dans la défense contre les principales causes de dépeuplement et de déchéance des races indigènes, 30 décembre 1924

autorités indigènes tous les conseils utiles pour qu'ils puissent guider leurs administrés »¹⁰⁹. Dans les régions où de l'avis du service de santé, la « déchéance et la misère physiologique » sont « particulièrement graves », une politique de repos est préconisée en faveur des populations concernées pendant tout le temps estimé nécessaire. Par conséquent celles-ci doivent être exemptées de tous les impôts, de prestations, de recrutements. En contrepartie, elles ont l'obligation de construire des « cases hygiéniques et confortables », de faire des cultures vivrières et de se procurer par la pêche la chasse et l'élevage le complément en produits carnés jugés nécessaires à leur entretien. Ainsi « régénérées par l'alimentation, le repos et le bien-être, débarrassées de la maladie du sommeil, ces populations devenues vigoureuses et résistantes, pourront se développer dans des conditions satisfaisantes et contribuer enfin à la mise en valeur de la colonie »¹¹⁰.

Le 4 avril 1925, le Ministre des colonies, en précisant de nouveau les éléments de l'enjeu à savoir « l'amélioration de la race » en vue de la mise en valeur des colonies françaises, donne des instructions relatives « à l'étude de la ration alimentaire des populations indigènes » aux gouverneurs et les exhorte à favoriser le développement chez ces derniers de ressources indispensables à une alimentation correcte. Leur joignant le rapport présenté par les Professeurs Calmette et Roubaud sur la question de l'insuffisance alimentaire des africains, dont ils doivent s'inspirer pour prendre les mesures indispensables, le ministre insiste sur la priorité à accorder aux cultures vivrières, à la pêche et à l'élevage, principales activités susceptibles de fournir l'ensemble des éléments de l'alimentation quotidienne des populations¹¹¹.

Cette préoccupation ne se limite pas à la quantité de cultures à produire. Les autorités administratives s'intéressent également à la valeur nutritionnelle des menus africains. La composition de ceux-ci présente à leurs yeux de nombreuses carences, d'où la nécessité d'y introduire des produits jugés plus adaptés aux besoins. Cela implique de faire évoluer les habitudes alimentaires, ce qui, comme tout changement social, ne peut s'obtenir que progressivement. L'administration coloniale est appelée à employer tous les moyens dont elle dispose pour hâter ce changement. Souvent les seuls en contact avec les institutions

¹⁰⁹ ANOM, AGEFOM//940/3047, Ministère des colonies, Notion annexe sur les mesures d'ordre général à appliquer dans la défense contre les principales causes de dépeuplement et de déchéance des races indigènes, 30 décembre 1924

¹¹⁰ Ibid.

¹¹¹ ANOM, AGEFOM//940/3047, Ministère des colonies, instruction relative à l'étude hygiénique de la ration alimentaire des populations indigènes, 4 avril 1925

coloniales, les hommes sont appelés à devenir les instruments de ce changement dans « leurs foyers », comme le suggère le Rapport Calmette

Le passage des indigènes dans les formations militaires peut être aussi directement mis à profit pour provoquer chez eux l'accoutumance à une alimentation en poisson, lorsqu'elle n'est pas usuelle ; à susciter par suite, quand ces indigènes seront rendus à leurs foyers, le besoin de cette alimentation¹¹².

L'importation des conserves de viande séchées ou fumées sont aussi encouragées. Parallèlement, une étude plus approfondie des rations est demandée par le Ministre aux laboratoires d'hygiène ou de chimie de chaque colonie avec des propositions concrètes des moyens à mettre en œuvre pour combler les carences, « soit en faisant varier la composition, soit en y ajoutant des facteurs complémentaires appropriés ». Les renseignements fournis par les laboratoires devront aider l'administration à prendre des mesures pour guider les populations indigènes dans l'intégration de ces nouveaux aliments dans leurs systèmes de culture, faire évoluer ceux-ci selon les nouveaux besoins alimentaires et faciliter l'importation des produits utiles tels que le poisson ou la viande, séchés ou en conserve.

Ils permettront aussi d'étudier le moyen d'introduire peu à peu dans l'alimentation courante les éléments reconnus déficients. Dans une note datée du 25 juillet 1933, le ministère des colonies revient à la charge et présente cet enjeu de l'alimentation des Africains comme un devoir impérieux de la France de « poursuivre, dans toute la mesure du possible, la protection des indigènes contre le fléau de la faim qui, même lorsqu'il ne creuse pas de vides parmi eux, réduit la force de résistance de l'indigène à la maladie ainsi que sa capacité de travail et contribue au premier chef à la dégénérescence de la race »¹¹³.

Ces recommandations montrent d'une part la vigueur du préjugé colonial sur la paresse de l'homme noir, qui ne peut assurer ses besoins alimentaires, et n'a aucune prise sur la nature qui le domine et pour lequel il dépend pour sa survie. L'approche paternaliste des sociétés africaines domine dans ces travaux des scientifiques coloniaux, convaincus de leur contribution à l'impérieuse nécessité de « sauver la race » noire. Ces préjugés sont renforcés par une méconnaissance de ces sociétés, de leur organisation sociale et de la responsabilité des femmes dans la production alimentaire.

¹¹² ANOM, AGEFOM//940/3047, Rapport sur la question de l'insuffisance alimentaire des indigènes dans les possessions françaises, p. 10

¹¹³ Elodie Depuidt, *L'alimentation des indigènes en Côte D'ivoire, 1930-1958 ou les vicissitudes d'une politique alimentaire aux colonies*, Mémoire de Maîtrise, Université de Provence, 1994, p. 43.

Il est certain que dans certaines régions bien circonscrites d'Afrique équatoriale sévissait la maladie du sommeil, et qu'elle pouvait constituer une réelle menace sur le peuplement. Cependant, la généralisation de ces problématiques à l'ensemble de l'Afrique équatoriale ne se justifiait pas. Au Cameroun en particulier, dans la plupart des sociétés, le travail de la terre, l'élevage, la chasse et la pêche fournissent aux populations l'ensemble des aliments nécessaires et la situation critique observée à certains endroits dans les années 1920, comme on l'a vu, trouve son explication dans les désordres engendrés par les événements de la fin du XIX^{ème} siècle et de la première décennie du XX^{ème} siècle. La chasse, la pêche et l'élevage font partie des activités qui occupent principalement les hommes. Ces activités fournissent la viande (d'élevage ou de chasse), le poisson. A ces aliments s'ajoutent divers insectes et termites qui enrichissent les régimes alimentaires de produits azotés.

La politique alimentaire coloniale soulève du point de vue des relations de genre, la question de l'existence des femmes en tant que sujets et actrices des sociétés africaines dans l'imaginaire colonial. Elle met aussi en évidence une des contradictions du système colonial. Les transformations des habitudes alimentaires et l'incitation à consommer de nouveaux aliments peuvent-elles se faire sans les femmes dans des sociétés où comme ailleurs, elles ont une fonction de nourricières ? Ce sont elles qui cultivent les principaux aliments qui composent le menu quotidien. Elles ont toujours joué un rôle primordial dans les choix des plantes à cultiver et déterminent quelle importance donner à chacune d'elles dans l'alimentation. Elles sont aussi responsables de la préparation des aliments et de la conservation des récoltes. Dès lors, quelles sont les chances de réussite des moniteurs de cultures vivrières et des moniteurs de cuisine « indigènes » ? On voit ainsi que, dans leur approche de la question de l'alimentation, comme dans beaucoup d'autres, les autorités coloniales font l'impasse sur le rôle des femmes en tant que productrices, mais préfèrent les voir davantage s'investir dans leur rôle de reproduction. Elles doivent consacrer moins de temps aux travaux champêtres qui les épuisent, et s'occuper mieux de leur rôle de mères, et du bien-être de leurs foyers. Le projet colonial a besoin d'une main d'œuvre importante et saine pour l'exploitation des ressources qu'offrent les territoires conquis.

C'est ce qu'il faut comprendre de l'intérêt porté par le gouverneur Marchand aux besoins alimentaires des mères lorsqu'il soutient qu'une alimentation moins défectueuse des mères, « jointe à un travail imposé moins excessif, serait de nature à diminuer dans une

proportion intéressante la mortalité infantile »¹¹⁴. Le lien entre la mortalité infantile et une mauvaise alimentation des mères, elle-même liée à une charge de travail excessive que les sociétés africaines imposent aux femmes, domine dans le discours hygiéniste en ce début du XX^e siècle. Les missionnaires en font également leur cheval de bataille. Pour « faire du noir » selon l'expression du gouverneur Carde de l'AOF, il est impératif d'améliorer l'alimentation des mères et de les « libérer » des travaux pénibles, c'est-à-dire les travaux agricoles, afin qu'elles se consacrent à leur devoir de mère et aux tâches ménagères.

II.3.2. Mesures administratives contraignantes et pratiques alimentaires des populations locales : 1920- 193

Les préoccupations sur l'alimentation des colonisés, sont indissociables de la dimension de la mise en valeur, c'est-à-dire de l'exploitation des richesses des colonies. Dans les colonies françaises d'Afrique, après l'effort de guerre, l'appel aux colonies pour contribuer au redressement économique et financier de la métropole suscite un regain d'intérêt des français pour l'empire colonial dans les années 1920. Les productions coloniales placent rapidement l'empire au premier rang des fournisseurs de la France dès 1928. Cette demande croissante des produits coloniaux en métropole a pour conséquence une pression plus forte sur les populations à travers l'impôt ou les prestations. La question de l'alimentation est avant tout celle de la qualité de la force de travail dont les colonies ont besoin pour satisfaire aux demandes métropolitaines. Au Cameroun, l'administration coloniale prend des dispositions spécifiques pour obtenir de cette main d'œuvre le meilleur rendement possible. L'alimentation et les conditions de vie des ouvriers sur les chantiers ou dans les plantations font l'objet d'une surveillance accrue de la part des autorités jusqu'à l'indépendance en 1960, suscitant de nombreuses tensions entre les colons européens et les administrateurs coloniaux. Par ailleurs, pour s'assurer de la disponibilité des produits alimentaires pour les populations, notamment celles des villes et les ouvriers, le pouvoir colonial s'appuie sur les chefs et notables, en particulier les plus favorables à l'administration française. En contrepartie, ces derniers accèdent à certains avantages et voient leur influence se renforcer.

Au Cameroun, les préconisations du rapport de l'académie des sciences coloniales et les instructions du ministre des colonies ont été respectées à la lettre, si l'on s'en tient aux

¹¹⁴ ANOM, AGEFOM//940/3047 : Territoire du Cameroun, circulaire n°4 du gouverneur Marchand adressée aux chefs de circonscription, le 9 janvier 1924.

mesures prises par l'administration locale. La politique de l'alimentation est liée à celle de la main d'œuvre. Dans une note du Commandant Briaud de juin 1929, cette idée est clairement affirmée :

Les entreprises indispensables à la mise en valeur de nos colonies ont besoin pour exister et devenir prospères, de la main d'œuvre indigène. Au Cameroun, l'administration, très soucieuse des intérêts du territoire, s'est préoccupée tout particulièrement de la réalisation de cette main d'œuvre en s'efforçant de reconstituer le capital humain, qui, comme partout en Afrique a été dilapidé ¹¹⁵.

Cette « reconstitution du capital humain » est un objectif à atteindre, y compris en utilisant des méthodes allemandes dénoncées avec vigueur par l'administration française, c'est-à-dire les cultures forcées. Conformément aux recommandations du Rapport Calmette-Roubaud, sur l'alimentation des « indigènes », les autorités du Cameroun décident d'agir en mettant en œuvre des actions concrètes dans les domaines de la pêche, de la production vivrière, de la distribution des semences sélectionnées, de l'intégration dans les programmes des écoles de village de cours pratiques d'agriculture pour les garçons avec la création de jardins scolaires, de la mise en place de mesures spécifiques en faveur des populations des régions touchées par l'épidémie de la maladie du sommeil. Mais on peut se poser la question de l'applicabilité de ces mesures et de leur impact sur l'amélioration de l'alimentation des populations du Cameroun.

II.3.2.1. Politique de la viande : développer la pêche et vulgariser la consommation des protéines animales

L'enrichissement de l'alimentation par l'ajout de protéines animales constitue le principal argument développé dans les milieux scientifiques coloniaux. E de Wildeman soutient ainsi que « la déficience de l'alimentation de l'indigène portait surtout sur les substances contenues dans la viande ...Un manque de viande peut être et doit être dans beaucoup de cas une cause de l'état sous-alimenté, affaibli de l'indigène »¹¹⁶. Dans une note à l'intention des gouverneurs des colonies, le Ministre des colonies renchérit sur l'impérieuse nécessité d'intégrer dans l'alimentation des africains des protéines d'origine animale, en expliquant que les produits du sol « le plus souvent ni variés, ni améliorés, représentent à peu

¹¹⁵ ANOM, AGEFOM//940/3047 Commandant Briaud, *la pêche maritime au Cameroun*, 1925

¹¹⁶ Émile de Wildeman, "Alimentation des indigènes. Enquêtes botanico-agronomiques.", *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, vol.19, n°210, 1939, p.107-121.

près les seules ressources, il est possible que leur valeur nutritive soit insuffisante et qu'ils ne renferment pas tous les principes alimentaires qui sont nécessaires »¹¹⁷.

Au Cameroun, un programme de développement de la pêche et une campagne pour la consommation de produits riches en protéines animales sont initiés dans ce sens par l'administration. Dans sa circulaire n° 4 aux chefs de circonscription, datée du 9 janvier 1924, le Gouverneur Marchand précise :

à mesure que sous notre impulsion l'indigène pénétré de la notion du labeur profitable et du confort à en attendre, s'active et se dépense musculairement, le besoin d'une nourriture azotée se manifeste chez lui avec une intensité croissante¹¹⁸.

Il justifie l'effort à entreprendre pour enrichir l'alimentation des africains en produits azotés par le préjugé encore tenace de ce que l'œuvre de colonisation a permis à l'africain d'être davantage actif, de travailler, augmentant de ce fait ses besoins alimentaires. Ceux-ci doivent donc être en adéquation avec le nouveau statut d'homme « civilisé » qu'il a acquis. Autrement dit, la consommation de viande devient un marqueur du degré de civilisation atteint par le camerounais.

Le développement de la pêche et des méthodes de conservation de poisson sont promus afin de tirer parti de la faune aquatique particulièrement abondante dans la mer et les cours d'eau du pays. Il s'agit également de pallier à un outillage jugé « défectueux » et aux rendements insignifiants des pêcheurs « indigènes » qui font preuve d'« insouciance ». Une campagne de vulgarisation de la consommation du poisson et de la viande est initiée et vise selon le gouverneur, à mettre à la disposition de l'africain ces produits dont il n'a pas accès « malgré son goût prononcé pour une alimentation carnée », ce qui le contraint à « ne consommer que des légumes, des fruits et des racines ». Ces représentations coloniales des habitudes alimentaires locales sont assez éloignées de la réalité, car la consommation du poisson, comme de la viande n'est pas rare dans toutes les régions du territoire.

Un état des lieux de la pêche au Cameroun, réalisé à la demande de l'administration en 1924, a révélé l'importance des activités de pêche, pratiquée par les riverains des principaux cours d'eau et par les populations du littoral atlantique. L'étude note les différentes techniques de pêche et de conservation développées par ces populations. Il existe un marché local de ces

¹¹⁷ ANOM, AGEFOM//940/3047, Ministère des colonies, instruction relative à l'étude hygiénique de la ration alimentaire des populations indigènes, 4 avril 1925.

¹¹⁸ ANOM, AGEFOM//940/3047 : Territoire du Cameroun, circulaire n°4 du gouverneur Marchand adressée aux chefs de circonscription, le 9 janvier 1924.

produits, mais la production est surtout destinée à l'autoconsommation. Ces sociétés n'ignorent donc ni l'exploitation des ressources maritimes ou des cours d'eaux qui les traversent, ni les procédés de conservation de leurs produits. Parmi ces derniers, le plus répandu est le fumage, réalisé en plein air ou à l'intérieur des maisons.

L'administration n'a donc pas appris aux camerounais à pêcher ou à consommer des produits de pêche comme il l'affirme dans son rapport de 1925 à la Société des Nations. Celui-ci jugeait positif l'impact du développement de l'industrie de la pêche sur l'alimentation des camerounais¹¹⁹. Elle annonce la création de villages de pêcheurs « conçus selon un plan conforme aux règles d'hygiène les plus sévères » installés le long des principaux cours d'eau identifiés comme poissonneux. Mais bien avant la colonisation européenne, les populations côtières ont disposé de villages de pêche le long de l'estuaire du Wouri ou plus au sud dans les îles Malimba. Par ailleurs, dans toutes les régions, les populations s'adonnent à l'exploitation de la faune fluviale. En pays bété par exemple, la pêche est une activité traditionnelle féminine. Sur le plateau de Bamenda, le poisson frais ou fumé, essentiellement le silure, est répandu dans toute la région des Grassfields. Warnier affirme que la viande et le poisson sont consommés plusieurs fois par semaine à l'époque précoloniale dans cette région¹²⁰. C'est surtout, comme pour d'autres produits, la demande croissante des centres urbains, de l'administration pour le ravitaillement des chantiers de travaux publics, qui a favorisé le développement de la pêche. Le chantier du chemin de fer du sud utilise à cet égard plusieurs tonnes de poissons fumés provenant des régions côtières et des coopératives de pêcheurs organisées par l'administration, lui permettant de limiter les importations coûteuses de conserves de poisson ou de viande.

Une école et un poste de pêche, installés en 1924 dans la rade de Souellaba, petit village de pêcheurs près de Douala, préparent l'organisation d'une exploitation à « forme européenne ». L'administration y entrepose des séchoirs munis de tables de lavage, des égouttoirs et des magasins et procède au regroupement des pêcheurs pour faciliter l'utilisation commune de matériels mis à leur disposition. Il est surtout question de mieux contrôler la préparation et la conservation du poisson.

¹¹⁹ Rapport Annuel, 1925, P. 59

¹²⁰ Warnier, *Échanges, développement et hiérarchies dans le Bamenda précolonial...op.cit.*, p. 36-37.

Ils bénéficient en outre de la distribution gratuite du matériel de fabrication des outils de pêche. Selon les autorités, ces mesures ont contribué à l'augmentation de la production et à une plus grande disponibilité du poisson fumé sur des marchés de certaines circonscriptions qui en étaient dépourvues.

Cette production reste néanmoins insuffisante pour couvrir les besoins du territoire. Le rapport Briaud sur la pêche maritime au Cameroun, élaboré en 1925, indique que la quantité de poisson pêché localement reste très faible et suffit juste à approvisionner les marchés de Douala et Tiko. Tandis que le poisson consommé ailleurs sur le territoire est importé.

En 1926, le commissaire de la république au Cameroun sollicite Théodore Monod, du muséum d'histoire naturelle à Paris, pour étudier la faune ichthyologique du Cameroun. Dans son rapport, M. Monod conclue qu'une production plus importante des industries de pêche locales est envisageable par une éducation appropriée donnée aux pêcheurs. Ces préconisations ne sont pas suivies par l'administration qui préfère confier l'extension de la production aux entreprises européennes. Une pêcherie industrielle est ouverte le 16 octobre 1931 à Malimba à l'embouchure de la Sanaga après un arrêté pris le 28 novembre 1930. Elle bénéficie d'une subvention annuelle attribuée par le gouverneur Marchand, qui justifie cette décision par le besoin de promouvoir une industrie « moderne » employant des engins perfectionnés et qui s'attacherait à une « exploitation méthodique et rationnelle des richesses aquatiques marines et fluviales du Territoire »¹²¹. Ces pêcheries européennes sont présentées comme les plus à même de disposer des moyens nécessaires pour écouler facilement leur production sur les marchés urbains du pays. La politique de vulgarisation du poisson sec entreprise par l'administration a surtout pour enjeu un approvisionnement sûr de ses nombreux chantiers (il se conserve bien et est facile à transporter). Son intégration systématique dans la ration des travailleurs et sa recommandation par les hygiénistes ont contribué à l'imposer, autant que la viande, comme un élément indispensable de tout menu. Dans les milieux dits « évolués », la consommation quotidienne de viande de boucherie devient un signe d'aisance matérielle pendant la colonisation.

Il ne faut cependant pas en conclure que les protéines d'origine animales sont absentes des régimes alimentaires précoloniaux. L'élevage pour la boucherie est pratiqué dans les sociétés bété et bamiléké et fournit de la viande de mouton, de cochon, de poulet ou de chèvre.

¹²¹ ANOM, AGEFOM//940/3047, Anonyme, La pêche, 1924

Dans les Grassfields, la plupart des *fo* possèdent des troupeaux de vaches naines. L'élevage des poulets et coq est pratiqué par toutes les familles car ces animaux sont utilisés dans des rituels familiaux comme offrande et moyens de purification¹²². Les sources de protéine sont donc diversifiées.

Il est cependant certain qu'une baisse de la disponibilité en viande aussi bien de chasse que de boucherie est observée pendant la colonisation. Celle-ci peut s'expliquer par la diminution de la chasse et de l'élevage, les hommes étant de plus en plus sollicités dans les secteurs économiques nouveaux (travail salarié, prestations, agriculture de rente). Il faut y ajouter la croissance démographique et le développement de l'économie de plantation qui entraînent la disparition des réserves forestières, et restreignent du même coup les terrains de chasse. Les animaux sauvages deviennent de plus en plus rares et plusieurs espèces, comme l'éléphant, encore signalés en pays bamiléké dans les années 1930, ont disparu. La nouveauté est l'introduction des conserves de viande et de poisson. Ces aliments, avec le riz et le pain, prennent une place de plus en plus importante dans l'assiette des camerounais au fur et à mesure que se déploie l'économie monétaire et deviennent des marqueurs de la société coloniale. La transformation des régimes alimentaires est un signe de l'acculturation des colonisés. Cette interprétation est valable également pour le vêtement¹²³.

Tableau 1. Evolution des importations de poissons et viandes au Cameroun sous administration françaises entre 1920 et 1930 (quantités exprimées en KGS)

	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1928	1929	1930**
Poisson sec, salé ou fumé	149681	157997	239058	478816	1047160	860359	1504172	2313450	1869685	17649 quintaux
Conserve* poisson		23888	28372	58562	76716	85671				
Conserve viande	43770	82239	31896	34121	104403	241356	186872	125666	74563	546 quintaux

Le Rapport de 1927 à la SDN ne contient pas de tableau statistique des importations.

* A partir de 1927, les statistiques sur les conserves de poisson ne sont plus indiquées dans le tableau des importations.

** Les quantités de 1930 sont données en quintaux

¹²² Warnier, *Echanges, développement et hiérarchies dans le Bamenda précolonial...op.cit.*, p 35

¹²³ Dans le N°1 de Janvier 1929 du Bulletin de l'Agence économique des territoires africains sous mandat, on peut lire que « les non fonctionnaires recherchent à l'envi le vêtement « du blanc » qui doit les placer au niveau « mondain » des employés du gouvernement et du commerce », p. 26

Ces statistiques montrent la progression des importations du poisson, en conserve ou séché, et de la viande en conserve. La consommation de ces aliments progresse en même temps que se raréfie la viande de chasse ou « viande de brousse »¹²⁴. Mais ils sont aussi onéreux, et donc moins accessibles à la majorité des habitants dont l'intégration à l'économie monétaire est encore marginale dans ces premières décennies du XX^{ème} siècle.

Si l'on se réfère aux rapports annuels adressés à la Société des Nations, les importations de poisson sec et en conserve ont été multipliées par 10 en cinq ans, passant de 149.681 kilogrammes en 1920 à 1.504.172 kilogrammes en 1926¹²⁵. Ces produits sont surtout destinés aux citadins.

Cette politique de la viande est menée en parallèle avec celle en faveur des cultures vivrières. Le principe qui la fonde est que l'alimentation des populations locales doit se transformer en même temps que les modes de vie et s'adapter aux exigences d'une population « civilisée ».

II.3.2.2. Réquisitions des vivres, développement de nouvelles cultures alimentaires et délégitimation de la place des femmes en agriculture

Le contexte d'après-guerre (1916-1925) est particulièrement difficile du point de vue du ravitaillement des centres administratifs en produits alimentaires. De plus, le redémarrage des grands travaux d'infrastructure et d'équipement exige au préalable le règlement de cette épineuse question de disponibilité des vivres pour les ouvriers qui seront réquisitionnés, de manière volontaire ou forcée. L'administration française a été très critique vis-à-vis de la politique allemande en la matière et souhaite faire mieux. Or les systèmes de production locaux, fragilisés depuis l'installation du régime colonial, ne peuvent satisfaire les besoins sans mesures incitatives, voire contraignantes. La production vivrière est donc rendue obligatoire en 1920.

A travers sa politique alimentaire, l'administration coloniale cherche aussi à renforcer l'influence et la légitimité de ses alliés, c'est-à-dire les élites traditionnelles. En pays bété en particulier, où l'institution de la chefferie est une invention coloniale, le pouvoir de contrôle

¹²⁴ Expression en usage au Cameroun pour parler de la viande issue de la chasse

¹²⁵ Données extraites des Rapports du gouvernement français à la SDN de 1921, 1922, 1923, 1924, 1925 et 1926.

donné aux notables sur la production vivrière et les contrats passés avec eux pour le ravitaillement des chantiers administratifs vise à légitimer aux yeux des populations leur pouvoir. Cette politique a pour conséquence d'inverser symboliquement les rôles de genre dans le processus de production des denrées alimentaires en retirant aux femmes le pouvoir d'initiative dont elles ont toujours disposé en la matière.

L'administration accompagne le décret rendant obligatoire les cultures vivrières pris en par un arrêté, daté de 1925, instituant une commission agricole au niveau de chaque circonscription afin d'associer les populations locales (c'est-à-dire les chefs) « directement à l'œuvre entreprise » en vue de « l'éducation culturelle de l'indigène »¹²⁶. Ces commissions, contrôlées par l'administration, sont présidées par les chefs de circonscription. Les agents de l'administration conseillent ses membres sur les notions d'économie rurale et de production agricole en général avec pour objectif de « marquer une efficacité totale dans les faits »¹²⁷.

Y siègent des notables indigènes « choisis parmi les grands producteurs »¹²⁸. L'objectif de cette commission est de déterminer la superficie à mettre en culture, le nombre d'ouvriers mobilisés sur les chantiers ou sur les plantations qui devront bénéficier de l'exemption de l'obligation aux cultures « indigènes », le nombre de têtes de bétail ou volaille à entretenir etc... L'administration crée des primes et charge les commissions agricoles d'élire les bénéficiaires, ceux qui se sont « distingués par leur zèle et les résultats obtenus » dans la production vivrière. Les membres de ces commissions agricoles se voient confier la responsabilité de définir pour chaque village les objectifs de production vivrière avant chaque campagne de culture et de conseiller les producteurs sur les plantes « dont la culture est à propager » et les améliorations agricoles à adopter. Ils mettent gratuitement à disposition des chefs de village des semences de riz, d'arachides ou d'autres plantes, fournies par les services d'agriculture, dont la culture est recommandée par les autorités coloniales¹²⁹.

Ces commissions choisissent et récompensent des chefs et notables « dont les efforts se sont portés sur les travaux agricoles et dont la prospérité est le résultat de l'intelligence et de l'activité qu'ils ont appliquées à ces travaux et de l'expérience qu'ils y ont acquise »¹³⁰. Les élites traditionnelles ne pratiquent pourtant aucune activité agricole, mais disposent de la

¹²⁶ Rapport Annuel du gouvernement français à la SDN, 1926, p. 67.

¹²⁷ Rapport Annuel du gouvernement français à la SDN 1925, p. 75.

¹²⁸ Rapport Annuel du gouvernement français à la SDN 1926, p. 67

¹²⁹ Léon Kaptué, *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français*, op.cit., p. 33-34.

¹³⁰ Rapport Annuel du gouvernement français à la SDN, 1924, p. 58.

main d'œuvre des femmes et de leurs nombreux dépendants. Ils capitalisent donc le travail des femmes qui sont en réalité les principales productrices des denrées alimentaires.

Ces commissions agricoles, qui excluent les femmes, sont par ailleurs censées être des espaces de débat et d'échanges entre les « producteurs agricoles » et l'administration, afin de faire connaître les pratiques culturelles et les difficultés auxquelles font face les producteurs. Ce sont en définitive des instruments de l'administration pour transformer les systèmes de production familiaux et intégrer des cultures qu'elle juge plus appropriées aux besoins alimentaires des Camerounais. Il n'existe aucune trace de la participation des femmes à ces commissions. Pourtant, la pression mise par les autorités pour le développement de la production vivrière se reporte automatiquement sur elles. Si nous nous référons aux besoins exprimés par les membres de ces commissions agricoles, on se rend compte qu'il s'agit surtout pour les hommes d'utiliser cet espace pour revendiquer des privilèges pour eux-mêmes, qui n'ont rien à voir avec une amélioration du travail agricole des femmes et de leur production.

Ceux que l'administration qualifie de « grands producteurs » agricoles et qui sont primés à ce titre, sont des polygames qui disposent d'assez de femmes et de dépendants pour mettre en culture des superficies importantes. Les demandes qu'ils formulent concernent par exemple, des facilités pour acheter des « outils agricoles » dans de bonnes conditions, c'est-à-dire des fusils pour leur permettre de défendre leurs plantations des animaux sauvages. Etait-ce une tentative de la part des chefs de contourner la législation sur les armes à feu ? Dans tous les cas, l'administration accède à leur demande et leur fournit des « fusils à balles » et leur accorde des permis de port d'armes « de la façon la plus large ». Quant à l'outillage agricole proprement dit, tous les chefs de village reçoivent, dans la région d'Ebolowa par exemple, des haches, des bêches, des pioches et des coutelas, autrement dit exclusivement des outils masculins. C'est dire que pour ces élites traditionnelles, ce dont les femmes ont besoin pour améliorer leur condition de travail dans les champs ne rentre absolument pas en ligne de compte. L'administration ne cherche pas non plus à comprendre ces besoins dans la mesure où sa politique alimentaire n'intègre en aucune façon le fait que dans ces sociétés du Sud-Cameroun la production alimentaire est assurée principalement par les femmes.

Le rapport annuel de 1924, précise cette volonté de l'administration de conforter les pouvoirs des chefs sur leurs administrés en contrepartie de leur loyauté :

On s'attache à sauvegarder le village, seule unité traditionnelle ayant conservé quelque vitalité, et l'on a choisi comme collaborateurs, pour suivre de près ces villages, des chefs de région pris parmi les chefs de village les plus intelligents, les plus ouverts et les plus influents. Ces chefs de région sont dans une certaine mesure, des représentants des divers groupements existants auprès du dépositaire de l'autorité publique. De fait ils constituent, auprès du chef de subdivision, une sorte de conseil dont les avis sont précieux toutes les fois qu'il y a lieu de faire appel à la main d'œuvre locale pour les grands travaux d'intérêt public, de rassembler d'importants convois de vivres, d'arrêter la date des travaux de prestation, de fixer le montant de l'impôt, etc. Toujours accompagnés de leurs secrétaires et de nombreux notables et chefs de village qui leur servent à eux-mêmes de conseillers, il leur arrive, pour des mesures importantes, de proposer la convocation de l'ensemble des chefs de village. Dans les régions où jadis, les abus contre leurs congénères ont été fréquents de la part des forts ou des habiles, la confiance ne règne pas. L'autorité du chef de région doit toujours s'appuyer sur celle du blanc, à qui on fait un plus large crédit...

Nous avons de plus en plus des chefs ouverts à nos idées, pleins de bon sens, curieux de méthodes nouvelles et capables de progrès. La plupart ont une aisance qui renforce leur autorité et est en même temps une preuve de l'avantage qu'il y a à travailler avec nous. Aux amendes illicites, aux cadeaux spontanés et intéressés ou aux redevances imposées qui entraient autrefois, pour une part importante dans les ressources des chefs, ceux-ci ont appris auprès de nous à substituer le rapport, d'ailleurs moins aléatoire, des plantations qu'ils font suivant nos conseils et les bénéfices qu'ils retirent des troupeaux constitués à notre instigation.

Plusieurs font de leurs richesses le placement traditionnel et achètent des femmes qui permettent l'extension de leurs cultures et donnent de l'éclat à leur maison...

Source : Rapport Annuel du Gouvernement français à la société des Nations, 1924, P 54

Le travail des commissions agricoles est supervisé par les agents de l'administration qui, dans chaque subdivision, ont pour mission de contrôler l'étendue des cultures vivrières, la constitution et le fonctionnement des greniers de réserve¹³¹, mais aussi, de

rechercher les modes de culture susceptibles d'augmenter les rendements, d'introduire des espèces qui pourront suppléer à l'insuffisance de celles auxquelles la routine s'attachait, de faire de la sélection, mais encore de suggérer de mettre en pratique¹³².

¹³¹ Commissariat de la république, Circulaire n° 106 relative aux tournées des chefs de région et de subdivision

¹³² Rapport annuel, 1924, p. 23-24.

Pour encourager la production vivrière, l'administration use donc de la carotte, mais aussi du bâton. « Le refus d'effectuer des plantations vivrières, le mauvais état d'entretien, sans motif valable, de ces plantations »¹³³ constituent des infractions punies par le code de l'indigénat, c'est-à-dire jusqu'à 15 jours d'emprisonnement et/ou une amende pouvant aller jusqu'à 100 francs¹³⁴.

Ces contrôles administratifs sur la production vivrière sont accompagnés d'une « éducation professionnelle du cultivateur » par le personnel du service de l'agriculture dont la mission consiste également à « intensifier la production des plantes alimentaires et industrielles, et de diffuser les méthodes perfectionnées de culture »¹³⁵. Un Organe de presse, la *Gazette du Cameroun*, édité à l'intention des Camerounais, a une mission d'éducation dans ce sens. Il propose des articles d'information agricole à ses lecteurs. C'est une information destinée à une petite élite scolarisée, et inaccessible aux femmes qui, en 1925 n'avaient accès qu'en nombre extrêmement limité à la scolarisation.

Les écoles de village, créées par l'administration, sont également incitées à entretenir des jardins scolaires et fournir aux maîtres un outil de cours pratiques d'agriculture afin que les élèves renoncent progressivement aux méthodes « d'exploitation routinières » du sol au profit de « véritables méthodes de cultures, une mise en valeur raisonnée de leurs champs familiaux¹³⁶ ». Ces enseignements sont destinés aux garçons. Certains de ces jardins scolaires atteignent plusieurs hectares et leur production sert au ravitaillement des chantiers publics. Les élèves apprennent dans ces cours pratiques à « travailler la terre longuement avant les ensemencements et à plusieurs reprises ; à ne cultiver que de bonnes variétés de plantes alimentaires ou industrielles¹³⁷ ». Le développement des jardins scolaires est basé sur l'idée que la diffusion des nouvelles méthodes de travail agricole dans le milieu africain serait plus efficace avec la formation des enfants, futurs agriculteurs que l'administration espère plus ouverts aux innovations apportées par la colonisation. Ce message a cependant du mal à passer, car dans les sociétés du sud du Cameroun, le travail de la terre n'est pas la principale occupation des hommes. Par ailleurs, les parents décident d'envoyer leurs garçons à l'école

133 Journal Officiel du Cameroun, N° 107. 15 octobre 1924, Arrêté déterminant les infractions spéciales à l'indigénat par application du décret du 8 Août 1924, p. 432.

134 Journal Officiel du Cameroun, N° 107. 15 octobre 1924, Décret du 8 Août 1924, déterminant au Cameroun l'exercice des pouvoirs disciplinaires, P. 419.

135 Rapport annuel du gouvernement français à la Société des Nations, 1925, p. 75.

136 Rapport annuel du gouvernement français à la Société des Nations, 1924, P. 24

137 Ibid., P. 25

dans l'espoir qu'ils accèdent à un métier salarié en ville. L'administration constate d'ailleurs que ces apprentissages, loin de rapprocher les garçons du travail de la terre, ont pour conséquence de leur ouvrir des opportunités vers le salariat, de préférence en ville.

Afin d'encourager le développement de la production vivrière locale, pour prévenir tout risque d'insécurité alimentaire, un plan d'action agricole est élaboré en 1937 et déployé dans toutes les régions administrative du territoire. La directive principale est d'accorder la primauté aux cultures vivrières. Dans la mise en œuvre de ce plan, les administrateurs sont appelés à être particulièrement attentifs à ce que « l'étendue des cultures vivrières soit bien en rapport avec les besoins de la population » en effectuant au besoin des enquêtes médicales pour repérer d'éventuelles indices de sous-alimentation. Les instructions données par la circulaire relative aux tournées des chefs de région et de subdivision, le 14 juin 1937, recommandent dans ce cadre, de procéder au

contrôle des cultures vivrières dans leur étendue, des greniers de réserve dans leur constitution et leur fonctionnement, des plantations dans leur entretien, de même qu'une étude approfondie des possibilités économiques de la région ou de la subdivision, études des courants commerciaux existants ou à susciter¹³⁸.

Les statistiques commerciales donnent la mesure des transformations rapides des menus des Camerounais, en phase avec cette entreprise coloniale visant à les inciter à adopter de nouvelles habitudes alimentaires. Les denrées de produits alimentaires importés, principalement la farine de blé, le riz et le sucre raffiné ont connu une forte progression à partir des années 1920.

¹³⁸ Commissariat de la république, Circulaire n° 106 relative aux tournées des chefs de région et de subdivision

Tableau 2. Evolution des importations de riz, farine de blé, sucre raffiné et sel entre 1921 et 1930 au Cameroun sous administration française (quantités exprimées en KGS)

	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1928	1929	1930**
riz	163747	277770	870758	1412927	1215661	1774275	2127134	2 809 390	21083
Farine de froment	152454	228901	295401	662676	539888	538446	1278736	1 361 883	19697
Sel	2527484	5924336	5587650	5939240	5406102	4504213	2886365	5517669	56343
Sucre* raffiné	33250	43790	110120	132343	114102	195545			

Statistiques d'importation non trouvées pour 1927

* Données sur les importations de sucre raffiné non trouvées pour 1928, 1929 et 1930

** en 1930, statistiques renseignées en quintaux

L'évolution de la place du riz dans l'alimentation est à cet égard significative. Peu connu dans le Sud-Cameroun avant la colonisation, la culture du riz a été introduite par l'administration coloniale française dans les années 1920 surtout pour l'alimentation des travailleurs. Sa culture a été imposée après la deuxième guerre mondiale, dans des régions où elle trouvait des conditions favorables. Elle n'a pas toujours été accueillie avec enthousiasme, car associée par les populations à une culture de l'administration. En 1954, Messayeff attribuait par exemple l'échec de la tentative de culture du riz à Evodula, village Béti situé à 60 km de Yaoundé, à plusieurs facteurs :

D'abord un mauvais départ psychologique, sous la contrainte administrative ; ensuite au fait qu'il s'agit d'une culture difficile demandant un travail assez dur dans des terrains marécageux, que la rizière demande une continuelle surveillance pour la préserver des destructions des déprédateurs et en particulier des rongeurs. Enfin au fait que la femme n'a pas trouvé de réel bénéfice à une telle culture, étant obligée d'effectuer le travail de décortilage¹³⁹.

La pomme de terre a connu un sort différent en pays bamiléké. Introduite par les Allemands, elle était, comme le riz, une culture dite de ravitaillement, mais destinée en priorité à la population européenne des centres administratifs. Elle a cependant progressivement trouvé une place importante dans le régime alimentaire des Bamiléké. La pomme de terre est de nos jours une des principales cultures vivrières destinée aux marchés urbains.

¹³⁹ R. Masseyeff , A. Cambon, *Enquêtes sur l'alimentation au Cameroun. I. Evodula, op.cit.*, p. 11.

L'entrée progressive des légumes européens, choux, tomates, carottes, poireaux, oignons etc..., a contribué à modifier l'alimentation des citadins d'abord, ensuite des ruraux. Ces cultures ont cependant été pour les agricultrices un élément important dans la dynamique de développement du marché vivrier dont elles ont pendant longtemps assuré le monopole. Les semences étaient fournies par l'administration à travers les sociétés de prévoyance. Un rapport agricole de la subdivision de Bafoussam signale la progression de la culture de la pomme de terre dans les différentes chefferies de la subdivision de Bafoussam et note l'augmentation des rendements et des revenus considérables qu'en tirent les producteurs¹⁴⁰.

Ces plantes d'origine européennes ont été intégrées dans le système de culture, en association avec d'autres cultures, et sur les champs des concessions, les mieux soignés. C'est beaucoup plus tard, avec la crise du café dans les années 1980, et le développement du maraîchage, qu'elles vont occuper d'une part les bas-fonds (antérieurement dominés par les plantations de raphia) et d'autre part les terres de montagne antérieurement affectées aux pâturages.

Les importations massives de certains produits comme le riz ou la farine de blé ont contribué à la substitution de ces aliments aux produits locaux ou empêché le développement des procédés traditionnels de transformation de ces derniers pour les adapter à l'évolution des modes de vie. Le développement de la consommation de la farine de blé, inconnue avant la colonisation, a anéanti toute initiative d'exploiter des possibilités de transformation des produits locaux comme le maïs ou la patate douce pour produire de la farine de pain. Cette politique alimentaire a eu des conséquences sur les systèmes de culture et entraîné la disparition de certaines plantes cultivées dont la consommation n'était pas encouragée et la perte faute de transmission aux générations suivantes de connaissances agraires et de techniques liées à ces cultures. Dans leur étude sur l'alimentation des populations dans un village Béti (Evodoula) en 1954, R. Masseyeff et A. Cambon notaient la disparition de plusieurs aliments et l'appauvrissement du régime alimentaire en pays béti :

La liste des aliments consommés à Evodoula couvre 116 rubriques. A la vérité, les formes différentes d'un même aliment comportent autant de rubrique. Par exemple, du manioc, on utilise les feuilles et les tubercules, encore que ces derniers se présentent-ils soit tels quels, soit sous forme de manioc roui, de bâtons de manioc, de farine, de beignets. Il est certain que si cette enquête s'était déroulé quelques 20 ou 30 ans plus tôt, la liste des aliments aurait été beaucoup plus considérable, au moins au double. Mais quantité de feuilles ou de fruits de cueillette ont été négligés puis abandonnés. Les jeunes gens ne les connaissent

¹⁴⁰ APO, rapport agricole, subdivision de Bafoussam, 1951.

qu'imparfaitement ou parfois même les ignorent. En revanche, les chances qu'on a de voir ces aliments figurer au menu sont plus grandes lorsque c'est une vieille femme qui fait la cuisine¹⁴¹.

L'appauvrissement du régime alimentaire n'a pas été compensé par l'apparition de nouveaux aliments dont la plupart n'ont pas réussi à s'intégrer dans les systèmes de culture (Blé, riz, sucre). L'augmentation de leur consommation accroît ainsi la dépendance du pays vis-à-vis du marché extérieur et crée accentue l'écart entre les modes de vie et précisément les régimes alimentaires des citadins et les ruraux.

La finalité des politiques alimentaires menées dans les premières décennies de la colonisation européenne a été d'imposer aux africains des normes nutritionnelles occidentales dont la supériorité, comme dans d'autres domaines, n'est sujette à aucun doute. Un paternalisme porté aussi par les milieux scientifiques coloniaux en convergence avec les intérêts des milieux d'affaires qui ont besoin pour prospérer d'une main d'œuvre abondante et vigoureuse. Tous les maux des sociétés africaines semblent se cristalliser autour de cette question de l'alimentation : les épidémies, la mortalité infantile, l'alcoolisme, les maladies vénériennes, le dépeuplement etc...

La politique alimentaire menée par l'administration coloniale française entre 1920 jusqu'aux années 1930 au Cameroun, s'est incarnée dans l'élaboration de menus-types pour les travailleurs recrutés aussi bien par les pouvoirs publics que les entreprises privées.

II.3.2.3. Quelle application concrète de la politique alimentaire coloniale ?

C'est à travers la réglementation du travail, que sont édictées les mesures les plus concrètes intéressant l'amélioration de l'alimentation des populations par une administration « soucieuse de voir disparaître les causes multiples de dégénérescence des races noires ». Celles-ci concernent en priorité l'alimentation et l'hygiène des travailleurs. L'obligation de la ration en nature pour les ouvriers apparaît déjà dans le cahier de charge des exploitants agricoles et forestiers suivant les dispositions du décret du 4 août 1922 (premier décret intervenu au Cameroun pour régler les rapports des employeurs avec leurs salariés). Cette obligation réglementaire est d'ailleurs peu respectée par le colonat qui préfère à la ration alimentaire en nature une indemnité en numéraire. Le décret du 9 juillet 1925 portant sur le

¹⁴¹ R. Masseyeff, A. Cambon, *enquêtes sur l'alimentation au Cameroun, I Evodula, op.cit.*, p.11.

régime du travail au Cameroun sous administration française, revient sur cette question de l'alimentation des travailleurs en supprimant la possibilité pour les colons de substituer la ration en nature par une indemnité en argent. Elle impose une ration type, aussi bien pour les ouvriers du public que du privé et codifie sa composition. Les contrats de travail précisent, en plus du salaire, la ration de l'ouvrier.

Pour un homme et par jour, elle est constituée de :

- Macabo ou manioc: 3 kgs ou maïs ou patates 2 kgs, ou légumineuses (haricots) 500 g ou riz ou mil 650 g
- poisson salé 130 g ou viande fraîche 200 g
- sel 20 g
- graisse ou huile de palme ou beurre ou njabi 50g¹⁴².

Avant ce décret de 1925 instituant un menu type pour les travailleurs, l'alimentation de ces derniers est laissée à la charge des employeurs et il est alors d'usage de donner à chaque salarié un complément de revenu pour sa nourriture journalière (appelé couramment chop money). Dans la réalité, ces ouvriers sont ravitaillés par leurs familles, c'est-à-dire les femmes, qui parcourent parfois de très longues distances pour se rendre sur les chantiers avec les vivres nécessaires à l'alimentation des travailleurs. Il y a aussi des plaintes récurrentes de vols des récoltes dans les abords des chantiers.

L'administration souhaitait remédier à ces inconvénients en imposant la ration en nature, calculée minutieusement et réglementée. Leur composition de base est censée tenir compte des recommandations des médecins coloniaux afin de maintenir les travailleurs en bonne condition physique et de santé. Pourtant, on est frappé par leur monotonie et leur pauvreté, caractéristiques reprochées justement à l'alimentation traditionnelle des africains, que l'administration, à travers sa politique alimentaire, a entrepris de corriger. En 1925, les menus distribués aux travailleurs recrutés sur le chantier de construction du chemin de fer du centre, qui relie Douala à Yaoundé, contient ainsi invariablement les mêmes aliments : matière grasse (arachide, huile de palme) 125 grammes de viande ou poisson (séché) féculents (macabo, riz, banane, manioc, mil ou maïs) et sel¹⁴³. Cette ration ne comporte ni légumes verts, abondamment présents dans l'alimentation des autochtones, ni fruits. On peut donc

¹⁴²ANOM, Fonds ministériels, AGEFOM/940/3047, Circulaire du Commissaire de la République relative au régime du travail, Yaoundé, 4 novembre 1925.

¹⁴³Rapport annuel à la SDN, 1925, p. 56

affirmer que l'alimentation des travailleurs est de moins bonne qualité et de loin beaucoup moins diversifiée que celle en usage dans les familles. Celle-ci, est à base d'une gamme très variée de féculents (maïs, mil, taro, manioc, ignames, patates, macabo, plantains, bananes etc...), et de sauces dont la composition varie également en s'accommodant à chacun des féculents, et comportant de nombreuses épices. La préparation de chaque féculent se décline de différentes manières. Nos informatrices bamiléké affirment que les mets à base de maïs par exemple se comptaient en dizaines, et que la diversité des variétés d'ignames cultivées autorise une multitude de façons de les cuisiner. Ces aliments sont complétés par des protéines animales fournies par divers viandes, de boucherie ou de chasse, de volailles, de poissons, ou d'autres produits comme les termites, les criquets, les grillons, etc....

La qualité des repas servis aux travailleurs sur les chantiers publics et privés est loin de d'égaliser celle consommée habituellement par les travailleurs dans leurs familles, même si l'administration décide en 1925 de recruter des femmes cuisinières pour améliorer leur qualité et ainsi limiter les désertions. Elle est pourtant convaincue de la qualité nutritionnelle de cette alimentation et estime même qu'il s'agit d'un moyen efficace de faire évoluer les pratiques alimentaires et les modes de consommation des populations locales. Elle table sur le fait qu'une fois démobilisés ou à la fin de leurs contrats, les travailleurs retourneraient chez eux et diffuseraient ces nouveaux modes alimentaires.

En 1926, le commissaire de la République dresse un bilan plutôt positif de cette politique alimentaire qui produit selon lui des résultats « surprenants sur l'organisme des travailleurs » qui « après quelques semaines de ce régime, prennent un développement musculaire remarquable »¹⁴⁴.

La distribution quotidienne aux travailleurs de ce menu « équilibré » est, pour l'administration, un argument pour justifier ou pour mieux faire accepter, à la fois par les Camerounais et la commission des mandats de la SDN, le régime de réquisition de la main d'œuvre auquel sont soumis les populations. Elle assure que les travailleurs sont mieux nourris sur les chantiers que dans leur cadre familial, et bénéficient en sus d'une éducation alimentaire qu'ils reproduiront à leur retour chez eux pour le bénéfice de leurs familles. Le rapport de la circonscription de Dschang pour la SDN en 1925 nous le confirme :

¹⁴⁴ ANOM AGEFOM/940, Lettre du gouverneur marchand au Ministre des colonies, 27 mars 1926

... sur les chantiers de route de Nkongsamba, il a pu être distribué aux travailleurs six buffles, deux antilopes et sept sangliers. Cette mesure dont bénéficient les indigènes privés de toute alimentation carnée comme le restant de la population de la circonscription, produit le meilleur effet et contribue beaucoup à retenir les travailleurs sur les chantiers. Le recrutement s'opère actuellement sans difficulté, la population toute entière ayant vu revenir des chantiers en excellente forme des hommes qu'elle avait vu partir en piteux état physique, et sachant d'autre part que la mortalité sur les chantiers est maintenant normale et certainement inférieure, en raison de la bonne alimentation et des conditions d'existence ménagée aux travailleurs, à la moyenne dans les tribus ¹⁴⁵.

On peut douter de la réalité de cet engouement pour les chantiers coloniaux. A plusieurs reprises, l'administration déplore des évasions sur les chantiers des travailleurs recrutés dans les circonscriptions de l'intérieur ¹⁴⁶. Et les mauvaises conditions alimentaires constituent indiscutablement l'un des facteurs de désertion.

Les missionnaires sont d'ailleurs montés au créneau à plusieurs reprises pour dénoncer la réquisition des femmes, sous prétexte de la nécessité d'assurer une alimentation plus adaptée aux travailleurs et le non-respect des mesures édictées concernant l'alimentation des travailleurs. En effet, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les discours et les rapports officiels décrivent une réalité qui n'existe pas.

En tout état de cause, on ne peut affirmer que la mise en place d'un menu-type pour les travailleurs a eu un quelconque impact sur l'adhésion des Camerounais aux travaux coloniaux décidés par l'administration. On ne peut non plus attribuer la diffusion de la consommation du riz, du poisson sec et du pain dans la société camerounaise comme le montre les statistiques d'importation, aux ouvriers revenus des chantiers. Cette évolution s'est produite surtout parallèlement au développement urbain, au sein d'une population non agricole et soucieuse d'adopter le mode de vie occidental, indicateur du degré « d'évolution » défini par la société coloniale.

La politique de développement de la production vivrière menée pendant la décennie 1920 a donc contribué selon les autorités coloniales, à éloigner les risques de pénurie alimentaire et de famine relevés au début de la décennie 1920 par les médecins coloniaux et le ministère des colonies. Cette situation repose non sur une malnutrition endémique comme

¹⁴⁵ ANOM AGEFOM/928/2903, Rapport SDN 1925 Dschang.

¹⁴⁶ ANOM, AGEFOM 940, lettre du Commissaire de la république au chef de la circonscription de Douala, 15 mai 1927

l'expliquent les autorités coloniales, mais est liée au contexte de conquête coloniale et de l'exportation en Afrique des conflits européens. Ces conflits ont créé dans certaines régions du Cameroun, une instabilité et une insécurité qui ont impacté la production agricole et donc la disponibilité de produits alimentaires.

Au demeurant, aucune étude ne mentionne une situation de famine avérée ou de pénuries alimentaires graves dans la région du Sud-Cameroun dans les années 1920 et 1930. Les discours sur la malnutrition et l'imprévoyance des africains, repris aussi bien en Afrique occidentale française, en Afrique Équatoriale qu'au Cameroun, semblent avoir été construits dans une perspective de justification de « la mission civilisatrice » étant donné les mesures aléatoires d'évaluation de la production vivrière, qui, comme l'affirme Bonnacase,

manifestent un décalage permanent entre les prétentions coloniales et les réalités locales : elles témoignent d'une forte volonté de maîtrise de la situation alimentaire mais ne donnent que peu d'enseignements sur l'alimentation réelle des populations¹⁴⁷.

L'organisation des sociétés du Sud-Cameroun, montre au contraire une attention quotidienne à la question de la préservation de la sécurité alimentaire pour l'ensemble des groupes familiaux. La structure de ces sociétés est fortement influencée par les modes de production agricole. Par exemple, la répartition des tâches entre hommes et femmes obéit à la nécessité de pourvoir les groupes en produits alimentaires tout en organisant sa sécurité et en assurant la disponibilité des ressources nécessaires à la production (terre, force de travail).

Ce modèle d'organisation a été fortement perturbé par l'expansion européenne et l'installation du régime colonial à la fin du XIX^{ème} siècle. Pour les besoins de la colonisation, des hommes ont été mobilisés loin de leurs villages dans les exploitations agricoles de type industriel créées par les allemands, mais aussi des Camerounais de la côte, ou dans divers chantiers de construction initiés par l'administration, avec dans un premier temps le soutien des élites traditionnelles contre de nombreux avantages, et progressivement suite à des initiatives individuelles. Le départ des hommes, surtout des jeunes, a particulièrement affecté l'organisation traditionnelle de la production agricole. Les tâches affectées antérieurement aux hommes ont été reprises lorsque cela était possible par les femmes (défrichage, transport des récoltes, construction). Il y a eu surtout une transformation des systèmes de culture avec la diffusion de plantes moins exigeantes (maïs, manioc) et

¹⁴⁷ Bonnacase, « Avoir faim en Afrique occidentale française... », *op.cit.*, p. 154.

l'abandon progressif de la culture itinérante sur brûlis, en particulier dans les sociétés du sud forestier.

Les Camerounais ont aussi intégré, dans leur système de production, pendant cette période, des cultures nouvelles destinées exclusivement à l'Europe, le cacao et le café principalement. Les Duala ont été les premiers à orienter leur économie vers cette production d'exportation, en s'inspirant du modèle des plantations allemandes. Elles ont adopté le cacao, suivies plus tard, sous l'impulsion de l'administration française qui promeut une agriculture familiale, par les Bété du sud forestier. Les Bamiléké de l'Ouest ont adopté quant à eux le café, à partir des années 1930.

Les transformations économiques de l'après-guerre (1945 - 1959) fondées sur une nouvelle doctrine de mise en valeur coloniale dont le FIDES (fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer) constitue l'ossature, ont fait passer au second plan les préoccupations en matière d'alimentation et de disponibilité des cultures vivrières au profit du développement des cultures de rente.

L'administration française, tout en ménageant le colonat par l'octroi d'importantes concessions rurales, souhaite accompagner la diffusion de ces cultures dans les systèmes agraires locaux et favoriser ainsi l'émergence d'une petite bourgeoisie agraire. Cette option suppose la transformation des mécanismes antérieurs de gestion du foncier : le passage des formes de gestion collectives vers le modèle de propriété individuelle des terres et le développement d'une agriculture prenant appui sur des unités familiales produisant pour le marché. Cette évolution bouleverse les rapports de genre par la redéfinition des rôles masculins dans la production agricole et le poids économique des femmes dans les familles. Les agricultrices en seront profondément affectées. L'étude de cette évolution fait l'objet de la deuxième partie de ce travail.

Deuxième Partie

**De « l'archaïsme » à la « modernisation » de l'agriculture familiale :
rhétorique coloniale, enjeux de genre et cultures de rente au
Cameroun (1930-1960)**

Dans le discours, les administrateurs coloniaux font constamment référence au modèle français de l'agriculture familiale. C'est le modèle à suivre et surtout le système le plus approprié pour accélérer le progrès des colonisés vers le monde moderne qu'ils se donnent le devoir de construire. Cette posture tient de la volonté de se démarquer de l'ancien ennemi allemand, mais elle est aussi liée à des représentations d'un modèle d'agriculture qui a construit l'identité de la France rurale. Celles-ci vont largement façonner l'action agricole des nouveaux maîtres du Cameroun.

La France a en effet voulu opérer une rupture dans l'approche et les méthodes de colonisation allemandes, jugées brutales et préjudiciables aux intérêts des Camerounais en affirmant dès son installation la place centrale que doivent occuper ces derniers dans le développement des cultures riches exportées vers l'Europe. Elle affiche sa volonté de respecter les engagements liés au statut de Territoire sous mandat du Cameroun, notamment celui d'accompagner son progrès et sa marche vers l'autonomie. Au demeurant, la dénonciation des méthodes de colonisation allemande par les puissances alliées victorieuses à l'issue de la première guerre mondiale, a constitué une stratégie visant à justifier le retrait à l'Allemagne de ses possessions coloniales africaines. E. Mveng cite à ce sujet un extrait éloquent de la note remise le 17 juin 1919, à la veille de la signature du traité de Versailles, à la délégation allemande, alors même que la France et la Grande Bretagne se sont déjà accordées sur le partage du territoire du Cameroun

Il suffit de se reporter aux témoignages allemands tant officiels que privés ... d'avant-guerre pour être édifié sur les méthodes de l'administration coloniale allemande, sur les répressions cruelles, les réquisitions arbitraires et toutes les formes du travail forcé qui ont dépeuplé de vastes étendues de territoires de l'est-africain et le Cameroun...¹

Il s'agit de délégitimer toute prétention de l'Allemagne à revendiquer ses anciennes possessions en se posant en défenseurs des anciens sujets du Reich. Malgré cela, l'Allemagne a laissé au Cameroun un héritage important, qui comporte des équipements essentiels à sa mise en valeur tels que le chemin de fer du Nord. Cet héritage reste prégnant, dans l'imaginaire collectif des Camerounais. Les Allemands ont été les premiers à imposer le travail forcé, les cultures forcées, des déplacements forcés avec le portage et le recrutement dans les plantations européennes et sur les chantiers administratifs.

¹ cité par E. Mveng, *Histoire du Cameroun, op cit*, p. 328.

Dans le secteur de la production agricole, cette volonté de faire autrement impose à l'administration française un jeu d'équilibre entre la satisfaction des demandes des colons pressés d'exploiter et de tirer profit de leurs investissements, et les populations locales sur lesquelles elle entend fonder sa politique de mise en valeur agricole à travers le développement d'une agriculture familiale moderne.

Les cultures à promouvoir dans le milieu paysan autochtone, qualifiées de « riches » par opposition aux « cultures familiales » c'est-à-dire les cultures vivrières, sont principalement le cacao et le café. Elles représentent des vecteurs de transformation des sociétés essentiellement rurales. Cette orientation en faveur des exploitations familiales a aussi un objectif politique. Il s'agit de s'allier les chefs et notables en leur concédant le privilège d'un enrichissement à travers les cultures de rente qu'ils seront les premiers à établir, dans le sillage des entrepreneurs agricoles duala de la côte. L'émergence de cette élite rurale est pour l'administration un gage de réussite de son engagement auprès de la Société Des Nations. Mais cet objectif est contrarié par les missions chrétiennes, en particulier la mission catholique, qui pousse à l'éradication de la polygamie, considérée comme responsable de « l'asservissement » des femmes, et à l'instauration d'un modèle familial fondé sur le mariage chrétien, monogamique et qui assigne les femmes au foyer.

Or l'agriculture familiale que cherche à promouvoir l'administration française, avec l'intégration des cultures de rente dans les systèmes agraires locaux, ne peut se passer du concours des femmes, dans un contexte où la main d'œuvre masculine est sollicitée dans d'autres secteurs de l'économie. Des éléments de tension apparaissent et bousculent l'équilibre antérieur du système de production fondé sur une répartition nette du travail et des responsabilités entre les hommes et les femmes. Ces tensions se cristallisent autour de l'émigration masculine que nous avons déjà évoquée, la convergence des intérêts entre l'administration coloniale et les élites coutumières qui favorise l'appropriations du foncier et la force de travail par ces derniers aux dépens des cadets sociaux, et le développement à une autre échelle d'un marché du vivrier dans lequel s'inscrivent les femmes. Ces tensions sont particulièrement vives en pays bamiléké et constituent l'un des facteurs d'explication de la crise sociale et politique qui a secoué cette région entre 1950 et 1971.

Cette politique n'exclut cependant pas, loin de là, l'extension d'une colonisation agricole européenne qui participe également à l'exacerbation des tensions, tant à certains endroits le développement parallèle des grandes plantations européennes et des petites

plantations familiales autochtones semble incompatible². La cohabitation de ces deux modèles s'avère en effet difficile, en particulier autour des questions de la main d'œuvre et de la terre. Comme à l'époque allemande, les plantations européennes, dont les propriétaires le plus souvent ne viennent pas du monde agricole, ont besoin d'une main d'œuvre abondante et renvoient à l'administration la responsabilité de la fournir, face au manque d'empressement des Camerounais à s'employer comme ouvriers agricoles.

En effet, ceux-ci ont compris l'intérêt économique et l'enjeu en termes de promotion sociale des cultures d'exportation et souhaitent créer leurs propres plantations plutôt que de travailler comme ouvriers agricoles pour des planteurs Européens. Ils mobilisent pour cela la force de travail dont ils disposent dans le cadre familial, surtout celle des femmes. En pays bété comme en pays bamiléké, l'entretien et la cueillette du cacao et du café viennent ainsi s'ajouter à l'emploi du temps déjà chargé des agricultrices. La place que vont occuper ces cultures dans les systèmes agricoles et surtout leur valeur économique et par conséquent sociale, induisent une transformation des rapports de genre et plus largement une reconfiguration des rapports sociaux.

Nous entendons dans cette partie montrer ces processus de transformation des systèmes de production à partir des années 1930, mais surtout le décalage entre les discours de modernisation de l'agriculture, censés introduire des techniques rationnelles et modernes de culture, et les réalisations effectives. Le chapitre III analyse la manière dont s'est construite, sur le modèle de la métropole, cette politique agricole familiale, en se fondant sur un certain nombre de préjugés racistes³, à savoir l'imprévoyance, la paresse et la répugnance des hommes pour le travail de la terre. Mais cette politique entend surtout réduire le poids des femmes dans l'économie familiale en la cantonnant à un rôle plus domestique. Cette logique coloniale entre en contradiction avec celle des colonisés, qui justement cherchent à s'appuyer sur la force de travail des femmes et leurs savoir-faire agricoles pour s'insérer dans l'économie coloniale à travers les cultures d'exportation.

² Peter Geschiere, "European Planters, African Peasants, and the Colonial State : Alternatives in the Mise En Valeur of Makaland, Southeast Cameroun during the Interbellum", *African Economic History*, n° 12, 1983, p. 83-108 ; Joseph Tanga-Onana, "La pénurie de main d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun", *Outre-Mers*, vol.338-339, n°90, 2003, p.247-271.

³ cf chapitre II.

Le chapitre IV détaille la politique foncière qui accompagne cette transformation des sociétés agricoles du Sud-Cameroun. D'une part les concessions rurales accordées aux européens pour la création de plantations créent des tensions sur le foncier et l'utilisation de la main d'œuvre masculine, et mettent en lumière les contradictions de la politique agricole coloniale. D'autre part, le développement des cultures d'exportation et leur intégration dans les systèmes locaux font évoluer le statut des terres et par conséquent, affectent les modalités d'accès des femmes. Le chapitre V montre, à partir de l'exemple du café en pays bamiléké, comment ces transformations, dont les principaux bénéficiaires sont les élites coutumières, ont donné naissance à une remise en cause de l'ordre social à travers un mouvement de contestation qui a également concerné les femmes.

Chapitre III

Modernisation de l'agriculture : la construction de l'invisibilité des femmes : 1930-1960

La perception qu'ont les sociétés bamiléké et bété du travail agricole s'est progressivement transformée avec la colonisation et ses politiques de modernisation, en particulier au regard de sa dimension sociale et économique. Avant la colonisation, l'organisation des systèmes agraires découle en effet de celle du système social et par conséquent des représentations symboliques attachées à la terre et aux autres moyens de production. Le travail de la terre comporte une dimension religieuse symbolisée par exemple par l'interdiction du travail à la houe (outil de travail féminin) certains jours de la semaine en pays bamiléké et des cérémonies rituelles de lancement de la campagne des cultures assurées par les chefs. En pays bété, des rituels spécifiques mobilisent les femmes et les hommes pour favoriser de bonnes récoltes. Les liens entre la terre et les femmes sont objectivés par de nombreux rites de fertilité. La production alimentaire et la reproduction sociale forment symboliquement un tout, et l'économie est en grande partie orientée vers la production vivrière, d'où la place centrale des femmes.

La logique coloniale a été différente. La vision coloniale de l'agriculture est celle d'une activité exclusivement économique avec un double objectif, d'une part procurer des revenus monétaires aux chefs de famille, pour leur permettre de s'acquitter des impôts, et d'autre part fournir, grâce aux exportations, des devises nécessaires au déploiement du pouvoir colonial. Cette logique s'est mise en place progressivement, avec un accompagnement soutenu des institutions coloniales créées à cet effet, à partir de 1920. La transformation de l'homme africain en agriculteur « expert » supposait une rupture dans la perception même du sens du travail de la terre et sa « déféminisation ». C'est donc un processus visant à inverser les rôles de genre en agriculture qui a été enclenché, dans le but de replacer l'homme au centre de l'activité productive générée par l'économie coloniale et la femme à la marge, davantage dans les activités de reproduction sociale. Cette logique de reconfiguration des rôles de genre a orienté la politique agricole coloniale et s'est maintenue après les indépendances.

III.1. Priorité aux cultures d'exportation (cultures masculines) et investissement limité dans les cultures vivrières féminines

Les approches de développement agricole construites pendant la colonisation mettent en évidence des processus de marginalisation des femmes, en France comme dans ses colonies, dans la dynamique de modernisation des agricultures familiales⁴. Des études réalisées dans plusieurs contextes ont souligné la priorité accordée par les pouvoirs coloniaux aux cultures dites de rente, destinées au marché international, pour la plupart non consommées localement, au détriment des cultures vivrières locales. Ces cultures d'exportation ont été en général associées à la modernité et aux hommes⁵, qui ont bénéficié des innovations technologiques qui accompagnaient leur déploiement⁶ et les cultures vivrières reléguées dans l'univers domestique et associées aux méthodes « traditionnelles de culture » et aux femmes. Ce processus a abouti à une invisibilisation de ces dernières dans les politiques agricoles, au moment où les cultures de rente étaient appelées à constituer la base de l'accumulation masculine en milieu rural.

Au Cameroun, cette politique qui comme ailleurs donne la priorité à la promotion des cultures d'exportation, s'appuie dans un premier temps, notamment pendant la période de l'entre-deux-guerres, sur les élites masculines locales. Le pouvoir colonial cherche à récompenser leur loyauté⁷. Après la crise économique de 1930, un effort est cependant fait pour diffuser le plus largement possible, dans le milieu paysan, surtout dans le sud forestier, la culture du cacao, devenue la principale source de devises du territoire avec l'effondrement des cours de caoutchouc qui entraîne l'arrêt complet de cette production en 1931⁸. Les plantations africaines de cacao, qui emploient exclusivement une main d'œuvre familiale (gratuite) ont mieux résisté à la crise tandis que toutes les exploitations européennes faisaient faillite. Ce contexte offre une fenêtre d'opportunité aux cadets sociaux pour s'insérer dans l'économie de plantation, et constitue pour le pouvoir colonial un levier d'expansion peu coûteux de l'économie coloniale. Le cacao devient en pays bété l'instrument politique de stabilisation d'une population dont le mode de vie était jusque-là rythmé par la pratique d'une agriculture

⁴ Guetat-Bernard, « Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales... », *op. cit.*, p. 89 à 106.

⁵ M.-A. Savané, « Femmes, production et crise alimentaire ... », *op.cit.*, p. 280-290

⁶ L. A Twagira, 'Robot Farmers' and Cosmopolitan Workers...', *op.cit.*, p. 459-461

⁷ J. Guyer, "The food economy and French colonial rule in central Cameroun", *op.cit.*, p.577.

⁸ Rapport annuel 1931, p.59.

itinérante. En pays bamiléké, de nombreux freins administratifs régulent la diffusion du café pendant cette période de l'entre-deux-guerres. Les élites coutumières et quelques « évolués » conservent jusqu'à la deuxième guerre le privilège de sa culture.

Les efforts sont donc orientés sur le développement des cultures industrielles « avec tous les moyens dont peut disposer le territoire »⁹. Les cultures vivrières ne sont pas perçues comme des cultures potentiellement « riches » puisque ce qualificatif s'applique exclusivement, dans le vocabulaire colonial, aux cultures d'exportation. L'administration indique que la situation alimentaire « est dans l'ensemble satisfaisante » et que l'abondance de vivres « permet d'assurer aisément l'alimentation des travailleurs des chantiers publics et le ravitaillement des employés des entreprises privées »¹⁰. Il faut dire que la tendance à l'importation de produits alimentaires s'accroît et que cette situation alimentaire est en lien avec la demande urbaine de ces produits importés.

Il semble donc que pour l'administration, le développement des cultures vivrières n'est plus le sujet. Cette option a des répercussions directes sur l'évolution du travail agricole des femmes, et leur place dans les nouvelles structures agricoles créées pour accompagner le développement des nouvelles cultures et plus largement transformer le monde rural. Les modalités de mise en œuvre de cette politique ne font donc logiquement pas une place explicite aux femmes compte tenu de leur place antérieure dans la production agricole. Ces modalités se déclinent dans la formation agricole, l'encadrement des paysans à travers des structures telles que les sociétés de prévoyance, les coopératives ou encore les secteurs de modernisation agricole que nous analysons dans cette section.

⁹ Rapport annuel SDN, 1931, p. 54

¹⁰ Ibid., p. 44.

III.1.1. Assurer l'éducation culturelle de l'indigène

L'administration coloniale s'est attelée à promouvoir le développement d'une classe de petits propriétaires ruraux « source de tout équilibre social »¹¹. Cela suppose une redistribution des rôles traditionnels des hommes et une transformation des systèmes de production notamment dans le sud forestier où l'agriculture itinérante sur brûlis devient incompatible avec les cultures pérennes d'exportation. L'introduction des notions nouvelles comme la propriété foncière individuelle définitive, la phytothérapie, de nouvelles techniques culturelles demande une initiation des paysans, et pour le pouvoir colonial, il s'agit surtout des hommes. Il faut les amener non seulement à travailler, à produire, mais aussi leur inculquer les méthodes les plus rationnelles de production. Le discours sur la paresse de l'homme noir a toujours été lié à celui sur la femme « bête de somme », soumise aux travaux les plus difficiles dans les sociétés colonisées d'Afrique subsaharienne.

Les femmes seules fournissent le gros effort de la culture, de la récolte, de la préparation des aliments, en même temps qu'elles élèvent leurs enfants, dans l'indifférence à peu près totale des mâles¹².

L'exagération de la charge de travail des femmes¹³ mise en parallèle avec l'oisiveté des hommes fournit le prétexte pour la mobilisation, volontaire ou forcée des hommes dans l'économie coloniale. La logique du discours est de dire que les hommes ne sont pas utiles dans la vie économique de leurs sociétés puisqu'ils ne produisent rien, et qu'ils peuvent donc, sans mettre en danger celles-ci, être engagés dans des activités de production déconnectées du secteur traditionnel.

Dans les années 1920, un administrateur du Sénégal préconise, pour contraindre l'Africain au travail, de lui créer des besoins artificiels et augmenter graduellement l'impôt¹⁴. Le conseil supérieur des colonies propose en 1928 l'utilisation du service militaire et des prestations

¹¹ Dans son Rapport annuel à la Société des Nations pour 1926, l'administration détaillait les outils mis en œuvre pour « assurer l'éducation culturelle de l'indigène » : les Jardins scolaires, les écoles d'apprentissage agricole, les stations d'essais et fermes modèles, les commissions agricoles. Il faut préciser que ces organismes ne disposaient d'aucune action ou référence féminine. (cf. Rapport annuel 1926, p. 67).

¹² Rapport annuel 1921, P. 2.

¹³ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Femmes africaines : histoire et développement », dans Charles Becker; Saliou Mbaye; Ibrahima Thioub (éds.), *AOF : Réalités et Héritages, Sociétés Ouest-Africaines et Ordre Colonial, 1895-1960*, Dakar, Direction des Archives Nationales du Sénégal, 1997, p.806.

¹⁴ ANOM, 1 AFFPOL 854, la mise en valeur des colonies et le programme de M. Sarraut. Rapport présenté au comité de direction de l'ICF par M. le colonel Bernard., P. 25, s.d.

comme moyen d'inculquer aux « indigènes » l'habitude du travail d'une part et pour les préparer à leur rôle « normal de producteurs » d'autre part¹⁵.

Cette initiation se fait dans le cadre scolaire, mais aussi au sein des sociétés de prévoyance, des coopératives et au plus près des paysans, dans les plantations par les agents des services de l'agriculture.

En se fondant sur la conviction que les systèmes agricoles en place dans lesquels les femmes ont une fonction de production importante, ne correspondent pas au modèle qu'impose une société moderne, l'État colonial se donne pour mission de transformer ces sociétés. Son action dans ce cas se focalise sur la formation et l'encadrement des hommes. Il s'agit de leur inculquer le « sens du travail de la terre » afin qu'ils assument pleinement leurs nouveaux rôles de producteurs et endossent les responsabilités de chefs d'exploitation au sens occidental, c'est-à-dire la responsabilité des cultures commerciales, la gestion des productions, les choix culturels en fonction des nouveaux besoins à satisfaire et des charges nouvelles. Pour cela, l'acquisition des compétences agricoles nécessaires au développement de cultures d'exportation est inscrite au programme des écoles de village où sont admis les garçons. De l'école du village à l'école régionale d'agriculture, les jeunes élèves sont préparés à endosser ce rôle de producteurs. L'organisation de l'enseignement agricole s'inspire du cadre institué en métropole pendant la période de l'entre-deux guerres en matière de formation agricole : création d'écoles régionales d'agriculture, de fermes modèles, des stations expérimentales. Ce dispositif est complété par un encadrement des producteurs par divers organismes, les sociétés de prévoyance et les coopératives. D'autres canaux sont aussi utilisés par exemple les fermes-modèles ou encore les « champs du gouvernement ».

Le mode de fonctionnement et le but fixé aux écoles de village donnent des indications pour mieux saisir la logique du système. Celles-ci n'ont pas pour but de former des diplômés, mais d'initier les garçons aux travaux pratiques d'agriculture. A travers cet apprentissage de nouvelles méthodes de culture ou de nouvelles cultures génératrices de revenus, l'Etat colonial s'efforce de « préparer leur éveil à la civilisation, leur orientation vers une forme de vie matérielle et morale moins rudimentaire¹⁶ ». L'enseignement à visée strictement utilitaire a pour seule ambition de créer, chez les écoliers, de nouveaux besoins matériels et à vaincre

¹⁵ ANOM conseil supérieur des colonies : Etude sur la question de la main d'œuvre coloniale, Paris, 25 mai 1928

¹⁶ Rapport annuel, 1924, p. 20.

leur « inertie » par l'obligation de travailler et de produire en vue de leur émancipation économique¹⁷.

Les administrateurs partent du principe, non vérifié, que les systèmes agraires locaux reposent sur un travail rudimentaire du sol, effectué péniblement par les femmes. Par conséquent, les populations ne tirent pas de la terre, du fait de cette exploitation superficielle, le meilleur parti de ce qu'elle pourrait produire. L'attitude réfractaire des hommes pour le travail de la terre, au-delà des tâches qu'ils accomplissent dans le cycle agricole, est considérée comme du mépris par les autorités coloniales. Or celle-ci ne peut être comprise qu'à la lumière de l'organisation sociale et la répartition du travail entre les sexes d'une part, et du lien entre les fonctions reproductives et productives des femmes, seules capables de féconder la terre suivant les croyances locales.

Pour l'administration, il est impératif de

faire comprendre aux élèves l'avantage de substituer à l'exploitation routinière et partielle du sol de véritables méthodes de cultures, une mise en valeur raisonnée et aussi large que possible du champ familial¹⁸.

C'est-à-dire concrètement apprendre aux garçons la maîtrise des techniques agricoles modernes. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, ces méthodes et techniques sont plus ou moins déjà éprouvées dans le système traditionnel, et maîtrisées par les femmes. En effet, dans l'énonciation des instructions ci-dessous données aux moniteurs de ces écoles, les garçons doivent apprendre à

travailler la terre longuement avant ensemencement et à plusieurs reprises, ne cultiver que de bonnes variétés de plantes alimentaires ou industrielles ; insister sur la nécessité de tenir les cultures propres par des sarclages répétés ; apprendre à délivrer les terres de l'excès d'humidité par le drainage et combattre la sécheresse par l'irrigation¹⁹.

Ces techniques supposées modernes et rationnelles ne sont pas inconnues. Elles sont parfaitement intégrées dans les systèmes de culture locaux et transmises aux filles avant leur mariage par les femmes : préparer et retourner la terre, semer et sarcler régulièrement jusqu'à la récolte, sélectionner les semences, choisir et introduire dans le système de culture de

¹⁷ Rapport annuel, 1924, p. 20.

¹⁸ Ibid., p. 24.

¹⁹ Ibid., p. 25

nouvelles plantes alimentaires, sont autant de compétences exercées par les femmes dans l'agriculture.

Les jardins scolaires créés dans les écoles de village, constituent le cadre primaire de cette initiation à l'agriculture des garçons. Ils prennent rapidement des allures de plantations industrielles atteignant plusieurs hectares. Les élèves y produisent à la fois des cultures vivrières et des cultures d'exportation dont la vente alimente les caisses des mutuelles scolaires. Les cours théoriques de ces écoles de village, qui comprennent la dictée, la lecture, des énoncés de problèmes, sont centrés sur les opérations agricoles effectuées par les élèves. Un programme de bourse permet chaque année à deux élèves de se rendre dans une ferme-école du Midi de la France dans l'espoir qu'à leur retour ils deviennent les « meilleurs pionniers » de l'action agricole coloniale auprès de leurs compatriotes²⁰.

La première école spécialisée dans la formation des planteurs est créée par arrêté du 22 décembre 1933 à Mvogo-Betsi, en pays bété, avec l'intention d'en doter toutes les circonscriptions administratives afin de parfaire cette initiation des élèves-planteurs aux nouvelles méthodes de culture²¹ et former des futurs chefs de fermes familiales dans la production de cultures riches²². Pour le gouverneur Bonnacarrère, il s'agit de « créer un 'paysan noir' instruit, attaché à sa terre, et s'acheminant vers une condition supérieure »²³. L'enseignement agricole s'oriente ainsi exclusivement sur les cultures de rente, que l'administration a décidé de développer en s'appuyant sur les exploitations familiales locales. L'arrêté prévoit l'octroi d'une concession rurale aux élèves qui en font la demande à la fin de leur année de formation. Cette expérience se solde cependant par un échec, et, en 1937, l'école des planteurs « indigènes » est remplacée par l'école secondaire d'agriculture qui ouvre ses portes à Yaoundé et se destine à la formation de plusieurs corps de métier dans le secteur agricole : des moniteurs de culture chargés de vulgariser les méthodes modernes de culture ; des surveillants de travaux affectés dans les sociétés de prévoyance pour encadrer les futurs planteurs et enfin des auxiliaires agricoles destinés aux plantations privées, essentiellement européennes, qui peinent à trouver des travailleurs qualifiés. L'École

²⁰ Rapport annuel 1924, p.25.

²¹ Rapport annuel 1933, p. 198.

²²ANOM, AGEFOM// 356 Circulaire N° 106, du commissaire de la République Bonnacarrère, aux chefs de circonscription sur la création d'une école de planteurs indigènes, 27 décembre 1933.

²³ Ibid.

d'agriculture de Yaoundé prépare aussi ses élèves aux différents postes offerts par les services d'agriculture.

Au-delà de la formation dans le cadre scolaire, l'administration développe d'autres approches visant à l'initiation par l'exemple des colonisés aux nouvelles techniques de culture. Les chefs de secteurs agricoles sont chargés d'assurer « l'éducation agricole des indigènes » qui ne peuvent passer par l'école, et de les guider, surtout les chefs et les principaux notables, dans la conduite de leurs plantations. Ils sont secondés dans les villages par des délégués qui retransmettent chaque mois aux planteurs leurs instructions concernant les travaux à exécuter. Les plantations « du gouvernement », créées près des villages, constituent des modèles de ce qui est attendu par les pouvoirs publics.

Cette démarche d'initiation à l'appropriation de nouvelles techniques et technologies agricoles que les pouvoirs coloniaux jugent nécessaire à l'insertion des colonisés dans l'économie moderne, ne concerne pas les femmes. La volonté des autorités de ne pas considérer comme essentiel le travail agricole de celles-ci est manifeste et participe de l'objectif de transformer ou plutôt de renverser l'ordre du genre dans la répartition du travail entre les sexes, en ramenant dans le champ de compétence exclusif des hommes le travail agricole, là où ce domaine était partagé, sinon dominé par les femmes.

Ce schéma a été analysé dans d'autres contextes coloniaux. Dans le cadre de l'établissement de l'office du Niger au Soudan Français²⁴, impliquant une immigration d'hommes, de femmes et d'enfants dans les zones de colonisation ouvertes à la culture du riz et du coton destinés au marché international, seuls les hommes ont eu la possibilité d'accéder aux nouveaux savoirs agricoles, de s'initier à l'utilisation de nouvelles machines, et des techniques de culture propre à l'agriculture irriguée²⁵. Dans les colonies Britanniques, comme le Kenya où l'économie caféière se développe et construit le « modèle du petit paysan capitaliste »²⁶, Mbataru décrit ce même processus d'exclusion des femmes et de dévalorisation de leur rôle, à travers le peu d'importance accordé aux cultures vivrières, dans l'économie agricole. Il insiste sur le fait que la production vivrière, menée par ces dernières, a été ainsi reléguée à la périphérie²⁷ au profit

²⁴ Le Soudan français, actuel Mali, était l'une des colonies de l'ensemble constitué par l'Afrique Occidentale Françaises (AOF).

²⁵ Laura Ann Twagira, *Women and gender at the office du Niger (Mali)...*, *op.cit.*, p.122-174.

²⁶ B. Charlely de la Masselière, Patrick Mbataru, "Les fondements économiques de la guerre du café au Kenya", *Etudes Rurales*, N°180, 2007, p. 229-242 .

²⁷ Patrick Mbataru, "Women in the coffee Society : The case of Nyeri, Kenya", N° 180, vol. 2, 2007, p. 101-116.

du café, dévalorisant le statut économique des femmes. La valeur économique, mais aussi sociale que prennent les cultures d'exportation et surtout l'importance que le pouvoir colonial y accorde à travers les nombreuses structures d'encadrement mises en place pour accompagner leur expansion, accentue la tendance à l'identification de ces nouvelles cultures à la masculinité dans les sociétés bété et bamiléké.

III.1.2. Organiser le paysannat local et accroître la productivité des cultures d'exportation : 1930-1945

La volonté de créer une classe moyenne rurale avec une assise politique et économique solide permettant d'en faire un allié de la politique coloniale²⁸ est une ligne constamment défendue par les gouverneurs du Cameroun. Le gouverneur Marchand déclare dans ce sens en 1924 :

la culture des produits riches tels que le cacao provoque graduellement la naissance d'une classe d'agriculteurs indigènes émancipés de l'étroite contrainte des coutumes ancestrales et il se constitue ainsi une propriété immobilière individuelle qui, dans certaines régions, paraît devoir se substituer à l'ancienne forme de la propriété collective. Il est de notre intérêt de favoriser cette tendance et de créer ainsi une bourgeoisie agricole qui formera l'élément stabilisateur de la population, et sera pour le gouvernement local un auxiliaire non négligeable²⁹.

La politique agricole construite dans l'entre-deux guerre poursuit globalement cet objectif. Elle renforce la position de domination des élites traditionnelles, mais favorise aussi l'émergence d'une classe de petits planteurs prospères, d'abord dans la zone cacaoyère du sud, plus tard dans la région du Moungo et enfin en pays bamiléké. Cette politique se met en place en deux étapes. Dans les années 1920, l'administration a cherché à s'assurer, par l'obligation des cultures vivrières dites « cultures de ravitaillement » (riz, arachide, pommes de terre) de la disponibilité des aliments essentiels à l'alimentation de milliers d'hommes enrôlés dans le développement des projets coloniaux. Dans les années 1930, la fin des grands chantiers permet de lever ces contraintes de ravitaillement imposées par l'administration aux paysans locaux. La promotion des cultures de rente devient la priorité et accélère la

²⁸ Jane Guyer, "The Food Economy and French Colonial Rule in Central Cameroun, *op.cit.*, p.577.

²⁹ Télégramme du gouverneur Marchand, du 12 mars 1924, cité par Richard Joseph, *Le mouvement nationaliste Camerounais : les origines sociales de l'UPC*, Paris, Karthala, 1986, p. 114.

monétarisation de l'économie. D'importants moyens sont affectés à leur développement. Les sociétés de prévoyance (SIP), créées en 1937, ont pour mission d'encadrer les producteurs et de s'assurer de leur maîtrise des techniques nécessaires à la mise sur le marché de produits de qualité. La naissance du mouvement coopératif à la même période s'inscrit dans cet objectif d'accompagner l'insertion des nouveaux planteurs dans l'économie capitaliste.

L'une des reproches faites à la colonisation allemande a été d'avoir fait peu cas du sort des « indigènes », d'avoir privilégié l'exploitation des ressources du pays aux seuls bénéfices des intérêts financiers allemands. La France a tenu à se démarquer, dans les discours, de ce système en affichant des objectifs plus favorables à l'intérêt des populations. Dans le domaine agricole, la préférence a été donnée à la production familiale, même s'il fallait composer avec un colonat disposant de moyens de pression aussi bien en métropole qu'au Cameroun.

Selon les administrateurs, ce modèle de petites exploitations familiales est apparu le plus approprié pour assurer une évolution harmonieuse de toutes les couches sociales du pays et permettre la structuration d'une économie monétaire moderne, avec un impact modéré sur les sociétés locales. La référence donnée en 1938, par le commissaire Boisson à propos du palmiste est éloquente :

Le Cameroun exporte actuellement 40000T de palmistes. Il serait facile de doubler cette exportation. Il suffirait de monter quelques grosses usines (référence à la méthode allemande) et d'obliger l'indigène à les alimenter pour qu'elles tournent à plein rendement. Nous n'aurions qu'à user de notre autorité. Nous fera-t-on grief de préférer mettre à la disposition de l'indigène ce petit matériel qui se déplace de village en village et va de porte en porte concasser la récolte de noix de palme, comme en Bretagne par exemple la machine à battre le blé va de ferme en ferme ? Nous fera-t-on grief de conserver au paysannat indigène son cadre traditionnel en lui apprenant à force d'ingéniosité dans l'éducation, à mieux vivre dans ce cadre ?³⁰.

Pour la France, qui se pose en opposition à l'Allemagne, la dynamique d'accumulation favorisée par la mise en valeur du territoire doit profiter non seulement au colonat, mais aussi et surtout à la population. Par ailleurs, le succès enregistré par les entrepreneurs Duala, reconvertis dans l'économie de plantation après la perte de leur monopole commercial, et surtout la rapidité avec laquelle les peuples Béti du sud forestier se sont imposés dans la production cacaoyère entre les deux guerres en même temps que disparaissaient les exploitations européennes sous le coup de la crise économique des années 1930, ont conforté la nouvelle puissance mandataire dans cette voie. L'ambition est dès lors de « former des

³⁰ F. Boisson, "Le Mandat Français Au Cameroun", *Politique Étrangère*, vol. 3, n°1, 1938, p.59-67.

agriculteurs experts qui pratiqueront sur les plantations privées des méthodes capables de relever la production»³¹. Pendant la période de l'entre-deux guerre, le cadre administratif de cette dynamique de transformation se met en place : création d'un service d'agriculture, organisation du paysannat avec l'institution des sociétés de prévoyance et des coopératives et un encadrement plus serré des producteurs « indigènes ». Il se forge ainsi pendant cette période le statut du « planteur » qui s'impose progressivement dans les campagnes et conforte durablement l'association des cultures d'exportation à la masculinité. Ce statut se confond en effet avec celui de chef de famille, qui dès lors, contrôle seul les revenus monétaires générés par le travail familial mobilisé dans les plantations. Les sociétés de prévoyance et les coopératives ont largement contribué à façonner ce nouvel acteur économique, sur lequel les pouvoirs coloniaux placent leurs espoirs de transformation des sociétés rurales et leur évolution vers la « modernité ».

Les sociétés de prévoyance ont été les premières formes d'organisation paysanne initiées par les administrations dans les colonies françaises d'Afrique. Leur raison d'être repose clairement sur une conception assez répandue à la fin du XIX^e siècle, celle de l'Africain imprévoyant et vivant au jour le jour, incapable de gérer ses propres intérêts économiques. Il s'agit de « faire évoluer les coutumes et les mœurs dans le sens de la civilisation occidentale »³². En effet, le sens donné au concept de « travail » en occident se trouve assez éloigné de ce que perçoivent les colonisateurs. Ils considèrent tout simplement que les activités des hommes dans les sociétés locales ne peuvent être considérées comme du « travail ». L'impératif est alors de « mettre le travail à l'honneur »³³. Nier la qualité de travailleur à l'homme signifie que ses activités, que nous avons décrites précédemment, ne s'insèrent pas dans une fonction économique concourant au bien-être de la société. Il importe donc de corriger cet état de fait: faire des hommes des travailleurs accessibles à l'innovation³⁴, au sens occidental, c'est-à-dire des pourvoyeurs de ce nouveau cadre qui se met en place (le foyer), et permettre aux femmes, le plus souvent représentées en victimes et non en

³¹ Rapport annuel 1924, p.58.

³² ANOM, 3ECOL/57/11, Jean Versel, Ecole nationale de la France d'Outre-Mer, section Afrique noire, « Le problème démographique et sanitaire au Cameroun », p. 45

³³ Ibid., p. 45

³⁴ Bernard Charlery de la Masselière, « Paysanneries africaines : les paradoxes d'une intégration verticale » dans Charles Becker, Saliou Mbaye, Ibrahima Thioub (dir.), *AOF : Réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960, op.cit.*, p. 537.

travailleuses, de remplir au sein de ce foyer, leur fonction sociale notamment par la reproduction « d'une jeunesse nombreuse et forte »³⁵.

Les SIP ont servi de cadre à cette transformation. Leur mission tend à faire évoluer les structures sociales antérieures à la colonisation qui semblent, aux yeux des administrateurs, favoriser cet état « d'atavisme » du colonisé. Elles vont s'atteler à la modification des schémas traditionnels des rôles de genre construits dans un système économique de subsistance. Une paysannerie évoluée doit émerger de cette transformation. Les hommes sont instruits, exemples à l'appui à travers des champs de démonstration, au métier de planteur, par une présence permanente (car le travail d'éducation de « l'indigène aux méthodes rationnelles de production » est longue, pense-t-on) et la mise à sa disposition, parfois gratuite, des outils de travail et des plants. Le planteur bénéficie aussi d'un soutien technique pour bien conduire sa plantation. La logique productiviste et technicienne s'impose, et caractérise dès lors les modalités d'insertion des colonisés à l'économie de marché.

Les SIP ont également pour mission d'initier les paysans aux principes de la mutualité, première étape du développement du système coopératif, car selon les autorités coloniales, ceux-ci ne sont pas suffisamment « évolués » pour que la coopération telle qu'elle fonctionne en métropole, se constitue dans les colonies. Cet argument ne repose que sur des préjugés, puisqu'au Cameroun par exemple, au moment de l'institution des sociétés de prévoyance, des dizaines de coopératives « indigènes » fonctionnent, et les premières depuis 1924. Elles ont été créées à l'initiative des colonisés sous forme de mutuelles agricoles et d'élevage. Ces initiatives ont été accompagnées par l'administration et se sont structurées en coopératives de production qui se sont orientées progressivement vers la commercialisation des produits (d'élevage et ensuite des cultures d'exportation). Certaines ont mis sur pied des pépinières ou des plantations coopératives, financé des équipes phytosanitaires et de taille pour les caféiers et les cacaoyers³⁶.

Au Cameroun, les sociétés de prévoyance sont créées par décret le 7 juin 1937 en s'inspirant de l'expérience ancienne de l'AOF où elles existent depuis 1910. Avec leur déploiement, se met en place une nouvelle organisation « conçue par le haut »³⁷. Les

³⁵ ANOM, 3ECOL/57/11, Jean Versel, École nationale de la France d'Outre-Mer, *op.cit.*, p. 45

³⁶ Rapport annuel du gouvernement français à l'Organisation des Nations Unies, 1948, p. 105.

³⁷ Philippe Antoine, *Les Sociétés Africaines de Prévoyance Au Cameroun*, Thèse de Doctorat en droit Université de Paris, 1954, p. 8.

coopératives existantes sont transformées à l'exception de quelques-unes, en sociétés de prévoyance. Elles ont pour ambition de favoriser le bien-être moral et matériel des populations rurales, qui représentent avant la Deuxième Guerre plus de 80% de la population du Cameroun. Leur action prend des formes diverses et s'étend à priori à l'ensemble des activités intégrées à l'économie rurale : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat rural, la commercialisation des produits du cru (organisation des marchés, création de pistes rurales), le crédit agricole, la constitution des réserves vivrières pour faire face aux périodes de soudures, l'amélioration de l'habitat rural etc...³⁸. Le décret de juin 1937, précise leur cadre de fonctionnement, leurs moyens et leurs objectifs.

Une de leur particularité au Cameroun est la participation directe des femmes, de la même manière que les hommes, à leur financement, car elles sont soumises à l'impôt de capitation et à ce titre contribuent automatiquement aux caisses des SIP et en sont obligatoirement membres. Les ressources des SIP sont constituées essentiellement de cotisations des membres, « perçues sur rôle comme des centimes additionnels à l'impôt »³⁹. La contribution obligatoire aux SIP représente le 1/10ème de l'impôt de capitation. Cette participation féminine n'a aucune incidence sur leurs travaux agricoles. Elles ne sont pas soutenues et ne bénéficient d'aucune prestation offerte par ces sociétés à leurs membres. Pourtant, les sociétés de prévoyance ont pour mission essentielle, comme le rappelle la mission d'inspection Tupinier, menée en 1939, de

prendre toute mesure contribuant au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la cueillette ainsi qu'à l'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectuent la récolte, la conservation et la vente des produits de leurs adhérents. Venir en aide, par des secours temporaires ou des prêts, aux adhérents nécessiteux. Favoriser le développement des exploitations, de l'outillage et du cheptel par des prêts en nature ou en espèces aux adhérents⁴⁰.

Dans la pratique, ces missions de soutien et d'accompagnement des paysans, définies par le pouvoir colonial, n'ont concerné que les hommes et quelques cultures d'exportation. Car même si ces sociétés sont des organismes privés, elles sont sous la tutelle de l'administration qui les contrôle étroitement. Créées dans toutes les circonscriptions administratives, elles sont présidées par l'administrateur, chef de la circonscription.

³⁸ ANOM, 11AFFECO379, la société de prévoyance du Mounjo, rapport de l'inspecteur Masselot, Yaoundé, 27 avril 1939.

³⁹ ANOM, 11AFFECO379, rôle et fonctionnement des sociétés de prévoyance

⁴⁰ ANOM, 1AFFECO /100, Rapport d'inspection Tupinier, Yaoundé, 7 juin 1939, p. 3.

La crise économique de 1929 a révélé l'extrême vulnérabilité du territoire et sa dépendance vis-à-vis d'un seul produit, le cacao. L'effort est désormais tourné vers la diversification des productions. Le plan d'action agricole élaboré en 1937⁴¹, place les sociétés de prévoyance au centre de cette politique de diversification et d'impulsion directe à l'économie productive⁴². Elles sont incitées à procéder à la vulgarisation des nouvelles cultures « riches » auprès des colonisés, c'est-à-dire les hommes, à leur initiation à l'acquisition des techniques liées à leur culture : plantation, entretien, traitement phytosanitaire, récoltes, préparation des produits récoltés, et vente moyennant un prélèvement sur les bénéfices. Elles mettent à disposition des plants issus de pépinières créées, afin de favoriser la régénération des plantations ou la création de nouvelles, organisent la distribution des semences pour encourager les paysans à s'engager dans de nouvelles cultures vivrières (arachide, paddy, pommes de terres).

Les sociétaires peuvent aussi acquérir à travers ces sociétés de l'outillage agricole (en fait essentiellement des outils pour les hommes : des machettes, des sécateurs, des pioches, matériel de pulvérisation), des engrais et des produits phytosanitaires (insecticides), des moyens de transport pour l'évacuation des produits vers les centres de traitement. Elles apportent des moyens financiers supplémentaires au déploiement déjà bien engagé de la culture du cacao et du café dans les zones propices à leur production.

Leurs activités se concentrent davantage, dans les faits, sur un seul secteur agricole, celui des cultures d'exportation. Des moniteurs, encadrés par les services d'agriculture, sont recrutés pour accompagner les planteurs. Dans la zone cacaoyère par exemple, ils agissent sur l'amélioration de la production par la surveillance de l'état d'entretien des plantations, le conseil aux producteurs sur la taille des cacaoyers, la construction des séchoirs ou de cuves à fermentation etc... Ces sociétés de prévoyance deviennent d'une part un outil efficace de médiation entre les paysans et le pouvoir colonial, et d'autre part un organe de contrôle de la masse paysanne à travers lequel l'administration va s'assurer de l'application des principaux arrêtés réglementant les cultures du cacao, et du café.

Contrairement aux sociétés de prévoyance, les coopératives sont nées à partir d'initiatives locales, s'appuyant sur des usages bien ancrés d'entraide et de solidarité, notamment en pays bamiléké. Les premières coopératives sont d'ailleurs apparues dans cette

⁴¹ANOM, 1AFFECO /100, Rapport d'inspection Tupinier, Yaoundé, 7 juin 1939, p. 3.

⁴² Philippe Antoine, *les sociétés africaines de prévoyance au Cameroun*, op.cit. ,p. 94.

région dès 1924. Elles se sont inscrites d'emblée dans le développement d'activités de production génératrices de revenus : l'élevage, les cultures industrielles, le transport etc... C'est cependant en 1948, après la promulgation de la loi métropolitaine régissant les coopératives au Cameroun que le mouvement coopératif s'installe véritablement dans le paysage rural camerounais⁴³. C'est un cadre beaucoup plus souple qui permet aux planteurs de négocier librement leur accès aux différents marchés internationaux et les prix de leurs produits⁴⁴, et donc de maîtriser leur commercialisation. Comme les sociétés de prévoyance, les coopératives n'intègrent pas les cultures vivrières locales et les femmes en sont exclues. Leurs activités sont exclusivement orientées vers le développement des cultures riches. En région Bamiléké, elles ont largement contribué à la structuration de la filière café et la création des usines de traitement et de conditionnement pour l'exportation. Le succès des coopératives a amené l'administration à l'imposer comme passage obligé pour accéder à la culture de café dès les années 1930. Elles ont largement contribué au maintien de la qualité du café produit par les petits planteurs⁴⁵ et ont par ailleurs joué un rôle d'initiation et de formation auprès de ces derniers par des démonstrations, appliquées aux différentes opérations liées à la production du café. Dans l'ensemble ces coopératives ont été considérées comme « une très belle réussite technique »⁴⁶ et commerciale au profit des autochtones. En tout cas c'est ce que laissent entendre les autorités :

On peut assurer que les profits retirés par les planteurs indigènes de leur affiliation à la coopérative sont incontestables et très supérieurs à ceux que les intéressés pourraient escompter d'une vente directe du produit au commerce⁴⁷.

L'administration juge donc l'activité des coopératives « extrêmement fructueuse » parce que la part distribuée aux coopérateurs constitue, si l'on exclut la cotisation à la coopérative, un profit net dans la mesure où les planteurs « indigènes » n'ont pas à supporter des frais de personnel, car leurs exploitations utilisent une main d'oeuvre familiale⁴⁸. En d'autres termes, cette rentabilité des plantations africaines s'expliquait par l'absence de coût

⁴³ ANOM, fonds ministériels, série géographique 30//3/08 : note sur l'évolution de la situation des sociétés de prévoyance et des coopératives au Cameroun (juillet 1952-mars 1953)

⁴⁴ Richard Joseph, *le mouvement nationaliste camerounais : les origines sociales de l'UPC*, op. cit. p. 71.

⁴⁵ ANOM 1ecol/152/2 le café en pays Bamoun.

⁴⁶ ANOM, 1FFECO/110 rapport d'inspection Tupinier, agriculture, 1939.

⁴⁷ ANOM, 1AFFECO/100, commentaire de l'administrateur Fourneau, chef de la Région du Noun, Rapport d'inspection Masselot, 1939

⁴⁸ ANOM, 1 AFFECO/100, rapport d'inspection Masselot, « La coopérative indigène de Dschang », 1939

de main d'œuvre, constituée par les femmes et les enfants, pour les travaux les plus consommateurs de main d'œuvre comme la cueillette, avantage dont ne disposent pas les planteurs Européens.

Les cours élevés de ces productions avant la seconde guerre mondiale ont favorisé la naissance d'une classe de planteurs dont le niveau de vie commence à s'aligner sur celui des citadins, mais il ne s'agit très souvent que d'une minorité de ruraux, représentée par les chefs et les grands notables coutumiers (qui ont une plus grande capacité de mobilisation des ressources nécessaires à la création et l'entretien de grandes plantations : la terre et la main d'œuvre, principalement celle des femmes). Ces derniers ont été en réalité les principaux bénéficiaires de ces organismes, qu'il s'agisse des coopératives ou des sociétés de prévoyance. Leur proximité avec le pouvoir colonial leur permet d'accéder aux informations sur les marchés internationaux, de disposer à leur profit des ressources disponibles. Les sociétés de prévoyance, autant que les coopératives, orientées dans le seul intérêt des planteurs, ont peu investi le secteur des cultures vivrières destinées aux marchés locaux et à l'autoconsommation. Ceci a été un frein dans l'amélioration des conditions d'existence des paysannes.

Au total, si les femmes et les hommes participent au financement des sociétés de prévoyance, seuls les hommes en tirent les bénéfices. Ces derniers ont accédé, en partie par l'intermédiaire de ces sociétés, à l'économie coloniale en bénéficiant de l'initiation aux activités de production nouvelles, à la commercialisation, aux innovations techniques liées au développement des cultures d'exportation. Ils ont ainsi conforté leur position économique, en s'appuyant sur les ressources familiales (terres et main d'œuvre) et pris l'ascendance, sur ce point, sur les femmes. Ce processus s'inscrit dans la logique coloniale de transformation de la famille « indigène ». Les seules cultures vivrières qui ont reçu le soutien des sociétés de prévoyance ont été les nouvelles cultures, celles dites de ravitaillement (arachide, pommes de terre, riz) qui ont par ailleurs profité aux chefs locaux chargés de fournir, par contrat à l'administration ces aliments. Ce soutien a d'ailleurs prit fin avec l'abolition du système de réquisition de la main d'œuvre après la seconde guerre. Dans l'ensemble, les cultures vivrières n'ont pas bénéficié des mêmes moyens que celles destinées à l'exportation⁴⁹.

⁴⁹ Cf section 2 ci-dessous

Dans le fonctionnement des sociétés de prévoyance, il apparaît clairement que leur cadre préfabriqué, malgré tout, ne s'est pas adapté véritablement aux sociétés qu'elles ont voulu transformer. Par ailleurs, leur mode d'organisation et de financement les a rendus aussi impopulaires que les autres structures administratives de contrôle des populations. En effet, les Camerounais ont toujours manifesté une forte méfiance vis-à-vis des sociétés de prévoyance, qu'ils considèrent comme paternalistes et antidémocratiques⁵⁰. Des résultats ont été certes obtenus, mais uniquement dans le secteur des cultures de rente. Il a manqué une dimension essentielle, celle d'une association étroite de tous les producteurs, c'est-à-dire les hommes, mais surtout les femmes pour répondre aux nouveaux enjeux liés à l'accroissement d'une population non agricole, qu'il faut nourrir et qui constitue de ce fait une opportunité économique pour les femmes. Celles-ci n'ont pas eu accès aux moyens des sociétés de prévoyance pour répondre pleinement à ces enjeux.

La question de la modernisation du monde paysan a pris une place importante dans les politiques définies après la seconde Guerre Mondiale. Cet objectif a été posé dans le cadre plus global des initiatives prises pour accompagner le développement des Territoires colonisés. Cette période est aussi celle de l'amorce du processus de décolonisation. Le contexte est donc plus favorable à la prise en compte des populations rurales, du moins dans les discours, avec pour ambition la recherche de l'élévation sensible du niveau de vie « sans laquelle la politique de promotion humaine des territoires d'outre-mer risquerait d'être vouée à l'échec »⁵¹. L'occasion de la mise en œuvre des plans de modernisation de l'économie française dans sa globalité a été saisie pour construire, dans un objectif d'intégration des économies de l'Union française, les bases de cette paysannerie moderne dans les colonies françaises d'Afrique. Au Cameroun, les secteurs de modernisation agricole ont servi de cadre à cette politique.

⁵⁰ Richard Joseph, *Le mouvement nationaliste camerounais : les origines sociales de l'UPC*, op.cit., p. 71.

⁵¹ ANOM, 1/AFFECO/379, La modernisation du paysannat dans les territoires d'Outre-Mer

III.1.3. Politique de modernisation agricole et nouveau cadre du paysannat : 1945-1960

Une nouvelle dynamique s'enclenche après la seconde guerre. Avant les plans de modernisation, il s'est surtout agit d'une politique de production, dont le résultat était mesuré à l'aune des tonnages exportés. Les organismes mis en place comme les sociétés de prévoyance, ont concentré leurs efforts sur quelques cultures nouvelles, jugées plus rentables pour le territoire, sans vraiment se préoccuper de l'articulation entre cette orientation des systèmes de production vers les cultures d'exportation et les besoins du marché intérieur en produits vivriers, et donc fondamentalement, entre les besoins des hommes et ceux des femmes.

La décennie qui a suivi la seconde guerre mondiale a été marquée aussi bien en métropole que dans les colonies françaises, par la mise en place des politiques de modernisation de l'agriculture. L'agriculture française avait amorcé entre les deux guerres une mutation profonde qui s'est accélérée après la Seconde Guerre avec la création du commissariat général du plan en 1946 dont l'objectif est la reconstruction et la modernisation du pays. Sur le plan agricole, le but est de moderniser les systèmes de production de la métropole et de faire de la France un exportateur de produits agricoles. Cette politique est pensée dans le cadre de l'Union française dans la mesure où le principe affirmé est le développement de chaque territoire en fonction de ses potentialités économique et humaine dans une optique de complémentarité avec l'ensemble de l'Union française⁵².

Dans cet élan d'un effort commun, la priorité est donnée au développement des infrastructures, mais aussi de l'équipement social, des productions essentielles (surtout produits de rente) pour lesquelles « les territoires considérés ont des aptitudes particulières et pour lesquelles la demande mondiale et locale est certaine »⁵³. Dans la métropole, le plan doit remettre sur les rails l'économie française et la moderniser. Dans les territoires d'outre-mer l'objectif est l'amélioration du niveau de vie des populations locales à travers une augmentation en quantité et en qualité des productions coloniales, avec le soutien financier de la métropole. L'optique reste donc, dans les colonies, une intensification des cultures d'exportation, dans la continuité des politiques élaborées dans l'entre-deux guerres.

⁵² A.G.Hopkins, *An Economic History of West Africa, op. cit.*, p.281-285

⁵³ ANOM, 1AFFPOL/932/2969 Plans de développement économique

L'engagement financier de la métropole dans la mise en œuvre des plans de développement dans les Territoire d'Outre-Mer, marque la rupture avec la politique d'autonomie financière des colonies, en vigueur depuis 1900, au nom de la prospérité de l'ensemble de l'Union française. Par ailleurs, dans sa conception, le Plan insiste sur le développement de la recherche agronomique, de l'enseignement spécialisé, et mise de nouveau sur les stations d'essai afin de mettre au service des producteurs les procédés techniques modernes les plus efficaces pour la culture, la préparation et la transformation des produits destinés à l'exportation. L'enjeu est de faire évoluer des pratiques agricoles « extrêmement primitives » régies par la coutume et commandées par « la position au sein de la communauté » vers un paysannat capable de s'approprier des techniques modernes transmises par les coopératives⁵⁴ et de fournir des produits de qualité et en même temps compétitifs sur le marché international. Elle prend de ce fait en compte l'amélioration des conditions de vie des colonisés dont l'accroissement du pouvoir d'achat doit entraîner les importations bénéfiques à l'industrie française⁵⁵. Les populations rurales sont particulièrement visées par cette politique de modernisation. Depuis le début de la colonisation, l'effort a été porté en priorité à la construction des villes, malgré le fait que les recettes qui ont assuré ces investissements provenaient pour une large part des impôts et des produits agricoles proposés à l'exportation par les ruraux. Le déséquilibre ainsi créé entre le niveau de vie des citadins et des ruraux a fini par devenir une source d'inquiétude pour les autorités.

La politique de modernisation de l'agriculture camerounaise élaborée dans le cadre du Plan s'appuie sur les structures mises en place avant la guerre, en particulier les sociétés de prévoyances et les coopératives de production, mais avec une philosophie différente. Alors que les premières ont surtout agi, par la promotion des cultures d'exportation, à la consolidation du budget du Territoire, les secteurs de modernisation posent clairement l'objectif de développement du monde rural et d'amélioration des conditions d'existence de ses habitants. Cet objectif s'accompagne des moyens conséquents de la puissance publique afin de favoriser la transformation des systèmes de production par l'intégration des techniques agronomiques modernes⁵⁶. C'est en tout cas le sens donné à la création des secteurs de

⁵⁴ ANOM, 1AFFPOL/932/2969 Plans de développement économique : projets

⁵⁵ ANOM, 1AFFPOL/932/2969 Commissariat Général du plan: deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957), p. 16

⁵⁶ ANOM, 1AFFPOL/932/2969 Plans de développement économique projetés, 1948

modernisation agricole en 1950, outils d'accompagnement de l'intensification agricole et de la spécialisation des productions en fonction des terroirs. Cette dynamique de modernisation agricole, fondée toujours sur l'exclusivité des productions d'exportation, se poursuit jusqu'à la fin des années 1960. L'accent mis sur les cultures d'exportation a une fois de plus pour conséquence d'exclure les femmes de l'économie moderne. Cette politique de modernisation, qui est censée poser les bases du développement du pays, continue de promouvoir, comme en métropole d'ailleurs, une agriculture érigée au rang de métier masculin.

Dans les campagnes du Sud-Cameroun, les effets de la guerre restent visibles et continuent de peser sur les revenus. La charge fiscale est particulièrement lourde. Cette situation est comparable à celle des Territoires d'Afrique noire française. D'après une étude réalisée à la veille du deuxième plan quadriennal de développement des Territoires d'Outre-mer sur la question du paysannat dans les TOM,

La pauvreté des campagnes par rapport à la richesse croissante des villes était ressentie par les paysans eux-mêmes sur qui pesaient l'essentiel de la charge fiscale. On a calculé que le sixième de leur revenu global était consacré directement ou indirectement aux impôts. Les niveaux de vie, en conséquence, ne pouvaient s'élever. Le malaise s'étendait dans les campagnes, une sourde inquiétude gagnait tous les Territoires : le problème n'était plus social, il devenait politique⁵⁷.

Pendant la guerre en effet, le niveau de vie a partout reculé et l'exode rural s'est accéléré, aggravé par les réquisitions forcées de travailleurs pour les plantations européennes. Au lendemain de la guerre, la relance du secteur agricole et de l'économie rurale de manière générale est une priorité pour les pouvoirs publics. Dans ce contexte, le plan de développement prévoit l'amélioration du niveau de vie du producteur autochtone par

le renforcement de l'armature générale de la production et établit, d'autre part une hiérarchie entre les produits afin de faire porter l'effort sur ceux qui représentent une utilité essentielle tant du point de vue économique que du point de vue social⁵⁸.

L'aspect « social » des projets en faveur de l'amélioration de la production autochtone est souligné par les acteurs des plans. En effet, les revenus tirés des produits d'exportation concourent à la satisfaction de nouveaux besoins et la croissance des échanges à l'intérieur des territoires d'une part, assurent aux budgets locaux des ressources indispensables à

⁵⁷ ANOM, 1AFFPOL, 2320, Étude sur la modernisation du paysannat dans les TOM, 1952, p47-48

⁵⁸ ANOM, Fonds ministériels, 1AFFPOL/932/2969 : plans de développement économique projetés, 1948

l'amélioration des services sociaux d'autre part⁵⁹. Mais Les infrastructures sociales doivent se développer pour améliorer la qualité de vie des ruraux. Il faut aussi tenir compte de la fragilité des économies des territoires d'outre-mer. Au Cameroun par exemple, l'économie repose principalement sur quatre productions agricoles : le cacao, le bois, la banane et le café.

Le fonds d'investissement (FIDES) mis en place pour financer les programmes proposés par les territoires est alimenté principalement par les subventions du budget métropolitain. Il comporte deux sections : une section générale et une section d'outre-mer. La première finance les opérations ou des programmes d'étude, de recherches ou d'expériences scientifiques, agricoles, forestières, hydrauliques ou minières, ou garantit la souscription des participations des Territoires dans le capital de sociétés d'État ou d'économie mixte. Les secondes prennent en charge les programmes des Territoires d'Outre-Mer financés sur les ressources du FIDES et leurs fonds propres. Ces budgets sont préparés par les administrations locales, délibérés par les assemblées territoriales et approuvés par le comité directeur du FIDES (présidé par le Ministre de la France d'Outre-Mer, ce comité est composé de 9 parlementaires, d'un conseiller de l'Union Française, de 5 représentants de l'administration et du directeur général de la caisse centrale de la France d'Outre-Mer⁶⁰).

Au moment où se mettent en place les plans de développement au Cameroun, l'impact de l'économie coloniale reste limité et n'atteint que partiellement les régions éloignées des côtes qui ont concentré les plus gros investissements depuis la période allemande⁶¹ et même dans ces régions jadis prospères, la guerre a entraîné une baisse très sensible du niveau de vie. Les infrastructures construites avant la guerre ont été pour la plupart détruites. Leur remise en état est projetée par l'administration ainsi que la création de nouvelles sur les crédits du Plan car il est impératif d'ouvrir au commerce des régions non encore exploitées, faute de moyens d'évacuation des productions potentielles. Les acteurs des divers Plans visent « le perfectionnement aussi poussé que possible des activités agricoles qui font la richesse du Cameroun »⁶², c'est-à-dire des productions dont l'appropriation est déjà effective comme le cacao, le café, la banane ou le palmier à huile. Le plan prévoit aussi de développer de

⁵⁹ ANOM, 1AFFECO/100, Plan quadriennal 1953-1957 : proposition de réformes

⁶⁰ ANOM, 1FIDES42, généralités

⁶¹ ANOM, 1AFFECO/100, Plan quadriennal 1953-1957 : proposition de réformes.

⁶² ANOM, 1 FIDES/ 42, Plan quadriennal 1953-1957 des Territoires d'Outre-mer, P. 13

nouvelles cultures et mobilise dans cet objectif les laboratoires de recherche agronomiques et les stations d'essai.

Une attention particulière est portée à l'amélioration des conditions d'existence des ruraux, du moins dans les discours. L'administration mise pour cela sur « la modernisation des modes de cultures traditionnels et des procédés de traitement » par des interventions directes en matière de lutte phytosanitaire, processus qui doit « rechercher une étroite association des producteurs »⁶³ et la mise à leur disposition de meilleurs moyens de culture et de conditionnement des produits à exporter. La modernisation ne s'applique en fait, comme par le passé, qu'au seul secteur de rente et ne concerne que les producteurs, c'est-à-dire les hommes. Ces programmes de développement, négligeant les cultures vivrières et le marché intérieur, renforcent la dépendance du Territoire à l'égard des cultures d'exportation.

Les secteurs expérimentaux de modernisation agricole, créés le 26 septembre 1950 et financés exclusivement sur les fonds FIDES vont progressivement supplanter les sociétés de prévoyance comme cadre de développement du paysannat. Leur objectif est d'accélérer la transformation sociale et économique des zones rurales par un accroissement conséquent de la production. Dans l'esprit du texte, ces organismes doivent se charger, à titre expérimental, de tester les conditions de développement d'une production déterminée ou couvrir une zone pilote destinée à servir de modèle.

Dotés de la personnalité civile et d'une autonomie financière, les secteurs de modernisation élargissent rapidement leurs champs d'action, par exemple prennent en charge l'exécution des travaux d'aménagement d'hydraulique agricole, pastorale ou fonciers d'intérêt rural, l'expérimentation et la promotion des équipements modernes pour les cultures et les récoltes ainsi que le conditionnement des produits agricoles, le développement, sur leur périmètre d'expérimentation, des productions prometteuses et la recherche⁶⁴. Leurs missions s'apparentent à celles des sociétés de prévoyance, mais une différence notable existe. Les paysans ne sont pas soumis au paiement d'une cotisation au secteur. Ils bénéficient gratuitement des démonstrations faites dans les plantations et de la mise à disposition du petit équipement.

⁶³ ANOM, 1 FIDES/49, Rapport du comité directeur, programme FIDES Cameroun, tranche 1953/1954, 11 juillet 1953

⁶⁴ ANOM, 1FIDES42, arrêté n°42 instituant dans les territoires d'outre-mer des secteurs expérimentaux de modernisation agricole pour la mise en valeur des périmètres ruraux, 26 septembre 1950

Cinq secteurs expérimentaux de modernisation agricole voient le jour entre 1950 et 1955 : deux secteurs de modernisation des palmeraies à Edéa et à Dibombari, le secteur expérimental de modernisation des cultures d'altitudes (SEMCA) en pays bamiléké, le secteur de modernisation du nord Cameroun, le secteur de modernisation agricole des cacaoyères (SEMAC) qui couvre la zone forestière du sud-Cameroun. Spécialisés au départ sur le développement d'une production, ils deviennent polyvalents, au fur et à mesure de leur extension, et diversifient leurs compétences.

Un réseau de postes de paysannat répartis dans les différents centres de production complète leur action au plus près des paysans. Chaque poste, dirigé par un agent contractuel diplômé de l'école d'agriculture, coordonne les activités agricoles de cinq à six villages. Ils sont secondés par des moniteurs, et conseillent les producteurs sur tous les aspects liés à leurs activités. Le secteur de modernisation est en effet destiné à mettre à leur portée les techniques les plus appropriées pour obtenir de meilleurs rendements et des produits de qualité : lutte phytosanitaire, application d'engrais, travaux d'aménagement des sols et d'entretien des plantations, préparation des produits, vulgarisation de variétés améliorées. Il s'agit de renforcer les actions déjà entreprises par les sociétés de prévoyance et les coopératives, avec des moyens plus importants mis à disposition par les fonds FIDES. Cette nouvelle impulsion donnée par les secteurs de modernisation à la politique agricole du territoire se veut donc plus proche de l'agriculteur et cherche à améliorer son existence⁶⁵.

Dans le secteur SEMAC par exemple, le mot d'ordre est le contact quotidien des paysans avec le vulgarisateur⁶⁶. Il doit assister chaque producteur dans l'entretien de sa cacaoyère et lui expliquer, par une démonstration, les différentes opérations à mener : taille des arbres, éclaircissage, débroussaillage et traitement chimique des plantations. Cet objectif s'avèrera cependant impossible malgré la création d'une soixantaine de postes de paysannat dont le travail ne concernera au mieux que 10% des producteurs. Cette difficulté d'accompagner individuellement chaque planteur amène les autorités à limiter cette assistance et à y mettre fin en 1956. Des plantations pilote de démonstration sont alors créées dans chaque village.

⁶⁵ ANOM 3ecol/136/9., François-Claude Michel, Recherche de méthodes d'action en milieu rural : expériences de modernisation agraire dans le sud Cameroun (les secteurs), Mémoire de l'école supérieure coloniale, 1957-1958, p. 12

⁶⁶ Ibid.

A partir de 1957, les missions des chefs de poste de paysannat se recentrent sur l'éducation, l'information des planteurs sur les intrants agricoles et l'outillage indispensable à l'entretien de leurs plantations. Les techniques de fermentation sont enseignées aux paysans à travers des ateliers de fermentation coopératifs, des conférences, des affiches et même des films⁶⁷. Le secteur procède à la distribution des pulvérisateurs, appareils individuels facilitant le traitement chimique des plantations. Toujours dans l'optique d'améliorer les rendements, la station d'essai de Nkoenvone a investi dans le bouturage, afin de fournir aux planteurs des plants améliorés et permettre le renouvellement des plantations. Cette action auprès des planteurs de cacao a aussi porté sur la collecte, le séchage, la présentation et la vente de leur production.

Après la deuxième guerre, le cacao a pris une place prépondérante dans l'équilibre des finances du territoire. Il représentait en 1952 50% de la valeur des exportations et la taxe sur celles-ci fournissait 35% des recettes du Territoire⁶⁸. Ces données expliquent l'énergie déployée par le pouvoir colonial.

L'extension des activités des secteurs de modernisation a été parfois critiquée car ils se sont éloignés de leur caractère expérimental pour devenir, comme les sociétés de prévoyance, des outils au service exclusif des cultures de rente. Les coûts des secteurs paraissent également élevés au regard des budgets alloués au secteur rural. Ils ont absorbés près des deux tiers des dotations FIDES attribuées au titre de l'économie rurale au cours du second plan quadriennal⁶⁹, entre 1953 et 1957. Cependant, les secteurs se sont imposés progressivement comme des structures de développement rural avec compétence sur un territoire déterminé (SEMCENTRE : secteur de modernisation du centre SEMREST : secteur de modernisation de l'EST, SEMNORD (secteur de modernisation du Nord, SEMOCAL, secteur de modernisation des cultures d'altitude avec compétence sur la région des Hauts plateaux de l'ouest).

Cette orientation vers une couverture totale du périmètre national par les secteurs de modernisation a été possible grâce aux moyens financiers mis à disposition par le FIDES. Malheureusement, ces secteurs sont tombés dans les mêmes travers, en privilégiant les cultures spéculatives et en aggravant le déficit vivrier du pays qui devenait, pour les grands

⁶⁷ "Le Cacao Au Cameroun", *Encyclopédie Mensuelle d'Outre-Mer*, vol. IV, fascicule 52, 1954.

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ ANOM, FIDES 2eme série, carton 514, dossier M22/373 : Fides Cameroun, dotations, 1949-1958.

centres urbains, un problème politique potentiellement explosif. Même sur les productions de rente, l'action des secteurs n'a joué que moyennement sur l'accroissement du tonnage exporté, en particulier le cacao qui n'a connu qu'une légère augmentation, passant de 55307 tonnes exportées pendant la campagne 1953-1954 à 59004 tonnes en 1956-1957. Des facteurs externes comme la baisse des cours, ont pesé dans cette stagnation de la production. La qualité n'a pas été non plus au rendez-vous. Le pourcentage de cacao exporté non conforme c'est-à-dire de qualité inférieure, est passé de 42 % en 1952 à 63% en 1957⁷⁰.

Si le SEMAC s'est consacré exclusivement à la culture du cacao à sa création, le SEMCA, créé par arrêté du 29 décembre 1953, dont le rayon d'action couvre les régions Bamiléké et Bamoun, a pour objet de promouvoir le

...développement de la production du café, du quinquina, de l'aleurite, des cultures vivrières, notamment maraîchères, éventuellement l'introduction du théier, par tout moyen technique approprié intéressant le rendement et la qualité⁷¹.

Malgré cette orientation claire sur une diversification de productions et le développement des cultures vivrières, ce secteur, a surtout axé son action sur le développement du café arabica. L'intransigeance des autorités face à l'association des cultures vivrières et du café sur les terres agricoles montre le peu d'intérêt du SEMCA pour le développement des cultures vivrières. Suivant la démarche déjà bien en place dans la zone cacaoyère, une dizaine de postes de paysannat ont été installés et dotés de personnel d'encadrement. Ceux-ci ont pour mission d'accompagner les planteurs pour la surveillance des plantations, de mettre en place des opérations de démonstration en vue d'acquérir des techniques appropriées à la conduite des plantations de café, par exemple l'utilisation des engrais chimiques pour des traitements anticryptogamiques, la taille des caféiers, la confection des compostières, la récolte des cerises de café et leur préparation.

Les agents des postes de paysannat en pays bamiléké ont été rapidement confrontés au problème de la difficile cohabitation entre le café et les cultures vivrières dans l'espace agricole. Contrairement au pays bété où la disponibilité des terres a permis le développement des plantations de cacao sur des terres non affectées aux cultures vivrières, la situation tendue du foncier en pays bamiléké et la configuration des concessions, ont conduit à la création des plantations dans les champs vivriers. Les femmes ayant refusé de renoncer à leurs terres au

⁷⁰ ANOM, Rapport d'inspection Mazodier, 1958, p. 56

⁷¹ APO, 3AC546 SMCA, réglementation, NC.

seul profit du café. Les agents des secteurs, ont eu la difficile mission de s'assurer du respect des règles prescrites pour la culture du café, notamment l'interdiction des cultures intercalaires. Pour imposer la culture pure du café, ils avaient l'obligation de supprimer les cultures vivrières dans les plantations de caféier⁷² et d'appliquer aux planteurs concernés les sanctions prévues par les textes en vigueur.

III.2. Production vivrière négligée : effet d'une perception tronquée du travail des femmes en agriculture : 1930-1960

L'économie coloniale a dans l'ensemble maintenu le secteur vivrier dans le domaine de « cultures familiales » concept utilisé par les administrateurs pour différencier le secteur des cultures de rente de celui des cultures vivrières lié à la consommation familiale. Les politiques agricoles coloniales ne lui ont accordé qu'une place marginale dans les programmes de développement élaborés après la Seconde Guerre. Cette orientation est en continuité avec la politique menée depuis les années 1930. L'éloignement du spectre de la famine, qui préoccupait les administrateurs pendant la décennie 1920, et la certitude d'une production alimentaire suffisante sans intervention particulière de l'administration, réalisée dans le cadre familial, a conforté les administrateurs dans l'idée que les productions exportables devaient continuer à être prioritaires. Il y a ainsi eu une déconnexion du système de production vivrier des modes d'organisation et d'accumulation du capitalisme agraire développé avec la colonisation⁷³.

On ne peut s'empêcher cependant de relever le paradoxe qui consiste à vouloir faire des femmes les artisanes d'un « nouveau foyer où la femme tient la place que lui assignent ses fonctions familiales et sociales »⁷⁴. Ce travail de production non reconnu et dévalorisé des femmes, était pourtant indispensable à l'économie coloniale dans la mesure où il permettait de réduire le prix de revient des plantations et donc les prix payés aux producteurs, en même temps qu'il favorisait le maintien de bas salaires pour les travailleurs, ceux-ci étant considérés comme salaires d'appoint dans le monde rural. Le discours colonial sur la femme au foyer s'avérait dans les faits, inopérant en milieu rural.

⁷² APO, Bandjoun, poste paysannat SEMCA, rapport d'activité annuel, septembre 1958

⁷³ Bernard Charlery de la Masselière, « Paysanneries africaines ... », *op.cit.*, p.542

⁷⁴ Rapport annuel, 1923, p.25.

III.2.1. Production vivrière et enjeu de l'approvisionnement des villes

Après la seconde guerre, si l'on s'en tient aux discours des administrateurs en poste dans diverses régions du Territoire, on peut affirmer que la situation alimentaire du Cameroun est globalement satisfaisante. Les discours des années 1920 sur les pénuries alimentaires et la pauvreté des menus ne sont plus de mise, alors qu'aucune action concrète n'a été entreprise, si l'on exclue les cultures de ravitaillement, pour améliorer les productions vivrières. L'administration ne manifeste plus aucune inquiétude au sujet de cette production, elle la juge suffisante pour couvrir les besoins des familles dans toute les régions du pays. Cependant, des difficultés d'approvisionnement se font jour, et font grimper les prix des produits alimentaires dans les grandes villes.

Les rapports de tournée des administrateurs dans les subdivisions du pays bamiléké font part de l'abondance des cultures vivrières et de l'essor du commerce de produits vivriers dans tous les centres administratifs. Certaines productions du pays comme le maïs, sont exportées en Métropole. En 1937, 140.642 kg sont exportés. Cependant, pour le chef de subdivision, il serait souhaitable de développer les cultures riches, comme le café. Il reproche en effet aux services agricoles de n'avoir pas impulsé, comme ailleurs en pays bamiléké, ces cultures d'exportation. Le développement de la production du maïs et d'autres cultures vivrières n'est donc pas une alternative au café ou au cacao. Dans le même temps, l'auteur signale « l'augmentation dans des proportions considérables du prix des denrées vivrières »⁷⁵, principalement le maïs, l'arachide, le haricot, le taro, les ignames et le plantain dans les centres urbains.

En zone forestière, les rares statistiques faites par les administrateurs sur la production vivrière font état d'une augmentation continue de la production des différentes denrées alimentaires locales. Entre 1923 et 1947, la région du Nyong-et-Sanaga par exemple, avait enregistré une nette hausse de la production de l'arachide, du maïs (production multipliée par 19), du macabo (production multipliée par 16) et de diverses autres cultures consommées localement⁷⁶. L'augmentation des prix observée dans les centres administratifs n'est donc pas une conséquence de l'insuffisance de la production. Elle est liée à l'enclavement des zones de production et l'absence d'organisation d'une filière de commercialisation des produits

⁷⁵ APO, Rapport de la subdivision de Bangangté, 1937.

⁷⁶ Jean-Lucien Ewangué, *L'économie de plantation ...*, op.cit., p. 235.

vivriers. L'administration avait aménagé, dans toutes les régions productrices de cultures d'exportation, des voies de communication qui convergeaient toutes au port de Douala. On a ainsi créé sur les budgets des sociétés de prévoyance ou du Territoire des « pistes café » ou des « pistes cacao » et des conditions de commercialisation adéquates. Pour les cultures vivrières, aucune organisation de ce type n'a vu le jour.

Avec la suppression en 1946 des laissez-passer⁷⁷ et l'abolition de l'indigénat, moyens de contrôle et de régulation de la circulation des populations, les centres urbains, en particulier Douala et Yaoundé, ont connu en peu de temps une croissance démographique exponentielle. Entre 1944 et 1947, la population de Douala, d'après les statistiques officielles, est passée de 35000 habitants à près de 70000⁷⁸, celle de Yaoundé de 17311 en 1945 habitants à 36786 en 1953⁷⁹. Les émeutes survenues les 24 et 25 septembre 1945 à Douala ont eu en partie pour cause la hausse continue des prix, consécutive aux difficultés de ravitaillement en produits alimentaires et la stagnation des salaires⁸⁰. En réponse à cette crise, l'administration a envisagé un plan global d'aménagement d'un marché intérieur de produits vivriers. Pour avoir une idée de l'importance de la question du ravitaillement alimentaire pour la paix sociale dans les villes du Cameroun, il est intéressant de préciser qu'en 1948, selon les estimations d'une étude officielle, un « évolué », par exemple un commis d'administration, consacre entre 75 à 90% de ses revenus à l'achat de denrées alimentaires⁸¹ à Yaoundé.

L'absence d'une politique cohérente intégrant à la fois l'intensification de la production et l'organisation du marché du vivrier, pour répondre aux besoins des populations non agricoles, surtout les citadins, explique ces difficultés d'approvisionnement des villes au lendemain de la seconde guerre. Avec la fin de l'indigénat en 1946, il n'est plus possible de réquisitionner, comme par le passé, de la main d'œuvre prestataire pour le portage des produits vivriers jusqu'aux centres administratifs. L'administration ne peut plus s'appuyer sur les chefs traditionnels pour contraindre leurs sujets à ce travail.

⁷⁷ Le laissez-passer avait été institué par décret du 9 juillet 1925, pour, sous couvert de lutte contre « le vagabondage », contrôler la mobilité de la main d'œuvre masculine. Chaque individu devait ainsi justifier de la possession de ce document ou d'un certificat de travail, lorsqu'il se trouvait hors de son unité administrative d'origine.

⁷⁸ ANOM, 3ECOL 77d4, M. Godefroy, « Contribution à l'étude de l'Économie alimentaire au Cameroun », p. 14

⁷⁹ J. Guyer, "Feeding Yaoundé" dans Jane I. Guyer (ed.), *Feeding African Cities : Studies in Regional Social History*, Indiana University Press, Bloomington/London, 1987, p. 126.

⁸⁰ ANOM, 1AFFECO/100, Cameroun, Mission Merat, 1945.

⁸¹ 3ECOL 77d4, M. Godefroy, Contribution à l'étude de l'Économie alimentaire au Cameroun », p. 8

Des sociétés de prévoyance sont donc mises à contribution, autant que possible, pour prendre la relève. Dans la subdivision de Nyong-et-Sanaga par exemple, la société de prévoyance locale est chargée, à partir de 1946, d'approvisionner Yaoundé en produits vivriers et en viande de boucherie. Guyer décrit son organisation:

They purchased from women farmers, stored the crops, negotiated sales contracts and often provided transports. But to keep the intermediary chain as short and controllable as possible the organization of the consumers became a priority. In Yaoundé two large consumer co-operatives were created, both concentrated on the wage and salary earners⁸².

L'administration encourage donc la création des coopératives de consommateurs dans les centres administratifs. Cette organisation a pour but, entre autres de « maintenir les prix bas pour les consommateurs urbains »⁸³. A Yaoundé, la coopérative des travailleurs de Yaoundé et la coopérative des fonctionnaires et militaires du Cameroun, constituées essentiellement d'Européens, regroupent des milliers d'usagers. Dans l'ensemble, loin de favoriser les productrices, cette organisation freine la structuration de la filière du commerce vivrier encore embryonnaire entre l'arrière-pays et les principales villes du Sud du pays (Yaoundé, Douala, Nkongsamba), à cause de la contrainte imposée sur les prix. L'accent a été en effet mis sur la stabilisation des prix à « un niveau raisonnable »⁸⁴, c'est-à-dire compatible avec les niveaux de salaires pratiqués aussi bien par l'administration que par les entreprises privées. Les salaires sont déterminés en fonction du coût de la vie, dont le calcul prend en compte en premier lieu les prix des denrées alimentaires. Une commission des salaires siège dans chaque région.

En 1948, le calcul du coût de la vie en pays bamiléké se base sur le niveau de vie d'un célibataire. Ce choix se justifie d'après le chef de Région par le fait que « le célibataire est celui dont la vie est la plus coûteuse »⁸⁵. Pour un manoeuvre célibataire non qualifié donc, l'alimentation journalière est évaluée à 11 f., pour un salaire journalier évalué à 20F en 1948. Pour se nourrir, un manoeuvre célibataire dépense ainsi plus de la moitié de sa solde en pays bamiléké où le coût des denrées alimentaires est pourtant beaucoup moins élevé qu'à Douala ou Nkongsamba par exemple. Les salaires minima fixés en pays bamiléké se calculaient en

⁸² J. Guyer, "Feeding Yaoundé" *op. cit.*, p. 128.

⁸³ *Ibid.*, p. 128

⁸⁴ 3ECOL 77d4, M. Godefroy, Contribution à l'étude..., p. 13.

⁸⁵ ANOM, 1AFFECO/100, Rapport du chef de la Région Bamiléké à l'Inspecteur général des colonies, chef de la mission d'inspection au Cameroun, décembre 1948.

fonction de ceux de Douala et de la région du Moungo et tenaient compte du fait qu'en pays bamiléké

les femmes, faisant toutes les cultures, les hommes mariés qui louent leur service n'ont à payer ni loyer ni nourriture et travaillent à proximité de leurs villages pour leurs besoins non vitaux⁸⁶.

En 1956, le salaire d'un manœuvre non qualifié était d'environ 69F par jour à Bafoussam. Il était de 2 fois et demie plus élevé par rapport au niveau de 1949 (26F).

Pendant cette même période, les coûts des denrées alimentaires les plus consommés ont progressé globalement dans les mêmes proportions comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Évolution du coût des principales denrées alimentaires à Bafoussam entre 1950 et 1956

Produits	unité	1950	1952	1954	1956
Maïs	kg	7f	10f	14f	20f
Arachide décortiquée	kg	24f	35f	40f	50f
Haricot	Kg	8f	15f	23f	10f
Taro	kg	5f	8f	10f	10f
Macabo	kg	5f	8f	10f	15f
Ignames	kg	8f	15f	20f	20f
graines de courges	kg	40f	60f	80f	100f
Huile de palme	Litre	40f	60f	70f	70f
Pommes de terre	kg	20f	40f	40f	50f
Viande de Bœuf	kg	90f	90f	100f	100f
Poisson séché	kg	180f	180f	200f	250f
Viande de Porc	kg	100f	120f	120f	120f

Sources : Rapport du chef de la Région Bamiléké à l'Inspecteur général des colonies, chef de la mission d'inspection au Cameroun, décembre 1948 ; APO, poste agricole de Bafoussam, Rapport annuel de la subdivision pour 1957.

Des commissions de surveillance des prix ont pour mission d'assurer la stabilité des prix des denrées vivrières et au besoin le plafonnement des exportations de certains aliments

⁸⁶ ANOM, 1AFFECO/100, Rapport du chef de la Région Bamiléké à l'Inspecteur général des colonies, chef de la mission d'inspection au Cameroun, décembre 1948, p. 3, mots soulignés par l'auteur du rapport

comme l'arachide et le maïs. Cette recommandation est faite aux chefs de région. Ils doivent veiller

à ce que la fixation des mercuriales, tout en assurant aux producteurs une rémunération équitable de leur travail, tienne essentiellement compte de la nécessité de maintenir aux populations indigènes le bénéfice du plus bas prix possible pour les denrées courantes de consommation locale⁸⁷.

L'idée n'est donc pas de soutenir et d'accompagner le développement des cultures vivrières, par exemple par l'aménagement des voies de communication en vue de désenclaver les zones de production. En effet, il s'agit moins d'une insuffisance de la production que de difficultés d'acheminement jusqu'aux marchés urbains. L'ouverture des routes d'accès aux plantations de café ou de cacao a été un préalable au développement de ces productions, et le pouvoir colonial n'a pas lésiné sur les moyens afin d'assurer l'accès aux plantations créées et le transport des récoltes jusqu'aux usines de conditionnement. Ces investissements rentraient dans le cadre d'une politique globale d'accroissement des productions de rente, avec des objectifs de quantité et de qualité posés en amont. Ces voies de communication constituent évidemment pour les femmes, en pays bamiléké, une opportunité dans la mesure où elles ont imposé les cultures vivrières dans les plantations de café comme condition de leur participation à leur entretien (cf chapitre V). Le rapport agricole annuel de Bafoussam de la subdivision pour 1957 signale ainsi une augmentation des superficies cultivées en maïs grâce à l'ouverture de la route « de Baleng passant par Bapi, Bandeng, Banéfo, et aboutissant au lotissement du Noun »⁸⁸. Cette extension des cultures a été possible grâce aux facilités de transport des produits par camion de « 4 à 6 tonnes »⁸⁹.

Par contre, en pays bété, les plantations de cacao ne coïncident pas avec les zones de production vivrière. Les productrices rencontrent beaucoup plus de difficultés pour transporter leurs récoltes et assurer leur vente dans de bonnes conditions⁹⁰.

Les femmes se sont insérées dans l'économie marchande par le biais des cultures vivrières. Elles avaient besoin du numéraire pour le paiement de leurs impôts et pour satisfaire

⁸⁷ ANOM, 1/AFFECO 100, Cameroun, Mission inspection Merat, 1945.

⁸⁸ APO, poste agricole de Bafoussam, Rapport annuel 1957, p. 26, NC

⁸⁹ Le lotissement du Noun, est un ensemble de lots de plantations aménagés en 1937 pour la culture du café arabica par l'administration coloniale

⁹⁰ J. Guyer (ed.), *Feeding African cities. Studies in Regional Social History*, op.cit., p. 130

les nouveaux besoins. Lorsqu'on aborde le sujet de l'impôt de capitation et son rôle dans le développement de l'économie coloniale en Afrique subsaharienne, on pense en général aux hommes dans la mesure où le pouvoir colonial a présenté l'impôt comme un moyen de les contraindre au travail salarié et surtout aux cultures d'exportation. On peut dire que la pression fiscale exercée sur les femmes par l'administration coloniale au Cameroun a eu le même effet sur l'intensification de la production vivrière.

En effet, dès 1921, elles sont assujetties à l'impôt de capitation mais l'administration ne les reconnaissait pas comme actrices économiques, mais comme composantes de la richesse des hommes ; elle présentait en effet l'impôt sur les femmes comme une taxe sur la polygamie, donc dirigée contre les hommes « riches », c'est-à-dire possédant plusieurs femmes. Mais à cause des difficultés liées à sa perception, l'impôt a été étendu à toutes les femmes en 1930. Cette taxe sur la polygamie est ainsi devenue un impôt dont devaient s'acquitter toutes les femmes à un moment où le Cameroun, à l'instar d'autres pays, est confronté aux conséquences de la Grande Dépression.

Dans la circonscription de Douala, le taux appliqué aux femmes est aligné sur celui des hommes à partir de 1925. Les femmes protestent vigoureusement contre l'augmentation de cet impôt les 22 et 23 juillet 1931⁹¹ par une marche violemment réprimée par les autorités coloniales. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du montant de l'impôt de capitation payé par les hommes et les femmes entre 1921 et 1931 dans les circonscriptions du sud du Territoire, celles où se concentraient l'essentiel de l'activité économique.

Tableau 4. Taux d'impôt de capitation dans quelques circonscriptions du sud-Cameroun de 1921 à 1931.

Circonscription	1921		1923		1925		1927		1931	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Yaoundé	10	5	11	7	11	9.60	16.35	11	27	22
Dschang	10	5	12.5	10	12.5	12.5	16.87	15.5	22	5
Kribi	10	5	15	5	15	5	20	10	30	20
Douala	10	5	12.5	10	15	15	25	25	30	30

Source : ANOM, AGEFOM//940/3047/ : Budget de l'exercice 1928, exposé des motifs. Impôts perçus sur rôles, rapport annuel 1930, Journal officiel, 15/11/1930.

⁹¹ Joseph Tanga Onana, « 'L'émotion fiscale' des femmes duala en 1931 », Syllabus review, n°1, 2009, p. 117-139.

L'argument mis en avant par les administrateurs pour justifier l'assujettissement des femmes à l'impôt de capitation montre bien qu'ils sont restés sur un schéma de la famille proche du modèle occidental où l'homme gère les biens de la famille et s'acquitte des impôts. Le chef de la circonscription de Douala écrit en 1931 :

pas plus à Douala qu'en aucune région en pays noir, les hommes ne reconnaissent aux femmes le droit d'avoir une opinion quelconque et ce sont les chefs de famille qui sont traditionnellement responsables des taxes à payer par tous les membres de leurs familles⁹².

Or dans les sociétés du Sud-Cameroun, les femmes disposent d'une grande autonomie sur le plan économique et ne comptent pas sur leur mari pour leurs besoins matériels quotidiens. Il n'existe pas de communauté de gestion des revenus au sein des familles entre les hommes et les femmes. Chacun dispose seul de son pécule individuel⁹³. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de solidarité entre maris et femmes. Pour le paiement de l'impôt par exemple, Guyer explique que les femmes ont été amenées à payer pour leur mari lorsque ceux-ci étaient en difficulté pendant la crise des années 1930, en vendant une partie de leurs récoltes d'arachide. Citant un rapport de l'administration locale, elle indique pour appuyer cet argument qu'il était particulièrement difficile pour un célibataire (qui ne pouvait donc pas compter sur le revenu d'une femme) de payer son impôt pendant ces années de crise⁹⁴. Ainsi pour s'acquitter de l'impôt et subvenir à leurs besoins, l'intensification des cultures vivrières pour dégager des surplus nécessaires à la vente représentait pour elles le principal moyen. Dans cette région du sud où il n'existait pas de marchés institués avant la colonisation, comme en pays bamiléké, les femmes ont été à l'initiative du commerce de détail des vivres sur les marchés créés par l'administration, aux abords des routes, dans les gares, devant leurs maisons...⁹⁵. Face aux revenus rapportés par le cacao ou le café, dont les cours étaient au plus haut dans les années 1950, leur revenu ne représentait qu'une part minime dans les gains familiaux, environ le dixième⁹⁶. Mais la baisse croissante des cours du cacao, et plus

⁹² ANOM AGEFOM// 799/1855 / Lettre signée Bleu, adressée au Ministre des colonies le 31 juillet 1931.

⁹³ Jacques Binet, « Le statut des femmes au Cameroun forestier », *Recueils de la Société Jean Bodin*, vol. 11, 1959, p. 45-62.

⁹⁴ Jane Guyer, "Head tax, social Structure and rural incomes in Cameroun, 1922-1937", *op. cit.*, p. 322.

⁹⁵ Jacques Binet, *op. cit.*, p. 58.

⁹⁶ *Ibid.*, p.58.

généralement des cultures d'exportation, à partir des années 1960, a changé la donne. Les produits vivriers se sont imposés comme une alternative pour les ruraux⁹⁷.

L'option prise d'un investissement à minima dans le secteur de la production des vivres consommés localement dans les plans de modernisation agricole, a donc particulièrement désavantagé les femmes. Les contraintes et les incitations⁹⁸ à la production des vivres utilisées par l'administration pour s'assurer d'une disponibilité suffisante et permanente des produits alimentaires s'adressaient d'abord aux chefs coutumiers, même si ceux-ci les répercutaient sur les femmes puisque ce sont elles qui travaillaient dans les champs en définitive.

Les stratégies de recherche et de vulgarisation mises en place au bénéfice des producteurs pour le développement des cultures riches n'ont pas bénéficié aux cultures vivrières et par conséquent aux paysannes. L'absence de contacts directs entre l'administration et les paysannes constituait un frein dans la prise en compte des réalités de ce secteur par les autorités. Dès le début de la colonisation, les hommes ont joué un rôle d'intermédiaire entre les femmes et le pouvoir colonial. Ce sont eux qui recevaient les instructions concernant par exemple la production des cultures vivrières de ravitaillement et les quotas imposés aux agricultrices pour l'approvisionnement des chantiers des travaux publics. Ils devaient s'assurer de la constitution des réserves de semences exigées par l'administration. Or suivant la répartition traditionnelle des tâches, les hommes n'avaient pas de compétences dans le domaine réservé aux femmes, et surtout pas de légitimité pour leur expliquer les changements à opérer, on verra plus loin à travers l'exemple de la lutte contre la dégradation des sols, que les femmes n'étaient pas vraiment disposées à recevoir des hommes des directives concernant les cultures vivrières.

Dans le même temps, on peut affirmer que les colonisés se préoccupaient davantage de leurs propres intérêts⁹⁹, c'est-à-dire l'accès aux cultures de rente et aux revenus qu'elles

⁹⁷ Athanase Bopda, « Le secteur vivrier sud-camerounais face à la crise de l'économie cacaoyère », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 83-84, 1993, p.109-122.

⁹⁸ Parmi ces incitations, on peut citer l'ordre du mérite indigène, créé en 1924 pour récompenser les « agriculteurs qui ont fait faire des progrès à la culture ou à l'élevage... ». Ces gratifications ne concernaient que les hommes, surtout des chefs qui se voyaient ainsi récompenser pour avoir su développer la culture du riz ou celle de l'arachide par exemple, des cultures de ravitaillement, qui étaient pourtant produites pour une large part par leurs femmes. En 1940, ils étaient 300 à avoir reçu cette médaille. (cf, Ewangué, p. 227).

⁹⁹ Nous ne pensons pas que cette attitude était dirigé expressément contre les femmes. Pour la comprendre, il faut avoir en tête la répartition des tâches et la responsabilité des femmes et des hommes dans leurs domaines respectifs. On voit d'ailleurs que dans les nombreuses révoltes des femmes intervenues pendant la colonisation pour défendre leurs intérêts propres, (pays Ibo, 1929, Douala, 1931, Bamenda, 1958, résistance des femmes

procuraient. Leurs intérêts rejoignaient sur ce point ceux des administrateurs coloniaux et renvoyaient au second plan la question de l'adaptation des systèmes de production vivrière aux changements en cours. On peut se demander quel écho avait auprès des femmes les rappels faits aux chefs et notables coutumiers par les autorités sur la nécessité de préserver une production de vivres suffisante, et même se poser la question de l'effectivité de cette transmission. Dans tous les cas, il n'y a pas eu de plan d'action concret, à la hauteur de celui engagé pour le développement des cultures d'exportation, consacré à la promotion des cultures vivrières, malgré le potentiel de production existant et surtout l'opportunité qu'offrait le développement des centres urbains pour les productrices.

Cette situation n'a que très peu évolué avec la mise en œuvre des programmes de modernisation agricole financés par le FIDES entre 1947 et 1960. Les secteurs de modernisation, dont l'objectif a été à l'origine la promotion d'une agriculture locale apte à assurer le relèvement du niveau de vie en milieu rural, n'ont pas eu plus d'effet sur les cultures vivrières, car ils se sont davantage consacrés aux cultures de rente. L'investissement financier dans le secteur vivrier a été très modeste. Le premier plan (1947-1953) n'a dégagé aucune ligne budgétaire pour les productions vivrières locale, si on exclut le riz et l'arachide¹⁰⁰. Le deuxième plan (1953- 1957) a prévu la création de 12 centres pilote de multiplication de plants et semences gérés par les sociétés de prévoyance. Le programme envisage également la création dans la région de Foumban, où « la culture des produits vivriers atteint déjà plus de 50 tonnes par mois », d'un équipement « correspondant aux perspectives de développement qui sont certaines »¹⁰¹. La nature de cet équipement n'est pas précisée et cette proposition restera à l'état de projet. Globalement, seulement 30 millions de FCFA sont allés au développement des cultures vivrières sur un total d'engagement de 877 millions de FCFA intéressant l'économie rurale¹⁰². L'impact limité des programmes de développement sur ce secteur semble se justifier par sa féminisation. C'est ce qui ressort de cette étude sur les expériences de modernisation en milieu rural en 1958 :

bamiléké contre les politiques de conservation des sols dans les années 1950), les hommes sont en retrait et ne s'impliquent pas dans la lutte aux côtés des femmes. Ils sont d'ailleurs dans certains cas eux-mêmes pris à partie par les femmes, accusés de connivence avec l'Etat colonial.

¹⁰⁰ ANY, 1AC735, Réalisations du Plan d'équipement, 1947-1952, p. 34

¹⁰¹ ANOM, 1FIDES/49, commentaire des inscriptions, Opérations nouvelles, Tranche annuelle 1953-1954

¹⁰² ANOM, 1FIDES/49, Rapport du comité directeur du FIDES, Programme du Cameroun

Cette difficulté à entraîner les populations et à obtenir des résultats dans les branches agricoles de moindre rapport...est encore plus manifeste s'agissant des cultures exclusivement vivrières. Les hommes alors ne s'y intéressent plus du tout et abandonnent à leurs épouses ou à leurs sœurs la tâche dévaluée de faire pousser le macabo ou l'igname du repas quotidien. Et comment agir sur des femmes dont l'éducation reste entièrement à faire et autour desquelles la tradition maintient solidement les barrières que les hommes, eux, ont renversées ? C'est pourquoi le secteur vivrier offre si peu de prise et tient une si faible place dans les programmes de modernisation agraire¹⁰³.

Les agricultrices ne sont pas intégrées dans l'entreprise de transformation visant à inscrire les systèmes de production agricole dans l'économie de marché. L'argument du respect des structures traditionnelles, concernant les femmes mis en avant pour expliquer cette marginalisation ne tient pas dans la mesure où ces dernières ont été partout pionnières dans la commercialisation des produits vivriers. Elles ont compris aussi bien que les hommes les enjeux de la monétarisation de la société et des transformations en cours. Il est aussi frappant de voir à quel point les représentations des acteurs de la colonisation sont tronquées en ce qui concerne les réalités des sociétés sur lesquelles ils agissent.

La représentation d'une activité de production alimentaire « dévaluée » est bien sûr erronée puisque les femmes ont justement toujours été respectées et valorisées par cette activité dans leurs sociétés. En pays bamiléké et Béti, elles ont toujours été présentes dans l'activité agricole. C'est le système mis en place par la colonisation qui cherche à les rendre « invisibles ». Ce n'est pas l'opportunité des cultures spéculatives qui a conduit les hommes à abandonner les cultures vivrières, puisqu'ils n'étaient pas responsables de la production alimentaire. En revanche, les cultures arbustives relevaient de leur ressort et le café ou le cacao n'ont été que la continuité de ce travail ; il n'y a pas eu de leur part, dans ce domaine, un renversement de barrières de la tradition, comme l'analyse l'élève administrateur F.C. Michel. Cependant, le rôle économique des hommes a été renforcé au sein des familles au détriment de celui des femmes.

L'accent mis sur les productions de rente a éclipsé le potentiel de développement des productions locales. Cette politique a aussi freiné l'essor du vivrier marchand, alors que de nombreux produits auraient pu trouver un marché aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

¹⁰³ ANOM, 3ecol136/9/François-Claude Michel, *Recherche de méthodes d'action en milieu rural...*, op.cit., p. 25.

Cette non prise en compte des femmes dans les programmes et les diverses initiatives visant à transformer les sociétés rurales, leur mise à l'écart du système de formation agricole, et même de l'instruction tout court, des différents organismes de transformation des systèmes de production, n'a pas facilité leur intégration dans l'économie coloniale, car les cultures vivrières dont elles avaient la charge ont été reléguées au rang d'activités marginales et domestiques, placées au même rang que « l'entretien du ménage et des enfants »¹⁰⁴ et considérées comme hors du cadre de l'activité de production. C'est en tout cas la justification qu'en donnent les autorités :

s'il est relativement aisé d'appliquer des méthodes d'agriculture pour les cultures récemment introduites au Territoire, il est très difficile d'améliorer les procédés ancestraux que les autochtones appliquent à leurs cultures ; seule l'évolution des populations permettra la transformation de ces procédés¹⁰⁵

Dans un rapport sur la situation économique du Cameroun en 1946, l'administration reconnaît d'ailleurs ces efforts orientés vers les seules cultures d'exportation, avec des résultats obtenus en matière d'amélioration des rendements et admet que les « pratiques culturelles des produits vivriers n'ont pratiquement pas changé »¹⁰⁶. Il est intéressant de relever que cette distinction entre sphère productive masculine et sphère domestique féminine a également cours dans la plupart des exploitations agricoles familiales en Métropole. Les femmes assument la charge de l'alimentation familiale et toute la production d'autoconsommation et l'activité masculine se concentre sur les tâches qui échappent à l'économie domestique. Bacqué-Cochard évalue à 90% par exemple la part de cette production d'autoconsommation dans une famille du Labourd, en Pays Basque, à la fin du XIX^{ème} siècle¹⁰⁷.

L'expérience de la culture du riz dans la région du sud illustre la contradiction née de cette distinction. Sa culture a été encouragée par l'administration pour assurer l'alimentation des travailleurs réquisitionnés sur les chantiers. Le choix s'est porté sur le riz parce qu'il était plus facile à conserver, à transporter, et surtout plus calorique, si on le compare aux produits locaux (manioc, plantains, macabo etc...). Cependant, cette céréale, appelée « mil du

¹⁰⁴ ANOM, 1FIDES/49. Quelques données sur la situation économique du Cameroun.

¹⁰⁵ Rapport annuel à l'ONU, 1947, p. 71

¹⁰⁶ ANOM, 1FIDES/49. Quelques données sur la situation économique du Cameroun.

¹⁰⁷ Martine Bacqué-Cochard, « La petite exploitation rurale et les monographies leplaysiennes. L'exemple des paysans du Labourd », *Ruralia*, n° 10/11, 2002, p. 33-51.

blanc »¹⁰⁸ par les populations locales, n'a pas été intégrée dans le système de culture existant mais s'est développée en parallèle, avec tout l'accompagnement technique nécessaire assuré par les agents techniques du service de l'agriculture. L'administration n'a pas promu cette culture en tant que culture vivrière. Cela explique pourquoi les femmes n'ont pas été associées à son introduction et encore moins initiées à sa culture. L'initiative a été en effet laissée aux hommes, souvent des grands chefs, qui ont reçu les semences, organisé la production et mobilisé la main d'œuvre familiale. Ces derniers ont reçu l'ordre de l'administration, de produire et de fournir annuellement un certain quota de riz pour l'alimentation des travailleurs réquisitionnés pendant la construction du chemin de fer du centre en particulier.

En même temps, la culture d'arachide est développée pour les mêmes raisons. La station d'essai d'Ebolowa a pour mission la sélection des variétés les plus intéressantes et adaptées à la région forestière. L'arachide et le riz font en effet partie du menu-type des travailleurs. Contrairement au riz, l'arachide est une plante cultivée par les femmes et parfaitement intégrée dans le système de culture comme culture féminine majeure. Les quotas d'arachide demandés aux femmes pour les chantiers publics ont exigé d'elles une intensification de leurs cultures et l'augmentation des superficies mises en culture pour l'arachide. Lorsque la contrainte des cultures forcées est levée en 1946, la culture du riz a baissé dans cette région de la vallée de la Sanaga.

Concrètement, l'investissement dont a bénéficié le secteur du vivrier était clairement insuffisant. Si on ajoute à cela l'absence de reconnaissance des pouvoirs publics du travail de production des femmes, on comprend qu'elles ont eu à surmonter d'importantes contraintes pour continuer à produire en quantité suffisante pour la consommation familiale et le commerce. La faible rémunération de leur production due à l'action menée sur les prix des produits vivriers, la sollicitation dont elles ont été l'objet de la part de leur mari dans les plantations industrielles (cacao, café), l'accaparement des meilleures terres agricoles pour ces productions (surtout en pays bamiléké) a pesé sur leur travail.

Mais l'augmentation continue de la production vivrière locale montre que les femmes ne se sont pas résignées face à ces contraintes. Afin de profiter de l'opportunité qu'offrait alors la croissance de la demande locale en vivres, et de gagner l'argent nécessaire à la satisfaction de leurs besoins, elles ont intensifié leurs productions et augmenté les superficies mises en culture. En pays bamiléké par exemple, les femmes n'ont cédé à la pression de leur mari sur

¹⁰⁸ H. Jacques-Félix, « L'agriculture des noirs au Cameroun... », *op. cit.*, p. 816.

l'entretien des plantations qu'à la condition de continuer à exploiter les terres plantées en caféiers pour leurs productions vivrières. Elles ont aussi imposé leurs cultures sur les nouvelles terres ouvertes à la colonisation agricole, destinées aux plantations de café, profitant des pistes de desserte créées pour désenclaver les plantations. Elles ont ainsi réussi à étendre leurs champs sur des terres jusque-là inaccessibles et à augmenter leur production. Elles ont également perçu l'intérêt de l'usage des engrais chimique dans l'amélioration des rendements des cultures vivrières sur des terres épuisées par des cultures intensives, alors qu'elles n'avaient eu droit à aucune initiation pour leur utilisation¹⁰⁹.

Il faut cependant insister sur le fait que malgré ces efforts de production, qui ont permis de couvrir les besoins des populations et d'éviter des pénuries alimentaires, les femmes n'ont pas vu leurs revenus augmenter à la mesure de leur travail. Les systèmes d'approvisionnement des villes, mis en place par les pouvoirs publics, ont permis, certes, de limiter la hausse des prix pour les citoyens, mais n'ont pas résolu le problème de l'enclavement des zones de production qui aurait facilité l'insertion des productrices rurales dans les circuits de commercialisation et leur aurait permis de tirer profit des conditions d'un marché de produits vivriers libre.

Plusieurs raisons peuvent être évoquées pour expliquer l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des cultures vivrières. Dans les années 1930, les grands travaux de construction ou de remise en état des routes et des chemins de fer sont pratiquement achevés. Ceux-ci ont mobilisé pendant les années 1920 des milliers de travailleurs qu'il fallait nourrir. De même, l'ouverture des voies de communication libère des milliers d'hommes affectés antérieurement au portage sur de très longues distances. La pression exercée sur les populations pour la production vivrière dans les années 1920 est donc retombée et l'administration se concentre exclusivement à la promotion des cultures d'exportation. L'augmentation des importations, en particulier le riz d'Indochine¹¹⁰, contribue à l'approvisionnement des villes. Dans ses rapports à la Société Des Nations, elle fait part de l'absence de pénuries alimentaires et, à l'exception des régions sahéliennes qui subissent périodiquement des invasions acridiennes, explique que les disponibilités en produits alimentaires sont partout satisfaisantes.

Cette évolution a été générale dans les colonies d'Afrique subsaharienne. L'exclusion des femmes de la sphère productive au moment de l'expansion des cultures industrielles et de

¹⁰⁹ Jean-Louis Dongmo, « Les efforts des Bamiléké de l'Ouest-Cameroun pour adapter leur agriculture à l'accumulation démographique et pour sauver leur équilibre alimentaire contre les " agressions " de l'économie marchande », dans Colloque de Ouagadougou, *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale : logique paysanne et rationalité technique*, Ouagadougou, ORSTOM, 1979 p. 149-154.

¹¹⁰ J. Guyer, "Feeding Yaoundé", *op. cit.*, p. 129.

l'entrée des territoires colonisés dans l'économie capitaliste, a été analysée dans plusieurs de ces ex colonies. Chaléard montre qu'en Côte d'Ivoire, grand producteur de cacao et de café sous la colonisation française, les cultures vivrières ont été reléguées à une « place subordonnée » dans le système de production au fur et à mesure de l'extension du cacao et du café. Comme au Cameroun, ces cultures étaient assurées par les femmes pour l'alimentation familiale et la vente de surplus¹¹¹. Ces études font état de l'affectation des seules activités masculines de production industrielle à la catégorie « activité économique » et occultent systématiquement les activités féminines¹¹². L'accession de ces États à l'indépendance en 1960 n'a pas fondamentalement modifié la donne.

Comment comprendre cette dévalorisation des activités productives des femmes ? Un retour sur les débats coloniaux au sujet de leur place dans la famille et surtout leur rôle dans l'agriculture donne une clé de compréhension. Ce débat a été alimenté par les missions chrétiennes, surtout la mission catholique qui pressait le pouvoir colonial d'accélérer la transformation de la famille « indigène ».

III.2.2. Sortir les femmes des champs ? : les missions catholiques et le travail des femmes

Dans les sociétés du sud-Cameroun précolonial, les femmes avaient une responsabilité centrale dans la production agricole et l'alimentation des familles. Cette fonction était reconnue et l'institution de la compensation matrimoniale traduisait d'une part la dépendance des groupes familiaux vis-à-vis du travail féminin, et d'autre part servait à justifier le contrôle patriarcal sur ce travail. Les femmes avaient cependant une grande autonomie dans la conduite de leurs champs et la gestion de leurs récoltes, même si leur responsabilité alimentaire limitait cette liberté. On peut relever un certain paradoxe dans la position sociale des femmes dans les sociétés des Grassfields. D'un côté elles sont reconnues et valorisées dans leur travail de reproduction et de production, de l'autre, elles sont subordonnées au contrôle patriarcal. Nous avons montré que le travail des femmes (production alimentaire et

¹¹¹ Jean Louis Chaléard, « La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en économie de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte d'Ivoire) », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 24 n°1, 1986, p.35-49.

¹¹² Els Postel-Coster, « Développement rural et marginalisation des femmes au Mali du Sud (note de recherche) », *Anthropologie et Sociétés*, vol.11 n°1, 1987, p.107-114.

reproduction sociale) était le fondement du prestige masculin, de leur pouvoir et de leur richesse dans les sociétés béti et bamiléké.

Entre les deux guerres, cette position économique des femmes dans la famille et l'utilisation de leur force de travail va faire l'objet d'un débat houleux entre les missions chrétiennes et l'administration coloniale. L'exploitation des archives des missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit nous a permis d'avoir un aperçu des termes de ce débat, mené surtout par l'église catholique. Il met en lumière les contradictions des discours coloniaux et missionnaires et surtout montre le caractère hétérogène de la société coloniale. Celle-ci est traversée par des intérêts divergents. Sur la question du statut économique des femmes et de leur travail de production agricole, les avis divergent entre les administrateurs coloniaux, les missions chrétiennes, surtout la mission catholique fortement implantée dans le sud du pays, et les élites masculines locales. L'enjeu est la redéfinition du rôle des femmes et l'utilisation de leur force de travail. Ce questionnement fait écho aux débats depuis longtemps ouverts en métropole sur le travail des femmes en général et notamment des paysannes.

III.2.2.1. Le combat de la JACF* pour le « droit au foyer » des paysannes métropolitaines exporté au Cameroun par la congrégation du Saint-Esprit (1930-1945)

Il faut replacer cette problématique dans le contexte plus large de la remise en question du travail des femmes en Europe aux XIXe et XXe siècles. Cette remise en question est portée par un courant idéologique qui valorise une certaine définition de la féminité, met à l'ordre du jour le mythe du « retour » des femmes au foyer¹¹³ et magnifie le statut de la maîtresse de maison « organisée, propre, accueillante, mais surtout présente en permanence »¹¹⁴. Le travail des femmes devient une question sociétale avec des enjeux multiples : économique, politique, social, moral et familial. Ses détracteurs se recrutent dans tous les milieux, politiques,

¹¹³ Le travail des femmes, aussi bien dans l'agriculture que dans les secteurs du commerce, de l'industrie ou autre, est une réalité dans toutes les sociétés du monde. Sylvie Schweitzer montre que l'invisibilisation du travail des femmes s'est construite au fur et à mesure que se rigidifiait les rôles sociaux de sexe et que le travail salarié se référait au travail masculin au milieu du XIXème siècle. Les femmes se voyaient ainsi assigner à des activités spécifiques (qu'on appelle aujourd'hui le « care » et des stéréotypes sur l'inaptitudes des femmes au travail se développaient... Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé...*, op.cit., p.18-21.

* JACF : Jeunesse Agricole Catholique Féminine, mouvement créé en 1933 sur le modèle de la JAC, Jeunesse agricole catholique né en 1929 sous l'égide de l'église catholique.

¹¹⁴ Martine Perrot, « La jaciste : une figure emblématique », *o.p., cit.*, p. 41, Segalen, *mari et femme...*, op.cit., p.186-187.

syndicaux, chrétiens et croisent le fer avec les mouvements féministes qui résistent à cette offensive contre le travail féminin, accusé de dénaturer les femmes, de détruire la famille, de mettre en danger l'équilibre social¹¹⁵. Ce débat s'est étendu au monde rural dans l'entre-deux guerres dans un contexte où le discours familialiste est à son paroxysme avec une représentation de la femme mère, épouse et « sans profession »¹¹⁶, en décalage avec la réalité de la situation des femmes à la campagne.

A cette époque, l'agriculture métropolitaine repose encore pour beaucoup sur le travail humain, dans lequel les femmes prennent une part importante. Elles sont nombreuses à émigrer en ville, car le fossé entre les conditions de vie dans les campagnes et les villes se creuse. Ce mouvement d'exode féminin que Martine Segalen qualifie de « débandade » provoque une crise profonde dans la famille rurale. Le célibat masculin s'accroît et pousse beaucoup de jeunes hommes à renoncer à la reprise de l'exploitation familiale¹¹⁷. L'un des combats de la branche féminine du mouvement de la jeunesse agricole catholique (JACF), créée en 1933¹¹⁸ sera, dans les années 1930, de lutter contre cet exode motivé par l'incertitude des agriculteurs concernant leur avenir matrimonial. Il faut trouver le moyen de maintenir les femmes à la campagne en revendiquant pour elles aussi « le droit au foyer »¹¹⁹.

Ce mouvement, parrainé par des écoles ménagères et des œuvres diocésaines, proclame dans un premier temps l'urgence d'introduire dans le foyer paysan les innovations dont bénéficient déjà les citadines et met en lumière la pénibilité des tâches des paysannes et le souci de faire évoluer leur mode de vie. Le mouvement est alors sous l'influence de militantes issues de la bourgeoisie agraire et chrétienne du XIX^e siècle. Le modèle à suivre est celui de la « maîtresse de maison », modèle « exporté en milieu rural où maison et exploitation ne se distinguent guère dans l'espace et dans le rythme des travaux quotidiens »¹²⁰. Malgré cette spécificité du milieu rural, le discours du mouvement, jusqu'à la deuxième guerre, est celui de la valorisation du travail ménager et domestique qui va de pair avec le discrédit porté sur le travail de production exercé au « dehors », c'est-à-dire dans

¹¹⁵ Schoeni, *Travail féminin : retour à l'ordre !*, *op.cit.*, p. 15.

¹¹⁶ Georges Duby, Michelle Perrot (éd.), *Histoire des femmes. Le XX^e siècle*, Paris, Plon, 1992, p.95.

¹¹⁷ Martine Segalen, *Mari et femme dans la société paysanne*, *op.cit.*, p.188.

¹¹⁸ Martyne Perrot, « La jaciste : une figure emblématique », *op.cit.*, p.33.

¹¹⁹ Martyne Perrot, « La jaciste : une figure emblématique... », *op.cit.*, p.35

¹²⁰ Martyne Perrot, « Les aspirations des jacistes et la transformation de l'image et du statut des femmes en milieu rural (1933-1962) », dans Collectif, *Les Hommes, leurs espaces et leurs aspirations. Hommage à Paul Henry Chombart de Lauwe*, Paris, L'Hamattan, 1994, p.193-204.

l'espace désormais considéré comme masculin, celui des activités spéculatives. Cette exigence correspond aussi à ce qui est présenté comme une réalité de la nature féminine, sa fragilité et sa sensibilité, qui doit être ménagée. Ce discours est en rupture avec l'image de la paysanne robuste valorisée les siècles précédents. Désormais, le travail demandé à la femme ne doit pas porter atteinte à sa vocation de mère. En plus, le courant hygiéniste qui se développe depuis le XIX^{ème} siècle,

visé, au nom de l'indispensable lutte contre la mortalité infantile, à culpabiliser les mères puis à les éduquer et à les transformer en auxiliaires du médecin¹²¹.

A cette responsabilité sanitaire que doit assumer la femme s'ajoute celle de relever la courbe de la natalité, dont la chute constitue une menace pour la prospérité de la nation¹²². Il s'agit donc de mettre les femmes en condition d'assurer la croissance démographique. Pendant cette même période de l'entre-deux guerres, la christianisation gagne les sociétés du Sud-Cameroun. La mission catholique, particulièrement la congrégation du Saint-Esprit cherche à exporter à son tour ce modèle de la femme maîtresse d'un foyer monogamique, qui, même en métropole, est irréalisable en milieu rural, car le travail agricole des paysannes est indispensable à la survie de leur famille dans les petites exploitations familiales.

Au Cameroun, la polygamie est pointée comme un obstacle à l'atteinte de cet idéal. Cette institution est accusée de capter la force de travail des femmes au profit des hommes et dénoncée comme un système esclavagiste par la mission catholique.

III.2.2.2. Polygamie et main d'œuvre féminine

Pour les coloniaux, le stéréotype de l'homme africain est qu'il ne travaille pas, où qu'il se trouve. Il se contente du travail fourni par ses femmes qui ont la charge de le nourrir. Son seul but est donc d'épouser autant de femmes que possible. Cette représentation uniforme des situations masculines est assez éloignée des sociétés décrites au premier chapitre. Le travail des hommes diffère certes d'une société à l'autre en fonction de l'organisation sociale et des contraintes environnementales, mais partout, l'homme s'adonne à des activités de production qui concourent à l'équilibre de l'ensemble : élevage, chasse, commerce, artisanat, guerre, travaux agricoles.

¹²¹ George Duby, Michelle Perrot (dir) *Histoire des femmes. Le XX^{ème} siècle*, op.cit., p. 94

¹²² Ibid., P. 94

L'enjeu de cette simplification est de faire l'économie d'une prise en compte des situations locales dans la définition et la mise en œuvre des projets coloniaux. Par exemple, le seul critère de recrutement de la main d'œuvre masculine par l'administration a été la condition physique des recrues, non leur rôle dans le cycle de production agricole. En pays béti, le départ des hommes, réquisitionnés par l'administration dans les années 1920 et 1930, privait les femmes de parcelles nouvelles à cultiver, puisque l'abattage des arbres et la préparation des terrains de culture était le préalable à la mise en culture de nouvelles terres. Ensuite, pour « mettre les hommes au travail », l'administration a trouvé comme point d'entrée, les cultures d'exportation. Mais les missions chrétiennes vont se focaliser sur l'institution de la polygamie, et dénoncer l'exploitation dont les femmes sont l'objet de leur point de vue, de la part des maris polygames. La diffusion du modèle de foyer monogame et chrétien ne peut passer que par le renversement des rôles antérieurs de genre. Les hommes doivent s'occuper matériellement de leurs familles et les femmes se consacrer à leur rôle de mère pour favoriser les naissances et assurer la croissance démographique.

Ainsi, la division sexuelle du travail entre les sexes, décrite au premier chapitre, loin d'exprimer une forme d'organisation sociale qui valorise et reconnaît le rôle des hommes et des femmes dans la vie sociale et économique, est un indicateur, pour les promoteurs du modèle de la femme au foyer, de la soumission des femmes et de leur condition de dominées. Cette question est loin de faire l'unanimité dans les milieux coloniaux. Contrairement aux missionnaires qui souhaitaient transformer les formes locales du mariage et donc imposer un autre statut à la femme, les responsables politiques coloniaux pensent surtout à protéger le pouvoir des chefs afin d'assurer la stabilité de la société coloniale. Or ces chefs sont les premiers concernés par la question de la polygamie car ils détiennent en partie leur richesse et leur pouvoir économique du contrôle de la force de travail de leurs femmes. La richesse se définit d'abord par le nombre de personnes placées sous son contrôle dans ces sociétés : les femmes, les enfants, les dépendants. Les femmes produisent les denrées alimentaires et donnent des enfants qui contribuent à rehausser le prestige du chef de famille. En pays bamiléké, où la propriété d'une terre octroyée par le chef est reconnue à la seule condition d'être effectivement et continuellement mise en valeur, le travail agricole des femmes permet au chef de concession de garantir son droit de propriété. En général, les grands polygames contrôlent des domaines fonciers importants.

J. Wilbois revient sur les réserves émises par le gouvernement colonial par rapport aux changements souhaités par les missionnaires. Cette transformation du modèle familial supposerait de « trouver d'autres modes d'agriculture qui forceraient les hommes à gagner leur vie à la place des femmes »¹²³. C'est-à-dire aboutirait à mettre à la charge des hommes l'essentiel de la production agricole et de décharger les femmes de la responsabilité de fournir l'alimentation familiale. La figure de la femme au foyer est ainsi opposée à celle de la femme au champ. Mais les deux sont-elles dissociables ?

Les missions estiment que le système socio-économique et familial des sociétés du Cameroun opprime les femmes. Elles militent pour qu'elles soient mises dans des « conditions de vie morales, sociale et familiale favorables », ce qui passe par leur maintien au foyer domestique. Mais pour y parvenir, il faut composer avec l'élite masculine, pas du tout disposée à renoncer à ce qui s'apparente comme le dernier bastion de l'ancien monde dont ils ont encore le contrôle : la maîtrise des règles matrimoniales qui finalement soutiennent les rôles sociaux de sexe.

Dans une note sur la « condition de la femme et de l'enfant dans la société indigène » le Père Bigret, missionnaire de la congrégation du Saint Esprit à Nkolozop, en pays bété, décrit en 1922 une condition des femmes faite à son avis de misère et de souffrance

La femme dans ces pays, est la bête de somme. A part les portages lointains, les corvées administratives, c'est à elle qu'incombent les rudes travaux journaliers, pendant que l'homme, surtout l'homme qui possède, passe des journées entières à dormir, à fumer la pipe, souvent le chanvre, ou à discuter palabres féminines, la femme (même la fillette) va aux champs, débrousse, défriche, plante, coupe les herbes, va chercher le bois mort, l'eau et les provisions et revient vers une heure de l'après-midi, souvent accablée par un fardeau presque aussi pesant qu'elle, pour préparer le repas du maître...¹²⁴.

A la société des Nations, Mlle Dannewig, seule femme membre de la commission permanente des pays à mandat à Genève, est particulièrement sollicitée pour « être la puissante avocate des malheureuses du Cameroun » selon les termes de Monseigneur Leroy, supérieur général des spiritains au Cameroun, dans une lettre qu'il lui adresse le 31 octobre 1932, pour attirer son attention « sur la situation déplorable faite à la femme au Cameroun ».

¹²³ Joseph Wilbois, *Le Cameroun, les indigènes, les colons, les missions, l'administration française*, Paris, Payot, 1934, p. 247.

¹²⁴ Archives de la congrégation du St Esprit, Chevilly-Larue, 2J1.10.7, « la polygamie au Cameroun, (1921-1923).

La commission des mandats se trouve ainsi au centre d'une tension¹²⁵ entre l'État colonial et l'église sur la question des femmes. L'examen des rapports annuels, et les débats qui suivent donnent la mesure de cette confrontation. On peut très aisément percevoir l'influence de la campagne des missions lorsque la commission qualifie de « proche de l'esclavage », la condition des femmes du Cameroun et marque sa « désapprobation des coutumes en usage », faisant référence à la polygamie et à l'institution de la dot.

La dot ou compensation matrimoniale, est l'un des éléments de la régulation de la circulation des femmes dans la plupart des sociétés d'Afrique subsaharienne. La dot souligne l'importance économique de la femme au sein de la famille puisqu'elle sert à compenser la perte de la force de travail que subit la famille de la femme. C'est par ailleurs un instrument de contrôle social puisqu'une fois dotée, la femme appartient à la famille de son mari ainsi que les enfants qu'elle met au monde. Pour les missionnaires, la dot sert à légitimer l'utilisation des femmes comme « esclaves » par leur mari et l'institution polygamique permet à ces derniers d'accumuler des richesses en mobilisant le travail de production et de reproduction d'un grand nombre de femmes. La grande polygynie est une réalité dans les sociétés du Sud-Cameroun au début du XX^e siècle. Dans les sociétés bamiléké et bété, la monogamie est une exception. Un homme monogame, suivant les circonstances, par exemple le décès d'un frère ou du père, peut se retrouver polygame en ayant épousé qu'une seule femme, parce qu'il a hérité des veuves de ses frères ou de son père s'il est héritier. Dans ces systèmes sociaux que nous avons décrits, les femmes sont sous la dépendance des hommes dans leur famille ou dans la famille de leur mari. Nous avons vu également que la polygamie n'est pas vécue comme un système oppressant par les femmes, même si on peut discuter de l'intériorisation, par l'éducation qu'elles reçoivent, de leur domination. D'un point de vue pratique, surtout en pays bamiléké où les familles vivent isolées sur leurs terres, les femmes trouvent des avantages à ce système : l'entraide dans les tâches agricoles, les soins aux enfants, dans les moments difficiles (décès, perte d'un enfant etc..). Cette solidarité est renforcée par le mode de vie familial caractérisé par la séparation des espaces féminins et

¹²⁵ Entre 1920 et 1940, l'administration coloniale française et l'église catholique du Cameroun s'opposèrent sur un certain nombre de sujets. Jean-François Zorn cite par exemple la remise en cause des écoles publiques, et la campagne contre les internats des écoles publiques par les missionnaires, la menace de la fermeture des sixas par l'administration ou encore le désaccord au sujet de la limite d'âge pour l'accueil des élèves dans les écoles, imposée par l'administration. Voir Jean-François Zorn, *Concurrences en mission : propagandes, conflits coexistences, XVI^e-XXI^e siècles* p. 234-235.

masculins. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de rivalités ou de mésentente entre les femmes.

Le combat des missionnaires pour abolir la polygamie dans le but de « libérer les femmes » de cette condition difficile n'est donc pas de nature à rendre leur travail moins pénible. Pourtant c'est cet argument de la pénibilité du travail des femmes qui est présenté à l'appui de la demande d'abolition de ce système à l'Organisation Internationale du Travail par les associations catholiques. La légitimité de l'emploi du travail forcé dans les colonies, en particulier les colonies françaises, y est débattue lors de sa 18^{ème} session en 1935. A cette occasion, les missionnaires ont posé la question du travail agricole que fournissent les femmes en souhaitant qu'il soit reconnu comme travail forcé au bénéfice des maris polygames. En préparation de cette session de la conférence internationale du travail tenue à Genève, l'Union catholique d'études internationales a entrepris, en s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée auprès des missionnaires, une étude sur les conditions de travail dans les colonies.

Répondant à cette enquête, Monseigneur Albert Leroy explique que :

le travail forcé, tel que l'est celui de l'esclave, n'existe réellement que dans les cas très rares où il s'impose...En dehors de là, on ne voit guère de travail forcé que celui qui est imposé par les grands polygames à leurs femmes-soit à leur profit dans leurs propres plantations, soit au service des administrations ou des entreprises particulières. Il faut d'ailleurs convenir que les femmes, victimes de coutumes séculaires, n'opposent aucune résistance à la contrainte¹²⁶.

A la suite de cette étude, une coalition d'associations catholiques, menée par l'Union catholique d'études internationales, a transmis au Président de la conférence une pétition sur les conditions de travail des femmes dans les colonies, les protectorats et les pays sous mandat. Cette pétition, largement inspirée des positions des pères spiritains, présente la polygamie comme une institution de travail forcé.

Il est de notoriété publique que les conditions de travail dont nous parlons, en particulier dans les pays où sévit encore le régime de la grande polygamie, ont les conséquences morales et sociales les plus désastreuses. Ces conditions sont devenues, de l'aveu de nombreuses compétences, un obstacle à la mise en valeur de ces territoires, dont elles empêchent le développement économique normal, parce que la possibilité ne s'y rencontre pas d'y trouver en

¹²⁶ Archives de la congrégation du Saint esprit, Chevilly-Larue, 2J1.10.9, recrutement de la main d'œuvre indigène, 1934

quantité suffisante une main d'œuvre qualifiée et d'y établir l'institution familiale sur des bases favorables à l'accroissement de la population¹²⁷.

La dénonciation de l'institution de la polygamie comme « esclavage déguisé » qui impose « une condition pitoyable à la femme indigène »¹²⁸ questionne en réalité la responsabilité des femmes dans la production alimentaire et leur rôle économique. De l'avis du Monseigneur Albert Leroy, lutter contre la polygamie c'est avant tout défendre la « cause » de la femme « indigène ». Mais il s'agit surtout pour l'église de lever les obstacles qui entravent l'œuvre d'évangélisation en cours, entreprise depuis la fin du XIX^e siècle. En effet, les femmes se sont montrées plus sensibles au message chrétien et pour les atteindre, il y a l'obstacle des maris, souvent plus sceptiques. Il est clair que ce message chrétien qui prône le mariage monogamique et dénonce les conditions de travail des paysannes, s'attaque directement aux privilèges des hommes et à leur pouvoir sur les femmes.

La question est de savoir si le travail des femmes était plus pénible dans un ménage polygame que dans un ménage monogame. La critique dirigée contre les polygames était basée sur des données réelles. Dans le sud forestier, les chefs coutumiers, sollicités par les administrations coloniales allemande, puis française, pour fournir aux chantiers des travaux publics des vivres et ravitailler la ville de Yaoundé, ont parfois utilisé le mariage comme moyen de recrutement de la main d'œuvre féminine pour produire gratuitement des vivres rachetés par les autorités. Ces chefs ont trouvé par ce moyen une source d'enrichissement¹²⁹.

On a observé cette tendance également en pays bamiléké, après la libéralisation de la culture du café dans les années 1950¹³⁰. Malgré cela, on ne peut pas affirmer que la charge de travail des femmes est fonction du nombre d'épouses de leur mari. Par ailleurs, quel que soit leur statut matrimonial, elles ont le devoir de nourrir leurs enfants et leur mari et donc de produire la nourriture nécessaire. Elles ont également besoin de dégager des surplus pour satisfaire leurs besoins propres.

Les missionnaires n'ont pas été les seuls à présenter la polygamie comme un système d'asservissement des femmes. Roger Franceschi, avocat à la cour de Paris, évoquait dans son livre *Le mandat français au Cameroun* (1929) la question du mariage sous la rubrique

¹²⁷ Idem.

¹²⁸ Archive de la congrégation du saint esprit, Chevilly Larue, APB Leroy, servitude de la femme indigène, 1934

¹²⁹ J. Guyer, « Food Economy... » *op. cit.*, p. 581-587

¹³⁰ Cf. chapitre V.

« esclavage » en expliquant que certaines formes de mariage équivalaient dans le sud du Cameroun à des faits de traite¹³¹. Cette assimilation de la polygamie à l'esclavage perdure dans le discours missionnaire jusqu'à la deuxième guerre.

L'administration locale a été très prudente sur le sujet de l'évolution de la situation des femmes, car l'économie coloniale fonctionne en partie grâce au travail non rémunéré qu'elles effectuent dans la production alimentaire familiale. La question des salaires le montre clairement. Le colonat s'est toujours montré réticent à l'alignement des salaires sur le coût de la vie, même lorsque la pénurie de la main d'œuvre était à son comble dans les années précédant la deuxième guerre. Le développement des productions d'exportation dans le cadre familial, s'est fait pratiquement sans investissement financier de la part des producteurs puisque la main d'œuvre et le foncier étaient disponibles, et la survie de la famille assurée par le travail des femmes. On comprend qu'il n'était pas opportun pour le pouvoir colonial de précipiter l'évolution des systèmes matrimoniaux dans le sens souhaité par les missionnaires. Cette attitude confortait en fait le pouvoir des hommes et le contrôle qu'ils exerçaient sur les moyens de production, et donc sur la force de travail des femmes.

Cependant, même si la position officielle est la prudence face à l'évolution des statuts des femmes, tous les administrateurs ne sont pas sur la même longueur d'onde¹³². Comme dans tous les territoires français d'Afrique subsaharienne, le pouvoir colonial est tiraillé au Cameroun entre le « respect de coutumes indigènes » et « l'émancipation de l'individu selon l'idéal universaliste révolutionnaire ». On peut relever cette ambiguïté dans l'extrait ci-dessous du procès-verbal du conseil des notables de la circonscription d'Ebolowa, en pays béti, tenu le 18 novembre 1929. Face à l'inquiétude des notables sur l'émancipation rapide des femmes, en rapport avec leur conversion au christianisme, certains administrateurs s'alignent sur les positions des missions, à savoir favoriser le retrait des femmes des travaux champêtres afin qu'elles se consacrent davantage à leurs activités domestiques.

¹³¹ Roger Franceschi, *Le Mandat Français Au Cameroun*, Paris, Recueil Sirey, 1929, p.265.

¹³² Marie Rodet, "Genre, Coutumes et Droit Colonial Au Soudan Français (1918-1939)", *Cahiers d'Etudes Africaines*, n°187/188, 2007, p. 583-602.

Émancipation des femmes.

Doléances du chef supérieur Edjoa Mvondo :

...la question la plus grave est celle de l'émancipation excessive des femmes contre laquelle les chefs de famille... paraissent désarmés ou tout au moins impuissants.

Autrefois le mari avait, d'après la coutume, une autorité absolue sur sa ou ses femmes. Quand celles-ci n'obéissaient pas ou ne travaillaient pas suffisamment, le mari avait le droit de les frapper, même à coups de chicotte. Les femmes le savaient et n'osaient pas se révolter contre l'autorité maritale. Aussi était-il assez rare que le mari fût obligé d'user de ce moyen.

Aujourd'hui les femmes sont beaucoup moins dociles et deviennent exigeantes. Il leur faut de beaux vêtements et elles ne veulent plus travailler, en particulier elles ont de plus en plus de difficultés pour aller travailler aux plantations et aller à la pêche. Cet état d'esprit se constate surtout chez les chrétiennes, on en voit même qui ne veulent plus préparer le gâteau de manioc ou de bananes et prétendent ne plus vouloir consommer que des conserves européennes, sardines, poisson sec, etc. Les maris n'osent plus les corriger de crainte d'être punis par le Blanc, de sorte qu'ils ne peuvent plus se faire obéir.

Le président (du conseil, chef de la circonscription d'Ebolowa) arrétant les doléances d'Edjoa Mvondo, répond que le sort des pauvres maris devient véritablement digne de pitié, mais que les querelles de ménage ne sont pas de la compétence du conseil des Notables. Autrefois, les hommes traitaient leurs femmes comme de véritables esclaves. Grâce à la civilisation, les femmes prennent conscience de leur dignité et cherchent à améliorer leur sort. C'est une excellente chose, car les femmes sont des êtres humains et non des bêtes de somme. Les maris devraient au contraire se réjouir de voir leurs femmes sortir de la triste condition où elles étaient autrefois... Il est évident que plus leurs femmes évolueront, plus ils seront obligés de prendre leur part des travaux qu'autrefois ils réservaient généreusement à leurs épouses. En particulier le travail des plantations rentrera de plus en plus dans leurs attributions et ce sera justice. Les hommes sont plus forts que les femmes, les travaux pénibles et fatigants devront donc être exécutés par eux. La femme devrait seulement être chargée des soins du ménage et des petits travaux. Cela lui permettra de mieux entretenir l'habitation et de prendre plus de soins de ses enfants. Enfin, et c'est là la question la plus importante, elle ne serait plus, pendant ses grossesses et sitôt après ses couches, astreinte à ces durs travaux qui ruinent sa santé et souvent causent la mort des enfants.

C'est vraiment pénible de voir, comme on le constate encore trop souvent, des femmes enceintes ou allaitant leur petit ployer sous le faix de grosses charges de manioc ou de cacao aller travailler à la plantation. Cela ne veut pas dire que la femme ne doit rien faire que passer son temps à se promener dans ses plus beaux atours, elle a sa part de travail dans le ménage : soins du ménage, cuisine, entretien des enfants et même travaux légers dans les plantations...

Source : Rapport annuel à la Société des Nations pour 1929, p. 99

Les arguments des missions contre le travail des femmes dans les champs vont en effet dans ce sens. Ce travail est préjudiciable à leur fonction reproductive, à leur capacité à mettre au monde des enfants en bonne santé et à en prendre soin. Ils souhaitent que soient mises en place les conditions permettant d'établir « l'institution familiale sur des bases favorables à

l'accroissement de la population¹³³ ». Ce sera l'une des missions des sixas¹³⁴, internats pour filles, ou « œuvres des fiancées » fondées pour

...accueillir et former à la vie chrétienne et à leur futur rôle d'épouses les fiancées catholiques que les fiancés leur confient jusqu'à ce qu'ils aient acquis la dot nécessaire à leur achat¹³⁵.

Les sixas préparent les fiancées au baptême, et en principe, leur dispensent un enseignement ménager. Elles suivent une initiation à la tenue d'une maison, à la lessive, la couture, la cuisine. Ces établissements sont installés dans les concessions des missions, aussi bien dans les villes qu'en campagne. Dans les sixas présents en zones rurales, c'est-à-dire l'immense majorité, les femmes passent cependant la plupart de leur temps dans les plantations des missions. Au-delà de leur rôle d'éducation à la fonction de femme au foyer, il n'est pas exagéré de dire avec Lachenal que ces établissements s'apparentent aussi à des camps de travail¹³⁶. J-F Vincent a publié en 1976 des entretiens réalisés en 1971 à Mfou, Bikop et Melen en pays bété avec des femmes qui lui ont fait part du fonctionnement de leur société à la fin du XIXème et début du XXème siècle. Ces femmes racontent leurs expériences des sixas, et évoquent leur travail dans ces internats, les activités agricoles intensives qu'elles y ont menées et même des châtiments corporels¹³⁷ subis. Elles expliquent que les missionnaires les faisaient travailler à la production des vivres, « pour contribuer à leur entretien et ne pas rester dans l'oisiveté » se justifiaient-ils. Pourtant, dans certains sixas, les femmes ne sont pas à la charge de la mission pour leur nourriture, et dépendent donc de leurs familles ou fiancés¹³⁸.

En plus des travaux agricoles, elles participent également à la construction des bâtiments de la mission et des écoles « en aidant les ouvriers à faire de la brique, en portant la terre » et, malgré les arguments avancés par les missionnaires selon lesquels « ces travaux sont ceux que

¹³³ Archives de la congrégation du St Esprit, Chevilly-Larue, 2J1.10.9, recrutement de la main d'œuvre indigène, 1934

¹³⁴ Salvador Eyezo'o, Jean-François Zorn, (éds.), *Concurrences en mission : propagandes, conflits, coexistences : XVIe-XXIe Siècle*, Paris, Éd. Karthala, 2011, p. 235

¹³⁵ Archives de la congrégation du St Esprit, 2J1.10.7 coupure de presse, Georges Goyau « un martyr de la morale chrétienne », Libre Belgique, 3 janvier 1933.

¹³⁶ Guillaume Lachenal, "Le Médecin qui voulut être roi. Médecine coloniale et utopie au Cameroun", *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol.1, 2010, p.121-156 .

¹³⁷ J-F. Vincent, *Tradition et transition...op.cit.* p. 39

¹³⁸ Philippe Laburthe-Tolra, *Vers La Lumière ? Ou Le Désir d'Ariel : À Propos Des Bété Du Cameroun. Sociologie de La Conversion*, Paris, Karthala, 1999, p. 329.

font les femmes du pays et sont pleinement volontaires ; car rien ne retient ces fiancées à la Mission, sinon le désir d'être au plus tôt instruites, baptisées et mariées »¹³⁹ on ne peut s'empêcher de constater une forme d'exploitation, celle-là même que l'église du Cameroun combat de toutes ses forces en exigeant la suppression de la polygamie. Ces femmes font également part à J.F. Vincent de leur regret de n'avoir pas bénéficié de l'instruction, contredisant les propos des missionnaires au sujet de leur formation professionnelle. La réalité est que les sixas représentent un vivier de main d'œuvre gratuite pour les missions qui mobilisent les nouveaux convertis pour l'édification des bâtiments de la mission à laquelle participent les femmes (églises, écoles, habitations) et à la fourniture des moyens d'existences aux missionnaires. Les femmes « réfugiées » dans les sixas ont donc été mises à contribution dans la construction de l'œuvre missionnaire.

L'administration, à son tour, prenant en défaut les missions, n'hésite pas à évoquer une forme d'exploitation illégale des femmes « par un travail forcé et gratuit ». Le décès d'une jeune femme survenue dans une briqueterie, pendant les travaux effectués pour le compte de la mission, donne l'occasion au gouverneur de contester le bien-fondé de ces organismes, considérés par l'Eglise comme la base de l'apostolat au Cameroun. L'administration n'a pas la même lecture de ces internats que les missionnaires puisqu'elle les dénonce comme « des institutions de dislocation de la famille africaine et de refuges illégaux aux femmes polygames...des foyers de séquestration »¹⁴⁰. Elles sont dès lors soumises à une surveillance stricte.

En tout cas, les femmes bété interviewées par Jeanne-Françoise Vincent ont indiqué que la vie dans les sixas n'a pas été de tout repos et certaines ont même affirmé que les pensionnaires étaient traitées comme des « esclaves », très loin de l'image donnée par les missionnaires. Ces derniers faisaient l'éloge de ces « véritables écoles professionnelles » qui recueillaient des femmes pour une durée de 1 à 6 mois, parfois plus. Mais en guise d'apprentissage, les programmes sont surtout centrés sur le catéchisme et les travaux des champs. Certaines des stagiaires sont des femmes mariées qui se sont enfuies de leur mariage pour diverses raisons, ou des jeunes filles enlevées dans les villages « même contre le sentiment des intéressées et contre le consentement du père »¹⁴¹. Mais il faut relever aussi que

¹³⁹ Archives de la congrégation du St Esprit, 2J1.10. Note de Monseigneur A. Leroy : Les écoles de fiancées dans les missions du Cameroun

¹⁴⁰ S. Eyezo'o et J.F. Zorn, *Concurrences en mission...*, *op.cit.*, p. 235.

¹⁴¹ ANY, APA 10332 B : Sixas

certaines femmes se sont servies des sixas, comme d'ailleurs d'autres institutions coloniales (tribunaux) pour échapper au contrôle patriarcal dans leur cadre familial. Les sixas représentaient ainsi une menace pour l'ordre de genre établi. Dans ce sens, la critique de la polygamie était de nature à ébranler les assises du pouvoir masculin dans les sociétés locales.

Ce débat sur le travail des femmes, comme sur d'autres sujets, comme le mariage¹⁴², est un débat entre hommes, missionnaires, élites coutumières, administrateurs, qui laisse peu de place à la parole des intéressées. Pourtant, le bilan que l'on peut faire c'est que malgré leur conversion en masse au christianisme, et le recul de la polygamie, les paysannes bamiléké et bété n'ont pas renoncé à leurs fonctions traditionnelles, en particulier celle d'assurer la sécurité alimentaire de leur famille. Le travail des champs reste une composante de leur identité. Evoquant l'agriculture bamiléké, Georges Courade écrit à juste titre qu'il est un « exemple exceptionnel d'agriculture familiale intensive fondée sur le travail féminin, parfaitement intégrée dans le marché local et international pour répondre à une forte pression sur les terres et à un désir d'accumulation »¹⁴³.

La représentation des rôles sexués portée par les coloniaux qui tend à dévaloriser le travail productif des femmes, explique les contradictions des discours coloniaux dans la recherche d'une méthode appropriée pour transformer le milieu rural. L'étude des modes d'organisation sociale et des systèmes de production traditionnels a montré que les femmes étaient impliquées, autant que les hommes, dans la vie économique et que la reconnaissance de leur rôle dans la production alimentaire en faisait des actrices incontournables de toute action touchant l'agriculture. Or la politique agricole coloniale a été précisément de les écarter de toutes les structures mises en place pour accompagner la modernisation des systèmes de production.

Les efforts déployés par les missions pour réduire le poids des femmes dans l'agriculture et circonscrire leur rôle dans le cadre du foyer, ont été de toute évidence voués à l'échec parce que les compétences agricoles des femmes dans le secteur vivrier étaient

¹⁴² Voir Rachel Jean-Baptiste, "The Option of the Judicial Path" Disputes over Marriage, Divorce, and Extra-Marital Sex in Colonial Courts in Libreville, Gabon (1939-1959)', *Cahiers d'études Africaines*, 187/188, 2007, p. 643-670.

¹⁴³ Georges Courade, Isabelle Grangeret-Owona, Pierre Janin, "L'intensification agricole à l'épreuve de l'ajustement : le devenir d'une agriculture familiale intensive en Afrique subsaharienne", *Compte rendu de l'Académie d'Agriculture de France*, vol. 80, n°8, 1994, p.163-174.

difficilement transférables aux hommes. Au contraire, en région Bamiléké, comme dans plusieurs régions du sud du pays, les cultures obligatoires imposées par l'administration dans les années 1920 (comme le riz pour alimenter les chantiers administratifs), les prestations de travail exigées des hommes et l'essor des cultures commerciales, ont eu pour conséquence de réduire l'investissement des hommes dans les travaux agricoles, et de reporter sur les femmes les travaux antérieurement effectués par ces derniers dans le cycle agricole. Dans le même temps, on a observé une intensification des cultures vivrières, faite par les femmes pour accroître leurs revenus. Elles ont ainsi investi les marchés locaux, afin de tirer parti de l'opportunité de la demande des villes. Cependant, le peu d'investissement dans les voies de communication visant à désenclaver les zones de production, et d'une manière générale l'absence d'une politique soutenue de développement des cultures vivrières ont été défavorables aux paysannes.

Par ailleurs, l'extension de l'économie de plantation a entraîné une forte pression sur le foncier, particulièrement en pays bamiléké. Les femmes ont été dès lors confrontées à deux types de contraintes : la mobilisation de leur force de travail dans les plantations familiales créées par leur mari et la tendance à l'érosion de leurs droits fonciers. Le chapitre suivant montre la transformation du statut des terres et l'évolution des modalités coutumières de régulation des droits fonciers, et leur impact sur les agricultrices.

Chapitre IV

Contrôle des terres agricoles : évolution des droits d'accès des femmes dans un système foncier coutumier en tension

L'évolution des conditions d'accès à la terre et le contrôle du foncier agricole ont constitué des enjeux importants pour les ruraux pendant la période de développement des cultures d'exportation et plus tard des cultures vivrières destinées aux marchés urbains. Ces évolutions sont allées dans le sens d'un renforcement de l'individualisation des droits fonciers et de l'affaiblissement des mécanismes coutumiers de régulation qui protégeaient l'accès des femmes à la terre. Le droit romain régissant le foncier a été introduit dès la fin du XIX^{ème} siècle par les Allemands, et consolidé par la France qui définit par décret le régime des terres domaniales dès 1920 et institue en 1921 un régime de transcription. L'objectif était d'une part de promouvoir la propriété privée individuelle des terres parmi les colonisés, et d'autre part de sécuriser les concessions foncières faites aux européens, en particulier ceux qui souhaitaient investir dans le secteur agricole.

Cette réglementation introduit une notion nouvelle, celle de la terre comme objet potentiel de commerce¹ et donc aliénable. Ainsi deux conceptions s'affrontent sur la question, deux approches diamétralement opposées appelées à cohabiter durablement. D'abord celle du droit romain qui considère la terre comme un bien économique et qui cherche à inscrire le foncier, à travers le droit positif, dans le circuit économique et encourage l'appropriation individuelle définitive. C'est un des traits de la domination coloniale, réapproprié d'ailleurs par certaines catégories locales (par exemple les émigrés bamiléké dans le Moungo dès les années 1930) et l'Etat postcolonial. Ensuite la conception coutumière qui ne reconnaît de valeur à la terre que lorsqu'elle est affectée à un usage précis : rites ou cultures. Elle est inaliénable et son usage est généralement organisé suivant des modalités collectives², sans exclure comme en pays bamiléké des formes d'appropriation privée individuelle. Cette approche fonde le droit foncier coutumier et l'administration des terroirs dans les sociétés bamiléké et bété. Le principe de la marchandisation né pendant la colonisation, fait évoluer leur statut et renforce les inégalités préexistantes dans le contrôle de la terre, entre les chefs et

¹ E. Kwayeb, *Les institutions de droit privé...*, op. cit. p. 39.

² Stanislas Melone, *La parenté et la terre dans la stratégie du développement*, Paris, Editions Klincksieck, 1972, p. 54

leurs sujets, entre les hommes et les femmes. Ainsi ont émergé des tensions de classe et de genre dans l'accès au foncier, aggravées en pays bamiléké par l'extension de la culture du café à partir de 1950. Ce processus a conduit à une forme de précarisation des droits des femmes dans l'accès à la terre.

IV.I. Restriction des droits d'accès des femmes aux terres à usage collectif à partir des années 1930

Le développement des plantations familiales de cultures de rente dans la première moitié du XXème siècle a bouleversé les systèmes de production locaux et modifié les modes de régulation des droits d'accès à la terre. En pays bété, ces cultures ont fortement contribué à la stabilisation des populations dont le mode de vie antérieur était fondé sur des mobilités fréquentes dictées par la nécessité de trouver de nouvelles terres agricoles. Le concept de propriété privée définitive des terres était inconnu. Chez les Bamiléké, la propriété privée existait sous condition d'une exploitation effective par le propriétaire des terres de sa concession. Des règles strictes régissent l'accès à la terre en fonction du statut de celle-ci et du statut des personnes. Terres collectives à disposition de tous, mais sous la responsabilité du chef du groupement, et terres appropriées contrôlées par les chefs de famille. Les premières vont progressivement disparaître avec l'extension de l'économie de plantation, limitant ainsi les droits de culture dont disposent les femmes sur ces espaces.

IV.I.1. Législation coloniale sur le foncier et accélération du processus de privatisation des terres

Afin d'accompagner la mutation des systèmes de production, le pouvoir colonial a cherché à légiférer pour mieux encadrer l'évolution du statut des terres, notamment les conditions de sa marchandisation. Cette législation n'a pas explicitement posé de principe discriminatoire à l'égard de l'accession des femmes au statut de propriétaires fonciers. Elle a ainsi ouvert une brèche dans la reconfiguration des rapports de genre dans la gestion des terres familiales. Alors que les règles coutumières excluent formellement les femmes de toute prétention à la propriété foncière, même si elles garantissent leur accès à la terre à travers des droits d'usage ou de culture jusque-là incontestés. Cette innovation implicite va fonder, à partir des années

1950, les revendications des femmes sur les plantations de leur mari décédé ou sur des parcelles de terres familiales sur lesquelles elles disposent d'un droit d'usage. Cette ouverture leur permettra également d'acheter en leur nom propre des terres dans les nouvelles zones de colonisation agricole.

Cette question foncière a cependant été abordée de manière très prudente. Comme dans tous les domaines où les élites coutumières sont en premières lignes et risquent de perdre leurs privilèges, le pouvoir colonial a cherché à les ménager, voir à les favoriser. La création d'un titre foncier de droit coutumier, première étape vers la reconnaissance de droits fonciers individuels définitifs, a en fait consolidé la position de régulateurs ou d'administrateurs de terres détenue par des élites coutumières et plus généralement des chefs de familles qui pouvaient justifier d'un droit de possession de la terre dans le système coutumier.

La généralisation et la primauté du principe de la propriété foncière individuelle est fortement liée à l'extension de la caféiculture en pays bamiléké et de la cacaoculture en pays bété. Cependant ce processus était déjà en cours en pays bamiléké où existe, à côté de droits d'usage collectifs de terres de réserves, un droit individuel quasi définitif de propriété détenu par les chefs de concession. Néanmoins l'extension de la culture du café a accéléré, à partir du milieu des années 1950, l'appropriation individuelle et la disparition progressive des terres à usage collectif. Comme ailleurs en Afrique³, l'extension du café a transformé les rapports des populations à la terre. Le fait majeur a été la disparition du caractère sacré attaché à la terre et son ouverture à la marchandisation. Les tensions sociales qui ont accompagnées cette évolution, d'abord liées à la pression démographique, sont néanmoins déjà perceptibles au moment où s'impose le régime colonial au début du XX^e siècle.

Donc, contrairement à une idée répandue, l'appropriation individuelle de la terre n'est pas un principe inconnu, même si ses modalités sont bien différentes de la conception occidentale. La création d'une concession formalise en pays bamiléké une appropriation privée de la terre par un fondateur de lignage et permet à ce dernier de marquer son autonomie vis-à-vis des autres chefs de familles. En effet, chaque concession (*la'a*) est identifiée par le nom de son fondateur et de ses héritiers. Elle abrite les habitations, les champs des femmes, et les crânes des ancêtres que chacun des membres se doit d'honorer par des sacrifices et des offrandes. Ce

³ Voir le n° spécial de la Revue « études rurales », paru en 2007, dont plusieurs articles sont consacrés au rôle joué par cette culture dans l'histoire sociale, politique et économique de différents pays africains. « Cafés et caféiers. Singularités et universalité d'une production mondialisée », *Etudes rurales* n° 180, 2007.

statut de propriétaire a une limite : En cas d'abandon de la concession, ou en l'absence d'un héritier à la mort de son chef, elle retombe automatiquement dans le domaine des terres collectives susceptibles d'être attribuées à un jeune en âge de s'installer. Par contre, une fois installé, un chef de famille ne peut, sauf bannissement du village suite à certains actes jugés criminels, se voir retirer ses terres par le chef.

En dehors de ces cas extrêmes, les droits des familles sur les terres qui abritent leurs aïeux et qui assurent leur subsistance sont incontestables. La propriété individuelle est de ce fait effective, mais conditionnée à l'occupation de la terre et son exploitation. Ce principe vise à exclure toute immobilisation de la terre. Par ailleurs, il est important de souligner avec Barbier, que, jusqu'à la colonisation et le développement de l'économie marchande au XXème siècle, « l'accès à la terre ne posait pas de problèmes majeurs et ne créait pas de différenciation sociale »⁴. L'accumulation de la richesse passe en effet par le contrôle d'une importante force de travail, constituée essentiellement par des femmes, l'exercice d'activités non agricoles, comme par exemple le commerce, l'artisanat ou la chasse⁵.

Les chefs coutumiers régulent et administrent les terres à usage collectif, c'est-à-dire les pâturages, les terrains situés en marge des chefferies, les terres de réserves non encore attribuées, des forêts sacrées et des réserves de chasse. A l'exception des forêts sacrées, les femmes accèdent sans entrave à toutes ces terres, pour des cultures d'appoint servant de complément aux denrées fournies par les champs des concessions.

L'administration coloniale française a voulu tenir compte de ces modalités coutumières de gestion du foncier par les collectivités locales en créant un titre foncier de droit coutumier par lequel les autochtones ont la possibilité de justifier des droits qu'ils détiennent sur leurs terres et ainsi éviter qu'elles ne soient incorporées dans le domaine du territoire ou ne fasse l'objet d'une concession à un tiers. Ainsi, le décret du 20 Août 1927 institue un mode de constatation des droits fonciers des indigènes « lorsque les terres sont détenues suivant les règles du droit coutumier indigène »⁶. Ce titre, sans aucune équivalence dans le droit français régissant la propriété des terres, permet surtout au titulaire de faire reconnaître ses droits par l'administration et sa validité est fonction d'une « occupation

⁴ Archives du Centre National d'Education, Yaoundé : J.C Barbier, « A propos de l'opération Yabassi-Bafang (Cameroun) », 1977, p. 44.

⁵ Cf chapitre 1.

⁶ Rapport annuel, 1927, p. 22.

effective du bénéficiaire ou de ses ayants droits »⁷. L'innovation se limite donc à l'inscription dans un registre officiel, les livrets fonciers, et la détention d'un titre sanctionnant des droits de « possession » du terrain par le requérant. Cette procédure n'introduit pas de rupture avec les règles coutumières. Elle se donne pour seule ambition d'accompagner, en assurant une protection des planteurs « contre tout risque d'éviction »⁸ le développement des plantations d'exportation. Mais l'administration espère amorcer une transformation du monde paysan

...passant du stade de la culture annuelle, de la cueillette des produits, -correspondant à un simple droit d'usage du sol et à un certain caractère de précarité dans l'installation- au stade, plus proche de notre civilisation, de la culture arbustive, permanente, qui au contraire, suppose et nécessite même la propriété des terres sur lesquelles elle s'exerce⁹.

Cette vision de l'usage du foncier s'applique surtout aux sociétés du sud forestier, dont le mode d'exploitation du sol implique des déplacements fréquents. En pays bété, en effet, la terre est encore largement accessible et l'extension des plantations de cacao s'effectue par des défrichages en forêt. La question foncière n'est donc pas encore un enjeu préoccupant pour la majorité des paysans.

Deux nouveaux décrets sont parus le 21 juillet 1932, l'un, destiné aux personnes de statut « indigène », favorisant « la constitution d'un véritable droit de propriété indépendant de la possession effective »¹⁰, l'autre aux personnes de statut européen ouvrant la possibilité d'accès aux procédures d'immatriculation et l'obtention d'un titre foncier définitif de droit français. Ces dispositions créent deux modalités d'affirmation de droits fonciers non équivalentes, l'une s'appuyant sur le droit coutumier et l'autre sur le droit français, avec accès limité à une minorité d'autochtones. Il n'existe pas de parallèle entre les deux et les autorités françaises ne souhaitent pas adapter la législation française sur la propriété foncière aux modalités locales¹¹. Ce cadre donne cependant aux femmes l'opportunité d'accéder à la propriété foncière, car le code civil français ne formalise pas leur exclusion. Cependant, dans les deux cas, l'obtention d'un titre foncier reste soumise à une procédure administrative

⁷ Rapport annuel 1929, p. 123.

⁸ Rapport annuel, 1932, p. 107.

⁹ ANOM, Circulaire n° 31 du Gouverneur aux chefs de Région

¹⁰ Rapport annuel 1932, p. 22

¹¹ Cyprian F. Fisiy, "Techniques of land acquisition : The concept of « crown lands » in colonial and post-colonial Cameroon", dans Robert Debusmann et Stefan Arnold (eds.) *Land law and Land Ownership in Africa: Case studies from Colonial and Contemporary Cameroon and Tanzania*, Bayreuth, Bayreuth African Studies Breitinger, 1996, p. 229

complexe et coûteuse et les femmes rurales, souvent maintenues en marge de la société coloniale, n'en maîtrisent pas les codes pour faire valoir leurs droits. Du reste, et c'est encore vrai de nos jours, les populations locales restent fortement attachées aux modalités coutumières d'accès à la terre.

Les chefs coutumiers bamiléké perçoivent l'idée d'introduire un droit de propriété définitif de la terre comme une menace directe contre leur pouvoir. En effet, dans cette société où la terre est sacrée et « la force » censée venir d'elle, être privé du pouvoir, même symbolique, d'avoir son mot à dire sur la gestion des terres ainsi privatisées de manière définitive, peut avoir des conséquences de nature politique¹².

La crainte des autorités coutumières de voir leur échapper le contrôle sur la distribution des terres et leur rôle d'arbitre les a conduits à se positionner, politiquement, face au pouvoir colonial, en propriétaires des terres de leur chefferie, dans certains cas en réinterprétant les règles coutumières. Ils ont ainsi réussi à préserver leurs prérogatives, notamment le droit de disposer de terres appartenant à un lignage éteint ou celles d'une concession abandonnée. Le principe d'une propriété définitive est de nature à remettre en question cette faculté, et par conséquent, d'affecter leur pouvoir de contrôle. C'est ce qui ressort de l'argumentaire qu'ils développent dans une pétition envoyée à l'Assemblée Territoriale du Cameroun (ATCAM) en 1954, lorsqu'est à nouveau mis à l'ordre du jour des débats la question de la reconnaissance des droits fonciers des autochtones. Ils souhaitent dissuader le pouvoir colonial de s'engager dans la voie d'une ouverture de l'appropriation définitive à leurs sujets. Ils mettent en avant la souplesse des règles coutumières, plus adaptées à la situation qu'une loi qui figerait les choses et favoriserait la spéculation sur les terres :

En rejetant l'appropriation individuelle des terres, la coutume assure en permanence l'équilibre entre les besoins et les possibilités en permettant avec souplesse la transmission des parcelles devenues vacantes par déshérence, d'une famille éteinte à une famille en accroissement, et aussi en exerçant une pression sur ceux qui négligeraient de cultiver leurs terres. Au reste, pratiquement, le problème des terres, aussi difficile soit-il en pays bamiléké, a trouvé sa solution dans la souplesse de la coutume, en dehors de toute spéculation... Toucher au régime des terres, c'est à coup sûr faire passer le pays bamiléké d'un système évolutif à un système statique, celui des droits définitivement acquis qui endorment leur propriétaire¹³.

¹² E. Kwayeb, *Les institutions de droit privé...op.cit.* p. 41.

¹³ APO, « Pétition présentée par la population bamiléké à l'ATCAM (assemblée territoriale du Cameroun », signé des « principaux chefs traditionnels et notabilités du pays bamiléké », sd., nc.

L'enjeu est bien l'ouverture du foncier à la marchandisation, car une fois admis le principe de propriété privée définitive et la possibilité offerte aux chefs de concessions de pouvoir immatriculer leurs terres, plus rien ne s'oppose à ce que ces derniers en fassent commerce. Ce compromis a tenu aussi longtemps que l'administration et les élites coutumières ont réussi à maintenir à l'écart de l'économie caféière, grâce à une réglementation contraignante sur l'accès à la culture du café, une bonne partie de la population mâle entre 1933 et 1950. En pays bété également, l'économie du cacao transforme les modalités d'accès aux ressources foncières et la valorisation de la propriété foncière¹⁴. La terre acquiert une valeur d'échange et devient un élément de richesse. Les femmes, qui cultivent des parcelles affectées au vivrier, « hésitent de moins en moins à plaider » devant les tribunaux pour défendre leurs droits¹⁵. Comme en pays bamiléké, les élites coutumières bété ont profité de leur position pour s'approprier une partie des terres collectives en créant des plantations de café et de cacao sur des terres antérieurement destinées à l'usage collectif, ouvrant ainsi la voie, à leur corps défendant, à l'appropriation individuelle qui s'annonçait inéluctable, en particulier en pays bamiléké, avec la levée des restrictions sur la culture du café dans les années 1950.

En effet, en conditionnant l'accès à la culture du café au contrôle d'une superficie importante de terres agricoles, les autorités coloniales ont facilité cette course à l'appropriation privée par les élites. Celle-ci a eu des effets irréversibles sur les droits d'accès des femmes au foncier en pays bamiléké. Leur espace cultivable s'est rétréci et leur accès aux terres de réserve a été limité.

Elles n'ont cependant pas assisté de manière impuissante à ces évolutions. Hurault explique en effet qu'elles ont joué un rôle dans la compétition qui s'est alors ouverte pour l'accaparement des dernières terres à usage collectif, en poussant leur mari à occuper définitivement les terres encore disponibles, y compris les pâturages. Cette stratégie revenait à utiliser les canaux traditionnels pour contrôler des parcelles de terres qui risquaient de leur échapper. En effet, les hommes ne cultivant pas la terre, il s'agissait pour les femmes d'amener ces derniers à s'approprier ces terres avant que les chefs et notables ne les revendiquent comme leurs propriétés, et par conséquent d'y établir des droits d'usage là où elles ne disposaient que de droits de culture périodiques.

¹⁴ Bernard Delpech, "A travers le feuillage du cacaoyer : changements dans la société éton du Cameroun méridional", *Cahiers ORSTOM, séries sciences humaines*, vol. XVII, n° 3-4, 1980, *L'arbre en Afrique tropicale : la fonction et le signe*, vol.17, n°3-4, 1980, p.273—277.

¹⁵ Delpech, op.cit., p. 275.

En légitimant l'occupation d'une terre non encore appropriée, le café, au même titre que le cacao en pays bété, est ainsi devenu un accélérateur du processus d'individualisation des droits fonciers et donc un élément essentiel dans la stratégie foncière des Bamiléké¹⁶.

Des études entreprises dans d'autres contextes coloniaux montrent qu'en général, l'expansion des cultures commerciales a eu pour effet de transformer les droits coutumiers d'accès à la terre, et très souvent au bénéfice des élites coutumières. En pays Ashanti ou Yoruba, par exemple, S. Berry a analysé les stratégies déployées par des chefs pour asseoir leur pouvoir et contrôler l'affectation des ressources foncières. Comme en pays bamiléké, ces derniers ont procédé par une redéfinition en leur faveur des lois coutumières au moment où les administrations coloniales ont cherché à « fixer » les coutumes locales et à les intégrer dans le droit positif par de nouvelles procédures d'accès à ces ressources. Ces manipulations ont donné lieu à de multiples conflits sociaux que les pouvoirs coloniaux ont parfois utilisé à leur avantage pour asseoir leur domination, au nom du principe du respect des coutumes locales¹⁷.

L'entrée en vigueur du droit positif a aussi été l'occasion pour les élites scolarisées de contester sur des bases légales les appropriations faites par les colons et les chefs. Ils ont le plus souvent cherché à légitimer leurs combats en s'appuyant sur la colère exprimée par les femmes.

IV.1.2. Tensions autour de l'appropriation des terres de réserve utilisées par les femmes

Si les femmes bamiléké ont réussi à acquérir des droits d'usage sur une partie des anciennes terres collectives par le biais de leur mari qui les ont appropriées, il était plus difficile pour elles de faire plier les colons qui ont bénéficié d'importantes concessions foncières à la faveur de la législation coloniale. La liberté de culture sur les terres non concédées des chefferies dont jouissaient les femmes, a en effet été entravée par l'octroi de concessions foncières, parfois avec la complicité des chefs, dans les années 1920 et 1930. Sur les versants du Mont Bamboutos par exemple, malgré l'extension des cultures vivrières qui

¹⁶ Pierre Janin, « L'intégration de la culture de rente dans le système agraire », dans, G. Courade, J.-M. Fotsing, I. Grangeret-Owona, P. Janin (ed.), *L'Agriculture Bamiléké revisitée à la faveur de la crise, Projet ADOC (Agriculture de l'Ouest-Cameroun)*, Yaoundé/Paris, ORSTOM, 1994, p. 19.

¹⁷ Sara Berry, "Hegemony on a Shoestring: Indirect Rule and Access to Agricultural Land", *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 62, n°3, 1992, p.327-356.

« gagnaient peu à peu sur la montagne »¹⁸, l'administration a pris des mesures de sauvegarde qui interdisaient ces cultures et concédé à des européens une vaste zone de pâturage estimée à 40000 hectares pour développer l'élevage et établir des plantations de café. Malgré ces décisions administratives, les femmes ont continué à utiliser ces terres, comme par le passé, de manière extensive (une à deux récoltes, puis abandon pour une période de jachère plus ou moins longue), mais très vite, elles sont confrontées à la mise en application des mesures d'interdiction.

L'installation effective des entreprises agro-industrielles pousse les populations à réagir plus ouvertement contre ces accaparements en accélérant l'extension de la construction des haies qui marquent l'appropriation de la terre en pays bamiléké, vers les sommets, sur ces anciennes terres collectives. Ces agissements contribuent à alimenter des tensions déjà palpables entre les concessionnaires et les autochtones et entre ces derniers et l'administration. Une concurrence vive s'est ainsi installée entre les cultures des femmes qui n'entendaient pas renoncer à ces terres et les activités agroindustrielles des élites coutumières et des concessionnaires¹⁹.

Dans cette lutte pour l'espace agricole entre les colons et les autochtones, deux catégories d'acteurs émergent. D'une part ceux qui, de par leur statut, ont un avantage dans la compétition qui s'engage. Ce sont les élites coutumières et les concessionnaires européens qui bénéficient du soutien de l'administration coloniale. D'autre part les cadets sociaux, en particulier les femmes et les hommes non héritiers. Dans cette deuxième catégorie d'acteurs, on note une convergence d'intérêt entre les hommes et les femmes. Ces dernières ont besoin des premiers pour marquer l'appropriation par la construction des clôtures autour des parcelles prises aux domaines concédés par l'administration ou sur des terres de réserve des chefferies. Les cultures entreprises par les femmes matérialisent l'exploitation effective qui rend légitime l'appropriation par leur mari. Les hommes ont ainsi la possibilité d'étendre leur domaine et de créer par la suite leurs plantations de café (plusieurs plantations clandestines

¹⁸ Roland Dizain, *Cartes de la densité de population et de l'élevage en Pays bamiléké : Notice*, Yaoundé, ORSOM/ IRCAM, 1952, p. 24.

¹⁹ Les cultivatrices étaient constamment chassées de ces terres par des éleveurs Bororo (peuls) chargés de la surveillance des troupeaux de la compagnie pastorale, mais aussi ceux de nombreux chefs bamiléké et plus généralement grassfields. Les conflits entre les femmes et les éleveurs peuls se sont accentués au fur et à mesure que les femmes étendaient leurs cultures sur les flancs de la montagne. Ils constituent l'un des éléments déclencheurs de la révolte des femmes des grassfields de 1958.

ont été créées, pendant la période de restriction imposée sur la culture du café, sur le domaine privé du Territoire et les terres de réserve)²⁰.

Les femmes participent donc activement à la résistance contre l'accaparement des terres, d'une part en imposant leurs cultures malgré les interdictions, et en poussant les hommes à occuper eux-mêmes ces terres de réserve. Elles manifestent également leur colère par des mouvements de révolte. L'une de ces contestations a eu lieu dans les chefferies de la Province administrative de Bamenda, au Cameroun sous administration britannique. Ces luttes de femmes s'inscrivent dans les représentations de leur rôle social, celui d'assurer la subsistance de leurs familles. Cette fonction légitime à leurs yeux l'accès inconditionnel aux terres agricoles, comme on peut le percevoir dans cette chanson de ralliement²¹ appelant à la résistance scandée par des femmes le 20 novembre 1958, pendant leur marche de protestation à Bamenda contre des rumeurs d'appropriation des terres agricoles par des étrangers :

We go in tears to fight for you-
O Njingman, Yufoin, Ngam Kuoh,
Behold our tears, O Ndi-Kuoh.
The white man has come, has come
See how he walks on us, on our customs
Who has the land ? Not we
We will die all to save the land
*We will die all to feed our children*²²

Cette révolte des femmes, la plus marquante dans l'histoire contemporaine du Cameroun d'après C. Fisiy²³, s'est appuyée sur une organisation traditionnelle féminine, appelée *Anlu* qui s'est transformée en un mouvement de revendication politique cherchant à imposer dans le débat public l'urgence de prendre en compte les droits sociaux et économiques des femmes. Le contexte de la transition vers l'indépendance, a été un moment

²⁰ Nous verrons au chapitre suivant que ces cadets sociaux ont eu le soutien d'un groupe de chefs Bamiléké très critiques face aux appropriations abusives des terres par certains de leurs homologues. Ils ont encouragé leurs sujets à enfreindre la réglementation au nom de la liberté de culture sur les terres collectives qui existait dans le pays bamiléké avant la colonisation

²¹ Cyprian F. Fisiy, "Techniques of land acquisition: The concept of « crown lands » in colonial and post-colonial Cameroon", dans Robert Debusmann et Stefan Arnold (eds.), *Land Law and Land Ownership in Africa: Case Studies from Colonial and Contemporary Cameroon and Tanzania*, Bayreuth, Bayreuth African Studies, 1996, p.223.

²¹ Ibid., p. 224.

²² Cité par Cyprian F. Fisiy, « Techniques of land acquisition... », *op.cit.*, p.223.

²³ Ibid., p. 223.

favorable à la mise en lumière de ces questions concernant les nouveaux freins à l'accès des femmes à la terre, la difficile cohabitation entre les éleveurs et les agricultrices sur les terres de montagne ou encore l'application de nouvelles techniques de lutte antiérosive imposées par les autorités²⁴.

La tribune des Nations-Unies²⁵ a également servi de cadre d'expression pour les femmes contre ces politiques qui menaçaient leurs positions économiques. Elles y ont envoyé de nombreuses pétitions pour défendre leurs droits sur les terres.

Les femmes ont donc été particulièrement actives dans cette résistance à l'appropriation des terres. De leur point de vue, leur rôle dans la production vivrière familiale justifie le caractère non négociable de leurs droits d'accès à la terre dans la configuration du droit coutumier. Mais elles luttent aussi pour obtenir la garantie d'accès aux ressources nécessaires à l'extension de leurs cultures destinées au marché. Globalement, leurs revendications portent moins sur la possibilité pour elles d'acquérir des droits de propriété, que sur l'assurance de continuer à exercer des droits de contrôle sur les terres collectives et de gérer leurs parcelles en toute autonomie, y compris dans les modalités de leur exploitation. En d'autres termes, le droit d'accéder à la terre et de l'exploiter leur importe plus que le celui d'en être propriétaire. A ce titre, leurs revendications s'inscrivent moins dans une logique de contestation des règles coutumières qui les excluent de la propriété.

Dans certaines chefferies, leur lutte a rejoint celle des émigrés, qui ont cherché à mobiliser le nouveau dispositif législatif pour contester la légitimité des concessions attribuées à certains Européens. Les autorités rappelaient que l'affirmation des droits réels des autochtones pouvait être prononcée dans le cas de détention traditionnelle du sol par des particuliers ou des collectivités, sur la base des règles coutumières établies. Les terres de réserve ouvertes à l'exploitation aux femmes rentraient donc dans cette catégorie de droits collectifs opposables aux demandeurs de concessions rurales. C'est sur cette base légale que se formalisent ces contestations, dans le but de faire reconnaître des droits collectifs sur des terres concédées au colonat, cultivées de manière extensive par les femmes et considérées à tort comme des terres vacantes par l'administration coloniale.

²⁴ Nous reviendrons au chapitre suivant sur ces politiques coloniales qui remettent en cause les méthodes culturelles des femmes et les réactions de ces dernières.

²⁵ Meredith Terreta, a analysé ces pétitions et montré la prise de conscience progressive des femmes. Leurs revendications se sont inscrites dans le cadre plus large de la lutte pour l'indépendance et donc la fin du régime colonial : Meredith Terreta, *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa RPCIG, 2013, p.157.

Quelques exemples nous permettent d'illustrer ces tensions dans la chefferie de Babadjou, située au pied du mont Bamboutos, dans la subdivision de Mbouda. Une procédure est lancée en 1956 par un collectif formé d'émigrés de cette chefferie, installés à Douala, mais aussi des chefs de quartiers concernés pour dénoncer la légalité de la concession attribuée à la Société Industrielle de l'Ouest Africain (SINCOA), installée dans la chefferie de Babadjou depuis 1933 pour la culture du café arabica. Cette procédure mobilise une vingtaine de personnes se réclamant de la communauté Batotchin (située dans le quartier Bamenya, de la chefferie Babadjou), et demande la reconnaissance de droits fonciers des cultivateurs bamiléké sur plusieurs centaines d'hectares, en partie attribuées de manière « frauduleuse » selon eux par l'administration à une société agroindustrielle. Le collectif dénonce cette installation comme un empiètement sur le domaine de réserve cultivé par les femmes dont les cultures ont été détruites. Ce collectif exige « l'expulsion de la société SINCOA »²⁶ et la reconnaissance des droits coutumiers collectifs de cette communauté suivant le décret du 21 juillet 1932.

Une affaire similaire est initiée en 1958 par la collectivité Balepo de la même chefferie et conduite de la même manière par des émigrés basés à Douala. Ces émigrés sont donc probablement plus au fait des enjeux et des possibilités ouvertes par la réglementation coloniale. Leurs requêtes montrent à l'évidence les contradictions de l'administration dans la défense des droits fonciers des autochtones. Dans un courrier adressé au chef de la région bamiléké, les représentants de la collectivité Balepo reviennent sur une affaire de terrains « enlevés de force en 1930 », selon ces derniers, au profit de M. Darmagnac, qui s'est vu attribuer un terrain de 123 hectares à bail pour 25 ans par l'administration le 26 octobre 1930²⁷.

Les représentants de la collectivité Balepo (Babadjou) dénoncent la manière dont la procédure d'instruction de la demande de concession faite à M. Darmagnac a été menée sans tenir compte des contestations formulées à la fois oralement et par écrit lors des palabres censées déterminer le caractère vacant ou non du terrain. Dans le cas présent, comme dans beaucoup d'autres, il semble que les administrateurs et les futurs concessionnaires ont peu considéré les objections des populations prouvant que ces terres étaient utilisées dans le cadre

²⁶ APO, lettre adressée au chef de la région Bamiléké par les représentants de la collectivité Batotchin, le 20 juillet, 1956, NC.

²⁷ Léonard Sah, *Femmes bamiléké au maquis*, Yaoundé, Harmattan Cameroun, 2008, p. 35-36

coutumier, comme terres de réserve, servant de pâturages et cultivées de manière extensive par les femmes.

Ces populations dénoncent aussi des irrégularités dans le montage des dossiers de demande de concession, au regard de la réglementation en vigueur concernant les attributions de concession. C'est en substance ce qu'affirment les représentants de la collectivité Batotchin dans une lettre adressée au chef de la Région bamiléké en 1956:

Depuis le jour de la tenue de palabre, nous nous sommes opposés vivement et par plusieurs requêtes et même celles de nos pauvres femmes à l'époque où Monsieur Darmagnac est venu s'installer sur nos terrains coutumiers en se rendant propriétaire tacite de nos terres. Nos plantations de kolatiers, bananiers et palmiers, raphia etc... ; et même nos cultures vivrières non calculées ont été déchaussées. Monsieur Darmagnac s'est permis de faire des vastes plantations de caféiers et laisser son troupeau de bœufs qui dévastent de jour en jour nos petites plantations sans qu'il y ait aucune convention préalable vis-à-vis de nous, nous qui sommes les ayants droit naturel du dit bien. Plusieurs oppositions depuis ce jour ont été lancées à la Région et à la Subdivision d'origine et aucune réponse satisfaisante n'a été réservée. Toutes nos réclamations verbales et écrites, revendications collectives sont restées lettres mortes ²⁸(sic).

La concession foncière cédée à Monsieur Darmagnac occupe donc des terres qui ne sont ni vacantes ni sans maître. Les femmes ont été à la base de cette contestation. D'après une de nos informatrices de la chefferie Bangang, elles ont porté leurs plaintes devant les chefs coutumiers sans obtenir de ces derniers le retour de ces terrains au statut de terres de réserve de la chefferie et la renonciation du concessionnaire à son exploitation. Ensuite, elles se sont tournées vers leurs fils scolarisés²⁹. Malgré ces procédures et même un « recours au Conseil d'Etat de Somekong Mbounya Etienne » les autorités locales rejetèrent ces requêtes en expliquant que les collectivités Batotchin et Balepo sont « juridiquement inconnues » et que les terrains en question font partie du domaine privé du Territoire (et donc reconnus vacant et sans maître), ce qui a justifié leur attribution aux colons³⁰.

Depuis les années 1920, des tensions entre les populations, les colons et l'administration sont vives autour de ces terres fertiles du Mont Bamboutos. La Compagnie Pastorale a obtenu en 1922 une concession de 1460 ha, déjà exploitée par les Allemands, sur

²⁸ APO, Lettre adressée au chef de la région bamiléké par MM. Tcheffo Hubert et Peca James, représentants de la collectivité de Balepo, le 17 janvier 1958

²⁹ Entretien avec Mme Sonkoué, Foumbot, 29 décembre 2014

³⁰ APO, Lettre adressée au Haut-Commissaire de la République par le chef de la Région Bamiléké, Dschang, 20 février 1956.

les versants méridionaux des Monts Bamboutos³¹. En 1933, l'administration coloniale française promulgue un décret d'expropriation qui permet à la Compagnie d'étendre ses activités, et ordonne le déguerpissement des habitants. Elle développe sur ces terres, anciennement pâturages à usage collectif des chefferies Bafou, Bangang, Bangwa (cette dernière chefferie est située en zone britannique), des cultures maraîchères, l'élevage et la production de viande de boucherie, du lait et du beurre pour le ravitaillement de la population européenne et l'exportation. Les expérimentations faites antérieurement par les Allemands dans le domaine maraîcher sont étendues. Une quinzaine d'hectares est consacrée aux cultures européennes telles que les pommes de terre, les choux, les tomates, les poireaux, les carottes, les poivrons et divers autres légumes, acheminées après récolte vers les grandes villes du territoire (Douala, Nkongsamba, Yaoundé). Le succès de ces cultures sur les terres fertiles du mont Bamboutos a également intéressé les femmes, qui se sont lancées en grand nombre dans la culture de la pomme de terre principalement pour le commerce. Il était indispensable pour les agricultrices de préserver des droits de culture afin de développer leurs activités agricoles et commerciales. La présence des concessions est perçue comme une entrave au développement des cultures des femmes. En dehors de la Compagnie Pastorale, l'administration coloniale avait concédé environ 1596 ha de terres agricoles aux européens en Pays bamiléké, principalement pour la culture du café³². Les populations n'acceptent pas ce qu'elles considèrent comme des accaparements injustifiés de terres agricoles par des colons avec la complicité de l'administration coloniale. Elles réclament donc leur restitution et souhaitent la conversion des pâturages en terres de culture³³.

La croissance démographique accentuait ces problèmes fonciers. Pour y répondre, les administrateurs coloniaux avaient encouragé l'émigration de jeunes bamiléké vers les régions voisines (pays bamoun, Moungo), parfois en prenant des mesures coercitives dès 1925. L'octroi de concessions foncières dans cette région interroge sur les motivations de

³¹ Jean-Marie Fotsing, « compétition foncière et stratégies d'occupation des terres en pays Bamiléké (Cameroun) » dans Chantal Blanc-Pamard, Luc Cambrézy (eds.), *Dynamique des systèmes agraires : Terre, Terroir, Territoire : Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM Editions, 1995, p.131-148

³² Sah, *Femmes bamiléké au maquis*, op. cit., p. 38

³³ Jean Boutrais, « Cameroun, 1940-1950. Les beaux jours de la Pastorale », *Courrier de la Planète*, n° 16, Mai 1993, p. 27-30.

l'administration coloniale au regard de sa politique de « désengorgement du plateau bamiléké »³⁴.

Avec l'extension de la culture du café et des cultures vivrières destinées au commerce dans les années 1950, ces problèmes fonciers se sont aggravés. Les femmes autant que les hommes bamiléké commencent à porter un regard différent sur la terre, devenue une source de richesse en soi. Les chefs coutumiers, se considérant « maîtres de la terre »³⁵ et par extrapolation propriétaires de la terre, tirent en premier profit de cette évolution du statut des terres, le plus souvent avec la complicité de l'administration coloniale. Ces appropriations abusives faites aussi bien par les chefs coutumiers que l'administration au profit des colons, contribuent à raviver des tensions au sein des chefferies contre l'élite coutumière en général.

La loi coutumière bamiléké³⁶ en matière foncière donne la possibilité au chef d'attribuer à un autre membre de la communauté une concession abandonnée ou supposée tel, ou dont le propriétaire est décédé sans héritier mâle, puisque les femmes, exclues de l'héritage, ne peuvent être chefs de concession et donc propriétaires fonciers (exception faite des *mafo*). La volonté des chefs de transformer ces prérogatives sur les terres en droit de propriété sur toutes les terres de la chefferie s'est heurtée à l'opposition de leurs sujets.

A Banka, une donation du chef faite à un concessionnaire privé, le Service d'Expérimentation et d'Intensification du Tabac (SEITA) sur des terres de réserve de la chefferie, déclenche les protestations de la population et la création d'une commission d'enquête tenue à la chefferie le 13 mars 1951 en présence des membres de l'Assemblée Représentative du Cameroun (l'ARCAM), des chefs traditionnels bamiléké, des notables de Banka et des membres de l'Union Bamiléké. Depuis décembre 1946 et la création de cette assemblée qui se compose de 40 délégués camerounais et 16 délégués européens, la prérogative de l'attribution des concessions foncières n'est plus aux seules mains du Commissaire de la République. Face à cette assemblée, le chef de Banka est appelé à s'expliquer sur cette donation :

³⁴ APO, Rapport de tournée effectuée par M. Geli, chef de subdivision de Bafoussam, du 9 au 25 octobre 1934

³⁵ Kwayeb Enock Katté précise que le chef du groupement n'était pas nécessairement « maître de la terre ». Dans les chefferies conquises, cette fonction était laissée au chef soumis qui se chargeait d'administrer et de répartir les terres entre les membres de la chefferie. *Les institutions de droit public du pays Bamiléké ...*, op.cit., p. 40.

³⁶ cf chapitre 1

Nous avons donné des terrains pour l'installation industrielle à la SEITA et à Monsieur ARBEZ. Nous leur avons donné gratuitement selon la coutume bamiléké qui autorise l'installation des émigrés dans le pays. Ces derniers sont propriétaires des terrains que s'ils y restent définitivement. Au cas où ils décident partir, tout ce qu'ils y ont travaillé revient au pays. Nous n'avons pas vendu les terrains et voici les attestations des intéressés que je détiens. Les originaires de Banka ayant vu paraître dans le journal officiel du territoire m'ont accusé d'avoir vendu la terre. Ils se sont présentés en masse dans la chefferie pour se renseigner ; j'ai fait appel immédiat au représentant de la SEITA et à Monsieur ARBEZ de venir témoigner comme quoi les terrains leur ont été donnés gratuitement. Ils ont manqué à l'appel et de ce fait mes villageois ont lancé des plaintes contre nous³⁷(sic).

La tenue de cette palabre traduit la tension existante sur cette question foncière et surtout montre que les chefs n'avaient pas toujours carte blanche pour disposer des terres de leurs chefferies. Elle illustre aussi les différences de conception de la notion de propriété entre les européens et les autochtones. Une concession dans le droit coutumier bamiléké n'avait aucun caractère définitif, seule l'exploitation effective garantissait au bénéficiaire des droits de propriété. Dans ce cadre, une concession ne pouvait faire l'objet d'une immatriculation et donc d'un titre foncier définitif. Dans ce cas de figure, qui montre aussi l'habileté de certains acteurs coloniaux à la manipulation du droit, aucune raison ne justifiait la parution au Journal Officiel puisqu'il n'y avait pas eu vente, ni cession à titre définitif comme le prescrivait la réglementation en vigueur sur les concessions rurales.

Ces tensions apparues dans un contexte de course à l'appropriation individuelle bousculent le modèle ancien et remettent en cause les formes d'accès et de distribution des droits sur les terres agricoles qui régissent les liens des femmes à la terre. Les concessions foncières accordées aux européens ont pour conséquence de soustraire à leur usage une part conséquente de l'espace agricole de même que les appropriations faites par des élites coutumières, parfois de manière abusive sur le domaine collectif³⁸.

IV.II. Transformation du statut des terres et droits fonciers des femmes

Le processus d'appropriation individuelle des terres et la disparition des terres collectives sous la pression de l'économie de plantation ont eu des effets sur les conditions d'accès des femmes aux terres agricoles. Elles ont perdu des droits sur des terres ainsi appropriées. Même sur des terres familiales, leurs droits d'usage et de cultures sont devenus de moins en moins

³⁷ APO, Commission enquête foncière, Chefferie de Banka, 13 mars 1951.

³⁸ Jean-Marie Fotsing, « compétitions foncières et stratégies d'occupation des terres... », *op.cit.* p. 141.

certain. La législation coloniale, en introduisant le droit romain et une procédure non discriminante à l'égard des femmes pour l'obtention d'un titre foncier, leur donne la possibilité, au même titre que les hommes de devenir propriétaires. La juxtaposition des deux systèmes juridiques crée à la fois des contraintes et des avantages que les femmes ont su exploiter, en particulier les agricultrices commerçantes, pour accéder à la propriété foncière.

IV.II.1. Changements des modes d'attribution des terres de culture aux femmes

Pour assurer sa survie, les sociétés bamiléké et bété ont réussi à articuler l'exclusion des femmes du droit de propriété foncière, et la garantie de leur accès à la terre pour la production alimentaire. En effet, les femmes ne peuvent prétendre à l'héritage et les concessions, c'est-à-dire les patrimoines fonciers des familles, se transmettent aux seuls héritiers mâles. Il existe quelques rares exceptions à cette règle. Les reines-mères bamiléké (*mafo*) et leurs héritières ont droit à un domaine, grâce à leur statut particulier au sein de la chefferie. Les femmes de chefs peuvent également se voir attribuer des terres à titre personnel par le chef³⁹. Pour la majorité des femmes, l'accès à la propriété foncière est interdit par le droit coutumier. Leur accès à la terre à travers des droits d'usage et de culture est cependant garanti, puisque le premier devoir d'un mari consiste à mettre à la disposition de ses jeunes épouses les terres nécessaires à la production alimentaire. Et surtout, les cultures faites par les femmes permettent aux propriétaires des terres de continuer à revendiquer des droits de propriété effectifs sur ces terres. Comme le résume Hurault, ce droit foncier coutumier donne la possibilité à chaque femme

de cultiver dans plusieurs concessions, ici en tant qu'épouse, là en tant que fille, ailleurs en tant que fille d'une fille, etc..., de telle sorte qu'en définitive, la production agricole dépend davantage de la force physique et de l'ingéniosité de la femme que de la surface de la concession du mari⁴⁰.

Nos informatrices ont confirmé ces propos. Aucune femme ne peut prétendre n'avoir pas eu assez de terres pour produire les aliments indispensables à sa famille.

Il existe donc sur cette question foncière une réelle interdépendance entre les hommes et les femmes, car une terre inexploitée est susceptible de retomber dans le domaine collectif

³⁹ Hurault, « Essai de synthèse du système social des bamiléké... » *op.cit.*, p.14.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 20.

et de retourner au statut de terrain disponible concédable. Par ailleurs, les femmes doivent disposer sans aucune entrave, de terres agricoles pour leurs cultures, afin d'assurer pleinement leur fonction sociale de nourricières. Elles estiment donc avoir autant de légitimité sur les terres agricoles que les hommes qui en détiennent la propriété. Ces garanties ont permis la mise au point de techniques culturales favorables à une agriculture durable et l'adaptation aux contraintes imposées par la pression foncière et démographique. Les bouleversements survenus avec l'extension de l'économie de plantation et la marchandisation des terres ont ébranlé ces équilibres antérieurs. Les femmes se sont vues contester leurs droits d'usage et de culture au fur et à mesure de la reconfiguration de l'espace agraire. Des tensions sont dès lors apparues autour de la gestion du patrimoine foncier au sein des familles, souvent entre les héritiers et les femmes suite à la remise en cause par les premiers des droits des secondes.

Le pays Bédi a connu une évolution similaire malgré des conditions de régulation du foncier très différentes. En effet, avant l'adoption de la cacaoculture et l'obligation faite par l'administration de « fixer » les villages sur des emplacements choisis par elle au bord des routes nouvellement créées, la terre ne représente pas un bien intrinsèque. Il ne s'y attache que des « droits d'usage collectifs imprécis et éphémères »⁴¹. La richesse ne vient pas de la possession de la terre, mais bien du contrôle d'un nombre important de personnes pouvant l'exploiter. Dans ce système d'agriculture itinérante, l'emplacement de l'habitat est mobile et suit la création de nouvelles terres mises en culture.

Les cultures pérennes, en particulier le cacao, ont contribué à stabiliser les populations et donc à introduire la notion de propriété individuelle de la terre et de patrimoine foncier, inconnues jusque-là. Cette évolution a affecté le travail des femmes et leur condition d'accès à la terre. Les plantations de cacao se sont établies dans un premier temps sur les terres antérieurement réservées aux cultures vivrières et sur l'injonction de l'administration de pratiquer la monoculture, les femmes ont dû rechercher ailleurs d'autres terres pour leurs cultures, souvent assez loin des villages. Occupés par leurs plantations de cacao, les maris n'ont pas, dans beaucoup de cas, pu disposer du temps pour dégager de nouvelles clairières en remplacement des terres immobilisées pour le cacao. Certaines femmes ont pu compter sur l'aide de leurs fils en âge d'abattre des arbres de la forêt et de leur permettre de disposer de nouvelles terres pour leurs cultures. A défaut, elles n'ont pas eu d'autres choix que

⁴¹ Bernard Delpech, "La terre et les femmes, conflits ruraux au Cameroun du sud", *Cahiers ORSTOM*, vol.19, n°2,1982, p. 190.

d'intensifier leurs cultures. Le cacao, comme le café en pays bamiléké, a joué comme un marqueur de l'appropriation privée de la terre.

Pour les femmes, s'est installée une insécurité croissante dans l'accès à la terre, impensable dans le système antérieur. Cette précarisation des droits se manifeste de plusieurs manières. L'une des mesures imposées aux Bamiléké par le pouvoir colonial à la création de plantations de café a été l'interdiction des cultures vivrières dans les plantations de café. Or les premières plantations ont occupé des terres anciennement réservées à ces cultures, c'est-à-dire les terres des concessions, les mieux entretenues. Il y a eu une forte résistance des femmes à l'application de cette mesure, qui n'a pas toujours abouti car certaines ont dû renoncer à ces terres et rechercher ailleurs d'autres parcelles pour leurs cultures⁴², dans les chefferies où la pression foncière était moins forte.

La transformation du statut des terres en biens marchands a fait évoluer les modalités d'attribution des droits de culture. Antérieurement, ces droits se négociaient dans les réseaux féminins sans l'intervention des chefs de concessions, propriétaires de la terre. Les épouses, qui détenaient des droits d'usage, avaient une entière liberté dans l'attribution des droits de cultures à leurs amies, parentes ou voisins. Les femmes ont progressivement perdu cette marge de manœuvre, car la forte demande pour les terres agricoles, accentuée par les opportunités dans le commerce vivrier, a poussé certains chefs de concession à exiger des compensations, financières ou en nature, en échange de droits de culture⁴³. Beaucoup ont d'ailleurs opté pour la location de leurs terres, retirant leur gestion aux femmes. L'essor du maraîchage, pratiqué sur les anciennes plantations de raphia, a également participé à ce rétrécissement des droits des femmes sur les terres familiales.

Une autre tendance nouvelle consiste pour certains héritiers à limiter l'accès aux droits d'usage et de culture des terres aux seules femmes résidant dans leurs concessions⁴⁴. Ils souhaitent ainsi contrôler les transmissions de ces droits en excluant par exemple leurs sœurs mariées qui pourraient être tentées de revendiquer pour elles-mêmes ou pour leurs fils des droits de propriété sur des terres familiales. Une chose est sûre, les droits d'usage n'offrent

⁴² Mme Lydie Mbiagne, agricultrice, entretien, à Bangangté, 17 janvier 2015.

⁴³ Entretien avec Mme Ngueleu Sefora, Bafoussam, 05 janvier 2015.

⁴⁴ J.H.B. Den Ouden, « Incorporation and changes in the composite household. The effect of coffee introduction and food crop commercialization in two bamiléké chiefdoms, Cameroon », dans, Clio Presvelou and Saskia Spijkers-Zwart (eds.), *The Household, Women, and Agricultural Development*, Wageningen, H. Veenman, 1980), p.60.

plus la sécurité d'autrefois et sont de plus en plus contestés par les chefs de concession ou leurs héritiers.

Les femmes se sont adaptées à ces changements. Dans certaines chefferies bamiléké, le morcellement des concessions a été rendu inévitable après l'occupation de toutes les terres de réserve. Les règles coutumières liées à la succession ont évolué et les non héritiers n'hésitent plus à revendiquer une parcelle dans la concession familiale. Les femmes, qui détiennent des droits d'usage, ne sont pas souvent étrangères à ces revendications. Elles poussent leurs fils, surtout quand ils ont émigré, à créer des plantations sur des parcelles qu'elles gèrent, ce qui leur permet de conforter leurs droits d'usage⁴⁵ et d'accéder également aux revenus du café tout en préservant, dans ce contexte général de « compétition foncière ⁴⁶», les droits fonciers de leurs enfants, et par conséquent, les leurs. En effet, le retrait d'une concession à une famille par le chef pouvait survenir lorsque le propriétaire n'avait pas laissé d'héritier à sa mort. Dans les années 1950, phase d'extension rapide du café l'examen des archives judiciaires relatives aux problèmes fonciers en pays bamiléké montre que les chefs ont eu tendance à reprendre des concessions même lorsqu'un héritier était désigné, mais avait émigré ou pour une raison ou une autre, ne vivait pas dans la concession de son père décédé (pour des raisons professionnelles, ou encore parce qu'il était trop jeune pour être intronisé), et ce même lorsque des veuves y habitaient. Ces dernières étaient dans ce cas purement et simplement chassées. Les chefs réattribuaient la concession que le nouveau bénéficiaire s'empressait de planter en café, car devant le tribunal, habiter sur le terrain et le mettre en valeur constituaient des arguments imparables face aux revendications des enfants de l'ex-propiétaire.

Cette période connaît une évolution rapide des modes d'appropriation de la terre. Avec cette pression foncière, les chefs réattribuaient systématiquement au bout de quelques mois une concession dont le précédent propriétaire était décédé sans héritier ou avec des enfants en bas âge, forçant ainsi les veuves à quitter la concession ou à demander des droits de culture au nouveau propriétaire. De plus en plus, des femmes sollicitent également des chefs pour mettre la main sur ces concessions considérées sans chef, ce qui est une nouveauté. On verra ainsi dans cette lutte pour le contrôle de la terre, des femmes s'opposer aux hommes, mais aussi à d'autres femmes. Les solidarités féminines se fissurent quelque peu. Les femmes de pouvoir,

⁴⁵ Mme Tchaptchet, entretien à Bangangté, 25 février 2015.

⁴⁶ Jean-Marie Fotsing, « Compétition foncière et stratégies d'occupation des terres... », *op.cit.*, p. 131.

les *mafo* ou les femmes de chef, utilisent leur position au sein de la chefferie pour accaparer des terres aux dépens des héritiers ou des veuves.

Les années 1950 et 1960 sont ainsi caractérisées par une flambée de litiges fonciers devant les tribunaux du pays bamiléké. De nombreuses femmes engagent des procédures malgré le fait que les tribunaux soient contrôlés par les élites traditionnelles et le pouvoir colonial. Ces démarches révèlent leur prise de conscience des enjeux fonciers et montrent leur détermination à ne pas laisser aux seuls hommes l'initiative de la gestion de leurs droits sur la terre. Il faut rappeler que ces juridictions ne sont saisies qu'en cas de non conciliation devant la juridiction du chef coutumier. Même si le tribunal civil a eu tendance à suivre les avis rendus par ce dernier, les femmes espèrent des autorités administratives une lecture plus favorable du droit coutumier qui continue malgré les évolutions décrites ci-dessus, à régir l'accès à la terre de la plupart des colonisés.

L'exploitation de ces archives judiciaires montre la volonté des femmes de s'inscrire à leur tour dans la dynamique des appropriations foncières en cours. D'une part elles cherchent à préserver leurs acquis dans le cadre coutumier, et d'autre part à mobiliser le droit positif pour conforter ces acquis et accéder à de nouveaux droits⁴⁷, par exemple celui de détenir à titre personnel un domaine foncier et d'engager en leur nom propre des procédures de constatation de droits fonciers sur leurs terres. Les femmes ordinaires cherchent à accéder aux privilèges jusque-là réservés aux seules *mafo*.

On voit aussi une évolution dans l'interprétation faite par les juges du droit coutumier en ce qui concerne les femmes. Devant les tribunaux, les femmes exigent deux choses. D'une part, comme l'a noté Delpech en pays béti, que les parcelles qu'elles cultivent et sur lesquelles elles ont des droits d'usage, soient considérées comme leur propriété personnelle⁴⁸ et que leurs droits ne soient pas remis en cause, au gré de changements de propriétaires (c'est-à-dire à chaque succession). Ainsi, le passage devant le tribunal est un moyen de transformer ces droits d'usage en droits de propriété définitive. D'autre part, que leurs droits sur les terres de leur mari ou de leur père soient reconnus et inattaquables, même par les héritiers, lorsqu'elles mettent en valeur ces terres pour leur subsistance.

⁴⁷ Nous avons exploité des archives judiciaires des tribunaux de premier degré de Dschang et de Bafoussam, concernant les années 1940, 1950 et 1960. Nous nous appuyons également sur les conclusions des recherches menées par B. Delpech aux archives du tribunal coutumier d'Obala, en pays béti entre 1972 et 1977. B. Delpech, « la terre et les femmes, conflits ruraux au Cameroun du Sud », *op.cit.* p. 189-193.

⁴⁸ Delpech, « A travers le feuillage du cacaoyer... », *op.cit.*, p. 275.

L'exploitation des archives du tribunal de premier degré de Dschang et de Bafoussam révèle que les femmes ont été impliquées dans des affaires foncières depuis les années 1940. Leurs revendications coïncident avec la période d'exacerbation des tensions autour de la culture du café et l'expansion rapide de cette culture en pays bamiléké. La pression des femmes fait évoluer le cadre juridique coutumier en leur faveur. En 1948, le chef du groupement Bayangam témoignant dans une affaire de terrain contre une femme qui revendiquait des droits de propriété sur le terrain de feu son père, et justifiant sa décision d'attribuer cette concession à un homme⁴⁹, déclarait que la coutume bamiléké interdisait aux femmes, à l'exception des *mafo*, d'avoir des droits de propriété sur la terre. Quelques années plus tard, les tribunaux de premier degré, composés de chefs et notables, et supervisés par les administrateurs coloniaux, chefs de subdivision, ne feront plus valoir cet argument pour débouter les femmes de leurs prétentions. Au contraire, non seulement les femmes sont reconnues comme légitimes propriétaires des terres qu'elles exploitent, les tribunaux les encouragent en outre à engager des procédures de constatation de leurs droits fonciers dans le cadre de la loi de juillet 1932, afin de protéger ces droits par un titre légal de propriété à caractère définitif.

Les comptes rendus d'audience et de jugement consultés font ressortir différentes stratégies et arguments utilisés par les femmes pour conforter leurs droits sur la terre. Nous les illustrons à travers quelques cas emblématiques :

- Réclamer pour son fils des droits de propriété sur les terres de feu son père :

Dans une affaire jugée le 16 février 1949, Maka Maria, 30 ans, porte plainte contre Kamssi, qui a demandé et obtenu l'attribution de la concession de feu son père. Elle réclame le terrain pour le compte de l'héritier de ce dernier, encore jeune, qui se trouve être son propre fils. Elle obtient la reconnaissance des droits pour son fils, et le droit d'en assurer la gestion jusqu'à la majorité de ce dernier⁵⁰. En effet, selon la coutume bamiléké, un petit fils peut succéder à son grand-père lorsque ce dernier n'a eu que des filles, mais ce cas de figure est souvent propice aux litiges⁵¹.

- Utiliser son statut dans la hiérarchie sociale pour faire valoir des droits sur des terres.

Les *mafo* et les femmes de chefs ont usé de cette stratégie pour s'approprier des terres. Se servant de leur influence auprès des chefs, et de leur position de pouvoir dans la chefferie,

⁴⁹ Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam, Jugement n° 22, 29 juillet 1949

⁵⁰ Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam, Affaire Maka Maria contre Kamssi, 16 février 1949.

⁵¹ Hurault, « Essai de synthèse sur le système social des Bamiléké... », *op.cit.*, p. 15

certaines *mafo* ont réussi à mettre la main sur des propriétés dans des périodes délicates qui suivent la mort d'un chef de concession. Lorsque les enfants ont émigré ou exercent des métiers qui les maintiennent loin de la chefferie, les *mafo*, à l'instar des hommes gravitant autour du chef, saisissent l'occasion pour s'emparer de la concession en arguant d'une convention passée avec le chef, ou du fait qu'elles cultivent une partie de ces terres depuis un moment. Dans ces situations, elles ont souvent habilement placé un serviteur sur la concession, qui y travaille pour leur compte, ce qui leur permet le moment venu de justifier de sa mise en valeur. Dans des affaires impliquant les *mafo*, les chefs, mettent tout leur poids dans la balance pour obtenir un jugement favorable à ces dernières⁵². Ces usurpations se font souvent aux dépens des veuves, qui sont chassées de la concession avec leurs enfants, trop jeunes pour s'opposer.

Les femmes de chef usent de cette même stratégie. Nous avons par exemple le cas d'une femme du chef de Bandjoun, qui a arraché des caféiers et bananiers dans une concession dont elle cherche, malgré la présence de veuves à s'emparer des terres pour ses cultures⁵³. Une autre femme de chef, ayant obtenu des droits de culture dans une concession, met en place des stratagèmes pour s'en emparer à la mort du chef de concession, en l'absence de l'héritier, avec l'accord du chef. Celle-ci obtient gain de cause devant le tribunal, contre les enfants du défunt, au motif qu'elle met en valeur la terre depuis plusieurs années⁵⁴. En fait elle a placé un serviteur sur le terrain du vivant même du propriétaire, qui n'a pas osé contester cette décision. Elle justifie ainsi la propriété du terrain par le fait qu'elle y a planté des kolatiers et des caféiers et que son serviteur le met en valeur depuis plusieurs années pour son compte.

D'autres femmes s'appuient sur les chefs pour se faire attribuer à leur nom propre des concessions, lorsque ces dernières ne sont pas effectivement occupées par l'héritier, souvent émigré ou scolarisé loin de la chefferie. Nous avons ainsi l'exemple d'une femme qui a fait établir, grâce au soutien du chef, une convention lui octroyant des droits sur une concession dont le chef venait de mourir sans laisser sur place un héritier. Quelques décennies plus tard, le fils du défunt, installé à Yaoundé, voulant récupérer cette concession, se voit opposer cette convention par le tribunal et le fait que le terrain a été planté en caféiers et d'autres plantes

⁵² Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam, jugement n° 680/C, audience du 26 mars 1968 1966

⁵³ Ibid., jugement n° 522/C, audience du 6 février 1966.

⁵⁴ Ibid., jugement n° 21/C, audience du 30 octobre 1952

vivrières par cette femme. Celle-ci explique que la concession lui a été attribuée par le chef de Bandjoun et qu'elle l'a mise en valeur⁵⁵, ce qui justifie son droit à en devenir propriétaire.

On voit aussi des affaires qui opposent des femmes ordinaires à d'autres, les unes contestant aux autres la légitimité des droits d'usage ou de culture sur des parcelles qu'elles exploitent.

Ainsi, certaines femmes remettent en cause des droits que d'autres détiennent sur les terres de leur mari ou de leur père à la mort de ces derniers. Dans une affaire jugée le 19 mars 1968 au tribunal de premier degré de Bafoussam, par exemple, une plaignante, se basant sur l'inexistence de lien familial, pour expulser une femme qui cultive une parcelle dans la concession de son père, explique que cette dernière « n'est rien » dans sa famille, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun lien de parenté entre elles et par conséquent cette femme n'a pas de droit de culture dans la concession. Elle demande ainsi des dommages et intérêt pour le bois coupé dans son champ⁵⁶. Il faut se rappeler que dans le contexte antérieur à la colonisation, les chefs de concession ne connaissaient pas forcément toutes les femmes qui cultivaient leurs terres. Leurs épouses avaient une grande marge de manœuvre dans la gestion quotidienne des terres de la concession familiale. Elles avaient ainsi la latitude d'en attribuer à leurs amies, lorsque ces dernières étaient dans le besoin car dans cette société inégalitaire, « ce n'est pas tout le monde qui disposait de beaucoup de terres, surtout de terres fertiles et bien situées »⁵⁷. Les liens familiaux ne rentraient donc pas systématiquement en ligne de compte dans la distribution des droits de culture.

Les décisions des chefs pouvaient également être contestées devant les tribunaux. En 1948, est plaidé devant le tribunal de premier degré de Bafoussam, une affaire de terrain suite à l'attribution par le chef de Bafoussam d'une concession sur laquelle vit une veuve dont le mari vient de décéder sans héritier. La veuve porte plainte contre le bénéficiaire de la concession en revendiquant la propriété de son défunt mari. C'est une contestation directe de la décision du chef, qui illustre par ailleurs la perte d'autorité des élites coutumières pendant cette période. Le tribunal tranche en partageant la concession entre les deux protagonistes et par là reconnaît les droits de la veuve sur les terres, malgré l'absence d'un héritier⁵⁸.

On voit aussi des femmes s'opposer fermement à la vente de terres familiales par des héritiers, allant jusqu'à rembourser à l'acquéreur l'argent avancé pour conserver leurs droits

⁵⁵ Ibid., jugement n° 591/C, audience du 27 février 1968.

⁵⁶ Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam, jugement n° 657/C, audience du 19 mars 1968

⁵⁷ Entretien avec Mme Kamogne Catherine, Baham, 06 février 2015.

⁵⁸ Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam, jugement n° I., audience du 6 avril 1948

sur la terre⁵⁹ ; d'autres femmes agissent au tribunal au nom de leurs fils et cherchent à protéger leurs droits contre des tentatives d'usurpation.

Une autre stratégie consiste à empêcher les hommes de s'approprier les terres qu'elles cultivent en arrachant les plants de caféiers ou d'autres arbres de valeur qu'ils ont plantés, car devant les tribunaux, l'argument de mise en valeur de la terre, surtout par les cultures dites riches, est imparable pour se voir attribuer la propriété d'un terrain. Elles contrarient ainsi les stratégies des hommes afin de préserver le plus longtemps possible les droits qu'elles détiennent sur les terres.

Une veuve et ses coépouses sont ainsi traduites devant le tribunal du premier degré de Bafoussam⁶⁰ pour avoir arraché 100 pieds de caféiers, plantés par le neveu de feu leur mari à la suite du décès de celui-ci en 1958. Ayant compris que la plantation de café était le prétexte pour revendiquer plus tard la propriété de la concession, les veuves ont décidé d'arracher les arbustes et revendiquent à leur tour la propriété du terrain. Malgré l'absence de titres et de procédure de constatation des droits, le tribunal a donné raison aux veuves sous le seul motif qu'elles occupaient la terre et les encourage à faire constater leurs droits fonciers sur les terres attachées à la concession de feu leur mari

Attendu que s'agissant d'une concession (terrain) dont ni aucune des parties ne détient le titre de détention mais occupée par la défenderesse, il convient pour le tribunal de constater l'occupation et d'inviter les parties à la procédure de constatation des droits fonciers⁶¹ (sic).

Ces décisions montrent une évolution de l'interprétation que les tribunaux donnent au droit coutumier, en ce qui concerne par exemple l'interdiction pour les femmes de revendiquer la propriété des terres. Dans plusieurs cas de figure, même en présence d'un héritier, les tribunaux reconnaissent aux femmes le droit de détenir des titres de propriété sur les terres des concessions.

Le regard des administrateurs sur les jugements rendus par les chefs a certainement eu un impact dans cette évolution de la juridiction coutumière. Dans l'affaire Tayou contre Tcheping Ema⁶² dans laquelle cette dernière conteste la légitimité de l'attribution de la concession de feu son père à Tayou Pierre par le chef Bayangam, le chef de la subdivision de Bafoussam, saisi de l'affaire, avait effectué une descente sur les lieux et décidé du partage du terrain entre le plaignant et Mme Tcheping. Il avait fait signer une convention entre le chef et

⁵⁹ Ibid., jugement n° 22/C, audience du 16 mai 1950

⁶⁰ Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam, jugement n° 409/C, 9 janvier, 1968

⁶¹ Ibid., jugement n° 409/C, 9 janvier, 1968

⁶² Ibid., Jugement n° 20, 10 Août 1948

cette dernière pour valider le partage. Or lorsque M. Tayou conteste cette décision et réclame le terrain obtenu par Mme Tcheping devant le tribunal, le chef Bayangam, appelé à témoigner, indique qu'il était contre la décision du chef de subdivision et que la convention a été établie contre sa volonté, poussant le tribunal à dénoncer la convention et à déposséder Mme Tcheping de ses droits. Il faut préciser que cette dernière était émigrée à Yaoundé et ne mettait donc pas en valeur ses terres. Les assesseurs se sont appuyés sur cet argument pour lui retirer ses terres au profit de son adversaire, et non sur le fait qu'elle était une femme.

Les litiges fonciers se sont donc multipliés, aussi bien en zone cacaoyère que caféière. Malgré le contrôle des tribunaux civils par les chefs, les femmes ont imposé la prise en compte de leurs droits fonciers face à l'insécurité grandissante de ceux-ci. Elles ont adopté les mêmes stratégies que les hommes, l'usurpation, l'accaparement, la ruse, ou encore leur position sociale pour faire reconnaître des droits de propriété sur les terres. Elles se sont opposées aux hommes, mais aussi aux autres femmes.

Pour les hommes, la garantie de leurs droits de propriété passait désormais par la plantation de cacao ou de café, cultures pérennes « qui engendrent la richesse »⁶³. Pour les femmes, l'enjeu était de continuer à disposer des terres pour la production alimentaire familiale et le surplus dont elles tiraient leurs revenus. Or l'affaiblissement des mécanismes de régulation traditionnel, et la rupture d'équilibre entre un droit de possession et parfois de propriété, réservé aux hommes et des droits d'usages et de culture garantis aux femmes, créait une forme d'insécurité. Si dans le système traditionnel le droit d'exploiter la terre importait plus pour les femmes que la propriété⁶⁴, le nouveau contexte économique et social, celui de l'économie marchande, et la fonction nouvelle affectée à la terre, les contraint à rentrer également dans des stratégies d'appropriation afin de préserver leurs acquis. Comme le montrent les affaires judiciaires ci-dessus, elles ont su faire évoluer le cadre coutumier en imposant, profitant en cela des instances judiciaires promues par la colonisation, l'acceptation par la société de la possibilité pour les femmes de détenir des droits de propriété sur la terre dans le cadre du droit coutumier, et de faire reconnaître officiellement ces droits à travers la procédure de constatation des droits fonciers et par la suite celle de l'immatriculation aboutissant à l'obtention d'un titre foncier définitif.

⁶³ Colette Ma, *Les femmes éton et l'économie coloniale, op.cit.*, p. 71

⁶⁴ Entretien avec Mme Tchaptchet Pauline, Bangangté, 25 février 2015.

IV.II.2. Accession des femmes à la propriété foncière : un enjeu d'autonomie pour les agricultrices commerçantes

La production de surplus agricoles pour la vente est un enjeu pour l'autonomie des femmes, qui tirent l'essentiel de leurs revenus des produits vivriers livrés au commerce. Les femmes bamiléké pratiquent le commerce des produits vivriers depuis l'époque précoloniale. Elles vendent une partie de leurs récoltes (arachides, maïs, le haricot) pour se procurer du sel, l'huile de palme et d'autres produits indispensables dans la cuisine et aux besoins autres qu'alimentaires (plantes médicinales, ustensiles de cuisine etc...). Pendant la colonisation, ce commerce leur permettait de payer leurs impôts. Beaucoup font aussi de la revente : elles achètent au loin (plaine de Ndop, pays Banen) du sel et de l'huile qu'elles revendent sur les marchés des chefferies⁶⁵. La croissance des villes a permis aux femmes d'accéder, à travers le commerce des vivres, à l'économie monétaire, en même temps que les hommes s'engageaient dans les cultures d'exportation. A ce titre, la sécurité foncière a été pour les femmes un enjeu aussi important que pour les planteurs. C'est pour cela qu'en pays bamiléké, la ruée vers l'appropriation foncière qui s'est emparée de la population pendant l'expansion de la culture du café a concerné aussi bien les femmes que les hommes.

Les chefs coutumiers ont dû admettre, sous la pression des femmes, l'évolution du droit foncier coutumier, en faisant sauter le verrou de l'interdiction pour elles de détenir des droits de propriété sur la terre. Le besoin de sécuriser ces droits de manière incontestable s'est imposé à partir du moment où il ne suffisait plus d'investir dans ses réseaux d'amitié ou d'alliance, de les entretenir pour s'assurer de disposer de terres suffisantes pour sa production. La tendance à la marchandisation de la terre a entraîné la précarisation des droits d'usage et la disparition des droits de culture (on cède des droits de cultures en contrepartie d'une rémunération). Ces changements ont poussé les femmes à s'inscrire comme les hommes dans des stratégies d'appropriation. Il est devenu impérieux pour celles qui investissent dans le vivrier marchand, de rechercher des garantis plus sûrs sur les terres qu'elles exploitent.

L'accès à la propriété foncière est une condition essentielle dans la consolidation des activités commerciales, dans la mesure où elle donne la possibilité d'établir d'une stratégie de

⁶⁵ Entretien avec Mme Sonkoué, Foubot, le 29 décembre 2014

production à long terme et d'une adaptation de la production aux besoins du marché⁶⁶. La constatation des droits fonciers coutumiers est certes une étape nécessaire, mais seules l'immatriculation et l'obtention d'un titre foncier donnent des droits définitifs et incontestables. L'acquisition des plantations en leur nom propre a été l'une des voies d'accès à la propriété foncière définitive, mais les femmes ont également su profiter des opportunités offertes par l'ouverture à la colonisation de nouvelles terres agricoles dans les plaines périphériques du pays bamiléké pour se constituer un patrimoine foncier.

La propriété foncière et la détention d'un titre foncier demeurent cependant un privilège inaccessible pour la majorité des femmes, malgré le cadre juridique moderne qui le leur permet depuis l'époque coloniale. Même si les tribunaux ont favorisé la transformation des régimes coutumiers et encouragé les femmes à inscrire leurs droits fonciers dans le droit positif en engageant des procédures de reconnaissance de ces droits, les démarches d'immatriculation sont complexes et coûteuses. De nombreux freins sociaux et économiques contribuent à limiter leur accès à la propriété foncière définitive.

Il faut cependant dire que cette complexité des procédures d'immatriculation et leur coût élevé, ont toujours constitué un frein majeur à l'accès à la propriété foncière pour beaucoup de Camerounais, hommes ou femmes. Ces dernières doivent cependant surmonter d'autres freins, ceux des coutumes, car la réglementation, en donnant l'opportunité aux seuls individus qui pouvaient se prévaloir d'une possession reconnue dans le contexte coutumier d'obtenir un titre de propriété dans le cadre du droit positif, a généré des barrières supplémentaires dans la reconnaissance des droits de propriété foncière pour les femmes. Elles ne pouvaient justifier que de droits d'usage, il leur était impossible de prétendre à un titre de propriété sur les terres familiales qu'elles cultivaient. Même si certaines ont réussi, en passant par les tribunaux, à imposer l'idée que les femmes pouvaient détenir la propriété dans le cadre coutumier, et à faire évoluer la jurisprudence en la matière, il faut dire que la coutume, dans les années 1950 et après, est toujours invoquée pour nier aux femmes leurs droits sur les terres.

Par ailleurs, les revendications de droits fonciers devant les tribunaux peuvent avoir un coût social important pour les femmes. C'est ce qui explique d'ailleurs que la majorité des femmes qui vont devant les tribunaux, disposent en général de soutiens importants, souvent de

⁶⁶ Entretien avec Mme Julienne Tchamba Bafoussam, le 16 février 2015

la part des chefs, ou sont elles-mêmes des femmes d'influence comme les *mafo* ou les femmes de chef. Les femmes ne privilégient pas cette option, préférant renoncer à leurs droits, car les pertes sociales et symboliques qu'elles risquent de subir en portant leurs revendications devant les tribunaux, c'est-à-dire en mettant sur la place publique des différends familiaux, peuvent être lourdes, et aller jusqu'au bannissement des cercles familiaux⁶⁷. La majorité des femmes ne s'y risque pas pour préserver les intérêts de leurs enfants et leur propre sécurité.

La qualité de propriétaire donne indubitablement davantage de marges de manœuvres pour investir en toute sécurité, développer ses activités commerciales, mettre en œuvre des techniques de cultures adaptées et favorables à la préservation de la fertilité des sols.

L'accès à la propriété foncière, avec l'obtention d'un titre foncier est davantage recherché par les agricultrices commerçantes. Cette démarche est entreprise lorsqu'elles procèdent à l'achat de terres, et qu'elles peuvent compter sur l'aide de proches pour les procédures administratives. Ainsi, l'une de nos informatrices⁶⁸, qui cultive des haricots, du maïs et des arachides essentiellement pour la vente, a pu acheter et immatriculer ses terres grâce à son mari, instituteur. Lorsque ce dernier a été affecté dans la ville de Koutaba, en pays bamoun comme instituteur, en 1958, il existait encore des terres non appropriées dans la vallée du Noun et l'accès aux terres agricoles était peu onéreux, voir libre pour les femmes qui désiraient cultiver. Plusieurs agricultrices, selon notre informatrice, qui y exploitaient des terres, ont rapidement cherché à sécuriser leurs droits en les faisant immatriculer, lorsque les tensions foncières ont surgi à la faveur du développement du maraîchage. Celles qui ont réussi à accéder à la propriété se sont appuyées sur le capital social de leur mari ou sur leurs enfants scolarisés⁶⁹.

D'autres, faute de ressources, se sont vues contester leurs droits sur les terres qu'elles cultivent depuis des décennies. A cause de la pression foncière, même les agricultrices qui ont acheté à des particuliers sans faire reconnaître leurs droits par un titre officiel, ont dû renoncer à leurs terres suite à des contestations des Bamoun qui souhaitent le départ des cultivatrices bamiléké sous prétexte que les terres qu'elles cultivent leur appartiennent. Il devient dès lors

⁶⁷ Nos informatrices nous disent qu'il fallait « avoir la force d'un homme » « avoir des moyens » « ne pas avoir peur du regard des autres et des mauvais traitements de la part de sa belle-famille » pour s'engager dans des confrontations judiciaires et revendiquer la propriété des terres. La revendication des droits d'usage et de culture est légitime mais celle pour le droit de propriété est moins acceptée : Entretien avec Mmes Sinkap, Nana, Tchamba et Kanmogne

⁶⁸ Entretien avec Mme Julienne Tchamba, à Bafoussam, le 16 février 2015

⁶⁹ Idem.

difficile pour ces femmes, qui ont réalisé des achats sans documents écrits, de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. En perdant l'accès à ces terres, beaucoup de ces femmes ont dû réduire leurs activités commerciales, faute de production suffisante à vendre.

Les terres fertiles de la vallée du Noun sont cultivées par les femmes bamiléké depuis les années 1920. Lorsque l'administration coloniale a décidé, en 1925, de mettre en place un programme de « désengorgement du plateau bamiléké » en encourageant, voir contraignant des familles vivant dans des chefferies considérées comme surpeuplées (Bandjoun, Bamougoum, Baham, Bangou etc..) à s'y installer, les hommes se sont montrés réticents, craignant de perdre les terres dont ils disposaient dans leurs chefferies. Mais les femmes ont saisi cette opportunité, profitant de l'aménagement des routes, pour développer des cultures vivrières dans ces nouvelles zones ouvertes à colonisation agricole. Elles se sont organisées à travers leurs associations d'entraide, pour mettre en valeur des terres encore en friche.

Ces paysannes bamiléké, n'hésitent pas à parcourir 40km par jour pour aller cultiver leurs parcelles⁷⁰. Avec la croissance du commerce des produits vivriers, ces terres ont fait l'objet de convoitises et les hommes s'y sont intéressés, engageant des procédures de reconnaissance des droits sur des parcelles cultivées par leurs femmes. Aujourd'hui encore, les paysannes bamiléké continuent à se rendre dans la vallée du Noun pour cultiver.

Les paysannes bamiléké ont été les pionnières dans le développement des cultures maraîchères qui a fait de cette vallée l'un des centres de ravitaillement des villes du Sud-Cameroun en divers produits vivriers, particulièrement le maïs, l'arachide et le haricot depuis les années 1930.

La question foncière est centrale dans la compréhension des processus de transformation des systèmes agraires locaux. La politique de mise en valeur agricole, malgré un discours porté sur la préservation des droits fonciers des paysans, a surtout permis au colonat et aux élites locales de contrôler les meilleures terres agricoles, dans des régions les plus dynamiques du point de vue économique (Noun, Mounjo). On a assisté à la confrontation de deux conceptions opposées de la terre, comme l'explique Coquery-Vidrovitch :

le rapport essentiel à la terre n'est pas fondé sur une liaison donnée pour toute, qui est celle de la propriété individuelle privée incontestable et incontestée. Ce qui importe, c'est que la terre

⁷⁰ APO, Rapport de tournée effectuée par M. Geli, chef de subdivision de Bafoussam, du 9 au 25 octobre 1934

réponde à ce qu'on lui demande, et au moment où on lui demande : assurer la survie et la reproduction du groupe social/unité de production, et non un bien marchand comme le voulait la conception occidentale⁷¹.

Cette opposition entre le droit romain et les règles coutumières s'est traduite localement par la montée des mécontentements, en particulier en pays bamiléké, entre l'administration coloniale, les concessionnaires et les paysans, surtout les paysannes confrontées à la privatisation des terres collectives qu'elles exploitaient antérieurement. Ces tensions ont également révélé une dimension de classe dans la mesure où les élites coutumières, dont des femmes de pouvoir, ont profité du soutien de l'administration coloniale pour s'assurer le contrôle des terres agricoles aux dépens des cadets sociaux démunis de ressources.

Dans cette reconfiguration du droit foncier coutumier, les droits des femmes ont évolué. Les garanties qu'offrait le système coutumier se sont fissurées avec la généralisation de l'appropriation privée et la disparition concomitante des terres collectives. Cette tendance a été générale dans les pays d'Afrique subsaharienne où des études montrent que la privatisation des terres a eu pour effet de fragiliser les droits fonciers des femmes⁷². Elles ont cependant bénéficié de nouveaux droits, en particulier celui de la propriété, même si son effectivité a été difficile à mettre en œuvre à cause des contraintes du cadre coutumier et de la complexité du cadre juridique moderne.

Cette dernière, de nature inclusive, leur a en effet ouvert la possibilité d'accéder à la propriété foncière, en levant les discriminations imposées par le droit coutumier. Malgré cette possibilité, les obstacles demeurent, puisque cette législation moderne a surtout consolidé les inégalités existantes. En effet, les propriétaires coutumiers, les chefs, les notables, les chefs de lignage et de famille, se sont vus conforter leurs droits. La coexistence de ces deux systèmes juridiques a donc eu des conséquences à la fois heureuses et malheureuses pour les agricultrices. D'une part parce qu'elles n'étaient plus discriminées du droit de propriété et d'autre part, parce que l'accès à ce nouveau droit est particulièrement compliqué pour les

⁷¹ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Le régime foncier rural en Afrique noire », dans, Emile Le Bris; E. Le Roy; F. Leimdorfer et E. Grégoire (eds.), *Enjeux Fonciers En Afrique Noire*, Paris, ORSTOM, 1980, p. 67.

⁷² Shahra Razavi, « intégrer la perspective de genre dans l'économie politique du changement agraire », dans Christine Verschuur (dir.), *Genre, changements agraires et alimentation*, Paris, L'Harmattan, 2012, p.103-126.

femmes rurales. La généralisation des cultures de rente au milieu du XXème siècle a donc marqué un tournant dans le contrôle des ressources foncières dans les sociétés rurales du sud du Cameroun. Les tensions ont été particulièrement vives en pays bamiléké où la crise foncière couvait, dans la plupart des chefferies du plateau (Bandjoun, Bafou, Bafoussam, Bamougoum, Bayangam, Baham) depuis le début du siècle.

Chapitre V

Café, conflits sociaux et tensions de genre en pays bamiléké années 1930-années 1950

Le café et le cacao sont les principales cultures coloniales qui ont véritablement amarré les sociétés du Sud du Cameroun à l'économie capitaliste au milieu du XX^{ème} siècle. Ce contexte colonial dominé par l'idéologie de l'homme africain paresseux qu'il fallait mettre au travail, a associé les cultures d'exportation aux hommes (ch. III). Le développement de ces cultures a eu des effets sur le travail et la place des femmes. Les hommes étaient sommés de devenir, suivant le modèle occidental de la famille nucléaire, des pourvoyeurs de ressources pour leurs familles. Cette approche était contraire à celle des sociétés Bamiléké et Béti dans la mesure où cette responsabilité était partagée entre les hommes et les femmes. Le travail des femmes dans la production vivrière, a été dévalorisé. Grâce à ce travail, les femmes assuraient pourtant l'essentiel de la production vivrière et jouaient donc un rôle économique important.

Les revenus procurés par les cultures d'exportation ont progressivement constitué la base de l'accumulation masculine. Même si le cacao et le café n'ont pas eu le même retentissement social dans leur terroir respectif, ces cultures se sont développées, dans le cadre des exploitations familiales, en s'appuyant largement sur la force de travail non rémunérée des femmes et des enfants, entraînant dans cette dynamique une mutation des obligations et des responsabilités conjugales, c'est-à-dire les modalités d'utilisation de la main d'oeuvre familiale. Alors que les hommes ont considéré que le travail des femmes dans leurs plantations faisait partie de leurs obligations conjugales, en pays bamiléké, mais aussi en pays béti, les femmes ont cherché à négocier leur investissement dans les plantations, et parfois, se sont opposées lorsque leurs propres intérêts étaient en jeu, en évoquant leurs responsabilités coutumières de mères-nourricières. La transformation des systèmes agraires, consécutive à la généralisation de ces cultures de rente, a ainsi accéléré l'évolution des structures sociales et économiques antérieures en générant des conflits d'intérêts entre les hommes et les femmes (conflits de genre), mais aussi, entre les élites et les cadets sociaux (conflits de classe).

L'extension du café a suscité des réactions contradictoires et mis en lumière des tensions sous-jacentes entre les élites traditionnelles et les cadets sociaux. Ces derniers, privés

de l'accès à la culture du café par l'administration coloniale¹, plus soucieuse de protéger le pouvoir des élites, sont rentrés en résistance pour arracher le droit de produire le café. Ce conflit de classe s'est doublé d'un conflit de genre, avec la volonté des femmes d'accorder la priorité aux cultures vivrières en luttant pour maintenir leurs droits d'accès aux terres agricoles (ch. III.), mais aussi pour garder le contrôle de leur force de travail et préserver leur rôle économique au sein des familles.

Globalement, l'évolution du climat politique dans les colonies au lendemain de la deuxième guerre mondiale, dont la suppression du régime de l'indigénat fut un des marqueurs dans les territoires sous contrôle de la France, a favorisé l'émergence de mouvements de contestation et « une perte de pouvoir significative des aînés sur les cadets »². En pays bamiléké, le combat pour l'accès à la culture du café comme voie d'émancipation des cadets sociaux, a cristallisé les tensions longtemps contenues contre les élites coutumières, principales bénéficiaires de l'ordre colonial. Pour les femmes, cette culture est apparue très rapidement comme une menace à l'équilibre de l'ordre de genre existant, dans lequel elles avaient un rôle économique reconnu et valorisé socialement. Elle a par ailleurs entraîné une mutation du système foncier et des modalités de répartition du travail dans le cadre familial qui ont particulièrement affecté les femmes. D'une part, celles-ci ont dû s'adapter à une précarisation croissante de leurs droits fonciers, et d'autre part, à un surcoût de travail exigé par la production du café dans la mesure où l'entretien des plantations et la récolte leur ont souvent été confiés par leur mari.

L'analyse des conflits sociaux exacerbés par la caféiculture en pays bamiléké ne peut faire l'économie de la dimension genre. A bien des égards, l'histoire du café donne des clés de compréhension de la manière dont les femmes ont défini leur rapport à l'ordre colonial, et plus précisément à l'ordre productif colonial qui menaçait directement leurs positions sociales. Dans ce chapitre, nous analysons dans un premier temps les tensions sociales générés par le café et les politiques qui ont accompagné son extension, ce qui nous permet de mieux comprendre les effets engendrés par ces évolutions sur la position des femmes. Nous mettons en lumière, dans un deuxième temps leurs résistances et les stratégies qu'elles ont adoptées pour lutter contre leur relégation à la périphérie du système économique colonial.

¹ Entre 1933 et 1950, l'accès à la culture du café en pays bamiléké est strictement réglementé par l'administration coloniale française.

² Chantal Rondeau, *Les paysannes du Mali...*, *op.cit.*, p. 91.

V.1. Le café en pays bamiléké : d'une culture élitiste à une culture populaire (années 1930- années 1950)

En 1932, la France était le deuxième plus gros consommateur de café derrière les Etats-Unis et devant l'Allemagne, avec 186 000 tonnes, soit une consommation de 4 kilogrammes par habitant et par an³. Mais depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, sa production, assurée surtout par ses anciennes colonies (la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique) est en constante baisse, conséquence de l'abolition de l'esclavage. Face à cette situation, les autorités françaises se tournent vers les nouvelles colonies et entreprennent des expérimentations en vue de développer la production et réduire la dépendance de la Métropole vis-à-vis du Brésil et d'autres pays producteurs. L'ensemble des colonies françaises ne fournissaient à cette date que le dixième du café consommé en métropole. Ce qui veut dire qu'elle importait le 9/10^{ème} de son café de l'étranger.

L'enjeu est donc d'identifier et de valoriser le potentiel de production des colonies, en particulier celles d'Afrique. Après l'installation de l'administration coloniale française au Cameroun, le secteur agricole bénéficie, comme à l'époque allemande, d'une attention particulière. L'agriculture est de loin l'activité économique la plus à même de fournir au Territoire sa principale ressource financière. C'est donc essentiellement vers la production agricole, que les colonisés sont orientés pour « accomplir un travail productif qui leur mette en main la monnaie nécessaire pour se libérer envers le fisc »⁴.

Dans la région Est, après l'effondrement des cours du caoutchouc de cueillette, le café et le kolatier sont imposés aux paysans avec des garantis du pouvoir colonial d'un prix « assez rémunérateur pour stimuler le producteur local »⁵. Dans les régions du Sud et de la côte atlantique, les populations ont adopté la culture du cacao fortement encouragée, voire contrainte à certains endroits par l'administration. Dans l'Ouest du Cameroun, en pays bamiléké, les rapports de tournée des administrateurs mentionnent l'absence de cultures riches. Ils signalent la production de kola, objet d'un commerce important avec les peuples Haoussa du Nord du Cameroun, produit également consommé localement. Il y a aussi le palmier à huile qui pousse dans les chefferies du sud du plateau et fournit l'huile de palme et le palmiste. Ces produits alimentent le commerce de traite depuis l'arrivée des commerçants

³ ANOM AGEFOM//928, Le café dans les TOM

⁴ Rapport annuel 1922, p. 95

⁵ Ibid., p. 96

européens sur la côte du Cameroun au XVIIIème siècle. En plus de la kola, les principales ressources répertoriées par les administrateurs dans cette partie du pays sont le petit bétail, les volailles, le maïs et l'arachide.

Le pays bamiléké ne dispose donc pas vraiment de culture coloniale d'exportation en ce début du XXème siècle. Après quelques tâtonnements, le café s'impose, surtout l'arabica dont la culture s'annonce prometteuse sur ces terres d'altitude. L'arabica a la préférence des consommateurs français. Cette variété représente en effet 81% du café consommé en France. C'est une plante qui exige des conditions agronomiques particulières (terres riches d'altitude). Dans un rapport sur le café dans les colonies françaises, le Directeur des affaires politiques au ministère de la France d'Outre-mer écrit en 1933 :

Le Cameroun semble offrir des régions très favorables à la culture des diverses espèces de café, notamment de l'arabica, sur les hauts plateaux de Dschang, Foumban, etc... Les échantillons provenant des plantations ont été très appréciés en France. Les exportations du Cameroun ont passé [sic] de 315 kilogs [sic] en 1929 à 502200 kilogs[sic] en 1933⁶.

Contrairement à la culture du cacao, devenue depuis la crise des années 1930 une culture presque exclusivement aux mains des planteurs locaux, de nombreux planteurs européens investissent dans la culture du café. Leur besoin en main d'œuvre les met rapidement en concurrence avec les paysans bamiléké qui ont manifesté également un engouement certain pour cette culture.

La difficile cohabitation entre une production familiale bamiléké sur de très petites surfaces, et une production européenne à plus grande échelle, est l'un des fondements de l'histoire tumultueuse du café dans cette région. Comme dans beaucoup d'autres colonies, par exemple au Kenya ou au Tanganyika⁷, les planteurs européens font pression sur l'administration pour que la culture du café arabica soit interdite aux africains. Ils constituent au Cameroun un puissant lobbying qui va œuvrer pour limiter l'accès des Bamiléké à la

⁶ ANOM, AGEFOM//928 « Le café dans les TOM », rapport de M. Gaston Joseph, Directeur des affaires politique, MINFOM, p. 8.

⁷ Au Kenya et au Tanganyika, les planteurs européens réunis au sein de la « Kilimandjaro Planters Association » demandent en 1923 au gouvernement britannique l'interdiction de la culture du café arabica aux africains, demande qu'ils réitèrent en 1925. Les autorités britanniques promettent alors de tout mettre en œuvre pour « décourager » les Africains d'entreprendre cette culture. Voir François Bart, Bernard Charlery de La Masselière, Bernard Calas, *Caféicultures d'Afrique Orientale : Territoires, Enjeux, Politiques*, Paris, Editions Karthala, 1998, p. 25-32.

caféiculture. Face à des mesures administratives prises dans ce sens, une résistance s'organise du côté des paysans bamiléké.

Celle-ci prend progressivement la forme d'une contestation sociale qui cherche à ébranler l'ordre établi, notamment les privilèges des chefs confortés par l'administration coloniale. En effet, les conditions édictées par l'administration restreignent considérablement les possibilités de créer des plantations. Dans cette lutte, les femmes poussent leur mari (ch. IV) à emboîter le pas aux élites coutumières et à se partager les dernières terres d'usage collectif⁸, car les plantations ont eu pour conséquence de réduire « massivement les surfaces disponibles pour les cultures vivrières »⁹. Mais alors que ceux-ci ont pour seule ambition de planter le café, les femmes se trouvent confrontées, en plus de la réduction de leur espace cultivable, à l'interdiction des cultures intercalaires (c'est-à-dire les cultures vivrières) dans ces plantations, imposée par l'administration coloniale comme condition d'accès à la culture du café. Elles vont ainsi se greffer aux revendications des cadets, et défendre leurs propres intérêts, en s'opposant à la fois aux décisions de l'administration coloniale, mais aussi à leur mari, tentés de céder à ces contraintes pour obtenir l'autorisation de planter.

On peut distinguer plusieurs séquences dans cette trajectoire du café : la période de diffusion restreinte, entre 1929 et 1954, pendant laquelle les autorités coloniales s'emploient à s'allier les élites coutumières, en présentant le droit de planter le café comme une récompense réservée à quelques privilégiés, exécutants modèles des ordres de l'administration. A cette période succède une phase de libéralisation progressive, avec la création du secteur de modernisation des cultures d'altitude, dédiée au développement du café, suivie à la fin de la colonisation d'une phase de promotion très active de cette culture auprès des populations bamiléké à partir de 1957.

⁸ Jean Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », *op.cit.*, p. 254.

⁹ *Ibid.*, p. 254.

V.1.1. L'exclusion des cadets sociaux et des femmes de la culture du café (1929-1954)

Le café, comme la plupart des cultures destinées à l'exportation promues pendant la colonisation, a été introduit dans le système agraire bamiléké en tant que culture masculine. Il faut entendre par là qu'elle a été placée sous la responsabilité des hommes, qui ont décidé de l'opportunité de planter, et géré seuls les revenus qu'ils en tiraient. En effet, dans la pratique, les femmes ont été associées par leur mari à l'entretien des plantations et aux travaux de cueillette. Ils ont parfois délégué à ces dernières toutes les tâches de désherbage, même si elles ont réussi la plupart de temps à négocier ces travaux contre la possibilité de réaliser leurs cultures vivrières dans les plantations.

L'extension du café et les conditions imposées par l'administration, ont porté préjudice aux femmes (interdiction des cultures vivrières dans les plantations par exemple, alors que ces plantations se sont faites sur les champs vivriers). Cette situation a entraîné la méfiance, voire à la résistance. Deux raisons motivent leurs craintes : d'une part la restriction de leurs droits d'accès aux terres agricoles, et d'autre part l'utilisation de leur force de travail dans les plantations de café. Leurs contestations se fondent sur la défense de leur rôle traditionnel de mères-nourricières et donc sur la reconnaissance de leurs droits sociaux et économiques. Elles vont se rallier aux cadets sociaux, dont la lutte pour la liberté de la culture du café (et en filigrane celle du contrôle de la terre) fait écho à celle des nationalistes qui réclament la fin de la domination coloniale.

Le pouvoir colonial n'a pas décidé d'emblée de restreindre l'accès à la culture du café aux paysans bamiléké et de réserver sa culture à une élite. Après les premières expérimentations, et dans le souci de voir se développer dans cette région pauvre en cultures riches, une production susceptible de faciliter l'accès des populations au numéraire, les administrateurs en tournée encouragent la création de plantations de café et des centaines de plants, provenant de la station d'essai de Dschang, sont cédés gratuitement aux paysans. Jusqu'en 1933, on ne parle pas encore officiellement de restriction. Dans son rapport annuel de 1929, l'administration signale la création de plantations modèles de café à Dschang, afin d'initier les paysans à cette culture¹⁰. Lors de la deuxième session du conseil des notables de

¹⁰ Rapport annuel, 1929, p. 67.

1929, le chef de la circonscription du Noun affirme qu'au vu des bons résultats des essais de la culture de l'arabica sur les hauts plateaux de l'Ouest,

L'administration locale a immédiatement songé à tirer parti de cette faculté naturelle pour établir un vaste plan de mise en valeur de ces régions par ailleurs déshéritées au point de vue cultures riches, puisqu'il n'y pousse ni palmiers, ni cacaoyers comme dans les régions côtières¹¹.

Lorsqu'un groupe de planteurs Européens s'installe dans la région, attiré par les perspectives d'enrichissement qu'offre le café arabica, la donne change. Le manque de main d'œuvre¹² l'amène à constituer un front contre l'accès des bamiléké à cette culture. L'administration prête une oreille attentive à leurs arguments. Elle est confortée par l'attitude de certains chefs coutumiers, pas favorables à l'accès à cette culture aux cadets. Dans cette société hiérarchisée, la crainte que l'économie monétaire ébranle les assises sociales du pouvoir des élites est réelle. Dès lors, l'accès aux plants de café, issus de pépinières créées par l'administration, est réservé principalement aux chefs et notables, mais aussi à quelques « évolués »¹³.

Les arguments développés par les planteurs européens pour l'interdiction de la culture du café aux Bamiléké se fondent sur les questions de qualité et de risque de propagation des maladies cryptogamiques du café. Comme les planteurs européens du Kenya, ils évoquent l'inaptitude des « indigènes » à produire un café de bonne qualité¹⁴, susceptible de soutenir la concurrence sur le marché international. C'est officiellement sur la base de ces arguments que l'administration prend des mesures réglementaires drastiques contre la généralisation de la culture du café en milieu autochtone en 1933, rompant ainsi avec sa politique de mise en valeur définie quelques années plus tôt.

La montée en puissance de la culture européenne du café va avoir un impact considérable sur l'accès des populations autochtones à cette culture et la politique coloniale en la matière, car elle est confrontée à un problème récurrent de main d'œuvre. Les colons considéraient, depuis l'époque allemande, qu'il relevait de la responsabilité du pouvoir

¹¹ Rapport annuel , p. 90.

¹² Joseph Tanga-Onana, "La pénurie de main d'œuvre indigène dans les plantations européennes de l'Ouest-Cameroun", *Outre-Mers*, tome 90, n°338-339, 2003, p.247-271.

¹³ APO, Rapport de tournée de M. Geli, chef de la subdivision de Bafoussam, juillet 1937

¹⁴ Pauline Girard-Klotz, « Histoire du café en Afrique de l'Est », dans F. Bart, B. Charlely de la Masselière, B. Calas, *Caféicultures d'Afrique orientale. Territoires, enjeux et politiques*, Paris, Karthala/IFRA,1998, p.21-55.

colonial de fournir la main d'œuvre nécessaire à la mise en valeur du territoire, au besoin par la coercition. Ce que l'administration coloniale française n'a pas manqué de faire avec la complicité des chefs coutumiers, pressée par les colons brandissant la menace de faillite. Comme le souligne M. Jacques Rouvin, durant sa conférence à l'école coloniale en 1943, le recours à la force a été l'un des moyens employés pour répondre au besoin en main d'œuvre des plantations européennes :

Puisque la société des Nations n'a pas d'oreilles ici, il faut reconnaître qu'elle (l'administration) a fait du travail forcé et qu'il y a eu jusqu'à plusieurs centaines d'ouvriers non volontaires sur les plantations européennes du pays Bamoun¹⁵.

Cependant, il est apparu que l'attente des colons entraine en conflit avec les intérêts du pouvoir colonial, dont les besoins en main d'œuvre sont tout aussi impérieux et, plus grave encore, les recrutements vident les villages des hommes jeunes. Or pour assurer son autorité, et pouvoir s'appuyer sur les chefs locaux qui se plaignent également de perdre leurs hommes et par conséquent de subir un manque à gagner dans la collecte des impôts, le pouvoir colonial a besoin de stabiliser les populations, et il apparaît clairement que les cultures d'exportation (cacao, café etc..) constituent l'un des moyens d'y parvenir. Il est important de rappeler ce contexte pour comprendre l'ambiguïté de la politique du café en pays bamiléké.

Les premiers textes réglementant la culture du café en pays bamiléké ont été publiés en 1933. L'arrêté du 4 avril 1933 oblige tous les propriétaires de plantations existantes ou à créer à les déclarer au chef de la circonscription, en précisant la situation du terrain, la surface plantée, le nombre, la variété et l'âge des plants de café. La création de toute nouvelle plantation est dorénavant soumise à autorisation administrative¹⁶. Cet arrêté vise donc exclusivement les paysans bamiléké dans la mesure où il ne s'applique qu'aux plantations établies sur des terrains n'ayant pas été attribués en concession. Officiellement, il s'agit de protéger les plantations européennes qui se développent dans la subdivision de Fouban, des risques de propagation de l'hémiléia, une maladie particulièrement virulente du café arabica qui naît des plantations mal entretenues (sous-entendu celles des Bamiléké). En mai 1933, une correspondance du chef de circonscription remet en cause les compétences et l'aptitude des paysans Bamiléké à la culture du café arabica :

¹⁵ IECOL/150/2 Ecole coloniale, conférence M. Rouvin, le café en pays Bamoun (culture européenne et culture indigène), 2 décembre 1943

¹⁶ Rapport annuel 1933, Arrêté réglementant la culture du café au Cameroun, 4 avril 1933, p. 194

Les différentes expériences faites à ce jour dans la région prouvent que le Bamiléké n'est pas encore au point pour la culture délicate de l'arabica. En raison du danger d'hémiléia que peuvent faire courir les plantations mal entretenues à l'avenir économique de la subdivision de Fouban maintenant spécialisée dans cette culture, il y a lieu de n'autoriser que les chefs assez intelligents pour comprendre et assez actifs pour surveiller¹⁷.

Ces considérations sont à l'origine du deuxième arrêté « café » pris le 4 juillet 1933, qui oblige les planteurs dont les plantations sont situées sur la rive droite du Noun (c'est-à-dire celles des paysans bamiléké) à procéder à un minimum de « trois sulfatages obligatoires par an, aux périodes désignées par l'agent des services agricoles »¹⁸. Un autre arrêté datant du 9 septembre 1935 rend obligatoire dans toute la région l'entretien des caféiers.

Les sanctions prévues en cas de non-respect de ces dispositions relèvent du code de l'indigénat : punition au fouet, prison et amendes pour tous les planteurs bamiléké dont les plantations seraient envahies par les herbes ou porteraient des cultures vivrières. Nous verrons par la suite que ces dispositions ont eu des conséquences directes sur le travail des femmes et seront l'une des causes de leur résistance face au développement du café. Ces mesures placent les hommes dans une situation inconfortable car s'ils désobéissent à l'administration en laissant leurs femmes entreprendre leurs cultures vivrières dans les plantations de café, ils risquent des sanctions indiquées ci-dessus. D'autre part, s'ils interdisent à leurs femmes ces cultures vivrières, ils s'exposent soit à leur refus, soit à leur désertion des travaux d'entretien des plantations.

Ces restrictions interviennent alors que le marché du café arabica camerounais se porte bien. La qualité du café exporté par les coopératives « indigènes » (chap.III) ne souffre d'aucune critique négative. Un importateur du Havre, premier marché européen du café, écrivait à propos du café provenant de ces coopératives :

...Sans flatterie nous pouvons dire qu'il s'agit d'un café arabica de qualité tout à fait supérieure, triage impeccable, fèves régulières et belle couleur vert clair... c'est un des plus jolis types d'arabica que nous ayons eu en main de la part des planteurs coloniaux¹⁹.

¹⁷ ANY APA 11621/B : lettre adressée au chef de la subdivision de Dschang par le chef de la région bamiléké, 29 mai 1933.

¹⁸ Rapport annuel, Arrêté réglementant la culture du café dans la circonscription de Dschang, 1933, p.195

¹⁹ Cité par Rouvin, IECOL/150/2 Ecole coloniale, le café en pays Bamoun (culture européenne et culture indigène), 2 décembre 1943, p. 20.

Par ailleurs, des administrateurs sur le terrain notent dans leurs rapports « les résultats remarquables » obtenus chez les planteurs « indigènes » en 1933²⁰. Ces règles restrictives imposées aux Bamiléké ont pour conséquence une accélération de l'émigration vers la région du Mungo, où l'accès à la culture du café est plus facile et les terres abondantes. Les femmes Bamiléké vivant dans le Mungo avec lesquelles nous avons eu des entretiens, ont confirmé que leur mari, arrivés dans le but de créer leurs propres plantations de café, ont suivi l'exemple de leurs aînés, venus dans les années 1930, au moment où cette entreprise est pratiquement impossible pour eux sur le plateau²¹. Les planteurs Européens, pour des raisons évidentes liées à leurs besoins en main d'œuvre et de concurrence commerciale, ne redoutent le développement en pays bamiléké, d'une production paysanne de café. Cette région a vocation selon eux à servir de réservoir de main d'œuvre bon marché. Le succès des plantations européennes en dépend. Pendant les périodes de récolte par exemple, les recrutements sont même étendus aux femmes et aux enfants.

Cette vision se heurte à un trait caractéristique des populations bamiléké, leur indépendance. Le statut de manœuvre dans les plantations européennes ne les attire pas spécialement et ils préfèrent travailler à leur propre compte. M. Rouvin explique par l'exemple cet état d'esprit des Bamiléké :

Le petit coopérateur, qui avec trois camarades exploite un hectare de café recevait pour un travail assez modéré une part nette de 1400 francs par personne. Pour 300 jours de travail chez le planteur il n'aurait reçu que 450 francs²².

Tous les administrateurs sont conscients de l'intérêt des Bamiléké pour la culture du café qu'ils préfèrent au travail salarié, mal rémunéré au demeurant, dans les plantations européennes. Pour ces raisons, certains se montrent peu favorables à l'idée de restreindre leur accès à la culture du café arabica, qui constitue une source régulière de revenus.

L'administrateur Raynaud, chef de la subdivision de Bafoussam, par exemple, attirait l'attention de sa hiérarchie en mai 1935 en expliquant qu'il serait « inéquitable et arbitraire »

²⁰ ANY, 1AC206, Agriculture, Rapport semestriel Janvier-Juillet 1933)

²¹ Entretiens avec Mme Tchami Rose (Baré) et Mme Mercedes Yougaing,(Nkongsemba) les 22 et 23 janvier 2015. Version également confirmée par M. Wankeu Pierre, notable de la chefferie Bangwa lors de notre entretien à Bangwa, le 14 janvier 2015.

²² 1ECOL/150/2 Ecole coloniale, conférence M. Rouvin, le café en pays Bamoun (culture européenne et culture indigène), 2 décembre 1943

d'interdire la culture de l'arabica à « l'indigène », ses ressources étant « particulièrement limitées à l'heure actuelle au petit élevage et à la culture de l'arachide et du maïs »²³.

Un projet de lotissement de plantations familiales de café de 180 hectares réalisé en 1937, était ainsi élargi à quelques chefs de familles dans la subdivision de Bafoussam, après l'échec de l'expérience des plantations créées pendant la mise en œuvre du projet de colonisation de la rive gauche du Noun.

L'aménagement de petits lotissements familiaux mis à disposition de planteurs « indigènes ayant des moyens normaux d'exploitation (revenus ou famille) »²⁴ en bordure de la route automobile Bafoussam-Foumban est une formule trouvée afin de satisfaire des paysans désireux de produire le café. Ces derniers ont été soigneusement choisis, parmi de nombreux postulants, après que leur demande a été jugée « sérieuse » et ont bénéficié de terrains d'un hectare chacun pour la création de leurs plantations.

Cette formule, déjà expérimentée dans la subdivision de Foumban en 1932, permettait à l'administration de contrôler l'ensemble du processus de production, car les exploitants n'étant pas propriétaires du terrain, mais seulement usufruitiers, ils pouvaient à tout moment se voir retirer le droit d'exploiter les plantations si les conseils donnés par les agents de la coopérative et du service de l'agriculture n'étaient pas respectés à la lettre. Cette formule de lotissement semble ainsi donner des garanties de surveillance et des gages de qualité à la production, mais fait naître des conflits fonciers inextricables dans des chefferies. En 1940, on en trouve dans les chefferies de Bafoussam, Bangou, Batoufam, Bamendjou, Bameka.

Pendant cette période de contrôle strict imposé sur la culture du café, les coopératives existantes ont aussi pour mission de surveiller les plantations et de veiller à l'application des mesures imposées par l'Etat colonial. A Dschang, la coopérative créée en 1933 a sous son contrôle des plantations disséminées dans toute la subdivision dont la superficie est évaluée à 700 hectares. C'est surtout dans cette subdivision du pays bamiléké que des concessionnaires européens vont créer le deuxième foyer de plantations européennes de café arabica après celui du pays Bamoun, dans la région de l'ouest-Cameroun (Babadjou, Bagam). A Bafang, prospère la variété de café robusta, et environ 1230 hectares y sont déjà plantés sous la supervision de la coopérative de Bafang créée en 1935.

²³ APO, Rapport de tournée de M. Raynaud, chef de la subdivision de Bafoussam, mai 1935, nc.

²⁴ APO, Rapport de tournée de M. Raynaud, chef de la subdivision de Bafoussam, mai 1935

Malgré les restrictions administratives, les superficies plantées augmentent donc de « façon vertigineuse »²⁵, même dans des chefferies comme Bafoussam où l'administration a souhaité circonscrire dans un espace déterminé les plantations et les grouper afin de mieux les contrôler, les plantations commencent, dès la fin des années 1930, à apparaître dans les champs de concession (*la 'a*) de quelques chefs et notables²⁶.

Le succès du café auprès Bamiléké est alors utilisé par l'Etat colonial comme une arme politique, par exemple, pour obtenir l'obéissance des chefs coutumiers et leur soutien aux projets de l'administration, ou encore, comme à Bangangté, pour orienter les paysans vers d'autres cultures que le café (exploitation des palmeraies naturelles). L'interdiction de la culture du café a été vécue comme une grave injustice dans cette subdivision de Bangangté, d'autant plus qu'aucune raison ne semblait la justifier comme l'affirme le chef de la subdivision dans une lettre adressée à sa hiérarchie :

Je trouve qu'il est bien difficile d'admettre qu'il soit interdit de planter du café à Batchingou, Bamena ou Bangoua par exemple... alors que sur les terres voisines de Bangou des autorisations ont été accordées... cette question du café est importante et les habitants de Bangangté admettent bien difficilement que leur subdivision soit la seule où la culture du café soit interdite²⁷.

Ces pratiques discriminatoires de l'administration en matière d'autorisation de planter créent aussi, volontairement ou non, des rivalités entre des planteurs des différentes subdivisions. Ceux de Bafoussam se plaignent par exemple que la subdivision de Dschang obtienne quatre ou cinq fois plus d'autorisations de planter que celle de Bafoussam pour un nombre équivalent d'habitants, et du fait que la majorité des plants de caféiers attribués par la coopérative des planteurs « indigènes » aille à Dschang²⁸. Le café est donc utilisé pour diviser les populations Bamiléké et éviter qu'elles constituent un front commun contre la politique de l'administration.

Le pouvoir colonial se sert aussi des inquiétudes soulevées par les femmes pour justifier sa politique restrictive consistant à limiter l'accès à la culture du café à un petit nombre de privilégiés. Les femmes fondaient leurs réserves sur la crainte de voir les cultures

²⁵ Martin Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun...*, *op.cit.*, p. 34.

²⁶ APO, rapport de tournée M. Geli, chef de subdivision de Bafoussam, juillet 1937

²⁷ APO, Lettre du chef de la subdivision de Bangangté à Monsieur le chef de la région Bamiléké, 23 mars 1949

²⁸ APO, Lettre du chef de subdivision de Bafoussam au chef de Région Bamiléké, le 31 mai 1950

vivrières être sacrifiées au profit du café, dans la mesure où les autorités coloniales imposaient la monoculture du café sur les meilleures terres agricoles, c'est-à-dire à la place des champs vivriers, dans un système où prédominait l'association de cultures. Elles n'étaient donc pas opposées à l'extension en elle-même de la culture du café, mais davantage aux nouvelles méthodes de cultures que tentait d'imposer les autorités.

Durant cette période, le café s'est progressivement imposé comme l'un des instruments politiques de soumission de la population. Les élites coutumières sont particulièrement ménagées. En échange de leur loyauté et leur engagement dans le recrutement de la main d'œuvre prestataire, y compris celle destinée aux plantations européennes, et la collecte de vivres pour l'approvisionnement des chantiers publics, des autorisations de planter leur sont accordées. Ce privilège est également mis en avant pour obtenir l'adhésion à la politique de « désengorgement du plateau bamiléké » initiée en 1925 pour encourager l'installation d'une partie des populations des chefferies les plus peuplées sur la rive gauche du Noun. En faisant aménager pour les chefs des plantations de café dans les villages ainsi créés, l'administration espère que la perspective d'un accroissement de leurs richesses monétaires à travers la possession de vastes plantations les inciterait à accompagner la mise en œuvre de ce projet.

L'extension de la colonisation européenne en 1936 et la création de nouvelles plantations renforce la pression du colonat sur l'administration. Celle-ci prend de nouvelles mesures contraignantes par arrêté le 10 mai 1937. Présenté comme le véritable code de la culture du café²⁹, cet arrêté répond aux récriminations des colons. Il reprend les dispositions de l'arrêté de 1933, et oblige les paysans désireux de planter le café à adresser au chef de Région une déclaration, pour toute nouvelle plantation ou extension, de la situation du terrain, sa surface, le nombre, la variété, la provenance des caféiers à planter. Cette demande est ensuite instruite par le chef de subdivision et par un représentant du service de l'agriculture et abouti à un refus ou une autorisation de planter. L'arrêté renforce le dispositif répressif déjà en place en introduisant de nouveaux critères à respecter par les postulants : établissement de la plantation sur l'emplacement désigné par le service de l'agriculture ; situation à proximité

²⁹ Martin Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun...*, *op.cit.*, p. 34.

d'une route ou piste praticable en toute saison ; les paysans devraient en outre s'assurer que le terrain réunit toutes les conditions requises pour l'établissement d'une caféière³⁰.

L'arrêté de 1937 institue surtout une procédure d'arrachage de plantations mal entretenues, qui sera utilisée à maintes reprises (dans la circonscription de Dschang, les agents de l'administration procèdent à la suppression de 82 plantations pour la seule année 1937). Dans un contexte où la scolarisation, et donc l'accès à la langue française et aux procédures administratives est limité, ce sont une fois de plus les « évolués » et les élites traditionnelles, proches du pouvoir colonial qui s'en sortiront le mieux. Ces mesures contribuent à renforcer les inégalités inhérentes à l'organisation sociale hiérarchisée de la société bamiléké et crée parmi les exclus un sentiment de frustration et de défiance vis-à-vis des élites. Ces restrictions sont en effet interprétées comme une volonté du pouvoir colonial d'instituer une « société de classes »³¹. La conséquence de cette politique a été de limiter effectivement le nombre de paysans planteurs de café. En 1942, les subdivisions de Dschang, Bafoussam, Bangangté ne totalisent que 1292 planteurs qui, à 66% exploitent une plantation de moins d'un hectare³².

Le café devient également dans certaines chefferies un moyen de marquage territorial, et d'appropriation de la terre. Par exemple, le chef Bana manœuvre habilement, en envoyant des femmes faire des plantations de cultures vivrières et des hommes celles de café sur des terrains frontaliers, probablement ancienne lice de guerre, entre les chefferies Bana et Batcha revendiqués par les deux chefs. « Ils ont l'un et l'autre envoyé des colons qui ont à la hâte élevé d'assez nombreuses modestes paillotes et commencent à déboiser et à défricher pour planter du café »³³, note dans son rapport le chef de la subdivision après une tournée sur le terrain. Le chef Bana y a installé un de ses frères qui a demandé et obtenu l'autorisation de planter 4000 pieds de café le 20 mai 1934.

Les chefs cherchent à tirer profit de la confiance de l'administration et de leur position d'auxiliaires pour consolider leur pouvoir économique en s'appropriant des terres de réserve de leurs chefferies, et, à la suite du pouvoir colonial la force de travail de leurs sujets au profit de leurs plantations de café. La mise en place des ORT (Office Régional du Travail), en 1937 est l'une des réponses apportées par l'administration aux difficultés de recrutement des

³⁰ Rapport annuel 1937, Arrêté réglementant la culture du caféier au Cameroun, p. 176

³¹ Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture...op.cit.* P. 97.

³² Tardits, *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'ouest Cameroun*, op.cit., p.79.

³³ APO, Rapport de tournée du chef de subdivision de Bafang, 8 avril 1935

travailleurs pour les plantations européennes. Ces offices doivent organiser les recrutements pour ces entreprises en intervenant auprès des chefs et s'assurer par divers moyens de la satisfaction des besoins en main d'œuvre des plantations. Confrontée à une forte résistance des populations, l'ORT de la Région Bamiléké va rapidement au-delà de ces missions en pratiquant des recrutements forcés pour le compte des plantations européennes, avec la complicité des chefs. Cette pression sur la population masculine locale s'accroît pendant les années de guerre, entre 1939 et 1945. Les chefs sont tenus d'envoyer des travailleurs pour l'entretien des plantations et les récoltes de café.

Ces derniers s'impliquent d'autant plus dans ces recrutements forcés qu'ils ont eux aussi besoin de main d'œuvre pour leurs plantations. Même s'ils mobilisent déjà leurs nombreuses femmes, enfants et dépendants à cet effet. Au cours de leurs tournées, des administrateurs vont d'ailleurs dans leur sens en exigeant des chefs de quartiers qu'ils fournissent des travailleurs pour les plantations du chef.

Cette dérive accélère l'émigration dans le sud et surtout en zone anglaise. Si la première forme d'émigration concerne des choix individuels des jeunes hommes qui partent chercher fortune ailleurs, la fuite vers la zone anglaise est souvent le fait de notables et de sous chefs qui partent avec un contingent plus ou moins important de leurs sujets. L'administrateur Delarozière analyse les conséquences de ces départs dans plusieurs chefferies de la subdivision de Dschang, donc la chefferie de Fongo Tongo où des quartiers entiers se sont vidés de leurs habitants et laissés à l'abandon :

les départs dus à la fuite devant le recrutement de l'ORT qui privent les quartiers d'hommes jeunes et rejettent les poids des réquisitions sur des pères de famille ou des hommes âgés qui à leur tour, s'expatrient. Il faut enfin et surtout tenir compte du malaise général que ressentent les villageois, perpétuellement en butte aux tracasseries et aux multiples prestations et exactions des chefs, notables, messagers, gardes etc.. et las de vivre sous la menace constante de réquisitions multipliées par le chef pour faire face à ses besoins personnels³⁴.

Les intérêts des chefs et du pouvoir colonial en matière de politique du café en pays bamiléké se rejoignent. Les chefs bénéficient de la confiance de l'administration en leur capacité à faire respecter dans leurs chefferies les règles édictées en matière de café, dont il

³⁴ ANY, 10786/D, Rapports de tournées Subdivision de Dschang, 1944-1945 : Rapport de tournée effectuée par Mr. Delarozière Roger, administrateur-adjoint des colonies, chef de la subdivision de Dschang, dans les chefferies de Fongo-Tongo et de Fossong-Elelem, du 17 au 24 février 1945.

est évident que le seul objectif est de limiter l'accès de cette culture à un petit nombre de privilégiés qui bénéficient d'ailleurs déjà très largement, des opportunités de l'économie coloniale : ils sont pour la plupart à la fois planteurs, éleveurs, transporteurs et commerçants. Plusieurs chefs n'hésitent pas à servir comme agents informateurs de l'administration, chargés de surveiller et de dénoncer leurs sujets qui enfreignent la réglementation en plantant clandestinement le café, ou excèdent le nombre de caféiers autorisés à planter³⁵.

L'argument principal en faveur de la restriction de la culture du café était le risque de propagation des maladies et la nécessité d'une surveillance continue des plantations « indigènes » du fait du danger permanent que, mal soignées ou entretenues, elles pouvaient faire courir aux « très importantes et voisines plantations européennes aménagées dès la rive gauche du Noun »³⁶. D'autres raisons sont mises en avant par l'administration, et justifient le renforcement des mesures restrictives prises en 1937, à savoir le manque de terres agricoles et le risque de pénurie alimentaire. La crainte de disette est une rhétorique développée depuis les années 1920 pour pousser les colonisés à augmenter leurs productions alimentaires. Dans les rapports de tournée, est constamment mentionné, par les administrateurs, l'ordre de « constituer des réserves de vivres » dans un pays où les greniers sont intégrés à l'architecture des maisons aussi bien des femmes que des hommes (en pays bamiléké, chaque femme disposait de deux greniers : un accolé à sa maison à l'extérieur, et l'autre construit au-dessus du foyer pour les graines (maïs, arachides). Et où par ailleurs la production vivrière permet de ravitailler de nombreuses villes du territoire.

L'argument du risque de famine en pays bamiléké était peut-être davantage destiné à la communauté internationale (Société des nations). Dans son rapport annuel de 1935, l'administration le rappelait fortement en assumant le choix fait de privilégier les élites coutumières dans l'accès à la culture du café :

la politique suivie au Territoire en matière agricole tend en premier lieu à assurer aux indigènes la disposition de larges approvisionnements de produits vivriers nécessaires à leur alimentation, et, en second lieu, à développer, diriger et coordonner les cultures de produits destinés à l'exportation, afin d'améliorer au moyen des revenus qu'elles tirent la condition matérielle des populations autochtones. De toute façon, le double but vers lequel l'administration locale fait

³⁵ Ndobegang M. Mbapndah, "French Colonial Agricultural Policy, African Chiefs and Coffee Growing in the Cameroun Grassfields, 1920-1960", *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 27, n° 1, 1994, p. 41-58.

³⁶ Rapport de tournée de M. Raynaud, Chef de la subdivision de Bafoussam, mai 1935

converger ses efforts doit se poursuivre parallèlement sans que l'extension des cultures industrielles puisse nuire au problème de l'alimentation qui demeure primordial dans les préoccupations de la puissance mandataire. Le commissaire de la république a eu l'occasion de fixer cette politique dans diverses instructions adressées aux chefs de certaines régions où se dessinait chez l'indigène une tendance à donner la prédominance à la culture du café. Il était rappelé que l'établissement des plantations de caféiers devait rester l'apanage d'une élite, que la progression devait être lente et n'être stimulée que lorsque les besoins en vivre des populations étaient largement satisfait³⁷.

Cette préoccupation du pouvoir colonial sur le risque de pénurie alimentaire révèle simplement une connaissance erronée des systèmes locaux de production et de leur fonctionnement. Dans le sud en général et en pays bamiléké en particulier, la production alimentaire, assurée par les femmes, a toujours été à la hauteur des besoins des familles et les rapports de tournée font régulièrement état de l'abondance la production des vivres.

En 1946, l'administrateur de la subdivision de Dschang reprend le même argument de la disette pour justifier des mesures restrictives de plus en plus contestées dans l'accès à la culture du café. Dans son rapport annuel, il note :

Les prix élevés du café ont provoqué une sorte de frénésie pour la culture du café. L'interdiction de créer de nouvelles plantations qui a été accueillie avec beaucoup de mécontentement a permis d'éviter la disette qui n'aurait pas manqué de sévir. Un régime de liberté aurait eu pour résultat de livrer au caféier les terres les plus riches, en abandonnant aux cultures vivrières des superficies réduites, sur des pentes rocailleuses au sol appauvri par l'érosion³⁸.

Selon Martin Kuété, cette période est marquée par la confrontation entre deux logiques³⁹ presque irréconciliables qui conduisent à la résistance des Bamiléké exclus de la caféiculture et à l'interventionnisme accentué par le paternalisme du pouvoir colonial. La logique paysanne, celle des Bamiléké, considère que le café, comme toutes les nouvelles plantes, doit s'intégrer dans le système polyculturel, sans bouleverser ce modèle d'association des cultures, gage d'une optimisation de la productivité du travail agricole et un des piliers de l'agriculture bamiléké. Pour les paysans et surtout les paysannes, les cultures vivrières doivent cohabiter avec le café.

³⁷ Rapport annuel 1935, pp. 61-62

³⁸ Rapport annuel de la subdivision de Dschang, 1946, cité par Tardits, *Contribution à l'étude des populations bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, p. 73

³⁹ Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture...op.cit.*, p. 77.

Cette culture est accueillie tout simplement comme une opportunité d'accéder à la richesse grâce à un accroissement des revenus monétaires que ses cours élevés garantissent aux producteurs, dans un contexte d'accélération de la monétarisation de la société. Il faut noter que dès les années 1930, la Région du Noun (Bamiléké-Bamoun) est déjà un important centre de production vivrière dont la commercialisation se chiffre en tonnes pour des produits comme le maïs, l'arachide, le haricot ou la pomme de terre. L'ingénieur de l'Agriculture R. Coste évalue à plus de 4000 tonnes la quantité de maïs produite et commercialisée sur les différents marchés Bamiléké en 1936. Ces produits constituent déjà une source monétaire indéniable, particulièrement pour des femmes qui alimentent ces marchés locaux. Faire cohabiter le café et les cultures vivrières sur un même espace, c'est-à-dire en définitive les plantes d'hommes (café, kolatiers, bananiers-plantains) et les cultures alimentaires (féminines) rentre dans la logique même des choses dans ce système bamiléké.

Dans la logique administrative, il s'agit là de méthodes « archaïques » auxquelles il faut substituer un système cultural nouveau, le modèle productiviste européen que les agronomes coloniaux s'évertuent à recréer sous les tropiques. Elle qualifie donc ce système bamiléké « d'hérésie »⁴⁰ et cherche à imposer la monoculture de café, et, du fait de la pression démographique, arrive à la conclusion que, faute de terres disponibles en quantité suffisante pour étendre des plantations pures, il serait plus logique de limiter son accès à un petit nombre de privilégiés pouvant fournir des garanties en terres et main d'œuvre. Cette logique la conduit naturellement à prêter une oreille plus qu'attentive aux revendications des planteurs européens et des élites locales, à leur réserver la primauté de la culture du café. En dehors de ces deux catégories (élites locales et européens) le reste de la population avait vocation à s'investir dans la production vivrière afin de répondre à la demande d'une population non agricole en forte croissance et surtout à constituer un réservoir de main d'œuvre pour les plantations européennes.

Tous les chefs bamiléké ne se sont cependant pas rangés derrière cette position de l'administration coloniale. Certains entrent en résistance pour protester contre la politique d'exclusion de leurs sujets de la culture du café, c'est-à-dire de la possibilité d'accéder à la richesse, et se regroupent dans des mouvements tels le *kumzse*, fondé par Djoumessi Mathias, chef de Foreke-Dschang. Sous pression, et face à l'évolution du contexte économique

⁴⁰ Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture...op.cit* p. 78

international, notamment le positionnement de l'Union française dans le marché international du café, le pouvoir colonial assouplit peu à peu sa position. La création en 1953 (ch. III) du Secteur de modernisation des cultures d'altitude (SEMCA), consacré prioritairement au développement de la production caféière, marque un tournant dans le revirement de la position de l'administration sur l'accès de la culture du café aux Bamiléké.

V.1.2. Lutte pour la libéralisation de la culture du café : la solidarité sous condition des femmes

L'incitation des populations à adopter les cultures d'exportation avait été justifiée par la nécessité de leur trouver des sources de revenus pour s'acquitter de leurs impôts et acquérir les biens de consommation introduits par la colonisation. En pays bamiléké, les populations privées de la possibilité de s'adonner à la culture du café ont naturellement considéré l'attitude des autorités comme une volonté délibérée de limiter l'accès à la richesse à quelques privilégiés et de maintenir la majorité dans une condition de soumission à l'autorité des chefs et aux abus des colons. En effet, dans la pratique, les élites traditionnelles, c'est-à-dire les chefs et les notables proches de l'administration obtiennent des autorisations au motif qu'ils possèdent assez de terres et de main d'œuvre (femmes et enfants) pour exploiter dans de bonnes conditions les plantations de café⁴¹. Les cadets sociaux se sont donc sentis exclus de la culture du café. Tous les chefs n'étaient pas en accord avec cette décision de l'administration coloniale. Certains ont pris fait et cause pour les exclus et ont permis à ces derniers de faire entendre leurs voix. Les femmes ont soutenu ces revendications pour la libéralisation de la culture du café, à la seule condition que leurs intérêts propres soient préservés, notamment l'accès aux terres agricoles, le contrôle de leur force de travail et la priorité aux cultures vivrières.

La politique du café décidée par le pouvoir colonial a indéniablement contribué à fragiliser la structure sociale des Bamiléké. L'opposition s'est faite entre ceux qui avaient le privilège de cultiver le café et souhaitaient le conserver, et ceux qui contestaient ce privilège et voulaient son abolition. Jusqu'à l'introduction du café, les inégalités et les hiérarchies sociales étaient plus ou moins acceptées dans la mesure où la mobilité sociale était possible et l'accès à la terre relativement facile pour tous les hommes et par conséquent pour les femmes.

⁴¹ Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture...*, op.cit., p. 78.

Pendant la décennie 1940, ces tensions se sont cristallisées dans des mouvements syndicaux et surtout politiques. L'Union Bamiléké et le *Kumzse* sont deux mouvements emblématiques à la pointe de cette confrontation entre d'une part les élites privilégiées et d'autre part les exclus de la culture du café. L'Union Bamiléké a été constituée le 12 novembre 1947 à Bafou, près de Dschang par 28 personnalités Bamiléké : chefs, notables, « évolués », la plupart planteurs de café⁴². Il regroupe donc des élites traditionnelles qui défendent le maintien du statut quo et surtout les privilèges accordés par l'administration coloniale, et souhaitent « l'émancipation de la Région Bamiléké au sein de la communauté camerounaise, sous la protection de la France »⁴³. C'est un mouvement proche du pouvoir colonial qui revendique d'ailleurs cette proximité en réservant la présidence d'honneur du mouvement à l'administrateur chef de la Région Bamiléké.

Le *Kumzse*, Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké, est créé le 30 novembre 1947. C'est un mouvement dissident de l'Union Bamiléké qui canalise les mécontentements des cadets sociaux⁴⁴ et leur offre, y compris aux femmes, un espace politique pour exprimer leurs griefs contre des chefs. Ils contestent la légitimité de ces derniers sur le contrôle des terres collectives. Le *kumzse* est conduit par le très influent chef de Foréké Dschang, Djoumessi Matthias qui s'est désolidarisé de ses pairs par un discours résolument anticolonial et une dénonciation des abus perpétrés par les chefs, notamment sur la gestion des terres collectives. Il a réussi à convaincre quelques chefs d'adhérer à son combat pour lever les restrictions à la culture du café qui pénalisent principalement les cadets sociaux. Il prend la décision de procéder à la distribution des plants de café aux paysans⁴⁵ et prône la désobéissance civile en encourageant ces derniers à planter clandestinement le café et à constituer des pépinières clandestines. Il dénonce les dispositions de l'arrêté du 10 mai 1937 réglementant la culture du café qui imposent l'obtention préalable d'une autorisation avant toute création ou agrandissement de plantation. Le *Kumzse* exige la liberté pour tous les paysans Bamiléké de planter le café, d'adhérer ou non à la coopérative « indigène », et la fin du système de l'indigénat et des contrôles des plantations, prétextes à de nombreuses exactions administratives.

⁴² APO, Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Union Bamiléké, 12 novembre 1947, nc.

⁴³ APO, Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Union Bamiléké, 12 novembre 1947, NC

⁴⁴ Dominique Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Karthala/ Presses de l'UCAC, 2002, p. 310-311.

⁴⁵ Terretta, *Petitionning for our rights, fighting for our Nation...*, op.cit., p. 57-58

Le *Kumzse* est le premier mouvement à donner un espace d'expression politique aux femmes en pays bamiléké, avant la création de l'Union des Femmes Camerounaises (UDEFEC) en 1953, qui permettra l'émergence sur la scène politique camerounaise de plusieurs figures féminines.

Les hommes et les femmes Bamiléké rassemblés au sein du *Kumzse*, ont inscrit dès 1950, suite à un rapprochement avec l'Union des Populations du Cameroun (UPC)⁴⁶, principal parti nationaliste, leurs revendications pour la libéralisation de la culture du café dans le cadre général des luttes pour la levée de la tutelle française et britannique sur le Cameroun et la réunification du pays. Si les femmes s'accordent sur ces mots d'ordre, dirigés contre le pouvoir colonial, elles réclament aussi plus de justice de genre, en pointant notamment le fait que l'accès des hommes à la culture du café s'accompagne souvent d'une restriction de leurs droits économique et d'un contrôle accru de leur force de travail par ces derniers.

Le *Kumzse*, n'est pas la seule organisation à mener ces revendications pour la liberté de la culture du café. Des mouvements syndicaux tels le syndicat des petits planteurs Bamiléké et l'union régionale des syndicats de l'Agriculture Bamiléké, dont l'une des figures est Simon-Pierre Tinkin, rencontrent un écho très favorable au sein de la population bamiléké. Les leaders de ces mouvements acquièrent un grand prestige qu'ils vont capitaliser plus tard dans leur engagement politique. Poussés par ces derniers, les paysans s'affranchissent de la loi et multiplient effectivement les plantations clandestines. Dans la subdivision de Bafoussam, un agent local du service de l'agriculture note dans son rapport de 1951 que

Les gens du Kumzse font des plantations de caféiers dans les cultures vivrières, et ils n'ont pas été déclarer leurs plantations...certains font la plantation avec les plants... provenant directement de leurs germoirs clandestins...à signaler qu'il manquera plus tard de la bonne terre pour la culture vivrière à cause de la culture de caféiers (sic)⁴⁷.

A cause de ces restrictions, le développement des pépinières avait été ralenti et en 1949, lorsque l'ARCAM, l'Assemblée Représentative du Cameroun, créée en 1946, rend un avis favorable à la libéralisation de la culture du café le 14 avril 1949. Cette information est

⁴⁶ Très rapidement cependant, Djoumessi s'écarta des thèses de l'UPC et contesta les modes d'action employés par Um Nyobé. En 1955, la rupture entre les 2 organisations était effective. Mais l'UPC gagna l'adhésion populaire en pays Bamiléké et le *Kumzse* périclita. Voir Malaquais, *Architecture, pouvoir et dissidence...op.cit.*, p. 315.

⁴⁷ APO, Agriculture, Circonscription de Dschang, rapport agricole 1951, NC.

relayée auprès des Bamiléké par des hommes politiques, en campagne électorale pour les élections du 17 juin 1951. L'administration est prise de court et se trouve dans l'incapacité, faute d'anticipation, de produire en quantité suffisante des plants de caféiers pour répondre aux demandes que les détenteurs d'autorisation de planter formulent tout à fait légitimement. En effet, on assiste en 1949 à une augmentation fulgurante du nombre des autorisations de planter délivrées par l'administration, conséquence évidente de la pression des syndicats de planteurs bamiléké et du *Kumzse*, et de la mobilisation sans relâche des populations depuis bientôt deux décennies. Pour les seules subdivisions de Dschang et Bafoussam, on compte respectivement 618 et 225 autorisations accordées en 1949. Mis devant les faits accomplis, le directeur de la coopérative, qui doit délivrer les plants de caféiers nécessaires pour ces plantations, s'insurge contre cet état de fait :

... sans avoir eu à donner son opinion sur cette attribution d'un aussi grand nombre de plantations nouvelles, -alors que pour les années précédentes ce nombre n'était en moyenne que de 120 à 150,- la coopérative a eu la charge d'assurer les plants aux nouveaux planteurs. Non avisés en temps utile de cet accroissement subit et considérable du nombre de plantations nouvelles⁴⁸.

L'impossibilité de la coopérative à suivre le rythme et à satisfaire les détenteurs d'autorisation de planter renforce le mécontentement des Bamiléké et leur hostilité vis-à-vis de cet organisme, accusée de servir les intérêts des colonisateurs plutôt que ceux des paysans. Des pépinières clandestines se multiplient et des vols de plants de caféiers sont constatés fréquemment, de même que des plantations non autorisées qui contribuent à une extension hors contrôle de l'administration de la culture du café.

Pendant cette période conflictuelle entre l'administration et les paysans bamiléké au sujet de la plantation libre du café, la plupart des chefs traditionnels se sont gardés de mettre en péril leurs privilèges en montrant une quelconque approbation des actions de résistances menées par leurs sujets, au contraire. Ils sont nombreux à avoir profité de leur rôle d'auxiliaires d'administration pour imposer à leurs sujets de nouvelles règles régissant le foncier⁴⁹. Leur mainmise sur les terres de réserve de leurs chefferies pour l'établissement à

⁴⁸ APO, lettre du Directeur de la coopérative agricole des planteurs Bamiléké de caféiers d'Arabie, à Monsieur le chef de la Région Bamiléké, 9 juin 1950.

⁴⁹ La question foncière revenait à l'ordre du jour à tous les travaux du congrès annuel du *KUMZSE*. Ses membres ne cessaient de dénoncer « cette prétention » de certains chefs bamiléké à s'autoproclamer « chefs des terres ».

leur seul profit des plantations, encouragés en cela par les autorités coloniales, limite la possibilité pour de nombreux jeunes hommes en âge de se marier de s'installer et les contraint à l'émigration. Par ailleurs, ils privent les femmes de terres exploitées pour les productions vivrières. La question des terres a été déterminante dans l'engagement des femmes pour la libéralisation du café. En effet, la création d'une plantation est synonyme d'appropriation de la terre pour leur mari, et donc l'opportunité pour elles de pouvoir en disposer pour leurs cultures vivrières, même si cela demande de livrer une autre bataille, celle de l'interdiction des cultures vivrières dans les plantations de café.

L'accaparement des terres de réserve par certains chefs, et leur adhésion à la politique discriminatoire de l'administration, ont été interprétés comme un abus d'autorité par leurs sujets, et en quelque sorte libéré ces derniers des contraintes imposées à tous par une gestion collective et rigoureuse du système agraire, qui avait permis le développement d'une agriculture intensive et adaptée aux besoins de la population bamiléké. Le *Kumzse* dénonce avec véhémence ces agissements et revendique pour les Bamiléké le droit de cultiver ce qu'ils veulent sur leurs terres. Ces transgressions sont évidemment sanctionnées par l'arrachage des caféiers par les agents de l'administration avec l'aide des chefs réfractaires à la libéralisation de la culture du café. C'est autant d'occasions offertes au *kumzse* pour fustiger l'attitude des chefs qui agissent selon ses membres contre les intérêts de leurs populations et dénoncer le caractère arbitraire de ces décisions d'arrachage prises par les autorités coloniales.

Confrontés à la contestation de leur autorité, la plupart des chefs rassemblés au sein de l'Union Bamiléké, souhaitent obtenir de l'administration un renforcement de celle-ci à travers le contrôle et la gestion des autorisations de planter le café, afin, pensent-ils, de rétablir l'ordre et la tranquillité. Dans la séance du 25 octobre 1948, le bureau général de cette assemblée rédige à l'intention du chef de la Région Bamiléké une lettre dont la teneur est révélatrice des tensions sociales et politiques qui traversent cette société. Ils condamnent les mouvements qui prônent la libéralisation du café, c'est-à-dire principalement le *Kumzse*.

Les dissidents de l'Union Bamiléké, par une propagande intéressée, trompent nos compatriotes, les dressent contre les chefs, les autorités et, partant, la loi. La doctrine qu'ils professent est la culture libre, sans autorisation, du caféier pour devenir aussi riche que les grands planteurs. Cette assertion a évidemment soulevé les esprits légers et devenue source des « réveils » de vieilles rancunes entre villageois et notables, notables et chefs. Lorsque l'Union Bamiléké sera en mesure de distribuer des autorisations administratives de planter à certains de ses adhérents, l'ordre se rétablira, la tranquillité renaîtra. Pour éviter toute perturbation, toutes les demandes

passeront par les chefs de village qui les transmettront avec avis motivé au bureau de section. Ce dernier les soumettra à l'examen du chef de subdivision qui en fera envoi au chef de région⁵⁰.

Les chefs redoutent en effet que l'extension de la culture du café ne fasse exploser l'ordre social bamiléké, et par conséquent affaiblisse leur pouvoir. Les fondements de ce système sont déjà fragilisés par diverses institutions de la société coloniale, l'école, les missions chrétiennes ou encore la monétarisation de l'économie dont le développement favorise l'émancipation des cadets sociaux. Ils souhaitent intégrer la culture du café dans le système coutumier de contrôle social, en choisissant, comme ils le font pour l'octroi des titres de notabilité, les bénéficiaires des autorisations à planter, c'est-à-dire les habitants les plus loyaux.

De leur point de vue, donner la possibilité à tous les hommes de « devenir aussi riche que les grands planteurs » c'est-à-dire les chefs et notables, ferait courir le risque d'une désorganisation des structures sociales préjudiciable à la stabilité de la société Bamiléké. La désobéissance civile prônée par le *kumzse* est donc un sujet d'inquiétude dans la mesure où elle menace l'autorité des chefs par les cadets sociaux. Ces élites mesurent donc l'impact social du discours du *kumzse* et son potentiel déstabilisateur et surtout, appréhendent ces revendications autour du café et le glissement vers une forme de contestation politique plus large⁵¹. Les élections du 17 juin 1951 ont cependant révélé l'ampleur du mouvement de contestation sociale et le désaveu des chefs, car le leader du *Kumzse*, Djoumessi Mathias, remporte largement les élections devant Kemajou Daniel, le candidat de l'Union Bamiléké soutenu officiellement par les chefs les plus influents de la Région. Cette victoire du camp contestataire a certainement pesé dans l'évolution de la politique du café dans les premières années de la décennie 1950.

Les paysans bamiléké ont ainsi réussi à imposer dans le débat politique la question de la libéralisation de la culture du café et, le contexte de décolonisation aidant, à présenter le contrôle autour de sa culture comme un exemple d'asservissement des peuples colonisés par la France. La pression exercée par les cadets sociaux a contraint les hommes politiques

⁵⁰ APO, Union Bamiléké : compte rendu de la réunion des membres du bureau de l'union Bamiléké tenue à Bafang le 24 octobre 1948. NC

⁵¹ APO, Union Bamiléké : compte rendu de la réunion des membres du bureau de l'union Bamiléké tenue à Bafang le 24 octobre 1948. NC

Bamiléké les plus influents à prendre position sur la question. Le 15 janvier 1949, Paul Monthe, conseiller économique et social et membre du groupe parlementaire des paysans indépendants à l'Assemblée représentative du Cameroun, interpelle par courrier le Haut-commissaire de la république au Cameroun :

j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un fait économique dont l'intérêt sans cesse croissant constitue un souci constant et tellement légitime chez toute la population Bamiléké que je me permets de vous en faire part. il s'agit de la liberté de culture du café...Répondant au vœu unanime de la population...je me permets, M. le Haut-Commissaire, de vous demander de bien vouloir envisager l'abrogation dudit arrêté...de 1937, ce qui mettrait ainsi les Bamiléké sur le même pied avantageux que toutes les populations rurales et agraires du Territoire »⁵².

Cependant, la décision de libéraliser n'était pas facile à prendre pour l'administration, si l'on en juge par le temps mis à publier le projet d'arrêté qui, conformément à la demande de l'Assemblée Représentative du Cameroun (ARCAM) et des élites politique bamiléké, a été préparé le 10 juin 1949 par les autorités.

Au terme de ce nouvel arrêté, l'établissement de plantations nouvelles ainsi que l'extension d'anciennes plantations est soumise à une déclaration, et non plus à une autorisation, adressée au chef de Région,

indiquant l'identité du demandeur, mentionnant la situation du terrain, sa surface, le nombre, la variété, la provenance des caféiers à planter, ainsi que l'affirmation que le planteur se soumet entièrement par avance aux obligations découlant de la réglementation de la protection phytosanitaire⁵³.

Ce texte accède à la demande des chefs coutumiers réunis au sein de l'Union Bamiléké, réticents à la libéralisation de la culture du café. Il renforce leur pouvoir en imposant que chaque déclaration envoyée au chef de région soit visée par le chef du lieu de plantation. Il doit en outre attester de la résidence effective du demandeur, de son recensement et de sa domiciliation fiscale dans sa chefferie. Cet arrêté demande également aux chefs de confirmer que le terrain de la plantation objet de la demande « fait bien partie de ceux mis à la disposition du demandeur par le chef et n'est pas, au moment de la demande, planté en cultures vivrières ». Cette condition est un moyen détourné de rejeter les demandes

⁵² APO, Lettre de M. Paul Monthe, conseiller économique, adressée au commissaire de la république, le 15 janvier 1949.

⁵³ APO, projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 mai 1937 réglementant la culture du café au Cameroun, 10 juin 1949.

d'autorisation de la plupart des hommes dans la mesure où ils ne peuvent justifier de droits de possession que sur des terres effectivement exploitées, c'est-à-dire cultivées par les femmes. C'était une prescription du droit coutumier. Une terre non exploitée est considérée comme abandonnée et donc susceptible d'être concédée par le chef à un autre habitant. Les hommes ont donc tout intérêt à céder des droits de culture aux femmes afin de maintenir leurs droits sur les terres. Et ces dernières ne produisent que des cultures vivrières.

Cette obligation de disposer d'un terrain vierge de toute culture vivrière suppose l'expulsion des femmes ou la demande d'une nouvelle concession au chef. Dans les deux cas, le résultat s'annonce problématique. Il est inimaginable pour un chef de famille de ne pas mettre à disposition de ses femmes des terres à cultiver, il en va de la survie même de la famille. Par ailleurs, retirer aux femmes des terres utilisées pour la production de denrées alimentaires est un acte susceptible de créer des conflits au sein des familles, et difficile à faire admettre aux femmes, même avec la promesse de gains assurés. La deuxième option semble tout aussi compliquée avec la rareté des terres et le pouvoir de contrôle de plus en plus serré des chefs sur les terres.

Les chefs coutumiers disposent ainsi théoriquement d'un moyen efficace de pression sur leurs sujets, surtout ceux que la scolarisation, la conversion au christianisme ou la réussite économique tendent à éloigner des obligations coutumières de soumission à leur autorité.

L'arrêté de libéralisation de la culture du café, qui devait prendre effet à partir du 1^{er} janvier 1950, n'a pas été publié. La résistance manifestée par certains administrateurs, réfractaires à la culture libre du café, met en lumière les contradictions des différents acteurs de la colonisation sur la question du café. Le 7 Août 1950, le chef de la région Bamoun, par exemple, affirme que « contrairement à certains bruits qui ont circulé, les plantations de café ne sont pas libres » et informe des mesures de destruction des plantations faites sans autorisation et des sanctions à l'encontre de leurs auteurs⁵⁴.

Cette attitude devient cependant difficilement tenable pour le pouvoir colonial, dans le contexte de la décolonisation et de la montée des revendications pour l'indépendance. Il est bien obligé de prendre acte de la détermination des Bamiléké qu'aucune menace ou sanction administrative ne semble arrêter. Dans son rapport annuel de 1951, le chef de la subdivision

⁵⁴ APO, note circulaire N° 84/RBM adressée aux chefs supérieurs de la Région Bamoun et au président de la coopérative des planteurs Bamoun de caféiers d'Arabie, 7 Août 1950

de Bafoussam, favorable à la libéralisation de la culture de café, expose cette situation qui s'apparente bel et bien à une impasse.

En 1949 tous les hommes politiques de passage annonçaient qu'en 1950 la liberté de planter le café serait accordée. 1950 est passée et l'ancienne réglementation est toujours en vigueur. L'administration locale est donc placée devant le dilemme suivant : fermer les yeux sur les plantations effectuées sans autorisation et laisser ainsi violer les règlements ce qui est toujours fâcheux, ou bien faire appliquer rigoureusement une réglementation que chacun considèrerait comme surannée et qui était la machine de guerre de l'UPC⁵⁵. J'ai donc laissé planter le café⁵⁶.

Le flou entretenu par l'administration pousse à la multiplication de plantations clandestines, créées hâtivement sans le moindre accompagnement des services de l'agriculture, avec des plants fournis par des pépinières clandestines. L'échec de la politique de contrôle de la diffusion du café, menée depuis 1933, est patent en ce début 1950. Le café s'est définitivement intégré au système agraire bamiléké.

V.1.3. Culture libre du café (1954-1960) : accès à tous les hommes, mais pas aux femmes

Au milieu des années cinquante, des considérations d'ordre économique et politique font évoluer le pouvoir colonial sur la question du café en pays bamiléké. En effet, dans le contexte général de reconstruction de l'économie métropolitaine et de la nécessité d'équilibrer la balance commerciale de la France au lendemain de la seconde guerre, les productions agricoles des colonies françaises sont fortement encouragées, lorsqu'elles n'entrent pas en concurrence avec celles de la métropole. S'agissant du café, le pouvoir colonial entend désormais intensifier sa culture au Cameroun. Le président de la commission des grands travaux et du plan de l'Assemblée Territoriale préconise le lancement d'un programme de développement massif du café « en milieu africain...sur de grandes surfaces encore vierges, tant dans le pays bamiléké que dans le Mounjo, le Nkam, le Mbam, la Sanaga Maritime et l'ouest du Cameroun »⁵⁷.

⁵⁵ L'UPC, mouvement nationaliste camerounais créé en 1948, avait réussi à faire adhérer le pays bamiléké à sa cause, l'indépendance du Cameroun, en soutenant les revendications des Bamiléké pour la culture libre du café.

⁵⁶ APO, Rapport annuel, poste agricole, subdivision de Bafoussam, 1950, P. 19, nc.

⁵⁷ ANOM 1FIDES 42, Programme Cameroun 1953-1957

Par ailleurs, la situation économique du Cameroun caractérisée par une dépendance excessive vis-à-vis du cacao rend plus impérieuse la nécessité de diversifier les productions exportables. Le cacao représente en effet, 55 à 60% des ressources du territoire selon une estimation de M. Truitard, directeur du contrôle financier du Cameroun qui voit là un risque pour l'équilibre des comptes.

Que croulent les cours, qu'apparaisse une maladie et le budget sera totalement déséquilibré. C'est pourquoi il est à penser que la politique économique doit s'orienter vers la diversification de la production⁵⁸.

Or le pays bamiléké donne l'illustration d'une économie saine, reposant sur une diversité de ressources constituées par « le travail acharné des femmes, l'esprit d'entreprise des hommes, la multiplicité des activités et des productions », telles que le café, le tabac, le cacao, le palmiste, les cultures vivrières, le petit bétail, autant de « gages d'une économie solide étayée encore par les transports, le commerce et les salaires perçus pour des travaux accessoires »⁵⁹. Il reconnaît par ailleurs que les cultures vivrières sont toujours très abondantes et restent une source importante de revenus malgré la liberté « de fait » accordée pour la culture de café⁶⁰, autrement dit, malgré ce que l'administration qualifiait quelques années plus tôt d'extension « anarchique » du café.

Cette analyse du chef de Région, rompt avec les discours jusque-là marqués de préjugés sur « l'imprévoyance » et l'incompétence des colonisés qui avaient permis de construire les arguments prônant la restriction de l'accès à la culture du café. C'est une analyse qui repose sur une meilleure connaissance de cette société et de ses habitants et qui révèle du même coup les contradictions des mesures prises soi-disant pour limiter le risque de « compromettre très sérieusement l'approvisionnement alimentaire de la population locale »⁶¹.

Car non seulement il n'y a pas eu de réduction de la production vivrière malgré l'extension des plantations de café sur « toutes les terres libres lui convenant »⁶², au contraire

⁵⁸ ANOM, 1 fides 20 carton 130, Rapport n° 2/cf sur l'exécution du budget territorial du Cameroun, 1954, p. 9.

⁵⁹ APO, Rapport annuel Région bamiléké, 1951, Renseignements généraux p.46

⁶⁰ Rapport Région Bamiléké, 1951, p.43

⁶¹ ANY 3AC546 : 1952, service de l'agriculture : plan quadriennal café : production africaine (arabica)

⁶² ANY 3AC546 : 1952, service de l'agriculture : plan quadriennal café : production africaine (arabica) P. 5.

a-t-on remarqué une augmentation des cultures vivrières et par conséquent des gains supplémentaires pour les familles grâce à la vente. Le secteur vivrier s'est maintenu parce que les femmes y ont veillé. Elles ont pris conscience très tôt que la manière dont l'administration souhaitait intégrer le café dans le système agraire menaçait directement leurs intérêts, et donc, du fait de leurs responsabilités dans l'alimentation, celle de la société toute entière. Elles ont soutenu leur mari dans leur volonté de planter le café sur les terres antérieurement réservées aux cultures vivrières, mais en s'opposant à l'exclusivité du café et en imposant l'association entre le café et les cultures vivrières. Le chef de Région, ne se trompait pas en affirmant pouvoir compter « sur le réalisme des Bamiléké pour maintenir dans la Région une économie prospère »⁶³. Ce réalisme a été davantage porté par les femmes.

Le développement de la culture du café, a donc été l'un des leviers de cette politique de diversification prônée à l'échelle du territoire. La création en 1953 du SEMCA, sur fonds FIDES, dédié prioritairement au développement de la culture du café en pays bamiléké, a accompagné cette extension du café, en prenant en compte les spécificités de la Région et ses contraintes. Dans ce climat plus favorable, les Bamiléké, désormais libres d'établir leurs plantations sans crainte, mais soumis aux recommandations des agents de l'administration, ont intensifié les plantations qui étaient déjà importantes, malgré les mesures restrictives antérieures. L'action de désobéissance civile prônée par les syndicats et le *Kumzse* avait été largement suivie et ceux qui le voulaient et en avaient les moyens, avaient su trouver des plants pour établir leurs plantations.

C'est officiellement en 1957, après bien de tergiversations, et malgré la décision de l'Assemblée Territoriale du Cameroun et l'arrêté du Commissaire de la République datant de 1949, que les autorités administratives de la Région Bamiléké lèvent l'interdiction de la culture du café sans autorisation. Une nouvelle ère s'ouvre, dans un contexte de guerre civile favorisé par l'interdiction du mouvement nationaliste camerounais (UPC) en 1955. Désormais, par une propagande active, les Bamiléké sont appelés à planter le café par les autorités coloniales.

En 1957, dans les colonnes du journal de propagande colonial, *Le Bamiléké*, on peut lire que « le pays bamiléké ne manque ni de bonnes terres, ni d'hommes courageux ». La

⁶³ Rapport annuel de la Région bamiléké, 1951, Renseignements généraux p.46

culture du café se présente dorénavant comme la voie de la richesse, accessible à tous les hommes qui le désirent :

C'est pour tous l'aisance assurée, la possibilité d'acheter voitures et camions, de construire des cases en dur, d'élever dignement ses enfants. Paysans bamiléké, voici venue l'époque des plantations. Mettez-vous au travail sans tarder. Préparez votre terrain. Creusez vos trous et de grands trous. Mettez-y de la bonne terre et du fumier. Vous n'aurez pas à regretter votre courage, votre acte de foi dans l'avenir et dans la prospérité de votre pays⁶⁴.

L'administration souhaite même le retour des émigrés, dont la plupart ont quitté leur région à cause des restrictions imposées sur la culture du café, afin de tenter leur chance dans le Moungo où les conditions d'accès à cette culture sont plus favorables. Ils étaient maintenant priés de rentrer au pays, s'ils rencontraient des difficultés dans « leurs pays d'adoption », afin de saisir l'opportunité offerte par la culture du café. Même dans la subdivision de Bangangté où cette culture avait été interdite quelques années plus tôt, et où des plantations avaient été arrachées par les autorités du fait arguaient-elles, de la pauvreté des sols et l'inadaptation du caféier, les habitants sont appelés à se mettre à la culture du café :

Je vous invite tous, Bamiléké de la subdivision de Bangangté, à la culture des caféiers. Notre terre n'est pas ingrate comme d'autres prétendent le dire. Elle est très riche, très fertile et convient à cette culture⁶⁵.

En 1956, cet encouragement se concrétise avec la distribution de 25000 plants de caféiers par la SAP de Bangangté à ses sociétaires⁶⁶. Si l'administration a été contrainte d'assouplir ses positions sur l'accès à la culture du café, elle a cependant maintenu l'obligation de planter le café en monoculture et d'entretenir les plantations. C'est sur ces points que sont survenus les tensions entre les hommes et les femmes. Ces dernières ne souhaitent pas que le choix de planter le café, en général fait de manière unilatérale par leur mari, conduise à réserver les meilleures terres agricoles à cette seule culture comme l'exigent les autorités, et du coup perturbe le système de production tout entier.

⁶⁴ « Bamiléké, planter du café, c'est assurer votre avenir et votre évolution pour la prospérité de la Région. Bamiléké, plantez du café », Une du N° 24 du mensuel *Le Bamiléké*, avril 1957.

⁶⁵ Jean-Ch. Tchouakwé, « la culture du café dans la subdivision de Bangangté », *Le Bamiléké*, N° 27, juillet 1957

⁶⁶ APO, Rapport agricole Région Bamiléké, 1956, Activité des SAP et des coopératives, NC.

Pour l'administration, il fallait trouver les moyens d'agir pour maintenir le niveau de qualité qui avait assuré au café du Cameroun une reconnaissance sur le marché international, en veillant notamment à la préservation de la fertilité des sols. La multiplication des postes de paysannat, opération supervisée par le SEMCA, répond à ces objectifs. Afin d'améliorer le rendement des plantations, la priorité est accordée à la lutte contre les maladies du caféier et l'appauvrissement des terres. L'interdiction des cultures intercalaires dans les plantations devient le nouveau cheval de bataille de l'administration. Mais sur ce sujet, malgré le peu de considération des autorités à l'égard des agricultrices, le dernier mot leur reviendra.

L'augmentation de la production passait quant à elle par une amélioration des techniques culturales (développement des moyens de défense phytosanitaire, reconstitution de l'ombrage, lutte contre l'érosion, l'arrachage de plantations abandonnées), et du matériel végétal (remplacement des vieilles plantations par des plants sélectionnés issus de pépinières contrôlées, interdiction de pépinières individuelles).

Comme nous l'avons évoqué, l'incompréhension entre les paysans et surtout les paysannes bamiléké et les agents des services de l'agriculture réside dans la conception différente que les uns et les autres se font du système de culture et des objectifs que chacun s'assigne. L'évolution des conditions d'accès à la terre et la tendance des élites traditionnelles à redéfinir unilatéralement les règles coutumières en la matière, renforce cette incompréhension. Pour les paysans, il importe avant tout de faire la place à chaque culture, alimentaire et café, dans le système de culture et sur les terres familiales, car chacune joue un rôle indispensable dans l'équilibre des revenus familiaux et l'équilibre alimentaire, tous les deux indissociables et non négociables. Pour les agents de l'agriculture chargés de promouvoir la culture du café dans des conditions idéales, l'accent est mis sur l'augmentation des rendements, sans forcément prendre en compte les contraintes du système, par exemple la nécessité pour les femmes de disposer de terres pour les cultures vivrières. Les conditions idéales de développement du café définies par les agronomes, imposent par exemple la monoculture de café et donc une gestion différente des terres agricoles avec d'une part la plantation de café et d'autre part les cultures vivrières. A cause de la pression foncière, cette solution s'avère difficile, voire impossible à mettre en œuvre pour les petits propriétaires fonciers, c'est-à-dire la majorité des paysans. Au final, les paysannes bamiléké réussissent à imposer leur façon de faire, sans aucune conséquence sur l'alimentation des familles.

On peut donc conclure avec C. Tardits

que les restrictions maintenues pendant des années reposaient sur des bases bien vagues Il y a tout lieu de s'attendre à ce que les femmes défendent la position qu'elles ont dans l'économie agricole et que les exploitations trouvent elles-mêmes leur équilibre. Les risques dont il a été question plus haut⁶⁷ n'ont peut-être jamais existé que dans l'imagination de l'administration⁶⁸.

Pour les femmes donc, l'impératif a été le maintien d'une production vivrière suffisante pour leurs familles, mais aussi, l'accroissement de leur production afin de consolider leur indépendance financière, dans la mesure où elles tiraient leurs revenus de leur vente. Mais au fur et à mesure que le café prenait de l'importance dans le système agraire et dans la structure des revenus des hommes, cette logique féminine s'est heurtée aux intérêts des hommes, qui, s'appuyant sur la division traditionnelle des tâches dans les travaux agricoles, cherchent à mobiliser la force de travail des femmes dans le cadre familial pour maîtriser les coûts de revient de leurs plantations de café. Par ailleurs, la déstructuration du système antérieur avec la disparition progressive de l'élevage et des jachères, accélère la dégradation des sols qui devient un sujet d'inquiétude durant les décennies 1950 et 1960.

V.2 : café, cultures vivrières et tensions de genre

Les femmes ont accueilli avec beaucoup moins d'enthousiasme que les hommes l'introduction du café dans le système agraire bamiléké, car il s'agit d'une culture arbustive et non alimentaire. Du fait de la division sexuelle du travail agricole, l'enjeu a été plus important pour les hommes. Jusque-là, l'arboriculture (kolatiers, avocatiers, safoutiers...haies vives) avait été parfaitement intégrée dans le système agraire et jouait un rôle dans la gestion de la fertilité des sols tout en servant d'ombrage pour les cultures. Il en va différemment du café. Cette dernière culture impose de nouvelles contraintes, que la disparition progressive des terres de pâturage et de réserve tend à aggraver. Pour les femmes, cette désorganisation du système agraire dû à l'extension des plantations de café est de nature à créer une insécurité dans l'accès aux ressources foncières et soulève la question de leur capacité à accomplir comme par le passé leur devoir social de nourrir la communauté.

⁶⁷ c'est-à-dire la pénurie alimentaire et les famines

⁶⁸ C. Tardits, *Contribution à l'étude...op. cit.* p. 80.

Le système colonial, à travers l'impôt de capitation, la cotisation obligatoire aux sociétés de prévoyance, et d'autres obligations de même nature, incite fortement les hommes à rentrer dans le système économique monétaire. L'enjeu pour ces derniers devient l'accès à la culture du café, dont les cours élevés au milieu des années 1950 font miroiter un enrichissement rapide. En tout cas, ceux qui ont pu bénéficier des autorisations de planter affichent fièrement leurs richesses à travers l'acquisition de nouveaux biens, parmi lesquels des voitures, des maisons en parpaings ou encore de nombreux dépendants. Le nombre de femmes et d'enfants compte également dans la panoplie de signes de réussite économique. Pour la plupart des hommes, le café représente l'un des canaux les plus prestigieux de cette inscription dans l'économie moderne, mais aussi un tremplin vers d'autres secteurs d'activités, en particulier le commerce. En effet, la multi activité s'est développée en même temps que prospérait l'économie coloniale et que de nouvelles opportunités s'ouvraient : dans le secteur du transport (des marchandises et des personnes), l'élevage, le secteur du commerce. Pour les femmes, laissées en marge de l'économie coloniale, l'accès à ces opportunités est plus difficile. D'abord parce que traditionnellement, leurs mobilités sont contrôlées et circonscrites dans le cadre strict du mariage et de leurs activités de production vivrière et de commerce au niveau local (même si certaines femmes s'affranchissaient de ces contraintes pour se lancer dans le commerce de longue distance). Ensuite parce qu'elles ont eu peu accès aux ressources produites par la société coloniale (scolarisation, travail salarié etc...) à cause des contraintes internes à la société bamiléké. Mais farouchement attachées à leur autonomie comme par le passé, elles se sont appuyées sur leurs savoirs faire antérieures dans la production alimentaire comme leviers pour consolider leurs positions économiques. Le développement de la culture du café a incontestablement bousculé les fondements même du système agraire : usages des terres agricoles, nouvelle répartition de la force de travail familiale, gestion de l'équilibre entre production vivrière autoconsommée et commercialisée d'une part et, production d'exportation d'autre part.

Si l'extension des plantations de café sur les terres de pâturage et celles de réserve, s'accompagne en même temps de celle des cultures vivrières, c'est parce que les femmes ont refusé de s'effacer et de laisser le champ libre à la culture du café. Elles ont profité de l'aménagement des « pistes café », c'est-à-dire des routes permettant le désenclavement des plantations de café et le transport des récoltes vers les centres de traitement pour étendre leurs cultures vivrières. Ces productions supplémentaires étaient pour une large part destinées au marché. Quelques statistiques concernant la subdivision de Bafoussam donnent un aperçu de

l'ampleur de la progression des superficies consacrées au café, mais aussi aux cultures vivrières.

Tableau 5. Statistiques agricoles : Région agricole Bamiléké Dschang, campagne 1957, Poste agricole de Bafoussam⁶⁹

Années	1953		1954		1955		1956		1957	
cultures	superficie	Production	sup	Prod	sup	Prod	sup	prod	sup	prod
Café arabica	1100 Ha	90T	1320 ha	120T	1586ha	150T	2895ha	150T	3115	250T

Tableau 6. Tonnage de produits vivriers commercialisés sur la période 1953-1957 dans la subdivision de Bafoussam

Années	1953	1954	1955	1956	1957
Maïs	2000T	5500T	6000T	6000T	10900T
Taro	605T	600T	650T	650T	3000T
Macabo	600T	650T	655T	655T	6200T
Arachide	665T	1800T	1805T	1800T	1825T
Légumes européens	50T	75T	80T	80T	84T

En 1957, la production de maïs est estimée à 40900 tonnes dans la subdivision de Bafoussam dont 10900 est commercialisée, celle d'arachide à 3700 T dont 1825 commercialisée.

Le développement concomitant de la production du café et des vivres entraîne une évolution rapide du système agraire et surtout une transformation du travail des femmes. Ces dernières, tout en continuant à assumer leur rôle traditionnel dans la production vivrière, doivent ajuster leur travail pour répondre à la pression de leur mari pour l'entretien des plantations de café, mais aussi pour répondre à leurs propres besoins monétaires. Dans la négociation qui a lieu entre les femmes et les hommes pour l'affectation de la force de travail familiale, surtout la leur, les femmes mettent en avant de manière constante, leur rôle de

⁶⁹ APO, Rapport agricole 1957, subdivision de Bafoussam

mères-nourricières dont le travail de production alimentaire doit être prioritaire. Cette base non négociable comprend l'accès aux terres familiales pour les cultures vivrières, mais aussi aux nouvelles terres aménagées pour les plantations de café, la priorité à leur travail de production alimentaire, avant toute mobilisation dans les plantations de café.

Ces tractations conjugales ne sont pas toujours faciles à mener pour les femmes, quand les hommes, de leur côté, mettent en avant l'utilisation de la force de travail des femmes comme un droit conjugal, que le versement de la dot a légitimé. C'est une interprétation abusive des règles traditionnelles. Les femmes avaient certes le devoir d'exploiter les terres mises à leur disposition par le mari, mais exclusivement pour la production de l'alimentation familiale et du surplus qu'elles se réservaient éventuellement pour la vente. Ce travail de production n'était pas destiné au développement des productions exclusivement masculines. Les femmes ne prenaient par exemple que rarement part à la préparation des noix de kola pour la vente. Elles ont donc parfois résisté à cette pression maritale lorsqu'elles n'y trouvaient pas leur intérêt.

Les dérégulations sociales et économiques engendrées par la transformation du système foncier coutumier, par exemple, et la tendance au morcellement des concessions, ont rendu la confrontation inévitable entre les femmes d'une part, les hommes et les autorités coutumières et coloniales d'autre part sur les orientations de la politique du café. Les choix faits par ces derniers n'ont pas toujours rencontré, comme nous le verrons, l'assentiment des femmes. Nous pouvons mettre en lumière trois points de friction : la dégradation des sols, l'association des cultures vivrières et du café sur les mêmes parcelles, la mobilisation de la force de travail familiale, surtout celle des femmes.

V.2.1. Politique de conservation des sols: faire avec ou sans les femmes ? 1950-1960

La disparition des terres de réserve et leur mise en culture permanente, la diminution de l'activité d'élevage et la destruction des haies pour faire place au café ont contribué à fragiliser le système agraire dans son ensemble et accélérer la dégradation des sols. Au début des années 1950, ce phénomène inquiète les agronomes et les administrateurs coloniaux. Plusieurs auteurs dénoncent les dégâts des cultures industrielles sur les sols en Afrique, à

l'exemple de l'arachide au Sénégal, du coton en Ouganda, du café au Kenya et au Tanganyika⁷⁰ etc.... La publication du livre *Afrique, Terre qui meurt : la dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*, en 1944, par J.P. Harroy⁷¹ met en lumière, à partir du cas du Congo Belge, la contradiction entre la promotion des cultures d'exportation coloniales et la préservation de la fertilité des sols africains. Il dénonce « l'appauvrissement rapide de l'Afrique équatoriale provoqué par les méthodes de culture des colons européens. »⁷² Cette position est en contradiction avec celle défendue par les administrations coloniales, qui font porter la responsabilité aux paysans locaux et ne reconnaissent pas à leur juste mesure les techniques développées par ces derniers pour la préservation des sols.

Les diagnostics sont partout alarmants, avec des prédictions de catastrophes imminentes (famines) dues à des méthodes culturales jugées inadaptées, surtout celles consistant à cultiver dans le sens de la pente qui précipitaient la destruction du sol et sa disparition par l'action des eaux de ruissellement. Dans l'empire colonial britannique, la prise de conscience sur l'importance de ce sujet remonte aux années 1930 et dans plusieurs colonies comme en Ouganda, Kenya, Tanganyika ou Nyasaland, des mesures de lutte anti-érosives ont déjà été préconisées⁷³. Au Kenya, la question de la conservation des sols devient pour les colons européens une arme politique servant à étendre leurs possessions foncières. Ils incitent le gouvernement local à limiter les attributions foncières en faveur des Kenyans⁷⁴, sous prétexte que ces derniers aggravent, par leurs méthodes culturales, le phénomène de dégradation des sols.

Après avoir fait le constat que la prospérité de l'Afrique subsaharienne reposait sur son agriculture et que celle-ci se trouvait limitée par « un phénomène extrêmement général et dangereux, la dégradation physique et physico-chimique des sols⁷⁵ », les techniciens et

⁷⁰ R. Furon, « Les problèmes de l'érosion du sol », *Revue Internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, vol. 28, n° 309, 1948, p. 285-286.

⁷¹ Jean-Paul Harroy, *Afrique, terre qui meurt. La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*, Bruxelles, Marcel Hayez, 1944.

⁷² R. Furon, « Les problèmes de l'érosion... » *op.cit.*, p. 286.

⁷³ Erik Green, « A lasting story : Conservation and Agricultural Extension Services in colonial Malawi », *The Journal of African History*, vol 50, n°2, 2009, p. 248; Fiona Mackenzie, « Political Economy of the Environment, gender, and resistance under colonialism : Murang'a District, Kenya, 1910-1950 », *Canadian Journal of African Studies*, vol 25, n°2, 1991, p. 226-256.

⁷⁴ F. Mackenzie, « Political Economy of the Environment... » *op.cit.*, p. 226.

⁷⁵ J. Guilloateau, « La coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara et la conservation du sol », *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol. 4, n°11, 1957, p.532-544.

experts coloniaux se sont réunis à Goma, au Congo Belge, du 7 au 16 novembre 1948 pour la première conférence interafricaine des sols afin de « confronter leurs points de vue »⁷⁶ et rechercher les moyens de concilier mise en valeur agricole et protection des sols africains. A la suite de cette conférence, un Bureau interafricain des sols basé à Paris est créé en 1950 afin « d'utiliser au mieux et de sauvegarder le patrimoine foncier des populations africaines en vue de leur promotion économique et sociale »⁷⁷. D'autres organismes sont institués localement pour une meilleure coordination des actions entre les diverses colonies. En Afrique centrale est ainsi créé le Comité Régional Africain central pour la conservation et l'utilisation des sols (CRACOUS) dont faisait partie le Cameroun. Dans le cadre de ce comité, une coopération entre les administrateurs du Cameroun et ceux du Congo Belge, déjà bien avancés sur la question, se met en place et permet aux premiers de recueillir des renseignements judicieux pour construire leur programme, grâce aux similitudes entre les régions Bamiléké et Kivu (régions montagneuses, densément peuplées, cultures vivrières et café).

Les pouvoirs coloniaux se sont donc saisis progressivement de cette question, présentée par des agronomes coloniaux comme une cause sérieuse des famines dans les pays tropicaux⁷⁸. Les années 1950 voient ainsi se développer dans plusieurs colonies des programmes de conservation des sols, avec parfois une approche répressive, à cause de fortes réticences qu'ils soulèvent de la part des colonisés. Ils sont en effet souvent conçus sans tenir compte des pratiques et des savoirs paysans en la matière. Dans beaucoup de cas, comme au Kenya ou au Cameroun, les femmes sont en première ligne dans les mouvements de résistance qui voient le jour contre ces politiques⁷⁹.

Au début des années 1950, les premières mesures de lutte contre la dégradation des sols sont prises en pays bamiléké. Comme dans d'autres colonies, ces mesures sont à analyser dans un contexte d'expansion des cultures de rente, d'émigration masculine et d'intensification des productions vivrières marchandes par les femmes. Les autorités avancent

⁷⁶ Ibid. P. 534

⁷⁷ J. Guilloteau, « La coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara... » *op.cit.*, p. 535

⁷⁸ Auguste Chevalier, « Points de vue nouveaux sur les sols d'Afrique tropicale, sur leur dégradation et leur conservation. Origine et extension des latérites et des carapaces ferrugineuses. Lutte contre la stérilisation des sols africains », *Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, n° 303-304, 1948, p.49-66.

⁷⁹ Mackenzie, "Political Economy of the Environment..." *op.cit.*, p. 226. Voir aussi Susan Diduk "Women's Agricultural Production and Political Action in the Cameroon Grassfields," *Africa, Journal of the International African Institute*, Vol. 59, N° 3, 1989

des raisons d'ordre économiques et sociales pour justifier la nécessité « de prendre des mesures immédiates pour arrêter l'érosion afin de ne pas voir dans un proche avenir, se stériliser les terres ». Les attendus du programme de conservation des sols mis en œuvre sont

les améliorations, non chiffrables mais extrêmement importantes du potentiel de fertilité des sols, du système d'exploitation des terres bamiléké, en corollaire l'accroissement des ressources familiales dans l'ordre pécuniaire et alimentaire, l'accroissement des recettes douanières⁸⁰.

La réalisation de ce programme se confronte aux réalités de la société bamiléké, le plus souvent méconnues de ses promoteurs, et révèle les incohérences des politiques agricoles coloniales.

V.2.1.1. Gestion de la fertilité des sols : des savoir-faire locaux ignorés

Les femmes bamiléké ont développé, au cours du temps, une réelle expertise dans la préservation de la fertilité des sols, (ch.I), avec une ligne de conduite focalisée autour du maintien de l'équilibre nécessaire à une production alimentaire suffisante, à la fois pour la satisfaction des besoins familiaux et pour le commerce. Elles ont mis au point des techniques telles que l'association des plantes, l'écobuage, l'usage du fumier animal et de l'engrais vert, des cendres et des déchets ménager qui ont montré leur efficacité. Le reboisement et le système de haies vives construites et entretenues par les hommes et entourant les parcelles cultivées dans les concessions, renforçait ce dispositif en offrant une barrière efficace contre l'érosion des sols due aux eaux de ruissellement. Pourtant, lorsque les premiers effets de la dégradation des sols sont apparus, l'administration a mis en cause « le mode cultural irrationnel » des femmes⁸¹. Elle a engagé une action urgente afin d'endiguer ce phénomène qui était « préjudiciable à l'accroissement de la capacité de production nécessaire »⁸² pour répondre aux objectifs fixés pour le café et les cultures vivrières.

⁸⁰ APO, Opérations de conservation des sols en pays Bamiléké. Programme quadriennal, établissement tranche 55/56.

⁸¹ APO, Projet opérations de conservation des sols en pays Bamiléké, 1953, NC

⁸² APO, Région Bamiléké, Dschang : Compte rendu d'activité de la Région Agricole Bamiléké en matière de conservation des sols (1952-1953). NC

Partant de ce constat, de nouvelles techniques dites « rationnelles » d'exploitation du sol sont prônées par les services de l'agriculture. Elles comprennent : les fumures au fumier ou à l'engrais vert (déjà largement utilisés dans le système de culture traditionnel) des cultures vivrières mais aussi des caféiers, la création de terrasses en plantation de café, la fixation des billons par les lignes de plantes érosives, la confection de compostières et surtout le billonnage suivant les courbes de niveau.

Afin de promouvoir ces nouvelles méthodes auprès des paysans, une politique de conservation des sols est élaborée et mise en œuvre à partir de 1949 avec la création à Yaoundé d'un bureau des sols. Le programme de conservation des sols en pays bamiléké est alors intégré au deuxième plan quadriennal de développement économique et social et inscrit au volet développement de la production agricole.

L'ambition de l'administration coloniale française est « d'orienter l'agriculture des Bamiléké vers des pratiques à la fois valables en pays accidenté et suffisamment intensives »⁸³. Les techniciens du service de l'agriculture ont identifié trois facteurs responsables de la dégradation des sols en pays bamiléké: des facteurs anthropiques, physiques et cultureux.

Les dégradations dues à la présence humaine étaient de leur point de vue, imputables aux fortes densités de population et une emprise importante de l'homme sur le sol. C'était en quelque sorte le revers du dynamisme de la population bamiléké, « laborieuse et âpre au gain », qui cherche « constamment à accroître le volume de ses productions sans tenir compte des impératifs agronomiques et de la sauvegarde du fonds cultivé »⁸⁴. L'étude du système de culture et de l'organisation des activités agricole (ch.I) va à l'encontre de cette affirmation et prouve au contraire que le maintien de la fertilité des sols constituait pour les paysans locaux un impératif pour la préservation de l'équilibre du système, comme le montre la diversité des techniques mises au point au cours du temps pour l'assurer.

Loin de valoriser ces savoirs, le pouvoir colonial les range au contraire dans le registre des traditions à bannir. L'élément pointé dans ce cadre est évidemment le rôle prépondérant des femmes dans l'agriculture. En effet, parce que « transmises de mère en fille » les

⁸³ APO, Opérations de conservation des sols en pays Bamiléké. Programme quadriennal, Établissement tranche 55/56.

⁸⁴ APO, Projet opérations de conservation des sols en pays bamiléké, 1953, p.3.

traditions agricoles locales semblent constituer un obstacle à l'adoption de méthodes culturales « plus rationnelles »⁸⁵. C'est donc l'essence même de l'organisation du système agraire bamiléké qui est contestée, en particulier la place qu'y tiennent les femmes. Les autorités estiment en effet que, parce qu'elles laissent aux femmes l'exécution de « la quasi-totalité des travaux agraires se rapportant aux productions vivrières », ces traditions agraires constituent un facteur aggravant de la dégradation des sols car il est plus difficile dans ces conditions de modifier les techniques culturales des paysans (plus justement des paysannes). Autrement dit, les femmes étant fermées à toute innovation, et ne maîtrisant pas les enjeux, l'espoir de faire évoluer ces pratiques « archaïques » en matière de conservation des sols est mince. A cela s'ajoutent des considérations d'ordre biologiques qui semblent disqualifier définitivement les femmes dans la recherche de solutions au problème de dégradation des sols.

Il est reconnu qu'il est commode pour les femmes de labourer à la pelle en progressant vers le sommet de la pente car chez ce peuple prolifique, le rôle de cultivatrice se trouve souvent associé à l'état de future mère⁸⁶.

On comprend ainsi la démarche justifiant la mise à l'écart des femmes. Leurs techniques agricoles sont d'après les administrateurs non seulement « inadaptées aux régions montagneuses surpeuplées »⁸⁷, mais aussi nocives pour les sols fragiles du pays bamiléké. Par ailleurs, le caractère « immuable » du mode de culture condamne à l'échec toute tentative d'innovation associant les femmes car elles reproduisent le modèle et les techniques agricoles reçus de leurs mères⁸⁸. Au total, les facteurs anthropiques incriminés sont en fait le travail agricole des femmes dans leur globalité. Pour cette raison, l'administration sollicite exclusivement les hommes pour gérer le problème. Dans cette logique coloniale, toute innovation technique à introduire dans le système agraire s'adresse forcément à la population masculine.

Cette vision erronée des savoirs féminins en agriculture de manière générale, et en matière de lutte contre la dégradation des sols en particulier oriente la mise en œuvre de la politique de conservation des sols et signe en même temps son échec.

⁸⁵ APO, Projet opérations de conservation des sols en pays bamiléké, 1953, p. 5.

⁸⁶ Ibid., p.8.

⁸⁷ APO, Plan quadriennal : programme de conservation et utilisation des sols en pays bamiléké, 1954, p. 5.

⁸⁸ APO, Projet opérations de conservation des sols en pays Bamiléké, 1953, p.8.

Les facteurs cultureux contribuant à l'épuisement des sols relevés par l'administration tiennent principalement au mode d'exploitation des sols. Celui-ci est qualifié « d'abusif », parce qu'il « n'emploie qu'exceptionnellement des fumiers, compost, capables de restituer, au moins en partie, les éléments biogéniques perdus par une mauvaise exploitation du sol ou exportée par les récoltes »⁸⁹. Encore une fois, cette description ne correspond pas à la réalité du système agraire bamiléké qui associe parfaitement l'élevage et l'agriculture et où le fumier animal fait partie des éléments indispensables du maintien de la fertilité des terres.

Les facteurs physiques identifiés sont liés à la configuration des terres agricoles, situées pour la plupart sur des pentes dont la déclivité atteint 30% à certains endroits⁹⁰, aux fortes précipitations qui facilitent l'érosion des terres par l'effet mécanique des eaux de ruissellement et à la structure meuble des sols volcaniques.

Suite à ce diagnostic, qui traduit bien la méconnaissance des pratiques culturelles et des savoir-faire paysans en matière de conservation des sols, l'administration décline deux objectifs majeurs à atteindre⁹¹ :

- Une modification consentie du mode de travail du sol par la disposition des billons selon les courbes de niveau et non plus dans le sens de la plus grande pente
- La fixation d'une partie de ces billons à l'aide d'un matériel végétal approprié pour la constitution progressive de terrasses et l'usage de plantes facilitant la reconstruction des sols sur les champs à laisser en jachère⁹².

Si dans la formulation de ces objectifs, on perçoit bien le souci de l'administration d'associer les populations à la mise en œuvre de cette politique, dans la pratique, on se rend bien compte qu'il ne s'agissait dans leur l'esprit que de la population masculine. L'administration part du principe qu'il suffit de convaincre les hommes pour obtenir l'adhésion des femmes et la transformation de leur méthode de culture. Or si on peut considérer à juste titre que dans cette société, l'organisation sociale, très hiérarchisée, place les femmes de manière générale dans une position d'infériorité par rapport aux hommes, on observe cependant que sur le plan de l'agriculture leur expertise fait autorité. En fait, sur ce

⁸⁹APO, Projet opérations de conservation des sols en pays Bamiléké, 1953, p. 6

⁹⁰ Ibid., p. 6

⁹¹ Archives Provinciales de l'ouest, Région Bamiléké, Dschang : Compte rendu d'activité de la Région Agricole Bamiléké en matière de conservation des sols (1952-1953)

⁹² APO, Projet opérations de conservation des sols en pays Bamiléké, 1953

plan, les hommes sont dépendants des femmes et ne sont donc en aucun cas légitimes pour expliquer à ces dernières les enjeux d'une nécessaire remise en question de leurs pratiques agricoles en général et de leurs savoirs en matière de gestion des ressources du sol et sa qualité en particulier.

En pays bamiléké, l'une des techniques les plus délicates de fertilisation des terres utilisée par les femmes était l'écobuage. Elle se pratiquait sur les terres de concession, les mieux soignées, celles qui portaient les cultures alimentaires du quotidien et étaient par conséquent exploitées intensément. Cette technique est considérée comme « dangereuse » par les agents de l'agriculture, qui estiment qu'elle laisse « le sol soufflé et par conséquent facilement érodable »⁹³. Jacques-Félix observait pour sa part des dégâts « bénins » de cette pratique sur l'érosion. Grangeret-Owona, pour qui « la fertilité du sol n'a pas la même signification selon qu'on est agronome ou agriculteur »⁹⁴, a démontré l'intérêt de cette technique dans le maintien de la fertilité des sols :

L'écobuage se rapporte en pays bamiléké à une technique qui va au-delà du simple brûlis. A partir de la végétation coupée lors du défrichement on confectionne des andains, on les recouvre de terre ou de touffes d'herbes retournées racines à l'air ; on réserve des cheminées faites en branchage et on met à feu pour une combustion lente et étouffée⁹⁵.

L'écobuage a par ailleurs la particularité de favoriser une bonne concentration en minéraux des sols et les rends plus légers et faciles à travailler. Les haies vives jouaient une fonction complémentaire dans la préservation des sols en limitant l'action érosive des eaux de ruissellement. Mais au fur et à mesure que les plantations de café se créaient, ces haies disparaissaient, laissant les sols de plus en plus vulnérables à l'érosion. La technique d'écobuage en elle-même n'était donc pas en cause, dans la mesure où elle était associée à d'autres techniques de lutte anti-érosives, la construction de haies vives, qui occupe les hommes une partie de l'année, les plantes de couverture qui favorisent l'enrichissement des champs ouverts, les « *tsuet* » pendant le période de mise en jachère, les engrais verts, les cendres et déchets ménagers, l'utilisation du fumier animal. Toutes ces techniques, comme l'affirme Dongmo,

⁹³ APO, Compte rendu d'activité de la Région agricole Bamiléké en matière de conservation des sols en pays Bamiléké, Réunion du Bureau des sols, 26 Août 1953

⁹⁴ Grangeret-Owona, « la fertilité des terres bamiléké dans tous ses états », *op.cit.*, p. 45

⁹⁵ *Ibid.*, p. 49.

se sont révélées remarquablement efficaces puisqu'elles ont permis aux Bamiléké de cultiver continuellement leur sol sans le dégrader et de nourrir convenablement pendant assez longtemps leur forte accumulation humaine⁹⁶.

L'introduction du café et l'intensification de l'agriculture marchande dans les premières décennies de la colonisation européenne a cependant fragilisé le système.

Pour l'administration coloniale, certaines de ces techniques sont néfastes à la préservation des sols, en particulier la disposition des billons à la verticale, c'est-à-dire de haut en bas sur les pentes. Selon elle, loin d'être une méthode choisie parce qu'adaptée à la nature montagneuse de la région, les femmes la pratiquent par commodité. Les agronomes coloniaux demandent donc aux paysans de renoncer à cette façon de procéder, et d'opter pour une disposition des billons suivant les courbes de niveau, c'est-à-dire à l'horizontale, et de confectionner des terrasses afin de limiter l'impact de l'érosion sur les sols.

Des géographes à l'instar de Dongmo estiment au contraire que cette pratique découle d'une connaissance fine, quoiqu'empirique des phénomènes d'érosion par les femmes et sa pratique permet de diminuer « la force érosive des eaux de ruissellement qui descendent du sommet de l'interfluve vers le thalweg »⁹⁷. On peut noter que tous les agronomes coloniaux ne partagent pas d'ailleurs cette critique coloniale contre cette méthode culturelle des agricultrices bamiléké. Jacques-Félix, dans son rapport sur la géographie des dénudations des sols au Cameroun, se montre sceptique quant à la solution préconisée de culture suivant les courbes de niveau. Il écrit notamment :

On reproche couramment aux Bamiléké leur pratique du billonnage selon le sens de la pente et on leur recommande de billonner au contraire, selon les courbes de niveau. Peut-être le conseil est-il bon, mais je n'en suis pas sûr et je ne voudrais pas le donner moi-même sans expérience. On peut supposer, en effet, que l'eau étant retenue, risque ou de stagner sur une terre peu perméable et asphyxier les cultures ou de provoquer des accidents érosifs importants en débordant en un point et en dévalant la pente grossie des réserves de chaque billon ; Une parade qui me paraît préférable, d'ailleurs pratiquée et qui pourrait être améliorée, est celle des haies vives établies selon les courbes de niveau...⁹⁸.

⁹⁶ Dongmo, « Les efforts des Bamiléké de l'Ouest-Cameroun pour adapter leur agriculture à l'accumulation démographique » *op.cit.*, p.151.

⁹⁷ Dongmo, « Les efforts des Bamiléké de l'Ouest-Cameroun... » *op.cit.* p.151.

⁹⁸ H. Jacques-Félix, « Géographie des dénudations et dégradations... », *op.cit.*, p. 62.

Ce mode de culture est d'ailleurs toujours pratiqué par les femmes. Il s'agit là d'une spécificité de la région grassfields, liée justement à la configuration montagneuse des terrains de culture. En pays bété au contraire, en zone forestière, la pratique des billons est inconnue. Ces exemples suffisent à montrer que les choix agronomiques des femmes bamiléké n'ont rien à voir avec une recherche de « commodité », mais correspondent à une recherche optimale de l'exploitation des ressources du sol.

V.2.1.2. Lutte contre la dégradation des sols : des pratiques paysannes efficaces et peu valorisées

Afin de convaincre les paysans de changer leurs pratiques agricoles au profit de celles édictées par les agents du service de l'agriculture, et dans ce contexte de généralisation de la culture du café et de transformation du régime foncier coutumier, une intense campagne est menée entre 1952 et 1956 dans toute la région par le pouvoir colonial avec le recrutement et la formation des moniteurs agricoles spécialisés sur la question. En 1956, on en compte 78 agents dans l'ensemble de la région. Leur mission consiste principalement à créer et à gérer des champs de démonstrations destinés à apprendre aux paysans les diverses techniques « rationnelles » de conservation des sols, mais aussi la création de jardins greniers pour la fourniture des plantes de couverture (plantes anti érosive). Ces équipes de conservation des sols sont réparties dans la plupart des chefferies où ils font la promotion des opérations de conservation des sols et portent une assistance matérielle et technique aux cultivateurs, planteurs et éleveurs⁹⁹.

Dans un ordre de mission adressé au chef de l'équipe de conservation des sols de la chefferie de Fongo Deng (subdivision de Dschang) le 22 novembre 1954, l'agronome régional recommande à son collaborateur de parcourir « tous les quartiers de la chefferie et prendre contact avec les chefs de quartier afin de les informer de la nature des travaux de conservation des sols dont l'exécution sera demandée au village », d'informer « avec toutes les précautions désirables le plus grand nombre possible de chefs de famille » de l'aide que l'équipe de conservation des sols désire leur apporter¹⁰⁰. Dans chaque chefferie, les moniteurs

⁹⁹ APO, Région Agricole Bamiléké, compte rendu d'activité de la région agricole bamiléké en matière de conservation des sols 1952-1953 par F Robert, agronome régional

¹⁰⁰ APO, Région Agricole Bamiléké : note de service de l'agronome régional, 12 octobre 1954.

ont pour ordre d'associer les chefs de quartier à l'élaboration du programme de travail à effectuer d'une part, « d'acquérir et de conserver la confiance des cultivateurs et planteurs » d'autre part. Cette confiance leur semble acquise comme le laisse supposer cette note de service de l'agronome régional:

L'adhésion des populations à de nouvelles pratiques agricoles que vous aurez à vulgariser semble être acquise autant que l'unanimité recueillie à une présentation sommaire du programme de vos activités ai permis de le supposer lors d'une prise de contact avec un nombre important de chefs de quartiers, notables, villageois...¹⁰¹.

Les chefs coutumiers et les chefs de famille sont donc destinataires des messages de sensibilisation visant à limiter les effets sur les sols des transformations du système agraire suite à l'extension du café. L'utilisation des élites coutumières pour transmettre des messages aux villageois et les inciter à changer leurs méthodes de culture n'est pas une pratique propre à l'administration coloniale française, ni limitée au secteur de l'agriculture. Les Britanniques procédaient de même dans les colonies où ce problème se pose en formant les chefs et les notables, dans l'objectif qu'ils deviennent des relais de transformation et de régulation des systèmes de production locaux, et participent activement à la transmission et la promotion des méthodes nouvelles¹⁰².

Les colonisateurs, malgré une connaissance insuffisante des systèmes de production locaux, et parfois une absence de stratégie claire et cohérente de leur politique agricole, estiment néanmoins qu'il est impératif d'agir pour faire évoluer les techniques culturelles. La question est de savoir si les informations transmises par l'intermédiaire des chefs atteignent effectivement les destinataires, surtout les femmes. Dans la plupart des sociétés africaines, le mode de vie familial est marqué par une division sexuelle du travail agricole et la séparation des espaces masculins et féminins, au sein de la concession familiale (ch. I.). Sans en mesurer la portée, le pouvoir colonial, en s'adressant exclusivement aux hommes, leur confie en réalité une mission difficile, voire impossible, celui de convaincre leurs femmes que leurs méthodes de culture sont mauvaises, alors qu'ils n'ont aucune légitimité à le faire, et qu'elles doivent adopter de nouvelles, celles prescrites par le pouvoir colonial.

¹⁰¹ APO, Région Agricole Bamiléké : note de service de l'agronome régional, 12 octobre 1954.

¹⁰² Erik Green, «A lasting story : Conservation and Agricultural Extension... », *op.cit*, p. 256.

Les femmes sont complètement ignorées, alors même qu'elles sont les premières concernées par le problème de l'épuisement des terres. Nous avons vu que cette période correspond, au développement du café, mais aussi à une intensification des cultures vivrières par les femmes afin de dégager des surplus pour le commerce. Le commerce des vivres constituait leur principale source de revenus et l'accroissement des besoins (ustensiles de cuisine, habillement, soins aux enfants etc...), assumés par les femmes, car relevant de leurs responsabilités traditionnelles dans le cadre de la répartition des rôles au sein de la famille, pousse à une augmentation de la production. Il devient donc de plus en plus difficile de pratiquer la rotation de culture, du fait de la disparition progressive de la jachère¹⁰³ et de l'extension des cultures pérennes sur les terres de réserve. De même, la privatisation des terres a considérablement réduit l'espace agricole, et donc leurs marges de manœuvre, les obligeant à aller de plus en plus loin pour trouver des parcelles à cultiver (par exemple dans la vallée du Noun). La mise en œuvre de pratiques de fertilisation des sols qui ont démontré leur efficacité par le passé, s'avère beaucoup plus compliqué sur des champs situés à plusieurs dizaines de kilomètres des concessions. L'emploi des engrais chimiques par les femmes pour leurs cultures vivrières s'intensifie d'ailleurs à cette période.

Les autorités coloniales, tout en les mettant en cause, ne croit pas en leur capacité de comprendre, au même titre que les hommes, ces enjeux et d'appliquer de nouvelles techniques de conservation des sols qu'exigent ces évolutions comme le montre une note du service de l'agriculture :

La confection de terrasses et la plantation sur le bord de végétaux anti-érosifs pourront être obtenues dans les plantations de caféiers par une action directe auprès des cultivateurs, par contre, l'établissement de ceintures anti-érosives dans les cultures vivrières se heurte à de grosses difficultés et rien ne peut être obtenu par une propagande directe (l'expérience actuelle conduit à cette conclusion), car les cultivatrices ne peuvent pas comprendre pourquoi une partie de leurs cultures serait occupée par des plantes qui ne leur rapportent rien¹⁰⁴.

Autrement dit, il n'apparaît pas utile de rencontrer les agricultrices, de leur expliquer les raisons pour lesquelles il est impératif de changer la disposition de leurs billons en adoptant la culture suivant les courbes de niveaux. Il ne semble pas non plus utile aux

¹⁰³ Entretiens avec Mmes Wamba Régine, Nguéleu Séfora, agricultrices-commerçantes, Bafoussam, 5 janvier 2015

¹⁰⁴ APO, Région Bamiléké, Conservation des sols, 1955.

autorités d'associer les femmes à ces changements. Notons que les plantes de couvertures ne sont pas une innovation coloniale puisque la patate douce par exemple joue ce rôle dans le système de culture bamiléké¹⁰⁵. Cette déconsidération du travail des femmes caractérise également la politique agricole menée par les Anglais dans la Province de Bamenda. Les agents des services de l'agriculture de l'administration coloniale britannique jugent les méthodes locales de préservation des sols irrationnelles et d'une manière générale, se représentent le système agraire des grassfields comme arriéré et primitif parce que marqué par une agriculture de subsistance reposant sur le travail des femmes¹⁰⁶.

Il est important de relier cette position des colonisateurs à leur perception tronquée de la place des femmes. De leur point de vue, elles n'ont aucun pouvoir de décision sur aucun domaine, même celui de l'agriculture dont elles assumaient une grande part du travail de production. L'évolution des méthodes culturales et l'amélioration des rendements des cultures vivrières que le pouvoir colonial essayait d'obtenir, étaient « d'autant plus difficiles en région bamiléké, que les cultures vivrières sont l'apanage des femmes et que celles-ci ne sont pas particulièrement réceptives à des méthodes nouvelles »¹⁰⁷. Cette approche du problème les amène à s'adresser exclusivement aux hommes pour l'expérimentation de nouvelles pratiques culturales devant limiter la dégradation des sols.

D'une manière générale, les politiques agricoles, qu'il s'agisse de lutter contre la dégradation des sols ou d'introduire de nouvelles techniques agricoles, sont sous-tendues par une représentation du travail agricole et du métier d'agriculteur comme masculin. Les femmes, par leurs méthodes de culture qualifiées d' « archaïques et inadaptées » au contexte environnemental de montagne, sont accusées de contribuer à l'aggravation du phénomène de dégradation des sols.

Partant de cet à priori, les administrateurs n'ont pas estimé nécessaire de s'appuyer sur les compétences des femmes et de réfléchir à un accompagnement adapté, devant leur permettre d'intégrer les nouvelles techniques de conservation des sols dans leurs pratiques de culture. R. Diziain, agronome tropical dont les travaux sur le pays bamiléké sont cités en

¹⁰⁵ Entretien avec Mme Séfora Ngueleu, Bafoussam, 5 janvier 2015, Mme Kenmogne Catherine, Baham, 6 février 2015

¹⁰⁶ E.M. Chilver, « Women Cultivators, Cows and Cash Crops in Cameroon », dans Shirley Ardener (éd.), *Persons and Powers of Women in Diverse Cultures*, Providence, Berg Publishers Limited, 1992, p.105-133.

¹⁰⁷ APO, Rapport agricole, Région Bamiléké, 1951.

référence par les agents de l'administration en charge de l'élaboration du programme de conservation des sols, traduit bien cette approche coloniale lorsqu'il affirme que la recommandation a été faite aux hommes,

sans que leurs épouses s'en soucient toujours, de modifier ce dispositif dans le sens des courbes de niveau en invoquant l'exemple offert en territoire britannique, chez les mêmes Grassfields où la transformation a été systématiquement poursuivie¹⁰⁸.

En effet, dans la Province de Bamenda, le problème de la conservation des sols se pose dans les termes similaires qu'en pays bamiléké. La croissance démographique et l'extension de la culture du café, poussent les femmes à aller de plus en plus loin pour trouver des terres pour leurs cultures vivrières et à mettre en culture les pentes des montagnes jusque-là utilisées comme pâturages, et ce faisant, elles rentrent en conflit avec les éleveurs peuls. Dans la même logique que les autorités coloniales françaises, les anglais considèrent les agricultrices comme incapables d'intégrer les innovations agricoles comme on peut le constater dans cet extrait d'un rapport de l'administration coloniale britannique:

owing to the conservative outlook of the woman farmer, little headray has been made regarding improvement in cultural practices in food farms but advice is readily adopted with cash crops¹⁰⁹.

Les efforts se concentrent sur la formation des hommes à travers des champs de démonstration et des fermes-écoles comme le précise le même rapport :

Approved school farms in the Division have been inspected from time to time and advice given where necessary. The farm at Ndop Native Administration School still remains the best in the Division and is serving a most useful purpose in educating boys in more progressive farming methods¹¹⁰.

La politique de l'administration indirecte qui caractérise la colonisation britannique, donne aux « natives authorities » (chefs coutumiers), des pouvoirs dans un certain nombre de domaines. En plus de la perception de l'impôt, ces autorités coutumières ont un rôle de décision sur les questions touchant à la vie sociale des communautés locales, par exemple la

¹⁰⁸ R. Diziain "Le facteur de l'expansion Bamiléké au Cameroun ", *Bulletin de l'association de géographes français*, N°235-236, 1953, p. 117-126.

¹⁰⁹ BNA, 1307/A, Annual Report 1947, Cameroon Province, p. 13

¹¹⁰ BNA, 1307/A, Annual Report 1947, Cameroon Province, p. 13.

gestion des terres agricoles. Elles vont ainsi s'attaquer au problème d'érosion des terres de montagne en prenant des mesures de transformation du système de culture.

Les chefs coutumiers rassemblés au sein de la « Bamenda South West Federated Native Authority » élaborent en effet en mars 1954 une ordonnance intitulée « soil conservation orders and rules » très répressive visant à lutter contre la dégradation des sols, et dont l'axe principal est l'interdiction faite aux femmes de disposer leurs billons à la verticale. Cette proposition de réglementation soumise à l'approbation des autorités anglaises et préparée avec le concours des services de l'agriculture, impose l'adoption de la culture suivant les courbes de niveau dans la Province de Bamenda et fixe d'autres règles à appliquer. Les sanctions assorties au non-respect de cette réglementation comportent des amendes et des peines de prison. Ces règles sont ainsi formulées :

- All farms shall be divided by grass strips six feet wide on the line of the contour i.e. across the slope : the divisions so formed shall be called 'farming areas'
- Stones and other rubbish shall be placed on the grass strips which, in time, will be raised to form a bund.
- The width of the farming areas shall vary with the slope of the land but each farming area shall be so spaced as to give a vertical drop of not more than 5 feet between each grass strip
- All cultivated ridges or beds in the farming areas shall be on the contour i.e. across the slope
- No farming shall be practised within 5 yards of a stream
- Where gullies, paths or cattle tracks are badly worn and causing erosion, the Native Authority may order that they be grassed down
- Any person who commits a breach of any of these rules shall be guilty of an offence and shall be liable to a fine not exceeding £10 or to imprisonment for two months or to both fine and imprisonment for each and every offence¹¹¹.

Il faut noter cependant qu'au cours du processus de validation de ce texte par les autorités anglaises, quelques interrogations ont émergé sur l'applicabilité de certaines mesures. Le « Legal Secretary », suggère, contre l'avis du directeur du service de l'agriculture de ne pas approuver ces règles, se demandant par exemple

Who is to be prosecuted if a man farms not across the contour ? The owner ? The farm labourer ? or the wife ? who probably actually digs¹¹².

¹¹¹ BNA, 19780/6 « soil conservation orders and rules made by native authorities- Bamenda Province, 1954.

La question est pertinente dans la mesure où, dans le système de culture s'enchevêtrent plusieurs niveaux de droits sur une même parcelle cultivée : par exemple, le droit de propriété détenu par le chef de concession sur la terre et les arbres (kolatiers, avocatiers etc...), le droit d'usage détenu par une des épouses, qui n'est pas forcément celle qui cultive la parcelle.

Afin d'y voir plus clair, les autorités coloniales anglaises se sont inspirées de l'exemple du Basutoland où une réglementation concernant la lutte contre l'érosion est en vigueur depuis 1938 :

The country of Basutoland is, I gather not unlike Bamenda in topography and other features. I have therefore obtained a copy of the legislation in force there as an example of what can be done and to assist in drafting legislation in Bamenda. The best use of the Basuto model would obviously be made if the Administration, Agricultural officer and Native Authorities could study it on the spot. Nevertheless, I append yet another draft with some fresh suggestions incorporating some of the Basutoland legislation...¹¹³.

S'appuyant sur cette législation du Basutoland, une version légèrement amendée du texte précise que la responsabilité des travaux de conservation des sols serait assumée par le propriétaire de la parcelle cultivée :

In the areas where there are contour works cultivation by hand or plough shall be carried out by land holders on the contour parallel to the terraces or grass strips¹¹⁴.

Malgré tout, la question de la responsabilité n'est pas tranchée car le propriétaire de la terre n'est jamais celui qui l'exploite effectivement, et que bien souvent, il arrive qu'il ne connaisse pas personnellement les femmes qui cultivent ses terres.

Au final, malgré de nombreuses réserves sur l'applicabilité effective de ces dispositions, les autorités nouvellement élues du Southern Cameroons, devenu Région autonome, en 1954, promulguent un arrêté prescrivant la culture selon les courbes de niveau pour prévenir l'érosion des sols. La mise en application de ces mesures par les agents des services de l'agriculture provoque des frictions avec les agricultrices. En effet, ils interdisent la pratique de l'écobuage sur les pentes, technique pourtant maîtrisée par les femmes qui

¹¹² BNA, 19780/6 « soil conservation orders and rules made by native authorities- Bamenda Province, 1954

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Ibid.

favorise la régénération des sols, procèdent à l'arrachage des cultures faites sur des billons établis à la verticale.

Cette action, qui survient après d'autres exactions de ce type, est perçue par les femmes, comme le pointe E.M. Chilver, « ...as insulting breaches of a moral order, invasions by male outsiders of the women's sphere »¹¹⁵. Par ailleurs, comme en pays Bamiléké de l'autre côté de la frontière, les femmes se plaignent en vain auprès des autorités coutumières des destructions de leurs cultures par des troupeaux de bœufs gardés par des éleveurs peuls dont certains appartiennent aux élites locales. Ceux-ci délivrent par ailleurs des autorisations aux nomades peuls contre paiement d'une taxe, pour leur permettre de faire paître leurs troupeaux sur les montagnes de la région¹¹⁶. Si les femmes bamiléké ont fait appel à leurs fils scolarisés, en 1956 pour défendre leur cause devant les autorités coloniales françaises (cf chap. IV), leurs consœurs des Grassfields de Bamenda, prennent les choses en main et organisent entre les mois de mai 1958 et de janvier 1959 des marches sur la capitale de la Province, Bamenda, qui mobilisent des milliers de femmes¹¹⁷. Elles s'appuient dans cette lutte sur leurs organisations traditionnelles (*fombuen*) ou réactualisent des formes anciennes de protestations contre des abus perpétrés par les hommes à l'encontre des femmes (*anlu*)¹¹⁸. Elles s'insurgent contre l'intrusion des hommes dans leur domaine de compétence, l'agriculture. Elles montrent par ces actions, dirigées à la fois contre les élites coutumières locales et le pouvoir colonial, que les transformations voulues ne pourraient se faire sans elles.

De la même manière qu'au Cameroun sous administration française, ce débat sur la gestion de la fertilité des terres, se déroule entre les autorités coloniales et les élites coutumières, qui, à aucun moment, n'ont demandé leur avis aux femmes. C'est une évolution à noter dans la mesure où les décisions relatives aux travaux agricoles effectués par les femmes, avant la colonisation, sont prises par elles, sans intervention masculine. Entre temps, les hommes, en particulier les élites coutumières, se sont engagés dans de nouvelles cultures ou de nouvelles activités économiques (élevage bovin), promues par les colonisateurs. Ce contexte nouveau a accéléré le processus de délégitimation de la place des femmes dans l'agriculture, et a permis l'inversion de l'ordre du genre dans ce domaine en donnant davantage de pouvoir de décision

¹¹⁵ E.M. Chilver, « Women Cultivators, Cows and Cash Crops in Cameroon », *op.cit.*, p.113.

¹¹⁶ Susan Diduk, « Women's Agricultural Production and Political Action », *op. cit.*, p.339.

¹¹⁷ *Ibid*, p. 339.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 343

aux hommes, par exemple sur le sujet de la conservation des sols. Les mesures décidées par les autorités coloniales et les élites coutumières sont systématiquement rejetées par les femmes.

A la suite de sa mission dans les chefferies des Grassfields de Bamenda sur l'étude des conditions des femmes, l'anthropologue P. Kaberry suggère une prise en compte des besoins spécifiques des agricultrices dans les politiques de conservation des sols. Dans son rapport de mission, elle note :

...methods of cultivation are in wasteful and in most cases lead to soil depletion...Some of the schools have small gardens, but as there are only one or two girls among the pupils they are not likely to influence the farmers-who are women- Indeed, the fact that most of the of the farming is done by women would seem to call most specifically for the appointment of a woman agricultural officer. From my own knowledge of the people, I should say that only a woman is, at this stage, likely to gain the confidence and the interest of the local women in any new methods and crops which might be introduced at demonstration centres¹¹⁹.

En pays bamiléké, les femmes mettent en œuvre d'autres formes de protestations contre les mesures administratives. Elles arrachent des haies anti-érosives plantées sur les terrains de culture. Elles s'en prennent aussi directement aux moniteurs hommes, recrutés par l'administration pour leur imposer de nouvelles méthodes de culture. En effet, ceux-ci ont une posture plus répressive que pédagogique. Ils cherchent par exemple à retirer aux femmes réfractaires leurs outils de travail et les menacent de sanctions. Face à eux, les femmes s'organisent pendant leurs travaux champêtres pour donner l'alerte et s'enfuir à la vue d'un moniteur agricole. Kuété évoque « une véritable 'chasse' à la femme qui ne se conforme pas aux prescriptions des services de l'agriculture »¹²⁰. Les moniteurs excédés accusent les chefs de ne pas donner l'exemple dans leurs chefferies et de ne pas arriver à imposer à leurs femmes le respect des consignes données. Ces derniers avouent de leur côté leur impuissance à faire appliquer les nouvelles mesures aux femmes. L'attitude en retrait des maris et le profil bas adopté par les chefs coutumiers révèlent le poids des femmes dans les décisions concernant les affaires agricoles dans ces sociétés des Grassfields.

¹¹⁹ BNA, Sa/e(1948)2 women's section Grassland area reports, File n°869/6, Anthropology, September, 1949

¹²⁰ Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture des hautes terres de l'Ouest-Cameroun...*, op. cit., p.161.

Les équipes de conservation des sols déployés par l'administration coloniale sont confrontés à cette réalité. Le rapport du SEMCA pour l'année 1957 donne un aperçu des tensions qui existent sur le terrain entre ces équipes et les paysannes bamiléké. Le directeur du secteur de modernisation des cultures d'altitude justifie l'absence de résultats malgré des « millions dépensés dans le but de conserver les sols », par le manque d'engagement des femmes et leurs réticences à suivre les conseils des moniteurs agricoles, particulièrement dans la zone du Noun où elles ont mis en culture de nouvelles terres pour la production du maïs et du haricot, dont la demande a explosé sur les marchés urbains. Il explique :

J'ai placé une armée d'assistants dans cette zone (falaise du Noun). Nous avons effectivement un champ-pilote qui compte de nombreux hectares, c'est la cuvette de balafié, où, cette année encore les femmes ont arraché 5 kms de haies érosives. Nous ne pouvons rien faire, car elles habitent loin et font de la culture très rapide... Les moniteurs se font fréquemment assommer par ces femmes...¹²¹

Les résultats, après cinq années d'application du programme, sont plus que décevants, et les changements espérés se font attendre. L'administration est donc contrainte de modifier sa stratégie. Le chef de la région agricole bamiléké a déjà fait ce constat d'échec en 1954 : « la propagande entreprise auprès des Bamiléké pour la modification de leurs habitudes coutumières de travail du sol n'a pas provoqué leur enthousiasme »¹²². En d'autres termes, le message n'a pas atteint sa cible et les principaux acteurs ont compris que la solution passait par les agricultrices. Cette prise de conscience de la réalité est résumée dans une anecdote racontée au cours de ce conseil par le Directeur du SEMCA :

Je vous citerai un exemple : un chef traditionnel nous avait donné un terrain pour y créer une pépinière. Nous y avons envoyé tracteur et charrue, mais l'Européen affecté à ce travail n'a pu y demeurer qu'une demi-journée avant d'être pris à partie par une horde de femmes qui ont failli l'écharper. Nous en avons référé au chef ; il nous a répondu qu'il ne pouvait rien devant les femmes¹²³.

En conclusion, Alfred Mandon Ministre de l'agriculture du premier gouvernement camerounais, ancien chef de Région du Noun, qui préside cette session du conseil d'administration du SMCA, recommande qu'il

¹²¹ APO, compte-rendu du Conseil d'Administration SEMCA, Dschang, 20 septembre 1957, p. 69.

¹²² APO, Région Bamiléké, Dschang : Compte rendu d'activité de la Région Agricole Bamiléké en matière de conservation des sols (1952-1953)

¹²³ APO, compte-rendu du Conseil d'Administration SEMCA, Dschang, 20 septembre 1957, p. 70.

serait bon que les paysannes bamiléké assistent à nos travaux et entendent tout cela, puisque ce sont elles qui cultivent la terre...Il serait indispensable que la femme Bamiléké comprenne le but de notre action et son importance vitale¹²⁴.

La résistance des paysannes bamiléké à la politique de conservation des sols et l'échec qui en a résulté montre bien que d'une part, les autorités coloniales ont sous-estimé le rôle capital des femmes dans la prise des décisions concernant l'utilisation des terres agricoles familiales, et d'autre part qu'elles conservent, malgré les changements dans l'affectation des terres, leur capacité à imposer leur point de vue sur tout ce qui touche à leur rôle traditionnel. Les élites coutumières, alliées par intérêt au pouvoir colonial, et les politiques coercitives mises en place n'ont pas réussi, sur ce point, à réduire leur résistance.

Comme l'a montré Blaikie,¹²⁵ l'identification des processus de décision touchant l'utilisation des terres et la production dans le cadre familial, s'avère capital pour traiter le problème de la dégradation des sols. Dans le système agraire bamiléké, le chef de famille ou chef de concession, n'a aucun contrôle sur la manière dont sont exploitées les terres de sa concession mises à disposition des femmes. Chaque cultivatrice gère la parcelle qu'elle met en culture et les décisions qu'elle prend dépendent bien sûr des droits qu'elle possède sur la parcelle : droit d'usage ou droit de culture. Mais le propriétaire de la terre n'intervient en aucune manière dans les décisions affectant les choix culturels faits par les femmes.

Les décisions concernant la gestion de la fertilité des sols sont certes en lien avec les besoins alimentaires de la famille, mais elles tiennent aussi compte des besoins pécuniaires de la cultivatrice. A partir des années 1950, et la croissance des marchés urbains du vivrier, ces décisions sont orientées par les cours des produits vivriers (haricot, maïs, arachide, taro etc...). L'élément fondamental à prendre en compte pour comprendre l'attitude des agricultrices est la transformation du régime des terres et de ses usages : D'une part il y a l'extension du café et la course à la privatisation de la terre, d'autre part les nouveaux besoins et les responsabilités nouvelles des femmes les pousse à intégrer, comme les hommes, l'économie marchande et à saisir les opportunités du marché vivrier pour se procurer des revenus. Il faut noter que depuis 1950, des mouvements politiques comme le *Kumzse* et

¹²⁴ Ibid., p. 70-71.

¹²⁵ Piers Blaikie, « Environment and access to resources in Africa », *Africa, Journal of the International African Institute*, vol 159, n°1, 1989, p.18-40.

l'UPC¹²⁶ ont constitué des comités féminins qui ont contribué à mettre en lumière les préoccupations des paysannes.

A partir de 1955, ce constat d'échec, et la ténacité des femmes contraignent l'administration à porter une attention spécifique à la recherche de leur adhésion au programme de conservation des sols. Le programme élaboré en 1955 affiche ainsi une volonté d'associer les femmes en recherchant leur collaboration dans les actions de démonstration. Dans chaque subdivision (il en existe 5 dans la Région Bamiléké) l'administration décide l'établissement d'un champ de démonstration, planté et entretenu par les équipes de conservation des sols. Elle encourage également le déploiement de ces champs dans chaque chefferie avec l'appui du chef et des habitants. Dans cette démarche, les équipes sont incitées à rechercher « la collaboration des cultivatrices »¹²⁷.

Le rejet de techniques nouvelles de conservation des sols par les paysannes interroge les puissances colonisatrices. Celles-ci oscillent entre la coercition et un système d'encouragement à travers des récompenses. Certaines pratiques expérimentées ailleurs, par exemple au Malawi sont reproduites au Cameroun. Dans cette colonie anglaise d'Afrique australe, où, après avoir mis en place en 1946 une réglementation répressive visant à sanctionner par des amendes et des peines de prison les paysans qui ne respectent pas les nouvelles règles de lutte contre la dégradation des sols, les autorités coloniales ont changé de politique en 1950 en instituant un système de récompense et d'encouragement aux paysans qui s'appliquent à mettre en œuvre les mesures préconisées, dans l'espoir que ceux-ci servent de modèles aux autres¹²⁸. Suivant cet exemple, l'administration coloniale française décide d'inscrire dans le programme quadriennal 1954/1955 une ligne budgétaire « récompense aux cultivatrices », mais aussi à « quelques cultivateurs », consistant en matériel à l'intention de ceux et celles qui suivent les conseils techniques des agents de l'agriculture pour « la confection des terrasses, la fabrication des compostières, la construction d'étables et le billonnage selon les courbes des niveaux »¹²⁹.

¹²⁶ Terretta, *Petitioning for our rights...*, p.59.

¹²⁷ APO, projet de conservation des sols, R. Bisson, Dschang, 24 septembre 1955

¹²⁸ Erik Green, "A lasting story : Conservation and Agricultural Extension..." », *op.cit.*, p. 264.

¹²⁹ APO, conservation des sols, Poste agricole de Bafoussam, tournée de distribution des outils aux cultivateurs, 19 Mars 1955

La note de l'agronome régional précise que « ce sont principalement les cultivatrices que nous devons récompenser » et demande aux moniteurs de la conservation des sols l'établissement des « listes nominatives¹³⁰ par chefferies et par quartiers des cultivatrices et des quelques cultivateurs à récompenser ». Des recommandations sont données aux chefs de postes agricoles pour l'établissement de ces listes « par ordre de mérite en tenant compte qu'il conviendra de récompenser 8 à 10 femmes pour 1 homme »¹³¹. Ces récompenses sont des « pelles pour les femmes » et « des fourches ou sécateurs pour les planteurs »¹³². Des crédits ont été débloqués pour l'achat d'environ 800 pelles, fourches et sécateurs.

Des cérémonies de distribution de ce matériel aux agricultrices et agriculteurs sélectionnés, organisées en grande pompe en Août 1955 avec la présence du chef de la région bamiléké se déroulent dans tous les chefs-lieux de subdivision: Bafoussam, Dschang, Bafang, Bangangté et Mbouda.

Des évolutions apparaissent à certains endroits grâce à cette campagne intense et des moyens financiers conséquents déployés par l'administration : 90 champs de démonstrations environ existent en 1956 ; une forte pression est mise sur les paysannes par les équipes de conservation des sols et enfin une propagande passant par les colonnes du *Bamiléké*¹³³, mensuel de propagande destiné surtout aux élites scolarisées. On peut s'interroger sur la portée de cette campagne dans *le bamiléké*, au vu du faible niveau de scolarisation du pays bamiléké avant l'indépendance en 1960. Quoiqu'il en soit, une rubrique 'Le Bamiléké agricole' rédigée par les agents du service d'agriculture, s'évertue à donner des conseils aux paysans sur la conduite de leurs exploitations et sur l'utilisation de nouvelles techniques agricoles. Dans le n° 13 de Mai 1956, le chef de poste agricole de Dschang, Jean Momo, exhorte ses « chères mères cultivatrices » :

Ecoutez bien ce que les moniteurs-sol vous disent. On vous commande de cultiver horizontalement vos billons. Nous sommes pauvres de bonne terres maintenant. Mais ce n'est pas de votre faute, car vous ne connaissez rien... Alors maintenant, l'Agriculture vous conseille

¹³⁰ APO, conservation des sols, Poste agricole de Bafoussam, tournée de distribution des outils aux cultivateurs, 19 Mars 1955. Mots soulignés dans la note de service de l'agronome régional

¹³¹ Ibid.

¹³² APO, Note de service : Conservation des sols : récompenses aux cultivatrices et cultivateurs, Dschang, 18 février 1955.

¹³³ Ce mensuel a été créé avec le soutien de l'administration coloniale française, a paru de 1955 à 1960, avec pour objectif de contrer les idées nationalistes et la propagande de l'UPC dans les chefferies bamiléké.

de travailler ou de cultiver dans le sens des courbes de niveau pour ne pas perdre encore plus de terre. Beaucoup d'entre vous ne comprennent pas...¹³⁴.

Les statistiques officielles font état en 1955 de 66200 hectares de cultures sur courbes de niveau effectuées contre 48000 en 1954, 1200 hectares de terrasses et 34 hectares protégés par des haies anti-érosives¹³⁵ dans la région. Pour les autorités, la bataille semble gagnée. La suite a montré cependant que les femmes n'ont pas été convaincues par ces nouvelles méthodes.

Les agricultrices interrogées¹³⁶ nous ont expliqué que la réalisation des billons à l'horizontale est particulièrement pénible. Leur outil de travail, la houe, n'est pas adapté pour ce travail. Par ailleurs, la disposition de billons à l'horizontale a d'après elles, peu d'effets sur l'érosion des sols par les eaux de ruissellement. Elles estiment que leur méthode (qu'elles utilisent encore de nos jours dans la plupart des chefferies) qui consiste à disposer les billons à la verticale, en décalant les rangées de sorte que les eaux qui descendent des pentes empruntent un parcours sinueux entre les sillons, permet de limiter le transport des terres vers les bas-fonds. Selon elles, c'est l'utilisation simultanée de plusieurs techniques qui contribue à lutter efficacement contre l'érosion : par exemple la protection du sol contre le soleil (par l'association des plantes, qui permet d'échelonner les récoltes tout au long de l'année et de maintenir ainsi une couverture végétale sur les billons) et la présence des plantes jouant le rôle de plantes de couverture, telles que les doliques dont les feuilles sont consommées comme légumes, ou la patate douce. La disparition des haies vives a accentué le phénomène d'érosion¹³⁷.

Le reboisement de la région, « de façon à conserver la fertilité du sol et à faciliter plus tard le ravitaillement de la région en bois de chauffage et de construction »¹³⁸ est d'ailleurs une des préconisations décidées lors du 4eme congrès du Kumzse en 1951.

La question de la dégradation des sols, dont les mesures sont perçues comme des diktats de l'administration, est devenue dans ce contexte de lutte pour l'indépendance, une question politique sensible dans la deuxième moitié des années 1950. En effet, comme pour

¹³⁴ Jean Momo, Conseils aux planteurs, *Le Bamiléké*, N° 13, Mai 1956.

¹³⁵ APO, Conservation des sols, rapport d'exécution, tranche 1955-1956

¹³⁶ Divers entretiens avec des agricultrices à Bafoussam, 6 janvier 2015, Balengou 20 janvier, et Bagangté, 17-18 janvier 2015

¹³⁷ Denis Gautier, « La diversité des systèmes agroforestiers ..., *op.cit.*, p. 170

¹³⁸ APO, Rapport du 4^{ème} congrès du Kumzse, tenu à Dschang, du 27 au 30 novembre 1951.

l'interdiction de la culture du café, les hommes politiques locaux s'en servent pour encourager les populations à se soulever contre le pouvoir colonial. Dans son rapport de 1962, le chef de poste agricole de la Ménoua (Dschang) note que l'action de protection des sols avait été « bien menée avec des pourcentages de 85% dans certaines chefferies de la Ménoua. » et souligne qu'à cause des « troubles » entre 1959 et 1962, les femmes ont abandonné les méthodes apprises et sont retournées à leurs pratiques anciennes. Il insiste sur le fait que ce retour est imputable aux « fauteurs » de trouble qui ont

proclamé dans tout le Bamiléké que la façon de billonnage selon les courbes de niveau était néfaste parce qu'elle provoquait des avortements chez les femmes. Comme dans le Bamiléké les femmes sont les vraies cultivatrices, les nouvelles se sont répandues en tache d'huile dans toute l'étendue du pays, et en conséquence, les billons sur le sens de la plus forte pente ont repris avec une chute verticale de 15 à 25% ¹³⁹.

Le recours à la contrainte a eu des effets plutôt négatifs en ce sens qu'il a fourni aux nationalistes, dans les deux parties du Cameroun, des arguments qui tendaient à associer dans l'esprit des populations ces techniques de culture nouvelles, à l'oppression du régime colonial. Il faut ajouter que pour les agricultrices, il y a eu également un enjeu de résistance contre le système patriarcal, visant à affirmer leurs prérogatives sur les questions relatives à l'agriculture et aux savoirs agricoles.

La question centrale de cette politique de conservation des sols est en effet celle des rôles de genre et la reconnaissance de la place des femmes. Les femmes s'opposent certes aux politiques coloniales, mais aussi aux élites coutumières. Cette politique pose aussi la question de l'implication des femmes comme actrices à part entière des changements qui affectent leurs pratiques et leurs rôles sociaux et économiques, de la reconnaissance de leurs savoirs faire et la confiance en leur capacité d'innovation. Les modalités de la mise en œuvre du programme de conservation des sols en pays bamiléké illustrent la vision tronquée des coloniaux du système agraire, mais aussi l'importance de la place des femmes dans la construction et l'évolution de ce système. Comme dans d'autres domaines, la perception négative que les colonisateurs avaient des sociétés locales, pas toujours en phase avec la réalité, les ont empêché de comprendre et de s'appuyer sur les connaissances empiriques des colonisés, et en l'occurrence des agricultrices.

¹³⁹ Archives départementales de Dschang, Rapport Vanlier, situation agricole Ménoua, 1962.

La capacité de résilience de ces sociétés agraires a été certainement sous-estimée. Plus grave encore, les réalités des économies domestiques, avec la division sexuelle du travail agricole, le rapport de pouvoir dans le contrôle de ressources entre les hommes et les femmes, le rôle des femmes dans la prise de décision concernant l'usage et l'affectation des terres familiales, ont été largement ignorées. En pays bamiléké, on n'a pas observé de phénomène de réduction de la production alimentaire et encore moins de famine généralisée. Cela ne veut pas dire que la question de la dégradation des sols n'est pas une réalité, mais celle-ci est prise en compte, car contrairement au discours colonial, les populations, et en particulier les agricultrices, en ont conscience et sont en recherche permanente de solutions pour y remédier. Ces solutions peuvent être différentes de celles préconisées par les autorités, qui se réfèrent elles-mêmes aux connaissances qu'elles ont des problèmes d'érosion dans le contexte européen. Celles des agricultrices bamiléké répondent à une connaissance empirique certes, mais parfois très fine et juste de leur environnement physique, mais aussi social. Blaikie note à ce propos, et à juste titre, « much of these colonial views can be laid at the feet of prejudice and a Eurocentric technical model of 'good farming' »¹⁴⁰.

V.2.2. Une cohabitation difficile : choisir entre café et cultures vivrières ?

L'association du café et des cultures vivrières a été, avec la conservation des sols, l'autre sujet mettant directement l'administration coloniale aux prises avec les agricultrices bamiléké. Les agronomes coloniaux postulent que le développement optimal de la culture du café, et d'ailleurs toutes les cultures d'exportation, s'obtient dans des conditions de monoculture. Ils dénoncent par ailleurs « l'envahissement » des plantations de café par les cultures vivrières comme l'un des facteurs favorisant la dégradation des sols¹⁴¹.

Dans la zone cacaoyère du Sud-Cameroun, en pays bété notamment, où le problème foncier présente moins d'acuité qu'en pays bamiléké, et où l'agriculture est pratiquée suivant un mode extensif, la monoculture a été possible grâce à l'extension des défrichements. Or en pays bamiléké, les fortes densités de population ont déjà provoqué une intensification de l'agriculture et la mise au point d'associations de cultures. Un système agroforestier a émergé,

¹⁴⁰ Piers Blaikie, "Environment and access to resources in Africa", *op.cit.*, p. 21.

¹⁴¹ APO, « projet d'opérations de conservation et d'utilisation des sols en pays bamiléké » Second Plan Quadriennal, 1956, P. 7.

constitué par la « culture » des arbres par les hommes (divers arbres fruitiers ou utiles pour les besoins de la concession, des arbres formant des haies vives pour la protection des cultures et des sols et marquant l'appropriation de la terre) et une polyculture vivrière (gérée par les femmes), avec des parcelles cultivées en général en continu, avec de courtes périodes de jachère. Ce système est associé à l'élevage du petit bétail.

Les paysans bamiléké ont adopté le café en souhaitant l'intégrer dans ce système. Cette vision des choses s'oppose à celle des colonisateurs. L'une des premières mesures prises pour accompagner le développement du café en pays bamiléké a été l'interdiction des « plantes intercalaires » c'est-à-dire les cultures vivrières dans les plantations de café. En réalité, en dehors des lotissements créés par l'administration, la majorité des plantations ont pris place sur les terres anciennement réservées aux cultures vivrières et aux pâturages. L'interdiction des cultures intercalaire signifie ainsi l'exclusion des cultures vivrières des terres qu'elles occupaient.

De même que sur le problème de la dégradation des sols, l'administration commence par s'adresser aux hommes, qui sont jugés seuls responsables de leurs exploitations, et subissent en conséquence les sanctions prévues en cas d'effraction à la règle. Or la question de la responsabilité de la gestion des exploitations dans le contexte bamiléké est plus complexe. En effet, le chef de concession est certes propriétaire de ses terres mais n'en est pas le gestionnaire car ce sont ses femmes, détentrices des droits d'usage, qui travaillent et attribuent des droits de cultures à d'autres femmes, et souvent, « il arrive qu'un homme voit venir travailler dans sa propriété une femme inconnue, qui parfois ne se présente même pas. Cela lui est égal, du moment que sa femme le nourrit convenablement, lui et ses enfants »¹⁴². Un rapport de force s'installe ainsi entre les administrateurs, les hommes et les femmes, et met face à face deux formes de rationalité paysanne : la polyculture des Bamiléké et la monoculture promue par les colonisateurs.

V.2.2.1. Résistance des femmes à la monoculture du café

Le système de culture bamiléké, construit suivant le principe de la plurifonctionnalité et une association systématique des plantes, s'est structuré autour d'un objectif, celui d'assurer l'autonomie de chaque famille et sa sécurité alimentaire. La diversification des plantes sur une même parcelle ne permet certes pas d'obtenir des rendements optimums pour

¹⁴² J. Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements bamiléké », *op.cit.*, p. 248

chacune d'elles, mais en contrepartie favorise une production variée et échelonnée, et surtout permet à la cultivatrice d'optimiser son temps de travail et l'utilisation de l'espace. Cet objectif a toujours été porté et assumé par les femmes, ce qui explique leur acharnement¹⁴³ à s'opposer à la monoculture du café, imposée par les administrateurs coloniaux comme condition à la création des plantations de café.

Le café est une plante exigeante, qui réclame non seulement des terres fertiles mais aussi beaucoup de soins, pour cette raison, les responsables de l'agriculture redoutent que l'association avec les cultures vivrières ne compromette le développement des plants et donc leur rendement. Le service de l'agriculture martèle que les plantes vivrières telles que le maïs, le taro, le macabo, sont à proscrire absolument dans les plantations parce qu'elles épuisent le sol et ont des effets néfastes sur la qualité du café produit¹⁴⁴. Certains préconisent de ne pas forcément orienter la production « sur les cultures vivrières » dans la mesure où le pays bamiléké offre des conditions parfaites au développement du café dont la vente suffirait à « se procurer en échange ce qui sera nécessaire à son alimentation »¹⁴⁵. En d'autres termes, de faire le choix exclusif du café aux dépens des cultures vivrières.

Dans le but d'optimiser les rendements du café, des arbres d'ombrage principalement le pisquin de Colombie, et des plantes de couverture non utiles d'un point de vue alimentaire, sont imposés aux planteurs, mais malgré les démonstrations faites par les agents de l'agriculture de leur efficacité sur la santé des caféiers¹⁴⁶, les paysans vont progressivement les remplacer, comme l'explique Gautier, par

des essences aux usages multiples, en particulier des fruitiers, qu'ils propagent dans la concession par semis ou transplantation. Ils élaguent les branches basses, conciliant ainsi leur fonction d'ombrage pour le café avec la production de bois et de fruits. En traitant ainsi, ils peuvent les installer dans le secteur des cultures sur billons, sans dommage pour les cultures vivrières des femmes¹⁴⁷.

¹⁴³ Georges Courade et al, « L'intensification agricole à l'épreuve de l'ajustement: le devenir d'une agriculture familiale intensive en Afrique subsaharienne » colloque : Recherche pour une agriculture tropicale viable à long terme, Paris, 19/10/1994

¹⁴⁴ Archives du DEFAP, *Le Bamiléké*, Organe mensuel de liaison et d'information des communes et chefferies de la Région Bamiléké et des Bamiléké de l'extérieur, N° 22, février 1957

¹⁴⁵ APO, compte-rendu du CMCA, Dschang, 1957, p. 67.

¹⁴⁶ APO, rapport agricole Bafoussam, 1957 ; voir aussi Raoul Muller, « L'ombrage du caféier d'Arabie au Cameroun (Bamoun, Bamiléké) », *Agronomie Tropicale*, vol 14.,1 (1959), 8-12.

¹⁴⁷ D. Gautier, « La diversité des systèmes agroforestiers bamiléké... », *op.cit.*, p. 170-171

les arbres d'ombrage sont nécessaires pour protéger les caféiers contre les excès d'insolation. Pour les agricultrices, leur présence dans les champs ne doit pas nuire aux cultures vivrières. La multiplication des arbres d'ombrage exige donc un supplément de travail aux hommes, qui doivent procéder à des élagages fréquents. Ce compromis a été nécessaire pour que les femmes continuent à établir leurs billons et par conséquent entretiennent les plantations de café.

Au sujet des plantes de couverture, nos informatrices nous ont exprimé leur incompréhension à « perdre du temps et de l'énergie à cultiver des plantes qui ne peuvent être consommées »¹⁴⁸. Selon elles, certaines plantes comme le melon ou la patate douce jouent parfaitement ce rôle en facilitant la protection des sols¹⁴⁹. De même, les bananiers et bananiers plantains, dont les fruits constituent des aliments de choix, ou encore des arbres fruitiers déjà bien intégrés dans le système de culture comme le kolatier, le safoutier ou l'avocatier, se trouvent être d'excellents arbres d'ombrage pour les jeunes plants de caféiers. Pourtant, l'administration se montrait moins favorable à leur usage à cette fin et leur préférait le pisquin, non connu, qui n'avait pas d'autre fonction que celle de protéger les caféiers.

Donc sur les plantes de couverture, les femmes ont refusé de céder, car cela supposait renoncer à leurs cultures vivrières. Les agents de l'administration ont fini par se rendre compte de la réalité et de reconnaître que :

La plante de couverture n'a pas encore la faveur de la population, en particulier le petit planteur qui manque le terrain, doit laisser, s'il veut être nourri, toute la terre à ses femmes et ne peut donc cultiver de plantes de couverture. Cette technique ne pourra se généraliser que chez les gros planteurs disposant de vastes terres pour les cultures vivrières et de la main d'œuvre saisonnière¹⁵⁰.

Au demeurant, l'autorisation accordée par l'administration en 1950 de la culture de l'arachide « comme légumineuse dont il faut enfouir les fanes pour engraisser le sol »¹⁵¹ tend à donner raisons aux agricultrices.

¹⁴⁸ Entretien avec Mme Tchaptchet Pauline, Bangangté, 18 janvier 2015

¹⁴⁹ Entretien avec Mmes Tchaptchet, et Mme Mbiagne à Bangangté, 17 et 18 janvier 2015, Mme Ngueleu à Bafoussam, le 5 janvier 2015, Mme Tchami à Baré 22 janvier 2015

¹⁵⁰ APO, rapport agricole Bafoussam, 1957

¹⁵¹ M. Kuété, *café et acteurs de la caféiculture...op.cit.* p.162.

Il faut se rappeler que le café a d'abord été planté sur les terres des concessions, c'est-à-dire les meilleures terres, celles qui portaient les cultures vivrières composant la base de l'alimentation, le maïs, le haricot, les tubercules (taro, macabo, igname) ou encore l'arachide.

Ainsi, après avoir opposé au développement du café, le risque d'une déstabilisation du système vivrier et la perspective d'une pénurie alimentaire par négligence des cultures vivrières au profit du café, le pouvoir colonial ne se préoccupait plus que de rendement et de l'augmentation du tonnage du café à exporter après 1954.

En dehors des lotissements créés à la périphérie des chefferies par l'administration, toutes les plantations de café se créent dans des anciens champs vivriers et non l'inverse, comme le relève le rapport annuel de 1954 de l'inspection de l'agriculture. Cette dernière s'interroge en effet sur « l'avenir des plantations créées dans les champs vivriers où les cultivatrices se montrent peu favorables à l'extension de cette culture dans le domaine de leur activité propre »¹⁵². La création des plantations de caféiers en monoculture est encouragée par l'administration et présentée comme une innovation concourant à la modernisation de l'agriculture bamiléké, la lutte contre les maladies du caféier, et la solution au problème de la dégradation des sols. Mais pour les femmes, ce système n'est pas adapté, dans un contexte de pénurie de terres agricoles, aux contraintes de leur environnement. L'association des cultures, y compris le café est inévitable. Pour cette raison, les femmes ne se sont pas résolues à accepter la transformation de leurs champs vivriers en plantations exclusives de café.

Malgré les menaces de sanction à l'encontre des planteurs pour non observation de l'interdiction des cultures intercalaires, la plupart des agricultrices n'ont pas renoncé à cultiver les terres sur lesquelles les hommes avaient planté le café. Des documents d'archives coloniales révèlent la résistance des femmes à la monoculture du café dès 1932, c'est-à-dire dans les premières années de diffusion du café en pays bamiléké. A la suite de sa tournée dans le village Mboembo, le chef de la subdivision de Bafang rapporte en effet que

malgré les ordres donnés à plusieurs reprises, des cultures vivrières ont été introduites dans les plantations de caféiers. Les sanctions sont prises et les propriétaires ont été prévenus que leurs plantations seraient supprimées s'ils ne voulaient pas se conformer aux ordres donnés par l'administration¹⁵³.

¹⁵² Archives de l'Académie des sciences d'outre-mer, côte 47828. Inspection générale de l'agriculture, Rapport annuel, Territoire du Cameroun, 1954, p.137.

¹⁵³ APO, Rapport de tournée du chef de subdivision de Bafang à Mboembo 1932. NC

Dans son rapport annuel de 1950, le chef de la subdivision de Bafoussam se rend à l'évidence en constatant l'inefficacité de la politique de répression menée par l'administration, car les femmes continuent d'effectuer des cultures intercalaires dans les plantations. Il ajoute, comme pour justifier les errements de l'administration dans la gestion du café en pays bamiléké depuis les années 1930, que ce sont elles « qui, dans beaucoup de chefferies, notamment à Bandjoun, se sont opposées à l'extension exagérée que les hommes voulaient donner aux plantations de café »¹⁵⁴. Dans ce combat, les femmes obtiennent le soutien du syndicat agricole de la Région Bamiléké, qui s'est déjà illustré dans la lutte pour la libéralisation de la culture du café.

Même dans les plantations créées sur de nouvelles terres pendant la phase d'extension du café, et à la faveur de l'ouverture des routes et des pistes de « café », les femmes ont également imposé les cultures vivrières comme condition non négociable de leur implication dans leur entretien¹⁵⁵. Une agricultrice nous a fait part de son expérience. Mme Mbiagne nous raconte que lorsque son mari a créé sa plantation de café vers 1958, alors jeune mariée, elle a été sollicitée avec ses 9 autres coépouses pour y effectuer les travaux de sarclage. Mais alors qu'elles s'apprêtaient à semer leurs plantes vivrières, (maïs, patate, arachide) le mari l'a formellement interdit, arguant du fait que ses caféiers seraient arrachés si les cultures vivrières étaient trouvées dans sa plantation. Il faut dire que pendant longtemps, la culture de café a été interdite dans la subdivision de Bangangté, à cause de ses sols moins fertiles. Face à ce refus, les 10 coépouses ont décidé conjointement de désertir la plantation de leur mari et d'aller trouver des terres ailleurs pour leurs cultures vivrières, « sinon comment subviendrons-nous aux besoins de nos enfants ? Nous devons chercher la nourriture pour les enfants » a-t-elle ajouté. Sans insister, le mari est allé négocier la main d'œuvre carcérale, qu'il a dû rémunérer, pour l'entretien de ses plantations et la cueillette de ses cerises de café¹⁵⁶.

Pour les femmes bamiléké, et toutes nos informatrices l'ont confirmé, la priorité a toujours été, et est encore, de pouvoir nourrir leur famille. C'est-à-dire d'être à la hauteur de ce qu'elles revendiquent comme un devoir, la sécurité alimentaire de leur famille. Derrière cette posture se dessine une conscience d'une obligation certes, mais aussi d'un pouvoir réel, incontesté, qui légitime leur résistance face aux hommes ou au pouvoir colonial sur toutes les

¹⁵⁴ APO. Rapport annuel, poste agricole, subdivision de Bafoussam, 1950, P. 20. NC

¹⁵⁵ Mme Tchami Rose, entretien à Baré, le 28 Janvier 2015.

¹⁵⁶ Entretien avec Mme Lydie Mbiagne, entretien, Bangangté 17 janvier 2015

questions liées à la production alimentaire ou à l'accès aux ressources foncières. Elles n'ont pas hésité à utiliser ce pouvoir pour accéder aux ressources monétaires en profitant de la croissance du vivrier marchand. Elles ont ainsi réussi à consolider leur autonomie économique, pendant que les hommes accaparaient les revenus du café.

Les hommes Bamiléké pratiquent pour la plupart la pluriactivité : Avant de s'adonner à la culture du café, ils excellaient dans le commerce et certains ont accédé à des emplois salariés (dans l'agriculture, le commerce ou l'administration) pendant la colonisation, avant de se lancer dans la culture du caféier. D'autre à l'inverse ont réinvesti l'argent gagné dans la plantation dans d'autres secteurs, tels que le transport et le commerce¹⁵⁷. Cette diversification des activités les conduit à mobiliser la main d'œuvre familiale, surtout celle des femmes, pour le travail des plantations. Les administrateurs sont d'ailleurs bien au fait de cette situation, car ils font régulièrement allusion au travail des femmes dans les plantations de café : le rapport agricole de 1957, de la subdivision de Bafoussam souligne les deux campagnes de dolique effectuées par les femmes en précisant que « la culture s'adapte dans les plantations d'arabica comme engrais vert et elle permet aux femmes de planteurs d'entretenir leur plantation »¹⁵⁸.

Jusqu'en 1957, l'interdiction de cultures intercalaires reste effective, malgré les résistances qu'elle rencontre, comme le laisse penser une note de service du directeur du SMCA du 10 Août 1957.

Pour 1957, la distribution de plants en grand nombre aux planteurs à 0.58 f mais pour en bénéficier, les planteurs doivent faire constater la qualité du terrain sur lequel les plants seront mis en terre... et s'ils se sont fait délivrer par les agents du poste de paysannat du service de l'agriculture habilités un certificat d'expertise portant les certifications ci-dessus et engagement de leur part de ne pas exécuter de cultures vivrières dans les plantations caféières envisagées¹⁵⁹.

Contrairement aux plantations européennes qui emploient des moyens mécaniques et une main d'œuvre salariée, les plantations africaines dans leur immense majorité ont recours à la main d'œuvre familiale, c'est-à-dire principalement celle des femmes. Nous avons montré que l'extension du café et celle des cultures vivrières se sont faites de manière concomitante, à partir des années 1950, lorsque la spéculation autour du vivrier commence à prendre de l'ampleur. Les femmes saisissent l'opportunité de l'aménagement de nouvelles terres

¹⁵⁷ M. Kuété, *café et acteurs de la caféiculture...op.cit.* p.143

¹⁵⁸ APO, rapport agricole, subdivision de Bafoussam, 1957

¹⁵⁹ APO, Secteur de modernisation des cultures d'altitude, note de service, 10 Août 1957, NC

destinées aux plantations de café pour augmenter leur domaine cultivé et ainsi dégager des surplus pour la vente. Elles initient aussi une seconde campagne de cultures afin d'optimiser le temps de travail passé dans les plantations de café, selon Hurault :

obligées en effet de pratiquer sous les caféiers un sarclage soigné en septembre-octobre, beaucoup de femmes ont pris l'habitude de faire, d'abord sous les caféiers, puis en des emplacements quelconques à l'intérieur des concessions, une seconde campagne de cultures, patates, haricots, doliques, courges, plus récemment choux et poireaux. La plupart des hommes ont préféré renoncer aux quelques chèvres qu'ils élevaient encore, que d'affronter des discussions continuelles en empêchant leurs femmes de cultiver à leur guise¹⁶⁰.

Le café n'a d'intérêt pour les femmes, qu'à partir du moment où elles ont la possibilité de développer leurs propres productions dans les plantations, profitant au passage des engrais chimiques utilisés pour les caféiers. Les hommes se sont battus pour accéder à la culture du café et sont souvent enclins à accepter les conditions imposées par le pouvoir colonial. Mais ils rencontrent la forte résistance des femmes qui n'ont pas le même attachement au café.

L'interdiction des cultures vivrières dans les plantations de café pose en effet un vrai dilemme aux hommes, celui de choisir entre les sanctions administratives en cédant aux exigences de leurs femmes sur les cultures intercalaires et donc profiter de leur force de travail, ou le recours à une main d'œuvre salariée¹⁶¹. La plupart, faute de volonté ou de moyens financiers, ont préféré laisser leurs femmes cultiver dans les plantations. L'administration ne pouvait que constater leur l'impuissance à faire respecter ses directives aux femmes car de l'aveu même des chefs traditionnels interpellés à ce sujet, il était impossible d'empêcher les femmes de cultiver où elles voulaient¹⁶².

La difficulté pour l'administration à imposer la monoculture du café illustre bien la résistance des femmes à renoncer à leurs prérogatives et leurs rôles sociaux et économiques, encore moins à accepter la remise en cause de leurs compétences agricoles, même si le café, « culture-miracle » avait pour ambition de propulser le pays bamiléké dans la « modernité » et l'économie capitaliste.

L'introduction du café dans les exploitations familiales s'est finalement adaptée au système traditionnel et à l'organisation du travail. Les femmes ont cependant vu leur charge

¹⁶⁰ J. Hurault, « L'organisation du terroir dans les groupements bamiléké », *op.cit.*, p. 255.

¹⁶¹ Mme Lydie Mbiagne, entretien, Bangangté 17 janvier 2015.

¹⁶² APO, Compte rendu du conseil d'administration de la SEMCA, Dschang, 20 septembre 1957, P. 70.

de travail augmenter puisque les hommes ont considéré le travail de sarclage comme rentrant dans leurs obligations traditionnelles. Eux-mêmes assumant l'entretien des arbustes, la taille, le sulfatage et l'épandage du fumier. Le café a donc été intégré dans le système de culture bamiléké comme plante arbustive, en association avec les cultures vivrières. La réussite de cette association a été le fait des femmes, qui l'ont imposé en s'opposant au projet colonial de monoculture de café. La main d'œuvre féminine n'était mobilisable qu'à cette condition, et les hommes ont largement mis à profit le système de la polygamie à cet effet.

V.2.2.2. Une institution pourvoyeuse de main d'œuvre : la polygamie au secours de la caféiculture ?

Le cacao et le café doivent leur succès dans les petites exploitations familiales en partie à l'emploi de la main d'œuvre familiale, particulièrement celle des femmes. Dans les systèmes agraires bamiléké et bété, comparables par la place prépondérante des femmes dans la production agricole, le cacao et le café ont souvent été pour ces dernières synonyme de charges et contraintes supplémentaires. Se fondant sur le système de division sexuelle du travail préexistant, le développement de ces cultures a largement eu recours au travail des femmes. Les hommes leur ont transféré certaines tâches d'entretien de leurs plantations et de cueillette. Ils ont considéré que ce supplément de travail demandé aux femmes rentrait dans leurs obligations conjugales, légitimées par le versement d'une dot de plus en plus élevée¹⁶³. Pour les hommes, le travail des femmes dans les plantations n'était pas perçu comme productif au sens qu'il méritait une compensation. Meillassoux¹⁶⁴ a démontré l'articulation entre l'économie domestique et l'économie capitaliste, en expliquant que la première fournissait à la deuxième la force de travail et les denrées nécessaires à son expansion tout en restant en marge de la sphère de production capitaliste. Ce lien organique est renforcé par des mécanismes de domination préexistant dans la communauté domestique et favorisant l'exploitation du travail des femmes.

¹⁶³ En 1922, un arrêté fixe le montant de la dot entre 150 francs et 400 francs maximum au Cameroun sous administration française. Mais cette disposition est peu respectée, car avec le renchérissement du coût de la vie, les montants de la dot explosent, et atteignent parfois selon l'administration, « plusieurs milliers de francs ». Un nouvel arrêté est pris le 11 octobre 1928. Les montants officiels de la dot sont supprimés. Les parties prenantes sont libres de déterminer les accords en matière matrimoniale. L'arrêté du 26 mai 1934 précise que le montant de la dot doit être réglé par un accord entre le futur fiancé ou son chef de famille et celui de la famille de la femme.

¹⁶⁴ C. Meillassoux, *Femmes, greniers et capitaux*, *op.cit.*, p. 137-178.

Dans cette logique, l'institution de la polygamie a été utilisée de manière détournée par les hommes pour mobiliser en leur faveur une importante main d'œuvre familiale, aussi bien en pays bété que bamiléké. J. Guyer a montré, dans le contexte bété que la polygamie était l'un des modes de recrutement de la main d'œuvre, au même titre que la réquisition des travailleurs par exemple. Les chefs traditionnels bété ont largement utilisé ce canal pour la production du cacao et des denrées alimentaires destinées au ravitaillement des chantiers administratifs, dans les années 1930¹⁶⁵. Le recrutement de la main d'œuvre à travers le mariage a un avantage pour les hommes. Comme l'explique Guyer, « wives provided a stable and relatively disciplined work force because the institution of marriage and women's agricultural labor were already developed »¹⁶⁶. L'exemple du chef supérieur des Manguissa, Zogo Fouda Ngonu, illustre cette stratégie des chefs. Il compte, à sa mort en 1939, 583 femmes. D'après Guyer, « using these women as a labor force he developed what is probably the most complex indigenous agricultural enterprise which the bété area has never seen »¹⁶⁷. Elles étaient affectées à la production des cultures de ravitaillement (riz, arachide) mais aussi du sésame, des graines de courge, de l'huile de palme, et du cacao dont la récolte était à leur charge exclusive.

En pays bamiléké, les hommes ont accès à la culture du café sous condition de remplir un certain nombre de critères parmi lesquelles la disponibilité d'une main d'œuvre familiale pour l'entretien de la plantation¹⁶⁸. Les hommes se sont tournés vers les femmes, qui ont parfois négocié leur participation aux travaux des plantations contre la possibilité pour elles de maintenir dans ces plantations leurs champs vivriers. Cette main d'œuvre non rémunérée a facilité le déploiement des cultures d'exportation dans les petites exploitations familiales, dans la plupart des colonies d'Afrique. Dans le Sud-Ghana, les paysans locaux sont cités en exemple par les autorités françaises qui souhaitent renoncer à la stratégie allemande de développement de grandes plantations européennes au Cameroun au profit de la valorisation des exploitations familiales « indigènes ». En effet, la colonie anglaise de Gold coast a réussi, grâce aux petites exploitations familiales, à se hisser dès le début du XX^e siècle parmi les plus grands producteurs mondiaux de cacao. Ce succès repose en fait sur l'exploitation de la force de travail des femmes. J. Allman et Victoria Tashjian, expliquent à ce sujet que, « for

¹⁶⁵ J. Guyer, "The food economy..." *op.cit.*, p. 547.

¹⁶⁶ J. Guyer, *Family and farm in southern Cameroon*, *op. cit.* p. 35

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 40-41.

¹⁶⁸ Martin Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture...op. cit.* p. 170.

Asante wives the burdens were particularly heavy, as the growth of the cocoa industry was predicated largely upon the exploitable and unpaid, often conjugal, labor »¹⁶⁹. Au Mali, c'est à la culture du coton que les hommes sollicitent la main d'œuvre féminine dans les champs familiaux. Dans ces conditions, les femmes ont cherché à sécuriser leur autonomie économique, par exemple en refusant de travailler sans compensation dans les plantations de leur mari, préférant réorienter leur force de travail dans leurs propres plantations ou le marché. L'histoire des cultures de rente en Afrique est donc aussi celle de la lutte des femmes contre l'érosion de leurs droits économiques.

Les administrateurs coloniaux, jusqu'à la fin des années 1950, ont eu une analyse assez simpliste du travail des femmes et de leur place importante dans l'agriculture bamiléké. Ils ont expliqué cet état de fait par la « répugnance des hommes pour les travaux de la terre », laissant supposer qu'ils préfèrent faire peser cette contrainte sur les femmes. Cette analyse a été aussi celle des missions chrétiennes (ch. IV.), et a justifié l'impôt sur les femmes et toutes les actions en vue d'abolir les systèmes de dot et de polygamie. La promotion de l'agriculture familiale par le pouvoir colonial vise avant tout à transformer l'homme en producteur, chef de ménage et chef d'exploitation, travaillant sa terre avec l'aide de sa famille, et donc de ses femmes. L'une des mesures préconisées dans les années 1950 pour rendre compétitif le café de l'Union française sur le marché international et réduire le prix de revient est la constitution de petites propriétés familiales employant exclusivement la main d'œuvre familiale¹⁷⁰. La levée des restrictions à la culture du café en pays bamiléké est précisément intervenue à cette période.

Plusieurs recherches ont mis en lumière les liens entre ces besoins en main d'œuvre pour la production du café et la consolidation de l'institution de la polygamie en pays bamiléké, malgré l'influence grandissante des missions chrétiennes dans la deuxième moitié du XXème siècle et leur combat virulent contre cette institution. Certains auteurs l'ont qualifié de polygamie de « main d'œuvre »¹⁷¹ ou encore de « polygamie d'intérêt »¹⁷². La pratique de la polygamie est répandue en pays bamiléké. Elle conforte la réussite sociale et économique des hommes. Elle se matérialise dans le paysage, car une grande concession,

¹⁶⁹ J. Allman, V. Tashjian, *I will not eat stone » A women's history of colonial Asante, op.cit.*, p. 133

¹⁷⁰ « Le problème du café », *Le bamiléké*, N° 3 juin 1955, p. 9

¹⁷¹ Foumekong, *caféiculture et condition de la femme dans le Bamoutos, ..., op.cit.*, p. 42.

¹⁷² Dongmo, *l'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké » (Ouest-Cameroun) Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Lille, UER 1971, p. 57*

c'est-à-dire un grand chef de famille se reconnaît d'abord par le nombre de maisons présentes dans son *la'a*. C'est une indication du nombre de ses femmes, étant donné que chaque femme a sa maison et ses greniers en propre. Dans le contexte social bamiléké, caractérisé par la séparation des espaces féminins et masculins et une division marquée du travail entre les sexes, la solidarité entre les femmes, à l'échelle de la concession comme de la chefferie, est un élément capital dans la vie de tous les jours. Même si on peut considérer aujourd'hui qu'il s'agit d'un système qui participe globalement à l'oppression des femmes, les femmes bamiléké de cette époque y voient le côté pratique, c'est-à-dire l'entraide entre les coépouses pour élever les enfants, cultiver le champ d'une coépouse empêchée ou faire ses récoltes, soigner une coépouse nouvellement accouchée et aussi avoir de la compagnie et rendre la concession plus vivante (avec beaucoup d'enfants) et des soirées autour du feu... C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'attitude des femmes qui pressent leur mari de prendre une seconde épouse et participent même à la constitution de la dot et au choix de la fiancée. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de tensions, ou de rivalités entre les femmes, notamment autour de l'utilisation de la force de travail des plus jeunes épouses ou des difficultés liées à la maternité. Il est fréquent que des femmes imputent leurs problèmes de fertilité ou leurs difficultés à mener des grossesses à terme à certaines de leurs coépouses¹⁷³.

Avec le développement du café, la polygamie est devenue une institution stratégiquement mobilisée par les hommes pour s'attacher une main d'œuvre gratuite et surtout obéissante, c'est-à-dire les femmes et les enfants. Cette course à l'accaparement de la main d'œuvre féminine à travers le mariage a d'ailleurs fait flamber le coût de la dot¹⁷⁴. L'administrateur colonial Victor San Marco écrit à ce propos, de manière assez caricaturale d'ailleurs, qu'en pays bamiléké, le produit de la récolte du café sert « à l'achat des femmes (par mariage), de bœufs ou de camions, c'est-à-dire de main d'œuvre, d'engrais ou d'instruments de commerce nouveaux »¹⁷⁵. Pour certains hommes en effet, épouser des femmes s'apparente à un investissement dans une ressource de production particulièrement précieuse pour la conduite d'une plantation de café : la main d'œuvre.

¹⁷³ Feldman-Savelsberg, *Plundered kitchens, empty wombs...*, *op.cit.*, p.130.

¹⁷⁴ Kuété, *Café et acteurs de la caféiculture...*, *op. cit.*, p. 173.

¹⁷⁵ Victor Sanmarco, « Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun », *Annales de Géographie*, vol. 54 n° 295, 1945, p. 223-224.

Les polygames, surtout les chefs et notables, qui comptent plusieurs dizaines d'épouses dans leurs concessions, délèguent une partie, voire tous les travaux¹⁷⁶, de désherbage, de récolte et de préparation des cerises de café après la récolte à leurs femmes. La taille des arbres et le traitement phytosanitaire étant assurés par les agents de la coopérative et leurs serviteurs. Martin Kuété a exploité des fiches individuelles des planteurs de l'année 1958 dans la chefferie de Bafou, près de Dschang. Celles-ci révèlent qu'il fallait compter entre 1 à 3 femmes pour travailler une plantation de moins de 2 ha ; 3 à 7 femmes pour celle comprise entre 2 et 4 ha, plus de 10 femmes pour une plantation de 6 ha¹⁷⁷. En fait, le mari divise sa plantation de café en autant de parcelles que de femmes et les répartit entre elles. Chacune cultive sur sa parcelle et grâce aux nombreux sarclages effectués dans l'année pour empêcher les mauvaises herbes d'envahir les cultures vivrières, les plantations sont maintenues en état de propreté, comme l'exige la réglementation sur le café¹⁷⁸. Le mari n'a donc plus besoin de recourir à une main d'œuvre rémunérée pour ce travail.

Tous les planteurs ne sont cependant pas polygames. On rencontre parmi les nouveaux convertis au christianisme, beaucoup d'hommes qui renoncent par conviction religieuse à la polygamie. Les femmes de monogames sont également sollicitées pour l'entretien de la plantation de leur mari. Elles disposent cependant, par rapport aux femmes de polygames, d'une plus grande marge de manœuvre dans la négociation concernant les revenus ou l'héritage de la plantation, par exemple. Les premières femmes à accéder au statut de planteur ont souvent été des veuves de monogames, qui ont eu de fait la responsabilité de gérer la plantation de feu leur mari¹⁷⁹. Ces monogames, justement parce qu'ils ne pouvaient pas justifier d'une main d'œuvre familiale importante, n'étaient autorisés à planter qu'un nombre limité de caféiers (500 pieds de caféiers, ce qui représente une superficie de plantation d'environ 0,5 ha). Ils avaient donc de très petites plantations contrairement aux grands polygames. Par ailleurs, tous les hommes bamiléké n'étaient pas planteurs de café, et tous les planteurs n'étaient donc pas riches.

Dans la zone cacaoyère également, les hommes considèrent le travail des femmes dans les plantations comme une obligation conjugale, un devoir d'épouse, qui permet

¹⁷⁶ Voufo, *Le rôle de la femme dans la caféiculture : le cas de la Ménoua. 1930-1990, op.cit.*, p. 58

¹⁷⁷ Kuété, *café et acteurs de la caféiculture...*, op.cit., p.168.

¹⁷⁸ Entretien avec Mme Sonkoué, Foumbot, 29 décembre 2014.

¹⁷⁹ Entretien avec Mme Sonkoué, Foumbot, 29 décembre 2014

au mari de se passer d'une main d'œuvre rémunérée. Les épouses assurent la cueillette de cabosses, leur ramassage et écabossage, le transport des fèves, le séchage, la mise en sac, bref toutes les opérations nécessaires à la production et la vente¹⁸⁰. C'est souvent pour exiger des compensations qu'elles ont réclamé devant les tribunaux tout ou partie de la plantation au moment du partage de l'héritage, alors que dans le système traditionnel elles ne pouvaient rien réclamer pour elles-mêmes à la mort de leur mari. D'autres ont préféré renoncer simplement à travailler dans la plantation afin de protester contre ce travail non rémunéré. Comme en pays bamiléké, les chefs et notables ont opportunément profité du système de la polygamie pour créer de grandes plantations de cacao dans lesquelles les femmes constituaient l'essentiel de la main d'œuvre¹⁸¹. L'apport des femmes à la production du cacao semble ainsi être une compensation dotale versée au beau-père¹⁸².

L'investissement en capital et en main d'œuvre pour la création des plantations dans ces conditions était relativement faible. Les terres mobilisées étaient celles du domaine familial ou des terres de réserve. Cette situation a profité à l'État qui pouvait ainsi rémunérer les paysans sans tenir compte du coût réel de production, puisque ni la terre ni la main d'œuvre n'étaient comptabilisées dans le prix de revient des plantations.

V.3. Des droits sociaux et économiques à préserver: négociation dans la sphère privée et revendications sur la scène publique (1950-1960)

Les femmes bamiléké et leurs consœurs du plateau de Bamenda ont résisté avec force aux politiques coloniales de conservation des sols et de la monoculture du café sur les terres agricoles. Ces politiques impliquent un changement de leurs pratiques culturelles et leur exclusion des terres anciennement dédiées aux cultures vivrières. Elles ont également résisté à leur mari. Elles se sont opposées à leur volonté d'accorder la priorité à la culture du café, de mobiliser la main d'œuvre familiale à cette fin, de gérer de manière exclusive les revenus tirés du café, alors même qu'elles contribuent largement à la production.

¹⁸⁰ Colette Ma, *Les femmes Eton et l'économie coloniale au Cameroun...*, op.cit., p.71

¹⁸¹ Guyer, *Family and Farm in southern Cameroon*, op. cit. p. 35

¹⁸² Colette Ma, *Les femmes Eton et l'économie coloniale au Cameroun...*, op. cit. p. 59

V.3.1. La capacité d'action des femmes devant les tribunaux coloniaux et dans l'espace public (1948-1960)

Les femmes ont utilisé les tribunaux coloniaux comme une ressource pour contester les inégalités de genre qui se sont renforcées avec le développement de l'économie coloniale. Plusieurs études ont mis en évidence cette appropriation des femmes des nouveaux outils de la société coloniale¹⁸³. En ville aussi bien qu'à la campagne, les plus déterminées ont bravé les contraintes internes à leurs sociétés en portant devant les juridictions coloniales leurs griefs contre les hommes, sur divers sujets. En pays bamiléké, le café est souvent au cœur de ces affaires conjugales, dans lesquelles les femmes remettent en question le rôle « d'outil de production »¹⁸⁴ que les maris souhaitent leur faire jouer.

La multiplicité de ces affaires conjugales dans les années 1950 est un indicateur de l'importance de la main d'œuvre féminine et du travail des femmes dans la caféiculture en pays bamiléké. Elles mettent en lumière les tensions de genre autour de la culture du café et la manière dont les femmes négocient leur position au sein de la famille et leur rapport au café. Le choix de planter le café est en général celui des hommes, et ces derniers ont réussi à l'imposer comme une production nécessitant l'implication de toute la famille. Pour beaucoup de femmes, leur travail dans les plantations exige cependant une contrepartie. La volonté de préserver leur autonomie économique donne sens à leur combat pour garder le contrôle de leur force de travail dans ce contexte de mutation des rôles sociaux de sexe et d'affaiblissement des mécanismes de sécurité qui garantissaient leur accès aux ressources de production, notamment la terre. Les tribunaux coloniaux ont servi de cadre à l'expression des divergences entre les femmes et les hommes vis-à-vis du café. Les femmes font aussi entendre leurs voix sur la scène politique, en s'engouffrant dans l'espace étroit que leur offrent les mouvements de lutte pour l'indépendance pendant la décolonisation.

Le droit coutumier reformulé pendant la colonisation s'éloigne par certains aspects des usages anciens. Il répond en fait au souhait des chefs locaux de renforcer leur contrôle sur les ressources. Dans ce processus de reconstruction, le contrôle de la main d'œuvre féminine, et plus largement leur production et reproduction, constitue l'un des domaines où

¹⁸³ Le n° spécial des *Cahiers d'études africaines*, N° 187-188, (2007) consacré à l'histoire genrée du droit en Afrique coloniale, montre à travers l'exploitation des archives juridiques, l'évolution des droits des femmes et la confrontation de ces dernières avec les tribunaux dans divers contextes.

¹⁸⁴ Catherine Coquery-Vidrovitch « Procès au féminin et changements de société », *Cahiers d'études africaines*, n° 187-188, 2007, p.449-460.

le conservatisme des administrateurs coloniaux, imprégnés du principe du droit romain de « la primauté du seul chef de famille mâle » rejoint celui des chefs¹⁸⁵ et des hommes en général.

Dans la société traditionnelle bamiléké, il existait trois types de juridictions : la juridiction familiale, relevant du chef de famille, traitait des affaires opposant des membres d'une même famille (la famille étendue), la juridiction du notable ou chef de quartier, des différends entre les familles de sa zone de compétence, et la juridiction du chef qui statuait en premier et en dernier ressort¹⁸⁶. L'ordre colonial a institué au-dessus de cette dernière le tribunal civil coutumier de premier degré, d'inspiration européenne, présidé par un administrateur colonial, mais qui statuait sur la base des coutumes locales. En principe, cette dernière juridiction n'était saisie qu'en cas de non conciliation devant la juridiction du chef.

Les affaires portées devant le tribunal civil coutumier, opposant les femmes et les hommes, illustrent la gravité des tensions nées autour du café dans les familles paysannes bamiléké. En effet, la complexité de cette organisation judiciaire n'était pas de nature à faciliter le recours des femmes contre leur mari. Les désaccords entre maris et femmes se réglaient au niveau de la juridiction familiale, et allaient rarement au-delà¹⁸⁷. La saisine du tribunal civil coutumier de premier degré par des femmes symbolisait en soi la remise en question de la parole du chef de famille et celle du chef du groupement, et montre que les femmes, malgré leur position marginale dans la société coloniale, leur faible niveau de scolarisation dans ces années 1950, ont réussi à trouver les voies et moyens d'accès aux institutions coloniales pour défendre leurs droits sociaux et économiques.

Les archives des tribunaux coutumiers de premier degré de Dschang et de Bafoussam, nous fournissent quelques exemples emblématiques de ces initiatives des femmes. Le premier constat est que, dans les affaires de divorce, la demande est souvent faite par les femmes, pour différents motifs dont celui de mauvais traitements infligés par les maris suite au refus des femmes de travailler dans les plantations de café. Les femmes jouent de la juxtaposition des différents systèmes juridiques et parfois de leur contradiction, pour défendre leurs intérêts. Les demandes de divorce expriment d'une part la contestation de la légitimité des maris à revendiquer l'usage de la force de travail de leurs femmes dans les plantations, et d'autre part,

¹⁸⁵ Catherine Coquery-Vidrovitch, « Genre et justice », *Cahiers d'études africaines*, n°187-188, 2007, p.461-494.

¹⁸⁶ Enock Kwayeb, *Les institutions de droit privé...op. cit.*, p. 77-79.

¹⁸⁷Mme Tchami Rose, entretien à Baré, le 28 Janvier 2015

l'opposition des femmes à la relégation des cultures vivrières au second plan. Quelques cas nous éclairent sur ces aspects.

Dans une affaire jugée le 30 septembre 1954 par exemple, la requérante a présenté sa demande de divorce en expliquant son refus de travailler dans la plantation de son mari et en dénonçant les violences subies suite à ce refus. Pour se justifier, le mari a rétorqué qu'elle avait « toujours refusé de sarcler ma plantation de caféiers. Forcée par son père à faire ce travail, elle coupa toutes les racines de caféiers »¹⁸⁸. Cette stratégie était courante lorsque les femmes étaient mécontentes de leur mari (par exemple, s'ils refusaient de contribuer aux dépenses alimentaires ou de santé, ou rechignaient à prendre en charge la scolarité d'un enfant etc...). Elles passaient outre les consignes¹⁸⁹ en creusant au pied des arbustes pour semer des ignames, ce qui était susceptible de les fragiliser¹⁹⁰. Cette stratégie a été encore employée récemment. En 2010, les femmes ont confié à H. Guétat-Bernard avoir « volontairement endommagé les racines des caféiers » après la baisse des cours depuis les années 1980¹⁹¹, afin d'étendre leurs cultures vivrières.

Dans une autre affaire, un homme, qui a pris en l'évrat, la veuve de son frère, s'est opposé à la volonté de cette dernière de reprendre « sa liberté de veuve » et demande à l'épouser. Il soutient devant le tribunal que, s'il n'a pas versé la dot, c'est surtout parce que la requérante

devait récolter beaucoup de café pour vendre afin de me permettre d'achever le versement de dot sur elle...bien entendu qu'il était décidé que je devais payer une dot de 29000 francs mais je ne l'ai pas fait parce qu'elle a négligé les travaux de plantation ¹⁹²[sic].

Il laisse ainsi entendre qu'il ne souhaite pas « la libérer », malgré sa demande, mais attend d'elle un plus grand investissement dans le travail de la plantation pour lui permettre de régulariser sa situation auprès de sa belle-famille. Au tribunal de premier degré de Bafoussam,

¹⁸⁸ APO, Archives du Tribunal civil du 1^{er} degré, Dschang matière civile, coutume bamiléké. Audience publique, 30 septembre 1954. NC

¹⁸⁹ L'administration était en général opposée aux cultures vivrières dans les plantations. Mais, face à la résistance des femmes bamiléké, elle avait cédé, en insistant toutefois que certains types de cultures soient évitées et que les semis soient faits à une certaine distance des arbustes.

¹⁹⁰ Mme Tchami Rose, entretien à Baré, le 22 Janvier 2015

¹⁹¹ Guétat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre*...op. cit., p. 140

¹⁹² APO, archives du Tribunal du 1^{er} degré, Dschang matière civile, coutume bamiléké. Audience publique, 30 septembre 1954. NC

une femme demande le divorce au motif que son mari, l'ayant prise comme veuve, « l'a expédiée travailler à la plantation où elle a mis plus de 8 ans » à son service. Il l'a ensuite chassé de chez lui « en disant qu'elle était stérile et qu'elle ne lui donnait pas d'enfants » avant de prendre une autre femme¹⁹³. A noter que dans tous ces cas, le tribunal accède à la demande des femmes en leur accordant le divorce, et renvoie dos à dos les maris et les pères pour le règlement d'éventuelles questions de remboursement de dot versée ou des compensations à accorder aux maris. Ces exemples montrent les changements dans les rapports économiques entre les hommes et les femmes au sein de la famille. La tendance est celle d'une volonté des hommes à accorder la priorité au café, et à se fonder sur leur statut de chef de famille pour exiger des femmes un travail supplémentaire dans la production du café. Dans un contexte où elles-mêmes cherchent à développer leurs propres activités économiques pour se procurer l'argent nécessaire à la satisfaction de leurs besoins.

La rente du café, de plus en plus importante dans les revenus des familles, permet aux hommes de conforter leur pouvoir économique, mais aussi leur position sociale et parallèlement réduit le poids économique des femmes. La gestion de l'argent du café de façon unilatérale semble avoir été l'élément de tension qui explique les griefs des femmes contre les hommes. Nos recherches se sont limitées aux archives éparses et non classées de Bafoussam. Une exploitation des archives de tous les tribunaux de premier degré des cinq subdivisions de l'ancienne Région Bamiléké permettrait une analyse plus approfondie de ce moment de basculement où les femmes prennent conscience que le café modifie en profondeur la nature des relations de pouvoir économique, et de genre dans leur société.

Toutes les femmes n'avaient pas assez de ressources pour se lancer dans des procédures judiciaires, et n'osaient pas réclamer leur dû aux maris, même si elles étaient conscientes que leur travail leur évitait de recourir au *pambe*¹⁹⁴ c'est-à-dire à la main d'œuvre salariée, surtout au moment des récoltes¹⁹⁵. Elles ont trouvé d'autres moyens pour exprimer leur mécontentement. Par exemple en renonçant simplement à continuer à travailler dans la plantation du mari, tant que ce dernier décidait seul de l'utilisation de l'argent du café. Cela créait évidemment des tensions dans la famille. Une informatrice se souvient avoir été en conflit avec son mari pendant des années parce qu'elle avait décidé « de ne plus mettre les

¹⁹³ Archives du Tribunal du premier degré Bafoussam, jugement N° 496/9, Audience du 30 Janvier 1968

¹⁹⁴ Entretien avec Mme Sonkoué, Foubot, 29 décembre 2014, Mme Tchami Rose, à Baré, le 22 Janvier 2015, Mme Tchaptchet Pauline, Bangangté, 18 janvier 2015

¹⁹⁵ Entretien avec Mme Julienne Tchamba, agricultrice commerçante, Bafoussam, 15 février 2015.

pieds dans sa plantation », car il ne s'occupait pas de ses enfants et ne lui « donnait rien, ni vêtements, ni huile, ni savon... »¹⁹⁶. Elle a préféré se consacrer à ses cultures vivrières et à son commerce (vente de maïs en gros et détail) ce qui lui a permis d'économiser de l'argent et d'acheter elle-même sa plantation de café.

Sur le plan politique, les femmes se sont engouffrées dans l'espace que leur ont concédé certains mouvements politiques, à l'exemple du *Kumzse*, l'Assemblée traditionnelle du peuple Bamiléké qui a créé en 1950 un comité des femmes pour donner à celles-ci un cadre de réflexion sur des questions intéressant exclusivement les femmes. Les membres du comité féminin du *Kumzse* avaient officiellement pour mission de prodiguer des conseils aux femmes sur « le ménage, la puériculture, le secours mutuel, l'hygiène ... »¹⁹⁷. On voit ici l'influence du code moral occidental sur ces élites « évoluées » dont les femmes sont souvent passées par des écoles ménagères coloniales ou celles des missions chrétiennes. Mais le plus intéressant à noter est la convergence de point de vue qui semble se dessiner entre les colonisateurs et ces « évolués » sur le rôle des femmes, qui doit davantage se préoccuper de soigner son intérieur et ses enfants. Sur ce point, ils sont en décalage par rapport à la masse paysanne. Dans les campagnes, les hommes sont dans une logique d'utilisation de la force de travail des femmes pour la production du café et n'ont aucun intérêt à ce qu'elles passent plus de temps aux activités proprement ménagères. Les femmes rurales ne souhaitent rien de plus que de pouvoir continuer à cultiver leurs champs et à vendre librement, sans être taxées¹⁹⁸, leurs productions vivrières sur les marchés.

On voit cependant que les membres des comités féminins des mouvements politiques sortent assez vite de ce cadre restreint et portent leurs revendications sur des sujets moins consensuels qui remettent clairement en cause l'ordre du genre. Elles dénoncent l'attitude contestable de certains hommes qui détournaient les institutions traditionnelles comme la dot pour accumuler une main d'œuvre gratuite et l'exploitation des femmes dans les plantations de café.

¹⁹⁶ Entretien avec Mme Julienne Tchamba, agricultrice commerçante, Bafoussam, 15 février 2015

¹⁹⁷ APO, Compte rendu du cinquième congrès du *Kumzse*, Dschang, 24-30 novembre 1952, p. 8.

¹⁹⁸ Les agricultrices qui vendaient leurs surplus sur les marchés devaient également s'acquitter d'une taxe de 200 F à 500F. Elles considéraient cela comme une injustice et leurs premières pétitions aux Nations-Unies présentent cette taxe comme une menace au bien-être des femmes et de la famille, voir M. Terretta, *petitionning for our rights...* p 101.

Le rapport produit par le comité féminin de *Kumzse* au congrès de 1952 dénonce ces rapports de domination confortés d'une part par l'économie du café et d'autre part par des choix de scolarisation des enfants discriminatoires à l'encontre des filles. Elles pointent le « manque de bonne volonté d'envoyer les filles à l'école comme les garçons, l'emploi des femmes pour labourer les plantations de caféiers »¹⁹⁹. Devant les congressistes, la porte-parole du comité, Mme Anne Momo clame : « Le travail forcé est aboli pour les hommes, mais les Camerounais l'ont maintenu pour leurs femmes »²⁰⁰.

La production d'un café arabica de qualité exige en effet des femmes un investissement en temps important. En plus du travail de désherbage, effectué à trois reprises dans l'année, les femmes participent à la cueillette des cerises avec les enfants et pour les grands planteurs, des ouvriers lorsque la main d'œuvre familiale s'avère insuffisante. Après la récolte, elles se chargent immédiatement des opérations de dépulpage (réalisé le jour même de la récolte et au plus tard le lendemain matin pour éviter la fermentation des cerises de café dans la pulpe). Après une pause de 24 heures, le café dépulvé est lavé à l'eau propre (pour cela les femmes effectuent plusieurs va-et-vient à la rivière si les enfants ne sont pas assez nombreux pour se charger de la corvée d'eau) et séché. Une informatrice, dont le mari possédait de nombreuses plantations à Bangang, près de Mbouda, nous explique qu'avec ses 6 coépouses, elles passaient ainsi des jours entiers sans sommeil, pendant la période de récolte du café. Tous les jours, après une journée passée debout à cueillir le café, il fallait, dès le retour à la maison, commencer le dépulpage du café récolté et le lavage de celui laissé la veille en fermentation. Elles travaillaient ainsi parfois jusqu'au petit matin avec l'aide des enfants²⁰¹.

Dans ces conditions de surcharge de travail, les femmes ont globalement perçu tardivement les enjeux de la scolarisation de leurs filles. Les contraintes que cela engendrait, notamment les longs trajets pour aller à l'école, les difficultés pour les enfants de s'alimenter contribuaient à leur donner une image plutôt peu flatteuse de l'institution scolaire. Et surtout, elles avaient de plus en plus besoin de leurs enfants pour les aider dans les multiples tâches qui s'étaient rajoutées dans leur emploi de temps déjà bien chargé avant la diffusion du café.

¹⁹⁹ APO, Compte rendu du cinquième congrès du Kumzse, Dschang, 24-30 novembre 1952, p. 8.

²⁰⁰ Ibid.

²⁰¹ Entretien avec Mme Sonkoué, Foumbot, 29 décembre 2014

Le directeur de l'école rurale de la chefferie de Bafou, dénonçait le choix des parents de ne pas scolariser leurs filles et de les destiner aux travaux des plantations :

Les filles susceptibles d'aller à l'école derrière leurs mamans se rendent dans la caféière de papa, de l'oncle, du cousin, et plus tard, après une forte dot qu'un jeune homme versera aux parents de « mademoiselle », celle-ci s'élancera et travaillera habilement dans la plantation de son époux. Les mamans n'ont pas tort de conduire leurs enfants filles au champ car le Bamiléké vit sous un régime de tradition. Mais il faut que le chef de famille, riche, évolué, oriente les membres de son foyer²⁰².

La scolarisation des filles a été d'une manière générale tardive au Cameroun, et plus encore en pays bamiléké. Il y a eu autour de cette question une forte résistance de la société bamiléké. Les mères surtout sont particulièrement réticentes à la scolarisation de leurs enfants, en particulier les filles. Et puisqu'en général ce sont elles qui assurent l'éducation de ces dernières jusqu'à leur mariage, elles ont leur mot à dire dans la décision de scolariser ou non. Les charges quotidiennes de travail qu'elles assument, et le fait qu'elles ont été en général maintenues en marge de la société coloniale et de ses évolutions, peut expliquer ce positionnement des femmes, elles ne perçoivent pas l'intérêt immédiat de la scolarisation pour leurs filles²⁰³. C'est ce qu'évoque le directeur d'école.

Certains grands planteurs bamiléké, ont gagné beaucoup d'argent grâce à leurs plantations de café, ce qui leur a permis par exemple, d'améliorer le confort de leur habitation (construction en dur, électrification etc...), matérialisant ainsi leur réussite. Mais, sauf exception, leurs femmes n'ont pas bénéficié de ce confort²⁰⁴, et plus encore leurs filles, car malgré leur réussite, ces planteurs ne s'intéressent pas à la scolarisation de ces dernières. Elles continuent à travailler avec leurs mères dans leurs plantations.

²⁰² Jean Phouzze Nguete, Directeur, de l'école rurale de Bafou, « l'enseignement public dans les campagnes », *Le Bamiléké*, N° 1, Mai 1955

²⁰³ Nos informatrices nous ont assuré qu'elles auraient aimé aller à l'école, mais que leurs mères se montraient réticentes à cause de la longueur des trajets et des difficultés des enfants à s'alimenter. Une enquête sur l'alimentation menée à Dschang auprès des élèves de l'école des garçons et l'école principale de filles montre que la plupart des élèves habitait en moyenne à 4 km de l'école et 18% seulement des filles prenaient 2 repas par jour, dans *Le Bamiléké*, « l'enquête sur l'alimentation des élèves ». N° 24, avril 1957.

²⁰⁴ Héléne Guétat-Bernard, *Développement rural...*p. 42.



Fillettes repiquant les jeunes plants de café, *Le Bamiléké*, juillet 1957

Les revendications des femmes bamiléké et leur prise de conscience de la détérioration des rapports économiques entre les hommes et les femmes n'a pas échappé à l'administration. Au sujet de la main d'œuvre dans les plantations de café, le rapport agricole de 1954 attire l'attention sur la montée de la contestation de l'ordre social par les femmes bamiléké qui risque de bouleverser le système de production familial de café si elles se désolidarisent massivement du travail des plantations. Cette contestation est de plus en plus dirigée contre les hommes qui contrôlent déjà les terres, devenues un bien marchand, l'argent du café et également la main d'œuvre féminine. D'où cette remarque du chef de la Région Bamiléké :

Il est un aspect du problème qui semble s'accuser de jour en jour : l'émancipation morale et politique de la femme bamiléké désireuse de limiter ses efforts à ses seuls besoins pécuniaires et ceux de ses enfants²⁰⁵.

²⁰⁵ Archives de l'Académie des sciences d'outre-mer, côte 47828. Inspection générale de l'agriculture, Rapport annuel, Territoire du Cameroun, 1954, p.143.

La résistance des femmes face au café apparaît d'autant plus justifiée que le marché des produits vivriers, d'où elles tirent leurs revenus, s'annonce aussi prometteur que celui du café avec le développement des villes et d'une population non agricole en forte croissance. Il est cependant important de nuancer ce propos en rappelant que, contrairement aux hommes qui bénéficient d'une assistance technique et des prix garantis pour leur production, les femmes ont à surmonter de nombreuses difficultés pour s'assurer un revenu correct de la vente de leurs surplus vivriers. Elles font face à une grande insécurité de leurs revenus. C'est pour cette raison que certaines cherchent à se mettre elles aussi à la culture du café, tout en continuant à développer leurs productions vivrières.

Ces revendications des femmes bamiléké ne se limitent pas à la contestation de l'ordre patriarcal. Elles se manifestent aussi dans l'espace public par des actions menées contre le régime colonial, dans le contexte de la décolonisation. Celui-ci est marqué en pays bamiléké par une rébellion qui se généralise dans les années précédant l'indépendance en 1960²⁰⁶. L'Ouest-Cameroun entre alors en dissidence. Les systèmes de production agricoles sont déstabilisés par de nombreuses attaques, attentats et exactions quotidiennes qui plongent la population entière dans la peur. L'administration coloniale décide de procéder au regroupement des populations bamiléké dans des centres administratifs, forçant ainsi les femmes, soit à abandonner leurs champs vivriers, soit à s'organiser pour s'y rendre en très grands groupes afin de pouvoir se défendre en cas d'attaque²⁰⁷. Celles-ci entrent en résistance contre le pouvoir colonial aux côtés des hommes et emploient divers moyens pour protéger les maquis abritant les « rebelles » ou encore s'opposer à l'arrestation des hommes par les troupes coloniales ou exiger la libération des prisonniers. Elles protestent contre les assassinats dont sont victimes leurs enfants. Ainsi à Baméka, 3000 femmes manifestent leur hostilité devant des militaires après la mort de deux hommes tués dans la nuit du 15 au 16 octobre, les forçant à battre en retraite pour « éviter toute attaque ». Les nuits suivantes, elles coupent plusieurs pistes, notamment celle reliant Bamougoum à Baméka, les labourent comme des champs vivriers et plantent des bananiers et diverses cultures vivrières. Elles

²⁰⁶ Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, *Kamerun! Une guerre Cachée aux origines de la françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, p. 350.

²⁰⁷ Témoignages concordants de toutes les femmes interrogées à Bafoussam, Baham, Balengou, Bagangté, Baré et Nkongsamba

continuent cette action de culture de pistes pendant plusieurs nuits de suite avec l'appui de femmes d'autres chefferies²⁰⁸.

Les manifestations publiques des femmes se multiplient. Un rapport de sûreté résume ainsi la situation le 23 Octobre 1959 :

Les femmes, à l'approche d'une patrouille militaire, commencent à pousser des hurlements et se rassemblent armées de machettes, de poignards et de bâtons-Par leurs cris, elles alertent les hommes, qui ont ainsi le temps de s'esquiver ; par leurs rassemblements hostiles, elles essaient d'empêcher la progression des patrouilles. Cet état de choses a été constaté à différentes reprises par les détachements envoyés en reconnaissance dans Bamendjou, Bameka et Bamougoum²⁰⁹.

Ainsi, le 20 octobre 1959, 300 à 400 femmes manifestent à Bansoa, dans la subdivision de Dschang, armées de bâtons et de bouteilles remplies de piments qu'elles projettent sur la patrouille²¹⁰. Le 24 Octobre 1959, 800 femmes de Bamougoum, près de Bafoussam, manifestent contre l'arrestation de plusieurs hommes de cette chefferie et la mise en résidence surveillée du *fo*. Certaines ont procédé la veille au creusement de tranchées sur divers pistes pour empêcher le passage des véhicules militaires. Sur certaines de ces pistes, les femmes ont procédé à la culture de plantes comme le mil et le macabo et construit et construit des maisons. Des journalistes français analysent cette attitude des femmes comme un rejet des cultures apportées par le Blancs²¹¹. Elles se réapproprient symboliquement non seulement le contrôle et l'affectation des terres, mais renversent également l'ordre de genre en exerçant des compétences jusque-là dévolues aux seuls hommes, c'est-à-dire la construction de maisons²¹². Les vieilles femmes utilisent un mode d'action connu dans les mouvements de révolte des femmes dans diverses sociétés africaines, celui d'exposer leur nudité face aux troupes coloniales²¹³. De nombreuses femmes participent à la lutte en intégrant les « maquis » comme combattantes, informatrices et relais entre les « maquis » et les populations²¹⁴.

²⁰⁸ APO, Rapport de sûreté, 3 novembre 1959.

²⁰⁹ APO, Bulletin de sûreté, Gendarmerie, Groupement Bamendjou, 23 Octobre 1959

²¹⁰ APO, Compagnie de gendarmerie de Dschang, Bulletin de renseignement n° 35 pour la période du 20 au 27 octobre 1959.

²¹¹ Malaquais, *Architectures, pouvoir et dissidence...op.cit.*, p.332.

²¹² *Ibid.*, p.3232-333

²¹³ La nudité est un mode d'action politique utilisée traditionnellement par les femmes africaines pour protester contre les abus du pouvoir patriarcal. Elles l'ont remobilisé pendant la période coloniale contre les autorités pour protester contre les taxes sur les marchés dans la colonie du Nigéria en 1929, et dans celle du Togo en 1933,

Les bouleversements nés de l'extension du café en pays bamiléké ont mis en lumière le poids réel des femmes dans la vie sociale et économique. Jusque-là elles semblent inexistantes, tant les politiques coloniales s'intéressent peu à elles. Elles assurent les productions vivrières qui permettent à la colonisation de mobiliser les hommes sur les activités valorisées de cultures d'exportation. Elles ont cependant réagi quand la politique du café, en favorisant l'accaparement des terres et leur privatisation, menaçait leurs propres intérêts. La question foncière est devenue centrale en pays Bamiléké au milieu des années 1950. Le droit coutumier a évolué dans un sens peu favorable aux agricultrices. Leurs luttes devant les tribunaux et leur implication dans les combats politiques traduisent à la fois leur détermination à garder une forme de contrôle sur cette ressource indispensable à leur survie, mais aussi leur besoin de s'inscrire dans des processus de mobilité sociale au même titre que les hommes.

V.3.2. Femmes « planteurs » : Entre pragmatisme et transgression

L'économie du café a indéniablement bousculé les fondements de la division sexuelle du travail. La rente du café a favorisé l'insertion du pays bamiléké dans l'économie monétaire et le système capitaliste. Les années 1950 et 1960 constituent la période la plus faste pour les planteurs de café, qui avaient dû batailler pour avoir le droit d'entreprendre cette culture. Cette dernière est devenue la principale source de revenus des paysans bamiléké, jusqu'à la crise des années 1980. Les femmes en étaient cependant exclues, malgré leur contribution à la production de cette richesse. Seules les *mafo* et les *yas*, reines mères et femmes influentes, ont pu accéder à la culture du café en même temps que les hommes. Dès 1948, Kaberry signale l'initiative des *ya* de la chefferie *nso* qui s'engagent dans la plantation de café²¹⁵. Excepté ces femmes de pouvoir, le statut de « planteur » semblait être une prérogative masculine.

Comme dans beaucoup de sociétés d'Afrique subsaharienne, les femmes sont conscientes, compte tenu de la gestion séparée des revenus au sein des familles, que le contrôle de la production des cultures de rente signifie également le contrôle des revenus qui

contre la marchandisation des terres agricoles au Cameroun britannique en 1958, et récemment encore dans plusieurs pays africains (Kenya, Ghana etc...)

²¹⁴ Sah, *Femmes bamiléké au maquis*, op. cit., p.99-131.

²¹⁵ BNA, Sa/e(1948)2 women's section Grassland area reports, File n°869/6, Anthropology, September, 1949

en découlent. Beaucoup de femmes ont donc cherché malgré cette exclusion, à se faire une place dans l'économie coloniale en devenant elles aussi « planteurs ». Elles se sont engagées dans cette culture « d'hommes » malgré les contraintes internes à leur société qui les écartait par exemple de la propriété foncière ou du droit à l'héritage. On retrouve cette dynamique dans plusieurs contextes coloniaux africains marqués par le développement des cultures de rente. Allman signale l'entrée des femmes dans l'économie du cacao en pays Ashanti dans l'entre-deux-guerres. Réagissant contre l'utilisation sans compensation de leur force de travail par leur mari, de nombreuses femmes ashanti décident de créer leurs propres plantations pour assurer leur autonomie et leur sécurité économique, n'hésitant pas à brandir la menace du divorce pour imposer leur choix à leur mari²¹⁶.

Ces démarches féminines constituent une forme de transgression, car les cultures arbustives étaient le domaine de responsabilité des hommes dans les systèmes de production. Le cacao comme le café, étaient dès leur introduction par les colonisateurs, considérées à ce titre comme des cultures masculines.

Déjà en 1949, après la décision de l'ARCAM de libéraliser la culture du café, les femmes de la région bamiléké, agissant dans le cadre du comité féminin de l'UPC, ont envoyé une pétition aux Nations-Unies pour réclamer la liberté pour les femmes aussi de pouvoir planter le café, afin d'assurer leur indépendance économique²¹⁷. Selon Meredith Terretta, ce message est moins adressé aux autorités coloniales françaises qu'aux hommes bamiléké, qui se sont appropriés l'argent du café tout en profitant de la main d'œuvre familiale, principalement celle des femmes. Il s'agit de dénoncer la rupture de l'équilibre des rapports économiques entre les hommes et les femmes due au café. Les femmes mettent en lumière à travers cette pétition le fait que la libéralisation de la culture du café a ouvert la voie d'accès à tous ceux qui souhaitent cultiver le café et en ont les moyens, c'est-à-dire les hommes, pas les femmes. Pour ces dernières, les contraintes sont nombreuses et ne sont pas toujours liées au système de domination coloniale. Les hommes ont su jouer de leur position antérieure, des règles coutumières qui définissent l'accès à la terre, et de l'organisation du travail agricole pour conforter leur domination et légitimer le fait que le café et plus globalement les innovations apportées par la société coloniale, leur sont destinés.

²¹⁶ J. Allman, "Making Mothers: Missionaries, Medical Officers and Women's Work in Colonial Asante, 1924-1945", *History Workshop*, n°38, 1994, p.23-47.

²¹⁷ M. Terretta, *Petitioning for our right...*, *op.cit.*, p. 100.

En pays bété, confrontées de la même manière au refus des hommes de reconnaître l'importance de leur travail et de le valoriser en partageant les revenus des plantations, certaines femmes se sont engagées, dès les années 1950, dans cette culture. Selon Ewangué, ces femmes sont souvent célibataires et donc, pas liées aux obligations matrimoniales envers un homme qui pourrait contester la propriété de leur plantation. Mais elles subissent la déconsidération de la société²¹⁸ parce que leur volonté d'accéder à la culture du cacao constitue pour les hommes un acte de défiance au regard des rôles sexués établis.

Celles qui décident de se lancer dans les cultures d'exportation sont donc confrontées à plusieurs obstacles. Il faut négocier avec les hommes, car ils ont tendance à considérer ces initiatives comme une remise en cause de leur autorité maritale²¹⁹. Cette négociation s'impose pour deux raisons. D'une part parce qu'elles ne disposent pas des compétences techniques et ne fréquentent pas les coopératives où les hommes sont formés à la conduite d'une plantation de café : processus de plantation, tailles des arbustes, traitements phytosanitaires, commercialisation etc... D'autre part, parce que l'achat d'une plantation de café est une opération complexe sur le plan administratif (contrat de vente, témoins etc...). Elles ont donc besoin de l'aide de leur mari pour cette procédure. S'engager dans la culture du café ou du cacao est donc un chemin difficile pour les femmes, et ce fait, elles cherchent à s'assurer le soutien de leur mari ou d'autres membres masculins de la famille et user de beaucoup de diplomatie. Pour obtenir ce soutien, certaines s'engagent à continuer d'effectuer les tâches qui leur reviennent dans les plantations de ces derniers, c'est-à-dire le désherbage, la cueillette et la préparation du café après la récolte²²⁰. Dans ce cas, la plantation du mari est prioritaire.

Le nœud du problème est cependant l'accès à la propriété foncière. En effet, la possession d'une plantation signifie pour les femmes une appropriation foncière et, même si leur accès à la terre est garanti, elles ont beaucoup de mal à accéder à la propriété, sauf exception, dans le système juridique coutumier. Mais on a vu que ce droit coutumier était lui aussi en tension, bousculé par des revendications des femmes pour une reconnaissance de droits en tant que propriétaires dans les années 1950.

Certaines femmes ont pu devenir planteur en héritant de plantations d'un père décédé sans héritier mâle en âge de s'occuper de la plantation²²¹. D'autres ont créé des plantations sur des

²¹⁸ J.L. Ewangué, *L'économie de plantation ... op.cit.*, p. 507

²¹⁹ Colette Ma, *les femmes éton et l'économie coloniale...*, *op.cit.*, p. 72

²²⁰ Entretien avec Mme Tchami Rose, Baré, 22 janvier 2015

²²¹ Entretien avec Mme Sonkoué, Foubot, 29 décembre 2014

terres appartenant à leurs fils émigrés, d'une part pour les sécuriser et éviter qu'elles fassent l'objet d'une concession à un tiers, d'autre part pour s'assurer pour elles-mêmes des revenus réguliers. Des femmes ont utilisé également les tribunaux comme ressource permettant de faire reconnaître leur travail comme une contribution ouvrant droit à une part d'héritage. Des veuves ont ainsi bravé les usages en faisant valoir devant les juridictions coutumières ou coloniales leur légitimité à réclamer la propriété de la plantation de feu leur mari²²².

C'est cependant en dehors du domaine familial et dans des zones d'émigration que les femmes ont, comme les cadets, eu plus de facilité à accéder à la propriété des plantations de café. Elles ont privilégié l'achat de celles déjà créées. Ces investissements ont été réalisés en mobilisant l'épargne faite dans les tontines, grâce à leur commerce de produits vivriers.

Certaines ont bénéficié du soutien financier de leur mari. Ainsi l'une de nos informatrices dont le mari était employé de commerce, nous a expliqué que ce dernier l'a aidé financièrement dans l'acquisition de sa plantation, achetée en son nom et pour lequel elle détient un livret de planteur, document obligatoire pour tout propriétaire de plantation de café ou de cacao. Elle a toujours travaillé seule dans cette plantation, et avec l'aide de ses enfants. En plus du café, elle a surtout développé les cultures vivrières qu'elle livre aux grossistes venant de Douala ou de Yaoundé : le haricot, les pommes de terre, le maïs²²³.

Même lorsque le mari ne participe pas à l'achat, son savoir-faire et son expérience dans la culture du café est indispensable pour les femmes qui vont s'appuyer sur lui pour toutes les démarches administratives, pour faire le lien avec les coopératives, pour la vente et même pour la taille des arbustes. Certaines confient à leur mari leur récolte et ce dernier s'occupe de la vente à la coopérative et leur remet l'argent²²⁴. Une agricultrice nous confie qu'il lui est arrivé souvent de faire appel à son mari pour le traitement de ses caféiers, et que ce dernier était rémunéré, exactement comme elle l'aurait fait avec n'importe quel ouvrier engagé pour ce travail. Il faut se rappeler que les maris ne considéraient pas le travail fourni par leurs femmes dans les plantations comme un travail méritant compensation financière. De leur point de vue, les frais de scolarisation (surtout au bénéfice des garçons), les frais de santé, l'habillement et les charges liées à l'amélioration de l'habitat profitaient à tous les membres de la famille, et donc aux femmes.

²²² Jacques Binet, *Mobilisation des capitaux dans l'économie rurale du sud Cameroun*, dans *IIIe symposium international d'économie rurale tropicale*, Paris, 1956, p. 146

²²³ Entretien avec Mme Ngueleu Sefora, Bafoussam, 5 janvier 2015.

²²⁴ Entretien avec Mme Tchami Rose, Baré, 22 janvier 2015.

D'autres femmes ont profité de l'opportunité de l'ouverture à la colonisation agricole de nouvelles terres dans les plaines périphériques du pays bamiléké pour accéder à la culture du café. J-C Barbier relevait la présence de nombreuses femmes veuves ou divorcées, pionnières de l'opération de colonisation et propriétaires de plantations de café, dans la zone de colonisation dirigée par l'Etat postcolonial de la zone forestière située entre Yabassi et Bafang, au sud-est du plateau bamiléké, entre 1965 et 1970, c'est-à-dire à la fin de la guerre d'indépendance particulièrement sanglante menée en pays bamiléké. Elles ont trouvé là l'opportunité « d'acquérir une entière indépendance économique en devenant planteurs »²²⁵ et surtout d'accéder plus facilement à la propriété terrienne.

Cet intérêt pour le café et l'accès à la propriété de plantations n'a cependant concerné qu'une minorité des femmes. L'investissement dans les cultures vivrières reste la priorité des agricultrices. Même celles qui possèdent des plantations de café, assurent que leur priorité demeure les cultures alimentaires. Elles reconnaissent cependant que l'argent du café leur a permis d'entreprendre beaucoup de choses, d'augmenter leur fonds de commerce et de s'engager par exemple sur le financement des études universitaires de leurs enfants²²⁶, même lorsque le mari ne voulait plus ou ne pouvait plus assumer cette charge.

L'introduction du café en pays bamiléké a véritablement marqué un tournant dans le développement agricole et l'a propulsé dans l'économie capitaliste. L'extension rapide de cette culture, après sa libéralisation, a été possible grâce à la mobilisation de la main d'œuvre non rémunérée des femmes et des enfants et des terres familiales par les hommes. En effet, cette culture s'est imposée dans le système agraire en tant que culture masculine, « marqueur d'une identité renouvelée associée à la modernité »²²⁷, et a constitué pour les hommes une source importante d'accumulation et un tremplin vers d'autres activités. La perception du café comme culture « riche » a été accentuée par les restrictions à son accès imposée par le pouvoir colonial et le privilège accordé aux élites coutumières. Sa généralisation a fait évoluer le statut des terres, davantage en faveur des élites et perturbé l'organisation sociale antérieure. La lutte pour la culture libre du café a contribué à saper l'autorité des élites coutumières. Elle a

²²⁵ Jean-Claude Barbier, « A propos de l'opération Yabassi-Bafang, (Cameroun) », *op.cit.*, p. 41

²²⁶ Entretien avec Mme Sonkoué, Foumbot, 29 décembre 2014

²²⁷ Guétat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre...op.cit.*, p. 12.

également fourni aux femmes un espace de dénonciation des injustices dont elles se sentaient victimes.

Comme dans d'autres contextes coloniaux, le café a profondément transformé les relations de genre, dans la mesure où les hommes ont eu tendance à accaparer les principales ressources : le foncier, la force de travail familiale et les revenus du café. Pour se protéger et défendre leur indépendance économique, les femmes ont tenu tête sur plusieurs points, à la fois face au pouvoir colonial et face à leur mari. Ces tensions étaient de nature à bousculer l'ordre du genre qui imposait obéissance et soumission de la femme à l'autorité du mari. En effet, la légitimité de la résistance des femmes reposait sur le fait que la production des denrées vivrières était, au même titre que la maternité, un marqueur d'identité féminine.

Conclusion générale

Dans les sociétés bété et bamiléké, l'économie repose sur l'agriculture et celle-ci est exercée à la fois par les hommes et les femmes suivant un principe de division sexuelle du travail qui organise d'une manière générale l'ensemble de la vie sociale. La place des femmes et des hommes dans le fonctionnement du système agraire ne peut être lue qu'à travers leurs rôles respectifs dans la société. La prise en compte, d'une part, des activités de défense, de chasse, de commerce, de pêche ou encore l'artisanat, et d'autre part les liens symboliques entre la terre et les femmes a permis de mieux appréhender le système de répartition du travail agricole entre les hommes et les femmes et la place fondamentale que ces dernières occupent dans la production alimentaire. Cette approche permet de battre en brèche, en corroborant d'autres travaux¹, l'idée de l'homme africain paresseux et improductif. Par ailleurs, une analyse croisée du discours colonial sur l'alimentation des africains et des systèmes familiaux locaux de production agricole a permis de mettre en évidence les contradictions des politiques coloniales sur la place des femmes dans la nouvelle société. L'étude montre par la suite comment cette place a été profondément transformée par l'introduction de cultures exclusivement destinées au marché international. Tout en s'adaptant à la division sexuelle du travail agricole, ces cultures ont créé un déséquilibre structurel entre les hommes et les femmes dans l'accès à la richesse monétaire, à l'avantage des premiers.

Attribution sexuée des responsabilités économiques dans les sociétés bété et bamiléké à la fin du XIX^e siècle

Les rôles sociaux de sexe sont clairement définis dans les sociétés bamiléké et bété au moment où s'impose la domination coloniale à la fin du XIX^e siècle. Les systèmes agraires reflètent des organisations sociales fondées sur la séparation des espaces masculins et féminins et sur une attribution sexuée des responsabilités dans le cadre familial. La division sexuelle du travail est le principe fondamental qui régit les rôles sociaux et les rapports de pouvoir entre les sexes. Les femmes ont le pouvoir de féconder la terre, ceci en lien avec leur fonction reproductive, en particulier la maternité. Ce sont elles qui travaillent la terre, qui labourent et produisent, transforment et cuisinent l'essentiel des aliments consommés. Le travail de la terre est avec la maternité une composante de l'identité féminine. Leur rôle de productrice est donc intimement lié à leur rôle reproductif. Pour cette raison, la distinction

¹ H. d'Almeida-Topor, M. Lakroum, et G. Spittler (dir.), *Le travail en Afrique noire. Représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003, p. 18

entre la sphère domestique ou privée et la sphère productive ou publique n'est pas opérante dans ces sociétés pour définir la place des femmes et des hommes. Les femmes, comme les hommes, jouent un rôle économique et contribuent à la satisfaction des besoins matériels de leurs familles.

La répartition du travail agricole entre les sexes et les responsabilités qui en découlent, a des implications sur les statuts des femmes et des hommes et leurs positions économiques dans la société. L'interdépendance économique, au-delà de la complémentarité, caractérise la nature des rapports entre les femmes et les hommes. Les femmes ont des droits garantis dans l'accès aux terres agricoles, qu'elles peuvent transmettre à d'autres femmes. Elles exercent un contrôle effectif sur leur utilisation, mais ne détiennent pas la propriété et ne peuvent hériter (exception faite des *mafo*). Elles sont autonomes dans la gestion de leurs récoltes, au regard de leurs responsabilités. Elles peuvent vendre leurs surplus de production. Elles disposent du pouvoir de décision dans leurs domaines de compétence (production alimentaire, transformation des aliments, préparation des repas). Leurs choix agricoles s'opèrent en fonction de leur rôle de nourricières. Ce pouvoir s'applique sur l'usage des terres agricoles mises à leur disposition, la répartition des droits de culture, la gestion des cultures et de la production en général (semences, préservation des sols, types de plantes à cultiver, associations des plantes etc...). Elles sont organisées en associations qui sont des lieux où se structurent la socialisation et les solidarités féminines, et constituent des canaux de circulation d'informations relatives aux innovations agricoles. A la répartition des travaux agricoles correspond une distinction des outils de travail en fonction des sexes. La houe est associée à la féminité, la machette, la hache et le plantoir à la masculinité.

Cultures de rente et évolution des rapports de production : effets de genre et de classe

Les administrateurs coloniaux ont présenté les cultures d'exportation comme un moyen pour les hommes d'obtenir les revenus nécessaires au paiement des impôts et à l'acquisition de nouveaux biens de consommation. Ils partent du présupposé que ces derniers sont seuls responsables du bien-être matériel de leurs familles. Par exemple que les impôts des femmes sont acquittés par leur mari. Ces représentations sont biaisées par la méconnaissance des rôles des femmes dans les économies précoloniales et la répartition des responsabilités entre les hommes et les femmes. Les femmes paient elles-mêmes leurs impôts. Mais il existe une forme de solidarité entre les maris et les femmes, et il peut arriver que les femmes paient pour leur mari et réciproquement. L'entrée dans l'économie monétaire qui se généralise au

début du XX^{ème} siècle revêt donc pour les paysannes bamiléké et bété la même importance que pour les hommes. Exclues des productions de rente, elles intensifient leurs productions vivrières afin de disposer des surplus destinés au commerce. Aussi bien en pays bété que bamiléké, le commerce des produits vivriers et d'autres activités génératrices de revenus (vente des repas aux abords des routes et auprès des chantiers coloniaux, artisanat etc...) par les femmes ont pris de l'ampleur pendant la colonisation.

Pour les hommes bamiléké et bété, le café et le cacao représentent une des modalités d'accès à la société coloniale, c'est-à-dire dans la rhétorique coloniale, à la modernité. Ces cultures apportent des innovations dans les systèmes agraires et introduisent des outils nouveaux : engrais chimiques, nouvelles techniques de plantation, de préparation, usines de traitement etc...Le cacao et le café, cultures arbustives donc permanentes, sont identifiées comme des cultures masculines et s'intègrent comme telles dans les systèmes de culture. De ce point de vue, elles s'adaptent aux modalités de la division du travail préexistantes. Elles les transforment aussi en profondeur, car l'importance qu'accorde le pouvoir colonial à ces cultures, par rapport aux cultures vivrières, introduit de fait une hiérarchisation entre elles. Les hommes prennent à travers ces cultures un avantage économique important sur les femmes. En effet, c'est essentiellement à travers les cultures d'exportation que les sociétés bété et bamiléké entrent totalement dans l'économie monétaire et se connectent à l'économie mondiale au XX^{ème} siècle, en s'appuyant sur de petites structures familiales de production.

L'extension de ces cultures dans les systèmes agraires bamiléké et bété, a eu des effets sur la production alimentaire. En pays bété par exemple, les hommes se retirent de la culture de l'igname et de la courge, et participent moins au cycle de production des cultures vivrières. En pays bamiléké, on constate une baisse de l'activité d'élevage du petit bétail, avec des répercussions sur les systèmes de culture. Cette tension sur les systèmes de culture est renforcée par les migrations forcées ou volontaires, qui touchent principalement les hommes jeunes.

En pays bamiléké, le café ne s'intègre pas dans le système de culture de la même manière que le kolatier ou d'autres arbres fruitiers dont les hommes étaient responsables. Les agronomes coloniaux cherchent à l'imposer en excluant d'autres cultures, en particulier les cultures vivrières. La doctrine de la monoculture du café se confronte à celle de la polyculture du système agraire bamiléké et crée des tensions de genre, autour de l'utilisation des terres agricoles et de la force de travail des femmes.

Globalement, le développement des cultures d'exportation a eu pour effet d'accroître la charge de travail des femmes. Les hommes ont eu recours à la main d'œuvre de leurs femmes pour les travaux de leurs plantations, en invoquant les obligations conjugales alors que l'inverse était rarement possible. Les hommes, en dehors des défrichages, n'aident pas systématiquement leurs femmes dans les travaux de leurs champs vivriers.

Cette évolution est confortée par l'approche coloniale des rôles sociaux de sexe qui sépare les fonctions reproductives de celles attachées à la production. Les femmes sont assignées au domestique et doivent se préoccuper davantage de la reproduction d'une force de travail nombreuse et « valide » dont la colonisation a besoin pour la mise en valeur du territoire. Leur place dans la production agricole est totalement ignorée. Même la politique alimentaire élaborée dans les années 1920 afin de faire face aux désordres et aux pénuries occasionnées par endroit par les effets de la première guerre et les conflits de « pacification » ne donne aucune place aux agricultrices. Cette approche s'inscrit dans un mouvement général de délégitimation du rôle économique des femmes dans ces sociétés, suivant le modèle de représentations de la différence des sexes tel qu'il se façonne dans l'Europe du XIX^{ème} siècle. Elle vise fondamentalement à leur retirer toute initiative dans le domaine de l'alimentation, et ce faisant, à renier leur compétences et savoirs dans la production agricole.

Les structures de formation et d'encadrement (écoles d'agriculture, sociétés de prévoyance, coopératives) sont exclusivement conçues à l'intention des hommes qui sont initiés aux nouvelles cultures et aux innovations destinées à être utilisées dans les systèmes de production. L'objectif de la politique de « modernisation » mise en œuvre après la seconde guerre mondiale, est alors de faire des paysans, c'est-à-dire les hommes, des producteurs tournés vers le marché international. Les femmes sont renvoyées à la marge de la société coloniale et dès lors se construit leur invisibilisation du secteur agricole².

Le système colonial a assis sa domination sur les structures de pouvoir préexistantes, et s'est employé à les renforcer dans sa démarche de construction d'une administration stable. La mise en œuvre du projet de colonisation exige de créer une communauté d'intérêts entre les colonisateurs et les élites coutumières. Ces dernières sont les principaux bénéficiaires de

² Hélène Guétat-Bernard et Chantal Ndami, « Géo-histoire du genre et du développement rural en Afrique : l'exemple emblématique de l'Ouest et du Sud Cameroun », dans *Genre, féminismes et développement: une trilogie en construction*, Ottawa, Presse Universitaires d'Ottawa, ouvrage à paraître

l'économie de plantation jusqu'au milieu du XXème siècle. Les conditions édictées par l'administration pour l'accès à la culture du café (disposer de terres pouvant être affectées à la seule culture du café, disposer d'une main d'œuvre importante pour l'entretien de la plantation) ont pour conséquence de favoriser les élites coutumières et, aux tensions de genre déjà palpables, s'ajoutent des tensions de classe. La culture du café en pays bamiléké a été, en effet, et comme dans d'autres colonies comme le Kenya, une conquête sociale et politique. Les cadets sociaux, se sentant exclus de la culture du café, et donc de l'accès à la richesse monétaire, entrent en résistance avec le soutien de quelques chefs coutumiers en désaccord avec la politique du café. Ils revendiquent la liberté de planter le café et celle de cultiver ce qu'ils désirent sur leurs terres. Les femmes soutiennent cette lutte, mais en imposant leurs conditions, en particulier celle de ne pas céder aux injonctions de l'administration coloniale de réserver les meilleures terres agricoles à la culture exclusive du café. Elles réussissent ainsi à imposer, en mettant en lien leurs revendications avec les responsabilités alimentaires qu'elles assument, l'association café-cultures vivrières dans le système agraire. Cette association a été jugée ultérieurement comme gagnant-gagnant par les autorités. Un rapport sur la culture du café arabica, élaboré dans le cadre de la préparation du cinquième plan quinquennal en 1983, relève que

Par rapport à la culture pure, les plantations en association sont mieux entretenues. Elles bénéficient des façons culturales réalisées pour les vivriers...dans ce système, les engrais épandus sur caféiers profitent également aux vivriers³.

Dans ce cas les femmes ont négocié leur force de travail contre le droit de cultiver les terres occupées par le café. Elles ont perçu très tôt le potentiel économique de la production vivrière, à un moment où toute la politique agricole était orientée vers les productions d'exportation.

Changements dans la gestion des terres agricoles : une évolution globalement peu favorable aux paysannes

Dans les sociétés bamiléké et bété, les hommes sont propriétaires des terres, ils sont responsables de leur acquisition et garantissent leur sécurité. Ils assurent le complément de l'alimentation en fournissant en principe des produits essentiels de consommation courante tel que le sel, l'huile de palme (en pays bamiléké), la viande (viande d'élevage ou de chasse). Si les femmes ont un accès garanti à la terre, leur travail agricole permet aux hommes de

³ République Unie du Cameroun, Ministère de l'Agriculture, *Caféiculture*, Cinquième plan, janvier 1983, p. 16.

légitimer leurs droits de propriété sur les terres ainsi mises en valeur pour la production alimentaire. En effet, la terre n'a de valeur que lorsqu'elle est cultivée, et le travail de la terre est une compétence détenue par les femmes. Ils ont donc besoin des femmes pour valoriser leur patrimoine et sécuriser leurs droits de propriété. Le contrôle de la main d'œuvre féminine est un enjeu important dans ce contexte et constitue indiscutablement l'une des assises économiques des institutions telles que la dot et la polygamie.

Le contrôle des ressources productives s'inscrit dans des logiques de genre, de classe et de génération dans ces sociétés. On peut noter une interdépendance entre les hommes et les femmes dans la gestion du foncier : « Women own foods ; men own the land, raphia and kola trees »⁴ est une maxime qui s'applique dans ces deux sociétés, mais les choses sont beaucoup plus complexes. Il existe un lien fort entre l'accès aux ressources et la position sociale des individus. En effet, en fonction de leur statut social, les femmes peuvent détenir des propriétés foncières et s'approprier la force de travail d'autres femmes pour leur production alimentaire. Les premières épouses tirent ainsi avantage du système de polygamie en faisant travailler à leur profit les jeunes femmes de leur mari. Souvent elles contribuent au paiement de la dot dans cet objectif. Les reines mères (bamiléké) ou les belles-mères (béti) détiennent des droits sur le travail des autres femmes et disposent des privilèges supérieurs à ceux de la majorité des hommes. Du côté des hommes, les cadets sociaux, constitués d'hommes non mariés essentiellement, et de ce fait considérés comme mineurs, ont un statut de dépendant vis-à-vis des aînés qui s'approprient leur travail contre une protection ou la promesse de paiement d'une dot qui leur permettrait de prendre femme et de s'affranchir de cette tutelle.

La question foncière, déjà problématique dans les années 1920 en pays bamiléké, s'est posée avec acuité au moment de l'extension de la culture du café. Les concessions foncières attribuées au colonat par l'administration coloniale d'une part et les appropriations individuelles des terres de réserve et des terres collectives faites surtout par les chefs coutumiers ont affecté les mécanismes de régulation foncière et par conséquent les modalités d'accès des femmes aux terres agricoles. Leurs droits d'usage sont devenus précaires et elles ont eu moins de marge de manœuvre dans la gestion des terres agricoles familiales. La pression démographique a accentué cette précarité. Le droit positif mis en œuvre pendant la colonisation ne contient aucune disposition discriminatoire à l'encontre des femmes dans

⁴ BNA, Aa 4a 3755, Kaberry, Dr P., Lady Anthropologist. Posting of to Cameroons Province. International African Institute. « Preliminary report on fieldwork in Bamenda, British Cameroons », 12/10/ 1944, p. 12

l'accès à la propriété foncière. Il a d'ailleurs permis aux femmes influentes et disposant d'un capital social important de revendiquer et d'obtenir des droits de propriété sur des terres, faisant ainsi évoluer les règles coutumières qui excluaient les femmes de la propriété foncière. Mais globalement l'accès des femmes à la propriété foncière demeure encore aujourd'hui un phénomène marginal.

De nombreuses contraintes sociales et économiques à l'effectivité du droit foncier des femmes rurales persistent: elles disposent de peu de ressources économiques (argent) et de capital social (faible niveau de scolarisation, maîtrise des procédures administratives complexes, régimes coutumiers de succession peu favorables) pour faire reconnaître leurs droits sur les terres familiales ou pour s'engager dans des procédures d'achat. Pour les agricultrices-commerçantes, les contraintes liées à l'accès à la propriété foncière constituent un frein majeur au développement de leurs activités de production et de commercialisation. En effet, le titre foncier est souvent indispensable pour accéder aux crédits.

En 2013, pour l'ensemble de titres fonciers délivrés par les pouvoirs publics, la part des femmes bénéficiaires s'établit à 22%. Ces proportions sont de 18% en pays bamiléké (Région de l'Ouest) et 25% en pays bété (Régions administratives du Centre et du Sud). Ces données tirées du rapport 2014 sur l'état de la population ne précise pas la part des femmes rurales, mais pointe le fait que « l'inégalité des relations de pouvoir hommes-femmes » pèse lourdement sur leur accès au foncier⁵. Il y a un lien à faire entre cette inégalité d'accès aux ressources, et en particulier au foncier, et la pauvreté monétaire qui touche davantage les femmes des zones rurales que les citadines.

Pourtant, on note une évolution, notamment au niveau de la scolarisation des filles en pays bété et bamiléké. Dans ces régions, le taux net de scolarisation des filles est supérieur à celui des garçons au niveau primaire (99% contre 92% en pays bamiléké et 91% contre 87% en pays bété).

La reconnaissance de droits à la propriété foncière, pour la majorité des paysannes, ne compense pas la perte du pouvoir de décision et de gestion dont elles disposaient sur les terres familiales avant la colonisation. Cette co-responsabilité de la gestion des terres entre les hommes et les femmes permettait de développer des méthodes de culture favorables à la

⁵ Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population, rapport national sur l'état de la population, édition 2014, p.55.

préservation de la fertilité des sols. Elle facilitait à travers des relations de réciprocité, l'accès des femmes aux différents types de terres et au final garantissait l'autosuffisance et la diversification alimentaires des familles. Avec le développement du café et le changement du statut des terres, les chefs de concessions ont eu tendance à retirer à leurs femmes cette latitude dans leur gestion, afin de disposer de leurs terres pour la création de plantations. Ce phénomène s'est accentué avec le développement du vivrier marchand parallèlement à la crise de la filière caféière depuis les années 1980.

Les femmes poussent leur mari à tourner la page du café et à s'intéresser aux cultures vivrières destinées à la vente, plus rémunératrices. Elles cherchent à reprendre l'initiative de la définition des stratégies de production et de la gestion des terres agricoles. Cette prérogative est indispensable dans l'évaluation des besoins alimentaires et monétaires de leurs familles. Mais les hommes, qui « détiennent toujours le capital foncier, social et le capital de position »⁶, ont souvent le dernier mot et parfois, vont privilégier la mise en location d'une portion des terres familiales pour gagner de l'argent quand ils ne peuvent pas entreprendre, sous leur contrôle direct, des cultures maraîchères.

Dans la continuité de la logique coloniale, des politiques agricoles postcoloniales

« aveugles » au genre

Le modèle agricole moderniste institué pendant la colonisation, qui nie aux femmes la qualité même de productrices et juge leurs techniques agricoles « arriérées », a persisté après les indépendances, malgré des droits politiques et économiques acquis (par exemple le droit à la propriété foncière et le droit à l'héritage). La politique agricole postcoloniale demeure orientée prioritairement sur l'amélioration de la productivité et l'extension des principales cultures d'exportation, en particulier le cacao et le café. En 1969, le cacao et le café interviennent pour près de 60% dans la valeur totale des exportations du Cameroun⁷.

A la fin de la décennie 1960, l'agriculture reste la base de l'économie du Cameroun postcolonial et participe à hauteur de 70% aux exportations du pays. Ce secteur d'activité concerne 80% de la population⁸. Reprenant la rhétorique coloniale, les autorités camerounaises considèrent que l'agriculture féminine constitue une anomalie et un

⁶ H. Guétat-Bernard, *Développement rural et rapports de genre...*, op.cit., p. 51

⁷ « L'économie camerounaise », n° spécial du *bulletin de l'Afrique noire*, Paris, 1971, p. 28-36.

⁸ République Fédérale du Cameroun, Troisième plan quinquennal développement économique et social, 1971/72-1975/76, chap. III, p. 2

« problème préoccupant » qu'il faut traiter en incitant les hommes à s'adonner au travail de la terre et à investir le secteur de la production vivrière. Une brochure éditée par le Ministère de l'Agriculture explique :

Une autre anomalie constatée dans l'agriculture camerounaise réside dans la part considérable représentée par le travail de la femme ; on dirait qu'il lui revient le devoir de produire la nourriture de la famille. En effet, l'unique source d'énergie fournie pour les cultures vivrières est la force humaine ; or, cette force est attendue des femmes à près de 90%. Dans certaines régions, les hommes ne déploient leur énergie que pour les travaux destinés aux cultures industrielles pour des fins lucratives et négligent donc les cultures vivrières⁹.

Comme à l'époque coloniale, les autorités cherchent à limiter l'exode rural, qui affecte majoritairement les jeunes hommes en leur donnant les moyens d'investir le secteur de la production agricole où dominant les femmes. Dans cet objectif, un programme d'aide à l'installation de « jeunes planteurs » est mis en place dans la zone cacaoyère, autour de Yaoundé, en 1978. Ce programme prévoit une formation théorique, un encadrement dans la création des plantations vivrières et de cacao, une aide financière, la fourniture de matériels, de plants sélectionnés, d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires. Ces jeunes sont sélectionnés sur un certain nombre de critères qui sont « le dynamisme et l'engagement physique au travail d'une part, la disponibilité des terres pour créer une nouvelle plantation d'autre part ». Les autorités précisent également que « la situation familiale est un élément déterminant dans la mesure où « les jeunes planteurs mariés sont beaucoup plus stables que les célibataires »¹⁰. Ainsi, d'une part les cultures d'exportation, comme à l'époque coloniale drainent l'essentiel des investissements agricoles, d'autre part, les femmes continuent à en être exclues sans pour autant bénéficier d'une reconnaissance et d'une valorisation de leur travail dans la production vivrière. L'Etat postcolonial n'a pas remis en cause les représentations coloniales de la famille et encore moins questionné les politiques visant à une assignation des femmes à la sphère domestique instituées par ce régime de domination.

⁹ République Unie du Cameroun, Quatrième plan quinquennal de développement économique et social, 1976-1981 p. 61

¹⁰ Archives ministère de l'agriculture et du développement rural, Société de développement du cacao, « Bilan de l'opération de formation-installation des jeunes planteurs », propositions pour l'avenir, Mai 1978

Production et commerce des vivres : source de pouvoir économique pour les femmes ?

Face à la précarisation de leurs droits fonciers et plus largement de leurs droits économiques, les femmes ont utilisé des stratégies de résistance et de contournement, de manière silencieuse, mais aussi par la voie de contestations dans l'espace public¹¹. Elles ont réussi à faire reculer les pouvoirs publics sur la question de la culture pure de café arabica, en imposant l'association café-cultures vivrières. Elles ont participé à la lutte pour l'indépendance aux côtés des hommes, en revendiquant parallèlement une justice de genre dans l'accès aux ressources de production. Leurs luttes se sont dirigées, en fonction des circonstances, contre le pouvoir colonial et le pouvoir patriarcal. Elles ont aussi usé de la négociation dans leurs familles pour maintenir leurs droits ou accéder à de nouveaux droits, par exemple des droits de propriété foncière ou d'accès aux cultures de rente (établissement des plantations de cacao ou de café à leur compte).

L'entrée de ces sociétés dans l'économie moderne, n'a pas entraîné, contrairement à l'idée promue par les missions chrétiennes et les colonisateurs, la disparition du modèle d'organisation sociale centré sur la séparation des espaces, des affaires et des revenus entre les hommes et les femmes dans la sphère familiale. Déjà inscrites dans des mobilités spatiales intra et inter chefferies depuis l'époque précoloniale dans le cadre de leurs activités de production, les femmes ont étendu ces mobilités à d'autres espaces, à la faveur de l'essor de la culture du café, et plus récemment, de celui du vivrier marchand. Comme par le passé, ces mobilités se fondent sur leurs responsabilités de nourrir leurs familles et de conforter par des dons et des présents leur rang social. Elles ont diversifié leurs productions vivrières pour répondre aux besoins des consommateurs urbains en intégrant des cultures nouvelles, souvent celles introduites par les colonisateurs (pommes de terre dans les terres de montagne, chou, carottes, tomates, nouvelles variétés de haricots) qu'elles produisent essentiellement pour le commerce.

Dans cette organisation, l'autonomie économique constitue encore pour les paysannes un principe essentiel qu'elles ont toujours voulu préserver. Ainsi, depuis l'époque coloniale, elles ont trouvé dans la production et le commerce des produits vivriers leur principale source

¹¹ Rose Ndengué, *Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie: le cas du Cameroun (1945-années 2000)*, Thèse de doctorat en cours, sous la direction de Odile Goerg, Université Paris 7, Denis Diderot, 2018.

de revenus. L'accès au marché urbain n'a cependant pas été facile pour les femmes, à cause de l'absence d'une structuration des filières de commercialisation favorable à leurs intérêts, du manque d'investissements publics dans le développement du secteur vivrier et l'enclavement des zones de production. Les femmes se sont souvent contentées d'écouler leurs surplus aux abords des axes routiers ou sur les marchés des petits centres administratifs. Au début des années 60, la libéralisation du marché des vivres (entre 1960 et 1970) a facilité leur insertion dans ce secteur. En 1973, 89% des vendeurs de vivres dans la capitale étaient des femmes¹².

Face à la montée des prix des vivres sur les marchés urbains à la fin de la décennie 1960 (à Yaoundé, les prix ont plus que doublé entre 1965 et 1972¹³), et dans la perspective de consolidation de la sécurité alimentaire du pays, l'Etat postcolonial affiche au début des années 1970, sa volonté de s'impliquer dans la production vivrière par la création des entreprises agro-industrielles qui vont absorber 60%¹⁴ des investissements nationaux prévus au quatrième plan quinquennal de développement économique et social (ces complexes concernent la production du riz, du blé, du sucre...). La politique dite de « révolution verte », initiée en 1972, et s'inspirant de l'exemple de l'Inde, affiche l'ambition d'assurer l'autosuffisance alimentaire du pays à travers la promotion d'une « production alimentaire équilibrée qui satisfasse tous les besoins de consommation nationale »¹⁵. Pour y arriver, les autorités privilégient l'option d'un investissement massif dans des complexes agro-industriels afin de stimuler la production agricole et d'accompagner la modernisation des structures de production. Selon plusieurs observateurs, le développement des agro-industries illustre la méfiance des pouvoirs politiques postcoloniaux à l'égard de la production paysanne considérée comme « trop traditionnelle et trop archaïque »¹⁶. Cette méfiance est encore plus grande à l'égard des cultivatrices.

Il en va de même de la commercialisation des produits vivriers. Après avoir fait le constat de l'inorganisation de l'approvisionnement des centres urbains en vivres , l'Etat postcolonial structure en 1972 une filière de commercialisation des produits vivriers en créant

¹² Guyer, "Feeding Yaoundé", *op.cit.* p.135.

¹³ Ibid. p. 135.

¹⁴ G. Courade, « Des complexes qui coûtent chers : la priorité agro-industrielle dans l'économie camerounaise », *Politique Africaine*, n°14, p. 75-91.

¹⁵ République Unie du Cameroun, « Quatrième plan quinquennal... », *op. cit.*, p. 53.

¹⁶ J-C. Willame, Cameroun : « les avatars d'un libéralisme planifié », *politique africaine*, n° 18, p.44-70 ; G. Courade, « des complexes qui coûtent chers... », *op. cit.*, p. 75.

divers organismes chargés d'assurer le ravitaillement des principaux centres urbains. C'est la mise en œuvre du programme appelé « ceinture verte » qui vise à répondre, « à des prix compatibles avec les ressources des consommateurs »¹⁷, au problème de l'approvisionnement des grands centres urbains en produits vivriers. La MIDEVIV (Mission de développement des cultures vivrières et maraîchères), est créée en septembre 1973 et assure entre autres missions la collecte des produits vivriers dans quelques centres ruraux et l'approvisionnement des points de vente ouverts dans la capitale, sur le même modèle que les sociétés de prévoyance sous la colonisation. Le contrôle de l'Etat sur le secteur du vivrier marchand contribue à affaiblir les réseaux de vente construits par les femmes dans la décennie 1960. Cette stratégie, visant la sécurité alimentaire par la maîtrise d'une économie vivrière spéculative, a été pensée en tenant à la marge les paysannes, et a eu pour effet de freiner considérablement les dynamiques paysannes locales. Par ailleurs, les investissements publics dans la production vivrière paysanne restent limités.

Sur les marchés des villes et des campagnes, les « buyam sellam »¹⁸ se sont imposées dans le commerce des produits vivriers. Elles sont présentes aussi bien dans le commerce de détail que dans celui de gros. Depuis la crise des cultures d'exportation, ces activités commerciales permettent aux paysannes de prendre en charge des besoins antérieurement assumés par les hommes (scolarisation des enfants, santé, amélioration de l'habitat...). On assiste de fait à une remise en question du modèle de "l'homme soutien de famille" promu depuis la colonisation.

Le café comme le cacao, subissent depuis la décennie 1980 une grave crise qui s'accompagne de la libéralisation des filières et la suppression des systèmes de régulation internationale et nationale des prix. Les mesures d'ajustement structurels mises en œuvre dans la plupart des pays africains, ont fragilisé, voir entraîné la disparition des structures d'encadrement de la production paysanne créées depuis l'époque coloniale. Il s'en est suivi un effondrement des cours sans précédent au niveau mondial et une baisse drastique des prix payés aux planteurs au niveau local. Au Cameroun, mais aussi dans d'autres pays producteurs comme le Kenya ou la Côte d'Ivoire, ces derniers se retrouvent sans ressources monétaires et les revenus des activités de production et de vente des denrées vivrières constituent dans

¹⁷ République unie du Cameroun, « Quatrième plan quinquennal... », *op.cit.*, p. 72.

¹⁸ Expression dérivée de l'anglais acheter et revendre. Ce sont des revendeuses de produits vivriers, elles sont aussi souvent des productrices, surtout sur les marchés des villages et petites villes du pays.

beaucoup de cas les seules sources de revenus. Comme l'a montré H. Guétat-Bernard, cette situation est source d'une nouvelle affirmation de la position économique forte des femmes vis-à-vis des hommes et leur permet de faire valoir leur point de vue, par exemple dans les décisions concernant la gestion des terres. Elles obtiennent ainsi souvent une réaffectation des terres familiales en faveur des cultures vivrières et, en pays bamiléké, au détriment des caféiers qui sont arrachés¹⁹. Cette stratégie est aussi employée au Kenya où les paysannes, dans un processus de renversement des rôles de genre à la faveur de la crise du café, misent sur des cultures vivrières comme le haricot ou la patate douce, et parfois arrachent les caféiers pour étendre leurs productions destinées à la vente.

Le vivrier marchand s'est imposé comme une activité rémunératrice potentiellement compensatrice à plus ou moins long terme, des pertes subies par la chute des cours des produits d'exportation. En pays bamiléké, ce regain d'intérêt explique l'investissement de plus en plus important des hommes dans le secteur maraîcher. Certains mobilisent pour cela des terres familiales, souvent celles antérieurement affectées à la culture du café ou achètent des terres des bas-fonds, anciens champs de raphia des concessions. Cette production est exclusivement orientée vers le marché (tomate, piment, pommes de terre, chou, carotte, poireau etc...), contrairement à celle des femmes qui maintiennent une part d'autoconsommation.

Malgré les discours des organismes internationaux comme la FAO, ou la Banque Mondiale, qui posent la redistribution équitable des ressources entre les hommes et les femmes comme une condition essentielle du développement²⁰, et prônent la nécessité d'intégrer le genre dans les politiques de développement, les paysannes bamiléké et bété, comme beaucoup d'autres femmes du sud, font encore face à des contraintes en matière d'accès au foncier agricole, d'encadrement technique pour l'amélioration de leur productivité, de disponibilité de matériels agricoles adaptés et d'accès aux crédits. L'accès à ces ressources est toujours plus difficile pour les paysannes parce que leur travail productif n'est pas reconnu comme tel et qu'elles sont encore peu nombreuses dans les cercles de pouvoir où se prennent des décisions affectant leurs droits sociaux et économiques.

¹⁹ Guétat-Bernard, *développement rural et rapport de genre...*, op. cit., p.13-14.

²⁰ Banque Mondiale, *Genre et Développement Économique. Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation*, Montréal, Saint Martin, 2003, p.88.

Sources et documentation

Archives

Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence (ANOM)

Fonds de l'Agence Économique de la France d'Outre-mer

AGEFOM//929/ 2926: Cameroun 1915-1916, occupation anglaise, Dschang : « handing over notes of the Bana district from Capt. M.H. Corsellis, to capt H.R.H Crawford , february 1916

AGEFOM//929/2926 : rapport de tournée sous-lieutenant Réallon, Dschang-Foumban-Ngambé-Yoko

AGEFOM// 940/3047 : Chef de circonscription de Dschang: « condition de travail dans la société indigène », 1925, Régime main d'œuvre, Réglementation du travail
Lettre du Gouverneur Marchand au Ministre des colonies, 12 avril
1928, lettre du Commissaire de la République au chef de la circonscription de Douala, 15 mai 1927

Rapport sur la question de l'insuffisance alimentaire des indigènes dans les Possessions françaises»

Commandant Briaud, *la pêche maritime au Cameroun*, 1925

Rapport sur les productions marines et fluviales de nos colonies, présenté par M. Gruvel au Conseil supérieur des colonies, juin 1928

Ministère des colonies, Notion annexe sur les mesures d'ordre général à appliquer dans la défense contre les principales causes de dépeuplement et de déchéance des races indigènes, 30 décembre 1924

Ministère des colonies, instruction relative à l'étude hygiénique de la ration alimentaire des populations indigènes, 4 avril 1925

Circulaire du Commissaire de la République relative au régime du travail, Yaoundé, 4 novembre 1925, circulaire n°4 du gouverneur Marchand adressée aux chefs de circonscription, le 9 janvier 1924, Anonyme, *La pêche*, 1924

Budget de l'exercice 1928, exposé des motifs. Impôts perçus sur rôles

AGEFOM 940,3045 : lettre n240/C du chef de la circonscription de Dschang à Monsieur le Commissaire de la République, 7 juillet 1931

Rapport SDN 1927

AGEFOM 940/3049 : Cameroun, documents officiels, Rapport SDN 1931. Principes, Correspondances

AGEFOM//928, *Le café dans les TOM*

Dossier 2903, Rapport SDN 1925, Dschang : rapport de tournées

Dossier 8903, Monographies, rapport SDN, 1933, enseignement féminin

AGEFOM/ 929//2926, Cameroun, 1915-1916 occupation anglaise, Dschang

AGEFOM/799 Circonscription de Douala, Réponse au circulaire n° 40, 1924

Dossier1855 /Esclavage-traite anthropophage, Incidents Douala, Impôts

Dossier 1858, Cameroun, 1935, Travail et main d'œuvre

AGEFOM/ 356 Circulaire N° 106, du commissaire de la République Bonnacarrère, aux chefs de circonscription sur la création d'une école de planteurs indigènes, 27 décembre 1933

AGEFOM 911, commissions agricoles

AGEFOM//989, Rapport semestriel enseignement, Dschang, Différend foncier mission catholique, Rapport de tournées Chef subdivision Dschang, 1932, Conseils de notables

Fonds Affaires Économiques

- 11AFFECO379, la société de prévoyance du Moungo, rapport de l'inspecteur Masselot, Yaoundé, 27 avril 1939.
rôle et fonctionnement des sociétés de prévoyance
La modernisation du paysannat dans les territoires d'Outre-Mer
- 1AFFECO /100, Rapport d'inspection Tupinier, Yaoundé, 7 juin 1939
Rapport d'inspection Masselot, « La coopérative indigène de Dschang », 1939
Plan quadriennal 1953-1957 : proposition de réformes
Cameroun, Mission Merat, 1945.
Mission d'inspection Mazodier, Rapport n°34, Le secteur de modernisation des cacaoyères, 1958
- 1AFFECO/110, Politiques agricoles, commission agricole
- 4AFFECO/64, Société des plantations de caféiers du Bamoun, cahiers de charges concessions Foncières
- AGEFOM//932/2969, alimentation des populations indigènes dans les TOM

Fonds Affaires politiques

- 1AFFPOL/932/2969 Plans de développement économique, 1948
Dossier 2320, Étude sur la modernisation du paysannat dans les TOM, 1952, questions sociales, paysannat. Extrait de l'encyclopédie mensuelle d'outre-mer fascicule 64 décembre 1955. Plans d'équipement des Territoires d'outre-mer
Les masses rurales, évolution, politique agricole. Education de base. La modernisation du paysannat dans les Territoire d'Outre-Mer.
- 1AFFPOL/3335, Note sur le plan d'équipement du Cameroun, libération des échanges au Cameroun
- 1AFFPOL/3139 Mission d'inspection du Togo Cameroun : 1920. Organisation d'un service D'instruction publique au Cameroun
- 1AFFPOL/2296, condition des femmes dans les Territoire d'Outre-mer
- 1AFFPOL854 conférence économique, production, conservation des sols
- 1 AFFPOL 854, la mise en valeur des colonies et le programme de M. Sarraut.
Rapport présenté au comité de direction de l'ICF par M. le colonel Bernard.
Développement d'une industrie de pêche dans les TOM

Fonds FIDES

- 1FIDES42, généralités
- 1 FIDES/ 42, Plan quadriennal 1953-1957 des Territoires d'Outre-mer
- 1 FIDES/49, Rapport du comité directeur, programme FIDES Cameroun, tranche 1953/1954, 11 juillet 1953
- FIDES 2eme série, carton 514, dossier M22/373 : Fides Cameroun, dotations, 1949-1958
- 1FIDES/49, commentaire des inscriptions, Opérations nouvelles, Tranche annuelle 1953-1954
- 1FIDES/49, Rapport du comité directeur du FIDES, Programme du Cameroun
- 1FIDES/49. Quelques données sur la situation économique du Cameroun
- 1FIDES 42, Programme Cameroun 1953-1957
- 1FIDES/20 carton 130, Rapport n° 2/ sur l'exécution du budget territorial du Cameroun, 1954
- 1FIDES23/173, quelques observations sur les Fonds d'investissements pour l'équipement et le développement des divers pays de la France d'Outre-mer

Fonds école coloniale

3ECOL 77/4, M. Godefroy, « Contribution à l'étude de l'Économie alimentaire au Cameroun
1ECOL/150/2 Ecole coloniale, conférence M. Rouvin, le café en pays Bamoun (culture
européenne et culture indigène), 2 décembre 1943

1ECOL/152/2 le café en pays Bamoun

3ECOL/136/9., François-Claude Michel, Recherche de méthodes d'action en milieu rural :
expériences de modernisation agraire dans le sud Cameroun (les secteurs), Mémoire
de l'école supérieure coloniale, 1957-1958

3ECOL/57/11, Jean Versel, Ecole nationale de la France d'Outre-Mer, section Afrique noire,
Le problème démographique et sanitaire au Cameroun

Fonds Togo Cameroun, Série géographique

TGO 30//3/08 : note sur l'évolution de la situation des sociétés de prévoyance et des
coopératives au Cameroun (juillet 1952-mars 1953)

TGO//30/269 Vagabondage, répression, vie familiale

BIB/AOM/ 21797/ 1956 : B Bergeret, « les marchés Bamiléké de saison sèche, Rapport de
tournée », Médecine tropicale, vol. 16. Septembre-octobre 1956-N°5

BIB/SOM/POM/c/136, Le Bamiléké. Organe mensuel de liaison des communes et chefferies
de la région Bamiléké et des Bamiléqués de l'extérieur, Dschang, 1955-1960.

BIB/SOM e684/1 ; BIB/SOM e684/2 : le problème des cultures obligatoires dans la
production des produits d'exportation. Exposé. Conclusions de M. Devoulton, Inspecteur
général des colonies, 1^{ER} mars 1944.

BIB/SOM e681/3 : le café en pays Bamoun (culture européenne et culture indigène). Exposé.
Séance du 2 décembre 1943, M. Rouvin

Archives Provinciales de l'Ouest (APO) Bafoussam

- S. Etcheber, « La vente des Kolas Bamiléké sur les marchés du Nord Cameroun » rapport
au chef de la Région du Noun, Dschang, 10 mai 1935
- Coût de la vie et salaires en pays Bamiléké, 1949
- Rapport annuel pour 1937, subdivision de Bangangté
- Rapport circonscription de Dschang, 3^{ème} trimestre 1926
- Rapport agricole, subdivision de Bafoussam, 1951
- 3AC546 SMCA, réglementation
- 11809/C, Subdivision de Bafoussam, Rapport de tournées, 1938
- Bandjoun, poste paysannat SMCA, rapport d'activité annuel, septembre 1958
- Poste agricole de Bafoussam, Rapport annuel 1957,
- Pétition présentée par la population bamiléké à l'ATCAM (assemblée territoriale du
Cameroun signé des « principaux chefs traditionnels et notabilités du pays bamiléké »
- Lettre adressée au chef de la région Bamiléké par les représentants de la collectivité
Batotchin, le 20 juillet, 1956
- Lettre adressée au chef de la région bamiléké par MM. Tcheffo Hubert et Peca James,
représentants de la collectivité de Balepo, le 17 janvier 1958
- Rapport de tournée effectuée par M. Geli, chef de subdivision de Bafoussam, du 9 au 25
octobre 1934
- Commission enquête foncière, Chefferie de Banka, 13 mars 1951
- Rapport de tournée de M. Geli, chef de la subdivision de Bafoussam, juillet 1937
- Rapport de tournée de M. Raynaud, chef de la subdivision de Bafoussam, mai 1935

- Lettre du chef de la subdivision de Bangangté à Monsieur le chef de la région Bamiléké, 23 mars 1949
- Lettre du chef de subdivision de Bafoussam au chef de Région Bamiléké, le 31 mai 1950
- Rapport de tournée du chef de subdivision de Bafang, 8 avril 1935
- Procès-verbal de l'assemblée générale de l'Union Bamiléké, 12 novembre 1947
- Agriculture, Circonscription de Dschang, rapport agricole 1951
- Lettre du Directeur de la coopérative agricole des planteurs Bamiléké de caféiers d'Arabie, à Monsieur le chef de la Région Bamiléké, 9 juin 1950
- Union Bamiléké : compte rendu de la réunion des membres du bureau de l'union Bamiléké tenue à Bafang le 24 octobre 1948
- Lettre de M. Paul Monthe, conseiller économique, adressée au commissaire de la république, le 15 janvier 1949
- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 10 mai 1937 réglementant la culture du café au Cameroun, 10 juin 1949
- Tribunal civil du 1er degré, Dschang matière civile, coutume bamiléké. Audience publique, 30 septembre 1954
- circulaire N° 84/RBM adressée aux chefs supérieurs de la Région Bamoun et au président de la coopérative des planteurs Bamoun de caféiers d'Arabie, 7 Août 1950
- Rapport annuel Région bamiléké, 1951, Renseignements généraux
- Rapport agricole Région Bamiléké, 1956, Activité des SAP et des coopératives
- Rapport agricole 1957, subdivision de Bafoussam
- Opérations de conservation des sols en pays Bamiléké. Programme quadriennal Etablissement tranche 55/56
- Projet opérations de conservation des sols en pays Bamiléké, 1953
- Région Bamiléké, Dschang : Compte rendu d'activité de la Région Agricole Bamiléké en matière de conservation des sols (1952-1953)
- Compte rendu d'activité de la Région agricole Bamiléké en matière de conservation des sols en pays Bamiléké, Réunion du Bureau des sols, 26 Août 1953
- Région Agricole Bamiléké : note de service de l'agronome régional, 12 octobre 1954
- Région Bamiléké, Conservation des sols, 1955.
- Rapport agricole, Région Bamiléké, 1951.
- Compte-rendu du Conseil d'Administration SMCA, Dschang, 20 septembre 1957
- Projet de conservation des sols, R. Bisson, Dschang, 24 septembre 1955
- Conservation des sols, Poste agricole de Bafoussam, tournée de distribution des outils aux cultivateurs, 19 Mars 1955
- Conservation des sols : récompenses aux cultivatrices et cultivateurs, Dschang, 18 février 1955
- Conservation des sols, rapport d'exécution, tranche 1955-1956
- Rapport du 4^{ème} congrès du Kumzse, tenu à Dschang, du 27 au 30 novembre 1951
- Compte rendu du cinquième congrès du Kumzse, Dschang, 24-30 novembre 1952
- Projet d'opérations de conservation et d'utilisation des sols en pays bamiléké, Second Plan Quadriennal, 1956
- Rapport de tournée du chef de subdivision de Bafang à Mboembo 1932.
- Rapport annuel, poste agricole, subdivision de Bafoussam, 1950
- Rapport de sûreté, 3 novembre 1959.
- Bulletin de sûreté, Gendarmerie, Groupement Bamendjou, 23 Octobre 1959
- Compagnie de gendarmerie de Dschang, Bulletin de renseignement n° 35 pour la période du 20 au 27 octobre 1959.

Archives départementales de Dschang

- Rapport Vanlier, situation agricole Ménoua, 1962
- 11783/A Subdivision de Bafang, Rapports de tournées, 1932
- 10786/D Rapports de tournée Subdivision de Dschang, 1944, 1945

Archives Nationales de Buéa (BNA)

- Qc/f(1918)1 : cocoa Plantation : employment of labourers from the Bamenda and Dschang Divisions. Report upon labour conditions and recommendations for future control
Ba 1429-5, Vol VII A, Annual Report, Cameroons Province, 1929, By Mr E.J. Arnett, SNR Resident
- 19780/6 « soil conservation orders and rules made by native authorities- Bamenda Province, 1954
- SA/1933 /1Cameroon under British mandate, measures to improvement of condition of women
- QC/B 1930/1,13 janvier 1930. Agriculture Department: Reports on Inspection visits to the Cameroons
- Qc/d (1919) 2: anticipated shortage in local food crops 1920
- Qc/ d (1918)2: Groundnuts, maize, and other food products, importation- of from the coast
- Qc/d 1941)3: Native food products cultivation of – Nutrition
- Qc/d(1941) 6:food production
- Qc/g(1949)1: coffee production Bamenda 1949
- Sa/e(1948)2: women's section Grassland area reports
- Qc/f (1918)1: Plantations : employment of labourers
- Qc/g (1940)3: Coffee growing correspondance
- Qc/g (1949)3: Coffee general correspondence regarding
- Qc/g (1951)1: Coffee production and development Cameroons Province

Archives Nationales de Yaoundé (ANY)

- APA 11804/C : Rapport de Tournée du chef de subdivision de Bafang, Lacour, 1935
- 1AC735 : Réalisations du Plan d'équipement, 1947-1952
- APA 10332 B : Sixas
- APA 11621/B : lettre adressée au chef de la subdivision de Dschang par le chef de la Région Bamiléké, 29 mai 1933, Lettre adressée au Haut-Commissaire de la République par le chef de la Région Bamiléké, Dschang, 20 février 1956
- 1AC206 : Agriculture, Rapport semestriel Janvier-Juillet 1933
- 10786/D : Rapports de tournées Subdivision de Dschang, 1944-1945
- 3AC546 : 1952, service de l'agriculture : plan quadriennal café : production africaine (arabica)
- APA 11261/E : Dschang, Rapports de tournée
- APA 11655/1140 : Compte rendu tournée Bafang, Exode jeunes bamiléké vers le sud.
- APA 11508 : Rapport annuel, 1941, Région du Noun
- APA 11808/G : Rapport 2eme trimestre, subdivision de Dschang

Archives de la congrégation du St Esprit, Chevilly-Larue

- 2J1.10.7 : la polygamie au Cameroun, (1921-1923).
2J1.10.9 : recrutement de la main d'œuvre indigène, 1934, APB Leroy : servitude de la femme indigène, 1934
2J1.10.7 : coupure de presse, Georges Goyau « un martyr de la morale chrétienne », Libre Belgique, 3 janvier 1933
2J1.10 : Note de Monseigneur A. Leroy : Les écoles de fiancées dans les missions du Cameroun

Archives du tribunal de premier degré de Bafoussam

- Jugement n° 22, 29 juillet 1949
Jugement n° 680/C, audience du 26 mars 1968 1966
Jugement n° 522/C, audience du 6 février 1966.
Jugement n° 21/C, audience du 30 octobre 1952
Jugement n° 591/C, audience du 27 février 1968.
Jugement n° 657/C, audience du 19 mars 1968
Jugement n° I., audience du 6 avril 1948
Jugement n° 22/C, audience du 16 mai 1950
Jugement n° 409/C, 9 janvier, 1968
Jugement n° 409/C, 9 janvier, 1968
Jugement n° 20, 10 Août 1948
Jugement N° 496/9, Audience du 30 Janvier 1968

Entretiens

- Djomou Jeanne, agricultrice, Balengou, 8 février 2015
Hapi Lysette, agricultrice, Balengou, 8 février 2015
Nana Julie, agricultrice, Balengou, 8 février 2015
Kamogne Catherine, agricultrice, Baham, 6 février 2015
Watio Sarah, agricultrice, commerçante, Baham, 6 février 2015
Sinkap Jeanne, agricultrice, commerçante, Baham, 6 février 2015
Mbiagne Lydie, agricultrice, Bangangté, 17 janvier 2015
Yobo Madeleine, agricultrice, Bangangté, 17 janvier 2015
Tchaptchet Pauline, agricultrice, commerçante, planteur, Bangangté, 25 février/ 18 janvier 2015
Ngueleu Séfora, agricultrice commerçante planteur, Bafoussam, 05 janvier 2015
Tchamba Julienne, agricultrice, commerçante, Bafoussam, 16 février 2015
Wamba Régine, agricultrice, commerçante, Bafoussam, 5 janvier 2015
Tchami Rose, agricultrice, planteur, Baré, 22 janvier 2015
Tchembou Julienne, agricultrice, Nkongsamba, 24 janvier 2015
Yougaing Mercedes, agricultrice, Nkongsamba, 23 janvier 2015
Tchoupi Jacob, 78 ans, planteur, Bangoua, Notable, 14 janvier 2015
Wankeu Pierre, Bangoua, Notable, 14 janvier 2015
Sonkoué agricultrice commerçante planteur, Fombot, 29 décembre 2014

Bibliographie

Ouvrages

- Abelès Marc, Collard Chantal, (dir.), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1985, 332p.
- Alexandre Pierre, Binet Jacques, *Le groupe dit pahouin: fang-boulou-béti*, Paris, Presses universitaires de France, 1958, 152 p.
- Allman Jean, Tashjian Victoria, *'I Will Not Eat Stone': A Women's History of Colonial Asante*, Portsmouth, Heinemann, 2000, 312 p.
- Allman Jean, Geiger Susan, Nakanyike Musisi (éd.), *Women in African Colonial Histories*. Bloomington, Indiana University Press, 2002, 352 p.
- Alméida-Topor Hélène d', Lakroum Monique, Spittler Gerd (dir.), *Le travail en Afrique noire : représentations et pratiques à l'époque contemporaine*, Paris, Karthala, 2003, 355 p.
- Barbier Jean-Claude (dir.), *Femmes du Cameroun, mères pacifiques, femmes rebelle*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1985, 412 p.
- Bart François, Charlery de La Masselière Bernard, Calas Bernard (dir.) *Caféicultures d'Afrique Orientale : territoires, enjeux, politiques*, Paris, Editions Karthala, 1998, 312p.
- Barthez Alice, *Famille, Travail et Agriculture*, Paris, Economica, 1982, 192 p.
- Becker Charles, Mbaye Saliou, Thioub Ibrahima (dir.), *AOF : Réalités et héritages, sociétés Ouest-Africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Direction des Archives Nationales du Sénégal, 1997, 1273 p.
- Bisilliat Jeanne, Verschuur Christine, *Le genre : un outil nécessaire : introduction à une Problématique*, Genève, Graduate Institute Publications/ L'Harmattan, 2000, 264 p.
- Bisilliat Jeanne (ed.), *Femmes et politiques alimentaires. Actes du séminaire international sur la place des femmes dans L'autosuffisance et les stratégies alimentaires*, Paris, ORSTOM, 1985, 741p.
- Blanc-Pamard Chantal, Cambrézy Luc (ed.), *Dynamique des systèmes agraires : Terre, Terroir, Territoire : les tensions foncières*, Paris, ORSTOM Editions, 1995, 473 p.
- Boserup Ester, *Woman's Role in Economic Development*, London, Earthscan Publications, 1989, 283p.
- Bukh Jette, *The Village Woman in Ghana*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1979, 118 p.
- Canale Jean-Suret, *Afrique Noire, Géographie, Civilisations, Histoire*, Paris, Editions Sociales, 1961, 318 p.
- Chabaud-Rychter Danielle, Descoutures Virginie, Devreux Anne-Marie, Varikas Eleni (dir.), *Sous les Sciences Sociales, le genre*, Paris, La découverte, 2010, 512 p.
- Chaléard Jean-Louis, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 1996, 661p.
- Champaud Jacques, *Villes et campagnes du Cameroun de l'ouest*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1983, 508 p.
- Chastanet Monique (dir.), *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris,

- Karthala/CRA, 1998, 587p.
- Collectif, *Les hommes, leurs espaces et leurs aspirations. Hommage à Paul Henry Chombart de Lauwe*, Paris, L'Harmattan, 1994, 480 p.
- Cooper Frederick, *Le colonialisme en question. Théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot, 2010, 426 p.
- Cooper Frederick, *Décolonisation et travail en Afrique. L'Afrique britannique et française 1935-1960*, Paris, Karthala, 2004, 578p.
- Coquery-Vidrovitch Catherine, *Les Africaines - Histoire Des Femmes d'Afrique Noire*, Paris, La Découverte, 2013, 406 p.
- Coquery-Vidrovitch Catherine (éd.), *Sociétés paysannes du Tiers Monde*, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1990, 282 p.
- Courade Georges (ed.), *Le Désarroi Camerounais : L'épreuve de L'économie-Monde*, Paris, Karthala, 2000, 283 p.
- Creevey Lucy-E. (ed.), *Women farmers in Africa : rural development in Mali and the sahel* Syracuse, Syracuse University Press, 1986, 212 p.
- Debarge Josette, *La Mission médicale au Cameroun*, Société des Missions évangéliques, 1934.
- Debusmann Robert , Stefan Arnold (ed.), *Land Law and Land Ownership in Africa: Case Studies from Colonial and Contemporary Cameroon and Tanzania*, Bayreuth, Bayreuth African Studies Breitinger, 1996, 256 p.
- Delphy Christine, *L'ennemi principal: I. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1999, 262 p.
- Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob, *Kamerun! Une guerre Cachée aux origins de la françafrique, 1948-1971*, Paris, La Découverte, 2011, 748p.
- Devisch René, De Boeck Filip, Jonckers Danielle (dir.), *Alimentations, traditions et développements en Afrique intertropicale*, Paris, L'Harmattan, 1995, 303p.
- Diop Sall Fatou, Ramata Thioune , *Sénégal : Les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*, Dakar, Langa Research & Pub. CIG, 2012, 160p.
- Dongmo Jean-Louis, *Le dynamisme bamiléké (Cameroun). I : la maîtrise de l'espace agraire*, CEPER, Yaoundé, 1981, 293 p.
- Duby Georges, Perrot Michelle (éd.), *Histoire des femmes. Le XXème siècle*, Paris, Plon, 1992, 896 p.
- Dugast Idelette , *Monographie de la tribu des Ndiki (Banen du Cameroun)*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1955, 823 p.
- Dumont Roland, Perla Hamon, Christian Seignobos, *Les ignames du Cameroun*, Montpellier, Editions CIRAD, 1994, 80p.
- Eyezo'o Salvador, and Jean-François Zorn (éd.), *Concurrences en mission : propagandes, Conflits, Coexistences : XVIe-XXIe Siècle*, Paris, Karthala, 2011, 396p.
- FAO, *Comblent l'écart - Programme de la FAO pour l'égalité entre les sexes dans l'agriculture et le développement rural*, FAO, Rome, FAO, 2009.
- FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. Le rôle des femmes dans l'agriculture*, Rome, 2010, 174p.
- Feldman-Savelsberg Pamela, *Plundered Kitchens, Empty Wombs. Threatened Reproduction*

- and Identity in the Cameroon Grassfields*, Michigan, The University of Michigan Press, 1999, 257p.
- Fraisse Geneviève, *Les femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard, 1998, 614p.
- Franceschi Roger, *Le mandat français au Cameroun*, Paris, Recueil Sirey, 1929.
- Franqueville André, *Une Afrique entre le village et la ville : les migrations dans le sud du Cameroun*, Paris, ORSTOM, 1987, 646p.
- Garine Eric, Olivier Langlois, Christine Raimond (ed.) *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad*, Paris, IRD Editions/ Prodig Editions, 2005, 772p.
- Garine Igor de (éd.), *Les changements des habitudes et des politiques alimentaires en Afrique : aspects des sciences humaines, naturelles et sociales*, Paris, Publisud, 1991, 278p.
- Gasselin Pierre, Jean-Philippe Choisis, Sandrine Petit, François Pursegile, Sylvie Zasser (coord.), *L'agriculture En Famille : Travailler, Réinventer, Transmettre*, EDP Sciences, 2014, 382p.
- Geschiere Peter, Piet Konings (éd.), *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris/Leiden, Karthala/ Afrika-Studiecentrum, 1993, 401p.
- Gifford Prosser, *Britain and Germany in Africa: Imperial Rivalry and Colonial Rule*, New Haven, Yale University Press, 1967,
- Goerg Odile (Coord.), *Perspectives historiques sur le genre en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2012, 290p.
- Goheen Miriam, *Men Own the Farm, Women Own the Crops: Gender and Power in the Cameroon Grassfields*, Madison, University of Wisconsin Press, 1996, 253p.
- Guétat-Bernard Hélène, Marie-Dominique de Suremain, *Féminin-Masculin : genre et agricultures familiales*, Versailles, Éd. Quae, 2014, 247p.
- Guétat-Bernard Hélène, Saussay Magali (ed.), *Genre et savoirs, pratiques et innovations rurales au sud*, Marseille, IRD, 2014, 290p.
- Guétat-Bernard, Hélène, *Développement rural et rapports de genre, mobilité et argent au Cameroun*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011, 213p.
- Guyer Jane I., *Family and Farm in Southern Cameroon*, Boston, African studies center, Boston University, 1984, 154p.
- Guyer Jane I. (dir.), *Feeding African Cities : Studies in Regional Social History*, London, Manchester University Press, 1987, 255p.
- Harrow Jean-Paul, *Afrique, Terre Qui Meurt : la dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*, Bruxelles, Hayez, 1944, 557p.
- Hopkins Antony G., *An Economic History of West Africa*, New York, Longman, 1973, 337 p.
- Kaberry, Phyllis, *Women of the Grassfields, a Study of the Economic Position of Women in Bamenda*, Londres, Colonial Research Publications, 1952, 264p.
- Kaptué Léon, *Travail et main d'œuvre au Cameroun sous régime français 1916-1952*, Paris, L'Harmattan, 1986, 282p.
- Kergoat Danièle, « La division sexuelle du travail », dans Hirata H., Laborie F., Senotier D., Le Doaré H. (ed.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2000, pp. 35–44.
- Knibiehler Yvonne, Régine Goutalier, *La femme au temps des colonies*, Paris, Stock, 1985,

339p.

- Konings Piet, *Gender and Plantation Labour in Africa : The Story of Tea Pluckers' Struggles in Cameroon*, Leiden, Langaa Research and Publishing CIG, 2012, 306p.
- Kuété Martin, *Café et acteurs de la caféiculture des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun : grandeur et crise d'une plante identitaire : les réponses paysannes*, Paris, L'Harmattan, 2012, 323p.
- Kwayeb Enock Katté, *Les institutions de droit public du pays bamiléké (Cameroun). Evolution et régime actuel*, Paris, Librairie Générale de droit et de Jurisprudence, 1960, 199p.
- Laburthe-Tolra Philippe, *Les seigneurs de la forêt : essai sur le passé historique, l'organisation sociale et les normes éthiques des anciens bété du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009, 492p.
- Laburthe-Tolra Philippe, *Vers la lumière ? Ou le désir d'Ariel : à propos des Bété du Cameroun. Sociologie de la conversion*, Paris, Karthala, 1999, 657p.
- Laburthe-Tolra Philippe, *Yaoundé D'après Zenker (1895)*, Dijon, Imprimerie Darantière, 1970, 113p.
- Lamarche Hugues (dir.), *L'agriculture Familiale, Comparaisons Internationales: I. Une Réalité Polymorphe*, 1991, 303p.
- Le Bris Emile, Le Roy Etienne, Leimdorfer François (ed.), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala/ ORSTOM, 1982, 425p.
- Lecoq Raymond, *Les Bamiléké*, Paris, Aux Editions Africaines, 1953, 213p.
- Le Vine Victor T., *Le Cameroun du mandat à l'indépendance*, Paris, Présence Africaine, 1984, 285p.
- Lindsay Lisa A., Miescher Stephan F., *Men and Masculinities in Modern Africa*, Portsmouth, Heinemann, 2003, 365p.
- Malaquais, Dominique, *Architecture, pouvoir et dissidence au Cameroun*, Paris, Karthala/Presses de l'UCAC, 2002, 398p.
- Marabail Commandant, *Études sur les territoires du Cameroun occupés par les troupes françaises*, Paris, Larose, 1919, 179p.
- Martin Gustave, *L'existence Au Cameroun : Études Sociales, Études Médicales, Études D'hygiène et de Prophylaxie* Paris, Larose, 1921, 535p.
- Masseyeff René, Cambon Andrée, *Enquêtes sur l'alimentation au Cameroun, I. Evodula*, Yaoundé, IRCAM/ORSTOM, 1955, 63p.
- Mbembe Achille, *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, 1920-1960*, Paris, Karthala, 1996, 430p.
- McIntosh Keniston Marjorie (ed.), *Yoruba Women, Work, and Social Change*, Bloomington, Indiana University Press, 2009, 352p.
- Meillassoux Claude, *Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire : de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale*, Paris, Editions de l'EHESS, 2013, 382p.
- Meillassoux Claude, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'harmattan, 1992, 253p.
- Melone Stanislas, *La parenté et la terre dans la stratégie du développement*, Paris, Editions Klincksieck, 1972, 201p.
- Mveng Engelbert, *Histoire Du Cameroun*, Paris, Présence Africaine, 1963, 533p.
- N'Guessan Koffi, Guillaume Agnès, Vimard Patrice, Zanou Benjamin (ed.), *Maîtrise de la*

- croissance démographique et développement en Afrique*, Paris, ORSTOM, 1994, 435p.
- Oyèrónké Oyèwùmí, *The Invention of Women : Making an African Sense of Western Gender Discourses*, Minneapolis/ Londres, University of Minnesota Press, 1997, 256p.
- Perrot Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998, 494p.
- Pradelles de Latour Charles-Henry, *Ethnopsychanalyse en pays Bamiléké*, Paris, EPEL, 1991, 264p.
- Presvelou Clio, Saskia Spijkers-Zwart (ed.), *The Household, Women, and Agricultural Development*, Wageningen, H. Veenman, 1980, 131p.
- Rondeau Chantal, *Les paysannes du Mali, espaces de liberté et changements*, Paris, Karthala, 1994, 362p.
- Rudin Harry Rudolph, *Germans in the Cameroons, 1884-1914. A Case Study in Modern Imperialism*, New Haven, Yale University, Press, 1938, 450p.
- Santoir Christian, Athanase Bopda, *Atlas Régional Sud-Cameroun*, 1998, 54p.
- Schoeni Céline, *Travail féminin : retour à l'ordre !*, Lausanne, Editions Antipodes, 2012, 624p.
- Schweitzer Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé : une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002, 330p.
- Segalen Martine, *Mari et femmes dans la société paysanne*, Paris, Flammarion, 1980, 214p.
- Sheldon Kathleen E., *Pounders of Grain : A History of Women, Work, and Politics in Mozambique*, Portsmouth, Heinemann, 2002, 315p.
- Ardener Shirley (éd.), *Persons and Powers of Women in Diverse Cultures*, Providence, Berg Publishers Limited, 1992, 219p.
- Sah Léonard, *Femmes bamiléké au maquis*, Yaoundé, Harmattan Cameroun, 2008, 167p.
- Sow Fatou (dir.), *La recherche féministe francophone : langue, identités et enjeux*, Paris, Karthala, 2009, 682p.
- Tabet Paola, *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998, 206p.
- Tardits Claude, *Contribution à l'étude des populations Bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, Paris, Berger-Levrault, 1960, 149p.
- Terretta Meredith, *Nation of Outlaws, State of Violence. Nationalism, Grassfields Tradition and State Building in Cameroon*, Athens, Ohio University Press, 2013, 369p.
- Terretta Meredith, *Petitioning for Our Rights, Fighting for Our Nation: The History of the Democratic Union of Cameroonian Women, 1949-1960*, Bamenda, Langaa RPCIG, 2013, 157p.
- Testard Alain, *l'Amazone et la cuisinière : anthropologie de la division sexuelle du travail*, Paris, Gallimard, 2014, 188p.
- Thébaud Françoise, *Ecrire L'histoire des femmes*, Fonteney/St Cloud, ENS Editions, 1998, 228p.
- Verschuur Christine (dir.), *Genre, changements agraires et alimentation*, Paris, L'Harmattan, 2012, 479p.
- Verschuur Christine (éd.), *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, Genève, Graduate Institut Publications, 2011, 480p.
- Warnier Jean-Pierre, *Échanges, hiérarchies et développement dans le Bamenda précolonial*,

- Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1985, 323p.
- Waast Roland, Chatelin Yvon, Bonneuil C. (éd.), *Les sciences hors d'occident au 20ème siècle*, Paris, ORSTOM, 1996, 341p.
- Wilbois Joseph, *Le Cameroun, les indigènes, les colons, les missions, l'administration française*, Paris, Payot, 1934, 256p.
- Wildeman Emile de, *Documents pour l'étude de l'alimentation végétale des indigènes du Congo Belge*, Bruxelles, Mémoire de l'Institut royal colonial Belge, 1934, 262p.

Articles

- Alexandre Pierre, « Protohistoire du groupe Béti-Bulu-Fang : essai de synthèse provisoire », *Cahiers d'études africaines*, 5 (1965), p.503-60.
- Allman Jean, Making Mothers: Missionaries, Medical Officers and Women's Work in Colonial Asante, 1924-1945, *History Workshop*, n° 38, 1994, p.23-47.
- Austen Ralph A., « The Metamorphoses of Middlemen: The Duala, Europeans and the Cameroon Hinterland, ca.-1800- ca. 1960 », *The International Journal of African Historical Studies*, 16 (1983), p.1-24.
- Bacqué-Cochard Martine, « La petite exploitation rurale et les monographies leplaysiennes. L'exemple des paysans du Labourd », *Ruralia*, n°10-11, 2002, p. 33-51.
- Baumann Herman, « The Division of Work According to Sex in African Hoe Culture », *Africa: Journal of the International African Institute*, vol.1, 1928, p.289-319.
- Beneria Lourdes, Sen Gita, « Accumulation, Reproduction, and women's role in Economic: Boserup Revisited », *Signs*, n°7, 1981, p.279-298.
- Bergeret Bernard, « les marchés bamiléké de saison sèche : rapport de tournée », *Médecine tropicale*, n°16, 1956, p. 698-708.
- Bernard Delpech, « La terre et les femmes, conflits ruraux au Cameroun du Sud », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, n°19, 1982, p.189-193.
- Berry Sara, « Access, Control and Use of Resources in African agriculture: An Introduction », *Africa : Journal of the International African Institute*, vol.59, n°1, 1989, p.1-5.
- Berry Sara "Hegemony on a Shoestring: Indirect Rule and Access to Agricultural Land", *Africa: Journal of the International African Institute*, vol.62, n°3,1992, p.327-355.
- Binet Jacques, « Le statut des femmes au Cameroun forestier », *Recueils de la Société Jean Bodin*, vol.11, 1959, p.45-62.
- Binet Jacques, « Mobilisation des capitaux dans l'économie rurale du Sud Cameroun », *IIIe Symposium International D'économie Rurale Tropicale*, Paris, 1956.
- Blaikie Piers, « Environment and access to resources in Africa », *Africa: Journal of the international African institute*, vol.59, n°1,1989, p. 18-40.
- Boisson F., « Le Mandat français au Cameroun », *Politique étrangère*, n°1,1938, p.59-67.
- Bonnecase Vincent, « Avoir faim en Afrique occidentale française : investigations et représentations coloniales (1920-1960) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, vol.2, n° 21, 2009, p. 151-174.
- Bopda Athanase, « Le secteur vivrier sud-camerounais face à la crise de l'économie

- cacaoyère », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 1993, p.109-122
- Boutrais Jean, « Cameroun, 1940-1950. Les beaux jours de la Pastorale », *Courrier de la Planète*, n° 16, Mai 1993, p. 27-30.
- Brown Judith K., « A note on the division of labour by sex », *American Anthropologist, New series*, vol. 72, n°5, 1970, p.1073-1078.
- Buisson Emile-M., « Les Armes Bamiléké actuelles et les formes préhistoriques », *Bulletin de la Société préhistorique française*, vol.27, n°11, 1930, p.532-536.
- Burton Michael L., White Douglas R., « Sexual Division of Labor in Agriculture », *American Anthropologist, New Series*, vol.86, n°3,1984, p.568-583.
- Chaléard Jean-Louis, « La place des cultures vivrières dans les systèmes de production en économie de plantation : le cas du département d'Agboville (Côte d'Ivoire) », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol.24, n°1,1986, p.35-49.
- Charlap Cécile, « La naturalisation de la ménopause : parcours d'une catégorie façonnée par le genre », *Emulations*, 15 (2015), p.59-72
- Charlely de la Masselière, Bernard, Mbataru Patrick, « Les fondements économiques de la guerre du café au Kenya », *Etudes Rurales*, vol.2, n°180, 2007, p.229-242.
- Chevalier Auguste, « La culture du bananier en Afrique tropicale en vue de l'alimentation des noirs », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, n° 12, 1922, p. 409-414.
- Chevalier Auguste, « Points de vue nouveaux sur les sols d'Afrique tropicale, sur leur dégradation et leur conservation. Origine et extension des latérites et des carapaces ferrugineuses. Lutte contre la stérilisation des sols africains », *Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, n°28, 1948, p.49-66.
- Coquery-Vidrovitch Catherine, « Genre et justice », *Cahiers d'études africaines*, n° 187-188, 2007, p.461-494.
- Coquery-Vidrovitch Catherine, « Procès au féminin et changements de société », *Cahiers d'études africaines*, n° 187-188, 2007, p.449-460.
- Courade Georges « Des complexes qui coutent chers : la priorité agro-industrielle dans l'économie camerounaise », *Politique Africaine*, n°14, p. 75-91.
- Courade Georges « Marginalité volontaire ou imposée ? Le cas des Bakweri (KPE) du Mont-Cameroun », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, n°18, p. 357-388.
- Courade Georges, Grangeret-Owona Isabelle , Janin Pierre , « L'intensification agricole à l'épreuve de l'ajustement : le devenir d'une agriculture familiale intensive en Afrique subsaharienne », *Compte Rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, n°80, 1994, 163-174.
- Crenshaw Kimberlé Williams, « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du Genre*, n°39, 2005, p.51-82.
- Daune-Richard Anne-Marie, « Sociologie du développement ou développement de la sociologie : la question des femmes et de leur travail », *Tiers Monde*, n° 23, 1982, p.375-387.
- Deboudaud Jean, Chombart de Lauwe Paul-Henry, « Carte schématique des populations du Cameroun », *Journal de la société des africanistes*, n°9,1939, p.197-204.

- Debusmann Robert, « Médicalisation et pluralisme au Cameroun allemand : autorité médicale et stratégies profanes », *Outre-Mers*, n°90, 2003, p.225-246.
- Delarozière Robert, « Les Institutions politiques et sociales des populations dites Bamileke », Dakar, *Etudes Camerounaise*, vol. 2, n° 27-28, 1949, p. 127-175.
- Delpech Bernard, « A travers le feuillage du cacaoyer : changements dans la société éton du Cameroun méridional », dans *L'arbre en Afrique tropicale : la fonction et le signe*, Cahiers ORSTOM, séries Sciences Humaines, vol.17, n°3-4, 1980, p.273-277.
- Diduk Susan, « Women's Agricultural Production and Political Action in the Cameroon Grassfields », *Africa : Journal of the International African Institute*, vol.59, n°3, 1989, p.338-355
- Diziain Roland, « Le facteur de l'expansion Bamiléké au Cameroun », *Bulletin de L'association de Géographie Française*, n°235-236, 1953, p.117-126.
- Doss Cheryl R., *Twenty-Five Years of Research on Women Farmers in Africa: Lessons and Implications for Agricultural Research Institutions with an Annotated Bibliography* » CIMMYT: International Maize and Wheat Improvement Center, Economics Program Paper 23720, 1999.
- Dugast Idelette, « L'agriculture chez les Ndiki, de population Banen », *Bulletin de la société d'études camerounaises*, n°8,1944.
- Eckert Andreas, « African Rural Entrepreneurs and Labor in the Cameroon Littoral », *The journal of African History*, vol.40, n°1,1999, p.109-126.
- Fourneau Lucien, « L'agriculture au Cameroun », dans *Congrès d'Agriculture Coloniale, Tome IV*, Challand édit., 1918, p.148-224.
- Fournier Tristan, Jarty Julie, Lapeyre Nathalie, Touraille Priscille, « l'alimentation, arme du genre », *journal des anthropologues*, n° 140-141, 2015, p. 19-45.
- Furon R., « Les problèmes de l'érosion du sol », *Revue Internationale de Botanique Appliquée et d'Agriculture Tropicale*, n° 309-310,1948, p.281-296.
- Gautier Denis, « La diversité des systèmes agroforestiers Bamiléké et ses évolutions contemporaines », *Journal D'agriculture Traditionnelle et de Botanique Appliquée*, nouvelle série, vol. 36, 1994, p.159-178.
- Géralin Henri, « Le problème de l'alcoolisme dans les Territoires d'outre-Mer », *Population*, n°2, 8eme année,1953,p.291-310.
- Geschiere Peter, "European Planters, African Peasants, and the Colonial State : Alternatives in the Mise En Valeur of Makaland, Southeast Cameroun during the Interbellum", *African Economic History*, n°12, 1983, p.83-108.
- Goodridge Richard, "In the Most Effective Manner"? Britain and the Disposal of the Cameroons Plantations, 1914-1924", *International Journal of African Historical Studies*, vol.29, n° 2, 1996, 251-277.
- Green Erik, "A Lasting Story : Conservation and Agricultural Extension Services in Colonial Malawi", *The Journal of African History*, vol.50, n°2, 2009, p. 247-267.
- Guétat-Bernard Hélène, « Travail des femmes et rapport de genre dans les agricultures familiales : analyse des similitudes entre la France et le Cameroun », *Revue Tiers-Monde*, n°221, 2015, p. 89-106.
- Guétat-Bernard Hélène, « Culture du café et dynamiques des rapports de genre en pays

- Bamiléké au Cameroun, similitude avec la situation Kikuyu au Kenya », *Les Cahiers d'Outre Mer*, n° 243, 2008, p.339-354.
- Guilloteau J., « La coopération technique en Afrique au sud du Sahara et la conservation du sol », *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol.4, n° 11, 1957, p.532-544.
- Guyer Jane I., "Food, Cocoa, and the Division of Labour by Sex in Two West African Societies", *Comparative Studies in Society and History*, vol.22, n°3,1980, p.355-373.
- Guyer Jane I., "Head Tax, Social Structure and Rural Incomes in Cameroun, 1922-1937", *Cahiers d'études africaines*, vol.20, n°79, 1980, p.305-329.
- Guyer Jane I., "The Food Economy and French Colonial Rule in Cameroun", *The Journal of African History*, vol.19, n°4, 1978, p.577-597.
- Heath Dwight B., "Sexual Division of Labor and Cross-Cultural Research", *Social Forces*, vol.37, n°1, 1958, p.77-79.
- Hirata Héléna, « Les différentes approches de la division sexuelle du travail : divergences théoriques et perspectives disciplinaires », *Marché du travail et genre*, n°3-4, 1995, p.111-113.
- Hurault Jean, « L'organisation du terroir dans les groupements Bamiléké », *Etudes Rurales*, n°37-39, 1970, p. 232-256.
- Hurault Jean « Essai de synthèse du système social des Bamiléké », *Africa : Journal of the International African Institute*, vol.40, n°1,1970, p. 1-24.
- Jacques-Félix H., « Géographie des dénudations et dégradations du sol au Cameroun, conditions physiques et humaines », *Bulletin Scientifiques* n°3, 1950, 127p.
- Jacques-Félix H., « Igname sauvages et cultivées du Cameroun », *Revue internationale de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, vol.27, n° 293, 1947, p. 119-133.
- Jacques-Félix H., « L'agriculture des Noirs au Cameroun. Enquêtes sur les plantes cultivées, sur les outils agricoles et sur les greniers », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, vol.20, n°232, 1940, p. 815-838.
- Jean-Baptiste Rachel, "'The Option of the Judicial Path' Disputes over Marriage, Divorce, and Extra-Marital Sex in Colonial Courts in Libreville, Gabon (1939-1959)", *Cahiers D'études africaines*, n°187-188, 2007, p. 643-670.
- Jouve Philippe, « La croissance démographique, frein ou opportunité pour une intensification agricole durable en Afrique subsaharienne ? Transition agraire et résilience des sociétés rurales », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°52, 2004, p.101-106.
- Labouret Henri, « La géographie alimentaire en Afrique occidentale », *Annales de Géographie*, vol.46, n°264,1937, p. 591-610.
- Lachenal Guillaume, « Le médecin qui voulut être roi. Médecine coloniale et utopie au Cameroun », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, n°1, 2010, p. 121-156.
- Mackenzie Fiona, "Political Economy of the Environment, Gender, and Resistance under Colonialism : Murang'a District, Kenya, 1910-1950", *Canadian Journal of African Studies*, vol.25, n°2, 1991, p. 226-256.
- Marguerat Yves, « Les peuples du Cameroun », *Vivant Univers*, n° 306,1976.
- Mbapndah Ndobegang M., "French Colonial Agricultural Policy, African Chiefs and Coffee Growing in the Cameroun Grassfields, 1920-1960", *The International Journal of African*

- Historical Studies*, Vol. 27,1994, p.41-58.
- Mbataru Patrick “Women in the Coffee Society : The Case of Nyeri, Kenya”, *Etudes Rurales*, vol.2, n°180, 2007, p.101-116.
- Michel Marc, « La genèse du recrutement de 1918 en Afrique noire française », *Revue française d’histoire d’outre-Mer*, n°58, p.433-450.
- Michel Marc, « Les plantations allemandes du Mont Cameroun, 1885-1914 », *Revue d’Histoire D’outre-Mer*, n°57,1970, p.183-213.
- « Mouvements Féministes en Afrique », Entretien avec Fatou Sow, *Revue Tiers Monde*, n°209, 2012, p.145-160.
- Muller Raoul, « L’ombrage du caféier d’arabie au Cameroun (Bamoun, Bamiléké) », *Agronomie tropicale*, n°14,1959, p.8-12.
- Ndami Chantal, « Les agricultrices et la propriété foncière en pays bamiléké: un droit foncier coutumier en tension », *Cahiers du Genre*, n°62, 2017, p.119-139.
- Noumbissie Ma Tchouake, « La construction de l’imaginaire socio-politique bamiléké et les prémices de la rébellion dans l’Ouest-Cameroun », *Outre-mers*, tome 94, n° 354-355, 2007, p. 243-269.
- Omnes Catherine, « Les trois temps de l’emploi féminin : réalités et représentations », *L’Année sociologique*, vol.53, n°2, 2003, p.373-398.
- Oyewumi Oyeronke, “De-Confounding Gender : Feminist Theorizing and Western Culture , a Comment on Hawkesworth’s ‘Confounding Gender’”, *Signs*, vol. 23, n°4,1998, p.1049-1062.
- Papart Jane L., Is Africa a Postmodern Invention? *A Journal of Opinion*, vol. 23, n° 1, *African Studies*, 1995, p.16-18.
- Portères Roland, « L’introduction du maïs en Afrique », *Journal d’agriculture tropicale et de botanique appliquée*, vol.2, n°5, 1955, p.221-231.
- Postel-Coster Els , « Développement rural et marginalisation des femmes au Mali du Sud (note de recherche) », *Anthropologie et Sociétés*, n°11, 1987, p.107-114.
- Pradelles de Latour Marie-Lorraine, « Paroles d’hommes, images de femmes », *L’Homme*, vol.20, n°1,1980, p.117-125.
- Quinn Frederick, “An African Reaction to World War I: The Béti of Cameroon”, *Cahiers d’Etudes Africaines*, vol.13, n° 52, 1973, p.722-731.
- Quinn Frederick “Béti Society in the Nineteenth Century”, *Africa: Journal of the International African Institute*, vol.50, n°3,1980, p.293-304.
- Rodet Marie, « Genre, coutumes et droit colonial au Soudan français (1918-1939) », *Cahiers d’Etudes Africaines*, n°187-188, 2007, p. 583-602.
- Sanmarco Victor « Les Bamiléké du district de Dschang. Exemple de l’influence du climat sur la vie indigène au Cameroun », *Annales de Géographie*, tome 54, n°295, 1945, p. 223-224.
- Suremain Marie-Albane de , « Métamorphoses d’un continent. L’Afrique des « Annales de géographie », de 1919 au début des années 1960 », *Cahiers d’Etudes Africaines*, vol.39 , n° 153, 1999, 145-168.
- Tanga-Onana Joseph, « La pénurie de main d’œuvre indigène dans les plantations européennes de l’Ouest-Cameroun », *Outre-Mers*, n°338–339, 2003, p.247-271.

- Tanga Onana, Joseph « L'émotion fiscale' des femmes duala en 1931 », *Syllabus review*, n°1, 2009, p. 117-139.
- Twagira Laura Ann, “Robot Farmers” and Cosmopolitan Workers : Technological Masculinity and Agricultural Development in the French Soudan (Mali), 1945-68”, *Gender & History*, vol.26, n°3, 2014, 459-477.
- Virgili Fabrice, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième Siècle. Revue d'Histoire*, n°75, 2002, p.5-14.
- Von Braun Joachim , Webb Patrick J.R., “The Impact of New Crop Technology on the Agricultural Division of Labor in a West African Setting”, *Economic Development and Cultural Change*, vol.37, n°3, 1989, p.513-534.
- Warnier Jean-Pierre, « Histoire du peuplement et genèse des paysages dans l'ouest camerounais », *The Journal of African History*, vol.25, n°4, 1984, p.395-410.
- Warnier Jean-Pierre, « Un parcours pluridisciplinaire dans les Grassfields du Cameroun », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 37, n°1, 2013, p.45-58.
- Weber Jacques, « Structures agraires et évolution des milieux ruraux : le cas de la région cacaoyère du Centre-Sud Cameroun », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol.14, n° 2, 1977, 113-139.
- White Douglas R., Michael L. Burton, Malcolm M. Dow, “Sexual Division of Labor in African Agriculture: A Network Autocorrelation Analysis”, *American Anthropologist*, New series, vol. 83, n°4,1981, p. 824-849.
- Whitehead Ann, “Lazy Men”, Time-Use, and Rural Development in Zambia’, *Gender and Development*, vol.7, n°3, 1999, p.49–61.
- Willame J-C. « Cameroun : les avatars d'un libéralisme planifié», *politique africaine*, n° 18, p.44-70.
- Wildeman Émile de, « Alimentation des indigènes. Enquêtes botanico-agronomiques », *Revue de botanique appliquée et d'agriculture coloniale*, vol.19, n°210,1939, p.107-121.

Thèses et mémoires

- Antoine Philippe, *les sociétés africaines de prévoyance au Cameroun*, Thèse de droit, Université de Paris, 1954.
- Chatap Odile, *Changements et ruptures dans le Mounjo de 1911 à 1950*, thèse d'histoire, Université de Provence, Aix-Marseille I,1992, 317p.
- Chendjou Kouatcho Nganso J.J., *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun : Pouvoirs, Économie et Société : 1850-1916*, la situation avant et après l'accentuation des influences européennesThèse d'histoire, Université de Paris 1, 1986, 659p.
- Chendjou Kouatcho Nganso Jean-Joseph, *Économie et société Bamiléké à l'époque précoloniale : le commerce et les échanges dans la société Bamiléké à la veille et au début de la pénétration des Européens dans les Hauts Plateaux de l'Ouest Cameroun. Esquisse d'une genèse du dynamisme commercial des Bamiléké*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1979, 162p.
- Depuidt Elodie, *l'alimentation des indigènes en côte d'ivoire, 1930-1958 ou les vicissitudes d'une politique alimentaire aux colonies*, Mémoire de Maîtrise, Université de Provence, 1994

- Dongmeza Irène Hortense Anafack, *Les femmes et les cultures de rente dans le Mungo, 1930-1960* Mémoire de Master II, Université de Yaoundé I, 2010.
- Ewangué Jean-Lucien, *L'économie de plantation au Cameroun sous administration française, 1945-1960*, Thèse de doctorat en Histoire, Université Paris 7 Diderot, 2007, 694p.
- Fouomekong Marie-Louise, *Caféiculture et condition de la femme dans le Bamboutos, 1930-1990*, Mémoire de Maîtrise, Université de Yaoundé I, 1998
- Ghoms Emmanuel, *Les Bamiléké du Cameroun : essai d'étude historique des origines à 1920*, Université de Paris, 1972, 304p.
- Grangeret-Owona Isabelle, *L'agriculture Bamiléké Vue À travers sa gestion de la fertilité agronomique*, Gembloux/Yaoundé, 1997, 555p.
- Janin Pierre, *L'immuable, le changeant et l'imprévu : les économies de plantation Bamiléké et Béti du Cameroun confrontées aux chocs extérieurs*, Université Paris IV, 1995, 686p.
- Ma Colette, *Les Femmes Eton et l'économie coloniale au Cameroun sous administration française 1920-1960*, Université de Yaoundé I, 2004
- Mbetkui Yamen Pierre-Clovis, *Les mécanismes des échanges dans l'économie traditionnelle, entre la chefferie Bangangté et ses voisins Bamiléké : des origines à la pénétration allemande (1903-1909), aperçu historique*, Université de Yaoundé, 1990
- Ndengue Rose, *Femmes, sphère publique et pouvoir politique en postcolonie : Le cas du Cameroun (1945- Années 2000)*, Université Paris VII Diderot, 2018
- Pedelahore Philippe, *stratégies d'accumulation des exploitants agricoles : l'exemple des cacaoculteurs du centre Cameroun de 1910 À 2010*, Université de Toulouse-Le Mirail, 2012, 442p.
- Voufo Charlotte, *Le rôle de la femme dans la caféiculture: le cas de la Ménoua, 1930-1990. Esquisse d'une étude historique*, Université de Yaoundé I, 1998
- Twagira Laura Ann, *Women and Gender at the Office Du Niger (Mali) : Technology, Environment, and Food CA 1900-1985*, State University of New Jersey, 2013, 360p.

Rapports annuels du gouvernement français à la Société des nations/ à l'Organisation des Nations Unies :

Années :

1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1947, 1948

Annexes

LOUM, le 30 NOVEMBRE 1954

Lydia DOFO, Veuve du feu NDINANG

Planteur à BOUNGUE

Par LOUM (C.F.N.)

- CAMEROUN -

à Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation
des Nations Unies (O N U)

NEW - YORK (U S A)

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai respectueusement l'honneur de soumettre à votre haute et bienveillante appréciation les faits suivant Copies des requêtes jointes que j'avais régulièrement adressées à Monsieur le Haut-Commissaire de la République Française au Cameroun, et demeurent jusqu'à ce jour sans écho de réponse de sa part.

Je suis veuve du feu NDINANG, décédé en 1942. J'avais hérité de mon feu mari un terrain dont il était propriétaire et possesseur suivant la convention coutumière, situé à BOUNGUE, 5 kilomètres de LOUM, depuis le 14 Mars 1926.

Le terrain en cause comprend une plantation cultivée respectivement des cacaoyers, caféiers, bananiers, et plantes fruitières ainsi que beaucoup d'autres ressources naturelles très importantes.

Mon feu mari, mourut en 1942, m'a laissé 8 enfants orphelins encore mineurs. Et ce n'est que les ressources de cette plantation qui devaient faire face entièrement à leurs soins et entretien.

Mais, en 1951, il me semble que l'Administration Française comme d'habitude, avait pris un Arrêté Local ou Ministériel pour mettre toute cette forêt en ces alentours en domaine classé, sans toutefois consulter au préalable les planteurs africains qui s'y étaient déjà entrés bien avant la prise de cette décision.

Alors, vers cette époque, le Service des Eaux et Forêts, s'empara d'une grande parcelle de ce terrain de plantation déjà mis en valeur par les soins de mon feu mari. A savoir que la superficie de cette forêt considérée comme réserve forestière est de 10 kilomètres carrés environs. Ce qui ne peut aucunement empêcher à exister les plantations cultivées avant l'apparition de cette décision forcément à classer cette forêt au titre de domaine privé.

En conclusion, si au moment où le Cameroun aspire à son indépendance Nationale, les autorités Françaises au Cameroun doivent encore avoir la main mise sur la propriété foncière de notre Pays. Ce serait contraire à nos aspirations propres et allant même contre l'article 76 de la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi je viens respectueusement vous prier de bien vouloir saisir le Gouvernement Français au Cameroun, aux fins d'une liberté reconnaissant sa qualité et mon titre d'héritière de mon feu mari avec toutes les conséquences coutumières sur le terrain de plantation sus-indiqué, permettant de m'occuper de son entière exploitation.

Dans l'espoir que vous voudrez réserver un accueil favorable à la présente protestation, après étude profonde, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire Général de l'ONU, l'expression de mes sincères sentiments les plus respectueux et dévoués ./.-

COPIE CONTRAT JOINTE.-

Lydia D O F O .-

LOUM, le 14 MARS 1926

CONTRAT a malongo a'eyidi, otetena Elôngô Pèlè na Ndinang.

Sango Elôngô Pèlè andisan Sango Ndinang boso ba minyangadu. Ye yidi e mabelabè dina na Bangue o epas'a Wanti; ombasani na tongo ni mabelabè na Esasah. Otetena wa wusa niyo-me oten : Nyamsi Nyambi o dia la dimbè. Priso Mangôlè o esugw'a wase, o dia la mox tongo ni na belabè Esasah, o mony pé eyidi esi bènèbè..

Otetena wa wusa Sango Ndinang ama bolanè ebolo, a bèn wonja na wa wusa. Wa wusa yèst e mènèbè njanjo 180 meta; bwaba pé 800 meta. Ndinang andi na wa wusa o mususedi na domabè na 1.750 francs (Ikoli ewè bebwea samba na malalo na francs). A domè mun a'ni musè, asi dian tō lambo.

Bato ba bi nika :

Pèlè Ntamè : Signé

Nangndi : "

Mutilè kalati

Mba Franz Kwèlè Chef nya Lun
na bi onyola wonda Ndinang andanènè
Elôngô Pèlè o Bangue.

Signé : Franz Kwèlè.

Andrea Muh: Signé

Mba Sous-Chef Benjamin Massa pé ne mbong onyola
malongo na minyangadu Ndinang andanènè Elôngô
Pèlè o Bangue.

Signé: Benjamin Massa.

LOUM, le 14 MARS 1926

CONTRAT de vente de terrain de plantation. Entre Monsieur
Elôngô Pèlè (Vendeur) et Monsieur NDINANG (Acheteur).

Monsieur Elôngô Pèlè consent de vendre une parcelle de terrain de plantation à Monsieur Ndinang, situé à Bangue du côté de Wanti; au bord du ruisseau appelé Esasah.

Cet terrain est limité à l'Ouest par la plantation de Mr Nyamsi Nyambi; à l'Est par le ruisseau Esasah; au Sud par la plantation de MR. Priso Mangôlè et au Nord par le terrain non occupé.

Mr. Ndinang est libre d'exercer les travaux de sa plantation. Ce terrain de plantation a un longueur de 800 mètres sur 180 mètres de largeur. Et est vendu au prix forfaitaire de MILLE SEPT CENT TRENTÉ FRANCS (1.750 Francs).

Monsieur Ndinang (Acheteur) a versé à Monsieur Elôngô Pèlè (Vendeur) la somme de 1.750 francs intégralement.

Les Témoins :

1°/-Pèlè Ntamè

2°/-NANGNDI

Celui qui établi le Contrat :

Andrea Muh.

Je soussigné, Sous-Chef de Lun,
Benjamin Massa, avoir assisté et pris
bonne connaissance sur la vente du terrain
de plantation entre Monsieur Elôngô Pèlè
(vendeur) et Monsieur Ndinang (Acheteur)
Signé: Benjamin Massa.

Signé: Franz Kwèlè, Chef du
du village de Lun.

LOUM, le 28 Février 1954

Lydia D O P O , Veuve de DINANG, Planteur

A LOUM.-

à Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE de la
REPUBLIQUE FRANCAISE AU CAMEROUN

A YAOUNDE.-

Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE,

Le 20 Juin 1953, je vous adressai une lettre par laquelle j'attirais votre attention sur la situation qui m'est créée par le Service des EAUX et FORETS.

En effet, le 12 Février 1954, un Européen de Service des EAUX et FORETS m'invita à aller lui montrer la limite de ma plantation. Je lui réponds qu'il devait appeler le Chef, puis m'informer en temps utile pour que je puisse informer les miens. Il a déclaré que dans les conditions où je ne m'y rends pas, toute ma plantation sera classée dans le domaine privé. Par ailleurs, il ajoute que j'ai écrit et que j'aurai les conséquences. Arrivant dans la plantation il a refusé les limites que je lui ai montrées et je suis rentrée chez moi. Derrière il a tranché une grande partie de ma plantation, mise en valeur qui doit être classée dans le domaine privé. De temps en temps l'Européen des EAUX et FORETS me déclare qu'il m'ouvrira en prison de MBANGA si toutefois je continue à révéndiquer mes droits. Il m'a demandé en outre celui qui m'a fait la lettre que je vous ai adressée. J'espère que la Constitution Française dont vous êtes le gardien, garanti la liberté d'expression à tous les citoyens sans considération de sexe et de classe sociale.

C'est pourquoi, Monsieur le Haut-Commissaire, je proteste fermement auprès de votre bienveillance contre l'attitude du représentant des Eaux et Forêts à Loum et espère que vous ne vous laisserez pas entraîner par une petite affaire qui porterait atteinte grave à votre haut prestige.

Mère de huit orphelins, occupant le terrain depuis 1926, c'est-à-dire plusieurs années avant l'institution du Service des EAUX et FORETS, j'ai l'honneur de vous demander d'intervenir une fois de plus en donnant des instructions nécessaires à suivre au Service des Eaux et Forêts.

Veillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'assurance de ma haute considération./.-

Signé : Lydia DOPO.-

LOUM, le 20 JUILLET 1955

Lydia DOPO, Veuve du feu DINANG, Plantation
à LOUM (KOUATA)

à Monsieur le Haut-Commissaire de la
République Française au Cameroun

à YAOUNDE.-

S/c de Monsieur l'Administrateur de la FOM
Chef de la Région du MUNGO

à NEKONGSAMBA.-

S/c de Monsieur l'Administrateur de la FOM
Chef de la Subdivision de

MBAËNGA.-

S/c de Monsieur le Chef du Poste Administratif
de LOUM.-

Monsieur le Haut-Commissaire,

J'ai le respectueux honneur de vous rappeler ma lettre en date du 23 Mars (recommandée N°335) 1955 à laquelle je sollicitai de votre bienveillant esprit l'intervention auprès du Service des EAUX et FORÊTS, d'avoir la bonté d'épargner ma plantation sise à Kouata.

En effet, feu mon mari acheta depuis le 14 Avril 1926 une plantation aux mains d'un certain ELONGO FELE. Mourant en 1942, il ne laissa la gérance de ladite plantation et ce pour subvenir aux besoins de nos enfants ainsi qu'aux miens.

Or le Service des EAUX et FORÊTS vint en 1951 m'exproprier en me laissant la partie que j'avais déjà mis en valeur. Cette année encore le même Service est venu m'arracher la partie qu'il m'avait laissée en y plantant des arbres divers.

N'ayant plus une autre ressource que la plantation en question, je vous prie derechef, Monsieur le Haut-Commissaire, de vouloir bien intervenir la cause d'une pauvre mère de HUIT ENFANTS, une veuve sans soutien, et ce afin que nous (mes enfants et moi) vivons.

Dans l'espoir d'une suite favorable et avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l'expression de la parfaite gratitude de votre servante affligée ./.-

Signé: Lydia DOPO.

LOUM, le 26 JUILLET 1954

Lydia D O P O , Veuve du feu DINANG, Planteur

A LOUM.-

A Monsieur le HAUT-COMMISSAIRE de la
REPUBLIQUE FRANCAISE AU CAMEROUN

A YAOUNDE.-

S/c de Monsieur le Chef de Région du MUNGO

A NKONGSAMBA.-

S/c de Monsieur le de la Subdivision de MBANGA

S/C de Monsieur le Chef du Poste Administratif de
LOUM.-

Monsieur le Haut-Commissaire,

J'ai l'honneur de venir très respectueusement auprès de votre sympathique bienveillance, vous rappeler pour la troisième fois et demander suite à mes lettres sous plus recommandées N°335 du 23/3/53 et 21 du 28/2/1954 concernant ma plantation dont le Service des EAUX et FORETS occupe déjà en titre de domaine privé, sise à LOUM-KOUATA (C.F.N.).

Depuis l'année 1953 j'ai commencé à vous demander puissante intervention concernant celle-ci. Elle est déjà tranchée en deux parcelles dont la plus grande partie est occupée aujourd'hui par le Service des EAUX et FORETS. Légitimement ladite partie de terre m'appartient et avait été vendue à mon (feu mari DINANG) par le sieur ELONGO PELE suivant Contrat Coutumier à LOUM en date du 14/4/1926 laquelle tous droits de propriétaire m'ont été remis et à titre définitif par mon feu mari DINANG.

Monsieur le Haut-Commissaire, ce qui fait mes plus poignants et douloureux regrets c'est de voir mes HUIT ORPHELINS (8) dont la lourde charge pèse sur moi; entend que veuve, je me trouve dans l'obligation d'ailleurs à leur fournir chaque jour et à toutes heures la pension, vue ma malheureuse situation auprès de ces pauvres derniers dont j'en suis la titulaire légale depuis 1942 après la disparition de mon feu mari.

Ladite parcelle de terre sur laquelle je demande le DEGUERPISSEMENT est plantée de tutes cultures, tant riches que vivrières dont voici la nomination : Café, Cacao, Palmiers, Manguiers, Mandariniers, Plantain, manioc, macabos, bananes etc etc... A plusieurs reprises Monsieur le Haut-Commissaire, j'ai par maintes fois présentée aux divins regards de Monsieur le Chef du Région Poste Administratif de LOUM, sans aucune suite consolente. Monsieur le Haut-Commissaire, permettez moi de vous demander un peu dans cette phrase : j'espère que la Constitution Française dont vous êtes Représentant sans aucun S/c garantie la liberté d'expression à tous les Citoyens sans aucune distinction de clan, de sexe ni de classe sociale. Cette dernière affaire me laisse dans une situation très douloureuse. A Plusieurs reprises Monsieur le Contrôleur des EAUX et FORETS me prévient toujours que je subirai une forte peine à cause de ladite affaire. Monsieur le Haut-Commissaire, j'attire votre bienveillance attention que je continuerai toujours à vous écrire jusqu'à ma dernière minute.

C'est pourquoi, Monsieur le Haut-Commissaire j'implore fermement votre générosité bienveillance, contre l'attitude de Monsieur le Contrôleur des EAUX et FORETS Secteur YABASSI-LOUM; afin que je sois en possession de ma plantation, qui porterai atteinte grave à votre haut prestige

Dans l'espoir d'une suite favorable et croyant que vous prendrez celle-ci en considération, laissez moi vous adresser Monsieur le Haut-Commissaire, mes agissantes et dévouées salutations./.-

Signé: Lydia DOPPO.

D S C H A N G, le 2 JUILLET 1948

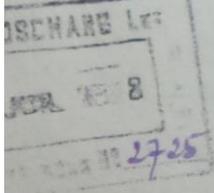
LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNION REGIONALE DES
SYNDICATS DE L'AGRICULTURE DE LA REGION BAMILEKE,

à Monsieur l'ADMINISTRATEUR des COLONIES, CHEF DE
LA REGION BAMILEKE

- D S C H A N G -

s/c de Monsieur l'Administrateur-Chef de la
Subdivision de

- D S C H A N G -



Monsieur l'Administrateur,

Nous avons le respectueux honneur de vous remercier de votre lettre n° 174/R du 3 Juin 1948 par laquelle vous avez bien voulu répondre à notre motion du 24 MAI 1948.

Il apparaît Monsieur l'Administrateur, de la lettre citée ci-dessus que vous ayez écrit pour ne pas prendre en considération les revendications d'un syndicat.

M. l'Administrateur, nous comprenons fort bien que, lorsqu'un Chef de la Région Bamileké se met à ridiculiser, à intimider et à scandaliser les travailleurs pour les empêcher de formuler une revendication juste et légitime, aucun mécontentement à manifester... car tout lui est permis, sauf la logique...

Nous venons d'apprendre pour la première fois qu'il faut l'autorisation de l'autorité locale pour convoquer et tenir une assemblée générale extraordinaire d'un syndicat. Pour être plus sûr de vous et pour nous croire, il vous suffira tout simplement de nous accorder un de vos bâtiments privés ou publics pour voir qu'il s'agissait d'une assemblée générale de plus de 800 syndiqués. Cette question de bâtiment privé ou public éveille notre curiosité sur la suite que vous auriez réservée à notre requête du 7 mai 1948 dont copie ci-jointe, relative à une demande d'une place dans le centre urbain pour la construction du Bureau des Syndicats de la Région Bamileké.

Si vous vouliez revenir à notre motion que nous continuons à soutenir, vous verriez que l'Union Régionale des Syndicats de l'Agriculture de la Région Bamileké ne s'est pas contenté de signer une suite de phrases creuses pour défendre un ensemble de doctrines creuses...

Etudiant notre motion paragraphe par paragraphe, vous avez tâché de démentir la fausseté de son premier alinéa et vous avez conclu que certains autochtones sont encore plus méprisés par leurs compatriotes que par les Blancs. Vous n'avez dit qu'une vérité dans cette dernière proposition, mais ne vous appartient-il pas d'ajouter fer un tel sentiment dans un milieu aussi arriéré qu'est la Région Bamileké ?

Nous maintenons encore dans leur sens le plus strict les paragraphes 2, 3 et 4 de notre motion et si vous le jugez utile pour paraître plus honnête aux yeux de vos administrés, priez l'Administrateur, vous n'auriez qu'à entamer des poursuites pour dénonciation calomnieuse contre un syndicat qui a pris l'engagement de ne dire que la "vérité", rien que la "vérité".

Contrairement aux stipulations de nos statuts dans leur article 5... vous regardez les paragraphes 5 et 6 comme ne rentrant pas dans la compétence d'un syndicat de l'Agriculture. Il serait superflu de vous prier de revoir ces statuts que vous avez avec vous.

Tant que le camarade TINKIN Simon Pierre nous donne satisfaction, nous ne tolérerons jamais que sa personne soit particulièrement touchée au sujet d'une "motion" des syndicats de l'Agriculture.

Ceci dit, nous ne saurions trop nous étonner Monsieur l'Administrateur, de voir un Chef de la Région Bamileké se trouver en présence d'un ex-moniteur révoqué qui s'est permis de trouver un nouveau emploi pour continuer à gagner sa vie.

Notre camarade TINKIN a été peut-être un mauvais moniteur mais cela n'a rien à avoir avec notre organisation dont les dirigeants n'ont pas mission de donner aux militants syndicalistes des cours de pédagogie; et d'ailleurs que dirions-nous des savants instituteurs qui ont été licenciés pour incapacité professionnelle ?

De plus, savez-vous M. l'Administrateur que notre camarade TINKIN fut suspendu de ses fonctions juste au moment où il venait de passer avec succès son examen pour le diplôme de moniteur indigène ?

Répondons d'ailleurs aux termes de nos paragraphes 5 et 6 par lesquels nous demandons des dispensaires, des écoles et l'application de l'hygiène tout en laissant le choix des fonctionnaires nécessaires aux services compétents.

Vous considérez nos paragraphes 7 et 8 comme les seuls rentrant dans la compétence d'un syndicat de l'Agriculture et vous évitez pourtant de les apprécier à leur juste valeur.

M. l'Administrateur, si vous aviez le souci de parer aux anomalies dans la répartition des plantations de café d'Arabie de la Région des Coopératives des planteurs de café d'Arabie de Dechang, Coopératives gérées par l'Administration, vous voudriez qu'il n'est pas impossible d'y appeler le syndicat de l'Agriculture à venir défendre ses intérêts au sein des réunions.

Nous nous expliquons: donnons par exemple à notre coopérative de Dschang son chiffre total de 1400 sociétaires environ; nous constatons en même temps que le syndicat de l'Agriculture en compte plus de 200. Donc, s'il s'agissait d'une représentation proportionnelle des adhérents au sein du conseil d'Administration, ce syndicat aurait forcément un représentant parmi les neuf membres de la Coopérative.

Répondant à notre vieille revendication qui a trait à la liberté de cultures riches en pays Bamileké, vous avez bien voulu nous amener à Santchou où vous nous invitez à contempler "une plaine dont la mise en valeur serait subordonnée à la construction d'une route qui fait l'objet d'un effort considérable de la part des services compétents".....

Cette éloquente réponse à une question M. l'Administrateur, nous met dans l'obligation de nous expliquer davantage: c'est que nous révendiquons la liberté de cultures riches dans la Région.

Ayant été interrogé sur les raisons qui ont motivé l'interdiction de la liberté de cultures riches dans la tribu Bamileké, vous avez bien voulu, dans un numéro du journal "LA LUMIERE" du 15 Avril 1948, nous parler de la population dense, du manque de terres et de la famine.

Là vous avez omis seulement un seul argument, le plus important peut-être, que certains de vos prédécesseurs n'ont jamais oublié: la question de l'Antestia, de l'entretien et de la main d'œuvre. Il ne serait pas inutile ici de vous résumer et de vous aider à convaincre les cultivateurs bamilekés sur l'intérêt qu'ils auraient à soutenir avec vous l'interdiction de la liberté de culture riche: malheureusement, ceux-ci sont convaincus M. l'Administrateur, que, sous le couvert d'un sinistre optimisme, un slogan est lancé: installer, favoriser et perpétuer un régime étrange: favoritisme ou privilège, capitalisme.... dans un milieu des plus arriérés pour paralyser sa production afin de traiter ses ressortissants des fainéants qu'il faut assujétir au travail forcé..... favoritisme ou privilège parcequ'on tolère des plantations de 15 à 20.000 pieds de caféiers à quelques uns quand on n'accorde pas un seul pied de caféier aux autres malgré la persévérance, les nombreuses demandes et les grandes étendues de terrain disponible; capitalisme parcequ'une très faible minorité s'enrichit au dépens de la majorité désireuse de prendre au développement économique grâce aux efforts de chacun pour le bien-être des bamilekés.

Monsieur l'Administrateur, avant de rejeter ou de confirmer l'explication ci-dessus, examinons un à un en commençant par le second, les arguments qui ont soutenu et qui étayent encore au grand mécontentement général des masses laborieuses paysannes, l'interdiction de la culture riches dans la Région Bamileké.

A ce sujet nous attirerons M. l'Administrateur, votre attention sur une grande bande de terres qui s'étend sur plus de 350 de Santchou (Subdivision de Dschang) à Bandounga (Subdivision de Bangangté) en passant par Fongo-Tongong- Bafou-Pangang-Pabadiou Bagam-Baleng- Bafoussam- Bangangté.

De plus le Bamileké est devenu grand propriétaire foncier à partir du moment où, pour échapper surtout au régime étranger qui, en l'opposant aux traditions Bamilekés, a interdit la liberté de cultures riches, les autres ont quitté une région sans industrie, sans centre d'artisanat et d'apprentissage. Ces derniers sont allés s'établir dans divers centres du Territoire où ils se sont livrés à la culture du caféier, du cacaoyer, du bananier etc, etc., et au commerce; ce qui a valu aux Bamilekés le surnom "d'envahisseurs du Cameroun et des trafiquants du marché noir".

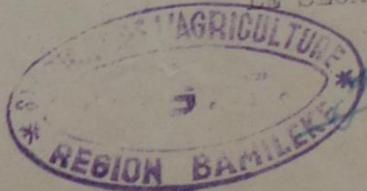
Quant à la question de l'entretien des plantations de caféiers les bamilekés se sont-ils déclarés incapables d'employer une main-d'œuvre aussi importante que possible pour lutter efficacement contre l'Antestia? Nos coopératives actuellement gérées par l'Administration dans la Région Bamileké ne fonctionnent-elles pas normalement grâce aux sacrifices et aux efforts, presque exclusifs des sociétaires autochtones? Il est à remarquer d'autre part que ces coopérateurs ont souvent manifesté leur désir de gérer eux-mêmes leurs coopératives. C'est ainsi que la question de l'entretien de l'Antestia et de la main-d'œuvre ne saurait appuyer valablement l'interdiction de la liberté de cultures riches dans la Région.

Monsieur l'Administrateur, faut-il croire, en abordant le problème de la famine, que nos frères de Bamenda (Cameroun sous tutelle Britannique) qui se sont livrés sans aucune conséquence économique et sociale aux cultures de leur choix, ont une avance de civilisation sur les Bamilekés qui n'ont jamais souffert de famine pour avoir toujours placé la culture vivrière au dessus de toutes les autres?

Nous ne pouvons mettre en doute Monsieur l'Administrateur, l'existence salubre du service sanitaire dans la Région Bamileké; mais en ce qui concerne votre réponse au 9ème paragraphe de notre motion, il va sans dire que les Bamilekés n'ont pas attendu le service de Santé pour fabriquer et consommer depuis des siècles leur vin de bambou (raphia).-

Dans l'espoir que vous nous donniez satisfaction dans le sens de notre motion, comptant sur l'octroi très prochain de la liberté de cultures riches dans la tribu Bamileké, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur des Colonies, Chef de la Région Bamileké, l'assurance de notre considération distinguée. /..-

POUR LE BUREAU DE L'UNION
LE SECRETAIRE GENERAL-ADJOINT,



M. ZOKO Hamed Blokameh.-

Ag. 2000
cl
Agriculture
COPIE

18 AVRIL 3

196 / IAO

Coup d'oeil sur la situation économique de l'I.A.O et les problèmes de la relance d'urgence.

Monsieur le Directeur de l'Agriculture

- YA OUNDE -

S/C de

Monsieur le Chef du Service de la Production Agricole

- YA OUNDE -

SOUS-PREFECTURE de NIANG
13 MAI 1963
Arrivé le
Enregistré sous le n° 757

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre bienveillance vous informer à grandes enjambées des grands problèmes fondamentaux pour l'ensemble de ma zone d'action.

D'une façon générale, dans tous les Départements de l'Ouest, les labours pour les cultures vivrières atteignent de proportions inattendues. Certains Arrondissements comme celui de Bandjoun ont leurs terres cultivées à 80%. Le paysage verdoyant des montagnes laisse place maintenant à des guérets de champs labourés. Le toit conique de chaume laisse de plus en plus place au toit de tôle.

Mais à travers tout ce travail de grande envergure, un danger surgit à l'horizon, c'est le danger de l'érosion qui devient une menace future pour la destruction du sol Bamiléké. Les femmes ont repris le système de culture dans le sens de l'écoulement des eaux des pluies (sens vertical à la pente) alors que grâce à un système de culture en billons horizontaux (traversaux) d'importants domaines ont pu être conservés et étaient avant l'éclatement des troubles terroristes hors de tout danger érosif.

.....2/.....

SH/TB.-
Région Bamiléké
-:-
Division de Dschang
-:-
Tribunal de conciliation
-:-

" ETAT DU CAMEROUN "
Paix- Travail-Patrie

PROCES-VERBAL DE NON CONCILIATION

Affaire de la femme KENPACK ANNA, âgée de 18 ans environ, fille de feu Nanfack Hans et de feu Fouelefack, née et domiciliée à Fotetsa, quartier, mariée sans enfant.

CONTRE:

La femme ~~ANNA~~ ANAFACK, âgée de 30 ans environ, fille de Watsintse et de Tsafack, née et domiciliée à Fotetsa, quartier Fiala, mariée, 3 enfants, mère de Kenimazé Fabien (ouvrier) agissant pour le compte de ce dernier.

A la suite d'une plainte déposée au tribunal de conciliation de Dschang par la nommée Kenfack Anna de Fotetsa contre la nommée Anafack de Fotetsa, l'assesseur Mbeutoukem a entendu successivement :

KENPACK ANNA: Mon fiancé le nommé Kinking est mort il y a 3 ~~ans~~ 4 ans. Il a laissé pour héritier son fils Kenimazé Fabien lequel est trop petit pour être mon mari. S/D. Je demande ma liberté afin de prendre un mari de ~~mon~~ ~~choix~~ mon choix.

S/D. Mon fiancé est mort alors que j'étais encore jeune.

ANAFACK: Je désire que Kenfack Anna vienne rester avec moi dans la concession de Kinkeng. Elle pourra faire des enfants avec n'importe qui, mais pour le compte de l'héritier de Kinkeng le nommé Kenimazé encore trop jeune.

S/D. Je suis veuve de Kinkeng et mère de l'héritier Kenimazé Fabien.

S/D. Mon mari est mort sans s'être marié avec Kenfack Anna.

S/D. Mon mari a vait versé la grande partie de dot.

D. Quelle dot votre mari avait-il versée pour la femme Kenfack Anna ?

R. J'ignore. Il existe un écrit de mon feu mari.

DONFO VICTOR: né vers 1919, fils de feu Tegumji et de feu Kenfack, domicilié à Fotetsa, quartier Toula, père de 5 enfants, représentant la famille de Kenfack Anna.

SD. Le feu Hans avant sa mort avait perçu 20.000 francs.

Le "TANKAP" a eu 2 chèvres.

S/D. Le montant de dot convenu était de 78.400 francs. Il reste à verser 58.400 francs, 32 chèvres, 3 porcs.

Je présente un écrit à ce sujet.

S/D. à Anafack: Je refuse de toucher la dot.

RESULTAT : Après les débats de la conciliation, l'assesseur constate qu'il y a lieu de prononcer la liberté de veuve de la femme Kenfack et que celle-ci doit rembourser la somme de 40.000 francs à la femme Anafack représentante de l'héritier Kenimazé Fabien. Anafack n'est pas d'accord et l'affaire est soumise devant le tribunal civil du premier degré de Dschang pour toute suite à donner.

En foi de quoi le présent procès-verbal de non conciliation est établi pour servir et valoir ce que de droit. /-

RETAIR DU TRIBUNAL,
SOBZE HENRI,

DSCHANG, LE 4 AOUT 1958
MBEUTOUKEM ;

NANFACK A.-
Veuve du feu:
NKINKENG
de FOTETSA
art. Nzesang- Dschang

DSCHANG, le 21 OCTOBRE 1958.



à Monsieur LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE PREMIER DEGRE de la Subdivision
de DSCHANG

Monsieur!

Conformément au jugement tenu au Tribunal du 1^o degré de votre compétence, pour l'Extrait de la dote concernant la nommée: NKENFACK Anne: fille du Feu NKINKENG de FOTETSA Quartier Nzesang, je vous rappelle que, suivant le Coutume Bamiliké, une femme, malgré son importance, n'a droit de prendre la dote d'aucun fils de son époux absent ou décédé.

Sur ce, je refuse simplement et purement la restitution de ce dépôt, tout en vous suppliant de vouloir bien renvoyer la dite requête à la Chefferie de Fotetsa pour être arrangée coutumièrement.

Dans l'espoir d'une satisfaisante suite, je vous prie d'agréer, Monsieur Le PRESIDENT, l'assurance de mon profond respect./-

- A. NANFACK -

*Président du tribunal du 1^{er} degré de Dschang
Madame veuve Nanfack Anne
Fotetsa quartier Nzesang.*

*Madame,
Comme suite à votre requête
datée du 21 Octobre 1958,
et en l'honneur de vos Jura coutumiers
il m'est impossible de renvoyer
à votre chef de gouvernement, de
résoudre votre affaire qui a été
tranchée par le tribunal du 1^{er}
dgré de Dschang à l'audience*

*Veuillez agréer Madame
l'assurance de ma reconnaissance distinguée*

MENT
DSCHANG

DSCHANG, le 23 DECEMBRE 1958.

à Monsieur l'ADMINISTRATEUR DE LA F.O.M.
CHEF DE LA SUBDIVISION DE DSCHANG.



Monsieur,

Suivant l'enquête et la conclusion qu'à pu établir M^r. Le Président du Tribunal de 1er degré de Dschang à l'audience du 9.10.58, vos bontés m'encouragent à solliciter votre protection pour la vieille et veuve Mme NANFACK Anne de Fotetsa quartier NZESANG.

Cette dernière, se sentant incapable de compréhension pour récupérer la dot des autres veuves de son feu époux pour la réserve des ONZE mineurs enfants laissés par Feu NKINKENG, je me jette à vos pieds pour implorer de votre clémence et de votre bonté la grâce de la dite charge qui écrase Mme veuve NANFACK Anne du feu NAFACK; Ceci dit: les seconds maris des veuves du feu NKINKENG peuvent toujours conserver le montant afférente à la dot et en remettront à l'un des enfants lorsqu'il sera majeur.

Un mot de votre part déjouerait la cabale dont le succès serait ruineux pour une pareille vieille mère. Si vous daigner prononcer ce mot, vous rendrez à tous un service dont le souvenir ne s'effecera jamais de nos coeurs.

Comptant sur votre haute bienveillance, je vous prie, Mon Chef de Subdivision, d'agréer l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être./-

Votre Chef de Groupement de FOTETSA

- P. A T O N F A C K -



13.-
BAMI KE

DR DSCHANG

COUTUME BAMILEKE

+++++

VIL DU 1°
DSCHANG

IVILE

BAMI KE

AUDIENCE Publique tenue le Neuf Octobre mil neuf cent cinquante huit par le Tribunal civil du premier degré de Dschang, rendu d'après la coutume Bamiléké et composé de :

NOMMES :
IA de Fotetsa

M.M. SAO JEAN, Adjoint administratif des services civils et financiers en service à la Subdivision de Dschang, PRESIDENT.--

Fotetsa.--

TIBA JEAN, Notable et planteur à Foto, de statut africain, de race et de coutume Bamiléké, lettré, catholique, assesseur Titulaire.--

oursement
t.--

FOUZALA MICHEL, S/Chef de Fontsa-Touala, de race et de coutume Bamiléké, lettré, catholique, assesseur suppléant siégeant en remplacement de l'assesseur Titulaire empêché.

95/TC/SDS.

Membres tous deux ayant prêté serment.--

Assisté de M. SOBZE HENRI, Commis des services civils et financiers en service à la Subdivision de Dschang Secrétaire désigné par le Tribunal.--

ET DE M. TSAFACK BERNARD, de statut africain, de race et de coutume Bamiléké, Interprète régulièrement assermenté en service à la Subdivision de Dschang.--

CAUSE DES NOMMES

KENFACK ANNA, âgée de 18 ans environ, fille de feu Manfack et de feu Fouelefack, née et domiciliée à Fotetsa, de race et de coutume Bamiléké, animiste, illettrée, célibataire, demanderesse comparaisant en personne.

C/.

ANAFACK, âgée de 30 ans environ, fille de Watsintsé et de Tsafack, née et domiciliée à Fotetsa, quartier Fiala, mariée, mère de 3 enfants, mère de KENIMAZE Fabien (ouvrier) agissant pour le compte de ce dernier, defenderesse comparaisant en personne.

EXPOSE DES FAITS

Après essai infructueux de conciliation la fille Kenfack Anna a, par requête écrite datée du 10/7/58 adressée au Chef de la Subdivision de Dschang, saisi le Tribunal civil du premier degré de Dschang et a exposé comme suit sa demande:

Mon fiancé le nommé Kuikeng est mort il y a 3 ans. Il a laissé pour héritier son fils le nommé Kenimazé Fabien lequel est trop petit pour être mon mari. Je demande qu'il plaise au tribunal de prononcer ma liberté afin que je prenne un mari de mon choix.

S/D. Kuikeng est mort sans que je ne sois mariée avec lui.

La défenderesse rétorque :

Je désire que Kenfack Anna vienne vivre avec moi dans le domicile de mon défunt mari Kuikeng. Elle pourra faire des enfants avec n'importe qui et ce pour le compte de la famille de Kuikeng.

S/D. Je suis la veuve de Kuikeng et mère de l'héritier Kenimazé Fabien.

S/D. Kuikeng est mort sans s'être marié avec Kenfack Anna.

D. Quelle dot votre mari avait-il versée pour la femme Kenfack Anna.
R. J'ignore. Mais je sais que mon mari a laissé un écrit à cet effet.

Les parties entendues il est procédé à l'audition du témoin ci-après dénommé qui n'a pas prêté serment la coutume ne prévoyant pas cette formalité. Le Président l'a néanmoins invité à dire la vérité et l'a averti des sanctions qu'entraîne le faux témoignage :

DONFO Victor, âgé de 39 ans environ, fils de feu Taguinji et de feu Kenfack, né et domicilié à Fetetsa, quartier Toula, de race et de coutume Bamiléké, animiste, illettré, marié, père de 5 enfants, représentant la famille paternelle de Kenfack Anna, dépose :

Le père de Kenfack Anna avant sa mort avait perçu une avance de dot de 20.000 francs pour sa fille. Le montant de dot était convenu à 78.400 francs. Il reste à verser 58.400 francs, 32 chèvres et 3 porcs. Le grand-père de Kenfack Anna a eu 2 chèvres.

S/D. à Anafack: Je refuse de toucher le remboursement de dot pour la femme Kenfack Anna.

-. Est-il vrai que le montant de dot était convenu à 78.400 francs ?

R. Oui.

S/D. Il est aussi vrai qu'il avait été avancé 20.000 francs. Je reconnais aussi qu'il reste 32 chèvres et 3 porcs.

S/D. à Anafack: C'est tout ce que je connais.

S/D. à Kenfack Anna : Je n'ai pas de fiancé.

S/D. à Anafack : C'est moi la tutrice de Kenimazé Fabien.

La cause ainsi instruite

La cause ainsi instruite le tribunal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix rendu le jugement dont la teneur suit :

- ATTENDU que la femme Kenfack Anna a demandé qu'il plaise au tribunal de l'autoriser à prendre un mari de son choix.
- ATTENDU que la femme Kenfack Anna a été fiancée au nommé Kuiking.
- ATTENDU que Kuiking est mort.
- ATTENDU que Kuiking avait avant sa mort, donné une dot de 20.000 francs, 4 chèvres et quelques cadeaux aux membres de la famille de la femme Kenfack Anna.
- ATTENDU que la demande de Kenfack Anna est fondée.
- ATTENDU que la femme Anafack mère du jeune Kénimazé Fabien, héritier de feu Kuiking encore en bas âge est tutrice de ce dernier.
- ATTENDU que le tribunal estime, compte tenu de divers cadeaux offerts par le défunt à la famille de Kenfack Anna, le remboursement de dot à 35.000 francs.

----- PAR CES MOTIFS -----

Le tribunal,

Déclare la femme Kenfack Anna libre de prendre un mari de son choix.

Fixe à 35.000 francs le remboursement de dot à verser par Donfo Victor, tuteur de la femme Kenfack Anna à la femme Anafack tutrice de jeune héritier Kénimazé Fabien pour le compte de ce dernier, et cela dans un délai de trois mois.

Laisse les frais de justice à la charge de chacune des deux parties.

Ainsi jugé et prononcé publiquement les jour, mois et an que dessus. Les parties ont été avisées de leur droit d'appel, des délais et formalité. Elles ont été également informées de l'amende à laquelle elles s'exposent en cas de fol appel.

Les parties n'ont rien déclaré séance tenante?

A signé seul le Président les assesseurs ne le sachant pas. /-

pour exécution

10/11/58

Le Greffier Régional

Kauy

PHILOSOPHE
J. S. A. O.

Je porte plainte contre Taguia pour demander le divorce d'avec lui et je demande que non lui rembourse la dot qu'il avait versée.

S/D. Mon enfant s'appelle Diélo.

S/D. Je demande le divorce parce que j'étais chassée par mon mari.

D. Pourquoi vous-a-t-il chassée ?

R. Il n'était pas content de moi.

S/D. Des témoins avaient assisté à mon renvoi. Mon mari n'a promis en mariage aux nommés Fowatching - Ouantsinkop - Jam et Jean.

S/D. Je n'ai pas promis l'empoisonner et n'ai pas arraché ses caféiers

Le défendeur rétorque

Je suis marié à l'état-civil avec Dongmo suivant acte de mariage N°8 du 25 Mars 1950 au Centre d'état-civil de Fongodeng. J'avais eu des affaires avec elle mais je ne l'avais pas renvoyée. Elle a commis plusieurs fautes. Je l'ai conduite chez son père qui n'a pu nous mettre d'accord. J'avais versé à titre de dot 25 chèvres et 10.000 francs. Un jour elle a empoisonné la sauce du "Tarah" qu'elle me présentait pour manger. Je refusais de manger ce repas. Je donnais celui-ci au poulet qui tomba mort aussitôt de ce poison. Je rendis compte de la scène à son père. Elle a toujours refusé de sarcler ma plantation de caféiers. Forcée par son père à faire ce travail, elle coupa toutes les racines des caféiers. Je n'ai jamais proposé ma femme à d'autres hommes. Nous ne nous entendons pas bien comme auparavant.

Tatsabou, âgé de 45 ans environ, fils de feu Tatsabou et de Anessontia, déclare :

Dongmo Martine est ma fille. Elle a été renvoyée par Taguia il y a 1 an 6 mois. Ma fille et Taguia ont toujours vécu en mauvais termes. Taguia lui a proposé plusieurs autres maris. Il a placé sa femme au King Place de Fongodeng pour qu'elle puisse y trouver un mari de son choix.

Puisqu'il avait déclaré ne plus vouloir de ma fille, je propose lui rembourser la dot qu'il m'avait avancée.

S/D. Il m'avait donné 25 chèvres et il reste 10 autres chèvres.

S/D. Mon beau-fils Taguia m'a présenté un flacon de médicament comme provenant de ma fille mais j'ignore les faits.

S/D. à Dongmo Je n'ai jamais voulu empoisonner mon mari. J'avais même juré au cadi du King Place de Fongodeng pour nier les faits.

..... \$\$\$\$\$\$////////

La cause ainsi instruite, le tribunal après en avoir délibéré, a, à l'unanimité des voix, rendu le jugement dont la teneur suit :

Attendu que la femme Dobgli Lartube a demandé au Tribunal de prononcer le divorce entre elle et son mari Tanguia.

Attendu que Dongmo Martine et Tanguia sont mariés à l'état-civil depuis le 23 Mars 1950 suivant acte N° 8 du Centre d'état-civil de Fongodeng et que de leur union est né un garçon nommé Diello âgé d'environ 3 ans.

Attendu que Tanguia avait versé à Tatsabou père de Dongmo Martine une dot de 25 chèvres.

Attendu que Dongmo Martine a quitté le domicile conjugal il y a environ 18 mois pour vivre chez son père.

Attendu que Dongmo Martine se plaint d'avoir été chassée par son mari après avoir subi de mauvais traitements.

Attendu que Tanguia reproche à sa femme d'avoir essayé de l'empoisonner et de lui avoir arraché les caféiers.

Attendu que les deux époux déclarent ne plus pouvoir s'entendre et ne veulent plus vivre ensemble.

Attendu qu'en coutume Baniélé un enfant revient toujours à son père à l'âge de 14 ans lorsqu'il y a eu divorce.

PAR CES MOTIFS

aux torts réciproques

Le Tribunal prononce le divorce/entre les époux Tanguia et Dongmo Martine.

Dit que l'acte de mariage N° 8 du 23 Mars 1950 sera annulé et que mention en sera portée sur le registre original du Centre d'état-civil de Fongo-Deng.

Décide que Tatsabou devra verser à Tanguia dans un délai de 2 mois une somme de cinquante mille francs (50.000F) à titre de remboursement de dot.

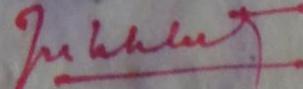
Décide en outre que l'enfant Diello reviendra à son père à l'âge de 14 ans.

Laisse les frais de justice à la charge des deux parties.

Ainsi jugé et prononcé publiquement les jour, mois et an que dessus, le président a prévenu les parties qu'elles avaient le droit de faire appel et leur a indiqué les délais et formalités.

Les parties n'ont rien déclaré séance tenante.-

A signé seul le président les assesseurs ne le sachant pas.-


YVES SCHLUTY

Résumé :

Le développement des cultures commerciales (cacao, café), exclusivement destinées à l'exportation dès la fin du XIX^{ème} siècle, a transformé la physionomie des campagnes du Cameroun, mais aussi les structures sociales et économiques des sociétés qui les ont adoptées. Dans les sociétés bamiléké et bété, l'agriculture était fondée sur le principe de la division sexuelle du travail laissant aux femmes une place centrale dans la production alimentaire. Le travail de la terre constituait l'une des composantes de l'identité féminine et conférait aux femmes un rôle économique majeur dans ces sociétés. L'introduction des cultures d'exportation pendant la période coloniale a entraîné une transformation des systèmes agraires et affecté le rôle des femmes. Notre étude analyse l'évolution des rapports de genre à travers notamment la cohabitation entre les cultures vivrières (féminines) et d'exportation (masculines) dans les exploitations familiales. Elle explore la manière donc les politiques coloniales ont influencé d'une part les systèmes familiaux de production agricole et d'autre part les rapports sociaux (aînés-cadets, hommes-femmes), en ce qui concerne notamment l'accès aux ressources de production. Elle met en évidence les luttes des femmes Bamiléké pour la préservation de leurs droits sociaux et économiques à la fin de la période coloniale.

Mots clé : Femmes-colonisation-agriculture familiale-production vivrière-production d'exportation-pays bamiléké- pays bété- Cameroun- rapports de genre-reproduction-sécurité alimentaire-développement social et économique-régime foncier

Abstract:

The development of commercial crops such as cocoa and coffee exclusively for export at the end of the nineteenth century deeply transformed Cameroon's rural areas as well as the social and economic structures of the societies that adopted them. In the Bamileke and Beti societies, agriculture was based on the principle of a sexual division of labor in which women had a central role in food production. Agricultural work was one of the components of female identity and gave women a major economic role in these societies. The introduction of export crops during the colonial period led to a transformation of agrarian systems that affected the role of women. This study analyzes the evolution of gender relations, notably through the coexistence of food (female) and export (male) cultures on family farms. It explores the way in which colonial policies influenced both family systems of agricultural production and social relations (elders-cadets, men-women), especially with regard to access to productive resources. It highlights the ways Bamileke women struggled to preserve their social and economic rights at the end of the colonial period.

Key words: Women- colonization- production-reproduction- food production- cash crops – Food security-social and economic development- gender relations- -family farming- land tenure system